



HAL
open science

Les conflits armés ouest-africains : Sénégal, Mali et Côte-d'Ivoire. Lecture des guerres pour la reconnaissance

Christian Sambou

► **To cite this version:**

Christian Sambou. Les conflits armés ouest-africains : Sénégal, Mali et Côte-d'Ivoire. Lecture des guerres pour la reconnaissance. Science politique. Université Paris-Saclay, 2021. Français. NNT : 2021UPASU013 . tel-04587618

HAL Id: tel-04587618

<https://theses.hal.science/tel-04587618v1>

Submitted on 24 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les conflits armés ouest-africains : Sénégal, Mali et Côte-d'Ivoire.

Lecture des guerres pour la reconnaissance

West African armed conflict: Senegal, Mali and Ivory-Cost.

Reading wars for recognition

Thèse de doctorat de l'université Paris-Saclay

École doctorale n° 629, Sciences sociales et humanités, SSH

Spécialité de doctorat : Sciences politiques

Graduate school : Sociologie et Science politique. Référent : Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Thèse préparée dans l'unité de Recherche VIP (Paris-Saclay, UVSQ), sous la direction de **Thomas LINDEMANN**, professeur des Universités.

Thèse soutenue à Guyancourt, le 15 décembre 2021, par

Christian Abadioko SAMBOU

Composition du Jury

Yves POIRMEUR

Professeur des Universités,
Université Saint-Quentin-en-Yvelines

Président

Mame-Penda BA

Professeure titulaire,
Université Gaston Berger

Rapporteur & Examinatrice

Porteilla RAPHAËL

Maître de Conférences, HDR,
Université de Bourgogne

Rapporteur & Examineur

Bréma Ely DICKO

Maître de Conférences,
Université de Bamako

Examineur

Miléna DIECKHOFF

Maîtresse de Conférences,
Université de Clermont et Auvergne

Examineur

Thomas LINDEMANN

Professeur des Universités,
Université Saint-Quentin-en-Yvelines

Directeur de thèse

Titre : Les conflits ouest-africains : Sénégal, Mali, Côte-d'Ivoire. Lecture des guerres pour la reconnaissance.

Mots clés : conflits armés internes ; études de cas : Sénégal, Mali, Côte-d'Ivoire ; violences politiques, guerre pour la reconnaissance ; État ; mouvements rebelles.

Résumé : Le travail que nous présentons porte sur « *les conflits armés ouest-africains : Sénégal, Mali, Côte-d'Ivoire* ». Nous contribuons à analyser ces conflits sous une perspective nouvelle des « *guerres pour la reconnaissance* ».

Notre travail de recherche apporte deux innovations majeures dans le champ d'étude des conflits armés internes. A travers des études de cas, nous explorons plusieurs problèmes. Celui d'abord de la manifestation de ces conflits. Nous avons ainsi consacré un intérêt particulier à distinguer des formes de violences politiques – violences sécessionnistes, violences opportunistes- qui caractérisent les conflits dont l'interprétation est demeurée homogénéisante. Une telle démarche a permis de démontrer la diversité motivationnelle dans l'engagement violent des mouvements rebelles contre les gouvernements centraux. Nous analysons les violences sécessionnistes en Casamance (Sénégal) et dans l'Azawad (Mali), que nous distinguons des violences rebelles pour la conquête du pouvoir central en Côte-d'Ivoire, conceptualisées comme des "violences opportunistes".

Ensuite, nous proposons une lecture nouvelle et critique de ces conflits en défendant la thèse que les mouvements rebelles s'engagent en guerre pour la reconnaissance d'une égale dignité au sein de l'État-nation. Cet engagement est fait au nom de groupes sociaux auxquels ils s'identifient et qui évoluent dans des territoires dont ils revendiquent l'indépendance et/ou l'autonomie. La thèse des guerres pour la reconnaissance est valable pour les cas des conflits armés au Sénégal et au Mali.

Nous interprétons les conflits armés qui opposent des mouvements rebelles au gouvernement central, comme des effets de violences symboliques. Les frustrations, les dénis d'autonomie, l'indifférence, les dénis de droits civiques constituent des sources de conflictualité. Les comportements violents des mouvements rebelles sont analysés comme caractéristiques d'une guerre pour la reconnaissance. Notre lecture des conflits ouvre un regard critique par rapport à une grille classique dominée par des paradigmes *économistes* et *rationalistes*.

Title: West African armed conflict : Senegal, Mali and Ivory-Cost. Reading wars for recognition

Keywords: internal armed conflict; case studies: Senegal, Mali, Ivory-cost; political violence, war of recognition; state; rebel movements.

Abstract: The thesis we propose focuses on "West African armed conflicts: Senegal, Mali, Ivory Coast". We contribute to analyze these conflicts toward a new perspective of "wars for recognition".

Our research brings two major innovations to the field of internal armed conflicts study. Through case studies, we explore several problems, first the manifestation of these conflicts. We have thus devoted particular interest to distinguish forms of political violence - secessionist violence, opportunistic violence - that characterize conflicts whose interpretation has remained homogenous. Such an approach has allowed us to demonstrate the diversity of rebel movements violence's motivations against central governments. We analyze secessionist violence in Casamance (Senegal) and Azawad (Mali), which we distinguish from rebel violence for the conquest of central power in Côte d'Ivoire, conceptualized as "opportunistic violence".

Second, we propose a new and critical reading of these conflicts by arguing that rebel movements engage in war for the recognition of equal dignity within the state. This commitment is made in the name of social groups with which they identify and which evolve in territories whose independence and/or autonomy they claim. The thesis of wars for recognition is applicable to the cases of armed conflict in Senegal and Mali.

We consider the armed conflicts that oppose rebel movements to the central government as effects of symbolic violence. Frustration, denial of autonomy, lack of empathy, denial of civil rights are sources of conflict. The violent behavior of rebel movements is analyzed as characteristic of a war for recognition. Our reading of the conflicts opens a critical view regarding a classical framework dominated by economist and rationalist paradigms.

Dédicace

Ce travail de recherche est dédié aux femmes qui m'ont porté,

à ma chère maman Rose Sambou,

à ma chère tante Joséphine KHolo Diatta,

à ma chère tante Florence Sambou

Remerciements

Qu'il me soit permis de remercier de nombreuses personnes qui ont largement contribué à mes travaux de recherche.

Je remercie principalement mon directeur de thèse, le Professeur Thomas Lindemann pour sa confiance, son oreille attentive, son soutien depuis le master 2. Thomas je te prie d'accepter toute ma reconnaissance. Merci pour ton amitié.

Je remercie des personnes contacts et intermédiaires qui m'ont facilité l'accès au terrain en Casamance (Sénégal) et au Mali : Jacqueline, Mohamed Ag Cherif, Rousmane Ag Assilakane, Yanick Sambou, feu Abdou Elinkine.

A vous chers amis qui par vos remarques avaient participé à l'amélioration de ce document, MERCI : Isaïe, Moctar, Simplicie, Adrien Paul, Franca. Merci encore et encore...

Je remercie ma famille pour tout le soutien durant toutes ces années. Chers papa Jean de Dieu et maman Rose, ce travail est aussi le vôtre. J'ai une forte pensée pour mes sœurs Véronique, Marie-Ange, Blandine, Espérance, et mon frère Albert. A ma tante Florence qui m'a soutenu tout mon séjour en France, et à ses enfants Marie Constance et David ; à Clémence Aga Sambou, Aguène et Pierrot, emitay cämoul, Dieureudieufffff. Toute ma pensée à ma belle-famille. Merci papa Dieudonné Pandaré pour tes conseils et encouragements.

The last but not the least, je remercie ma très chère femme Ndèye Marie Léonie Caroline Thé-Wendé, pour ses encouragements et sa patience durant toute la période de rédaction de la thèse.

Table des matières

RESUME	2
DEDICACE.....	5
REMERCIEMENTS.....	7
TABLE DES MATIERES.....	9
SIGLES ET ACRONYMES	17
INTRODUCTION GÉNÉRALE	20
1. DES DETERMINANTS ECONOMIQUES DES CONFLITS ARMES INTERNES	21
2. DES DETERMINANTS SOCIOPOLITIQUES	24
3. LIMITES DANS L'INTERPRETATION DES CONFLITS ARMES INTERNES	27
4. DES DETERMINANTS SYMBOLIQUES, SOURCES DES CONFLITS ARMES INTERNES	29
5. INTERPRETER LES CONFLITS SOUS LE PRISME DE LA RECONNAISSANCE. LES CAS DU SENEGAL, DU MALI ET DE LA COTE-D'IVOIRE.....	31
6. PLAN PROPOSE	34
CHAPITRE PREMIER	36
NOTES METHODOLOGIQUES SUR L'ETUDE DES CONFLITS ARMES EN AFRIQUE OCCIDENTALE	36
INTRODUCTION.....	36
I- OBJET DE RECHERCHE	36
A- QUESTIONS ET PROBLEMES DE RECHERCHES SUR LES CONFLITS ARMES ?.....	37
1- COMMENT SE MANIFESTENT LES CONFLITS ARMES INTERNES ?.....	37
2- QUELLES SONT LES CAUSES ET LES ORIGINES DES CONFLITS ARMES INTERNES ?.....	41
3- COMMENT LES REGIMES POLITIQUES « GERENT » -ILS LES CONFLITS ARMES INTERNES ?.....	49
B- HYPOTHESES DE RECHERCHES.....	50
1- MANIFESTATION DES CONFLITS ARMES : VARIATION DES VIOLENCES POLITIQUES	50
2- DENI DE RECONNAISSANCE ET CONFLITS ARMES	55
3- DES MECANISMES DE GESTION DES CONFLITS ARMES	63
II- METHODES DE RECHERCHE	65
A- SOURCES ET DONNEES	66
B- TROIS ETUDES DE CAS, DEUX TERRAINS D'ENQUETE.....	69
C- LA METHODE COMPAREE	71
<u>PREMIERE PARTIE</u>	<u>75</u>

DES VIOLENCES POLITIQUES EN AFRIQUE OCCIDENTALE 75

INTRODUCTION	76
CHAPITRE 2.....	78
CONFLITS ARMES AU SENEGAL : VIOLENCES SECESSIONNISTES EN CASAMANCE.....	78
INTRODUCTION	78
I- L'ÉTAT DU SENEGAL FACE AUX MOUVEMENTS DE RESISTANCES.	79
A- ÉTAT ET INSTITUTIONS POLITIQUES	80
1- LE SENEGAL SOUS ABDOU DIOUF. ÉTAT ET SOCIÉTÉ.....	81
2- LE SENEGAL SOUS ABDOULAYE WADE (2000-2012).....	82
3- LE SENEGAL SOUS MACKY SALL, DEPUIS 2012.....	84
B- L'ÉTAT-NATION MULTICULTUREL ?	85
1- LA CONSTRUCTION PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTAT-NATION SENÉGALAIS	86
2- CRISES EN PAYS DIOLA ?	93
3- LE MFDC, UN MOUVEMENT POLITIQUE ET ARME	99
II- VIOLENCES SECESSIONNISTES EN CASAMANCE	104
A- UN CONFLIT ARME DE BASSE « INTENSITÉ » ?.....	105
1- DES VIOLENCES CONTRE LES CIVILS DANS CETTE GUERRE ASYMMÉTRIQUE	107
2- DES VIOLENCES DANS DES ZONES FORESTIÈRES, FRONTALIÈRES ET PÉRIPHÉRIQUES	109
3- DES VIOLENCES QUI DECLINENT EN CASAMANCE	110
B- UN CONFLIT ARME SANS FIN (1982...) ?.....	112
1- DES CYCLES DE VIOLENCES SANS VICTOIRE MILITAIRE FINALE... ..	112
2- DE RELATIVES LONGUES PÉRIODES D'ACCALMIE.....	113
3- DES OPPORTUNISMES DANS LES VIOLENCES SECESSIONNISTES EN CASAMANCE.....	114
CHAPITRE 3.....	119
CONFLITS ARMES AU MALI : VIOLENCES SECESSIONNISTES DANS L'AZAWAD	119
INTRODUCTION	119
I- LE MALI, UN ÉTAT DÉFIÉ	120
A- L'ÉTAT, LES INSTITUTIONS POLITIQUES ET LES CRISES	121
1- LE DÉFI DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE (1960- 2012)	121
2- LE MALI SOUS ATT : LE DÉFI SÉCURITAIRE ?.....	123
3- LE DÉFI SAHÉLIEN	126
B- LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION MALIEN FACE AUX DÉFIS DES MINORITÉS CULTURELLES	
128	
1- LE GOUVERNEMENT DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE	128
2- LES TOUAREG DU NORD DU MALI, UN GROUPE MINORITAIRE ?.....	130
3- NATIONALISME ET MOUVEMENTS REBELLES TOUAREG ?	133

II- VIOLENCES SECESSIONNISTES DANS L'AZAWAD	136
A- UN CONFLIT ARME DE BASSE INTENSITE DANS L'AZAWAD ?	137
1- DES VIOLENCES REBELLES SECESSIONNISTES DE RELATIVE FAIBLE INTENSITE DANS L'AZAWAD ? 138	
2- DES VIOLENCES CONTRE DES CIVILS.....	141
3- LA SECESSION INCOMPLETE DE L'AZAWAD EN 2012.....	143
B- UN CONFLIT ARME DE LONGUE DUREE DANS L'AZAWAD	144
1- LA RESURGENCE DES REBELLIONS TOUAREG	144
2- DES REVENDICATIONS POLITIQUES NON SATISFAITES ?	147
3- DES RESSOURCES DE LA REBELLION TOUAREG	148
C- D'AUTRES VELLEITES SECESSIONNISTES DANS LE NORD ET LE CENTRE DU PAYS ?.....	150
1- DES VIOLENCES DITES TERRORISTES-DJIHADISTES DANS LE SAHEL ?.....	151
2- DES VIOLENCES POLITIQUES « INTERCOMMUNAUTAIRES » DANS LE CENTRE DU MALI ?.....	152
CHAPITRE 4.....	156
CONFLITS ARMES EN COTE-D'IVOIRE : UN CAS DE VIOLENCES POLITIQUES « OPPORTUNISTES »	156
INTRODUCTION	156
I- ÉTAT ET CRISES SOCIOPOLITIQUES EN COTE D'IVOIRE	158
A- DES REGIMES POLITIQUES A L'EPREUVE DES CRISES SOCIO-POLITIQUES ET ECONOMIQUES	158
1- LA COTE-D'IVOIRE SOUS HENRY KONAN BEDIE (1990-1999).....	158
2- LE REGIME SOCIALISTE DE LAURENT GBAGBO (2000-2010).....	158
3- LA COTE-D'IVOIRE SOUS ALASSANE OUATTARA (2010-2020).....	161
B- MOUVEMENTS POLITIQUES, REBELLION ET ANTAGONISMES IDENTITAIRES.....	162
1- LA LUTTE POUR LE POUVOIR POLITIQUE ENTRE TROIS FORCES POLITIQUES : FPI, RDR, PDCI ? 162	
2- GROUPES SOCIAUX ET ANTAGONISMES IDENTITAIRES	163
3- MOUVEMENTS REBELLES ET LUTTE ARMEE.....	164
II- DES CONFLITS ARMES POUR LA CONQUETE DU POUVOIR	164
A- DES VIOLENCES OPPORTUNISTES EN COTE-D'IVOIRE.....	165
B- D'AUTRES FORMES DE VIOLENCES OPPORTUNISTES : LES CAS DES CONFLITS ARMES DANS LE FLEUVE MANO.....	167
CONCLUSION PREMIERE PARTIE. DES VIOLENCES POLITIQUES EN AFRIQUE OCCIDENTALE.....	170
<u>DEUXIÈME PARTIE</u>	<u>175</u>
<u>DES GUERRES POUR LA RECONNAISSANCE</u>	<u>175</u>

INTRODUCTION	175
CHAPITRE 5.....	178
DES CONSIDERATIONS THEORIQUES AU SUJET DE LA RECONNAISSANCE.....	178
INTRODUCTION	178
I- DE LA RECONNAISSANCE	179
A- OBJET DE LA LUTTE POUR LA RECONNAISSANCE ?.....	179
1. LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UNE AUTONOMIE ?.....	179
2. LUTTE SOCIALE POUR DES DROITS CIVIQUES, SOCIAUX ET POLITIQUES	185
3. LA FINALITE DE LA RECONNAISSANCE POSITIVE C'EST LA « VIE ETHIQUE ».....	189
B- LES STRUCTURES SOCIALES DES RELATIONS DE RECONNAISSANCE.....	191
1- LES MODELES DE LA RECONNAISSANCE INTERSUBJECTIVE.....	191
2- LES CADRES SOCIAUX DE LA « RECONNAISSANCE RECIPROQUE » ?.....	201
II- DU DENI DE RECONNAISSANCE	208
A- IDENTITES ET DENIS DE RECONNAISSANCE	209
1. LE MEPRIS, UNE FORME DE DENI DE RECONNAISSANCE.....	210
2. RELATIONS INTERSUBJECTIVES ET ACTE DE RECONNAISSANCE.....	215
3. CONDITIONS DU DENI DE RECONNAISSANCE ?.....	221
B- VIOLENCES SYMBOLIQUES ET CONFLITS ARMES OUEST-AFRICAINS.....	223
1- LES LIMITES DES EXPLICATIONS CLASSIQUES DES CONFLITS ARMES INTERNES.....	224
2- EXPLIQUER LES GUERRES POUR LA RECONNAISSANCE.....	234
3- IDENTITES ET GUERRES POUR LA RECONNAISSANCE	239
CHAPITRE 6.....	244
VIOLENCES SYMBOLIQUES, IDENTITES COLLECTIVES ET GUERRES POUR LA RECONNAISSANCE	244
INTRODUCTION	244
I- FAIRE LA GUERRE POUR (RE)CONQUERIR UNE EGALE DIGNITE EN CASAMANCE.....	246
A- LE (DENI) D'AUTONOMIE ET LE CONFLIT ARME EN CASAMANCE.....	247
1- REPRESENTATION DE SOI, DE LA CASAMANCE ET DE L'ÉTAT : CHRONIQUE DU DISCOURS INDEPENDANTISTE DU MFDC.	248
2- LE MEPRIS : LES SOURCES DU CONFLIT EN CASAMANCE ?	259
B- LE RECOURS A LA GUERRE DU MFDC POUR L'EGALE DIGNITE.....	265
1- LA GUERRE POUR L'AUTONOMIE DE LA CASAMANCE	266
2- LA GUERRE ET LA VALORISATION DES « IDENTITES ».....	274
II- FAIRE LA GUERRE POUR EXISTER DANS L'AZAWAD.....	277
A- LE (DENI) D'AUTONOMIE ET LE CONFLIT ARME DANS L'AZAWAD	278
1- REPRESENTATION DE SOI, DE L'AZAWAD ET DE L'ÉTAT MALIEN : LE « DISCOURS REBELLE » TOUAREG	279
2- L'INDIFFERENCE DE L'ÉTAT MALIEN SUR LA « QUESTION TOUAREG »	281

3-	VIOLENCES D'ETAT	292
B-	LE RECOURS A LA VIOLENCE DES MOUVEMENTS REBELLES TOUAREG POUR EXISTER.....	296
1-	LA GUERRE POUR L'AUTONOMIE ET/OU L'INDEPENDANCE DE L'AZAWAD.....	297
2-	LA VALORISATION DE L'IDENTITE GUERRIERE TOUAREG DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME AU NORD DU MALI	302
3-	PARCOURS BIOGRAPHIQUES D'ACTEURS REBELLES ?.....	304
III-	FAIRE LA GUERRE POUR LA CONQUETE DU POUVOIR EN COTE-D'IVOIRE	309
A-	L'IVOIRITE : UN DENI DE NATIONALITE ET LUTTES DE POUVOIR (1990-2000).....	310
B-	OUATTARA, LE SYMBOLE DE L'EXCLUSION POLITIQUE ?	312
	CONCLUSION. DES GUERRES POUR LA RECONNAISSANCE.....	315
	CHAPITRE 7.....	319
	LA PART DES IDENTITES DANS LA DYNAMIQUE DES CONFLICTUALITES ?	319
	INTRODUCTION.....	319
I-	DYNAMIQUE DES CONFLITS ARMES INTERNES : DUREE ET INTENSITE DES VIOLENCES POLITIQUES ?.....	319
A-	DUREE DES VIOLENCES POLITIQUES ?.....	320
B-	DES VIOLENCES SECESSIONNISTES DE RELATIVE « BASSE INTENSITE » ET DES VIOLENCES OPPORTUNISTES INTENSES ?.....	321
II-	LA PART DES IDENTITES DANS LA DYNAMIQUE DES CONFLICTUALITES ?	322
A-	VIOLENCES SECESSIONNISTES DE LONGUE DUREE ET DE « BASSE INTENSITE »	323
1-	MOUVEMENTS REBELLES SEPARATISTES, REPRESENTATIONS TERRITORIALES ET VIOLENCES DE « BASSE INTENSITE » ?	323
2-	IMAGE DES REGIMES POLITIQUES ET VIOLENCES DE BASSE INTENSITE	324
3-	AU-DELA DES IDENTITES, DES CONSIDERATIONS PROPRES AUX CONFLITS SECESSIONNISTES ...	326
B-	DES VIOLENCES « INTENSES » DE COURTE DUREE POUR LA CONQUETE DU POUVOIR CENTRAL ? 328	
	<u>TROISIÈME PARTIE.....</u>	333
	<u>DES POLITIQUES SYMBOLIQUES DE RECONNAISSANCE</u>	333
	INTRODUCTION.....	334
	<u>CHAPITRE 8.....</u>	338
	<u>COMMENT LES REGIMES POLITIQUES GERENT LES CONFLITS ARMES SECESSIONNISTES ?.....</u>	338
	INTRODUCTION.....	338

I- DES MECANISMES CLASSIQUES DE GESTION DES CONFLITS ARMES INTERNES	339
A- REPRIMER POUR METTRE FIN AUX VELLEITES SECESSIONNISTES	339
1- EXTERNALISATION ET DELEGATION DE LA GESTION DES CONFLITS ARMES AU MALI	340
2- INTERNALISATION DE LA GESTION DU CONFLIT ARME EN CASAMANCE (1980-2012) ?	342
B- DECENTRALISER POUR REGLER DES VIOLENCES SECESSIONNISTES ?	345
1- DECENTRALISER POUR GERER LES CONFLITS ARMES SECESSIONNISTES	347
2- LA DECENTRALISATION EST AUSSI UN INSTRUMENT DE SECURITE.....	352
C- DEVELOPPER POUR CONSTRUIRE LA PAIX.....	355
1- DES ACCORDS AUTOUR DU STATUT PARTICULIER DE L'AZAWAD.....	355
2- DEVELOPPER POUR CONSTRUIRE LA PAIX EN CASAMANCE (2000-2020).....	359
II- LE PROBLEME DES POLITIQUES SYMBOLIQUES DE RECONNAISSANCE ?	363
A- LIMITES DES MECANISMES CLASSIQUES DE REGLEMENTS DES VIOLENCES SECESSIONNISTES...	364
B- L'INTERET DES POLITIQUES SYMBOLIQUES DE RECONNAISSANCE	366
CONCLUSION. DES MECANISMES CLASSIQUES DE LA GESTION DES VIOLENCES SECESSIONNISTES EN AFRIQUE OCCIDENTALE. LES CAS DU SENEGAL ET DU MALI.....	369
CHAPITRE 9	373
POLITIQUES SYMBOLIQUES DE RECONNAISSANCE ET DYNAMIQUES DES CONFLICTUALITES, ENTRE PACIFICATION ET RADICALISATION DES ANTAGONISMES	373
INTRODUCTION	373
I- DYNAMIQUES DES CONFLITS ARMES SECESSIONNISTES EN CASAMANCE ET DANS L'AZAWAD.	374
A- UNE TENDANCE A LA PACIFICATION DANS LE CONFLIT ARME EN CASAMANCE.....	375
1- UN DISCOURS REBELLE MODERE ET APAISE	375
2- DEMOBILISATION DANS LES RANGS DU MFDC	377
3- UN DECLIN DES VIOLENCES EN <i>CASAMANCE</i>	379
B- UNE TENDANCE A LA RADICALISATION DANS LE CONFLIT ARME DANS <i>L'AZAWAD</i>	381
1- UN DISCOURS INDEPENDANTISTE RADICAL DU MNLA (2012).....	382
2- ALLIANCES MILITAIRES AVEC DES GROUPES RADICAUX ET CHUTE DE L'ÉTAT DANS <i>L'AZAWAD</i>	384
3- RESURGENCE ET INTENSIFICATION DES VIOLENCES DANS <i>L'AZAWAD</i>	385
II- POLITIQUES SYMBOLIQUES DE RECONNAISSANCE ET DYNAMIQUES DES VIOLENCES SECESSIONNISTES	386
A- MECANISMES DE GESTION ET DYNAMIQUES DES CONFLITS ARMES	387
1- DES MECANISMES POLITIQUES ET SECURITAIRES A L'EPREUVE DES VIOLENCES SECESSIONNISTES	387
2- DES MECANISMES DEVELOPPEMENTALISTES A L'EPREUVE DES VIOLENCES SECESSIONNISTES.	389
B- POLITIQUES SYMBOLIQUES DE RECONNAISSANCE ET PACIFICATION DES RELATIONS SOCIALES.	390

1- LA RECONNAISSANCE DES IDENTITES TERRITORIALES.....	391
2- DES MECANISMES VARIES D'« INCLUSION ».....	393
3- LES LIMITES D'UNE INTERPRETATION DE LA DYNAMIQUE DES CONFLICTUALITES PAR LA RECONNAISSANCE.....	395
CONCLUSION. POLITIQUES SYMBOLIQUES DE RECONNAISSANCE ET PACIFICATION DES RELATIONS SOCIALES	398
CONCLUSION PARTIE 3. DES POLITIQUES DE RECONNAISSANCE SYMBOLIQUES.....	399
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	403
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	410
.....	410
ANNEXES	427
ANNEXE 1 : EXTRAITS D'ENTRETIENS DE TERRAIN MALI	428
ANNEXE 2 : EXTRAITS ENTRETIENS DE TERRAIN SENEGAL.....	464
ANNEXE 3	481

Sigles et acronymes

ACLED: Armed Conflict Location & Event Data Project

ADO: Alassane Dramane Ouattara

ARLA : Armée Révolutionnaire de Libération de l’Azawad

ATNMC : Alliance Touareg du Nord Mali pour le Changement

ATT : Amadou Toumani Touré

CEDEAO : Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest

CMA : Coordination des Mouvements de l’Azawad

FIAA : Front Islamique Arabe de l’Azawad

G5 SAHEL : Groupe des cinq États du Sahel (Burkina-Faso, Niger, Mali, Mauritanie, Tchad)

IDH : Indice de Développement Humain

GSPC: Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat

MFDC : Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance

MNLA : Mouvement National de Libération de l’Azawad

MPLA : Mouvement Populaire de Libération de l’Azawad

MSA : Mouvement pour le Salut de l’Azawad.

MINUSMA : Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali

MPCI : Mouvement Patriotique de Côte-d’Ivoire

ONU : Organisation des Nations Unies

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PIB : Produit Intérieur Brut

PNB : Produit National Brut

PRIO: Peace Research Institut of Oslo

RDR : Rassemblement des Républicains

SIPRI : Stockholm International Peace Research Institut

UA : Union Africaine

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Entre condamnation et justification, travail de mémoire et volonté d'oubli, la violence occupe une place exceptionnelle dans l'imaginaire des peuples »

(Braud 2004:10)

L'étude des conflits armés ouest-africains est dominée par une lecture rationaliste des comportements violents. Cependant, l'analyse des causes et des origines de ces conflits soulève des questions, car les hypothèses de recherche ne sauraient demeurer exclusivement celles des paradigmes *rationalistes* et *economicistes*.

Le conflit est un phénomène éminemment social (Durkheim 1996)¹. C'est Georg Simmel, nous semble-t-il, qui note le mieux le fondement sociologique du conflit. Le sociologue et philosophe allemand fait remarquer que la signification sociologique du conflit tient au fait qu'il « *suscite ou modifie des communautés d'intérêt, des regroupements en unités, des organisations* » (Simmel, Müller, et Freund 2015). Le conflit est consubstantiel à la vie humaine et aux relations sociales. Il demeure un cadre de socialisation, lorsqu'il définit des manières d'être, de penser et de faire. En effet, « *si toute interaction entre les hommes est une socialisation, alors le conflit, qui est l'une des formes de socialisation les plus actives, qu'il est logiquement impossible de réduire à un seul élément, doit absolument être considéré comme une socialisation* »².

En tant que fait social, les origines du conflit – y compris celles des conflits armés - sont sociales. Ces conflits armés constituent un objet classique des sciences politiques et des études de relations internationales. Cette thèse s'inscrit dans l'étude des causes et origines des conflits armés internes dits civils en Afrique de l'Ouest, et nous ne saurions faire l'économie d'analyses des politiques en mesure de transformer positivement les processus conflictuels.

1. Des déterminants économiques des conflits armés internes

La littérature dominante sur les causes et origines des conflits armés internes est probabiliste et rationaliste. La probabilité qu'un conflit armé éclate est mesurée à l'aide d'indicateurs principalement économiques (Bloom et al. 1998; Collier 1999, 2000, 2017; Collier et Hoeffler 2002a, 2002b, 2004; Collier, Hoeffler, et Rohner 2009). Dans cette perspective on cherche à déterminer le rôle des indicateurs tels le PIB, le revenu/habitant, la démographie du pays, les ressources naturelles etc., dans l'émergence des conflits armés.

Cette démarche est déterminée par l'idée que les individus ou groupe d'individus ont une attitude rationaliste dans le recours à la violence. Les individus seraient motivés par les

¹ Emile Durkheim définit le fait social comme un phénomène ayant deux caractéristiques principales : contrainte et extériorité : comme fait social, le conflit se caractérise par un pouvoir de coercition et une extériorité aux individus.

² Georg Simmel. *Le conflit*. Saulxures (1 rue de l'Eglise, 67420) : Circé, 1995, p.19

gains, et évalueraient leur engagement dans la violence en termes coûts/bénéfices. Selon cette approche rationaliste³, plus les individus ont des chances d'atteindre leurs objectifs par le recours à la violence plus ils sont motivés à y recourir. Des facteurs structurels d'ordre économique, politique et environnemental, entrent en jeu dans la décision de recourir ou pas à la violence pour des gains politiques et économiques. Par exemple, les mouvements rebelles seraient motivés par le profit⁴.

Pour Paul Collier et Anke Hoeffler, pionniers de ce courant théorique, les conflits armés internes seraient rendus possibles par la faisabilité des rébellions. Les leaders rebelles se soucient des revenus qui doivent rendre possible l'engagement violent. Collier et Hoeffler considèrent qu'une dépendance aux ressources naturelles exportables, un bas revenu national, une faible croissance économique, une importante diaspora, seraient des causes significatives de l'émergence des conflits armés au sein des États (Collier 2000; Collier et Hoeffler 1998a, 2004; Collier, Hoeffler, et Rohner 2009). Ces conditions économiques seraient indispensables pour mener des actes de rébellions violentes dans la mesure où elles permettent aux leaders d'acheter des armes, de nourrir les soldats, de perpétrer des violences intenses pour gagner sans être tués eux-mêmes (Collier 2000, 23-24).

Quid des doléances ? Comment ne pas prendre en considération les revendications socio-identitaires, les inégalités socio-économiques, les contestations des modes de gouvernements, les injustices sociales, les répressions politiques, dans le déclenchement des conflits armés ? Collier et Hoeffler minimisent le poids des doléances. Ils considèrent que les mouvements rebelles sont des groupes criminels. Les doléances ne permettraient pas de prédire les conflits armés. En plus d'exister dans tous les pays à bas revenus, elles ne causeraient que des conflits politiques, et non directement des conflits violents du type des rébellions armées (Collier 2000; Collier et Hoeffler 2004). Ce seraient plutôt les mouvements rebelles, durant les conflits armés, qui créent des doléances subjectives. Ces dernières seraient essentielles pour l'activité rebelle. En effet, le succès de la rébellion dépend de la motivation des soldats à tuer l'ennemi, ce qui requiert un endoctrinement (Collier 2000, 23).

³ Il y a lieu de distinguer deux catégories dans les approches rationalistes. Une première qui considère la définition même du comportement rationnel à savoir poursuivre un but précis avec des moyens considérés comme les plus adaptés pour atteindre la finalité. Une seconde approche renvoie à la rationalité instrumentale à savoir que les moyens sont essentiellement matériels donc la rationalité essentiellement matérielle. Une telle conception perçoit difficilement que des individus puissent être motivés par leur image dans les antagonismes violents.

⁴ Paul Collier et Anke Hoeffler considèrent les mouvements rebelles comme des organisations de la criminalité. Les mouvements rebelles seraient motivés par le gain et la prédation.

Il est avéré que les facteurs économiques sont des éléments non négligeables d'une part dans l'argumentaire des revendications politiques (*redistribution des richesses, emploi, mal gouvernance, corruption*), d'autre part dans la conduite de la guerre⁵, dans les coûts des conflits armés⁶, enfin dans les politiques de gestion des conflits armés (Collier et Hoeffler 1998a).

Le rôle de l'économique dans le déclenchement des conflits armés n'est que probabiliste, et ne saurait être généralisé à tous les cas et à toutes les échelles de conflictualité. S'il a été démontré que les États qui ont une moins bonne santé économique ont plus de probabilité de faire l'expérience de conflits armés (Collier et Hoeffler 2004; Fearon 2005a), l'absence de conflits dans des États – Bénin, Cap-Vert - (Boêvi Denis Lawson 2013)⁷ au statut économique comparable ne préjuge pas du lien systématique entre faible croissance économique et conflit armé. L'établissement de lien systématique entre pauvreté (revenu économique faible) et émergence des conflits armés, conduit à la naturalisation des conflictualités, notamment en Afrique subsaharienne, et légitime un paradigme interventionniste et développementaliste.

Les facteurs économiques sont susceptibles de constituer des déterminants des conflits sous deux angles paradoxaux. Le lien de causalité s'opère dans la rareté des ressources qui serait facteur de conflit. Les violences seraient déterminées par un manque de subsistances – *crises alimentaires et violences dans les émeutes de la faim par exemple*. Des besoins alimentaires seraient à l'origine des mobilisations collectives, de certaines rébellions armées. Faisons remarquer que l'usage de la violence pour faire respecter des doléances n'est pas systématique et que les revendications pacifiques peuvent être plus efficaces que le recours à la violence pour faire satisfaire des attentes.

Ce premier lien potentiel de causalité s'oppose à la thèse de l'abondance des ressources, notamment naturelles qui serait un facteur significatif de l'émergence des conflits armés internes – exemple dans les régions des Grands Lacs, le fleuve *Mano*. La théorie de la malédiction des ressources naturelles insiste sur leur abondance sans mettre suffisamment en relief le problème de leur gouvernance qui ne peut être séparée des liens marchands qui existent

⁵ Le recrutement et l'entretien des mouvements rebelles constituent un coût non négligeable. Dans l'expérience des rébellions en Casamance et dans l'Azawad, ces deux facteurs ont conditionné une économie de la guerre.

⁶The economic costs of civil war: Synthetic counterfactual evidence and the effects of ethnic fractionalization - Stefano Costalli, Luigi Moretti, Costantino Pischedda, 2017 s. d.)

⁷ Dans ses travaux sur la société béninoise, Boêvi Denis Lawson, précisait à juste titre l'importance des « identités partagées » comme sources de paix béninoise(Boêvi Denis Lawson 2013). Le Bénin demeure, au fait, l'un des rares États africains à n'avoir pas traversé des conflit armé.

entre des acteurs locaux qui exploitent ces ressources par les moyens de la guerre et des partenaires internationaux politiques et affairistes qui rendent possibles la vente, l'exportation et la transformation des ressources brutes (les minerais) spoliées et leur consommation.

Nous savons que les fortes pressions sur les ressources naturelles – terres, eaux, forêts, pâturages – ont eu des conséquences sur le vivre ensemble en Côte-d'Ivoire, au Mali, au Libéria, en Sierra-Léone, au Sénégal etc. C'est donc avec un intérêt particulier que la croissance démographique en Afrique subsaharienne mériterait d'être observée pour considérer l'effet multiplicateur sur les enjeux – la santé, l'éducation, l'emploi, le vivre ensemble- qu'elle peut avoir sur la transformation des sociétés.

Par ailleurs, la rareté peut exister dans une situation d'abondance. Elle peut traduire des situations d'inégalités d'accès aux ressources, pourtant abondantes. Dans ce cas de figure, la concentration des ressources entre les mains d'un groupe social pose le problème de la gouvernance redistributive des richesses. Ces inégalités peuvent être le fait de politiques discriminatoires.

Deux lectures critiques peuvent être faites d'une telle lecture économique des conflictualités. Elle indique d'abord – et à juste titre -, que les causes et origines des conflits armés sont multiples : un seul facteur ne pourrait suffire à estimer la probabilité de déclenchement d'un conflit armé. Le conflit est indéniablement le résultat d'une multicausalité.

Ensuite, une telle littérature fait fi de toutes les autres sources auxquelles peuvent potentiellement se greffer des germes du conflit, à savoir les interactions sociales, les émotions de colère, de haine, de vengeance, de sentiment d'injustice etc. Peut-on en effet, comprendre les conflits armés au Mali à partir des seuls indicateurs économiques de croissance économique du pays, de revenu minimum que gagnerait chaque citoyen malien, ou encore des ressources naturelles qu'exporterait le pays ? Considérons les déterminants sociopolitiques des conflits.

2. Des déterminants sociopolitiques

L'analyse du rôle des institutions politiques et sociales dans l'émergence des conflits armés constitue aussi une part importante de la littérature sur les conflictualités en Afrique occidentale. Il s'est agi par exemple de déterminer le lien entre la nature de certains régimes politiques et le déclenchement de conflits armés. L'étude des conflits armés interétatiques, à travers la théorie de la paix démocratique– *les démocraties ne se font pas la guerre* –, démontre que le régime démocratique favorise la paix (Doyle 2005; Hegre 2014; Kant et Marcuzzi 2007;

Russett 1994; Russett et al. 1995). Qu'en est-il des conflits armés intra-étatiques ? Les États qui font l'expérience de conflits armés internes sont-ils des régimes non-démocratiques ?

De nombreux indicateurs et instituts de notation (Freedom House, Afrobarometre, etc.) permettent de se faire une idée sur l'état des régimes politiques en Afrique de l'ouest. Il serait hasardeux de conclure que les régimes politiques ouest-africains sont des démocraties accomplies. De même, qu'il nous semble fallacieux d'évaluer de jeunes régimes par des standards de gouvernance démocratique externes. Il ne saurait y avoir de même une définition exclusive de ce qu'est la démocratie, l'autocratie etc. La démocratie reste un idéal politique. Elle est le résultat de constructions politiques qui, idéalement, doivent concourir à l'émergence d'institutions politiques qui encadrent les libertés individuelles et collectives et offrent un ensemble de droits et de devoirs pour le bien-être. La démocratie est donc un projet et un choix de société. Elle est un ensemble normatif. Son contenu peut être variable. C'est pourquoi, on s'accorde plus sur ce qu'elle n'est pas que sur ce qu'elle est véritablement.

Il a été démontré que dans les démocraties *consolidées*, la croissance économique, le niveau de vie des individus, les institutions politiques et sociales de contre-pouvoir, sont susceptibles de créer des conditions sociales de relations pacifiques (Hegre 2014). Une gouvernance démocratique effective créerait des conditions de la paix. Les institutions politiques favoriseraient le règlement des différends par des moyens non-armés et non-violents.

Les institutions politiques et sociales jouent un rôle déterminant dans la (re)production des inégalités sociales (Bourdieu et Passeron 2018). Certaines conditions matérielles déterminent les positions sociales, et les trajectoires sociales des groupes, susceptibles de nourrir des ressentiments et des doléances. Les *griefs* liés aux inégalités, aux répressions politiques, aux exclusions, aux discriminations, peuvent constituer des moteurs des conflits armés. Ted Robert Gurr les traduit sous le concept de frustration relative, c'est-à-dire l'écart entre les attentes que les doléances d'un groupe social soient satisfaites et la satisfaction de ces attentes. Plus l'écart est grand plus la frustration est significative.

Cependant, le recours à la violence de groupes frustrés n'est pas systématique. Selon Ted Robert Gurr, trois conditions sont nécessaires pour qu'un groupe social se rebelle contre son gouvernement (Gurr 2000, 2015). La première condition renvoie aux motivations du groupe social rebelle. Les mobilisations collectives sont sous-tendues par des motivations que portent les doléances. La mobilisation est d'autant plus significative que ces doléances sont largement partagées. Deuxièmement, l'identité collective du groupe qui se rebelle est une condition non négligeable et participe à la fois du processus d'engagement rebelle, de catégorisation, et de

construction des identités belliqueuses. La rébellion est orientée par une identité collective à laquelle elle doit sa crédibilité, sa fiabilité et sa viabilité. Le recrutement est moins coûteux dans des groupes sociaux qui ont une identité collective partagée. Les groupes sociaux qui partagent une forte identité en leur sein, sont, par hypothèse, plus susceptibles de compter dans leurs rangs des individus qui adhèrent par allégeance à cette identité plutôt que par gain économique. Les leaders peuvent recruter au sein du groupe. La dernière et troisième condition nécessaire à la mobilisation rebelle est d'ordre structurel et externe au mouvement lui-même. Elle consiste en la structure des opportunités. La mobilisation et la violence du mouvement sont rendues possibles par le contexte sociopolitique. Par exemple, la fragilité d'un État favoriserait la rébellion.

Sous la perspective internationaliste, des déterminants géopolitiques constituent des conditions importantes de l'émergence des conflits armés (Rosière et Richard 2011). Cela est encore plus vrai des États ouest-africains. La mondialisation au sens des interdépendances de tout genre et des circulations des biens et des personnes, crée les conditions de la diffusion des violences : circulation des armes et des soldats. Les interdépendances de plus en plus croissantes entre les États-nations du point de vue économique, politique, exacerbent les convoitises, et mettent en exergue les fragilités de certains États. La mondialisation des menaces engendre une mondialisation de la gouvernance des violences et de la sécurité.

Le rôle des phénomènes démographiques dans la genèse des conflits armés et les effets de ces conflits sur la démographie elle-même (Gendreau 1996), ne font l'objet que de peu d'intérêt. La question démographique dans les conflictualités est d'une part liée à la santé de la reproduction. Elle est d'autre part en lien avec les problématiques des *migrations et des mouvements de populations* dans les conflits armés - Côte-d'Ivoire, Sénégal, Mali. L'importance que prennent certaines notions (autochtonie vs allochtonie) dans le récit des violences politiques, nous interroge sur les rapports sociaux de groupes qui prennent la forme de rapports de force. Ces mouvements de populations s'accompagnent de la complexification des défis qu'impliquent l'*urbanisation, l'exode rural*. Enfin, il est question de la composition sociale des États caractérisés par une forte diversité culturelle. Cette diversité culturelle est-elle source de conflit armé ? Le risque de conflit est-il plus important dans les pays qui connaissent une plus grande hétérogénéité culturelle ? Les différences culturelles sont-elles plus facteur de paix sociale que conditions du recours à la violence ? Posé en ces termes, le lien entre diversité culturelle et recours aux violences politiques réinvestit la problématique du rôle des appartenances identitaires dans le déclenchement des conflits armés.

Les États de l'Afrique de l'Ouest sont profondément multiculturels. Le facteur identitaire à travers l'ethnicité, les religions, les langues, qui constituent des institutions sociales et culturelles, est au demeurant au centre des préoccupations des rapports sociaux belliqueux. Ce n'est pas pour autant qu'il convient de conclure au rôle de l'hétérogénéité culturelle dans le déclenchement des violences (Fearon 1999, 2009, s. d.) (Azam et Mesnard 2003; Fearon et Laitin 2003). La variation entre les États qui font l'expérience des conflits armés du fait des différends sur l'identitaire et les États qui en dépit de la diversité culturelle connaissent *a contrario* une paix relative, se situe dans les possibilités de mobilisation des registres identitaires à des fins belliqueuses. Ainsi, la question est plutôt, dans quelles conditions les différences identitaires peuvent-elles potentiellement constituer un facteur de conflit armé ?

L'approche qui consiste à analyser des déterminants politiques et sociaux consacre aussi la centralité de l'État dans la lecture des conflictualités. D'une part, les causes et les origines des conflits armés sont appréhendées en partant des gouvernements centraux. Par exemple, le caractère importé et extraverti de l'État est considéré comme une potentielle source de violences politiques, de conflits armés (Badie 2017; Bayart, Mbembe, et Toulabor 2008; A. Mbembe 2000). Le déficit capacitaire des régimes politiques dans la sécurisation des populations – État failli, faible, fragile, -(de Barros, Gomes, et Correia 2013; Etats et sociétés fragiles: entre conflits, reconstitution et développement - Google Livres s. d.; Gaulme 2013; Jean-Marc et Hervé 2007; Yogo s. d.), est conceptualisé comme un facteur de conflit. La nature des régimes politiques (Gazibo et Thiriot 2009; Jourde 2009; Siméant 2013), les espaces et les frontières étatiques (Foucher 2014), sont autant de déterminants qui contribuent à l'émergence des conflictualités. Les institutions politiques seraient l'espace à partir duquel il faut les observer.

Même lorsque les conflits armés sont lus sous le prisme des institutions sociales et culturelles telles les langues, les religions etc., l'interprétation demeure stato-centrée, du fait de la caractéristique interne- du conflit armé.

3. Limites dans l'interprétation des conflits armés internes

Pour résumer, deux interprétations dominent l'étude des causes et des origines des conflits armés internes. Ce sont deux interprétations « matérialistes » (Bertocchi et Guerzoni 2012; Hendrix, Haggard, et Magaloni 2009; Humphreys et Weinstein 2008) qui considèrent les belligérants comme des *homo economicus* voire *politicus*. D'une part les conflits armés sont interprétés comme le produit de comportements de prédation et de guerre pour le gain

économique. D'autre part, les frustrations relatives des acteurs expliqueraient les conflits armés. La finalité de la guerre serait donc politique et économique.

Les premières limites de l'étude des conflits armés sont leur caractérisation et leur qualification par rapport à l'identité des belligérants et à leurs motivations. Les conflits armés au Sénégal, Mali, et dans une moindre mesure en Côte-d'Ivoire, lorsqu'ils ne font pas l'objet d'essentialisme autour des identités « ethniques », sont, à tort, circonscrits aux registres des guerres de prédation, des guerres économiques. La qualification des conflits est en soi problématique.

Ensuite, d'un point de vue méthodologique, une première tentative d'appréhension des conflictualités a consisté en l'analyse des comportements *individualistes*. Des approches « *individualistes* » ont interprété le recours à la violence comme le résultat de décision rationnelle (Collier 2003, 2007; Collier et Hoeffler 2004; Collier, Hoeffler, et Rohner 2009, 2009). Le conflit armé est en ce sens perçu comme un agrégat de comportements rationnels. Cependant, la théorie du choix rationnel ne suffit pas dans l'explication des conflits armés internes qui manifestent une certaine asymétrie dans les rapports de forces. La rationalité des acteurs belligérants peut être limitée⁸, et leur perception de leur environnement peut être faussée (Jervis Robert 2017). En outre, cette théorie ne permet pas d'appréhender l'engagement violent de groupes d'individus motivés par la lutte pour le respect, l'égalité, dans des États-nations où ces mêmes groupes se perçoivent comme des citoyens de « seconde zone ».

Dans la continuité de la théorie du choix rationnel, une seconde approche a consisté à considérer toute *finalité de la guerre comme utilitariste et matérialiste*. En effet, de nombreuses interprétations des guerres reposent sur des paradigmes économiques de la théorie du choix rationnel. Ce qui est ici en cause n'est pas la théorie du choix rationnel en elle-même, mais ce dont elle ne permet pas la lecture. L'explication des conflits sous le prisme des registres exclusivement économiques, en vient à réduire la réalité conflictuelle à leurs causalités matérielles, niant de ce fait un ensemble de schèmes idéels. Les structures cognitives, émotionnelles qui entrent en jeu dans la formation d'abord des différends, ensuite des revendications socio-identitaires et politiques, ne doivent pas être sacrifiées aux profits parfois d'interprétations qui se veulent rationnelles, efficaces et réalistes.

⁸ Olson, (1978)

Le *rationalisme et le matérialisme méthodologiques* privilégient le choix de certains concepts aux dépens d'autres, tels que la *guerre pour la reconnaissance*.

4. Des déterminants symboliques, sources des conflits armés internes

Les conflits armés peuvent être aussi lus sous le prisme des déterminants idéels et immatériels. En cherchant les causes et les origines des conflits dans les motivations rationalistes et matérialistes des individus, les paradigmes dominants sous-estiment les dimensions symboliques comme potentielles sources de ces conflits.

Le terme symbolique recouvre ici l'image de soi ou du collectif. Il renvoie aux représentations sociales du groupe, aux normes et valeurs qui identifient et font le groupe. Il est question de l'identité que les individus ou les groupes ont d'eux-mêmes. Cette identité ne saurait naturellement être homogène. Elle est un ensemble de références axiologiques et normatives construites autour de la sociohistoire du groupe, et variables dans le temps. Cet ensemble immatériel de l'identité des individus ou des groupes sociaux peut faire l'objet d'atteintes et produire ce que Philippe Braud nomme des *violences symboliques*.

Les violences rebelles peuvent être analysées sous le registre des (contre) réactions à une situation que des acteurs dits rebelles considèrent oppressante, humiliante, dévalorisante. De nombreuses activités de rébellion demeurent justifiées par le récit de *résistances* à une domination, à une oppression des gouvernements centraux. La résistance des groupes sociaux fait suite aux « expériences de mépris social » (Honneth et Rusch 2015; Renault 2017a), bien qu'il ne soit pas démontré que tous les groupes qui font l'expérience d'humiliation résistent. Lorsque ce cadrage moral et symbolique de l'activité rebelle est ignoré, cela a pour conséquence de conceptualiser la rébellion comme une criminalité organisée pour le profit. En outre, présenter les mouvements rebelles comme des « bandes de criminelles » intéressées exclusivement par les gains économiques contribue à les banaliser, à omettre la sociohistoire et la morale qui justifient leur lutte.

Le projet politique des mouvements rebelles – lutte pour la libération, indépendance ou autonomie d'un territoire – le distingue de toutes autres bandes armées animées exclusivement par le profil ou le pouvoir. C'est pourquoi dans l'étude des conflits armés opposant un État central à des mouvements rebelles, l'objectif de ces derniers doit permettre de pouvoir distinguer le type de conflictualité. Des conflits portés par des mouvements rebelles sécessionnistes doivent aussi être distingués de ceux motivés par la conquête du pouvoir central.

L'engagement violent rebelle contre des armées nationales est parfois conduit au mépris des forces dissuasives de l'État central. En Casamance et dans l'Azawad, les mouvements rebelles respectifs affrontent violemment les forces armées nationales sans avoir la garantie de la victoire finale. La configuration asymétrique du conflit armé en faveur de l'État ne varie que très peu, sinon jamais, tout le long de cette épreuve. La décision des leaders rebelles de défier l'État central n'est pas sous-tendue au début par des finalités politiques. C'est seulement *a posteriori* que les gains politiques et économiques font l'objet de discussion lors des accords de paix politiques. Ces rébellions, issues de revendications territoriales, font des gains symboliques que celles politiques et pacifiques ne permettraient pas d'obtenir.

Les sources peuvent aussi être recherchées dans les relations sociales de domination, de déni de reconnaissance ou de violences symboliques (Braud 2004; Honneth et Rusch 2015; Lindemann 2010a; Lindemann et Ringmar 2015; Taylor *et al.* 2019). Les violences symboliques sont des atteintes à l'estime de soi ou de groupe, à l'image ou à l'identité collective – cette estime de soi dépend, selon Braud (2004), « d'identification à des catégories sociales plus ou moins valorisées » (Braud 2004) . Les atteintes aux représentations collectives et aux structures mentales d'un groupe socio-identitaire peuvent se traduire en violences physiques. A ce propos, il convient de noter que « plus les identités sont surinvesties émotionnellement, plus les atteintes qui leur seront portées seront perçues comme violentes »(Braud, 2004). Ces travaux (Braud 2004) sur les violences politiques ont le mérite de démontrer les liens de causalité entre les dimensions physiques et symboliques. L'auteur souligne deux principales formes d'atteintes symboliques et identitaires : « *dépréciations identitaires* » et « *dénis des références traditionnelles* » (Braud 2004).

L'atteinte aux identités collectives, celles d'être casamançais, celles d'être *diola*, celles d'être *touareg*, par la dépréciation ou la dévalorisation des représentations qui leur sont attachées, constitue des blessures morales, sources de violences physiques. Les atteintes peuvent être réelles ou *imaginées*. L'identité ne reflète pas que des caractères immatériels. Les références identitaires sont à la fois attachées aux aspects idéels et matériels. Les biens matériels – les ressources naturelles, le territoire, les activités économiques, le travail –, contribuent à la distinction et catégorisation des groupes socio-identitaires. Le sens que donnent les membres du groupe à ces biens est aussi constitutif de l'identité collective de groupe.

Les travaux de Honneth et Taylor, s'inspirant de ceux précurseurs de Hegel sur la reconnaissance, privilégient une critique sociale mettant en lumière les pathologies sociales. Le

concept de reconnaissance entendu comme confirmation de l'identité d'autrui permettrait selon ces auteurs de saisir les rapports sociaux et les dynamiques de groupe. Le besoin de reconnaissance s'observe dans tous les domaines de la vie sociale : dans le monde professionnel, l'espace politique et public, mais aussi dans la sphère privée familiale. La célébrité, les honneurs, la notoriété, l'ascension sociale, l'engagement rebelle en sont autant de formes d'expression et de réceptacle. La reconnaissance demeure un concept difficile à appréhender, mais c'est lorsqu'elle fait défaut que son caractère vital est saisissable.

Selon Charles Taylor « notre identité est partiellement formée par la reconnaissance ou par son absence, ou encore par la mauvaise perception qu'en ont les autres » (Taylor et al. 2019). La reconnaissance est importante, voire nécessaire dans nos interactions quotidiennes. Comment donc ne pas considérer que des acteurs rebelles soient motivés par la quête de reconnaissance auprès des États « donneurs de sens » ?

Lindemann (2010) estime que trois raisons justifient le besoin de reconnaissance : d'abord des raisons émotionnelles de valorisation de soi, d'évitement de la honte ou de l'humiliation ; ensuite des raisons cognitives de confirmation de mon identité par les autres me pensant ; enfin le besoin de reconnaissance peut recouvrir des raisons stratégiques (reconnaissance instrumentale) dans des situations par exemple où la réputation permet d'obtenir certaines ressources (Lindemann 2010c, 11-12).

Les guerres ont une dimension symbolique, soit parce qu'elles peuvent être déterminées par des violences symboliques, soit, parce qu'elles peuvent constituer des moyens de sauver la face, de (re)conquérir ou de préserver une estime, de gagner le respect d'autrui. Vues sous cet angle, les guerres ne seraient pas que des instruments d'accumulation de pouvoir économique et politique.

5. Interpréter les conflits sous le prisme de la reconnaissance. Les cas du Sénégal, du Mali et de la Côte-d'Ivoire.

Cette thèse est au croisement des théories sur les causes et les origines des conflits armés et de celles des luttes pour la reconnaissance. Dans une double perspective de recherche, nous tentons de les interpréter comme des guerres pour la reconnaissance, et nous postulons que le déni de reconnaissance est une des causes potentielles de leur émergence. Nous nous intéressons à démontrer que des politiques symboliques de reconnaissance contribuent à pacifier les relations sociales. Cette deuxième dimension de la recherche, bien que marginale,

est justifiée par l'intérêt de démontrer si des conflits armés potentiellement déterminés par des dénis de reconnaissance, connaissent une tendance à la pacification en fonction des politiques symboliques de reconnaissance. En outre, nous considérons que la pertinence d'une étude sur leurs causes et leurs origines, se situe dans la réflexion simultanée du couple conceptuel guerre/paix. Si les causes de conflits armés sont à rechercher dans les relations sociales de dénis de reconnaissance, quelles peuvent être les conditions sociales de relations sociales pacifiques ? (Lederach 1997, 2015).

Le travail met en lumière trois acteurs collectifs. Il est d'abord question des deux principaux protagonistes, à savoir les mouvements rebelles et le gouvernement central. Un troisième acteur collectif pourtant important dans l'appréhension du conflit est souvent omis de l'analyse, sans doute parce qu'il est une catégorie difficile à cerner. Nous considérons le *groupe social* comme troisième acteur collectif constitutif de la réalité conflictuelle. Ce groupe social, peut renvoyer à un groupe ethnique, un groupe de « ressortissants », un ensemble d'individus d'un même territoire, etc. Le flou autour du groupe social ne doit pas être une raison pour ne pas aborder le fait que ces mouvements rebelles s'appuient voire se réfèrent à des identités collectives de groupe et des territoires, sans qu'ils ne se confondent à ces groupes identifiés. Par exemple, la distinction entre les mouvements rebelles touareg et les populations de l'*Azawad* dont une partie du groupe social touareg, nous semble essentielle. De même qu'il ne peut être dit du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance qu'il est un mouvement *diola* en dépit des fortes références à la culture *diola*. De telles distinctions évitent tout essentialisme.

Considérer les trois acteurs permet d'appréhender de manière les interactions entre les acteurs qui constituent les dynamiques des conflits. Ainsi, est-il impossible de cerner la rébellion touarègue sans comprendre les enjeux autour des modes de vie des groupes sociaux touareg. Ni d'expliquer le conflit armé en Casamance en faisant fi des changements sociaux dans le pays *diola*. Encore moins de chercher à comprendre les causes et origines des conflits armés en Côte-d'Ivoire, sans prendre en compte le récit identitaire sur les « nordistes ».

Nous interprétons les comportements violents des acteurs comme le résultat de violences symboliques qui sous-tendent certaines conflictualités. Nous défendons la thèse que les dénis de reconnaissance en constituent des sources importantes. Les acteurs rebelles ne sont pas motivés exclusivement par des besoins économiques et politiques. Ils s'engagent aussi en guerre contre le gouvernement central pour des besoins symboliques. Nous illustrons notre

thèse par des études de cas, de ces mouvements rebelles, en conflit armé séparatiste pour aboutir à une égale dignité des citoyens.

Cette contribution est intéressante à plusieurs titres. Le premier intérêt d'une telle interprétation est l'apport dans la grille d'analyse classique des conflictualités, de concepts tels que la reconnaissance. Chercher à appréhender les conflits sous le seul prisme de la reconnaissance conduit à considérer les belligérants comme des êtres affectifs avec des besoins vitaux qui ne sont pas exclusivement d'ordre matériel, mais aussi d'ordre symbolique. Une telle approche permet de prendre en compte les justifications morales du recours à la violence. Elle permet aussi de situer le rôle des émotions dans le déclenchement des guerres. La reconnaissance est vitale, surtout dans le cadre des États-nations où certains groupes s'estiment exclus, marginalisés, humiliés.

L'approche par la reconnaissance accorde un intérêt aux interactions sociales et symboliques. L'interprétation interactionniste des conflits armés a pour avantage d'observer les phénomènes de la guerre et de la paix comme des construits sociaux. Dans cette perspective constructiviste les conflits sont vus comme des processus sociaux et le résultat des interactions entre les belligérants. Les représentations que les acteurs ont d'eux-mêmes et d'autrui « donneur de sens », sont déterminantes dans l'appréhension de la belligérance.

L'approche par la reconnaissance permet de décloisonner l'analyse des conflictualités du prisme sécuritaire qui met l'accent sur les menaces contre l'institution étatique. Elle offre des outils de compréhension des comportements violents des mouvements rebelles contre les gouvernements centraux. Dans le cas d'espèce, il est question de voir comment des violences symboliques ou des dénis de reconnaissance constituent des déterminants de conflits armés intra-étatiques. Le regard sur les violences change. Les acteurs rebelles peuvent aussi être compris comme les victimes de violences symboliques.

Enfin, l'histoire des États postcoloniaux ouest-africains est celle des rapports sociaux de lutte. La période des indépendances est marquée par des mouvements nationalistes de libération de l'oppression coloniale. Ce premier mouvement nationaliste opposé à l'ordre colonial est à distinguer des nationalismes en post-colonie, portés par des mouvements rebelles qui revendiquent des territoires. Ces derniers est aussi justifié par une volonté de se « libérer », de faire sécession d'États décriés comme *opresseur, dominant, indifférent, etc.* Ce qui est en jeu dans les antagonismes entre l'État central et certains mouvements rebelles, c'est bien le défi de la construction des États-nations postcoloniaux.

L'histoire tumultueuse de certains régimes politiques faite de crises et conflits s'accompagne de mouvements de contestation et d'indignation contre l'État, qui ne sont pas l'apanage des groupes rebelles. Les groupes sociaux de certains territoires régionaux seront des espaces de ces contestations. L'autorité de l'État sera contestée au nom de la dénonciation de l'injustice, pour la reconnaissance de droits sociaux et politiques (Fraser 2004), pour la reconnaissance de la valeur des territoires estimés marginalisés ou abandonnés.

Les luttes pour la reconnaissance prennent forme en post-colonie, tantôt de manière pacifique, tantôt de façon violente, impliquant une variété d'acteurs. L'analyse des conflits sous l'angle de la reconnaissance permet de mettre en lumière les conditions sociales dans lesquelles des acteurs estiment finalement que leurs revendications politiques, économiques et socioculturelles doivent être conduites de manière violente plutôt que pacifique.

6. Plan proposé

La thèse se divise en trois parties. Celles-ci sont précédées de notes préliminaires posant les concepts et les problèmes de recherche, portant les hypothèses et la méthodologie de recherche. Ce chapitre est une *note méthodologique sur l'étude des conflits armés en Afrique de l'Ouest*.

Dans la première partie de ce document, nous abordons des cas d'étude constitués par la *Casamance*, et l'*Azawad* - étant plus centraux - et dans une moindre mesure la Côte-d'Ivoire. Nous décrirons à travers trois chapitres les manifestations des comportements violents au sein des États qui font face aux violences rebelles pour la séparation du territoire (*Casamance* et *Azawad*) - et de violences rebelles pour la conquête du pouvoir central (cas de la Côte-d'Ivoire). L'intérêt d'une telle partie dans notre recherche est de situer les enjeux et le déroulement des violences politiques. Ensuite nous cherchons à interpréter les mécanismes causaux qui en sont à l'origine. Nous spécifions et distinguons dans cette partie des violences rebelles sécessionnistes de celles « opportunistes ».

Dans la deuxième partie, nous démontrons comment dans les cas des violences sécessionnistes en Casamance et dans l'*Azawad*, les manifestations de mépris et d'indifférence des régimes politiques à leur endroit, ont constitué des sources importantes et réelles de ces conflits internes. Nous défendons ainsi la thèse que les mouvements rebelles sont motivés par une lutte guerrière pour l'égalité.

Enfin, l'analyse des causes et origines des conflits conduit à repenser les politiques de leur gestion/prévention. Dans une troisième partie, nous nous sommes intéressés aux politiques *de reconnaissance*. En effet si le déni de reconnaissance constitue une des causes potentielles des conflits, des politiques de reconnaissance symboliques auront tendance à pacifier les relations sociales. Dans ce troisième temps de réflexion, nous observons le potentiel effet positif des politiques symboliques de reconnaissance par rapport à la dynamique des conflictualités en *Casamance* et dans *l'Azawad*.

CHAPITRE PREMIER

Notes méthodologiques sur l'étude des conflits armés en Afrique occidentale

Introduction

L'importance des éléments méthodologiques nous conduit à y consacrer un premier chapitre. Comment analyser les conflits armés en Afrique occidentale ? Quelles lectures faire des violences politiques liées à ces conflits armés ?

Dans ce chapitre, nous tentons d'apporter quelques définitions des notions mobilisées. Nous faisons état et discutons la littérature sur les conflits armés internes. Nous avançons des hypothèses de recherche relatives aux causes et aux origines des conflits armés internes.

Notre thèse se base sur des données quantitatives et qualitatives⁹. A travers des études de cas, nous mobilisons des données d'entretiens collectées au Sénégal et au Mali, lors de séjours de recherche¹⁰. Ces deux cas d'étude sont centraux dans notre thèse. Des entretiens effectués avec des acteurs (ex) rebelles, des acteurs de la société civile, des femmes et hommes politiques, servent de sources. D'autres sources tels des entretiens de seconde main, des discours politiques, sont mobilisées pour illustrer notre propos.

I- Objet de recherche

Notre recherche porte sur les conflits armés en Afrique occidentale. Nous circonscrivons l'observation d'un tel objet autour de trois cas d'études : le conflit armé au Sénégal, notamment en *Casamance (1980-2020)* ; le conflit armé au Mali, spécifiquement dans l'*Azawad (1980-2020)* ; le conflit armé de Côte-d'Ivoire (2000-2011). Notre analyse met d'abord l'accent sur

⁹ La nature de notre objet explique que nous combinions des données quantitatives et qualitatives. Les statistiques permettent en effet de compléter l'approche des *études de cas*.

¹⁰ Pour ce qui est du cas ivoirien, à l'aide de la documentation existante, notamment la revue de littérature, nous illustrons les cas de violences que nous nommons « opportunistes ».

la manifestation de ces conflits en violences politiques rebelles. Nous tentons ensuite d'expliquer le recours à la violence des mouvements rebelles comme l'effet de violences symboliques. Enfin, l'analyse des causes et des origines de ces conflits conduit à discuter les mécanismes de leur gestion.

A- Questions et problèmes de recherches sur les conflits armés ?

L'étude des conflits armés soulève de nombreuses questions. Trois questions en lien avec notre thèse, nous intéressent : *comment se manifestent les conflits armés internes ouest-africains ? Quelles sont les causes et origines de ces conflits ? Comment « gérer » ces conflits armés ?* Chacune de ces questions trouve une pertinence en elle-même et suffit à faire l'objet d'une thèse. Cependant, leurs interdépendances expliquent que nous jugeons opportun de les traiter ensemble.

1- Comment se manifestent les conflits armés internes ?

La littérature sur les conflits armés s'est principalement accentuée sur trois formes de conflictualités : les conflits armés interétatiques qui opposent deux unités politiques¹¹ - par exemple deux États ; les conflits armés internes ou intra-étatiques¹² ; des conflits armés « systémiques » pour faire référence aux conflits qui opposent des gouvernements et/ou une coalition de gouvernements à des groupes armés transnationaux (exemple les groupes armés dits « terroristes-djihadistes »).

Comment ne pas considérer que les conflits armés intra-étatiques n'aient pas les mêmes caractéristiques ? L'observation de leur déroulement permet de distinguer des conflits armés pour la conquête du pouvoir central, des conflits armés séparatistes, des conflits armés terroristes¹³, des conflits armés communautaires etc. Nous focalisons notre thèse sur les formes de conflits qui impliquent principalement le gouvernement central d'un État et des mouvements rebelles. Ces derniers défient violemment l'autorité de l'État central sur une partie du territoire national.

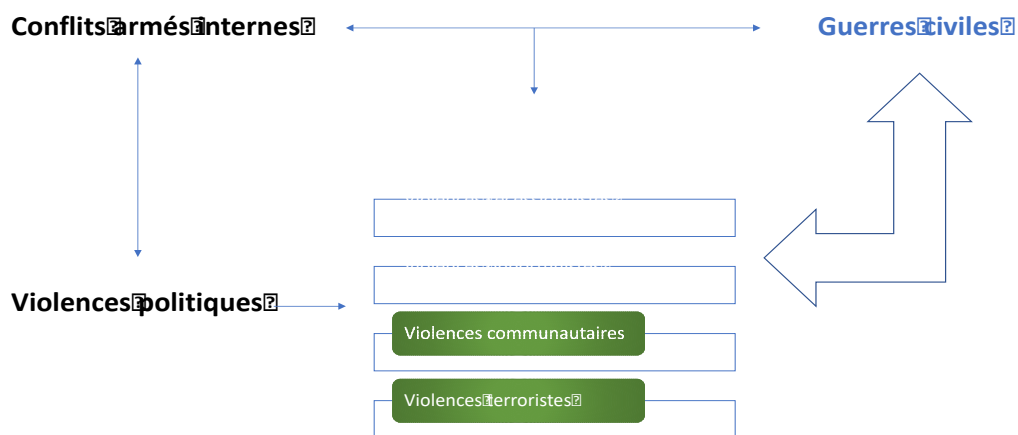
¹¹ Une unité politique est une entité administrative autonome qui jouit d'un pouvoir de contrôle et d'une autorité sur un territoire et sa population.

¹² Ils opposent le gouvernement d'un État à des groupes d'individus (exemple mouvements rebelles). ils peuvent aussi consister en l'opposition violente entre des groupes d'individus qui remet en cause l'autorité politique de l'État. Les conflits armés internes peuvent prendre des formes de guerres civiles – un terme politiquement incorrect pour de nombreux régimes politiques.

¹³ Le projet des groupes qui s'assimilent au terrorisme-djihadisme (Al-Qaida, Ansar Dine, JNIM, Boko Haram) affichent aussi des objectifs de conquête du pouvoir central.

Dans les cas de la *Casamance* et de l'*Azawad*, les mouvements rebelles défient l'autorité du gouvernement central sur une partie du territoire national dont ils revendiquent l'indépendance. Cette notion d'indépendance recouvre plusieurs sens : autonomie, libre-administration etc. Nous désignons par *violences sécessionnistes*, les violences qui se manifestent à travers les belligérances entre le gouvernement central et des mouvements indépendantistes - les cas de la Casamance et de l'*Azawad*.

D'autres formes de violences, que nous nommons « *opportunistes* », se manifestent dans des conflits qui opposent le gouvernement central à des mouvements rebelles dont l'objectif est la conquête du pouvoir central – le cas des conflits armés de Côte d'Ivoire 2000-2011¹⁴.



Des violences politiques

Les violences politiques (physiques et symboliques) sont une des manifestations tangibles des conflits armés. Elles peuvent être considérées comme « *des actes de désorganisation, destruction, blessures dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution et/ou les effets acquièrent une signification politique, c'est-à-dire*

¹⁴ Le cas des conflits armés en Côte d'Ivoire dont nous désignons les manifestations par les termes de « violences politiques opportunistes » est mobilisée dans cette thèse pour caractériser les spécificités des violences politiques que nous qualifions de sécessionnistes.

tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social¹⁵ ».

Chez Philippe Braud, les violences politiques se caractérisent par leurs dimensions à la fois physiques et symboliques (Braud 2004). La violence n'est pas que physique comme le laisse entendre la définition de Nieburg qui a inspiré de nombreuses études de sociologie politique. Une injure, un comportement humiliant doivent pouvoir être considérés comme des formes de violence, parce que blessantes. La violence recouvre donc une dimension psychologique et émotionnelle. Cependant, pour Braud, parler de violence politique, c'est aussi considérer les individus qui, à tort ou à raison, revendiquent une condition de « victime » c'est-à-dire être source de souffrance (Braud 2004, 16). Les violences politiques sont à distinguer des violences domestiques. Dans le cas des conflits armés, la violence peut être autant une violence d'État qu'une violence protestataire. Elle est une violence politique en ce sens qu'elle a des effets sur le système social.

Des conflits armés

Le conflit armé est défini comme un différend qui « *concerne le gouvernement et / ou le territoire où le recours à la force armée entre deux parties, dont au moins une est le gouvernement d'un État, entraîne au moins 25 décès liés aux combats au cours d'une année civile* » (GLEDITSCH et al. 2002; Gleditsch et al. 2019, 1-2; Pettersson, Högladh, et Öberg 2019).

Cinq éléments sont importants dans cette définition. Premièrement, l'usage d'une arme c'est-à-dire tout objet (armes à feu, armes blanches, bâton, feu, eau) pouvant impliquer la mort d'individus. Deuxièmement, il faut un minimum de 25 décès/an liés aux confrontations violentes qui opposent les acteurs. Troisièmement, au sujet des belligérants, le gouvernement de l'État doit en être un, en dépit du fait qu'il peut exister des alliances ou d'autres formes d'organisations. Le gouvernement est vu comme la partie qui contrôle la capitale de l'État (Gleditsch et al. 2019)¹⁶. Quatrièmement, un État est une entité qui jouit d'une reconnaissance internationale, dont le gouvernement contrôle un territoire spécifique, ou un gouvernement dont la souveraineté n'est pas reconnue internationalement et n'est pas disputée par une autre entité,

¹⁵ (Nieburg 1969)

¹⁶ Cette définition du gouvernement peut en effet s'avérer insuffisante, lorsqu'on ne considère pas la périodicité du conflit. En effet, un gouvernement peut bien perdre le contrôle d'une capitale. C'est le cas dans des conflits où des forces ennemies étrangères réussissent à occuper une bonne partie du territoire national y compris la capitale au point d'installer le doute sur le gouvernement légitime.

elle, jouissant d'une souveraineté internationale contrôlant antérieurement le territoire (Gleditsch et al. 2019). Enfin, cinquièmement, le différend entre les parties concerne le gouvernement et/ou un territoire. Le différend autour du gouvernement renvoie à des disputes sur le système politique, sur le remplacement du gouvernement ou encore le remaniement de sa composition. Quant au conflit sur le territoire, il concerne le statut du territoire, le changement de l'État dans le contrôle de certain territoire (conflits interétatiques), la sécession ou l'autonomie (conflits intra-étatiques) (Gleditsch et al. 2019).

Les conflits armés interétatiques qui opposent deux, voire plusieurs entités étatiques ont tendance à décliner. L'Afrique connaît et a connu très peu de conflits armés de ce type, comparée aux autres continents. Cependant, la plupart des États du continent africain ont fait l'expérience de conflits armés internes. Notre intérêt pour les violences politiques liées aux conflits armés intraétatiques se justifie à double titre. Ces violences semblent contribuer à l'expérience de formation des États. L'étude des conflits armés par le prisme de l'analyse des violences politiques permet d'appréhender à la fois l'État, mais encore les groupes sociaux, les mouvements rebelles contre qui les différends se forment autour du gouvernement du pouvoir central et/ou des enjeux de territoires.



Des guerres civiles

Les guerres civiles sont des conflits armés. Trois critères permettent principalement de les caractériser. Elles sont d'abord des conflits armés internes qui opposent au moins deux acteurs collectifs. Les violences ont lieu au sein des frontières de l'Etat-nation. Ce critère est peu pertinent quand on considère le caractère transfrontalier voire transnational de certaines violences qui opposent des groupes rebelles au pouvoir central (Casamance, Côte-d'Ivoire, Libéria, Nigéria, Nord-Mali, Sierra-Léone, etc.). Les conflits armés en Casamance, dans l'Azawad, en Côte-d'Ivoire prennent aussi une dimension régionale.

Ensuite, le pouvoir central c'est-à-dire le gouvernement, doit être l'un des belligérants. Ce critère exclut les violences exclusivement intercommunautaires. Mais que dire dans ce cas d'espèce de l'État central lui-même. Comment gouverne-t-il ces types de violences ? L'État serait-il la source de la violence intercommunautaire ?

Enfin, une guerre civile implique des pertes humaines. Selon ce critère statistique, il faut qu'un conflit armé fasse 1000 décès/an pour être qualifié de guerre majeure et de guerre civile. Nous considérons le nombre 25 décès directs ou indirects, utilisé pour qualifier le conflit armé (Gleditsch et al. 2019). Il faut distinguer des violences liées aux guerres civiles d'autres violences d'extermination qualifiées de génocide. Pour ce faire, les forces armées nationales doivent enregistrer au moins 5% des pertes humaines.

Les violences politiques militaires constituent la caractéristique principale des guerres civiles. Néanmoins, toutes les violences politiques ne relèvent pas de guerres civiles, ni de conflits armés, pas plus que toute violence n'est politique. En outre, la guerre civile renvoie à la confrontation violente de deux ordres sociaux au sein d'un espace social donné – ici l'État-nation.

Partant de ces considérations et de la période de 1980 à nos jours, les conflits armés internes au Sénégal avec le cas de Casamance, au Mali avec les crises au Nord du Mali, du Niger (Nord-Niger), de Côte-d'Ivoire, du Libéria, de Sierra-Léone, du Nigéria, de la Guinée-Bissau, peuvent être qualifiés de guerres civiles. Toutefois, les violences politiques enregistrées au Bénin, au Togo, au Cap-Vert, en Mauritanie, en Gambie, en Guinée, Ghana, Burkina-Faso ne peuvent être considérées comme des guerres civiles.

En cherchant à analyser des conflits armés en Afrique occidentale, nous dépassons deux problèmes. D'abord celui qui consiste à mettre dans la même catégorie d'appellation « *conflits armés* » à la fois des violences multiples par leurs formes, diverses dans leur durée et leur intensité, et des acteurs belligérants motivés différemment dans le recours à la violence contre l'État central (pour ce qui est des violences que nous appelons sécessionnistes et opportunistes), ou encore des violences intercommunautaires et des violences dites terroristes. Nous nous intéressons principalement aux violences sécessionnistes et opportunistes. Les conflits armés internes sont distincts, les mécanismes de leur gestion sont divers. Ensuite, nous dépassons la lecture essentialiste et economiciste de ces conflictualités.

2- Quelles sont les causes et les origines des conflits armés internes ?

La littérature sur les causes et les origines des conflits armés internes soulève de nombreuses questions. Nous retenons deux principaux problèmes.

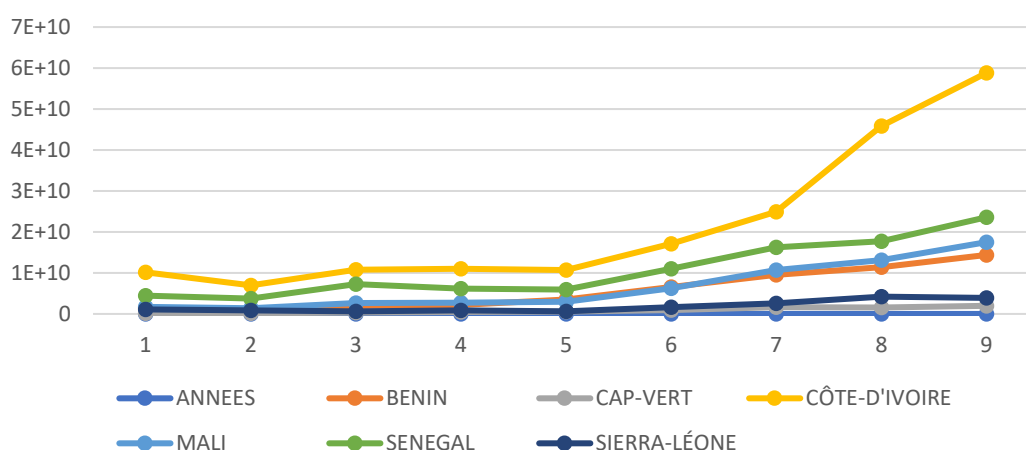
Problème 1 : États, régimes politiques et conflit armé ?

Les interprétations des conflits armés internes à partir de l'unité politique « État », reposent d'une part sur la thèse que les États à faible croissance économique ont plus de probabilité de faire l'expérience de conflits armés ; d'autre part la nature des régimes politiques (démocratie/autocratie) expliquerait l'émergence des conflits armés.

La faible croissance économique des États et l'émergence des violences ?

Les États ouest-africains connaissent, de manière commune, une tendance croissante de leur PIB¹⁷. La plupart d'entre eux ont fait l'expérience de conflits armés en dépit d'une relative bonne croissance économique. Nous pouvons opposer deux objections à la thèse de la corrélation bonne croissance économique et absence de guerre.

Graphique 1 : Évolution du PIB des États ouest-africains (données de la banque mondiale)



D'abord pour ce qui est de la croissance elle-même au sein des États ouest-africains, se traduit-elle dans l'amélioration des conditions de vie des populations (revenu, conditions sociales) ? Nous savons que la croissance est principalement portée par un secteur tertiaire des services qui est détenu par des entreprises multinationales. La croissance interne portée par le tissu industriel des transformations économiques (secteur secondaire) et les secteurs primaires (agriculture, pêche, élevage) de la grande masse populaire, est presque inexistante. La pertinence d'un indicateur tel le PIB pour expliquer les causalités des violences politiques demeure problématique, quand on sait que la croissance est extravertie en réalité. Un État peut

¹⁷ La Production Intérieure Brute (PIB) – national ou par habitant- est l'indicateur de mesure de la croissance économique. Selon la définition qu'en donne la Banque Mondiale, le PIB est la « la somme de la valeur ajoutée brute de tous les producteurs résidents d'une économie plus toutes taxes sur les produits et moins les subventions non incluses dans la valeur des produits » (Site : Banque Mondiale)

en effet avoir une bonne croissance économique qui ne se ressent pas au niveau des populations, parce qu'elle n'est pas portée par ces populations locales et ne leur bénéficie non plus pas.

Ensuite, cette thèse économique qui cherche à expliquer les conflits armés selon le PIB, semble ne pas distinguer la croissance économique du développement. Il faut certainement de la croissance économique au sens de production socioéconomique pour développer des sociétés (bien-être santé, social, éducation, culture, militaire, environnement, etc.), mais il n'existe pas une corrélation systématique entre croissance économique et progrès humain ou développement humain. Cela nous amène à nous interroger sur la pertinence du PIB comme indicateur de mesure de la santé économique des États, et de sa pertinence sur la littérature sur les conflits armés. L'Indice de Développement Humain (IDH) traduirait mieux la combinaison croissance économique et bien être des personnes en ce sens qu'il relie des critères économiques, sanitaire et éducatif. Il permet de voir comment la croissance est redistribuée au niveau des populations. A ce titre, le constat est que les pays qui connaissent des conflits armés ont aussi un faible indice humain de développement.

La nature des régimes politiques et l'émergence des violences ?

Les régimes politiques démocratiques sont-ils plus pacifiques que les autres formes de régimes ? Il est établi que le contexte sociopolitique, l'environnement institutionnel et étatique, peuvent offrir des opportunités aux recours à la violence (Fearon 1995, 2011; Tarrow et Tilly 2007). Selon des considérations des courants institutionnalistes et libéralistes, les régimes démocratiques seraient des facteurs de paix, à la différence des régimes autoritaires.

Des États ouest-africains ont hérité largement des formations administratives coloniales. L'histoire politique de ces États, notamment du Sénégal, du Mali, remonte au moins aux temps des empires et des royautes. L'État postcolonial est hybride de ses nombreuses formations politiques et historiques. L'expérience de la fédération du Mali, fut une tentative de reconstitution de ces héritages partagés entre des territoires bien qu'autonomes, interdépendants. L'avènement des États postcoloniaux demeure en même temps une continuité mais encore une reconstruction permanente.

L'État est, au sens classique, le détenteur d'un monopole de la violence légitime (Weber 1995), voire symbolique (Bourdieu et al. 2015). Cette conception demeure large. La notion de

régime politique¹⁸ a permis en science politique et dans les relations internationales de prendre en compte les pouvoirs publics, les règles juridiques, les normes sociales à l'autorité politique étatique, qui permettent de spécifier, de distinguer, de classifier les formes de gouvernements (Hermet et al. 2015, 265).

Trois régimes politiques contemporains – la démocratie, le régime autoritaire, le totalitarisme – sont très souvent considérés (Ansart et Grawitz 1985). A l'aide de la base de données *Polity IV* du Center for Systemic Peace (Monty G. Marshall, Ted Robert Gurr, et Keith Jagers 2019), comparons l'évolution des régimes politiques des États du Sénégal, du Mali et de la Côte-d'Ivoire. Considérons la variable *polity*¹⁹ qui combine l'état de la démocratie et de l'autocratie²⁰. Nous prenons donc en compte les typologies démocratie / autocratie²¹ définies par le *Polity IV*.

Graphique 2 : Évolution des régimes politiques en Afrique Occidentale (1960-2018)

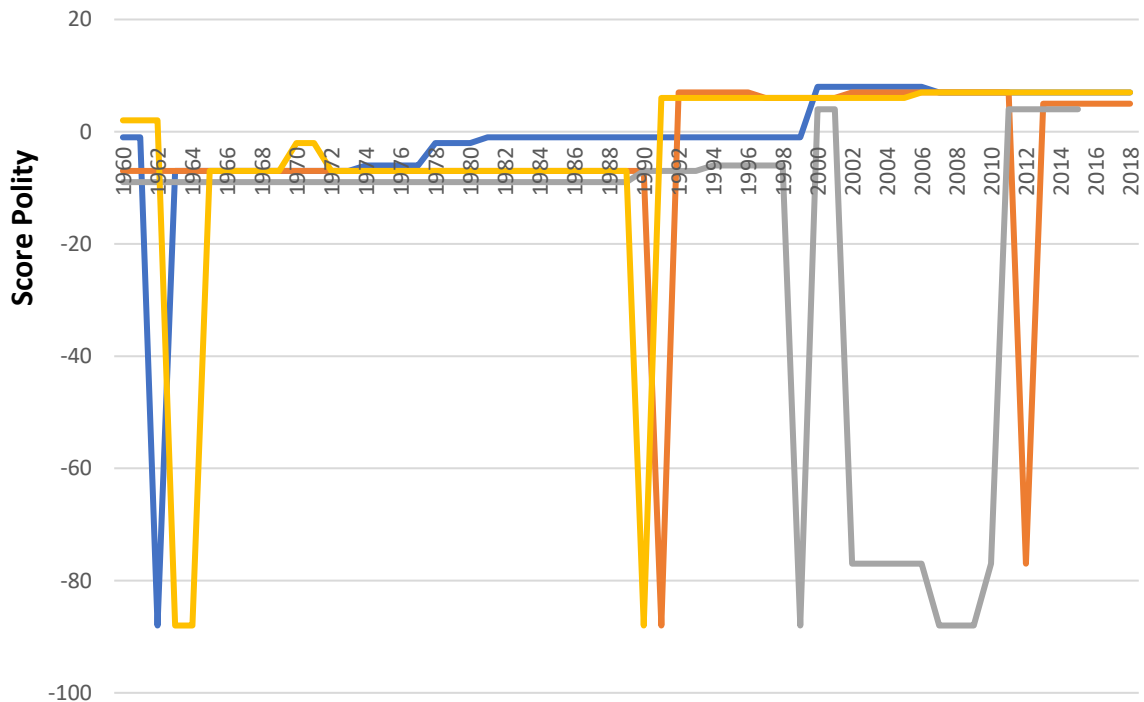
¹⁸ Selon Hermet, « la notion de régime politique vise à rendre compte de la manière dont sont organisés les pouvoirs publics, c'est-à-dire leur mode de désignation, leurs compétences respectives et les règles juridiques et politiques qui gouvernent leurs rapports. Cette notion doit être distinguée du concept, plus large, de système politique, qui inclut non seulement l'organisation constitutionnelle des gouvernants mais aussi d'autres acteurs et d'autres processus tels que, par exemple, le régime des partis, les libertés publiques et les médias, les mécanismes de socialisation politique des citoyens, etc. » (Hermet et al. 2015, 265)

¹⁹ Combined Polity Score: The POLITY score is computed by subtracting the AUTO score from the DEMOC score; the resulting unified polity scale ranges from +10 (strongly democratic) to !10 (strongly autocratic) (Monty G. Marshall, Ted Robert Gurr, et Keith Jagers 2019).

²⁰ Les codes -77 qui correspond à l' *Interregnum Periods*, est : “code for the Polity component variables indicates periods of “interregnum,” during which there is a complete collapse of central political authority. This is most likely to occur during periods of internal war ; quant au code -88 (*transition periods*) : “indicates a period of transition. Some new polities are preceded by a “transition period” during which new institutions are planned, legally constituted, and put into effect. Democratic and quasi-democratic polities are particularly likely to be so established, in a procedure involving constitutional conventions and referenda”.

²¹ La typologie des régimes politiques demeure tout de même problématique quand on sait que l'énoncé conceptuel peut être éloigné des réalités politiques vécues. C'est justement à ce niveau que les observations empiriques nourrissent et complètent les lectures conceptuelles et statistiques que proposent les bases de données.

Trois lectures de ce graphique, sont possibles, en lien avec les expériences de



Source : Base de donnée Polity IV.

— Sénégal — Mali — Côte-d'Ivoire — Bénin Graphique de l'auteur

conflictualités. Soulignons dans un premier temps une correspondance des conflits armés et des crises de régimes politiques (crises institutionnelles et politiques) en Côte d'Ivoire, et au Mali. Avec la particularité qu'au Mali le différend entre les groupes rebelles et l'État central concerne le statut des *territoires de l'Azawad*. Les violences qui résultent des confrontations entre les mouvements rebelles touareg et l'armée nationale malienne sont distinctes de celles qui émanent des crises politiques et institutionnelles au sein même de l'État central. En Côte-d'Ivoire les crises institutionnelles et politiques émergent dans le conflit armé pour le contrôle de ce pouvoir. Le pays connaît une instabilité politique liée aux conflits armés, depuis 1999, alors que son régime demeurerait stable depuis 1960.

Deuxièmement, les violences sécessionnistes qui débutent en 1982-1983 en *Casamance*, n'ont pas de lien direct avec l'instabilité politique qu'a connue le Sénégal sous le régime présidentiel de Senghor en 1962. Ces violences sécessionnistes n'ont jamais directement affecté le bon fonctionnement des institutions centrales. Elles sont marginales, périphériques et maîtrisées. Et même au Mali, les rébellions touareg des années 1963, 1990, 2006, 2012, ne correspondent pas directement aux violences qui émergent de l'État central – coup d'État de 1990 et de 2012.

Enfin, une troisième lecture est possible avec les cas témoins choisis dans le graphique du Bénin, où l'instabilité politique observée en 1963-1965²² et 1989-1991, n'est ni liée à des mouvements rebelles, ni n'engendre de conflits armés.

Il existe une progression démocratique des régimes politiques depuis les indépendances. Le Sénégal entame une ouverture démocratique en 1974 avec le multipartisme encadré et limité qui crée les conditions de la compétitivité. Il s'inscrit dans une dynamique de consolidation démocratique depuis l'alternance de 2000. Le Mali qui connaît un souffle de démocratisation qu'à partir de 1992, expérimente une rupture dans en 2012. Son principal défi demeure la gouvernance démocratique.

La démocratisation des régimes politiques ne fait pas disparaître les conflits armés. Au contraire, ces conflits émergent dans ce processus : le conflit en *Casamance* en 1982, conflit dans *l'Azawad* en 1990, 2012. Le processus de démocratisation correspond aussi à un processus de libéralisation, de mobilisation, de luttes sociales pour des droits. De nombreuses expériences conflictuelles sont encore liées aux processus électoraux de participation politique, de droits civiques, de conquête et de conservation du pouvoir. Si la démocratisation est « *conflictogène* », la progressive consolidation des institutions socioéconomiques et politiques peut-elle constituer un facteur de pacification et de paix durable ? (Hegre 2014).

Problème 2 : Pourquoi les groupes sociaux se rebellent-ils ?

Qui se rebelle contre l'autorité étatique, et pourquoi ? Les inégalités socioéconomiques, les discriminations, les répressions politiques, ont été théorisées comme des conditions de la rébellion des groupes sociaux.

La littérature s'intéresse dans un premier temps au lien entre les inégalités verticales (les écarts de revenus entre individus) et le déclenchement des conflits armés. Ce lien est très vite contesté parce que ce sont les groupes sociaux qui s'engagent dans les violences, et non les acteurs pris individuellement. La thèse sur les inégalités horizontales (les inégalités entre les groupes sociaux) comme déterminant des conflits, est considérée comme plus pertinente.

Les inégalités horizontales qui renvoient aux écarts de biens économiques et sociaux entre les groupes auront un intérêt dans les travaux de Ted Robert Gurr (Gurr 1995, 2000, 2015), et plus tard ceux de Cederman et Gleditsch (Cederman, Gleditsch, et Buhaug 2013; Cederman,

²² Coup d'État militaire d'octobre 1963 qui crée un précédent dans le recours à la force pour contrôler le pouvoir central.

Weidmann, et Bormann 2015; Vogt et al. 2015). Selon Gurr, les inégalités horizontales, à la différence des inégalités individuelles dites verticales, contribuent à la formation des frustrations relatives (Gurr 2000, 2015). Plus un groupe social se sent défavorisé dans la production et le partage de biens sociaux et économiques, par rapports aux autres groupes sociaux, plus le sentiment d'être exclu et discriminé est fort, plus les conditions d'émergence d'actions collectives sont significatives. Les inégalités peuvent être réelles et/ou perçues dans les rapports sociaux de groupes.

Cependant, une telle thèse est limitée par le fait que tous les groupes sociaux face aux inégalités réelles ou supposées ne réagissent pas de la même façon violente. En d'autres termes, certaines situations d'inégalité peuvent être considérées comme normales par les individus du groupe.

La thèse de Ted Robert Gurr qui prend en compte les conditions sociales des groupes qui les conduisent à la rébellion, se distingue de celle de Paul Collier et Anke Hoeffler, pour qui, les mouvements rebelles sont des « bandes criminelles » qui recourent à la violence pour accaparer les ressources naturelles. La thèse de la guerre pour la prédation de Collier et Hoeffler, ne prend pas assez en compte les doléances des groupes sociaux ou mouvements rebelles. Il peut en effet sembler léger d'expliquer les antagonismes violents entre les mouvements rebelles et les gouvernements de l'État central, par la seule motivation de la spoliation. Au demeurant, même si les mouvements rebelles étaient motivés par la spoliation, leurs actions violentes renferment des doléances et des justifications morales, pour faire accepter aux yeux de l'opinion que leurs actes sont justifiés.

Faut-il confondre les mouvements rebelles avec les groupes sociaux ? Notre travail assume et met en relief le fait que de nombreux mouvements rebelles se revendiquent de groupes sociaux ou de territoire régional. Les mouvements rebelles touareg se revendiquent de références culturelles touareg et du territoire dit Azawad. Le MFDC est très largement composé et dirigé par des individus du *groupe diola*. Il revendique l'indépendance de la Casamance tout en ayant son bastion en Basse-Casamance. Les mouvements rebelles en Côte-d'Ivoire de manière plus diffuse s'assimilent aux partis politiques traditionnels, se revendiquant d'espaces sociaux et communautaires. Pouvons-nous considérer les différentes rébellions comme porteuses des aspirations des groupes sociaux ? Faut-il confondre les mouvements rebelles aux groupes sociaux ?

Le discours des mouvements rebelles pour justifier le recours à la force contre l'État central, repose à l'évidence sur le registre des « *grievances* », c'est-à-dire des doléances relatives à d'éventuelles répressions, exploitation, exclusion et domination d'un État donné. Des mouvements rebelles entretiennent des relations privilégiées avec certains groupes dont ils estiment porter les revendications. Le recours à la force au nom d'un groupe social participe de la légitimation des mouvements rebelles. Comment expliquer en effet que des groupes rebelles aussi hétérogènes disent combattre pour des causes identitaires, pour des groupes sociaux eux aussi hétéroclites ? Quid de la question de la représentation et de celle de la responsabilité, toutes deux entérinant le problème de la légitimité de la lutte du mouvement rebelle ?

Les *identités collectives*, font l'objet d'instrumentalisation. C'est quelque chose de commun à tous les mouvements sociaux, comme cela l'est des mouvements rebelles. Les différences font l'objet de théorisation de la part des organisations contestataires à des fins de mobilisation. Cependant, ce n'est pas pour autant qu'il faut nier la prégnance des *identités collectives* dans les conflictualités. Justement c'est parce qu'elles sont trop présentes qu'elles requièrent un intérêt particulier. De même qu'il ne faut pas dénier aux mouvements leurs luttes sociales, leur volonté d'indignation, du fait de soupçons d'instrumentalisation. C'est pourquoi, tous les mouvements rebelles ne doivent pas être considérés comme des mouvements d'indignation, de résistance contre l'oppression politique, contre les inégalités, l'injustice, contre les discriminations. Ainsi tout travail sur les luttes de reconnaissance de ces mouvements doit établir la grammaire morale de ces luttes.

Il convient également de déconstruire toute lecture *ethniste* des mouvements rebelles qui a tendance à réduire les contestataires à l'identité *ethnique*. La structure de ces mouvements dépasse très largement le cadrage *ethno-identitaire* étroit et statique. Le terme groupe social permet par conséquent de prendre en compte une réalité identitaire beaucoup plus complexe de ces mouvements. Ce terme dépasse l'essentialisme *ethnique*. Nous distinguons donc les mouvements rebelles des groupes sociaux dont ils se revendiquent. En outre, les groupes sociaux ne peuvent pas être réduits à l'« *ethnie* » pour trois raisons. D'abord, les individus qui évoluent au sein des mouvements rebelles s'identifient à travers des catégories multiples. Ils sont hybrides et font un usage stratégique de l'*ethno-identité*. Le terme groupe social permet de prendre en compte la diversité socio-anthropologique, historique et culturelle des individus qui composent un groupement social ouvert aux références identitaires multiples et variées. Ce qui dans la littérature a souvent été considéré comme *rébellion touareg* se trouve être un composé d'individus issus de groupe touareg, arabe, songhaï etc. Ensuite, la plasticité du terme de groupe

social permet de considérer les mobilités des individus, les recompositions des groupes, mais aussi en même temps les durcissements identitaires autour d'éléments particuliers telle la langue, la religion, le mode de vie. Les méfaits de l'instrumentalisation *ethnique* doivent conduire à penser de plus en plus les individus comme évoluant dans des espaces sociaux larges, divers et inter-pénétrables. L'identification identitaire se fait à différentes strates – terroirs, territoires, régional, national, transnational. Les discours rebelles prennent compte de cette réalité. Enfin, les individus, parce qu'ils évoluent à la fois dans plusieurs cadres d'identification, parce qu'ils mobilisent les ressources de ces cadres pour se définir, pour accéder aux biens matériels et immatériels, parce qu'ils réclament plusieurs appartenances, doivent pouvoir être appréhendés selon cette même logique, donc comme membre de groupe social. Ce qui définit le groupe social c'est le partage des finalités communes entre les individus-acteurs.

Alors que la notion même d'identité est polysémique, les conflictualités sont des espaces à travers lesquels se dessinent ces identités. Les rapports conflictuels entre les groupes sociaux et l'État peuvent donner l'illusion que les identités sont précises parce qu'elles se cristallisent et se consolident dans les rapports conflictuels. Dans cette configuration, les luttes prennent tout leur sens et la guerre peut être présentée à la fois comme moyen de distinction sociale, de cohésion sociale, d'identification sociale et ainsi renseigner sur les rapports de reconnaissance identitaire entre le pouvoir central et les groupes sociaux contestataires.

3- Comment les régimes politiques « gèrent » -ils les conflits armés internes ?

Les régimes politiques du Sénégal et du Mali continuent de faire l'expérience des violences sécessionnistes. De nombreuses tentatives sont menées par les gouvernements successifs pour « construire la paix »²³. Les mécanismes de gestion²⁴ de ces violences sécessionnistes permettent-ils de mieux comprendre les luttes de reconnaissance pour l'égalité ? De manière générale, une distinction est faite entre la littérature sur les causes et origines des conflits armés et celle portant sur leur gestion. Dans les faits, les mécanismes de

²³ Au Mali comme au Sénégal, les autorités politiques tentent de résoudre les conflits armés dans l'objectif de construire la paix. La paix demeure un idéal. Il faut entendre ici la paix au sens de « paix négative » c'est-à-dire absence de violences. La paix positive constituant à la fois l'absence de violences et l'harmonie des structures sociales

²⁴ La question de la gestion des conflits renvoie à la cessation des conflits ou à la mise en accord des parties belligérantes sur des compromis qui rétablissent la paix. La notion de gestion est parfois trop large pour indiquer le véritable objectif des acteurs : s'agit-il de résoudre le conflit, si oui comment mettre fin aux violences ? Est-il question de prévenir d'autres conflits armés ?

gestion des violences sécessionnistes par des régimes politiques contribuent à la dynamique des conflictualités.

Les mécanismes mobilisés principalement par les régimes politiques du Sénégal et du Mali pour gérer respectivement les violences sécessionnistes en *Casamance* et dans *l'Azawad*, sont relatifs aux mécanismes politico-militaires et sécuritaires, et aux mécanismes développementalistes. La mobilisation de ces instruments contribue à la dynamique des conflictualités sans toutefois résoudre définitivement les antagonismes entre les régimes politiques et les mouvements rebelles, et instaurer une « *paix négative* ». A travers ces mécanismes, l'accent est mis sur les facteurs matériels et économiques de la gestion/résolution des conflits armés. Ce qui peut constituer un véritable problème pour des conflits armés dont les sources sont relatives à des registres symboliques, socio-identitaires. En outre, le phénomène de durée des violences, de résurgence des conflits armés, donnent l'opportunité de s'interroger sur les politiques sécuritaires et développementalistes de gestion/résolution des conflits armés. Nous nous interrogeons d'une part sur la pertinence des réponses apportées à certaines formes de violence politique – violences sécessionnistes -, d'autre part, nous discutons l'intérêt des politiques symboliques de reconnaissance dans la gestion des violences sécessionnistes.

B- Hypothèses de recherches

Nous contribuons à lire les conflits armés internes sous le prisme des luttes pour la reconnaissance. Nous soutenons que les mouvements rebelles luttent contre les gouvernements centraux pour une égale dignité. Nous démontrons que les conflits armés internes sont de multiples formes, intensité et durée. Par conséquent, nous soutenons des formes variables de lutte pour la reconnaissance.

1- Manifestation des conflits armés : variation des violences politiques

Nous cherchons à expliquer les conflits armés internes ouest-africains. Précisément, nous tentons de déterminer les mécanismes causaux qui ont contribué au *déclenchement du conflit* (variable dépendante).

Nous observons et distinguons les conflits armés qui opposent un gouvernement d'un État central, considéré comme légitime, à un mouvement de rébellion armé. Ces conflits se manifestent à travers des violences politiques variables dans leurs formes, leur durée et leur intensité. Les violences politiques sécessionnistes – cas de la *Casamance*, de *l'Azawad* - se distinguent des violences dites « *opportunistes* » – cas de la Côte-d'Ivoire.

L'enjeu de ces violences est politique, et en lien avec l'autorité politique étatique. Cependant les violences dites communautaires et « terroristes » ne sont pas centrales dans notre travail.

Violences « sécessionnistes » et violences « opportunistes »

Quelques éléments qui caractérisent et distinguent ces deux formes de violences.

Violences politiques sécessionnistes

- ◇ Conflit lié au statut territorial
- ◇ Groupes sociaux homogènes
- ◇ Mouvements rebelles sécessionnistes
- ◇ Récit colonial
- ◇ Problématique migratoire
- ◇ Crises politiques et institutionnelles

Violences politiques opportunistes

- ◇ Conflit lié à la conquête du pouvoir
- ◇ Groupes sociaux hétérogènes
- ◇ Alliances mouvements rebelles et partis politiques
- ◇ Problématique migratoire
- ◇ Crises politiques et institutionnelles

La défiance de l'État se manifeste de deux manières qui définissent la rébellion elle-même. Une première dimension de la rébellion consiste à défier l'État pour le contrôle du pouvoir. L'objectif ici est de se substituer au gouvernement en place – violences de coup-d'État militaire, violences pré/postélectorales. Ce type de rébellion conduit à des *violences rebelles opportunistes*. La deuxième dimension de la rébellion renvoie aux *violences rebelles sécessionnistes*. L'objectif affiché du mouvement rebelle n'est pas tant le contrôle de l'État que la séparation pure et simple de l'État. Les mouvements rebelles ambitionnent de fonder un nouvel Etat-nation. Les enjeux sont territoriaux, ou sont présentés comme tels. Les deux formes de rébellions ne s'excluent pas.

Dans le code pénal sénégalais, l'article 185 définit la rébellion comme :

« Toute attaque, toute résistance avec violence et voies de fait envers les officiers ministériels, les gardes forestiers, la force publique, les préposés à la perception des taxes et des contributions, les porteurs de contraintes, les préposés des douanes, les séquestres, les officiers ou agents de la police administrative ou judiciaire, agissant pour l'exécution des lois, des ordres ou ordonnances de l'autorité publique, des mandats de justice ou jugements, est qualifié délit de rébellion ».

Nous retrouvons le même esprit dans le code pénal des autres États. En Côte d'Ivoire, le code sans donner une définition claire de l'acte de rébellion postule en son article 258 qu' :

« Est puni d'un emprisonnement de trois mois à un an, quiconque, en usant de menaces, violences ou voies de fait, empêche ou tente d'empêcher tout fonctionnaire au sens de l'article 223 d'accomplir la mission dont il est chargé ».

Deux enseignements : d'abord la rébellion est considérée comme un acte de résistance contre une autorité publique. Ensuite, cet acte de rébellion est considéré comme illégal, compte non tenu de l'acte de l'autorité publique que celui-ci ait été légal ou illégal. La rébellion est un acte déviant. Elle est réprimée. Elle l'est encore plus lorsque l'acte de rébellion est armé et collectif.

Au niveau du droit international, la notion de rébellion ne bénéficie ni d'une définition rigoureuse ni d'une sanction claire. Il faut souligner que la charte des Nations Unies consacre le principe des peuples à l'autodétermination ; et la résistance contre l'oppression est consacrée en droit. Dans les faits, à travers les relations internationales, le développement d'un droit de plus en plus intrusif (le *droit d'ingérence*), ne condamne que partiellement et partialement certaines rébellions encouragées dans les situations de soulèvements populaires contre des autorités publiques considérées comme illégitimes tant au niveau national qu'international. A cela s'ajoute, la possibilité qu'offrent les rébellions d'être instrumentalisées pour des agendas politiques d'États et d'organisations aux intérêts aussi divers que confus.

Les groupes qui défient violemment l'État sont principalement des mouvements rebelles – exemple : MFDC en Casamance, MNLA dans l'Azawad. La rébellion contre l'autorité de l'État central est très souvent et paradoxalement concentrée au niveau des territoires régionaux, et affecte rarement l'ensemble du territoire national. L'État est contesté dans une partie de son territoire. Dans ce cas, les groupes armés rebelles occupent temporairement certaines parties de ces territoires et usent de moyens violents pour évoluer sur ces espaces - par des confrontations militaires contre l'armée nationale, des violences physiques et symboliques contre les populations de ces territoires – mais sans jamais gagner en reconnaissance souveraine sur ces espaces. L'État peut être contesté au centre même du pouvoir – les coups-d 'État militaires, les violences post-électorales. Selon que l'autorité de l'État est violemment défiée au centre ou dans les « périphéries régionales », les violences politiques ne prennent pas les mêmes formes.

A côté des groupes rebelles qui sont les principaux acteurs contestataires de l'autorité de l'État central, d'autres acteurs tels que les milices, les groupes terroristes, les groupes narcotrafiquants, évoluent dans les conflictualités rendant complexe la première lecture de la belligérance qui limiterait le conflit armé entre les deux acteurs principaux que sont l'État central et le groupe rebelle. Ainsi, on peut remarquer que les rapports entre ces acteurs

contestataires multiples sont tributaires des objectifs de chacun des groupes, de leur *modus operandi*, de la nature des régimes politiques et des enjeux du moment. Alors que les rapports État-groupes rebelles peuvent conduire à des cessez-le-feu, des accords de paix, des concertations, les rapports de l'État avec les milices peuvent être de l'ordre concurrentiel et/ou partenarial ; et ceux avec les groupes dits terroristes, sont présentés par l'État lui-même comme conflictuels, systémiques, aux issues pacifiques impossibles par les voies de la négociation.

Cela dit, les mouvements rebelles structurés sont ceux à même de défier violemment l'État central dans le temps long. Ils initient souvent les hostilités et ont le pouvoir de dicter le calendrier des négociations. La structure de ces groupes rebelles n'est pas que militaire, elle est surtout composée d'éléments socio-identitaires, culturels et politique.

La durée du conflit armé

La durée distingue les formes de conflits armés (violences sécessionnistes vs violences opportunistes). Les conflits armés au Nord du Mali (*Azawad*), au Sud du Sénégal (*Casamance*) font partie des conflits les plus longs du continent. Les rébellions touarègues durent depuis plus d'un demi-siècle, alors qu'en Casamance, le MFDC demeure sur sa position indépendantiste depuis plus d'un tiers de siècle. Comparés aux conflits armés de Côte-d'Ivoire, du Libéria, de Sierra Léone, etc., les conflits armés au Nord du Mali et en Casamance sont plutôt de longue durée. Ce sont des conflits aussi vieux que l'État postcolonial lui-même.

Nous pouvons postuler que les violences sécessionnistes sont de plus longue durée que les violences « opportunistes » pour la conquête du pouvoir central.

L'intérêt d'analyser des phénomènes de durée dans les conflictualités se situe à un double niveau. D'une part, au-delà du besoin heuristique de distinguer les conflits par leur durée, il est intéressant de déterminer pourquoi certains conflits durent plus que d'autres, alors que les situations politiques, économiques et sociohistoriques sont plus ou moins homogènes au sein des États ouest-africains. La variation de la durée des conflits dépend-elle des facteurs militaires, notamment des rapports de force (Collier 2003; Collier, Hoeffler, et Rohner 2009; Collier, Hoeffler, et Söderbom 2004; Fearon 2004; Fearon et Laitin 2011), de la nature des régimes politiques (Gurr 1974; Gurr et Moore 1997; Hegre 2014), ou encore des capacités d'action collective des mouvements rebelles (Gurr 2000; Lindemann 2010a; Tarrow et Tilly 2007), de leurs motivations (Collier et Hoeffler 1998b; Collier, Hoeffler, et Rohner 2009;

Collier, Hoeffler, et Söderbom 2004)²⁵, des financements de la rébellion, des perceptions et difficultés liées aux engagements et accord de paix (Walter 2015).

D'autre part d'un point de vue politique et moral, nous savons que la durée des conflits peut avoir des conséquences matérielles, politico-économiques, socio-psychologiques, importantes, sur le vivre ensemble des sociétés humaines, sur le climat des affaires. Ce second intérêt pour la prise en compte de la durée dans la caractérisation des conflits, se justifie surtout par les effets qu'elle pourrait potentiellement avoir à la fois sur la dynamique des violences mais encore sur leur intensité.

Comment mesurer cette durée des violences politiques ? Elle est la différence entre le début du conflit armé et sa fin. Cette durée est mesurée en nombre de mois. La fin du conflit armé se traduit par la cessation des violences, la dissolution des groupes armés belligérants, par un accord de cessation de feu ou de paix respecté. Il est donc possible qu'un conflit armé connaisse plusieurs épisodes conflictuels conduits par un ou différents acteurs rebelles²⁶. Nous nous aidons des données de l'UCDP (GLEDITSCH et al. 2002 ; Pettersson, Högladh, et Öberg 2019; Uppsala Conflict Data Program 2019) pour déterminer la durée des conflits.

L'intensité du conflit armé

Il va de soi que les conflits armés ne peuvent avoir nullement les mêmes considérations ni le même intérêt scientifique, politique voire moral, selon le degré d'importance des victimes de violences. *L'intensité de la violence* est mesurée en divisant *le nombre de victimes des conflits armés sur une période donnée/par la population totale sur la période*²⁷. Nous faisons le choix de garder le total des décès liés aux violences pour avoir un nombre absolu plus édifiant sur l'ampleur. La mesure du nombre de victimes est un exercice délicat²⁸. Dans notre cas, elle prend en compte les décès militaires et civils pendant les batailles, lors d'activités criminelles en lien avec la lutte rebelle (Cunen, Hjort, et Nygård 2020; Lacina 2006; Lacina et Gleditsch

²⁵ Ces auteurs expliquent cette durée par la disponibilité des ressources (naturelles et humaines) en estimant que la rébellion est à la fois un investissement et un business.

²⁶ Il est important de souligner que nous considérons que les conflits sont identiques lorsque les mouvements rebelles s'identifient au même groupe à défendre, ou aux mêmes causes de la lutte.

²⁷ Nous nous référons aux données du PRIO/ACLED agrégées et triangulées. Nous considérons la meilleure estimation.

²⁸ Les victimes de violences directes d'opérations militaires et les victimes indirectes, c'est-à-dire les décès dus à la situation de violence (famine, maladies etc.), mais jusqu'à quel niveau ces décès peuvent-ils être rapportés aux violences politiques. Il est en outre difficile de chiffrer les victimes de violences symboliques

2005; Lacina, Gleditsch, et Russett 2006). Des victimes civiles d'une explosion de mine pendant la période de conflit armé sont considérées comme des victimes de violences politiques. Nous distinguons les victimes combattantes des victimes civiles. De nos jours, les violences politiques liées aux conflits armés sont de moins en moins intenses en Afrique occidentale, cependant leur prise en compte constitue un enjeu particulier.

Trois objections peuvent être apportées à la relation établie entre nombre de décès liés aux conflits armés et la qualification de la violence comme intense ou pas. D'abord, comment ne pas considérer tous les effets psycho-traumatiques des violences sur les individus ? Ensuite, l'intensité ne devrait-elle pas aussi se mesurer en rapport aux pertes matérielles ? Enfin la catégorisation des violences en termes de conflits de haute ou de basse intensité, a des implications politiques et morales qui dictent la décision des professionnels du management des conflits et des leaders politiques. Tout porte à croire que les violences de haute intensité mériteraient un intérêt particulier. La mesure de l'intensité des violences par le nombre de décès liés aux conflits armés, est-elle donc pertinente ?

Le *nombre de décès* demeure un indicateur parmi tant d'autres pour apprécier l'intensité d'une violence. C'est un indicateur tangible bien que le problème de la fiabilité des chiffres se pose²⁹. Pour des questions de cohérence sur les références à la durée des violences, nous mobilisons les données de l'UCDP, à juste titre, en ayant un regard sur la réalité sociale des conflits armés c'est-à-dire les récits des acteurs³⁰. En outre, les théâtres de conflits armés favorisent les déplacements forcés de personnes (déplacés internes et réfugiés) mais aussi les maladies (il est possible en période de conflits de mourir plus vite d'une maladie que d'une balle). C'est cet ensemble de personnes victimes de l'environnement de conflictualités que ne prend pas en compte aussi la base de données quantitatives « *UCDP Battle-related Deaths Dataset Codebook Version 19.1* » (Lacina 2006; Lacina et Gleditsch 2005).

2- **Déni de reconnaissance et conflits armés**

Le déni de reconnaissance (violence symbolique) constitue la variable indépendante principale de notre thèse. Nous distinguons le **déni d'autonomie (déni de reconnaissance identitaire)** qui conduit potentiellement aux violences sécessionnistes, du **déni de droits civiques** qui sous-tendrait les violences pour la conquête du pouvoir.

²⁹ C'est un indicateur qui nous renseigne, de manière non exhaustive sur les atteintes à la vie.

³⁰ Les discours en effet peuvent être aussi, sinon, plus violents et intenses que la comptabilité des victimes.

Nous considérons que les individus et les groupes ont des besoins fondamentaux de reconnaissance dans le cadre de l'État-nation. Ces individus ont des attentes à l'endroit des gouvernants – le gouvernement central. Ils revendiquent d'être reconnus comme citoyens, membre d'une communauté nationale, d'avoir un statut juridique, des droits civiques, sociaux et économiques. Ils expriment aussi des besoins de reconnaissance d'un statut particulier relatif à leur identité spécifique dans l'ensemble national. Ainsi, de même que des acteurs peuvent s'engager en guerre pour des biens politiques et économiques, de même d'autres peuvent aussi entrer en guerre pour valoriser une image (identité) d'eux-mêmes, celle de leur groupe social ou de leur territoire.

Nous formulons comme hypothèse principale que les *violences symboliques (dénis de reconnaissance) constituent des sources de déclenchement des conflits armés qui opposent l'État central aux mouvements rebelles. Les mouvements rebelles s'engagent dans une guerre contre le gouvernement central pour une égale dignité, pour la reconnaissance de l'identité du groupe.*

Selon Thomas Lindemann, « un déni de reconnaissance signifie que l'image revendiquée est meilleure que celle renvoyée par les autres » (Lindemann et Ringmar 2015; Lindemann et Saada 2012). Le déni de reconnaissance renvoie à une situation où l'image désirée, souhaitée, revendiquée par un individu ou un groupe – qui est souvent une image positive de soi-même – n'est pas l'image renvoyée par les autres « donneurs de sens ». Il y a déni de reconnaissance lorsque cette image (identité, représentation de soi) est dévalorisée, mal évaluée, ignorée.

Certaines émotions telles la honte, l'humiliation constituent des manifestations de dénis de reconnaissance qui sont des blessures morales. Ces émotions négatives relatives à l'humiliation, au sentiment de mépris, à la colère, à la peur existentielle, peuvent être partagées au sein des groupes sociaux. Plus les individus ont en partage des liens sociaux forts plus il y a de chance que les atteintes morales et physiques à un membre du groupe soient interprétées comme une atteinte au groupe.

Cependant les *dénis de reconnaissance* ne relèvent pas exclusivement des atteintes symboliques, morales, identitaires ou culturelles. Le refus d'améliorer des conditions socioéconomiques de groupes d'individus peut être perçu par ces derniers comme un déni de droit ou un manque de considération. En ce sens, les inégalités réelles ou perçues peuvent être ressenties comme une situation de déni.

Le déni de reconnaissance identitaire et la guerre pour l'égalité

Cette forme de déni renvoie à toutes les atteintes aux représentations sociales, morales et culturelles d'un groupe social ou d'un territoire donné. En *Casamance* le sentiment pour certains individus et certains groupes d'être méprisés et d'être considérés comme des citoyens de « seconde zone » a été une source importante du conflit armé sécessionniste. Ce qui a aussi été en jeu dans le conflit armé en *Casamance* c'est le besoin d'autonomie que procure la reconnaissance, notamment la reconnaissance de la contribution d'un territoire et ses populations au dessein de l'ensemble national. Les acteurs du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance engagent une guerre pour la reconnaissance d'une autonomie territoriale.

Dans l'*Azawad*, chez certaines populations du Nord Mali, notamment les touareg, les violences symboliques prennent la forme d'une indifférence des autorités politiques aux « souffrances » des populations. Dans ce cas de violences sécessionnistes, nous considérons que le manque d'empathie constitue une source du conflit armé sécessionniste dans l'*Azawad*. Cette indifférence fait perdre de l'autonomie à certains territoires du Nord du pays et leurs populations.

Les mouvements rebelles touareg entrent en guerre contre un État central dont ils estiment n'avoir aucune empathie à l'endroit des populations touareg spécifiquement semi-nomades. Par le moyen de la guerre ils tentent d'affirmer une identité de groupe et celle de leur collectivité. La guerre est aussi un moyen de survivance culturelle. Lutter pour affirmer une identité peut répondre à une finalité existentielle. L'identité est ici très attachée aux aspects (im) matériels tels les terroirs et les territoires, les histoires et les récits qu'elle renferme. Plus ces identités sont intégrées dans le groupe social, aux dépens de l'ensemble national, plus elles sont considérées comme particulières, plus la question de la survivance se pose.

Le déni d'autonomie est ici à considérer comme toutes atteintes aux capacités des groupes d'individus à agir de manière libre, autonome et volontaire, en harmonie avec la représentation qu'ils ont d'eux-mêmes au sein de l'État-nation. Le résultat d'une autonomie c'est l'estime de soi du groupe au sein de la nation.

Nous considérons qu'il existe un déni d'autonomie lorsqu'il est refusé à un groupe social de faire valoir sa contribution dans l'ensemble national. Le déni peut ici prendre les formes d'une indifférence d'un gouvernement à l'endroit d'un groupe social – le cas de

Azawad. Ces dénis sont des violences symboliques en ce sens qu'ils contribuent à donner une image dépréciative des groupes sociaux, et donc à porter atteinte à leur dignité.

Vu sous cet angle, des discriminations (politique, économique, culturelle), des inégalités horizontales peuvent être vécues ou interprétées comme un déni d'autonomie, un déni de liberté, lorsqu'elles portent atteinte à la liberté des individus d'une part de s'estimer d'égale dignité par rapport à l'ensemble des citoyens d'une nation, d'autre part de se percevoir comme force de contribution reconnue au sein de l'État-nation, par conséquent de gagner un statut respectable. Les liens entre les représentations qu'un groupe social a de lui-même et les facteurs matériels qui contribuent à valoriser ce groupe sont inséparables. De même, il n'est pas exclu dans la perspective de la reconnaissance de considérer que des politiques de redistribution égalitaire des richesses puissent aussi être perçues comme des atteintes à l'estime et au prestige des groupes sociaux souvent aux « identités idéalisées ».

Le déni d'autonomie n'est donc pas à considérer exclusivement au sens politique, de refus de reconnaître l'autonomie, l'indépendance ou l'autodétermination d'un territoire revendiqué par des mouvements sécessionnistes. Ce serait considérer le discours de ces mouvements rebelles comme allant de soi et instrumental. Le déni d'autonomie agit sur l'identité des groupes sociaux ou de leurs collectivités. La revendication d'indépendance par les mouvements rebelles est un projet politique en réponse au déni. Cependant l'indépendance peut ne pas être la véritable solution.

Le déni de reconnaissance des droits civiques et la guerre pour la conquête du pouvoir

L'exclusion d'individus ou d'un groupe social des processus de participation politique peut constituer un véritable affront. Lorsque des droits civiques sont ignorés, restreints ou refusés à des individus, nous le conceptualisons comme un déni de reconnaissance de droits civiques.

Lorsque cette exclusion est perçue comme une discrimination au nom de l'identité, par rapport aux droits civiques, cela peut constituer une atteinte à l'existence du groupe et une condition permissive des violences. Dans le cas de la Côte-d'Ivoire l'exclusion de certains groupes d'individus de la citoyenneté ivoirienne, a constitué une atteinte à leur survie.

Ces atteintes aux droits civiques, politiques et sociaux sont plus susceptibles de produire des violences politiques opportunistes, lorsque le contexte sociopolitique et institutionnel fait de crises y est favorable.

Même en contexte de paix sociale les groupes luttent pour la reconnaissance de meilleures conditions de vie, l'amélioration des cadres de vie, pour le développement des infrastructures dans leur localité. La valorisation de soi ou de sa collectivité peut s'obtenir par des moyens politiques pacifiques. Le glissement des revendications politiques vers des guerres pour la reconnaissance a une partie de son explication dans le rôle que jouent les identités dans le déclenchement des conflits armés. Les blessures morales sont potentiellement plus fortement ressenties chez certaines identités particulières (identités idéalisées, perception de supériorité) que d'autres

Identités et conflits armés

Nous savons avec les travaux de Taylor, Honneth, Braud et Lindemann que la reconnaissance contribue à la formation de nos identités. L'hypothèse qui consiste à appréhender le déni de reconnaissance comme source de conflit armé, implique de situer le rôle des identités dans le déclenchement des conflits armés. Les approches constructivistes (Lindemann 2008; Wendt Alexander s. d.) se sont penchées sur la question.

Faisons d'abord remarquer que l'absence de valeurs partagées entre des acteurs collectifs est en soi une condition au déni de reconnaissance, donc susceptible de conduire à des relations antagoniques. Le propos n'est pas ici de considérer que tous les dénis de reconnaissance émergent de situation où les identités ne sont pas partagées, encore moins de prétendre que tous les dénis conduisent à la guerre.

Nous considérons l'hypothèse que l'absence d'« *identités partagées* » entre des collectivités peut conduire aux conflits armés. Plus un groupe se sent éloigné des références identitaires nationales partagées, plus il devient possible que le récit de la guerre se constitue autour des registres des différences identitaires. Dans le cas d'espèce des violences sécessionnistes en Casamance et dans l'Azawad, la défiance des mouvements rebelles contre l'État central est portée par un discours de non-appartenance à l'ensemble national. Cependant, l'écart reste grand entre un « sentiment » de non-appartenance et le recours à la violence. Ce lien est probabiliste. Néanmoins la lecture des conflits au Mali, au Sénégal, en Côte-d'Ivoire sous le prisme des antagonismes identitaires, si elle ne traduit pas toute la complexité des conflictualités, n'en est pas moins évocatrice du malaise social de certains États-nations, et de la difficulté d'identification commune.

A contrario, les normes et valeurs partagées au sein de l'État-nation peuvent constituer des conditions sociales hostiles au recours à la violence. A l'instar du Bénin, du Cap-Vert ou encore du Ghana où les logiques d'appartenances communes primitives ou instituées, l'intégration et la reconnaissance des minorités raffermissent des liens sociaux.

Cependant, il existe des relations intersubjectives entre les deux entités en conflits sans quoi il serait difficile de comprendre que tel ou tel autre acte constitue une atteinte symbolique. Des normes et des valeurs peuvent être spécifiques à une collectivité, mais elles recouvrent souvent une part d'universel, d'intersubjectif, qui créent des attentes de reconnaissance. La reconnaissance par l'État des groupes sociaux comme étant le « donneur de sens », ou l'autorité légitime traduit cette relation intersubjective. C'est le propre même de la relation gouvernants/gouvernés qu'il y ait des attentes de part et d'autre, fussent-elles celles d'une exigence de reconnaissance de dignité.

Ensuite, la guerre peut consister en un moyen de valorisation de certaines « *identités* » telles les « *identités viriles* » (Lindemann 2008). Dans les cas de violences sécessionnistes en *Casamance* et dans *l'Azawad* des traditions prédisposent les groupes rebelles à un certain habitus guerrier, un *ethos* de la virilité.

Enfin le rôle des « *identités idéalisées* » c'est-à-dire, le fait que les groupes se considèrent comme supérieurs à d'autres, n'est pas à négliger dans le déclenchement des conflits armés. Les violences symboliques sont d'autant plus susceptibles de constituer des conditions permissives aux luttes armées, qu'elles sont subies par des groupes sociaux qui ont une image positive d'eux-mêmes et un sentiment de supériorité. Ces identités sont mêmes idéalisées par les acteurs rebelles. Certains leaders du MFDC estiment que les casamançais sont plus « valeureux » que les populations du Nord du pays.

Par exemple, le récit sur la supériorité des casamançais par rapport aux autres sénégalais, est construit autour de dimensions matérielles : discours rebelle sur le fait que sans la Casamance le Sénégal ne peut pas se développer, que la Casamance est le grenier du Sénégal. Ce récit mégalomane est aussi construit sur des éléments idéels : la valeur et la vertu des casamançais notamment les *diola* - braves, travailleurs, honnêtes – vs les autres fourbes, cupides, menteurs etc. Un tel discours était porté principalement par l'abbé Augustin Diamacoune Senghor leader du MFDC.

L'image d'aristocrate guerrier d'une partie des groupes sociaux touareg, notamment les *Ifoghas*, peut être inscrite sous l'hypothèse des identités idéalisées plus sensibles aux atteintes symboliques. Certains touareg ont par exemple un goût du risque (les guerres répétées, les aventures guerrières dans les pays voisins) que seule la cupidité ne peut expliquer. De nombreux leaders rebelles n'hésitent pas à valoriser les traditions guerrières touareg qui précèdent l'institution de l'État malien, les savoirs et connaissances des touareg sur de vastes espaces hostiles tels le Sahara, leur liberté, leurs modes de vie nomades. Tout ceci faisant des touareg un peuple particulier avec un sentiment de « supériorité ».

Les acteurs collectifs (variables intermédiaires)

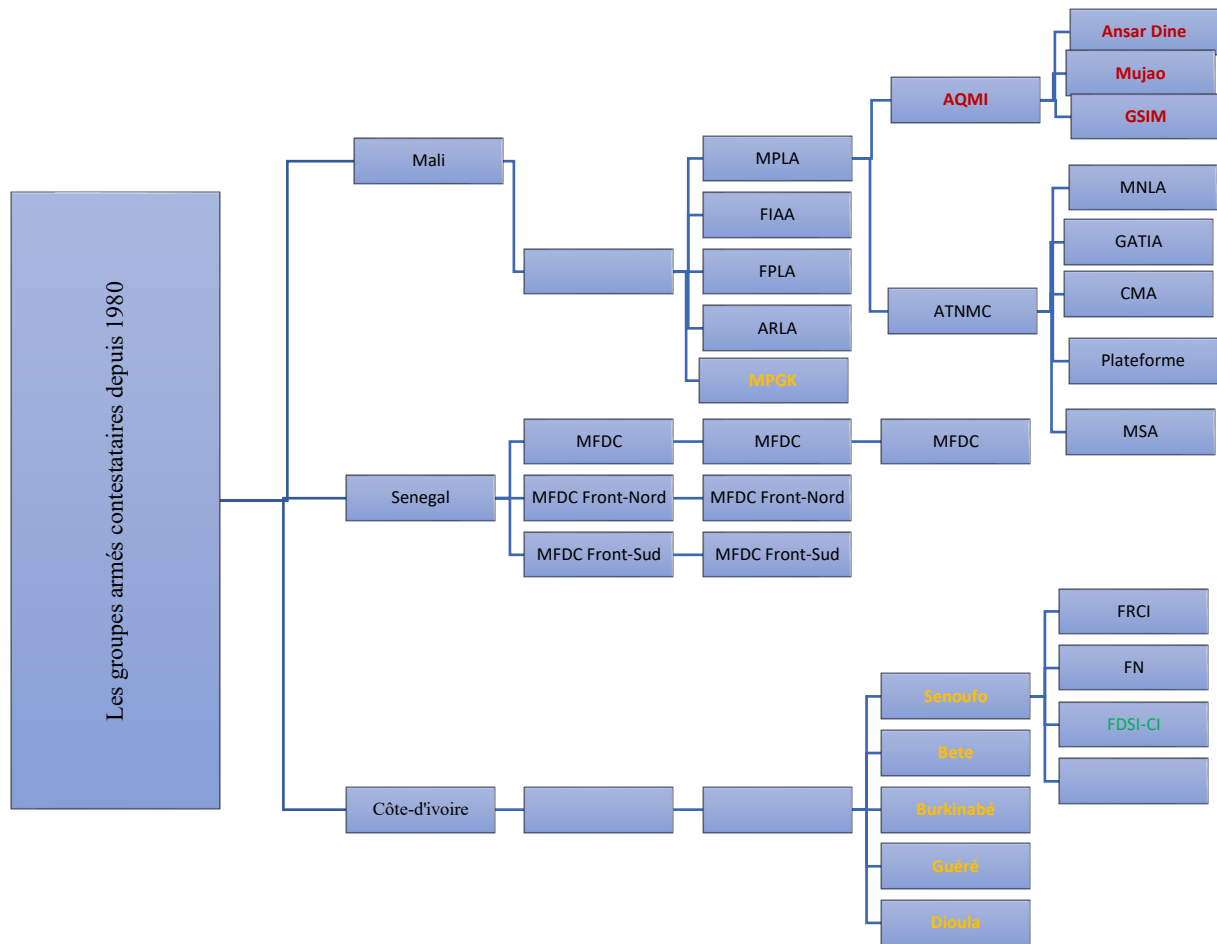
Qui agit ? Trois acteurs peuvent être pris en compte dans la belligérance. Le premier acteur est l'État, au sens d'unité politique avec un gouvernement sur une population et un territoire donné. La notion d'État est floue et large. Celle de gouvernement et de régime politique apporte plus de précisions.

Le second belligérant est le/les mouvements dits rebelles. La notion de rébellion peut être sujette à critique. Dans le cas des conflits armés considérés ici, ce sont les gouvernements qui qualifient des mobilisations collectives violentes qui les défient de mouvements rebelles. Les individus de ces mouvements dits rebelles se perçoivent comme des combattants. Pour des raisons didactiques, nous utilisons le terme « mouvement rebelle ». Nous entendons par ce terme une démarche parfois violente de défiance de l'autorité politique qui peut découler d'une attitude de résistance à l'oppression.

Graphique 3 : Quelques mouvements rebelles contestataires de l'autorité politique dans les trois cas de conflictualités³¹.

1980-1990 1990-2000 2000-2010 2010-2020

³¹ Légende : en vert, les partis politiques ; en jaune les milices communautaires ; en noir les mouvements rebelles ; en rouge les groupes terroristes-djihadistes.



Enfin, nous faisons remarquer qu'entre les deux protagonistes que sont les régimes politiques et les mouvements rebelles se situent un ensemble d'individus qui ont en partageant certaines références identitaires (langues, religion, territoire régional) que nous nommons des « groupes sociaux ». Ces groupes sociaux sont dans l'entre-deux soit parce que les mouvements rebelles prétendent porter leur combat, soit parce que les États cherchent à les sécuriser des mouvements rebelles. Il est intéressant d'observer les groupes sociaux, parce que notre démarche se veut processuel et interactionniste. Nous considérons qu'il faut étudier les sources et les origines des conflits armés en s'intéressant aux acteurs belligérants direct – gouvernement / mouvements rebelles, sans omettre que ces derniers sont des individus sociaux. Comment ainsi, comprendre les conditions sociales de l'engagement violent des mouvements rebelles sans tenir compte des structures sociales ?

L'identité des individus ou l'identité de groupe est une notion assez problématique quand on sait que des entrepreneurs d'identités tels que les leaders d'opinions, leaders politiques ou encore des leaders rebelles, surfent sur la manipulation identitaire pour mobiliser.

La notion d'*identification* est moins objet à polémique. Les individus s'identifient à des groupes sociaux divers et variés.

Nous distinguons les groupes sociaux sous deux catégories à savoir les groupes *socio-nationalistes* et les *groupes socio-politistes*. Tous les deux groupes renvoient à un ensemble d'individus qui ont en partage des références identitaires (langues, territoires, histoires etc.). Dans le premier groupe, les individus s'identifient à une entité collective plus ou moins homogène. Il est possible pour les membres du groupe de s'identifier à une identité collective de groupe (*régionalisée, ethnicisée*), des identités parfois *idéalisées* au regard des particularités territoriales, des liens de solidarité, des modes de fonctionnement et d'organisation sociale singuliers et différents des autres groupes. Ce sont des groupes qui prétendent jouir d'une relative autonomie que les membres justifient par le statut du territoire, les *us et coutumes*, les singularités socioculturelles par rapport à l'ensemble national. Les groupes sociaux touareg du Mali, les groupes diola du Sénégal constituent des groupes socio-nationalistes.

Le second groupe renvoie à une formation hybride d'individus aux identités plus éloignées les unes des autres que dans le premier groupe. C'est un groupe beaucoup plus large, hétéroclite, composé d'autres groupes sociaux. Les individus de ces groupes ont en partage des revendications par rapport aux atteintes faites à des droits universels tels les droits civiques, les droits sociaux, économiques. A la différence du premier groupe, les identités collectives sont construites au fur à mesure du conflit contre l'État central. Les membres des groupes socio-politiques se retrouvent autour de luttes politiques.

3- Des mécanismes de gestion des conflits armés

Le matériau de notre terrain de recherche et la perspective donnée à la thèse justifient notre volonté d'élargir la réflexion au-delà du champ de l'étude des causes et des origines des conflits armés internes ouest-africains. Quelques discussions ont donc porté sur les problématiques de gestion des conflits armés.

Une telle démarche permet de renforcer notre thèse sur les guerres pour l'égalité. En effet, considérer que les comportements guerriers des mouvements rebelles contre l'État central, sont sous-tendus par des violences symboliques, devrait conduire à observer dans quelles conditions des politiques symboliques de reconnaissance contribuent (par leur présence ou absence) à apaiser ou intensifier les antagonismes. Nous postulons donc que dans les cas, notamment la *Casamance* (Sénégal), où des aspects symboliques (identités) ont été prises en compte dans la gestion du conflit, les antagonismes ont plus tendus vers une pacification. A

contrario, la résurgence des rébellions dans l’Azawad, qui traduit un échec des politiques de gestion des conflits, pourrait trouver son explication dans la négligence des politiques symboliques de reconnaissance.

Pour situer la part des politiques symboliques de reconnaissance dans la dynamique des conflits au Sénégal et au Mali, nous confrontons trois principaux mécanismes de gestion des conflits armés. Les deux premiers véritablement expérimentés dans la gestion des conflits armés en Casamance et dans l’Azawad, sont politico-sécuritaires³² et développementalistes³³. Ces deux mécanismes, sont à distinguer, non point à opposer puisque dans les faits ils sont mobilisés de manière complémentaire, parfois simultanée par les régimes politiques.

Les deux mécanismes politico-sécuritaire et développementaliste ne sont pas contraires aux politiques de reconnaissances. Ils traduisent d’ailleurs des formes de reconnaissance des droits de certaines populations : le droit à la sécurité, au développement, au bien-être. Ces politiques recouvrent des formes de « reconnaissance libérale », c’est-à-dire qui prend en considération les droits universels des personnes.

Nous explorons donc ces mécanismes classiques de gestion des conflits armés en Casamance et dans l’Azawad, et démontrons que des politiques symboliques de reconnaissance (troisième mécanisme) peuvent constituer une alternative dans la gestion de ces conflits.

Une politique symbolique de reconnaissance se caractérise par l’évitement des blessures morales - en temps de crise, de conflit ou de post-conflit -, et une prise en compte effective des intérêts symboliques d’autrui (Lindemann 2010c, 70).

Les politiques symboliques de reconnaissance sont toutes des considérations positives d’ordre politique, socioculturel et économique, qui créent les conditions d’une confirmation de l’image d’autrui, d’une valorisation de son identité. Il est question de *reconnaissance identitaire*

³² Les mécanismes politico-sécuritaires renvoient aux options politiques de gestion des conflits. Dans les deux cas d’étude (Casamance et Azawad), la décentralisation a été un instrument politique privilégié de gestion du conflit. Des accords de cessez-le-feu et de paix peuvent aussi être considérés comme des instruments des mécanismes politico-sécuritaires. A travers ce mécanisme, l’usage de la force armée par le gouvernement contre les mouvements rebelles est testé comme moyen de gestion de conflit.

³³ Les mécanismes de « développement » sont un outil privilégié dans la gestion des conflits armés. Ils reposent sur le présupposé que la paix se construit par le développement économique et social. Les politiques développementalistes renvoient à un ensemble de programmes et de politiques socioéconomiques, de pratiques et savoirs d’acteurs locaux et internationaux, suscités et orientés vers l’objectif d’amélioration des conditions de vie socioéconomique des populations. Ces mécanismes développementalistes sont présentés comme une panacée aux conflits armés.

(*symbolique*). Cette dernière devrait avoir des effets positifs sur les *identifications négatives*, les *violences symboliques* qui constituent des moteurs des relations d'inimitié. Travailler à réparer les inégalités pour établir une dignité égale entre les citoyens est une forme de reconnaissance.

La politique symbolique peut être aussi considérée comme une politique d'égalité (Lindemann 2010a; Taylor et al. 2019). Nous postulons que les politiques symboliques de reconnaissance contribuent à la pacification des relations sociales. Ces politiques ont en principe des effets positifs sur des acteurs et mouvements rebelles qui s'engagent dans la guerre pour des intérêts symboliques.

II- Méthodes de recherche

La présentation de notre thèse repose sur plusieurs aspects méthodologiques. Le premier est un exposé dans les études de cas (chapitres 2, 3 et 4). Nous décrivons la manifestation des conflits armés ouest-africains en nous basant sur les cas du Sénégal, du Mali et de la Côte-d'Ivoire. Nous rappelons que le cas de la Côte-d'Ivoire demeure marginal dans ce document de thèse. Son choix a pour objectif de montrer la diversité de la manifestation des conflits armés internes. Nous distinguons notamment des conflits pour faire sécession de l'État central, des conflits pour la conquête du pouvoir central. Ce premier élément de méthodologie permet de circonscrire notre objet autour des conflits armés internes qui opposent des mouvements rebelles à l'État central. L'objet de notre thèse n'est ni les violences communautaires, ni les violences dites terroristes, bien que ces dernières soient en lien avec le sujet traité, notamment dans le cas malien. Pour rendre intelligible notre sujet, nous prenons le soin de poser l'historicité des conflits, de présenter la sociologie des États et des régimes politiques, d'exposer des éléments d'appréciation des mouvements rebelles et de relever les enjeux des conflits. Nos analyses reposent à la fois sur des sources quantitatives (statistique descriptive) et sur des sources qualitatives (entretiens, revue de littérature, observations empiriques).

Dans un deuxième élément méthodologique, nous nous intéressons à expliquer les conflits armés par un faisceau d'indices liés au déni de reconnaissance, considérant que les mouvements rebelles s'engagent dans la violence contre l'État central pour la dignité de groupes sociaux qui vivent dans des territoires dont ils revendiquent l'indépendance. Nous opérationnalisons l'atteinte à la dignité des groupes sociaux en termes de déni de leur autonomie et de manque d'empathie à leur endroit. Le déni d'autonomie renvoie à des situations (mais

aussi à des perceptions) où les acteurs ne peuvent pas agir par eux-mêmes et avoir la liberté d'action qui contribue à l'estime de groupe au sein de l'État-nation. Le manque d'empathie des autorités politiques maliennes par rapport à des expériences douloureuses des populations, notamment du Nord du Mali, peut constituer une atteinte symbolique. Nous tentons donc d'identifier des indices des dénis de reconnaissance comme mécanisme causal de l'émergence des conflits, à travers les discours des acteurs et les éléments de contexte des conflictualités. Ainsi dans le chapitre 6 nous déterminons comment le déni d'autonomie, le manque d'empathie contribue au déclenchement des conflits armés. Pour cela, nous utilisons la méthode de la variation concomitante pour tester l'hypothèse du lien entre déni de reconnaissance et émergence de conflit armé.

Un troisième aspect méthodologique consiste à confronter notre interprétation des guerres pour la reconnaissance à celle de la grille classique de lecture des causes et des origines des conflits armés. Sur les causes et les origines des conflits armés (chapitres 5, 6 et 7) nous montrons les limites des explications de l'émergence des conflits armés en *Casamance*, dans *l'Azawad* et en Côte-d'Ivoire sous le prisme des guerres de prédation (Collier et Hoeffler), ou des frustrations qui conduisent à des conflits pour des finalités économiques et politiques (Ted Robert Gurr). Nous renforçons cet aspect méthodologique en discutant la pertinence et les limites des politiques symboliques de reconnaissance dans la gestion des conflits. Nous démontrons que, parce que les conflits sont sous-tendus par des violences symboliques, des politiques symboliques de reconnaissance auront tendance à avoir des effets de transformation positive sur les conflictualités (chapitres 8 et 9).

Enfin, une quatrième dimension méthodologique consiste à démontrer que les mouvements rebelles, notamment les mouvements sécessionnistes, s'engagent dans des guerres pour la reconnaissance, en établissant des parcours biographiques de quelques acteurs rebelles. Nous défendons l'idée que ces acteurs sont aussi motivés par des besoins symboliques. L'humiliation, la vengeance, la peur ont été des variables très déterminantes dans l'engagement de certains acteurs.

A- Sources et données

Nous privilégions deux principales sources de données. Les données quantitatives sont une première source. Elles ont été mobilisées à la fois pour décrire le déroulement des violences

et pour conforter notre analyse des études de cas. L'usage des études de cas qui invite à une analyse plus profonde des phénomènes a retenu notre attention.

En effet, bien qu'intéressante, la statistique des conflictualités nous a semblé problématique à un triple niveau. D'une part, le défaut de données fiables sur les recensements des pays conduit à la mobilisation de données construites par une expertise internationale qui peut répondre à des finalités politiques très souvent en inadéquation avec les exigences locales. D'autre part, le fait que ce soit donc de l'extérieur que sont constituées les données qui servent à mettre en place des politiques locales représente en soi un biais : les standards internationaux ne traduisent pas toujours et fidèlement les réalités locales. Enfin, les difficultés liées à la collecte de données en situation conflictuelle sont des éléments non négligeables.

C'est pourquoi, notre méthodologie a évolué au cours de la recherche vers une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives. Les discours des acteurs constituent donc une deuxième source. Notre intérêt pour les discours, tient au rôle que peuvent jouer de manière directe ou indirecte les *récits* de la guerre dans le déroulement des conflits armés. Nous avons donc réalisé une centaine d'entretiens semi-directifs lors de nos différents séjours au Mali (Bamako, Gao) et au Sénégal (Ziguinchor, Dakar). Une analyse de contenu a porté sur les discours officiels des belligérants – autorités politiques et leaders rebelles, mais aussi des discours et opinions d'individus de la société civile.

Les sources de données qualitatives

Les sources qualitatives mobilisées dans notre travail sont de première main et de seconde main. De nombreux entretiens ont fait l'objet d'enregistrements qui durent de 30 minutes à 2 heures. Nous mobilisons aussi des données qualitatives de seconde main, c'est-à-dire des entretiens journalistiques ou encore des discours officiels de leaders rebelles ou des autorités politiques. Les entretiens et autres sources qualitatives sont donc mobilisés pour documenter et soutenir notre démonstration. La nature du terrain conflictuel nous a contraint à obtenir plus d'entretiens de personnes civiles que de combattants des mouvements rebelles. La rencontre avec ces derniers s'est opérée via des intermédiaires (journalistes, facilitateurs).

Tableau 1 : Les entretiens et sources d'informations

ACTEURS	SENEGAL-CASAMANCE	MALI- AZAWAD
---------	-------------------	--------------

<i>Acteurs Politiques</i>	<i>Robert Sagna</i>	<i>Moussa Mara</i> <i>Ousmane Sy</i> <i>Députée du cercle de Kidal</i> <i>Gouverneur de Kidal</i>
<i>Institutions militaires</i>	<i>Dirpa</i> <i>Colonel Ndao</i>	<i>Aide-camp du ministre de la défense</i> <i>Inspecteur du RSS</i>
<i>Les combattants et leaders des mouvements rebelles</i>	<i>Abbe Diamacoune Senghor³⁴</i> <i>Mamadou Nkrumah Sané</i> <i>Jean Marie François Biagui</i> <i>Abdou Elinkine Diatta</i> <i>Youssouf Coly</i> <i>Autres combattants du MFDC - anonymat</i>	<i>Moussa Acharatoumane</i> <i>Porte-parole CMA (Ilad Mohamed)</i> <i>Secrétaire général MSA</i> <i>Autres combattants des mouvements rebelles touareg - anonymat</i>
<i>Autres acteurs de la société civile</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les représentants des associations de femmes</i> - <i>Les universitaires</i> - <i>Des acteurs du clergé³⁵</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les représentants des associations de femmes</i> - <i>Les universitaires³⁶</i>

L'objectif principal de la recherche de terrain, à travers les entretiens était de comprendre les origines des conflits armés. Nous nous sommes donc intéressés aux représentations sociales des individus, aux expériences d'injustice, aux doléances, aux frustrations. Sur le terrain des questions d'actualité notamment au Mali les réformes sur le secteur de la sécurité, le projet de découpage territorial, la mise en place de l'accord de paix et de réconciliation du Mali issu du processus d'Alger, ont retenu notre attention au moment des échanges avec nos interlocuteurs.

Les sources de données quantitatives

Pour caractériser les conflictualités dans leur durée et leur intensité, nous mobilisons des données quantitatives *UCDP* du *Peace Research Institut of Oslo*, *ACLED³⁷*, *Minority At*

³⁴ Source de seconde main

³⁵ Entretiens avec Abbe Edmond Sagna , avec l'évêque de Ziguinchor Paul Mamba.

³⁶ Entretiens avec des enseignants du supérieurs à Bamako

³⁷ Les données *UCDP* sont privilégiées pour caractériser l'intensité des violences, en termes de nombre de décès liés aux violences.

Risk (Université Maryland), Center for Systemic Peace ACLED, World Inequality database (WID), Banque mondiale, Recensements nationaux, SIPRI, Afrobarometer.

Les sources relatives aux bases de données ont servi à illustrer notre démonstration. Ces données sont produites par des institutions scientifiques crédibles et utilisées par de nombreux chercheurs dans le domaine de l'étude des conflits.

B- Trois études de cas, deux terrains d'enquête

Nos travaux sont illustrés par trois cas d'étude de conflits armés internes. Nous avons procédé à des enquêtes de terrain au Mali et au Sénégal. L'illustration des conflictualités en Côte-d'Ivoire repose principalement sur des sources de seconde main (revue de littérature sur les deux conflits armés en Côte-d'Ivoire en 2000, et en 2010).

Enquête de terrain au Mali

Deux séjours de recherche d'une durée de trois mois, en 2016 et en 2018 ont permis de collecter des données qualitatives. Lors du premier séjour nos données ont été principalement collectées à Bamako. Notre entrée sur le terrain s'est faite en grande partie par l'intermédiaire de journalistes. Le second séjour de terrain s'est déroulé à Bamako et à Gao. L'ensemble des entretiens a été recueilli en langue française. Des barrières linguistiques nous ont ainsi empêché d'accéder aux individus qui n'échangent qu'en langues locales. Notre rapport au terrain a été plus guidé par nos contacts de Bamako. Cela a été moins le cas au Sénégal.

Enquête de terrain au Sénégal³⁸

Nous avons effectué trois séjours de recherche au Sud du Sénégal en Casamance (2016, 2018 et 2019), La rencontre avec des représentants du MFDC, notamment son secrétariat général, s'est faite via des connaissances. Le secrétaire général d'alors du MFDC, feu Abdou Elinkine Diatta nous a reçu à plusieurs reprises à son siège. Le MFDC n'est pas le seul acteur du conflit. Le souci de trianguler les données nous a conduit vers des acteurs de la société civiles et des acteurs politiques. Nous avons ainsi bénéficié du contact de journalistes, de prêtres de Ziguinchor, qui nous ont guidé vers des personnes ressources impliquées dans la gestion de la crise en Casamance.

³⁸ Ne seront cités nommément que les (ex)combattants qui sont des personnalités publiques et qui ne trouvent pas d'inconvénients à ce qu'on les nomme. Pour les acteurs civils rencontrés la plupart sont nommément cités.

Au Sénégal comme au Mali, le temps du terrain correspond au processus de recherche de paix. Bien que nous cherchions à comprendre les causes et les origines des conflits, nos entretiens ont été marqués par des discussions autour de la gestion des conflits. C'est pourquoi nous avons consacré une troisième partie à analyser les mécanismes de gestion des conflits armés sécessionnistes.

L'intérêt des études de cas

Le choix des études de cas demeure pertinent pour offrir un tableau des conflictualités en Afrique occidentale. Elles permettent de mettre en lumière le récit sur les conflits, ainsi que la part des rapports sociaux de groupes et la dynamique des mouvements rebelles. En effet, l'étude de cas offre de saisir chaque conflit armé dans sa dynamique propre et sa singularité ; c'est tout l'intérêt d'une étude de cas que de l'observer isolément tout en le ramenant à une forme de généralité, intérêt de toute théorie.

Pourquoi avoir choisi les cas du Mali et du Sénégal principalement, et le cas de la Côte d'Ivoire marginalement ? Le Sénégal et le Mali sont des États comparables, qui partagent généralement certaines réalités socioculturelles (langues, groupes sociaux, modes de vie, pratiques culinaires). Ces deux États ont composé la fédération du Mali d'après les indépendances dans les années 1960. Ils partagent des réalités sociohistoriques et politiques. Les empires du Ghana, du Mali, du Songhai du 12^{ème} au 14^{ème} siècle, ont concerné des parties de territoires appelés aujourd'hui États du Mali, du Sénégal. Les tailles de populations (16 millions d'habitants au Sénégal, 20 millions au Mali), le niveau de croissance économique (6,8% PIB du Sénégal en 2019 ; 5% du PIB pour le Mali la même période) sont comparables. Ces deux États sont vus comme une vitrine démocratique en Afrique de l'Ouest. En dépit du fait qu'il faille se démarquer de ces qualifications qui ne se traduisent pas parfois dans la vie concrète des populations et dans le fonctionnement des institutions politiques des pays. Le Mali à partir de 2012, sera du fait des crises sécuritaires et institutionnelles catalogué dans la liste des pays dits fragiles, faillis³⁹.

Cependant ces deux États ont des divergences non négligeables. L'État du Mali (1240000 km²) fait près de six fois le Sénégal en superficie (196712 km²). Nous parlons aussi de deux États qui bien qu'ayant des réalités sociopolitiques convergentes, ont des trajectoires différentes. Alors que le Sénégal compte à son actif deux transitions démocratiques (2000 et

³⁹ Nous utilisons ces dénominations pour caractériser, sans pour autant partager toute la conceptualisation des États autour de ces labels.

2012), avec des élections reconnues et légitimées comme mécanismes de conquête du pouvoir, le Mali a connu à ce jour quatre coups-d'États militaires (1968, 1991, 2012, 2020), et des crises sécuritaires liées aux conquêtes du pouvoir Étatique.

Ces entités politiques ont surtout connu des vagues de rébellions pour l'indépendance depuis les années 1963 pour le Mali, et 1982 pour le Sénégal. C'est donc autour de l'objet des violences sécessionnistes que se situe notre intérêt pour la comparaison des deux cas. Pourtant les groupes sociaux et groupes armés en cause dans les violences sécessionnistes contre leur État réciproque n'ont directement rien en partage, ni du point de vue culturels, ni des langues, encore moins des modes de vie etc. Les violences sont en cours dans ces deux terrains, même si l'on n'observe une relative accalmie en Casamance (Sénégal).

Le choix de la Côte-d'Ivoire pour illustrer les violences dites opportunistes rend compte de considérations économiques, politiques. Sans rivaliser avec le Nigéria qui est la première puissance économique en Afrique, la Côte d'Ivoire suscite de l'intérêt pour son poids économique et sa trajectoire. Il est pertinent d'analyser les cas de violences opportunistes dans cette Côte-d'Ivoire, longtemps considérée comme pays stable. Comment en effet expliquer l'instabilité que va connaître le pays dans les années 2000. Et en quoi ce cas d'étude nous renseigne sur les deux premiers cas. Il aurait pu être intéressant d'analyser des États comme le Libéria, la Sierra-Léone qui ont connu des formes de conflits pour la conquête du pouvoir central, avec *a priori* un fort relent de prédation. Un rappel des enjeux de ces conflictualités pourrait permettre de renforcer notre thèse sur ce type de conflit.

Le Nigéria, un État fédéral qui a connu de nombreuses violences n'a pas été choisi pour les fortes disparités que ce pays partage avec les autres de la sous-région, sur le plan démographique, du modèle d'État et de gouvernement, de la taille économique etc. Le Nigéria est un cas intéressant pour illustrer les violences dites terroristes et celle communautaires, qui ne constituent pas le centre de notre problématique, à savoir les conflits armés qui opposent les gouvernements centraux aux mouvements rebelles pour la séparation ou la conquête du pouvoir central.

C- La méthode comparée

Pourquoi comparer ? La comparaison pour trois raisons. D'abord, pour une question de positionnement méthodologique par rapport à l'objet d'étude. L'analyse des conflits armés comme des « isolats » fait perdre de vue le rôle que jouent les conflits armés dans l'histoire des

sociétés mais encore, les liens que ces conflits armés ont avec de nombreuses autres dimensions socioculturelles, économiques et politiques de ces sociétés humaines. La comparaison est un outil pertinent pour mettre en exergue les variations dans les conflictualités, tout en ne perdant pas de vue les enjeux propres à chaque cas de conflit. Ensuite les conflits dont il est question sont comparables jusqu'à une certaine limite, de même que le détermine la trajectoire des Etats. Enfin, la comparaison permet de tester des concepts et de les valider à travers des terrains d'études divers et variés. L'intérêt de la comparaison consiste en la confrontation à travers des éléments empiriques, de théories, de thèses. La comparaison demeure une méthode classique d'administration de la preuve et de validation scientifique.

A travers l'analyse comparée nous visons un objectif d'action ⁴⁰, nous cherchons à identifier les formes de violences politiques, nous tentons de penser quels sont les meilleurs mécanismes de gestion/résolution des conflits armés. La comparaison conjugue une approche descriptive et une étude des dynamiques⁴¹.

Qu'est-ce que nous comparons ? Une première dimension de comparaison prend le sens d'une catégorisation et distinction des conflits armés. Nous distinguons des cas de manifestations de violences sécessionnistes et des violences pour la conquête du pouvoir central.

Nous comparons des violences sécessionnistes en elles-mêmes (comparaison interne) et entre eux. Les rebellions en Casamance et dans l'Azawad ont de profondes divergences. Les perspectives comparées permettent de présenter des tableaux différents de mouvements rebelles dont l'objectif est la sécession des territoires revendiqués. Nous distinguons et comparons les mécanismes causaux des guerres pour la reconnaissance. Nous comparons des régimes politiques dans la mobilisation des mécanismes de gestion des conflits armés

Les limites de la méthode comparée dans notre étude ?

Premièrement, les cas que nous tentons de lire sous le prisme des luttes de reconnaissance sont divergents bien qu'ayant des points de convergence. Les États sont différents (le Sénégal est un État plus ou moins fort avec de grandes capacités institutionnelles de gestion des conflits armés. La même chose ne peut être dite du Mali qui est un État longtemps fragilisé par des crises et des conflits cycliques qui ont émergé au niveau des institutions

⁴⁰ Cécile Vigour, La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes. Editions La découverte, 2005.

⁴¹ Cécile Vigour, La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes. Editions La découverte, 2005, p.27

centrales). Les violences dans l'Azawad sont plus liées à des facteurs externes comparées aux violences en Casamance. Deuxièmement, le déficit et l'hétérogénéité des sources peut fragiliser la démonstration. Nous ne trouvons pas les mêmes sources dans tous les cas. Troisièmement, le décalage des temporalités des phénomènes étudiés qui peut constituer un biais. Ce qui explique que les théories qui en sortiront ne seront que nuancées. Quatrièmement, les groupes sociaux touareg sont très différents des populations de Casamance dont les diolas qui compose majoritairement la rébellion, qui sont à leur tour différents des populations du Nord de la Côte-d'Ivoire, les *dioulas*.

PREMIERE PARTIE
DES VIOLENCES POLITIQUES EN AFRIQUE
OCCIDENTALE

Introduction

Nous proposons dans cette première partie de la thèse une analyse descriptive de la manifestation des conflits armés en *Casamance* (Sénégal), dans l'*Azawad* (Mali), et en Côte-d'Ivoire. Il sera question de situer la singularité de chaque cas, de montrer sa dynamique propre. L'intérêt d'une telle démarche est de spécifier et de circonscrire l'objet que nous traitons. Il nous semble opportun d'appréhender les enjeux des conflits ouest-africains en question, d'en donner une description poussée, avant de chercher à en expliquer les causes et origines. Distinguer les conflits armés selon leur forme, leur durée, mais aussi selon leur intensité, constitue un intérêt particulier pour l'étude des origines des conflits, et de leurs modes de gestion/prévention⁴².

Nous abordons cette première partie à travers trois chapitres. Dans un premier chapitre nous exposons le cas du conflit armé au Sénégal (*Casamance*). Le deuxième chapitre est consacré au conflit armé au Mali (*Azawad*). Ces deux chapitres portent sur les violences sécessionnistes. Elles prennent des formes de résistances et de défiance contre le gouvernement central.

Ces violences sécessionnistes se distinguent des violences dites « *opportunistes* », « *intercommunautaires* », « *terroristes* ». Elles se manifestent à travers des confrontations violentes qui opposent des mouvements rebelles au gouvernement central de l'État. Les mouvements rebelles s'identifient à un territoire régional, à des groupes sociaux qui évoluent dans ces territoires. Ils se représentent comme les défenseurs et les « *porte-parole* » de ces groupes sociaux qui sont plus ou moins homogènes dans le cas des conflits armés liés à des territoires.

Au Sénégal, c'est un Etat-central dominé par un modèle islamo-wolof, qui, depuis les indépendances, fait face à des formes de résistances diverses et variées. L'émergence des violences sécessionnistes dans les années 80 conduites par le Mouvement des Forces Démocratique de Casamance (MFDC), marque la défiance contre l'Etat du Sénégal pour

⁴² Cette thèse n'a pas pour objet de tracer des monographies. Des références anthropologiques et ethnologiques au sujet des groupes sociaux traités permettent de donner des pistes de compréhension, sans prétendre à l'exhaustivité. Il ne sera donc pas question dans cette thèse de l'étude des évolutions culturelles. Nous ne prétendons non plus pas à faire la sociologie exhaustive des États et des régimes politiques qui font l'expérience des conflits armés. Un travail d'analyse de données d'entretiens, d'observations de données quantitatives sur les violences permet d'établir une lecture des conflictualités, contribution à l'étude des conflits armés – ici les conflits armés internes.

l'indépendance de la région de Casamance. Le conflit armé en Casamance émerge sur fond de contestation de l'autorité étatique du gouvernement du Sénégal sur les territoires de Casamance.

Au Mali, les gouvernements successifs ont traversé d'importantes crises institutionnelles, économiques et sécuritaires. Les violences sécessionnistes prennent forme dans des contextes où l'Etat est fragilisé par ces crises à la fois structurelles et conjoncturelles. Ces violences conduites principalement par des mouvements rebelles touareg⁴³ depuis les années 60, se nourrissent des crises multiformes que connaissent les populations du Nord du pays, mais encore du sentiment d'indifférence aux conditions des populations du Nord reproché aux différents gouvernements successifs du Mali.

Ces deux cas d'étude viennent illustrer et enrichir nos discussions sur les violences sécessionnistes. Les défis de l'Etat-postcolonial africain ont aussi été ceux du traitement des doléances portées par des mouvements rebelles. La lutte pour le séparatisme qui est une action par laquelle un système politique distinct du système politique de l'Etat, tente de s'approprier, contrôler et gérer, une portion du territoire étatique (Aquarone 1987), a été principalement présentée par ces mouvements rebelles comme la réponse politique aux différends entre l'Etat-central postcolonial et des régions considérées comme discriminées, maltraitées, périphériques.

Ces séparatismes vont se nourrir à la fois du récit colonial et postcolonial. Ils posent des questions de frontières – la plupart factices-, de sociologie des groupes sociaux, de rapports au récit national, de rapports à l'autorité de l'administration étatique postcoloniale. Les violences sécessionnistes interrogent sur la trajectoire des États. Elles posent les questions de la continuité de l'ordre colonial et postcolonial, de la superposition de l'Etat sur des (micro)nations préexistantes. Elles permettent d'observer des expériences violentes et douloureuses qui ressortent des tentatives de construction des Etat-nations.

Enfin, nous abordons les cas de violences « *opportunistes* » avec le cas de la Côte-d'Ivoire, dans le troisième chapitre de la partie.

⁴³ La plupart des mouvement rebelles dans l'Azawad ont porté la connotation du groupe social touareg. Nous faisons remarquer que ces mouvements de rébellions qui revendiquent un ensemble territorial, ont aussi concernés d'autres groupes sociaux des régions Nord tels les Songhais, les peuls, les maures etc., qui se sont retrouvé dans les rébellions dites touareg.

CHAPITRE 2

Conflits armés au Sénégal : violences sécessionnistes en *Casamance*

Introduction

De l'extérieur, le conflit armé au Sénégal est très peu connu. Et si les violences en Casamance ont défrayé les chroniques médiatiques dans les années 90 et 2000, ils sont peu nombreux les sénégalais à mesure d'expliquer les conflictualités au-delà du récit simpliste d'une région (la Casamance) qui se rebelle à tort contre l'Etat du Sénégal. Le travail de désinformation des autorités étatiques, mais aussi de déni de l'existence d'un conflit armé⁴⁴ au sein de l'Etat-nation, a beaucoup contribué à l'intérêt marginal accordé aux violences dans la région au point que ce conflit en est venu à parfois être un *conflit oublié*. Pourtant, il est un des plus longs du continent – près d'un demi-siècle de violences.

Le 26 décembre 1982, alors que l'Etat se remettait d'importantes crises institutionnelles des années 1962, crises sociales de 1968, crises économiques des années 1970 à 1978 (choc pétrolier, sécheresses consécutives), et qu'il faisait face à des revendications sociales liées à l'emploi (opérations « maîtrisards des années 1982), une manifestation se voulant pacifique est organisée dans la région de Ziguinchor. Les manifestants demandaient plus de considération de la part de l'Etat pour ce qui est des questions économiques, des questions sociales, des problèmes fonciers. La marche du 26 décembre vers la gouvernance de Ziguinchor dégénère en heurts lorsque des activistes tentent de remplacer le drapeau du Sénégal perché sur le haut du mat, par un drapeau blanc. La riposte des gendarmes par l'ouverture du feu fit des morts et des blessés. La journée du 26 décembre 1982 symbolise le début d'un conflit entre *la Casamance* et son Etat central.

Ce qui deviendra par la suite un conflit armé en Casamance vers la fin des années 80 opposera l'Etat du Sénégal et le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC). Le second défie le premier sur un territoire régional – *la Casamance* – dont il prétend n'avoir jamais été sénégalaise. Le MFDC revendique l'indépendance de *la Casamance*.

⁴⁴ Les autorités sénégalaises se sont toujours refusé de qualifier les violences en Casamance qui opposaient le MFDC aux forces armées sénégalaises, de guerres civiles. Et il a souvent été fait recours aux termes conflit de Casamance, au lieu de conflit armé en Casamance, ou conflit armé au Sénégal ou encore violences en Casamance.

La *Casamance* communément appelée région naturelle de Casamance est aujourd'hui composée de trois régions administratives – Ziguinchor, Kolda, Sédhiou. La région est revendiquée par le MFDC qui n'a jamais exercé un contrôle total sur les territoires, encore moins une emprise sur la gouvernance des populations de la région. Pourtant le projet de sécession demeure, même s'il s'est étioilé au fil du temps avec des violences sécessionnistes moins fréquentes et un mouvement rebelle déchiré et en perte de soutien populaire. Quelques cantonnements rebelles longent les frontières entre le Sénégal, la Guinée-Bissau et la Gambie.

L'Etat du Sénégal a fait face à des mouvements de résistances (A) qui seront beaucoup plus importants dans les régions Sud du pays (la Casamance). Les velléités de résistance dans les années 80 renseignent sur le problème que pose la construction d'un Etat-nation dans des sociétés multiethniques. Elles renseignent aussi sur les crises identitaires qui accompagnent le processus de construction de l'Etat. Le mauvais traitement des doléances par les politiques peut créer des conditions de la contestation contre l'Etat. Cependant, l'émergence d'un projet régionaliste-nationaliste porté par le MFDC précède l'avènement même de l'Etat-postcolonial Sénégal. Le récit de la lutte d'indépendance se fonde sur une thèse historique de la non-*sénégalité* de la Casamance. La lutte d'indépendance prend à la fois une dimension politique et conflictuelle. Les violences sécessionnistes en Casamance (B) posent des enjeux de représentation territoriale. Elles sont sous-tendues par des violences symboliques. Ces violences se manifestent avec une intensité moindre dans la longue durée.

I- L'Etat du Sénégal face aux mouvements de résistances.

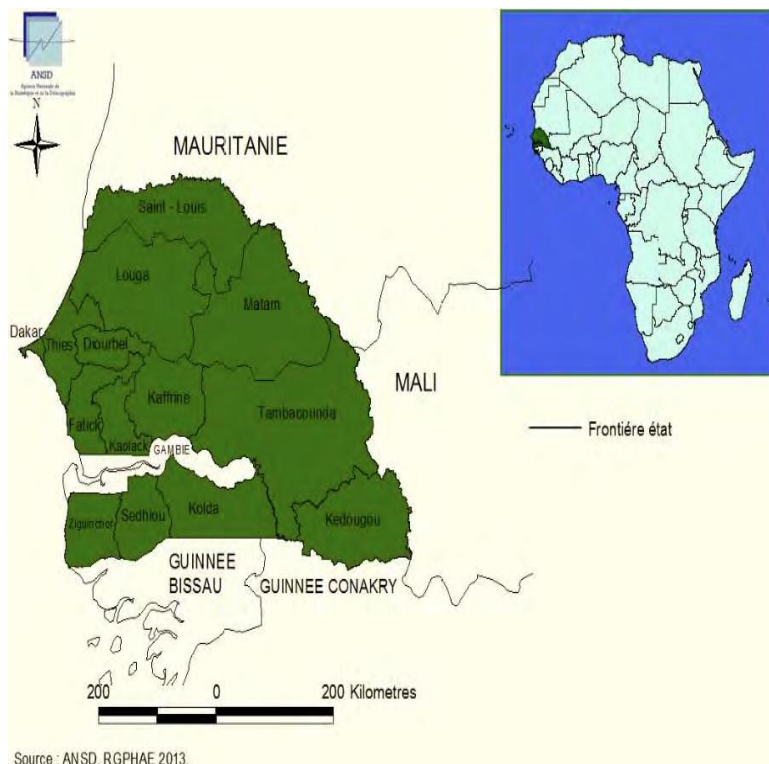
Au lendemain des indépendances, la cohabitation entre les pouvoirs étatiques et les formes politiques « autres »⁴⁵ est demeurée une réalité constante dans de nombreuses sociétés d'Afrique subsaharienne. Le rapport de l'Etat et des groupes sociaux établis sur le territoire national n'a pas toujours été clairement défini. Ce rapport a encore moins fait l'objet de négociations, d'une co-construction et d'un contrat social. Les tentatives de construction d'Etat-nation sénégalais ont quelquefois été subversives et oppressives. L'expression de l'autorité étatique s'est à quelques endroits manifestée de manière oppressive et violente, faisant fi de toutes démarches pédagogiques.

⁴⁵ (J. B. V. Manga 2015)

Au Sénégal, le contrat social⁴⁶ a reposé sur la coexistence entre des groupes sociaux et des communautés diverses (religions, « ethnies », langues, territoires). L'autorité politique est implicitement partagée entre le pouvoir Étatique et le pouvoir des communautés religieuses et coutumières. Cette autorité politique, notamment l'autorité de l'État, sera remise en cause en Casamance. Dans les années 1980, des mouvements de résistances remettent en cause la « sénégalité » de la Casamance, et soutiennent la thèse de la sécession. Les revendications d'indépendance dépassent le registre de lutte politique et pacifique et prennent des formes violentes. Même s'il faut attendre la fin des années 80, pour observer des confrontations militaires entre l'armée nationale du Sénégal et les combattants du MFDC, des violences sporadiques, notamment policières ont précédé le conflit armé, et conduit à la création du *maquis* casamançais.

A- Etat et institutions politiques

Carte administrative du Sénégal



Le conflit en Casamance de 1980 à nos jours, met à l'épreuve trois régimes présidentiels : Abdou Diouf (1981-2000), Abdoulaye Wade (2000-2012), Macky Sall (2012 à nos jours). Il est en cela, une dimension importante de l'histoire contemporaine de l'État du Sénégal (Cruise O'Brien, Diop, et Diouf 2002; Diédhou 2011; Diop 1992; M. L. Manga 2012).

⁴⁶ (Diop 2002)

1- Le Sénégal sous Abdou Diouf. Etat et société⁴⁷.

Le conflit armé en Casamance se manifeste sous le régime socialiste du président Abdou Diouf, en 1982-1983. Les prémisses au conflit sont lointaines. Au lendemain des indépendances, une volonté de fonder les conditions d'un Etat fort, anime la plupart des dirigeants africains à la tête des « nouveaux États ». Le socialisme africain servira de boussole au premier président du Sénégal indépendant, Léopold Sédar Senghor. En analysant la trajectoire politique et sociale de l'Etat du Sénégal, Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf, observent, sous le régime de Senghor, pendant les vingt premières années du Sénégal indépendant, un processus de consolidation de l'Etat postcolonial avec une rationalisation des pratiques reproductives de l'Etat-providence et des mécanismes d'intégration politique : un système politique basé sur la négociation et l'achat d'allégeances, organisé autour de pratiques « néo-patrimoniales en contradiction avec les exigences de développement économique et social » (Diop et Diouf 1990). Les pratiques politiques induites par le néo-patrimonialisme ont favorisé la constitution, la consolidation et l'enrichissement des groupes et réseaux en mesure de marchander leur participation à la reproduction de l'ordre social et politique. Ainsi, le modèle islamo-wolof en est venu à servir de paradigme à la construction de l'Etat. Ce qui a suscité des contestations des « périphéries » urbaines, régionales et « ethniques » (Diop 1992).

En observant le processus par lequel s'est constituée, d'une part une hégémonie de la classe dirigeante qui arrive au pouvoir en 1960, d'autre part, à comprendre les crises d'intégration politique et le déclin économique qui marquent cette période, Momar-Coumba Diop note que le premier phénomène s'appuie sur la règle néo-patrimoniale. Le deuxième phénomène est une conséquence directe du premier. Plusieurs forces, estime-t-il se sont opposées à l'expansion de l'Etat : les paysans qui résistent à la logique officielle de l'économie, les luttes des syndicats des enseignants, les velléités indépendantistes des populations sudistes - *Casamance*.

Les crises politiques sous le régime socialiste – crises institutionnelles de 1962 ; crises sociales de 1968 ; crise économique des années 1970 à 1973 – sont exacerbées par un déficit démocratique matérialisé par la centralisation de l'Etat et le monopartisme. Les rapports de forces en faveur des gouvernements et les mécanismes de résistances de plus en plus prononcés, ont finis par conduire au multipartisme en 1974. Les crises sociales et politiques n'ont pour

⁴⁷ (Diop et Diouf 1990)

autant cessé d'être dans les préoccupations des gouvernants socialistes. En 1981 une opération spéciale de recrutement de 111 diplômés de l'enseignement supérieur dans les départements ministériels, en 1982 une autre opération « maîtrisards » qui consiste à permettre des stages en entreprises, à créer des Petites et Moyennes Entreprises, sont mises en place pour faire face aux crises sociales du chômage.

Avec une importante population paysanne, et agriculture dépendant largement des aléas climatiques, les sécheresses successives des années 1973- 1974, 1978, accentuées par les conjonctures économiques (choc pétrolier 1973), vont mettre à rude épreuve le régime socialiste présidentiel *Senghorien* dont Diouf était le chef de gouvernement de février 1970 à décembre 1980. Ce régime n'échappera pas aux politiques d'ajustement structurel. C'est dans un tel contexte que des vagues de migrations de certaines populations du Nord (commerçants, administrateurs, pêcheurs) s'opèrent vers le Sud du pays - la *Casamance* ; cette dernière étant considérée comme prospère, aux eaux poissonneuses, à la terre fertile et généreuse.

Jusque dans les années 1980, les crises auxquelles sont confrontés les gouvernants sont sociales, politico-institutionnelles et économiques. Cependant, des mobilisations collectives – mouvements des lycéens ; problèmes casa-sport ; contestations sur les réformes foncières – vont prendre des connotations identitaires, dans les premières années de Abdou Diouf en tant que président de la République du Sénégal (Janvier 1981- Avril 2000). Le « *problème de Casamance* » ne lui est pas étranger. Un ensemble de demandes relatives à des attentes de considérations de la part des pouvoirs publics et politiques sont formalisées autour des mobilisations collectives identitaires (régionalistes). Les réponses ou le manque de réponses adéquates à ces demandes conduiront à un des conflits armés les plus longs d'Afrique.

Suite à la marche réprimée du 26 décembre 1982, la police, la gendarmerie et les renseignements sont mobilisés pour traquer les personnes soupçonnées de « porter atteinte à la sûreté nationale ». L'arrestation des leaders tels que l'Abbé Augustin Diamacoune, figure charismatique et secrétaire général du MFDC, la gestion policière puis militaire de la crise, créent les conditions d'une rébellion armée retranchée dans les maquis de la Casamance.

2- Le Sénégal sous Abdoulaye Wade (2000-2012)⁴⁸

Dans son rôle d'opposant politique jusqu'en 2000, Abdoulaye Wade a toujours dénoncé l'option militaire dans la gestion du conflit en Casamance. C'est dire que les mécanismes de

⁴⁸ (Diop 2013)

gestion des conflits dépassent les affinités politiques et partisans, quand on sait qu'il insistera dans un premier temps sur la résolution militaire de ce conflit une fois élu au soir du 19 mars 2000. Le choix du président Abdoulaye Wade de combiner les mécanismes militaires, politiques et financiers dans la gestion du conflit dont il hérite, sera discuté dans les chapitres suivants (chapitres 8 et 9). Nous faisons remarquer l'intérêt qu'il y a à s'interroger sur les déterminants d'un tel choix militaire lorsque des options politiques relatives à la négociation sont possibles. Comment sont prises les décisions politiques dans le cadre de la gestion des conflictualités ? La résolution militaire des conflictualités prime-t-elle sur la gestion politique ?

Les institutions politiques sont considérées à la fois comme le problème des guerres civiles mais aussi la solution à la conflictualité. Les travaux qui font le lien entre « bonne gouvernance » et risque de conflits⁴⁹, nous invitent à considérer les effets que peuvent avoir les transitions politiques sur la dynamique des conflictualités qui les précèdent. La gouvernance de Wade avait ceci de particulier qu'elle était très ouverte sur le conflit en Casamance. Cette ouverture a été facilitée par le processus d'apparition et de maturation des media publics/privés classiques et nouveaux. Le besoin de connaître et de comprendre le conflit en Casamance naît véritablement sous le régime de Wade. Cela n'est pas sans lien avec l'aspiration populaire d'alternance affichée en 2000, après 40 ans de gouvernance socialiste. Pour un président élu majoritairement par des femmes et des jeunes dont les primo votants sont nés aux débuts du conflit, résoudre le conflit armé en Casamance participerait à la consolidation de la démocratie libérale.

Avec le *Sopi*⁵⁰ la dynamique du conflit en Casamance sera particulièrement affectée positivement entre 2000 et 2012. C'est sous le régime de Abdoulaye Wade que pour la première fois, un accord de paix est signé entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC. Cela tient à la fois d'un processus de reconnaissance de certaines revendications des populations du Sud du pays et des combattants du MFDC et d'une volonté affichée par le président Wade de résoudre le conflit armé en Casamance, en dépit des nombreux manquements observés dans la démarche.

⁴⁹ (Hegre 2014)

⁵⁰ *Sopi*= changement en wolof. C'est le slogan de campagne présidentiel de Wade, qui renvoie aujourd'hui à l'idée politique d'alternance.

3- Le Sénégal sous Macky Sall, depuis 2012

Issu de la famille libérale du président Wade, successivement ministre de l'Intérieur, premier ministre, président de l'Assemblée nationale sous le régime de Wade, Macky Sall, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, ne s'inscrit pas dans une continuité dans la gestion du dossier casamançais. La région de Casamance connaît une véritable accalmie depuis quelques années. Une accalmie que nous ne saurions mettre exclusivement sur le compte d'efforts consentis par l'actuel régime présidentiel pour mettre fin au conflit armé en Casamance. Macky Sall au pouvoir trouve une rébellion déjà très affaiblie par ses divisions internes. Il se dira pourtant prêt aux négociations avec le MFDC, notamment avec l'aile la plus radicale du mouvement à savoir Salif Sadio et ses troupes du front Nord. Des négociations - dont on attend toujours les conclusions - sont lancées à Rome sous la médiation de la communauté *Sant'Egidio*. Fait nouveau avec Macky Sall, des intervenants extérieurs prennent part activement au dossier sur la Casamance : Sant'Égidio, le Centre pour le Dialogue Humanitaire.

C'est aussi dans un contexte de démocratie renforcée qu'arrive Macky Sall. Le pays a déjà connu deux alternances politiques. Le Sénégal, bien que parmi les pays les plus pauvres du monde, se vante de sa croissance économique, de sa stabilité, de son attractivité pour le milieu des affaires ; cela en comparaison des autres États de la sous-région. L'économie de développement prend une grande place dans les politiques générales de la nation. Le Plan Sénégal Émergent symbolise l'orientation que Macky Sall compte donner au pays. Les régions du Sud sont considérées dans ce plan aux regards des projets de désenclavement, des Programmes d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), des Programmes d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA), etc. Sur le plan politique, l'acte 3 de la décentralisation pose le problème de la gouvernance territoriale, de la communalisation, de l'autonomisation des collectivités territoriales⁵¹.

Cependant, c'est aujourd'hui que les disparités et les inégalités régionales sont plus décriées sur les presses écrites et audiovisuelles, au niveau des institutions et organes de contrôle du pays, et auprès des institutions internationales. La capitale Dakar qui concentre 25% de la population nationale sur 0,3% du territoire national, accumule l'essentiel des investissements, l'essentiel des activités économiques, commerciales et industrielles. Les politiques de décentralisation mettent du temps à porter leurs promesses pour ce qui est de la

⁵¹ (Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales)

lutte contre l'exode rural vers Dakar. Sous le régime de Macky Sall, l'accent est mis sur l'outil de développement pour la paix.

En somme, le problème casamançais est considéré par les différents régimes successifs comme une exception dans la démocratie sénégalaise. Il a été lu dans, sous le régime socialiste, comme une « *rébellion capricieuse* » polarisée autour de la Basse-Casamance et du groupe social *diola*, dominant dans cette région. Il a donc été stigmatisé, banalisé, en même temps réprimé et méprisé. Le problème casamançais sera, le contexte politique y étant favorable, considéré comme un problème démocratique, un écart de droits politiques, sociaux et économiques à l'endroit des populations du Sud du pays. Il est vu sous le régime libéral comme un élément constitutif du processus de perfectionnement démocratique. Il est enfin reconnu comme un problème de l'Etat-nation, accepté que son traitement puisse se faire hors du continent, sans pour autant que le qualificatif de guerre⁵² soit admis. Pour ainsi dire, le problème casamançais est devenu tantôt pour les différents régimes successifs un stigmate dans le Sénégal contemporain dont on cherche à cacher les maux, tantôt un défi dans la construction démocratique de l'Etat-nation au sein de sociétés multiculturelles tantôt une aubaine pour les affairistes.

B- L'Etat-Nation multiculturel ?

La nation sénégalaise existait-elle avant l'Etat du Sénégal indépendant en 1960 ? Avant l'ordre colonial, peu d'indices ou presque pas n'attestent de liens forts de nationalité, de rapports sociaux entre les royaumes du *Gabou*, du *Casa*, du *Buluf* des régions Sud, et les royaumes du *Cayor*, du *Djolofo*, du *Tekrur*⁵³. La nation sénégalaise devient un projet et un produit des luttes d'indépendance. L'idéal de l'unité nationale porté par Léopold Sédar Senghor pose les questions des constructions et d'intégration socioculturelle, politique et économique jamais achevées dans le cadre des États-nations. Dans une entreprise aussi délicate de construction d'une nation, le défaut de pédagogie, le manque de rigueur, la méconnaissance de certaines attentes et spécificités territoriales, a parfois conduit, dans la plupart des États postcoloniaux africains, à des contestations contre l'Etat et ses gouvernements. L'ignorance,

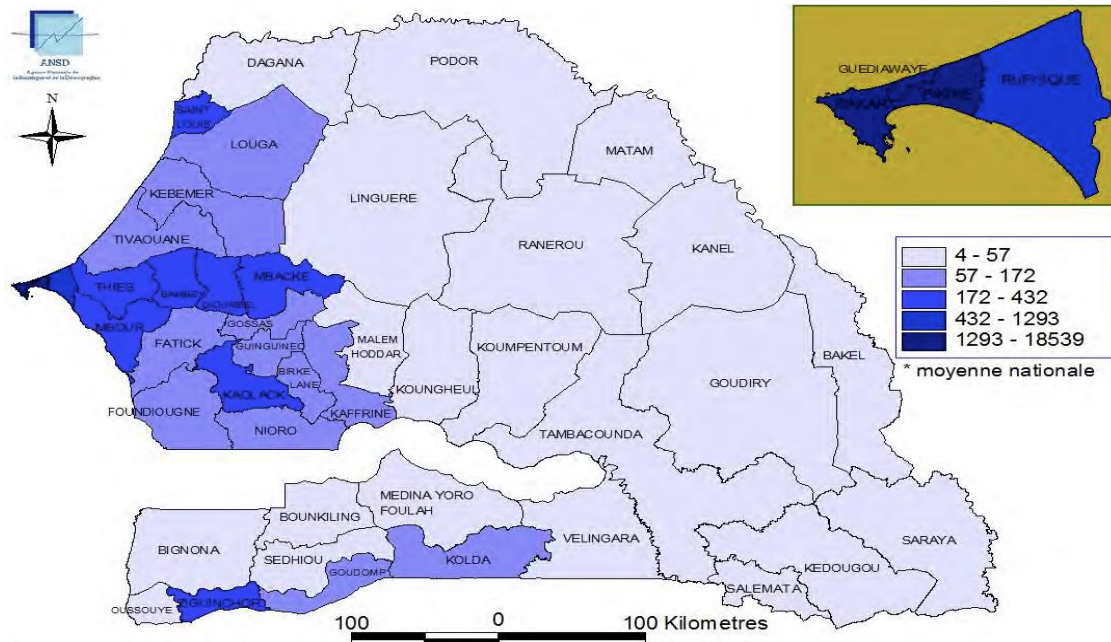
⁵² Invité de TV5, le président Macky Sall refuse la dénomination de guerre en Casamance et estime que c'est une simple rébellion :

https://www.youtube.com/watch?v=SzvWNw3Ow3o&list=PL29c_PeT74tZhfKHQkK9kWJCMOn81rm6b

⁵³ Entretien avec Noha Cissé, historien et membre actif dans la résolution du conflit en Casamance.

parfois l'indifférence par rapport à la sociologie des terroirs et des territoires, ont fait naître des résistances de certains groupes sociaux.

Graphique : concentration de la population dans les régions administratives du Sénégal



1- La construction problématique de l'Etat-nation sénégalais

La diversité culturelle est une réalité au Sénégal. Cette diversité est encore plus forte dans les régions Sud du Sénégal, appelées *Casamance*. Le processus de construction de l'Etat postcolonial du Sénégal s'accompagne de rapports sociaux de groupes, de rapports de coexistence, mais aussi de rapports de force. Ces derniers sont plus perceptibles en Casamance où les crises ont révélé certains antagonismes. Notons par exemple, avant le conflit, les regards asymétriques entre des groupes majoritaires dans le Sud du pays (diola, mandingue, peul) et les groupes majoritairement concentrés dans les régions Centre et Nord du pays (wolof, sérère, toucouleur) considérés comme assimilés à l'Etat, particulièrement les wolofs.

Dans le processus de construction de l'Etat-nation, la question de la visibilité se pose pour certains groupes *des régions Sud*. L'espace public et politique national semble dominé par les groupes dits *wolofs*. En Casamance, c'est l'invisibilité du groupe *diola* qui est en cause, donc la *Basse-Casamance*. Une différence socioculturelle est revendiquée notamment par le groupe *diola* du Sud du pays, qui se distingue du reste du pays. Ces mêmes différences sont revendiquées par d'autres groupes sociaux. La différence culturelle et l'ethnocentrisme étant des mécanismes consubstantiels dans les rapports anthropologiques.

Le conflit en Casamance émerge des tentatives de construction d'un « Etat-nation Sénégal ». Ce conflit se concentre dans une région (la *basse-Casamance*) considérée comme périphérique par rapport à l'axe *Dakar-Thiès-Diourbel* qui renferme la plupart des plateaux économiques, sociaux, sanitaires et financiers. Véritable bastion électoral, cet axe est perçu comme le « *Sénégal utile* ». La *basse-Casamance* à majorité *diola* constituera l'espace de la contestation de l'autorité politique de l'État. Est-ce pour autant que le conflit en Casamance doit être considéré comme un « *conflit ethnique* » ?

Le groupe *diola* est présenté comme le principal acteur contestataire de « l'Etat-nation Sénégal ». Le MFDC forme ses références idéologiques et axiologiques autour de la culture *diola*. Le regard inégal de l'Etat sur la région Sud du pays, a-t-il été plus ressenti par ce groupe *Diola*. Les populations de Casamance dénoncent dans les années 80, une indifférence de l'Etat et de ses gouvernements. L'Etat est aussi considéré comme un usurpateur à travers les contestations autour de l'impôt. On reproche aussi à l'Etat son autorité excessive dans la gouvernance foncière dans le Sud du pays – des maisons sont démolies pour la construction de route ; on lui reproche son manque de consultations des autorités et populations locales ; il est dit de l'administration étatique qu'elle méprise les acteurs locaux ; qu'elle ne considère pas les coutumes et traditions des régions Sud. Il est surtout reproché aux populations majoritaires venues du Nord, et systématiquement assimilées à l'administration étatique, leur « *ingratitude* », leur prosélytisme linguistique et religieux, leur appétence pour la surexploitation des ressources forestières et halieutiques. L'Etat est surtout contesté dans des milieux très conservateurs de la Basse-Casamance.

La vision qu'ont certaines populations de Casamance de l'Etat est surtout tributaire de leur perception de régimes politiques qui interagissent inégalement avec les citoyens. Alors que l'Etat donne l'impression de procéder à des arrangements, des négociations avec des autorités traditionnelles et religieuses des régions du centre et du nord, en Casamance le sentiment d'une autorité excessive de l'Etat sur les populations est lu comme un mépris, surtout lorsque dans cette région les mêmes autorités traditionnelles et coutumières qui se veulent d'égale dignité avec celles des régions centre et nord, sont en marge dans la construction de l'Etat-nation.

A considérer l'émergence du conflit en Casamance dans le projet de constitution d'Etat-nation sénégalais, trois principaux différends ressortent des plaintes des populations.

D'abord, résulterait d'une incompréhension de ce qu'est l'Etat. Les indépendances ont aussi eu, entre autres conséquences, de créer de fortes attentes. Les populations sont restées dans une posture attentiste face à un Etat qu'elles pensent être garant de tous leurs besoins. L'espoir des indépendances sera déçu dans plusieurs États d'Afrique. Les problèmes sur les conditions d'égalité, les libertés, l'autonomie vont demeurer et s'accroître les trois premières décennies postindépendance. La brutalité de la bureaucratie étatique crée de profondes inadéquations entre une raison d'Etat et les volontés populaires. La gouvernance des affaires de la cité est confiée à une élite, celle des « écoles des otages » de l'ordre colonial. Le pouvoir est concentré entre les mains de cette élite des bureaux, des administrations, au mépris parfois des pouvoirs locaux, traditionnels.

En Casamance, cela se manifeste par le recul voire la disparition progressive des royautes⁵⁴. Dans certaines communautés villageoises l'institutionnalisation progressive de l'appareil d'Etat ne manque pas paradoxalement de susciter un vide politique et une incertitude chez des populations qui ont longtemps construit leurs sociétés politiques autour de l'imaginaire du *roi/reine*, des traditions, surtout animistes. L'installation des corps de l'Etat se fait avec une certaine rapidité et pas sans brutalité. Les effets néfastes de la bureaucratie administrative rapide se cristallisent dans les politiques urbaines et foncières, notamment dans la région de Ziguinchor. La *loi sur le domaine national de 1964* crée un grand malaise. En *pays diola* le passage forcé d'une gestion coutumière des terres vers une gestion administrative se ressent comme une perte d'autonomie politique des *chefs traditionnels*, d'autre part la gestion administrative des terres casamançaises depuis la capitale Dakar est vécue comme une véritable menace, une perte de contrôle, une forme de colonisation, surtout lorsqu'on sait l'importance que renferme la terre en Basse-Casamance.

En outre, la concentration et le renforcement des lieux de pouvoirs vers les capitales régionales (Ziguinchor, Kolda à partir de 1984), affaiblissent encore plus les populations des zones rurales : les litiges sont tranchés depuis Dakar et déconcentrés à Ziguinchor et vers les départements préfectoraux, par des individus (administrateurs) nommés à des postes de responsabilités et de décision, dont le mérite d'être passés à l'école du colon. L'expression de l'autorité étatique crée les conditions du conflit et de la résistance.

⁵⁴(Darbon 1988; Méguelle 2012a).

La loi sur le domaine national entre en vigueur en 1972. Le droit coutumier de gestion des terres est méprisé et ignoré. Les opérations de déguerpissement dans le cadre de l'urbanisation et de l'assainissement sont vécues comme une offense par les populations de Ziguinchor. Le maire de Ziguinchor, Abdoulaye Sy, un nordiste toucouleur, est accusé de discrimination au profit de la politique clientéliste nordiste. Sur le littoral du Cap-Skiring à Ziguinchor, « les terrains favorables au tourisme sont concédés aux entrepreneurs français et nordistes. Les agents des services administratifs passèrent pour des relais des intérêts des grandes confréries maraboutiques du Nord du Sénégal » (Roche 2016, 127) : l'argent est roi dans un pays hostile au pouvoir financier. Toute chose venant d'un administrateur nordiste est traitée avec méfiance et considérée comme méprisant. En 1978, alors qu'il était victime de ce que d'aucuns ont appelé une spoliation foncière, l'abbé Augustin Diamacoune Senghor⁵⁵ écrit une lettre – *le ras-le bol casamançais* –, au président Senghor pour dénoncer une situation d'injustice dans la redistribution des terres.

Le choix de construire l'Etat-nation sénégalais autour du modèle islamo-wolof constitue un deuxième différend important entre l'Etat et certains groupes sociaux. En *Basse-Casamance* des gens manifesteront plus de résistances. La construction d'identités nationales exclusives au lendemain des indépendances sous le paradigme de l'Etat néo-patrimonial conditionne des conflits dans plusieurs États d'Afrique subsaharienne. La continuité de la gouvernance centralisée dans l'Etat postcolonial conduit à négliger les différences de consciences nationales précoloniales et consubstantielles aux sociétés multiculturelles. Le conflit en Casamance peut être lu sous ce prisme. Il est question d'une opposition entre deux ordres socioculturels et politiques : un ordre considéré comme traditionnel plus ou moins homogène, localisé autour de la Basse-Casamance, dominant par rapport aux autres ordres internes à la région casamançaise, versus un nouvel ordre postcolonial bureaucratique considéré comme moderne et construit autour d'un réseau islamo-wolof préexistant, fait de réseaux maraboutiques qui ont survécu à la domination coloniale. Ce sont ces antagonismes qui se polarisent autour des identités *Diola/Wolof* au fur à mesure que les perceptions sur l'Etat « Sénégal-Islamo-Wolof » se confortaient par la domination du groupe *Wolof* sur les autres groupes sociaux du pays. Cette lecture, qui a été aussi celle du MFDC, demeure bien sûr simpliste.

⁵⁵ L'abbé avait treize parcelles pour construire un centre d'hébergement pour enfant déshérités à Kandé (un quartier de Ziguinchor). L'administration lui concède huit au lieu des seize. Au final, il ne reçoit que trois des huit concédés.

L'État-nation sénégalais se construit autour de symboles qui ne sont pas nécessairement partagés. Dans un contexte de fondation de l'Etat-nation les différences n'ont pas été (bien) gérées. Elles ont été ignorées, sinon niées voire méprisées. Construire une nation n'est ni une question d'autorité, encore moins une opération d'arithmétique des territoires. C'est surtout une question d'identités et de valeurs partagées, de symboles, d'imaginaires. Des populations du *Casa*, du *Buluf*, du *Fogny*, du *Pakao*, du *Fouladou* ne se reconnaissent pas dans les symboles de Lat Dior, Diadian Ndiaye, de Alboury. Elles vont le faire savoir par le rejet du wolof – par extrapolation, du nordiste. Cependant, c'est surtout une catégorie de population - l'élite casamançaise, la population casamançaise urbaine, les migrants -, qui auront principalement ce rapport de mépris culturel à l'autre.

Le conflit se traduit doublement autour des oppositions entre les élites casamançaises/sénégalaises ; mais encore autour des rencontres pas toujours harmonieuses entre populations du Sud et du Nord que favorisent les mobilités internes dans les années 1970 à 1980. Selon que nous nous inscrivions dans le cadrage postcolonial, colonial ou encore précolonial, la lecture des antagonismes régionaux entre un Sud à *majorité diola* dans la Basse-Casamance et un Nord wolof dominant, n'est pas la même. Le cadrage postcolonial, qui correspond au moment d'émergence du conflit en Casamance, nous donne de penser à la fois la rencontre de ces groupes sociaux sous deux angles. D'une part, à travers l'érection même de l'Etat du Sénégal, un projet de vivre ensemble invite les différents groupes sociaux du territoire Étatique à se rencontrer pour partager une expérience nationale. Cette tentative de dessein national commun, ayant vu le jour sous l'autorité coloniale, sera contestée ouvertement en 1982 par les « indépendantistes », au nom principalement des différences culturelles. La Casamance sera la seule partie du territoire à être disputée ; le MFDC, le seul mouvement à remettre en cause ouvertement la légitimité du gouvernement au Sud du pays. D'autre part, c'est à travers le projet de migration de certains « nordistes » vers la Casamance, et de « sudistes »⁵⁶ vers la capitale Dakar, que les rencontres moins intenses en pré-colonie, vont laisser émerger des cadrages perceptuels faits de jugements moraux, de stigmatisations, d'hostilités des casamançais contre les « gens du Nord » et contre l'Etat, vis-versa, dans la période postcoloniale.

⁵⁶ Le terme de "nordiste" dans son sens primitif chez les membres du MFDC renvoie à tous les citoyens sénégalais habitant au-delà de la frontière gambienne (les populations du Centre du pays sont mêmes interpellées sous cette appellation). A vrai dire le Nord du pays renvoie aux régions de Saint-Louis, Matam. Par association, les wolofs sont dits nordistes. Les Sudistes sont les habitants de la région de la Casamance (Ziguinchor, Kolda, Sédhiou)

Des rapports conflictuels émergent de ces deux « mouvements de rencontres », et se forment progressivement à travers les mécanismes d'atteintes et de mépris sociaux, jusqu' à constituer dans les années 1980, les déterminants de la mobilisation rebelle casamançaise. Ce processus conflictuel se cristallise et gagne en légitimité chez certains casamançais, face à certaines discriminations politiques, et surtout, lorsque certaines *attentes de reconnaissances* demeurent insatisfaites dans des contextes socioéconomiques éprouvantes pour certaines populations qui ressentent l'austérité des années 1970-1980, le poids de la dette économique, et les sécheresses qui s'en suivent.

Néanmoins, le conflit entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC se forme au-delà des facteurs identitaires, culturels, historiques et géographiques, autour des transformations et exigences populaires qui marquent l'ensemble du territoire national. Les exigences se structurent autour des interrogations sur le rapport des groupes sociaux à un Etat en difficulté, sur la représentation politique des groupes, sur leur sécurité, sur leur avenir au sein d'un projet national en « mal ». Le conflit prend source dans les perceptions individuelles et collectives des casamançais qui estiment –à tort ou à raison- que l'Etat ne donne pas les garanties de reconnaissance d'une « culture casamançaise ». Le groupe *diola* est plus en cause dans cette revendication. La question pour certains casamançais est de savoir quelle était leur place dans le « contrat social sénégalais » en effet, l'Etat, se constitue en un cadre intergroupe et crée des conditions permissives à l'émergence de deux formes principales de demandes de reconnaissances paradoxales : mouvements *d'intégration* et *mouvement de particularisme*⁵⁷. Cette tension entre une dynamique d'intégration au cadre Etat-nation et une exigence au respect de la « particularité casamançaise », demeure l'enjeu du conflit en Casamance.

Enfin, le conflit en Casamance n'est pas seulement lié à une incompréhension de l'Etat, encore moins à une opposition d'ordres sociaux. Le rôle des hommes et femmes politiques dans l'émergence des conflits sociopolitiques puis armés, est considérable. Le choix fait par les autorités de l'Etat d'imposer l'autorité étatique en disqualifiant certains schémas locaux, en ne tenant pas compte de certaines réalités territoriales, en cherchant à effacer les différences identitaires par l'acculturation, dénote un profond manque de connaissances des territoires, dans le cas d'espèce, des territoires casamançais et des populations qui les habitent.

⁵⁷ Nous utilisons le terme « mouvement » pour insister sur le caractère processuels des demandes de reconnaissances relatives à des attentes d'intégration dans le « monde » de l'Etat, et des exigences de singularités.

Face au mouvement de contestation et de remise en question de la légitimité de l'Etat sur le sol casamançais, le choix de la répression par les autorités étatiques n'est pas sans lien avec les perceptions qu'avaient le gouverneur de l'époque. Une chasse à l'homme fera suite à la répression de la manifestation du 26 Décembre 1982. Il n'a aucunement été envisagé de dialoguer avec ceux qui d'ores et déjà ne sont pas que des « sauvages », des « animistes », des « villageois », des « arriérés », mais aussi des rebelles, des ennemis de la nation. En Casamance, la mesure répressive, la traque policière et les poursuites judiciaires sont d'autant plus mal vécues qu'ailleurs au Sénégal, le dialogue a servi à apporter des réponses aux doléances dans la crise de la paysannerie, celle des étudiants ou encore des syndicats d'enseignants. Les enjeux sont différents certes. En Casamance, le régime de Abdou Diouf dans ses premiers jours, cherche à faire autorité et fait le choix de la répression violente. Les représentations des autorités étatiques sur la Casamance n'auront pas été sans effet dans la décision d'user de la force pour imposer l'autorité de l'Etat, face à des populations qui revendiquaient plus de considérations, un traitement égalitaire, une justice impartiale, un dédommagement par rapport aux expropriations foncières, mais surtout face à des populations perçues comme réfractaires et rebelles à toute forme d'autorité depuis les velléités de conquêtes de certains territoires de la région par le colon français.

Ce rapport de force en faveur de l'armée sénégalaise, conduit les politiques à très souvent négliger le règlement des différends par les outils politiques de la négociation et des médiations. En effet, la prolongation du conflit résulte dans certaines mesures de la volonté politique de Dakar de faire dans le pourrissement (Marut 2010). Le refus de négocier⁵⁸ prend des formes de stratégies militaires qui consistent à chercher à épuiser la rébellion casamançaise, des décisions qui ont eu des effets pervers sur le processus conflictuel.

Dans les années qui ont suivi l'indépendance, jusqu'au déclenchement du conflit, il a été plus question de construire un Etat qu'un Etat-nation. Dans le processus de légitimation de l'Etat, les autorités ont choisi de faire face aux différentes crises par différents mécanismes qui ont plus tendu à imposer une pacification des relations qu'à construire des relations sociales pacifiques. Le conflit en Casamance est le résultat d'une absence de pédagogie de la part d'autorités dotées de très peu d'outils pour gérer les crises successives propres au processus de construction d'un Etat-nation, mais encore à la gestion des singularités et des différences. La Basse-Casamance deviendra par ce fait, un bastion de la défiance de l'Etat. Ces explications ne

⁵⁸ Les résultats des premières négociations se traduisent dans le Cessez le feu de 1991.

doivent aucunement conduire à ignorer les crises internes que vivaient les populations de la Basse-Casamance en leur sein, notamment le groupe *Diola* – groupe dominant et majoritaire en Basse Casamance, ayant largement contribué à la massification du MFDC.

2- Crises en pays Diola ?

Au-delà des considérations économiques et socio-politiques liées à la construction problématique de l'Etat-nation sénégalais et au problème casamançais, le conflit en Casamance se nourrit de crises profondes à la fois sociopolitiques et culturelles qui se manifestent en pays *Diola*. L'avènement du nouvel Etat Sénégalais correspond à de nouvelles références normatives qui conditionnent ces crises. Deux principaux phénomènes constituent les sources de ces crises : d'une part les processus de migrations, d'autre part le déplacement des pouvoirs locaux relativement autonomes vers un pouvoir centralisé et bureaucratique.

L'avènement de l'Etat sénégalais correspond aussi au développement des capitales régionales qui concentrent l'administration, la politique, la culture, le social et l'économique. Ce dernier élément a favorisé les mouvements de populations vers les villes qui se trouvent être les entités régionales, notamment Dakar, Ziguinchor pour citer les plus en lien avec les migrations de certaines populations de Casamance.

Louis Vincent Thomas, s'intéresse dans ses travaux des années 1960 à cet aspect des crises en pays Diola. Il analyse *les phénomènes de migration des diolas de Basse-Casamance*. Ces migrations ont d'abord été locales c'est-à-dire à l'intérieur des frontières de la Basse-Casamance. En effet, les *diolas* de basse Casamance du fait des rapports sociaux de groupes et de conquêtes, ont subi la « pression mandé et la « situation coloniale » qui ont eu comme résultat le véritable brassage ethnique et culturel (Thomas 1960) que nous observons sur l'ensemble de la région casamançaise. En s'intéressant particulièrement aux migrations saisonnières, Louis Vincent Thomas mentionne ces mouvements historiques de déplacements qui s'expliquent par le besoin de trouver de nouvelles terres.

L'inflation démographique aboutit à créer de gros villages où, par suite des lois de l'héritage, la propriété est morcelée à l'extrême. Ce qui crée des différends. Les populations les moins outillées pour la guerre cherchent à assurer ailleurs leur subsistance. Les migrations saisonnières – à côté des migrations définitives que Vincent Thomas choisit de ne pas traiter -, sont une seconde forme de migration expérimentée en pays Diola. Ces migrations saisonnières temporaires étaient de courte durée, d'une année ou deux. Elles sont fonctionnelles : migrations vers les villes pour des occupations de manœuvres, d'artisans, travaux domestiques,

agricultures (riz, arachide), récolte et vente de vin de palme. Les migrations vers les villes de Ziguinchor, de Dakar, de Kolda, de Vélingara ou encore de Bissau concernaient principalement de « jeunes gens et jeunes filles » qui de retour aux villages, après avoir épuisé leurs économies s'exilaient à nouveau. L'autre aspect intéressant des migrations en ville est justement le « déplacement parfaitement saisonnier ». Il explique que pendant la saison sèche, après les récoltes, les sujets valides n'ont pas beaucoup de travail. Beaucoup quittent donc leur village pour aller se faire embaucher à Ziguinchor comme « porteurs » (débardeurs). L'argent gagné servait à acheter des vêtements et à payer l'impôt sans avoir à vendre le riz. Ils retournent vers fin mai, au début de la saison des pluies, pour les activités rizicoles. Le retour est quasi collectif et festif.

Louis Vincent Thomas ne manque pas de souligner ces deux moments importants de l'activité des diolas de Basse-Casamance : « celle de l'hivernage, vie traditionnelle dans l'enceinte familiale, sous la haute protection des « fétiches », avec les fêtes coutumières, rares il est vrai à cette époque, et les classiques travaux des rizières ; puis celle de la saison sèche , dans un milieu hétérogène au point de vue races et religions profondément travaillé par les syndicats et la politique, où les coutumes se pervertissent , finissent par se perdre et dans lequel naissent de multiples rancœurs. Louis Vincent résume sa démonstration en soulignant que les mouvements de la population semblent variés et multiples, tantôt individuels, tantôt collectifs ; parfois définitifs, parfois temporaires. Ils se produisent à des époques précises, commandés par des exigences botaniques et climatiques d'une part, sociales de l'autre. Le facteur économique répond non seulement à une finalité vitale (le souci du quotidien), mais encore au maintien de la tradition (puisqu'il ne faut pas se dessaisir des réserves de riz pour payer l'impôt ou acquérir des nouveaux vêtements) et au désir de compétition sociale (la hiérarchie de l'individu dans le groupe doit beaucoup au prestige de la richesse)⁵⁹.

Il ressort des contacts culturels un problème de dégénérescence sociale selon Louis Vincent Thomas. Le déplacement dans l'espace-temps provoque des changements socio-culturels et favorise la transculturation⁶⁰. Les jeunes sont ceux qui se déplacent le plus. En essayant de cerner le degré de dépaysement, Louis Vincent distingue trois structures sociales ou plutôt trois idéaux-types : le diola-pur (structure traditionnelle), le diola-buyas⁶¹ (une vie

⁵⁹ Louis Vincent Thomas , « esquisse sur les mouvements des populations et les contacts socio-culturels en pays Diola (Basse-Casamance) », idem.

⁶⁰ Louis Vincent Thomas, op. cit. p. 500

⁶¹ Le diola des migrations saisonnières

traditionnelle, une vie moderne), le diola-émigré (qui a perdu toute attache avec la terre natale). Thomas souligne qu'il y a « trois domaines de désagrégation en interaction car le diola-émigré, par ses retours périodiques, agit sur le *buyas*, et ce dernier sur le diola-pur »⁶².

La morphologie sociale de nature historique est la première cause de dégénérescence que mentionne Thomas, et l'administration en serait le premier responsable. L'administration coloniale a permis à Ziguinchor de devenir influent et à Carabane, Elinkin et Diogué, auparavant importants villages, de l'être moins, pire d'être abandonnés. Au même moment la création d'une subdivision à Bignona a permis le développement économique et politique de la capitale du « Buluf ». L'administration coloniale a aussi diminué l'autorité des « rois-féticheurs » dont on a conservé que la puissance religieuse. « La gestion administrative est passée entièrement au Commandant de Cercle et au Chef de subdivision, tandis que les Chefs de Village ou de canton, Simples exécutants de l'administration, sont choisis non plus selon la tradition animiste mais d'après leur connaissance du français (anciens tirailleurs, élèves des écoles, etc.).

La deuxième cause de la dégénérescence liée à la première est l'attrait des villes, surtout pour les jeunes générations. Selon Thomas, la ville séduit parce qu'elle affranchit de « l'influence tyrannique des vieux et des vieilles résolument hostiles à tout ce qui n'est pas la tradition ; elle permet ensuite de cacher une relation coupable, une grossesse non permise, un avortement toujours puni cruellement et l'infraction aux interdits ; elle constitue encore une occasion de gagner de l'argent que l'on garde pour soi, double état de fait qui n'existe pas dans le village natal ; n'oublions pas, pour terminer, la somme de distractions que peut offrir une escale comme Ziguinchor : bals, cafés, cinéma »⁶³.

La troisième cause a trait à l'éloignement du centre traditionnel. « L'isolement fait perdre tout contact, ce qui provoque un épuisement ou un conservatisme stérile par manque de retour aux sources », les individus subissent l'action dissolvante de la ville avec laquelle ils entretiennent des relations directes⁶⁴. La dernière cause sociale est la présence d'une influence étrangère au sein même de la communauté. « Les premiers wolofs ont débarqué en Casamance avec les français. C'est ainsi que des pilotes venus de Saint-Louis, se sont installés à Carabane, à Elinkin et à Diogué. Depuis le mouvement s'est accentué et les colonies wolofs sont multiples

⁶² LV Thomas op. cit.

⁶³ LV Thomas op. cit. p. 502-503

⁶⁴ LV Thomas, idem p. 503

en ce pays : certaines forment de véritables villages (Sam-Sam, Fissao, Cachihuan, Diaken-Wolof, Santiaba, etc. »⁶⁵.

Les conséquences de cette transculturation sont la désorganisation de la société traditionnelle qui se manifeste, selon Thomas, sur le plan religieux : la transculturation substitue des religions d'importation (islam et christianisme) à l'animisme. Sur le plan de l'agriculture, il dénonce les méfaits de l'économie de traite, de la politique de l'arachide, et de la pratique de feu de brousse, l'abandon des activités agricoles par les jeunes, la disparition de certains villages. Dans le domaine familial, « quelle peut être l'harmonie d'une société où les parents sont animistes et les enfants musulmans ou chrétiens ? D'autant que ces conversions donnent aux nouveaux adeptes un complexe de supériorité peu compatible avec le respect dû aux anciens. Et quand on songe à l'amour du *diola* pour sa terre, quel peut être l'état d'esprit d'un patriarche qui voit ses rizières abandonnées ou ses belles forêts détruites par le feu ? »⁶⁶. Enfin, la dégénérescence de la société traditionnelle a une conséquence morale. Le souci de l'unité et de la solidarité est ébranlé. Thomas déplore la disparition croissante des *hâk* (*concessions fermés*), symbole de cette unité et solidarité. « Le courage au travail et le sens de l'opportunité commencent à s'amenuiser ainsi que le sens de la prévoyance (diminution des réserves de riz dans les greniers) et de l'hospitalité »⁶⁷. Thomas conclut en estimant que la société diola est en période de crise. Il se « produit une véritable *sénégalisation* de ce pays subguinéen sous l'influence des déplacements spatio-temporels. Ce mouvement de transformation semble absolument inévitable et s'applique à toutes les sociétés noires traditionnelles. On assiste alors, avec l'évolution, à une homogénéisation des mentalités africaines. Une telle perspective, en un certain sens, est un progrès parce qu'elle fait participer tout homme aux privilèges de la technique et l'arrache à la tutelle des forces fétichistes souvent cruelles et toujours rebelles au nouveau. Mais, en un autre sens, elle peut être considérée comme un mal parce que civiliser n'est pas réduire à l'unité des civilisations différentes au mépris de leur originalité, et progresser n'est pas abandonner radicalement les structures anciennes au profit de besoins arbitraires, toujours irréalisables, et qui ne peuvent créer que des sujets aigris. Il y a là un drame qu'il faut s'efforcer de résoudre. Certes toute société vivante doit évoluer ; mais si le processus de changement est trop accéléré il ne manquera pas de produire quelques monstres »⁶⁸.

⁶⁵ LV Thomas , idem p. 504

⁶⁶ LV Thomas , idem p. 505

⁶⁷ LV Thomas , idem p. 506

⁶⁸ LV Thomas , idem p. 506

La crise décrite avec minutie par Thomas n'est pas propre au pays *diola* dans les années 60. La décolonisation, l'étatisation des sociétés, la bureaucratisation, la centralisation et concentration de certains pouvoirs à la base locaux, tout ceci, a contribué de manière directe ou indirecte à générer des changements significatifs dans les manières de faire habituelles dans le *Pakao*, le *Fuladou*, le *Fouta*, le *Walo* etc. Cette période de crises généralisées, sera un moment de recomposition des pouvoirs, de déséquilibre, de redéfinition des normes et du droit. Le système scolaire y sera pour beaucoup dans les transformations que connaissent les sociétés africaines de manière générale au lendemain des indépendances.

Le second phénomène, conséquence du premier, qui contribue au processus de crises politico-sociale et culturelle en Casamance est la perte d'autonomie politique de certaines autorités traditionnelles au profit des nouvelles autorités administratives de l'Etat moderne sénégalais. En pays diola, les rois et les reines des agglomérations villageoises perdent contrôle sur le devenir de leurs sujets au fur à mesure que l'appareil d'Etat se déploie dans les régions, les départements, les arrondissements, les communautés villageoises, les quartiers.

Le mythe autour d'une Casamance naturelle que va reprendre et alimenter d'ailleurs le MFDC, renvoie à une image paradisiaque (une région verdoyante, la richesse des forêts, des ressources en abondance, des hommes et femmes dignes et valeureux, le rapport au sacré, le mythe de l'harmonie). Ce mythe de l'abondance combiné aux déplacements de populations du Nord vers le Sud, la plupart administrateurs, fonctionnaires de l'Etat et des services de l'Etat, d'origine Wolof, Sérère ou Toucouleurs, mais aussi des commerçants et des pêcheurs, crée un sentiment d'envahissement. C'est surtout le sentiment de *perte de contrôle sur les ressources locales*, à savoir les ressources forestières, halieutiques et agricoles, qui crée un profond malaise qui se manifeste d'abord dans l'expression de frustration, ensuite dans la formation/promotion des antagonismes identitaires. Dans un tel contexte, se construit un discours identitaire opposant le vaillant et vigoureux casamançais attaché à la culture des terres, au « paresseux, malhonnête et spoliateur nordiste ». Les nordistes sont considérés comme des « gens fourbes » qui abuseraient de la générosité et de l'hospitalité des « vaillants, honnêtes et valeureux casamançais ». Le retour du stigmaté est à l'image de la modernité dont se gargarisent certaines populations nordistes : les casamançais seraient archaïques, « hommes des forêts » hostiles au changement : ce sont des rebelles. Les identifications négatives, la reconnaissance dépréciative de l'autre caractérisent les rapports de mépris sociaux qu'entretiennent mutuellement certains casamançais, principalement les diolas, et certains gens du Nord du pays, relativement les wolofs. Il s'y ajoute de l'indifférence par rapport à tous les

autres groupes sociaux qui habitent les territoires de Casamance, qui sans être diola, sont considérés et perçus comme « diolas-rebelles » du fait qu'ils évoluent dans cette région casamançaise.

Les rapports sociaux sont donc considérés comme inégalitaires au sein d'un Etat à la faveur du groupe politiquement dominant – le groupe social *wolof*. En Casamance, les rapports entre les groupes sociaux autochtones et allogènes sont vite perçus comme non réciproques. Les premiers donneraient de leur générosité, de leur hospitalité, de leurs biens, alors que les seconds prendraient sans rendre. Cette lecture maussienne du don contre don, permet de considérer comment les casamançais en accusant les populations du Nord – par exemple les commerçants *banabana* et pêcheurs y compris les administrateurs -, de prendre et d'exporter les produits locaux vers le Nord, sans que les gains ne se ressentent véritablement auprès des populations locales, peut vouloir constituer pour certains, une forme de mépris. Le « refus de rendre » se traduit dans le non-respect des coutumes et pratiques régissant l'exploitation modérée des ressources. Ce refus pour certaines populations se traduit dans le sentiment de ne pas bénéficier de son propre grenier parce que l'appareil reproductif et commercial étant concentré dans les mains de certaines populations nordistes, l'appareil d'Etat aidant. Ce refus de rendre est évalué dans le sentiment d'être dominé, de ne pas pouvoir profiter de l'économie qui se construit chez soi. Les rapports sociaux devenant inégalitaires sur le plan politique et économique, sont lus comme des formes de domination et de mépris. Une entreprise de construction d'une culture casamançaise se mettra en place pour contrer le mouvement d'acculturation. Des leaders des groupes sociaux *diola*, mais aussi des autres groupes sociaux (*peul, mandingue...*) y prendront part, seront même les instigateurs. C'est dans ce cadre qu'on peut inscrire en 1947 la naissance de celui politique et régionaliste.

En résumé, deux problèmes sont posés dans les crises que traverse la Basse-Casamance. D'une part, le pays *diola* fait face à un phénomène d'acculturation qui s'accroît avec l'avènement de l'Etat sénégalais indépendant. D'autre part, il s'ajoute au phénomène d'acculturation qui a des conséquences directes sur les coutumes et les modes de vie *des diolas*, des rapports sociaux inégalitaires perçus par certains autochtones comme des formes de domination et de mépris. Ces crises se prolongent et sont politisées dans des mécanismes de contestations et de résistances portés par le MFDC.

3- Le MFDC, un mouvement politique et armé

Le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance évolue entre un national-régionalisme politique et une lutte armée. A l'origine le MFDC était un mouvement exclusivement politique. Créé en Mars 1947 à Sédhiou par Ibou Diallo, Emile Badiane, Edouard Diatta, Yéro Kandé, Ansou Mandian et quelques autres collègues enseignants, le MFDC revendique une représentativité politique des populations de la Casamance dans les instances politiques nationales de l'époque. Ce premier MFDC est un mouvement régionaliste, en concurrence avec d'autres mouvements du même genre pour la conquête du pouvoir politique. Il est créé en réponse aux discriminations qu'instituaient les « *Quatre communes* », notamment quant aux droits de vote, à l'accès à la représentation politique nationale.

Le second MFDC⁶⁹ naît des initiatives révolutionnaires de Mamadou Krumah Sané et de l'abbé Diamacoune Augustin Senghor, sera forcé à la guerre selon les propos de l'abbé, leader religieux et charismatique du mouvement - aujourd'hui mouvement politique et armé. Pour fonder et valider une autonomie par rapport au reste du Sénégal, les leaders du MFDC vont construire et tenir un discours nationaliste différent de celui des années pré-indépendance du premier MFDC qui a porté un discours régionaliste. Le MFDC des années 80 cherche à donner à un ensemble de territoires du Sud du pays, les caractéristiques d'une nation. Pour cela, il est défendu que la Casamance est une entité politique autonome, indépendante du Sénégal.

Le nationalisme casamançais se forme dans le Sénégal contemporain. Il est le résultat à la fois de logiques de représentations politiques, de changements sociopolitiques survenus avec l'avènement du projet d'Etat-nation sénégalais, d'une intégration régionale contrastée (Barbier-Wiesser et Pisani 1994) de la Casamance à l'ensemble national sénégalais, mais encore, d'une tentative de réponse aux crises politiques et sociales que traversent les populations casamançaises dans les années 80. La question du nationalisme casamançais du MFDC peut être la suivante : comment s'identifier à un récit national sénégalais exclusif ? Quelle est la place et la valeur reconnue de la Casamance dans l'ensemble national ?

Le discours nationaliste rebelle du MFDC

Quatre principaux récits vont irriguer le discours nationaliste du MFDC : le récit des différences identitaires et culturelles qui justifie la singularité de la Casamance ; le récit historique de la non-appartenance originelle : la Casamance n'aurait jamais été sénégalaise ; le

⁶⁹ Des leaders tels que Mamadou Nkrumah Sané, estime qu'il n'y a pas deux MFDC, mais un seul, qui a toujours eu le même objectif, celui de libérer la Casamance.

récit des frustrations des populations qui repose sur l'argument des inégalités socio-économiques, des injustices, des traitements discriminants de l'Etat à l'endroit des populations des régions Sud ; le récit de la résistance et de la lutte armée.

Le discours nationaliste du MFDC remet en cause l'intégrité nationale et l'unité nationale du Sénégal (Marut 2010, 34). Il est principalement porté par des leaders du MFDC. Nous nous intéressons à quatre d'entre eux qui ont contribué à produire un récit nationaliste qui présente et représente la Casamance, caractérise les identités et les valeurs des *casamançais*, définit le rapport à l'État et au gouvernement du Sénégal dont l'autorité est défiée sur le sol casamançais, défend et justifie l'autonomie de la Casamance et les raisons d'une lutte pour l'indépendance : Abbé Augustin Diamacoune Senghor, N'Krumah Sané, Jean-Marie Biagui, et Abdou Elinkine Diatta. Ce discours nationaliste a permis de mobiliser, de motiver à la rébellion.

En choisissant la lutte armée contre l'autorité politique sénégalaise, le MFDC présente ce *modus operandi* comme la voie vers l'indépendance. Cette défiance du gouvernement du Sénégal sur les territoires de *Casamance*, est présentée comme une résistance continue qui commence durant la période coloniale et se poursuit contre le Sénégal indépendant présenté comme un État-colon.

La lutte du MFDC pour l'indépendance de la Casamance renferme deux volets. Un volet politique porté par l'aile civile du mouvement, principalement des leaders du MFDC qui mènent un combat politique pour l'indépendance. Ces leaders au nombre de qui, l'Abbé Diamacoune Augustin Senghor, Mamadou Nkrumah Sané, Jean-Marie Biagui, Abdou Elinkine Diatta etc. tentent de valider politiquement et pacifiquement tantôt une indépendance, tantôt une autonomie de la Casamance. Leur discours est adressé au gouvernement du Sénégal, à la France, et à l'Organisation des Nations Unies (ONU), mais aussi et surtout aux casamançais. C'est un discours qui revendique la non-appartenance de la Casamance au Sénégal ; un discours qui demande à la France de reconnaître et de témoigner la non sénégalité de la Casamance ; un discours qui demande une reconnaissance internationale du « problème casamançais » eu égard à l'histoire coloniale et dans le respect du principe du droit des « peuples à l'autodétermination ».

A l'adresse de la communauté internationale, des conférences sont tenues à Lyon (Jean-Marie Biagui), à Paris (Nkrumah Sané) ; des correspondances sont envoyées aux autorités françaises (Diamacoune) ; des déclarations soumises à l'ONU (Diamacoune, Abdou Elinkine Diatta) pour sensibiliser sur le problème casamançais, revendiquer le droit à l'indépendance.

Cependant, la communauté internationale n'a eu que peu d'intérêt pour le conflit casamançais, souvent vu sinon comme une simple rébellion maîtrisée, au moins comme un conflit de « basse intensité » en cours au sein d'un Etat démocratique sénégalais.

D'un point de vue militaire, le MFDC est présenté comme un « mouvement de résistance », à mesure de (re)conquérir un territoire. La lutte armée contre les forces armées nationales du gouvernement du Sénégal, est présentée dans la continuité des hostilités des populations de Casamance contre l'ordre colonial (Abbé Diamacoune). Pour cela, Diamacoune estime que la Casamance a été contrainte à la guerre. Des figures de la résistance coloniale (Aline Sitoé, Victor Diatta, Alpha Molo Baldé, Fodé Kaba Dumbiya) sont mobilisées dans le discours de l'abbé qui considère l'État postcolonial Sénégalais comme une continuité de l'ordre colonial, en pire.

Le discours de l'abbé Diamacoune sur la résistance sert à mobiliser. A travers la radio, le leader du MFDC dénonce des injustices, relaie des griefs des populations rurales, en même temps qu'il leur rappelle l'histoire de la Casamance à travers résistance contre l'ordre colonial. Des conférences tenues à la Chambre de commerce de Dakar, sont plus élaborées et orientées vers les cadres et intellectuels de la Casamance. Les lettres adressées aux différents régimes de Senghor et Diouf, sont à considérer dans cet élan de sensibilisation, de contestation et de mise en garde. Son rôle de prêtre lui facilite le verbe de la dénonciation des injustices, sans que son statut ne semble correspondre à l'appel à l'insurrection.

Très vite sur le récit de la résistance, le choix est fait par l'abbé d'accentuer le discours sur les reines, des femmes résistantes de la Basse-Casamance. Les figures sont principalement diola de même que l'est le leadership du MFDC. Mais nous pouvons analyser le choix de Diamacoune de mettre en avant les figures du pays *diola*, comme une volonté de valoriser l'image du pays, donc de très peu évoquer des rois déchus tels Alpha Molo Baldé - dont on pense qu'il aurait fui et qu'il aurait pactisé avec le colon – Fodé Kaba Dumbiya, connu par ailleurs pour sa conquête d'une grande partie du pays *diola* à savoir le Fogny et le Boulouf.

Le discours sur la reine Alinsiitowé Diatta porté par l'abbé Diamacoune va dans le sens de doter au nationalisme du MFDC, une figure fédératrice. La reine est représentée comme une figure de la résistance contre l'oppression coloniale. Elle est présentée comme la femme captive, exilée de force par les colons, à force de résistance. Son image contraste avec celle de certains rois des territoires du Nord du pays, voire du Sud. Paysanne, femme résistante diola,

Alinsiitowé sera mobilisée par l'État du Sénégal lui-même comme témoin de la réconciliation. De nombreux monuments et places publiques à Ziguinchor et à Dakar porteront son nom.

Deux problèmes par rapport à la lutte d'indépendance. D'abord, la lutte d'indépendance en Casamance n'a pas fait l'objet de théorisation. La lutte armée est présentée comme une solution au problème mais aucune théorie politique claire, ne prépare à une révolution sociale, ni ne projette la Casamance sur l'après indépendance. En d'autres termes, au-delà de la lutte armée qu'est-ce qu'il faut attendre d'un mouvement rebelle ? Le MFDC est demeuré un mouvement rebelle de résistance. Il a eu du mal à mobiliser largement au-delà du pays *Diola*. La vacuité idéologique qui caractérise la lutte sociale du mouvement peut expliquer par ailleurs sa non-attractivité.

Le militaire a pris le dessus sur le politique dans la lutte du MFDC. Ce deuxième problème tributaire du premier, explique le flou qui peut exister autour des accords de cessez-le-feu et/ou de paix. Au MFDC, si le militaire commande le politique, c'est parce qu'il n'y a pas de production idéologique suffisante portée par des civils. Le manque de leadership politique a conduit quelques fois l'abbé Diamacoune à occuper une responsabilité qu'il aurait aimé ne pas être sienne.

Ces deux problèmes ont eu des conséquences sur la dynamique du mouvement rebelle. Le manque de clarté sur l'idéologie politique s'est matérialisé d'une part dans la lassitude de certaines populations quant au soutien dont avait bénéficié le mouvement, d'autre part, dans les antagonismes entre les ailes politiques et militaires du MFDC. Cet antagonisme s'est surtout manifesté dans la guerre fratricide qui gagne le MFDC au début des années 1990. Aujourd'hui, le problème de leadership et de commandement continue de se poser avec acuité contribuant à créer une situation d'incertitude, un climat de ni paix ni guerre, mais encore de méfiance, nous rappelant au même moment combien la culture du commandement fait problème en Basse-Casamance, notamment en sociétés *diola*.

Moyens, pratiques et savoirs dans la lutte armée

Les débuts de la lutte armée du MFDC furent un vrai tâtonnement. Mal préparés, sous équipés dans le maquis, les rebelles mènent pendant longtemps des attaques sporadiques de guérilla militaire. Il fallut presque dix ans au MFDC pour mettre en place un mouvement militaire à mesure d'affronter les forces armées gouvernementales. A la fin des années 1984 la recherche d'armements commence et à partir de 1986 un premier maquis se forme militairement

à Bathiour avec à sa tête Sidy Badji (1926-2003)⁷⁰, un ancien sergent de l'armée française qui a fait la guerre d'Indochine. Il réussit à mobiliser et à former militairement trois cents combattants équipés d'armements venus dans un premier temps des États frontaliers de Gambie et Guinée-Bissau. Le maquis *Atika* – combattant en diola-, de Sidy Badji mène une véritable guérilla faite d'embuscades et d'actes de sabotages.

L'infériorité militaire du MFDC dans le conflit qui l'oppose aux forces armées sénégalaises est criante : infériorité numérique, manque de professionnalisme guerrier en dépit d'une certaine culture virile, défaut logistique. Pourtant, nous parlons du conflit le plus long d'Afrique. De nombreux atouts ont favorisé une structure opportune aux rapports de force militaires. Cette structure des opportunités s'est construite au fur à mesure des rapports de force avec des savoir-faire rebelles. Ainsi, le bon usage du terrain et de l'environnement hostile pour se défendre et combattre s'est ressenti dans la résilience des rebelles face à la force militaire et matérielle de l'armée sénégalaise. Jean Claude Marut, sur cette question, souligne que les rebelles « *ont le plus souvent établi leurs cantonnements dans des zones forestières, pour la plupart adossées aux frontières. Mais, ils peuvent également s'abriter en zone urbaine, notamment dans les faubourgs de Ziguinchor* »⁷¹. Selon les descriptions que donne Marut des bases rebelles, « *l'accès à la base se fait par un unique sentier, étroit et sinueux, dans la forêt. En plus de « protections mystiques », les abords de la base sont protégés par des mines et par des guetteurs, voire par des tireurs embusqués dans les arbres. Les abris des combattants et les ouvrages militaires souterrains – que rien ne différencie à première vue de cantonnements de l'armée sénégalaise – sont disséminés dans l'épaisse végétation* »⁷².

Le conflit prend une dimension régionale dans les années 1990. La fuite des réfugiés vers les pays limitrophes, mais aussi les instabilités politiques en Gambie, en Guinée et en Guinée Bissau, vont donner une dimension sous-régionale voire systémique au conflit casamançais. La participation des combattants du MFDC dans les conflits armés en Guinée-Bissau profitera au maquis. La Gambie et la Guinée-Bissau seront d'un soutien politique, sanitaire et militaire considérable pour les factions du MFDC. Au-delà des pays frontaliers,

⁷⁰ Sidy Badji est né en 1926, à Diatock en pays Fogny. Il fut chauffeur de à Dakar et maçon à Ziguinchor et était membre du PDS. IL a participé à la marche du 26 Décembre 1982 et aux affrontement de décembre 1983.

⁷¹ (Marut 2010) : selon la description que fait Marut des bases rebelles, la plupart d'entre elles ont été créées de toutes pièces. D'autres sont des réutilisations d'anciennes bases de l'époque des luttes coloniales : la base de Cassolol serait sur l'emplacement d'une cache utilisée par des casamançais fuyant la répression française dans les années 1940 ; la base de Baraka-Mandioka, à l'est de Mpack, devenue le siège de l'état-major du maquis jusqu'en 2006, est une ancienne cache d'armes du PAIGC.

⁷² Jean Claude Marut, 2010, p. 146

c'est toute une partie de la région ouest-africaine qui s'embrace dans les années 90 – *Libéria, Mali, Niger, Sierra-Léone.*

Jusque dans les années 2000, des cotisations de la diaspora, des villageois de la région sensible à la question, ont permis de financer la rébellion. Le gouvernement du Sénégal, par certaines de ses politiques de résolution, a donné des carottes aux combattants. Les combattants du MFDC vivent des ressources de la forêt, des bétails des villages, des récoltes agricoles des paysans, des raquettes et des cambriolages dans les commerces et boutiques des environs du maquis. Une véritable économie de la guerre se met en place, qui profite à la fois aux combattants du MFDC et aux forces armées nationales⁷³. Dans les zones de Kafountine et des îles Carones, les cantonnements profitent de la culture et du business du chanvre indien, de l'exploitation des produits halieutiques. Depuis les années 2010, les tentatives de contrôle du trafic de bois transporté vers la Chine via la Gambie, l'exploitation du zircon de Niafrang, demeurent de véritables enjeux pour les cantonnements rebelles du Nord de la Basse-Casamance.

Un ensemble de conditions ont donc rendu possible la manifestation de violences politiques sécessionnistes en Casamance.

II- Violences sécessionnistes en Casamance

Au début des années 80 se discutait déjà dans les bois et les forêts de Casamance, notamment à Diabir, l'organisation d'une manifestation pour ranimer l'ancien MFDC et faire accéder la Casamance à l'indépendance (Roche 2016, 123). Informé de cette entreprise de rébellion, le gouvernement du président Diouf fit arrêter quelques organisateurs supposés parmi lesquels, l'abbé Augustin Diamacoune Senghor. Arrêté au presbytère de la cathédrale le 23 décembre 1982 et emmené à Dakar pour être interrogé, l'abbé nie les faits de rébellion qui lui sont reprochés⁷⁴. En dépit de l'arrestation de l'abbé et de celle de N'Krumah Sané et Mamadou Sadio le 20 Décembre 1982, des comités de villageois continuaient à se réunir. Ces réunions entérinent la résurgence du MFDC. Le 26 décembre 1982, une marche se voulant pacifique vers la gouvernance de Ziguinchor dégénère en heurts lorsque des activistes ont tenté de remplacer le drapeau du Sénégal perché sur le haut du mat, par un drapeau blanc. La riposte des gendarmes

⁷³ (Ndaw 2014, 2014) : Le colonel Aliou Ndao dénonce les trafics de bois dont les auteurs sont certains officiers supérieurs de l'armée.

⁷⁴ Christian Roche, *La Casamance face à son destin*. Editions L'Harmattan, 2016, p. 124

par l'ouverture du feu fit des morts et des blessés : cette journée signe le début symbolique du conflit en Casamance.

Le 06 décembre 1983, soit une année après la manifestation de Ziguinchor, alors que le procès de l'abbé se tenait à Dakar (5-13 décembre 1983), un accrochage entre des indépendantistes et des forces de l'ordre à Diabir provoque la mort d'une dizaine de soldats – dont un officier de l'armée nationale. Nous connaissons les suites de ce procès : l'abbé Diamacoune, N'Krumah Sané et Mamadou Sadio furent condamnés à cinq ans de prison pour atteinte à la sûreté de l'État. Une attaque le 18 décembre 1983 contre les forces de l'ordre de Ziguinchor, fait suite au verdict : une dizaine de morts. Le bilan s'alourdit, le conflit se cristallise avec l'arrestation des organisateurs de l'attaque (Ousmane Tamba, César Atoute Badiate, Ibou Camara, Mamadou Ba et Landing Diédhiou)⁷⁵. La suite des épisodes est faite d'attaques, de contre-attaques, mais surtout de répression et de guérilla dans sur le territoire casamançais.

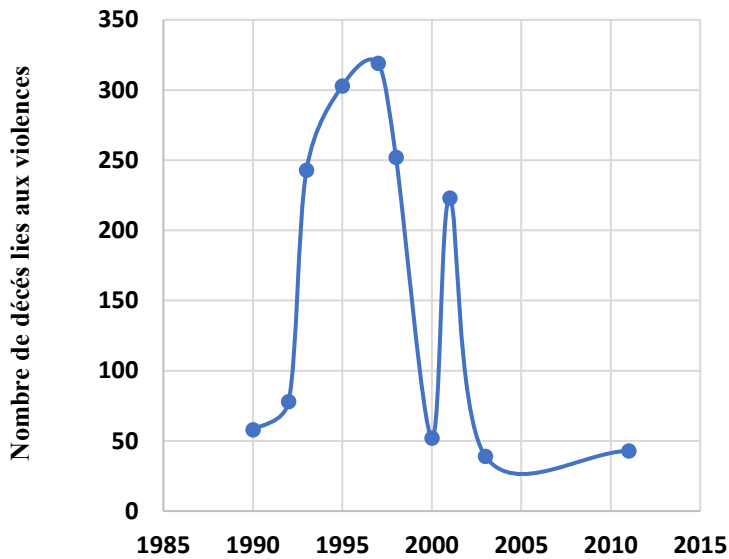
A- Un conflit armé de basse « intensité » ?

Au début du conflit armé, l'armée sénégalaise fait face à des combattants très peu équipés, dotés d'armes blanches pour d'aucuns. La vie de maquis disposait les combattants du MFDC à la préparation d'une guerre qu'ils ne pensaient pas devenir si longue et si destructrice⁷⁶. Des combattants estiment que la guerre leur a été imposée par l'Etat du Sénégal. Les débuts du conflit riment avec une course-poursuite dans le maquis. Il a fallu plusieurs années pour former des hommes au métier des armes. La dynamique des affrontements entre l'armée nationale et les combattants du MFDC présageait déjà d'un « conflit de basse intensité ». Des éléments plus structurels expliquent que le Conflit en Casamance ait enregistré moins de perte en vies humaines que dans d'autres théâtres militaires – *Azawad, Côte-d'Ivoire, Sierra-Léone, Libéria*. Rappelons que l'intensité est ici mesurée par rapport au nombre de décès liés aux confrontations entre l'armée nationale et les combattants du MFDC.

Graphique : Nombre de décès liés aux violences dans le conflit armé en Casamance

⁷⁵ Christian Roche, *La Casamance face à son destin*. Editions L'Harmattan, 2016, p. 125

⁷⁶ De nombreux ex combattants estiment qu'ils ne s'attendaient pas à une guerre sans fin qui leur a tout pris.



graphique de l'auteur; données du PRIO

Les interactions entre les acteurs belligérants sont un élément d'explication de la relative faible intensité des violences dans le conflit en Casamance. C'est entre 1990 et 2002 qu'on enregistre le plus de décès. Sous le régime du président Abdou Diouf, l'option policière puis militaire pourrait avoir cristallisé les antagonismes identitaires.

L'ouverture du régime libéral du président Abdoulaye Wade a permis d'établir des pourparlers et des commissions pour la paix en Casamance. Ce dialogue a permis de prendre en compte les liens sociaux transversaux entre les populations du Sud et du Nord.

Les batailles militaires entre les combattants du MFDC et les soldats de l'armée nationale, opposent des individus qui partagent des liens régionaux, familiaux. L'armée nationale du Sénégal compte dans ses rangs de nombreux ressortissants de la Casamance. C'est un conflit intraétatique, qui par ailleurs est considéré par d'autres observateurs comme un conflit armé fratricide. Le soldat sénégalais n'est pas systématiquement perçu comme un *ennemi* par les populations, bien au contraire, des citoyens des régions Sud et des soldats autochtones ou originaires des régions Nord et Centre, cohabitent en harmonie. Toutes les populations ne sont pas hostiles au cantonnement militaire dans leurs localités. Elles perçoivent même la présence des militaires comme un gage de sécurité. Cette perception n'est pas vraie pour toutes les localités. Des habitants ont pu refuser l'installation de cantonnements militaires dans les départements de Oussouye et de Bignona, d'une part de peur d'être des cibles de la rébellion, d'autre part pour leur sensibilité à la cause de l'indépendance.

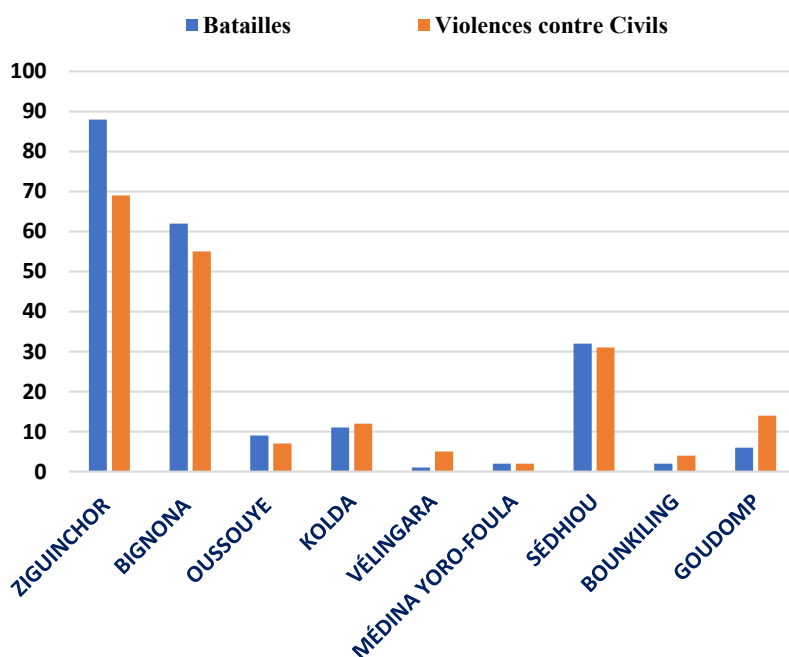
Les champs de batailles en périphéries des faubourgs et des habitations ont épargné de nombreuses vies humaines. La création d'un maquis a permis d'éviter des affrontements dans des zones à forte densité humaine. En outre, la volonté de donner du Sénégal une image de vitrine de la démocratie, explique que le gouvernement et l'armée se soit cantonné à un rôle de maintien de l'ordre que de guerres ouvertes tous azimuts. Les schémas d'attaque-riposte,

d’embuscades, ont limité les victimes entre les rangs des combattants du MFDC et de l’armée nationale, dans un premier temps. Le sentiment de mépris qui par hypothèse a sous-tendu le recours à la force des combattants du MFDC, ne semble pas être le même sentiment qui a prévalu chez les autorités sénégalaises, qui avaient plus le souci de leur image d’État démocratique, que d’État brutal, destructeur. Mis à part les bombardements aveugles de villages dans les départements de Bignona et d’Oussouye, l’usage de la force est demeuré ciblé et tempéré, avec une armée plus ordonnée à la sécurisation.

1- Des violences contre les civils dans cette guerre asymétrique

Cependant les lourdes conséquences du conflit armé en Casamance sont les violences contre les civils. L’argument de la relative faible intensité du conflit en Casamance n’est que numérique, toute guerre étant moralement répréhensible et toute violence naturellement intense. Une comparaison des violences liées aux batailles entre le MFDC et l’armée nationale, et des violences contre les civils de 1997 à 2020, renseigne que ces dernières sont aussi importantes que les batailles. Les secondes font souvent suite aux premières : agression des voyageurs, raquettes des commerces et des boutiques, explosion de mines atteignant des passagers de Bus etc.

Graphique : Comparaison entre les batailles et les violences contre les civils (1997-2020) en Casamance



Graphique de l’auteur
Données de ACLED

Dans le département d’Oussouye on peut observer une faible fréquence des épisodes violents autant pour les batailles que les violences contre les civils. Pourtant, c’est un bastion important de la Basse-Casamance, et territoire *diola* par excellence. Qu’est ce qui peut donc expliquer cette faible fréquence des violences comparée à Ziguinchor et à Bignona ? *Les combattants*

évitent-ils de faire la guerre dans le territoire d'Oussouye ?

A Bignona ainsi qu'à Sédhiou les atteintes violentes aux civils sont importantes. Un élément d'explication se trouve dans le fait que la plupart de ces violences ont lieu sur la trans-gambienne – un axe routier qui traverse Bignona jusqu'à Sédhiou et Ziguinchor. Avec des végétations touffues, cet axe est propice aux braquages et raquettes. La région de Kolda (Kolda, Vélingara, Médina Yoro-Foula) connaît cependant un faible taux d'épisodes violents.

Goudomp situé à la frontière entre le Sénégal et la Guinée, est une zone importante de trafic, de vol de bétails. Des éléments du MFDC sont soupçonnés d'être les auteurs des violences contre les civils. Cependant, on peut considérer que des malfrats de la région et de la sous-région puissent tirer profit des situations de conflits armés. Les témoignages des populations de la zone ont souvent montré du doigt des « malfrats guinéens ». Que ce soit à Sédhiou ou à Goudomp, les attaques contre les civils pendant les périodes de récoltes des anacardes, ne doivent pas nous faire perdre de vue que les violences demeurent concentrées dans la région de Ziguinchor particulièrement dans les départements de Bignona et de Ziguinchor.

L'image de démocratie en Afrique que véhicule le Sénégal a fait perdre de vue les souffrances et les blessures causées par le conflit armé. Les civils seront principalement des victimes de ce conflit. Elles perdront pour certains d'entre eux leurs vergers, leurs fermes, leurs maisons, leurs villages, pour devenir des déplacés dans la ville de Ziguinchor, des réfugiés dans les États frontaliers (Guinée-Bissau, Gambie). Pour d'autres, c'est une vie qui est tout simplement ôtée. Les belligérants ont souvent usé de stratégies aux dépens des populations locales.

Dans un rapport, Amnesty International estime que *« les deux parties ont sciemment choisi de terroriser les civils, y compris des femmes et des personnes âgées, pour les contraindre à choisir leur camp ou renoncer tout au moins à soutenir l'adversaire »* (Amnesty International 1998). Une attitude qui a conduit à des bavures et à des violations des droits de l'homme : *« des centaines de civils ont été arrêtés et torturés par les forces de sécurité. De nombreuses personnes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, des dizaines d'autres ont « disparu » après leur arrestation et n'ont pas été revues depuis »*. Ont aussi été mobilisées des techniques destinées à humilier et à extraire de forces des aveux : *« plusieurs personnes ont ainsi été torturés à l'électricité, certains ont été battus durant des heures alors qu'ils étaient suspendus au plafond par une corde, d'autres ont reçu du plastique en fusion sur le corps ou*

ont dû ingurgiter des substances toxiques, comme de l'essence ». Le rapport accuse l'armée sénégalaise : « les violations des droits de l'homme en Casamance sont essentiellement le fait de l'armée et de la gendarmerie, qui agissent depuis des années en toute impunité ».

2- Des violences dans des zones forestières, frontalières et périphériques

La Casamance est un terrain propice⁷⁷ aux violences sécessionnistes avec les étendues de forêts. « En utilisant les forêts, les frontières et l'hydrographie aussi bien comme des coupures (avec leurs adversaires) que comme des liens (entre eux), les maquisards exploitent au mieux les potentialités stratégiques d'un terrain qu'ils connaissent bien »⁷⁸. L'image de la forêt est associée à celle du rebelle casamançais, « homme de la brousse et des forêts ».

« C'est dans des forêts que les maquisards établissent leurs bases : sur la rive gauche du fleuve, depuis le parc de Basse-Casamance (Cassolol) jusqu'au Fouladou (front dormant), en passant par les forêts des Bayottes (Badem), de Mpack (Baraka Mandioka), ou d'Ingoré ; sur la rive droite, depuis la forêt des Narangs, où s'installe le détachement qui fonde le Front Nord en 1990 (Diakaye), jusqu'aux forêts du Djibidione ou des Kalounayes, investies plus tard par les dissidents de Salif Sadio. En même temps qu'un abri à partir duquel ils peuvent mener des opérations militaires, les forêts fournissent aux combattants une partie de leur subsistance (gibier, fruits sauvages, vin de palme, plantes médicinales, bois...) »⁷⁹.

Alors que le conflit va des villes comme Ziguinchor vers les villages, il s'étend en territoires étrangers. Lorsque ce ne sont pas les troupes du MFDC qui préparent leurs attaques depuis les zones frontalières de la Guinée-Bissau et de la Gambie, c'est l'armée nationale sénégalaise qui intervient avec l'accord des États en question pour déloger les combattants du MFDC paradoxalement soutenus directement ou indirectement par ces mêmes pays. L'opération *Gabou* (en Guinée-Bissau) en 1998, puis l'opération récente *Restore Democracy* en Gambie sous l'égide de la CEDEAO en janvier 2017 entrent dans le cadre de figure de la lutte contre les soutiens du MFDC. Même s'il est prétexté officiellement que les interventions répondent aux objectifs de l'établissement de l'Etat de droit et de la démocratie dans ces États. Ces différentes opérations ont conduit à l'essoufflement du MFDC⁸⁰.

La faible pénétration de l'administration Étatique dans les zones périphériques et frontalières du Sénégal contribue à l'autoidentification des citoyens sénégalais aux nationalités bissau-guinéenne et gambienne. Ce sont des citoyens transfrontaliers qui par leurs activités

⁷⁷ (Marut 2010)

⁷⁸ Marut, idem, p. 108

⁷⁹ Marut, idem, p. 109

⁸⁰ Nous revenons en détail sur ces opérations dans notre chapitre 7.

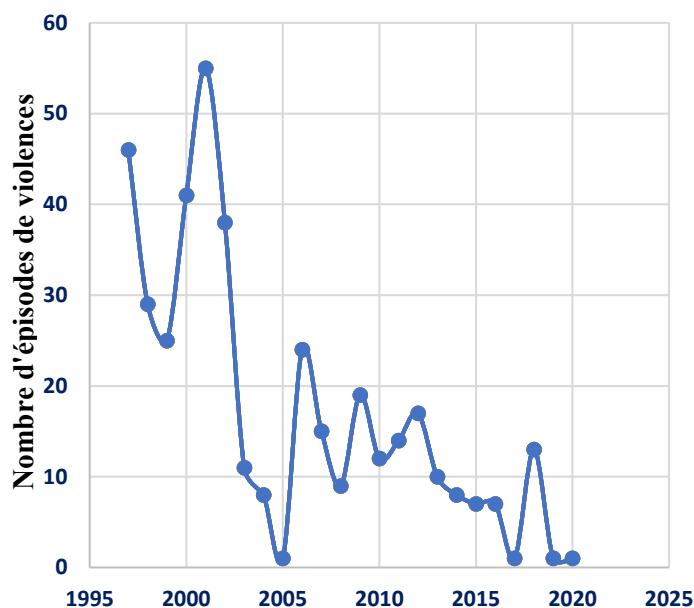
commerciales, leurs modes de vie, s'estiment plus proches des États voisins. Dans ces zones, le *dalasi* (monnaie gambienne) est la monnaie d'échanges, le sucre et le lait gambien sont les produits commercialisés. Le pouvoir de décision est souvent très loin de ces zones. Depuis Dakar, ces zones sont très peu connues et considérées. Ce sont dans ces zones que les velléités indépendantistes sont entretenues. Des écoles et des cases de santé y sont construites par des combattants du MFDC. L'accès à la zone est surveillé, contrôlé.

Ce sont dans ces zones périphériques et frontalières qu'ont lieu les principales batailles qui opposent l'armée sénégalaise aux combattants du MFDC. A titre d'exemple, dans les départements de Ziguinchor, ce sont les localités de Babonda, Boutoupa Camaracounda, Mandina Mancagne qui concentrent les violences les plus intenses. Dans le département de Oussouye, les villages de Djirak, Santhiaba-Manjaque, Efoke, sont le théâtre de batailles entre armée sénégalaise et combattants du MFDC. Les régions administratives de Sédhiou- moyenne Casamance, et de Kolda – haute Casamance, concentrent principalement les violences contre les civils : Mandina Mandingue, Diaoubé, Goudomp, Djibanar etc.

3- Des violences qui déclinent en Casamance

Les événements violents déclinent au même titre que le nombre de décès liés à ces violences. De 1997 à 2020, la Casamance connaît un pic d'épisodes violents en 2001, qui fait suite à la décision du président Abdoulaye Wade de gérer militairement le conflit en « 100 jours ». Des pourparlers et négociations font suite aux échecs d'une option militaire de résolution du conflit, et précèdent la signature de l'accord de paix de 2004 entre le MFDC et le gouvernement du Sénégal.

Graphique : Déclin des violences dans le conflit armé en Casamance (1997-2020)



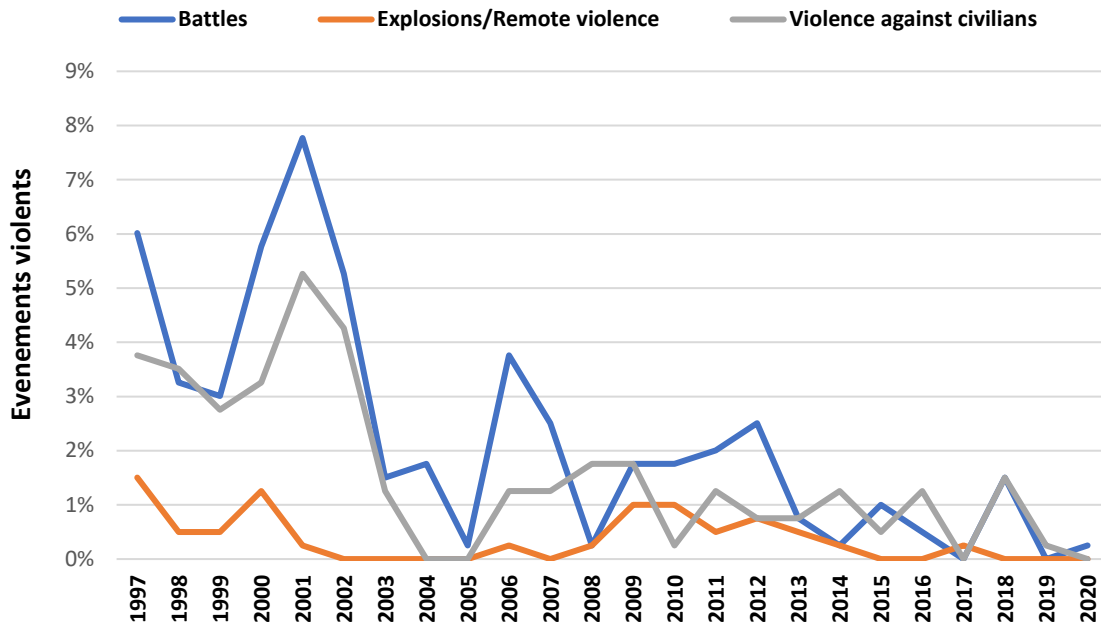
Graphique de l'auteur
Données PRIO/ACLED

Dans la période de 2000 à 2005, la vulgarisation d'institution comme l'Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques en Casamance, les rencontres entre le président Abdoulaye Wade et l'Abbé Diamacoune Augustin Senghor, l'espoir apporté par l'alternance de 2000, l'implication des femmes dans le dossier casamançais, ont un effet positif sur le déroulement des événements violents en Casamance. Au niveau du MFDC, à travers son chef

l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor, on considère que Wade est digne de confiance. La normalisation des relations entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC commence avec le régime libéral qui instaure le dialogue après l'incertitude créée par l'option militaire. Et cela, dans un contexte où de nombreux casamançais se désolidarisent de la guerre pour l'indépendance, et qu'au sein même du MFDC les divisions et les guerres fratricides sapent le moral des combattants, poussant ainsi certains à la désertion. Ce qui explique que les épisodes de violences en Casamance ne dépassent pas une moyenne de 15 à 20 épisodes dans la période 2005-2020.

La dynamique du dialogue sera entretenue sous le régime de Macky Sall, avec son voile d'incertitudes qui fait dire à certains observateurs que la Casamance est dans une situation de ni paix ni guerre en dépit du déclin important des violences. Un « conflit sans fin » qui, à bien des égards, profite à certains acteurs.

Graphique : comparaison de l'évolution des évènements violents en Casamance (1997-2020)



B- Un conflit armé sans fin (1982...) ?

Plus que par son intensité, le conflit armé sénégalais se caractérise par sa longue durée, comparé aux nombreux conflits dans la sous-région. Le conflit armé en Casamance, à l’instar de celui de l’Azawad est un des plus longs du continent. Les violences demeurent et continuent en Casamance mais sans déstructurer dans une très large partie du territoire régional la bonne marche des activités sociales et économiques. Des tentatives de résolution pacifique de ce conflit ponctuent cette longue durée qui finit par instaurer une *situation de ni paix ni guerre* depuis plus d’une décennie. Que reste-t-il de ce conflit ?

1- Des cycles de violences sans victoire militaire finale...

En Casamance, l’armée nationale mène une guerre sans gagner la paix. L’existence de quelques poches de résistance et de quelques cantonnements des combattants du MFDC le long des frontières de la Gambie – le front Nord-, et de la Guinée – le front de Kassolol -, ne tient pas qu’aux accords entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC. Si *Atika* s’est affaibli au même titre que l’aile civile et politique, des poches de résistance demeurent. Le 03 Novembre 2013 un agenda des négociations est signé entre le gouvernement du Sénégal et l’aile Nord du MFDC – Salif Sadio, pour poursuivre le dialogue à Rome, par le média de la communauté *Sant’ Egidio*. Ce qui atteste de la continuité d’une résistance armée. Et, la radicalisation du leader rebelle Salif Sadio du front Nord ne rend que vraisemblable la fin de la rébellion du MFDC.

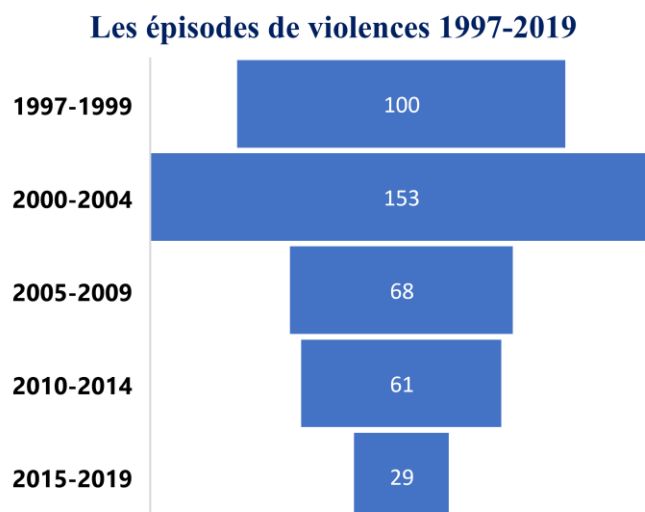
L'existence de la rébellion ne traduit pas la continuité des violences. Ces dernières ont fortement baissé d'intensité depuis les années 2000, notamment après l'accord de paix de 2004. Depuis 2000 les violences intra-MFDC et les règlements de compte sont plus importantes. L'heure est plus à la recherche active de solutions de sortie de conflit armé qui dure depuis plus d'un tiers de siècle. Cependant, l'exclusion de César Atoute Badiate (chef rebelle du front Sud) de cette négociation ne prête pas bonne augure à leurs issues.

De nombreuses tentatives de résolution du conflit se sont avérées infructueuses. Sous le régime du président Diouf, la médiation du député originaire de la Casamance Marcel Bassène permettra de préparer et d'obtenir les conditions d'une trêve signée le 26 Mars 1991 à Toubacouta et d'un accord de cessez-le-feu signé le 31 Mai 1991 à Bissau, après que les autorités de l'État du Sénégal aient accepté de libérer tous les détenus politiques casamançais. Sous le parrainage cette fois-ci du ministre Robert Sagna, un deuxième accord de cessez-le-feu est signé le 8 Juillet 1993, après de rudes affrontements entre l'armée et les combattants du MFDC. Ce deuxième accord sème dès le départ les grains de son échec dans la mesure où ni l'abbé Diamacoune, encore moins les combattants du MFDC ne sont impliqués.

Dans un contexte où la cause indépendantiste est fortement affaiblie, les armes mises sous silence, les négociations pour une sortie de conflit armé bien que timides et peu connues du grand public, sont privilégiées par le régime du président Macky Sall. Ce qui instaure une situation de ni paix ni guerre.

2- De relatives longues périodes d'accalmie

Deux accords de cessez-le-feu et un accord de paix ont été officiellement signés entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC. Ces accords de cessez-le-feu ont souvent été violés



par les belligérants. Des leaders rebelles ont été abattus par des soldats sénégalais dans la période de l'accord. Il n'est pas dit que ces types d'agissements cherchent consciemment à nuire à l'accord. Toutefois, une des particularités du conflit en Casamance est qu'il est ponctué de longues périodes d'accalmie qui font de lui un « *conflit oublié* ». La période 1990-2000

concentre l'essentiel des épisodes de violence liés à la fois aux batailles militaires, aux mines anti personnel, aux guerres fratricides intra-MFDC, et aux violences contre les civils.

Un accord de paix très peu connu du grand public est signé le 30 décembre 2004 à la gouvernance de Ziguinchor, entre le ministre de l'Intérieur Ousmane Ngom et l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, représentant et leader du MFDC. Cet accord bien que remis en cause dans la forme et le contenu par de nombreux combattants du MFDC, n'en est pas moins une victoire d'abord pour le président Abdoulaye Wade, ensuite pour l'abbé Diamacoune lui-même. L'accord de décembre 2004 sera suivi de la signature de deux protocoles d'accords (Foundiougne 1 et Foundiougne 2) pour le suivi et la mise en œuvre de l'accord de paix.

Cet accord de paix ouvre une période de longue accalmie. A partir de 2005, on observe moins d'épisodes de violences, de nombreuses populations déplacées de leurs villages d'origine y retournent. Nombreux d'entre elles sont revenues d'elles-mêmes au constat de la situation de normalisation. D'autres sont aidées par des institutions créées pour l'occasion, notamment l'ANRAC, une institution étatique. Des habitants des villages de Mpack, de Mandina Mancagne ont bénéficié d'une aide⁸¹ au retour de l'État et des autorités administratives (Bassene 2015, 280-81). Des organismes, des associations et des ONG travaillent au retour des populations déplacées. Pourtant, la problématique du retour pour de nombreuses populations est à gérer avec beaucoup de délicatesse, tant la durée des violences a créé un long abandon de terres restées vierges, tantôt réaffectées à d'autres, tantôt inexploitable du fait des mines anti-personnel.

Cette situation de ni paix ni guerre, en plus de créer de fortes incertitudes, entretient une économie de la guerre susceptible d'avoir des conséquences désastreuses.

3- Des opportunités dans les violences sécessionnistes en Casamance

La durée du conflit en Casamance et les longues périodes d'accalmie qui le caractérisent, ont pour conséquence de créer une économie de guerre. Aussi bien les belligérants que des politiques et des groupements associatifs, tirent profit du conflit en Casamance.

Le trafic et la coupe de bois en contexte de guerre sont des activités souterraines privilégiées par les hommes en treillis qu'ils soient des forces rebelles ou de l'armée nationale.

⁸¹ Ces populations qui pour la plupart déplacées ou exilées en pays voisin (la Guinée) ont été prises en charge administrativement (l'état civil), du point de vue des soins (consultation médicale, vaccins), du point de vue de l'habitat (pour certains des maisons leur ont été construites).

De nombreux militaires ont tiré profit de leur présence en zone de conflit pour accéder gratuitement sinon dérisoirement aux bois des forêts de Casamance. Ce bois a servi principalement à construire des meubles⁸². Quant au trafic de bois il est plus important avec l'arrivée d'hommes d'affaires de Chine sur ce marché. Des autorités administratives, militaires et rebelles tireraient profit de ce marché juteux du bois exporté vers la Chine par la Gambie.

Le 6 Janvier 2018, une tuerie à Boffa-Bayotte fait quinze morts et une dizaine de blessés. Cette tuerie rappelle combien la paix reste fragile en Casamance. Elle remet à l'ordre du jour le débat sur le problème des violences en Casamance, mais surtout l'épineuse question du trafic du bois que le gouvernement du Sénégal bien qu'ayant pris des mesures, ne réagit que timidement aux atteintes environnementales graves et dangereuses faites aux forêts de Casamance. Les opportunistes dans certaines zones enclavées et oubliées de la Casamance, tout en portant atteinte à l'environnement de vie des citoyens, créent des précédents violents.

Des pratiques de braquages, de banditismes et de règlements de comptes, élaboussent la cause indépendantiste. Ces pratiques font désordre au sein du MFDC et ne semblent pas préoccuper les leaders qui se contentent de trouver des boucs émissaires. Pour survivre, la culture du chanvre indien et le trafic de bois constituent une activité économique importante pour les combattants du front Nord. Ceux du front Sud vivent principalement de la traite d'anacarde (Bassène 2016, 170). Les connivences de certains cantonnements avec les autorités sénégalaises, donnent à la lutte rebelle armée une coloration d'économie de guerre :

« depuis 2000, voire depuis 1990 pour la faction de Diakayes, il n'y a plus de guerre à part quelques actions isolées de Salif Sadio en 2012 et des hommes de Gnantang. Les combattants sont entretenus, nourris et payés par l'État en échange d'un cessez-le-feu en lieu et place d'engager une négociation sincère... De nos jours, ils s'adonnent à des activités telles que la culture du riz, de l'arachide, la pêche, la chasse, la récolte du vin de palme, mais surtout la culture et le trafic de la drogue qui leur apporte beaucoup d'argent. Il y a aussi la coupe du bois qu'ils revendent en Gambie, de même pour les nombreux vergers d'anacardiens, orangers, citronniers, manguiers qui sont à leur merci, car abandonnés par les populations à cause des mines anti personnelles, des assassinats ou des mutilations à l'encontre des populations désireuses d'aller exploiter leurs vergers... Ils ont développé des activités économiques qui leurs permettent de mener une vie convenable qui n'a rien à envier à celle des paysans et d'une certaine catégorie de fonctionnaires dans les villes. Dans certaines parties de la Casamance, ils font régner leur loi et exercent un contrôle strict sur les personnes et les biens qui transitent dans ces zones dites « libérées », où le chanvre indien est cultivé et écoulé en même temps que d'autres sortes de drogues telles que la cocaïne sans être inquiétés par une quelconque autorité. Ainsi ces « combattants », soucieux de ne pas perdre ces avantages, ne sont pas pressés de voir la crise finir... Le grand mal de ce conflit est que malgré le fait que l'État ait déployé plusieurs milliers de soldats sur le terrain,

⁸² (Ndaw 2014)

les autorités sont en bons termes avec des chefs de combattants à qui ils accordent certains privilèges et avantages »⁸³

Alors que de nombreuses analyses mettent en relief les effets néfastes du conflit sur la situation économique de la région, il ne faut pas perdre de vue les activités économiques en lien avec la gestion du conflit qui ont émergé dans la région. Le paradigme de la gestion des conflits a encouragé la participation des femmes dans des activités économiques et sociales génératrices de revenus. De nombreuses associations de femmes émergent en Casamance autour des problématiques de développement et gestion du conflit. D'importants financements sont drainés via les Organisations Non Gouvernementales.

Dans les années 2000, sous le régime de Abdoulaye Wade, des « entrepreneurs de la paix », des aventuriers ou des « *Monsieur Casamance* » semblent être plus intéressés par le gain économique que l'objectif de résoudre le conflit en Casamance. Le poste de « *Monsieur Casamance* »⁸⁴ est convoité. Par les convoitises et les divisions suscitées, ces « monsieur Casamance » ont plus contribué à affaiblir le processus de paix qu'à le consolider. Les cantonnements rebelles se multiplient au même titre que les personnes, autorités politiques, qui prétendent contribuer à la gestion du conflit en Casamance.

Il est reproché à l'État du Sénégal, de maintenir l'état de guerre à « basse intensité » en Casamance pour bénéficier des fonds des bailleurs. A travers des activités et des programmes de relances économiques, le gouvernement du Sénégal organise le financement de la paix à travers diverses coopérations. Le conflit permettrait ainsi à l'État de coopter des financements, mais aussi de renforcer ses avantages militaires dans la sous-région, et de consolider ses coopérations militaires et sécuritaires⁸⁵. Un compte de 60 milliards est logé à la primature pour le dossier casamançais, sous le magistère de Wade. Ce compte aurait connu une restructuration avec l'arrivée du président Macky Sall. Le sentiment que les plus hautes autorités étatiques se servent du conflit en Casamance pour s'enrichir est nourri parmi les combattants du MFDC, chez les leaders et dans l'opinion publique nationale.

⁸³ Des propos de Jean-Marie François Biagui, un leader rebelle, ex secrétaire général du MFDC (Bassène 2016, 165-66)

⁸⁴ Les Messieurs Casamance sont les envoyés spéciaux du palais, pour négocier avec les combattants du MFDC, ou encore préparer à la paix. Ils ont souvent été envoyé du temps de Wade avec des malles d'argent dans le maquis. Ils ont contribué à la « stratégie de division du MFDC » du gouvernement du Sénégal. Durant le règne de Wade, les enveloppes d'argent ont servis à soudoyer, à diviser le maquis, outre les raisons de pacification pour lesquelles elles sont distribuées aux cantonnements.

⁸⁵ Une position que partage Jean- Marie François Biagui (Bassène 2016, 165)

CHAPITRE 3

Conflits armés au Mali : violences sécessionnistes dans *l'Azawad*

Introduction

Le conflit armé interne au Mali oppose principalement des mouvements rebelles du Nord Mali dit *Azawad* et l'Etat central malien, depuis les années 1960. Ce conflit s'est matérialisé par de nombreuses rébellions dites touareg (1963, 1990, 2006, 2012). Néanmoins, les révoltes touareg sont antérieures à l'Etat postcolonial⁸⁶ malien, et s'inscrivent dans une longue durée de revendications de territoires, de modes de vie, de différence identitaire, culturelle et politique. Ces révoltes s'organisent autour de mouvements rebelles de mieux en mieux structurés dans le cadre de l'Etat-nation⁸⁷ malien. L'enjeu de ces révoltes est la lutte pour l'indépendance. Les violences rebelles sécessionnistes sont une des manifestations du conflit.

Le Mali est aussi en proie à des violences intercommunautaires dans le Centre et le Nord du pays. Par ailleurs, depuis 2003, des violences dites terroristes enregistrées dans les parties septentrionale et centre du pays, donnent une dimension internationale aux conflits armés au Mali. De nos jours, les conflits armés liés aux confrontations intercommunautaires et aux actes de groupes armés terroristes, par leur intensité⁸⁸, ont tendance à porter plus d'enjeux et d'intérêts que les violences sécessionnistes rebelles. L'accord de paix de 2015 issu du processus d'Alger

⁸⁷ L'État-nation est un projet en permanente construction. L'État-nation n'existe pas au Mali autant que l'est l'État lui-même.

⁸⁸ Le conflit s'intensifie avec les groupes tels Ansar Dine, Mujao, Aqmi etc. Depuis 2012, les conflits débordent le Nord-Mali pour concerner le centre du pays, voire la capitale Bamako – avec les violences terroristes-, et la sous-région – longtemps touchée par les violences transnationales. Ainsi le Nord du Mali qui regroupe les régions de Gao, Kidal et Tombouctou, bien qu'il soit l'épicentre des violences, n'en est plus le seul espace. La dispersion de la violence se fait donc du Nord vers le centre et le Sud du pays, les espaces frontières constituant des zones des violences de toutes sortes qui se superposent, se conjuguent. Un schéma complexe des violences qui reflète les problématiques liées à la gouvernance étatique caractérisée par une forte concentration dans les parties sud du pays, et une moyenne présence des agents de l'Etat dans les territoires périphériques et arides à administrer.

constitue un cadre de dialogue entre le gouvernement du Mali et les mouvements rebelles parties de l'accord.

Nous nous intéressons aux violences politiques sécessionnistes dans *l'Azawad*. Comment se manifestent ces violences ?

Dans une perspective de description du cas malien, nous présenterons dans un premier temps le Mali comme un État qui a fait l'expérience de défi sécuritaire important depuis son accession à l'indépendance. Les différents régimes politiques du Mali ont été traversés par des crises et conflits directement ou indirectement liés aux rébellions touareg. Comme de nombreux gouvernements africains, celui malien fait face aussi au défi de la gouvernance des diversités culturelles. Le gouvernement de spécificité de la minorité touareg traditionnellement nomade, constitue un problème dans l'expérience de constitution d'État-nation malien. L'émergence d'un nationalisme touareg bien que précédant l'avènement de l'État malien, nourrit les luttes armées des mouvements rebelles successifs des différentes rébellions.

Dans un second temps nous caractérisons les violences sécessionnistes dans l'Azawad. A l'instar du conflit armé en Casamance que nous considérons de courte intensité et de longue durée le conflit dans l'Azawad qui oppose le gouvernement malien aux mouvements rebelles touareg, recouvre des caractéristiques similaires.

I- Le Mali, un Etat défié

Les importants défis sécuritaires de l'Etat malien se dévoilent au monde avec la montée en puissance du terrorisme au Sahel. L'agenda de la « guerre contre le terrorisme » projette le Mali sur la scène internationale. Pourtant, la jeune nation malienne fait face à des crises et conflits cycliques depuis les indépendances. La rhétorique terroriste, et le paradigme du tout sécuritaire qui en découle, nous fait perdre de vue le fait que le Mali est un Etat longtemps défié dans sa construction politique.

La rébellion touareg demeure une préoccupation importante des différents régimes politiques maliens. Les mouvements rebelles touareg du Nord Mali, structurés principalement autour des groupes sociaux touareg et arabes, défient l'Etat malien depuis les premières révoltes de 1963. Ces mouvements portent une lutte politique et armée pour l'indépendance de *l'Azawad*, entité politique qui renferme les régions septentrionales du Mali – Gao, Tombouctou,

Kidal, Ménaka. Comment l'Etat malien répond, à travers ses institutions, à cette défiance. En quoi, cela contribue-t-il à sa construction, et à sa légitimité en tant qu'Etat ?

A- L'État, les institutions politiques et les crises

Le Mali comme entité sociopolitique a une civilisation de plusieurs siècles. Il a abrité de grands empires (Ghana, Songhaï, Mali) qui se sont disloqués à partir du XVIIe siècle pour donner naissance aux royaumes *bamanans* de Ségou et du *Kaarta*, au royaume *peul* du Macina, au royaume *dioula* du *Wassoulou*, avec l'Almamy Samory Touré comme figure de proue de la résistance africaine - avec El Hadj Oumar Tall (Traoré 2008)⁸⁹. Comme empire, royaume et Etat, le Mali a traversé plusieurs crises politiques et militaires.

Depuis les indépendances, les régimes présidentiels successifs sont éprouvés par des crises et conflits multiformes dont les coups d'État militaire et les violences sécessionnistes dans l'Azawad. Le Mali État indépendant fait face à des défis multiples relatifs à la gouvernance démocratique, à la sécurité sur le territoire national et dans l'ensemble sahélien.

1- Le défi de la gouvernance démocratique (1960- 2012)

Successivement appelé Haut-Sénégal-Niger, puis Soudan français, en 1956, le Mali devient une république autonome de la communauté française. Le 17 Janvier 1959, une fédération du Mali est formée avec le Sénégal qui proclame son indépendance le 20 juin 1960. L'éclatement de la fédération conduit le Mali à proclamer son indépendance le 22 septembre 1960⁹⁰. Alors que ces régimes politiques sont vantés en vitrine de la démocratie ouest-africaine dans la période allant de 1992 à 2012, - élections démocratiques des présidents successifs Alpha Omar Konaré (1992- 2002) et Amadou Toumani Touré (2002-2012) -, le Mali a connu pourtant des crises profondes au sein du pouvoir central. Ces crises institutionnelles et politiques, et les violences politiques qui en ont résulté ont conduit à des changements de régimes politiques.

Sous le régime « socialiste africain » de Modibo Keïta (1960-1968), premier président du Mali indépendant, des réformes parfois impopulaires sont engagées. Dans la nuit du 18 au 19 Novembre 1968, un putsch contre le président socialiste se prépare au Mali. Il est reproché à Modibo Keïta de tenter d'instaurer un pouvoir autoritaire suite à la suppression de l'assemblée nationale. Les putschistes menés par le lieutenant Moussa Traoré lui exigent de se débarrasser

⁸⁹ Aminata Traoré, *L'Afrique humiliée*. Editions Fayard, 2008, p. 96

⁹⁰ Aminata Traoré, *op. cit.* p. 96

de ses collaborateurs et de renoncer au socialisme. Il y oppose un refus à son retour de déplacement ; il est arrêté hors de son palais et déporté à Kidal au Nord du Mali, avec une quarantaine de ses collaborateurs. Le putsch fut à l'époque plus ou moins bien accueilli par l'opinion nationale comme le sera celui de mars 1991.

Une constitution est mise en place et la participation politique verrouillée par l'unipartisme – avec l'unique parti l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM). Le président Moussa Traoré sera élu le 19 Juin 1979, et réélu le 09 Juin 1985. Modibo Keïta le père des indépendances maliennes décède dans des circonstances floues au camp militaire de Djicoroni le 16 mai 1977. Des manifestations en marge de l'enterrement du panafricaniste, socialiste Modibo Keïta, celui qui aura quitté la zone CFA pour créer le franc malien le 30 juin 1962, seront violemment réprimées. Les violations graves aux droits de l'homme et droits humanitaires, sous le régime de Moussa Traoré, ont conduit les observateurs à qualifier son régime de « dictature ». Les violences politiques émergent donc au centre du pouvoir Étatique dès les premiers pas de l'État-nation malien postcolonial.

La question touareg et les préoccupations des habitants du Nord du Mali sont traitées de façon tout à fait particulière sous le régime présidentiel de Moussa Traoré. Ce dernier réprime et méprise les mouvements rebelles touareg. Des exécutions sommaires extrajudiciaires sont relevées et dénoncées sous son mandat. Les forces armées maliennes sont accusées d'empoisonner des puits et zone d'abreuvement du bétail. Le milieu pastoral du Nord dénonce la perte de son activité économique. De manière générale, le déficit de moyens pour assister les populations du Nord face aux vagues de sécheresse (1973-1974 ; 1982-1984), est perçu comme une indifférence, un abandon des autorités politiques et administratives de Bamako. De nombreux jeunes s'exilent vers l'Algérie frontalière, la Lybie. Des crises politiques et sociales et économiques se jouent dans cet intervalle de période 1970-1980.

Au début des années 90, les États du monde font face aux changements provoqués par la chute du mur de Berlin. En Afrique, les régimes politiques se remettent à peine de l'austérité imposée par les institutions *Bretton Woods*. De nombreux États subissent la brutalité des privatisations et des libéralisations. Les maliens contestent les modes de gouvernement et les difficiles conditions de vie. Ces revendications traduisent des formes d'aspiration à des institutions politiques démocratiques et transparentes, au multipartisme, à la participation politique. Les difficultés de l'État central sont ressenties aussi en périphéries. Des

revendications sont portées par le Mouvement Populaire pour la Libération de l'Azawad. Les *ishumars* rentrés de Lybie et d'Algérie, se rebellent contre un gouvernement à bout de souffle.

La deuxième rébellion touareg du Nord Mali (1990-1992) conduite par Iyad Ag Ghali leader rebelle du Mouvement Populaire pour la Libération de l'Azawad (MPLA) cristallise la crise de la transition vers un ordre démocratique. Un *pacte national de réconciliation* signé le 11 Avril 1992, mettra fin à la rébellion, du moins pendant quelques années. Ce pacte bien que fragile, ouvre les voies d'une décentralisation et d'une gouvernance territoriale. Le conflit armé dans le Nord permet de poser des questions de développement, des pouvoirs décentralisés et déconcentrés. Le rôle et la responsabilité de l'administration étatique dans les collectivités des régions Nord du pays sont interrogés, notamment les services publics. Cependant, des réponses très frileuses sont apportées aux revendications identitaires et culturelles pourtant partie du faisceau de doléances du MPLA, des populations du Nord dans leur grande majorité.

La deuxième rébellion touareg prend forme dans un contexte de crise politique de l'État central lui-même. Le 26 mars 1991, des officiers commandos du corps des parachutistes mené par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré (ATT) réussissent un coup-d 'État – le deuxième de l'État malien -, qui met fin au long régime Moussa Traoré (1968-1990). Un comité de transition pour le salut du peuple (CTSP) est mis en place pour préparer la transition politique et civile du pouvoir. Suite à des élections Alpha Omar Konaré, est élu démocratiquement président de la république du Mali, le 26 avril 1992. Les deux mandats présidentiels successifs de Konaré contribuent à poser les bases d'un processus de démocratisation. Une mission de décentralisation est créée sous son magistère, et va travailler à mettre en œuvre une réforme de l'administration territoriale.

Parallèlement au coup-d 'État contre Moussa Traoré, la rébellion touareg de 1990 pour l'indépendance de l'Azawad crée une crise sécuritaire dans le Nord du pays. Les rapports entre le gouvernement central et les mouvements rebelles sont pacifiés par la mise en œuvre du pacte de réconciliation nationale (1992). Le régime de Konaré (1992-2002) se soucie de construire un État-nation, des références nationales, des monuments, des institutions démocratiques.

2- Le Mali sous ATT : le défi sécuritaire ?

Le 12 Mai 2002, Amadou Toumani Touré, ancien putschiste est élu président de la république du Mali. Il bénéficie du processus démocratique en cours dans le pays et contribue à le renforcer. Son règne sera relativement pacifique jusqu'en 2012. Néanmoins, il fait face à

d'importants défis sécuritaires dont la rébellion de 2006 de Ibrahim Ag Bahanga et à l'émergence du terrorisme au Sahel.

Dans la période 2006-2008, la rébellion touareg resurgit avec des revendications portées par Ibrahim Ag Bahanga, leader de l'Alliance Touareg du Nord Mali pour le Changement (ATNMC). Cette énième rébellion semble remettre en cause le pacte de réconciliation nationale. Elle interroge les instruments de la pacification jusque-là mobilisés. La rébellion de Ibrahim Ag Bahanga semble isolée et constituer une revendication opportuniste. Il y a lieu de se demander si la décentralisation suffit à construire la paix. Dans la mobilisation de la décentralisation comme outil de gouvernance démocratique et réponse au séparatisme touareg, le problème des ressources internes et des capacités institutionnelles des collectivités territoriales se pose. L'expérience de la décentralisation au Mali plus d'une dizaine d'années après la signature du pacte de réconciliation nationale, en atteste. Les communes peinent à être économiquement viables. Le transfert de compétences politiques n'est pas suivi de ressources humaines, matérielles et financières.

Pour ce qui est du terrorisme, au début des années 2000, le GSPC défait en Algérie trouve refuge dans les larges bandes sahéliennes. Il s'en est suivi la naissance de AQMI, Ansar Edine, Mujao etc., qui par leurs pratiques d'enlèvements, de trafics de tout genre, perpétuent l'insécurité au Nord du pays qui va se dégrader avec le printemps Arabe et l'entrée de la Lybie en guerre.

ATT aurait mal géré la crise au Sahel contre les groupes armés terroristes-djihadistes. De nombreux individus, soldats et civils, rentrent de Lybie, fuyant la guerre, ou déçus après la chute de Kadhafi. Ils pénètrent le territoire national malien avec des armes. Les forces armées maliennes perdent beaucoup d'hommes dans les champs de batailles contre les groupes armés terroristes. Près de 70 soldats maliens sont massacrés et enterrés dans une fosse commune à Aguelhok. A Bamako des voix s'élèvent contre l'insécurité dans le pays. L'armée revendique plus de moyens pour se défendre. Le 2 Février 2012, des femmes de soldats manifestent dans les rues de Bamako. Cette profonde crise emportera ATT, pourtant en fin de mandat.

Le 22 Mars 2012 un coup d'État militaire – le troisième de l'histoire politique du Mali - mené par le capitaine Amadou Haya Sanogo, dépose ATT. Ce putsch qui s'est préparé depuis le camp Soundjata Keïta de Kati, est soutenu par différentes personnalités politiques,

intellectuelles et artistes du Mali⁹¹. Les appels à la négociation du ministre de la défense Sadio Gassama, n'auront pas porté de fruits. Les mutins réclamaient la lumière sur le massacre du 24 Janvier 2012 de 70 soldats maliens à Aghelok ; ils revendiquaient plus de moyens (missiles et hélicoptères de combat). Des tirs nourris contre le palais finissent de prouver la crise politique qui se cristallise avec la fuite du président qui trouve un premier refuge au camp de Djicoroni sous la protection de l'ambassade américaine. Nous assistons donc à un épisode douloureux de l'histoire politique malienne avec la fuite du président ATT.

Une crise s'installe et conduit à l'ouverture d'une médiation burkinabée. Blaise Compaoré, ancien président du Burkina Faso tente la médiation pour restaurer l'ordre constitutionnel. Alors que les assaillants rebelles et islamistes gagnaient au même moment du terrain, une intervention de la Communauté Économique Des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est en préparation. L'éventualité d'un effondrement de l'Etat malien au profit des terroristes islamistes est prise au sérieux par les diplomates et les chefs d'Etat de la CEDEAO, réunis à Dakar le 02 Avril 2012. Les chefs d'Etat de la communauté ouest-africaine impose un embargo total – diplomatique et financier - à la junte malienne et envisage d'intervenir militairement au Mali avec 2000 hommes, signe d'une volonté affichée contre les méthodes non-constitutionnelles de conquête du pouvoir. Sur le plan opérationnel, les États de la CEDEAO traînent des pieds dans l'envoi des contingents, mais réussissent à proposer une feuille de sortie de crise à la junte malienne en proposant au président de l'assemblée nationale malienne Diocounda Traoré, d'assurer l'intérim jusqu'aux élections.

Les Forces Armées Maliennes (FAMA) font face à des défis opérationnels, militaires et structurels sur des terrains caractérisés par des conflits multiformes. En 2012, au moment de la crise militaire et sécuritaire, l'état-major de l'armée malienne était constitué de 50 généraux et d'autant de colonels-major pour seulement 22 000 hommes, tous corps confondus. Les forces aériennes comptaient quatre hélicoptères d'attaque Mi-24 de marque soviétique, dont deux en pannes, deux avions de chasse Marchetti de fabrication italienne, offerts par la Libye en 2010 à l'occasion de la fête du cinquantenaire du Mali. A cet arsenal s'ajoutent six petits avions de surveillance de type Tétrás, un vieux Basler américain pour le transport de troupes, acheté par le Mali en 2003. L'armée de terre a acheté en 2010 quarante automitrailleuses blindées BRDM et quarante autres blindés de transport de troupes de type BTR. Plusieurs de ces engins se sont

⁹¹ Le Dr Oumar Mariko, chef de file du Mouvement populaire (MP22), le cinéaste Cheick Oumar Sissoko, Aminata Traoré, soutiennent le putsch.

retrouvés entre les mains des rebelles du MNLA et des islamistes de Ansar Edine depuis la conquête des villes du Nord⁹². En outre, le manque de personnel qualifié conduit à déléguer. L'armée malienne sous ATT a dû recourir au service de mercenaires ukrainiens pour piloter des hélicoptères lors des combats menés à Tessalit en février 2012. Plus qu'une préoccupation nationale, la crise sécurité est sous-régionale et sahélienne.

3- Le défi sahélien

Le Mali, territoire de 1.241.300 kilomètres carrés, est le plus vaste pays d'Afrique Occidentale, voisin direct de sept pays frontaliers : Algérie, Burkina Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger, et Sénégal. C'est un pays central dans l'hinterland continental. Il suscite de nombreux enjeux géostratégiques. La gouvernance des territoires et des populations demeure un défi. La prolifération des formes de violences (terrorisme, rébellions, crimes organisés) depuis les années 2000 sur des espaces périphériques et frontaliers, distants du pouvoir central, illustre le défi du contrôle et de la gouvernance des violences par l'État dans ces espaces.

L'assistance internationale à partir de 2013 démontre à suffisance que le dispositif sécuritaire de l'Etat malien a été très peu remis en cause depuis les premières révoltes touareg des années 1960. Aujourd'hui, l'interventionnisme militaire et humanitaire au Mali, particulièrement dans ses régions Centre et Nord, rappelle l'intérêt que représente le territoire malien en question dans le grand ensemble sahélo-saharien.

Bien que riche de son expérience de guerre contre les mouvements rebelles depuis les indépendances, l'armée malienne est aveuglée par l'absence de doctrine militaire écrite, de livre blanc sur les questions de sécurité et de défense du territoire. Il faut attendre 2018 pour voir une telle doctrine apparaître. Elle donne l'impression de subir les menaces. L'armée est étrangère dans son propre pays (Boisvert 2016).

A ces questions d'ordre doctrinal et idéologique, si importantes, s'ajoute des difficultés logistiques et d'accès au terrain des conflits : Des milliers de kilomètres à parcourir de la capitale au Nord, avec des routes en mauvais état. L'aérodrome de Gao rend les liaisons quelques fois possibles. La rotation des troupes et l'acheminement de matériels sont tout de même difficiles. Qui plus est, bien que marginale, la barrière linguistique, entrave les opérations de renseignements et encourage les distances entre les soldats et les populations locales.

⁹² Source : <https://www.jeuneafrique.com/176497/politique/mali-quelle-arm-e-pour-la-reconqu-te-du-nord/>

L'exercice de la souveraineté de l'Etat malien dépasse le seul cadre de la sécurité/défense de l'intégrité territoriale où elle est mise en mal par des rébellions. Cette souveraineté s'est trouvée réhabilitée différemment à chaque fois qu'elle a été mise en mal. Force est de constater que le militaro-sécuritaire ne suffit pas à légitimer la prétention au pouvoir absolu de l'Etat malien. La souveraineté est aussi politique. C'est pourquoi, du fait de sa position géographique, le Mali fait aussi face au défi des mouvements de populations qui déterminent principalement ses rapports aux autres Etats.

Zone de passage vers l'Europe, vaste zone de trafic de tous genres, les différents régimes politiques du Mali font face au défi de gouvernance des mobilités. La prise en charge des personnes en situation de retour forcé pose de véritables défis sécuritaires. La grille sécuritaire a failli dans la non intégration de cette dimension migratoire. Cependant, nous savons depuis, que la gouvernance des mobilités doit nécessairement être globale et transnationale. L'Etat malien devra pleinement y prendre sa part en adéquation aux exigences sécuritaires. Car, la forte migration malienne n'est pas en direction de l'Europe. La réalité migratoire est que :

« l'essentiel des migrations maliennes est historiquement orienté vers le reste de l'Afrique. De 1960 à 1980, 2,1 millions de personnes ont quitté le Mali, vers l'Afrique de l'Ouest en général. Depuis les années 1990, la décélération du rythme des flux sortants est confirmée par une accélération des retours de migrants de ces pays. Dans ce contexte, les associations de migrants de retour nouvellement créées assument les services dévolus aux pouvoirs publics, à l'instar de la Direction générale des Maliens de l'extérieur (DGME), aux capacités restreintes, pour la réinsertion des arrivants. Elles remettent en cause la figure écrasante du Malien en route vers l'Europe soit, en 1993, celle de trois migrants sur dix d'après l'État »(Gary-Toukara 2013).

Les effets du durcissement du contrôle migratoire des États européens, la déstabilisation de la Lybie, accentuent les irrégularités de la mobilité dans des espaces (bande sahélo-saharienne) très insuffisamment administrés.

L'évolution du régime politique de l'Etat malien est accidentée, faite de crises et d'instabilités politiques⁹³, de coups-d'État militaires, mais aussi d'importants acquis démocratiques dans la période 1992-2012. La jeune nation malienne est en permanente construction. Elle se fait et se défait à travers crises et défi de gouvernance démocratique. Elle se singularise en Afrique Occidentale, par son histoire politique. Marquée par quatre coups d'État militaires (1968, 1991, 2012, 2020) et quatre rébellions armées (1963, 1990, 2007, 2012),

⁹³ Crises humanitaires, politiques, sociales, militaires et sécuritaires.

l'histoire politique du Mali ne peut faire fi des conflictualités qui façonnent l'État-nation à travers les rapports des groupes sociaux.

B- La construction de l'État-nation malien face aux défis des minorités culturelles

La plupart des États naissants au lendemain de la seconde guerre mondiale ont hérité de frontières coloniales qui ne correspondaient que très rarement aux consciences nationales préexistantes. Le choix de conserver les frontières héritées de la colonisation est de plus en plus interrogé. Un paradigme des circulations fraye son chemin dans la littérature postcoloniale (A. Mbembe 2018). Les États postcoloniaux en Afrique n'échappent donc pas aux défis de leur propre multiculturalisme. Comment gouverner des diversités culturelles ? Quels sont les défis de la construction d'un État-nation malien ?

1- Le gouvernement de la diversité culturelle

L'Etat postcolonial du Mali se fonde des références historiques. Il repose son universalité d'une part sur la formation d'identités nationales, d'autre part, sur la référence et le respect de normes internationales. Le travail de fondation d'Etat-nation malien n'échappe pas aux rapports sociaux de groupes et aux contraintes politiques internationales. Dans son rapport au monde extérieur, l'ouverture au mode de gouvernement libéral et l'acceptation d'un gouvernement de soi et/ou par les autres, fait suite au modèle socialiste qui a guidé les luttes d'indépendances. A l'interne, l'Etat malien se constitue d'abord sous une forme nationale. La construction de la nation malienne se fera toutefois autour d'identités particulières. Les « identités mandingues » sont établies volontairement ou involontairement en identités nationales.

Ce processus de formation d'identités nationales génère du mépris lorsque dans un cadre multiculturel, la philosophie du multiculturalisme n'est pas instituée dans les faits. Chez les politiques, la reconnaissance du multiculturalisme est plutôt discursive et se traduit moins en droits. Dans les faits, la formation d'identités nationales mandingue de l'Etat malien, précède l'avènement de l'Etat en question. L'Etat se superpose donc à une identité nationale. Cette dernière est celle des groupes dominants. C'est ce continuum, alors que les luttes d'indépendances sont perçues comme devant constituer une rupture, qui se trouve défié.

A la question des frontières et de la constitution d'une identité nationale unificatrice, qui répond au besoin d'existence de l'Etat-nation postcolonial, s'ajoute l'idée de la majorité démocratique qui investit l'identité culturelle, pour s'imposer par la taille démographique aux minorités culturelles. L'expression de l'Etat se traduit ainsi à travers des violences symboliques. La politique de la majorité et le gouvernement par la majorité fait très peu place aux survivances culturelles des minorités, contraintes de voir leurs pratiques et leurs savoirs en situation de dégénérescence.

L'Etat malien fait face au défi du pluralisme. Les gouvernements successifs sont pris en tenaille entre les particularismes élevés au rang d'universel qui posent des problèmes d'identités exclusives et de refus de participation démocratique, et les universalismes hors-sol qui renvoient aux politiques extraverties qui sapent les profondes aspirations nationales diverses et plurielles. Le défi consiste en la refondation de cette articulation entre le particulier et l'universel, l'identité et la différence, en ayant à l'esprit le devenir de l'Etat nation démocratique en contexte multiculturel. S'interroger sur le multiculturalisme en contexte de démocratisation implique la question du pluralisme culturel, sa place et son rôle. L'avènement du multipartisme dans les années 1990 avec le mandat d'Alpha Omar Konaré, bien qu'attendu, ne se traduit pas en représentation politique de toutes les couches sociales et territoriales du Mali en voie de démocratisation. Toutefois, il faut souligner que la période de 1992 à 2012 pendant laquelle le Mali est considéré comme régime démocratique, est aussi celle de la multiplication des mouvements de revendication. Le processus de démocratisation crée-t-il les conditions des revendications politiques ? Justement ces revendications sont souhaitables. Elles sont un baromètre la volonté de participation, de contribution, d'attente de considération.

Les réseaux transnationaux à l'œuvre à l'ère de la mondialisation ne constituent-ils pas des éléments de pression qui nous obligent à analyser les phénomènes sociaux au regard de différents cadres et des mouvements d'hybridité que créent l'interconnexion de ces espaces ? En effet, les processus sociaux d'intégration dépassent le cadre des Etat-nation. Les conflictualités au Nord Mali et les logiques de solidarité et d'alliance qui se créent à travers l'ensemble de l'espace sahélo-saharien, en sont une illustration. Les Etat-nations se trouvent transformés, renforcés, parfois dépassés. Les touareg minoritaires au Mali, ont une culture transnationale qui embrasse au moins cinq États sahéliens.

2- Les touareg du Nord du Mali, un groupe minoritaire ?

Au Mali, de nombreux groupes sociaux, parfois minoritaires sur l'espace national, sont engagés dans des violences politiques (violences politiques contre l'État-central, violences politiques intercommunautaires). Qu'il s'agisse des arabes, des songhaï ou encore des touareg, tous, entretiennent des relations antagoniques avec le gouvernement central. Cependant, tous les rapports des groupes minoritaires à l'Etat ne sont pas violents.

Les touareg, groupe minoritaire au niveau national et régional bénéficient paradoxalement d'un ancrage culturel attesté dans certaines régions du Nord du pays, notamment à Kidal. Le rapport antagonique au gouvernement malien demeure spécifique et dure plus d'un demi-siècle. Des révoltes et des rébellions armées caractérisent cet antagonisme. Dès l'origine de l'État malien, l'enjeu de ces antagonismes c'étaient les résistances du pays touareg face aux changements sociaux internes et externes, surtout ceux portés par l'État central. Un enjeu de conservation, de sauvegarde des modes de vies touareg, de promotion des pratiques linguistiques, scripturales, culturelles etc. au sein de l'ensemble malien, se forme au cours des rapports sociaux. Ces antagonismes se forment autour de perceptions, de représentations sociales des uns envers les autres.

Aujourd'hui réparties sur l'immensité des terres sahélo-sahariennes, les sociétés touareg évoluent permanemment au moins dans six différents États d'Afrique, notamment en Algérie, au Burkina-Faso, en Lybie, au Mali, en Mauritanie, au Niger. Les touareg constituent un groupe social segmenté, complexe, voire hiérarchisé. Toutefois un fort sentiment d'appartenance à une même communauté culturelle transcende les différences internes - les expériences communes guerrières ayant contribué à cela. La langue *el tamasheq*, l'écriture *tifinagh*, les modes et milieux de vie (nomadisme dans l'étendue des déserts du Sahara), les caractéristiques physiques (couleur de peau) constituent quelques éléments culturels en partage. Mais encore, avec les différentes rébellions, les expériences de résistances sont vécues comme des émotions partagées. Un habitus guerrier, une culture de la résistance, depuis la période coloniale, émergent de ces expériences présentées tantôt comme douloureuses, tantôt comme humiliantes, tantôt encore comme valorisantes. C'est autour de ces éléments que se construit un discours et un sentiment d'appartenance à un « destin et dessein commun touareg » - du moins pour les leaders rebelles et une partie de la population.

Ces dernières années, contrairement, la mise en avant d'un islam rigoriste et la manifestation d'une insécurité, ont conduit au renforcement d'un sentiment nationaliste qui

peut être interprété comme une réponse à ce qui est considéré par les touareg comme une menace contre leur communauté, c'est-à-dire l'Etat malien et les groupes djihadistes terroristes⁹⁴. Dans le même contexte, les tensions entre les sous-groupes touareg s'accroissent (Bencherif 2019; Bourgeot 1995; Tamboura, Abdoulaye 2015).

Berbérophones, les sociétés touareg se répartissent en diverses « tribus » (*Kel*) identifiées en fonction de leur zone de nomadisation⁹⁵. Ces tribus sont « organisées en grandes confédérations au nombre de huit »⁹⁶ : *kel Ahaggar (Hoggar)*, *Kel Ajjer (Tassili algérien)*, *Kel Aïr*, *Kel Gress et Ioullimiden Kel Dinniq (Niger)*, *Ioullimiden Kel Ataram*, *Kel Tademekkat et Kel Adrar (Mali)*. Au sein des tribus, chaque individu occupe un statut précis : nobles (*imajaghen*), lettrés (*inisilman*), hommes libres et vassaux (*imghad*), artisans (*inaden*), esclaves libérés (*ighawalen*), et au bas de l'échelle sociale, les esclaves (*ikan*)⁹⁷. L'existence de touareg à la peau blanche et au statut social relativement élevé et à l'opposé, des touareg noirs, descendants d'esclaves – appelés *Bellah au Mali ou Buzu dans l'Aïr* -, vient conforter la distinction sociale au sein des tribus (Bourgeot 1995). Ces distinctions, ces différenciations se font au gré du temps et des circonstances du moment. La guerre semble constituer une force d'unification de même qu'elle révèle les profonds antagonismes internes aux groupes à travers les violences intercommunautaires.

L'époque coloniale en pays touareg est marquée dans un premier temps par des dissidences. Les révoltes de Kaosen en Aïr au Niger (1916-1917) et de Firhun au Mali (1918), sont une illustration des résistances du monde touareg. Les défaites des touareg face à la puissance militaire des colons français, contraignent les chefferies et l'aristocratie touareg, à opter pour des alliances avec l'autorité coloniale (Boilley 1999; Bourgeot 1995). A ce propos, André Bourgeot estime que :

« De 1930-1935 jusqu'aux indépendances des années soixante , les populations touarègues ont entretenu des rapports privilégiés avec l'administration coloniale. La quasi-totalité des populations politiquement et juridiquement libres – aristocrates , tributaires et maraboutiques, le plus souvent des populations blanches – a été dispensée des travaux et des réquisitions diverses imposés par la colonisation française » (Bancaud et Bourgeot 1982, 112)

⁹⁴ Les Touareg pratiquent dans leur grande majorité un islam modéré à connotation confrérique , qui s'accorde avec le matriarcat touareg. Les femmes gardent ainsi une place non négligeable.

⁹⁵ Bourgeot, 1995, op. cit.

⁹⁶ idem

⁹⁷ idem

La collaboration entre l'aristocratie touareg et l'organisation coloniale permet aux premiers de conserver un statut et d'acquérir de nouvelles prérogatives telles que « prélever l'impôt au profit de l'administration coloniale qui leur octroyait quelques « royalties » et honneurs symboliques (détention de fusils, réceptions honorifiques etc.) »(Bancaud et Bourgeot 1982, 116-17).

Les indépendances auront comme conséquence de remettre en cause un ordre colonial parfois basé sur des collaborations entre l'organisation coloniale et les chefferies locales. L'anthropologue André Bourgeot, confirmé par Pierre Boilley, démontre que « *la prise du pouvoir politique par les sociétés dominantes – Haoussas au Niger, Bambaras au Mali et Arabes en Algérie – eut pour résultat la mise à l'écart des populations touarègues* » (Bancaud et Bourgeot 1982; Boilley 1999; Bourgeot 1995). Les premières révoltes touareg de 1962-1963, sous le régime de Modibo Keita – premier président du Mali postcolonial – dans l'Adrar des Ifoghas, qui seront durement réprimées, marquent les premiers signes d'oppositions d'ordres sociaux et politiques. La revendication d'un projet pré-indépendance de constitution d'un « Grand Sahara » formalisé sous l'entité politique Organisation Commune des Régions Sahariennes (OCRS), constitue les prémisses à la fois d'un problème touareg au sein du Mali postcolonial, et d'un nationalisme touareg guerrier de lutte pour l'indépendance de l'*Azawad*.

Dans les rapports entre les sociétés minoritaires et les États-nations trois hypothèses ont souvent prévalu – c'est le cas pour les minorités touareg : une intégration autoritaire, une intégration nationale assimilationniste, une intégration économique. Ces trois formes d'intégration peuvent constituer un déni du multiculturalisme. Ces trois formes sont plus ou moins observables dans le cas des minorités touareg du Nord du Mali où une tentative d'intégration autoritaire a engendré la destruction de certains modes de vie, notamment le nomadisme (par contrainte des politiques *sédentaristes* et non prise en compte des vies nomades de l'État) ; l'intégration contrainte qui répond à l'objectif de constituer nation - une intégration nationale - est souvent assimilationniste et peut emmener à nier les particularismes et les spécificités locales touareg ; pour ce qui est de l'intégration économique, c'est son absence qui est décriée à travers les revendications des populations du Nord, particulièrement des minorités touareg : les échanges économiques marchands qui se sont imposés dans l'espace Nord du pays ont contribué à transformer certaines « survivances culturelles » que l'État n'a pas voulu traiter (Bancaud et Bourgeot 1982) et donc, à constituer un élément de crise. Cependant, une Intégration n'est jamais exhaustive. En n'intégrant certains groupes minoritaires en marge de la société, l'Etat-nation ne reconnaît pas forcément les valeurs sociales, linguistiques, ethniques, religieuses, culturelles spécifiques à ces groupes (Bancaud et Bourgeot 1982, 79). Dans le cas

d'espèce des intégrations autoritaires destructrices, assimilationnistes ou économiques, les survivances culturelles et identitaires peuvent ne pas être valorisées comme les individus du groupe socio-identitaire aimeraient qu'elles le soient.

« l'intégration est au centre du problème posé par les sociétés minoritaires dans leurs rapports avec les Etats-nations. Son contenu et ses modalités de réalisation ne se présentent pas de la même manière lorsqu'ils relèvent de rapports sociaux capitalistes ou lorsqu'ils visent à instaurer des rapports sociaux plus égalitaires. Comment à partir des rapports socioéconomiques précapitalistes, une telle société fondée sur le pastoralisme nomade peut-elle survivre sans procéder à sa propre destruction ni subir un laminage induit de l'extérieur ? »(Bancaud et Bourgeot 1982, 124)

Les différences identitaires et culturelles, les disparités sociologiques et sociales tributaires des formations socio-anthropologiques et historiques des groupes, des enclavements territoriaux et des aléas naturels et climatiques, n'ont pas suffi, à créer un problème touareg. La « question touareg » émerge dans un cadre institutionnalisé : l'Etat postcolonial. Pour le moins, nous choisissons de le situer dans ce cadre pour mieux montrer les rapports Etat et mouvements rebelles.

3- Nationalisme et mouvements rebelles touareg ?

A la différence du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance, qui a connu dans sa lutte des dimensions à la fois politique et militaire, les mouvements rebelles touareg pour la libération de l'Azawad ont essentiellement été portés par des luttes guerrières. Les luttes armées ont été accompagnées par un militantisme étudiant et artistique⁹⁸.

Le nationalisme guerrier des touareg

La rébellion touareg dans l'Azawad est épisodique. Elle marque quatre épisodes d'antagonisme violent contre l'autorité politique du gouvernement malien.

Épisode de conflits armés	Mouvements rebelles	Objectif de la lutte armée
Révolte de 1963	Une révolte circonscrite au groupe sociale touareg	Contestation de l'autorité de l'État malien sur les populations touareg nomades

⁹⁸ Le groupe d'artistes Tinariwen est connu pour son engagement dans la défense de la cause touareg.

Conflit armé 1990	Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad Front Islamique Arabe de l'Azawad Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azawad Front Populaire pour la Libération de l'Azawad	« libération de l'Azawad »
Conflit armé 2006	Alliance Touareg du Nord Mali pour le Changement	Dénonciation de l'accord de paix de 1992
Conflit armé 2012	Mouvement National de Libération de l'Azawad Coordination des Mouvements de l'Azawad Mouvement pour le Salut de l'Azawad	Indépendance de l'Azawad

Du Mouvement National de l'Azawad au Mouvement National de Libération de l'Azawad Octobre 2010- Janvier 2012

De jeunes étudiants du Mali et de la diaspora ressortissants du Nord du Mali vont porter le militantisme et la cause touareg. Ces jeunes étaient en études à Bamako, en Algérie, au Maroc, en Libye. Ils s'organisent autour d'associations d'étudiants ressortissants du Nord du Mali, dont une des plus connue est Afous-Afous⁹⁹, pour, estiment-ils discuter autour de la question touareg et lutter autrement que par les armes.

Ces jeunes avaient en commun le militantisme pour la cause touareg je pense que nous tous nous avons grandi dans cet environnement où nous avons toujours vu nos pères nos grand père toujours être perpétuellement en rébellion contre l'État malien. Par la suite nous nous sommes rendu compte que notre peuple est beaucoup en retard à l'intérieur du Mali comparé aux autres populations, dans un espace où il

⁹⁹ Afous Afous signifie en langue Kel tamasheq main dans la main.

*y a absolument rien, les populations sont délaissées et abandonnées à elles-mêmes et il y a toujours un fossé entre notre communauté et les dirigeants de ce pays ou cet État-là. Donc c'est ce qui a justifié après avoir discuté avec les anciens on s'est rendu compte de ce qui s'est passé en 1963, 1973*¹⁰⁰

A travers ces associations, Moussa Acharatoumane estime que l'objectif était de « se préparer pour mener un combat politique parce qu'on a vu que la voix des armes ce n'est pas ça la solution est qu'il faut qu'il y ait aujourd'hui un combat politique, qu'il y ait des gens instruits qui ont été à l'école, qui peuvent extérioriser tous ces maux que nos parents ont essayé d'exprimer ces dernières, c'est-à-dire pendant un demi-siècle par les armes qui n'a jamais été compris ».

Le militantisme de jeunes étudiants va au-delà du territoire malien. Les jeunes touareg en Libye étaient organisés clandestinement autour de Bilal Ag Cherif – future Secrétaire General du MNLA. Les réseaux sociaux vont faciliter les échanges autour de la cause touareg entre les étudiants du Mali, de l'Algérie, de la Lybie, du Maroc etc. L'idée de mener un combat politique des jeunes de l'Azawad¹⁰¹ va naître de ces discussions.

Une réunion sera organisée à Tombouctou les 31 Octobre et 1er Novembre 2010 pour officialiser le mouvement politique¹⁰² Mouvement National de l'Azawad - MNA. La naissance du mouvement politique et l'arrestation de Moussa seront relayées par la chaîne internationale Al-Jazeera. Ce qui semblait bien dépasser les enjeux d'une simple association de militants étudiants pour la défense de la cause Azawad.

Le MNA se retrouve en Avril 2011 pour installer les statuts du mouvement et les symboles – drapeau¹⁰³ de l'Azawad, dans un contexte marqué par le printemps arabe particulièrement la crise libyenne : *“ donc à l'époque il y avait aussi la crise en Libye on avait beaucoup de parents là-bas et on était en contact avec eux ils ont tous adhéré à l'idée*¹⁰⁴.

Dès que la crise a commencé ils ont dit qu'ils vont venir se joindre à nous c'est là que on a accueilli les gens qui sont venus de la Libye ; on a aussi encouragé la désertion de tous les officiers qui étaient dans

¹⁰⁰ Entretien avec Moussa Acharatoumane, leader rebelle et fondateur du Mouvement pour le Salut de l'Azawad.

¹⁰¹ Selon Moussa Acharatoumane quand on dit Azawad « *il y a les Arabes les Touareg Les Peul tout cela* ».

¹⁰² Pour la petite histoire racontée par Moussa Acharatoumane en personne lors de l'entretien, il sera arrêté par les services de renseignements maliens le 1er novembre 2010 et mis en prison près d'un mois avant d'être relâché suite à de nombreuses pressions et négociations.

¹⁰⁴Entretien avec Moussa Acharatoumane.

*l'armée. Donc là nous avons fait une grande réunion où on a décidé qu'il faut ajouter un L au MNA. L pour Libération. C'est les militaires qui ont décidé ça ils disent que c'est ça l'objectif recherché il faut que ça soit clairement dit. Mais le bureau politique qu'on avait mis en place en avril 2011 n'a pas changé. Les militaires et les anciens disent c'est une initiative des jeunes c'est eux qui ont créé tout ça donc la gestion politique leur revient. Bilal est resté le secrétaire général ; et donc on a créé un état-major militaire avec les officiers qui sont de Libye, du Mali tout ça. Et donc on s'est mis ensemble. C'est là où ça fait peur, les gens disaient les jeunes ils étaient là organisés et là ils ont un arsenal et l'État ne pouvait rien – **Un arsenal qui venait de Libye ?** – oui qui venait de la Libye et des casernes maliennes aussi, c'était des officiers touareg qui quittaient les casernes Ménaka, Gao, Kidal, avec des armes. Là vraiment c'était presque une armée qui était très très très fort. Donc c'est là où on a décidé de ... Il y a eu quelques négociations du président entre Octobre décembre, mais nous à l'époque c'était la libération de l'Azawad¹⁰⁵*

Rappelons qu'à cette période, juste avant le début de la rébellion de 2012, de nombreux individus venus de la Libye, notamment les touareg du sous-groupe *Imghads*, vont rejoindre le général El Hadji Gamou, ex- rebelle touareg, aujourd'hui général dans l'armée malienne.

Ainsi, d'un Mouvement National de l'Azawad pacifique, le militantisme des jeunes touareg devient, avec l'implication des guerriers venus principalement de Libye, le Mouvement National de Libération l'Azawad, un mouvement armé qui va conduire des violences sécessionnistes contre l'État malien.

II- Violences sécessionnistes dans l'Azawad

Le conflit armé oppose principalement les mouvements rebelles touareg successifs aux gouvernements de l'État malien. Comme tous les mouvements avant lui, le MNLA revendique l'indépendance de l'Azawad en 2012. L'objectif de *création et de négociation d'un Etat Azawad*, détermine les actions et les stratégies du MNLA. Après de nombreux combats qui ont conduit à la conquête militaire de nombreux territoires du Nord du Mali – Ménaka, Kidal, Aghelhok, Gao, Sévaré -, le 06 Avril 2012, le MNLA, par la voie de son secrétaire général Bilal Ag Chérif, proclame l'indépendance du Nord du Mali appelé *Azawad*. Une sécession immédiatement contestée par différents acteurs et organisations politiques. La non-reconnaissance unanime de la déclaration d'indépendance de l'Azawad préfigure du primat

¹⁰⁵ Propos de Moussa Acharatoumane, lors de notre entretien en Novembre 2018.

établi par les acteurs internationaux du principe *d'intégrité territoriale* sur celui *d'autodétermination des peuples*. En dépit de lourdes défaites militaires et la perte de contrôle de 2/3 du territoire national, le gouvernement malien est considéré comme le pouvoir légitime et l'ensemble du territoire malien est *reconnu Un et Indivisible* suite à l'accord de paix de Juin 2015 issu du processus d'Alger.

Les violences sécessionnistes sont relativement de moindre intensité, comparées aux autres formes de violences dites intercommunautaires et terroristes-djihadistes dans l'Azawad. En dépit de cette faible intensité, la lutte pour la libération de l'Azawad perdure depuis les indépendances. Ce qui fait du conflit armé sécessionniste de *l'Azawad*, un des conflits armés les plus longs du continent au même titre que le conflit en *Casamance*.

D'autres velléités sécessionnistes, d'autres formes de violences émergent dans le même contexte. Les violences s'étendent dans une bonne partie du Nord et Centre du pays. Des violences dites terroristes-djihadistes et intercommunautaires complexifient le théâtre des conflits armés au Mali. Des groupes armés qui se distinguent de la lutte rebelle contestent l'autorité de l'État, tentent d'appliquer la loi islamique sur une bonne partie du territoire national. Une hybridité des formes de violences et de conflictualités émerge dans un tel contexte. Une intervention politico-militaire est justifiée au nom de la sécurité internationale. Cependant, le cœur de cette sous partie demeure l'analyse de la manifestation des violences sécessionnistes touareg. Comment se caractérisent ces violences, qui opposent l'État central malien aux mouvements rebelles touareg successifs ?

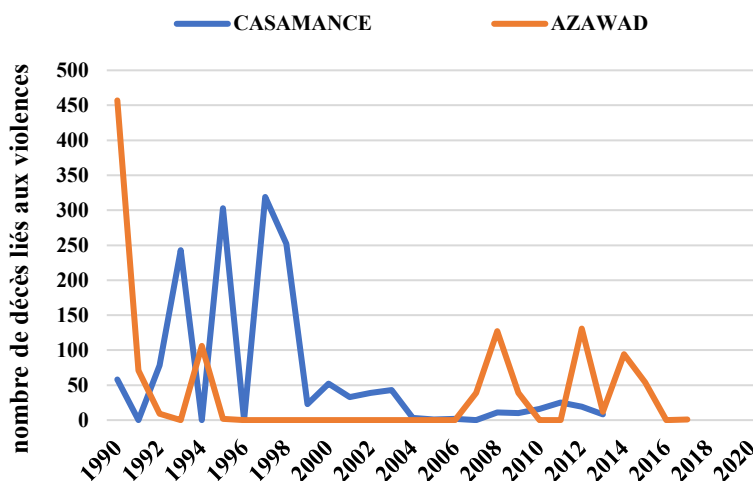
A- Un conflit armé de basse intensité dans l'Azawad ?

Une des caractéristiques fondamentales des violences sécessionnistes est leur relative basse intensité. Comme le conflit armé en Casamance, celui dans l'Azawad en est une illustration. L'observation des données sur le déroulement des violences rebelles dans les régions septentrionales de Gao, Kidal et Tombouctou (sources du PRIO/Acled), donne de constater que celles de 2012 sont moins intenses que celles de 1990. Comparées aux violences dites terroristes-djihadistes et intercommunautaires, les violences rebelles touareg sont moins intenses.

1- Des violences rebelles sécessionnistes de relative faible intensité dans l'Azawad ?

Ces violences sécessionnistes ne sont pas continues de même que les mouvements rebelles changent de dénominations selon les séquences des guerres : conflit armé 1990 : Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad, Front Islamique Arabe de l'Azawad, l'Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azawad, Front Populaire pour la Libération de l'Azawad ; Conflit armé 2006 : Alliance Touareg du Nord Mali pour le Changement ; conflit armé 2012 : Mouvement National de Libération de l'Azawad, Coordination des Mouvements de l'Azawad, Plateforme, Mouvement pour le Salut de l'Azawad. La rébellion touareg dans l'Azawad est épisodique.

Graphique : Lecture comparée de l'intensité des violences sécessionnistes en Casamance et dans l'Azawad (1990-2020)



Le nombre de décès lié aux violences rebelles est plus élevé dans les années 1990 qu'en 2012. Comparé à la Casamance, l'Azawad enregistre moins de décès liés aux violences rebelles dans les années 2000 à 2015. Le déclin des épisodes de violence en Casamance¹⁰⁶

dans cette séquence temporelle correspond à l'émergence de la troisième et de la quatrième rébellion touareg respectivement en 2006 et en 2012.

Comme les violences sécessionnistes en Casamance essentiellement concentrées dans les zones périphériques et frontalières, les violences qui opposent les mouvements rebelles touareg aux Forces armées nationales maliennes (FAMA) se déroulent dans des espaces à faible densité humaine dans l'extrême Nord- Est du Mali.

Dans les rapports de force militaire, les mouvements rebelles touareg ont souvent tiré profit de l'avantage que leur offre leur environnement hostile au déploiement des FAMA. Cela

¹⁰⁶ Les violences en Casamance qui elles sont en permanente baisse tendancielle.

est plus vrai du conflit armé de 2012 où la confrontation a très rapidement été à la faveur du MNLA, puissante de son arsenal militaire face à une armée nationale affaiblie et très peu équipée. Les batailles ne durent pas dans le temps : en 1990 comme 2012 les rebelles ont conquis des territoires dans l'Azawad, contraignant les autorités de Bamako à négocier.

Lorsqu'elles ont lieu, les batailles sont faites d'attaques contre-attaques entre les belligérants - épargnant ainsi dans un premier temps de nombreux civils. C'est lorsque les groupes armés se déploient dans les espaces urbains avec leurs lots de pillages – comme à Gao 2012 – que les pertes en vies humaines civiles sont importantes.

Dans la perspective de conquête militaire du territoire de l'Azawad, les mouvements rebelles évoluent en s'attaquant aux garnisons militaires de la FAMA, de Ménaka vers Gao en passant par tous les centres urbains de *l'Azawad*. Alors que Kidal est un bastion historique de la rébellion, elle est relativement épargnée. Les mouvements rebelles ont tendance à épargner leurs propres populations pour lesquelles, elles prétendent lutter. C'est pourquoi, il est plus aisé d'observer des formes intenses de violence – importantes pertes en vies humaines – lorsqu'il s'agit des violences terroristes et intercommunautaires où le ciblage des civils répond aux stratégies-mêmes de la lutte. Dans les rébellions indépendantistes la cible principale demeure l'autorité politique étatique et ses symboles.

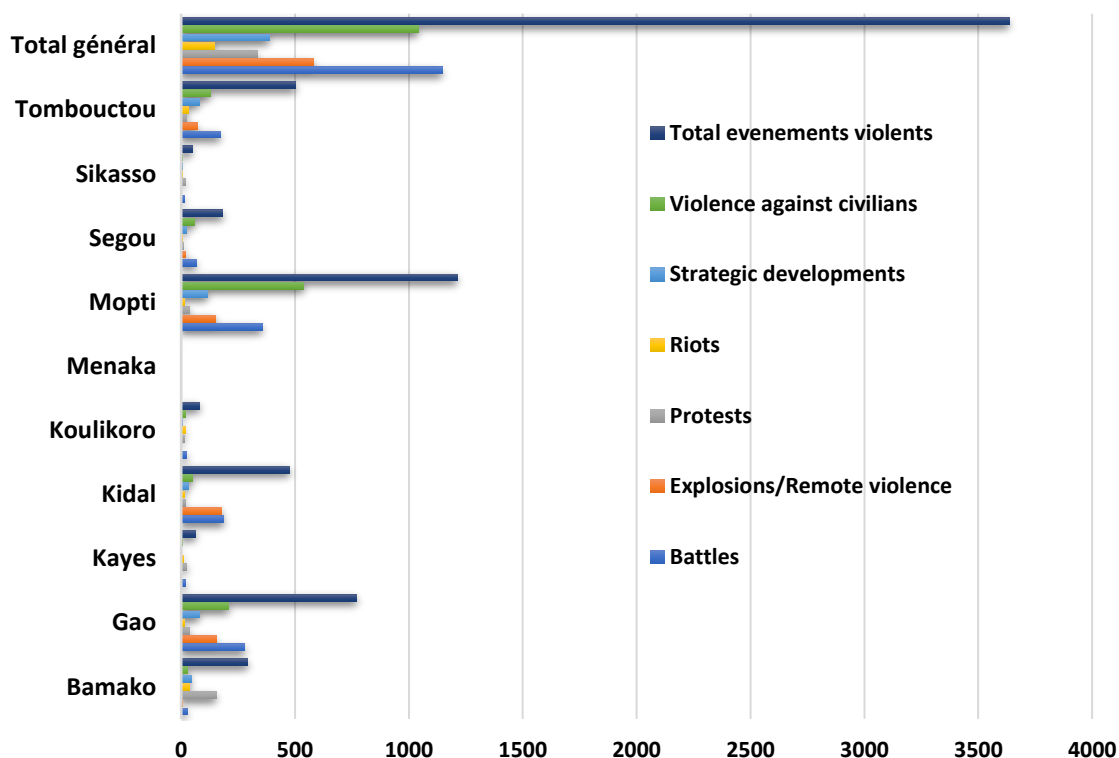
Lorsqu'on observe l'ensemble des événements violents sur le territoire national, le centre du Mali avec la région de Mopti enregistre le plus d'événements violents. Les violences intercommunautaires et les violences dites terroristes dans cette partie du pays expliqueraient ce nombre important.

Dans les régions qui composent l'entité *Azawad* – Gao, Kidal, Tombouctou – l'importance des événements violents est aussi à mettre sous le compte des actes posés par des groupes armés dits terroristes-djihadistes mais encore des milices d'auto-défense. Les violences rebelles pour la libération de l'Azawad demeurent très marginales par rapports aux violences perpétrées par d'autres groupes animés d'idéologie différente.

Le graphique ci-après illustre l'importance des événements violents dans les régions Centre du Mali (Mopti). Dans le Nord du pays, la région de Gao concentre les événements

violents¹⁰⁷. La capitale Bamako est relativement épargnée par les formes de violences. Les confrontations militaires entre les groupes armés et les violences contre les civils sont les événements violents les plus importants¹⁰⁸, et se déroulent en régions périphériques et frontalières.

Graphique : Les évènements violents sur l'ensemble du territoire national malien (1997-2020)



Dans le cas des conflictualités dans l'Azawad, les violences contre les civils recouvrent une certaine importance à partir de 2013. Il est difficile à partir de cet instant de qualifier et de distinguer clairement les actes des mouvements rebelles touareg et ceux groupes armés assimilés au terrorisme-djihadisme, c'est-à-dire les groupes armés dont l'objectif est de conquérir des territoires maliens pour y imposer la loi prétendument islamique. Toutefois la chronologie des évènements violents permet d'opérer une légère distinction.

¹⁰⁷ Le faible nombre d'évènements violents à Ménaka s'explique par le fait que c'est une nouvelle région, qui faisait partie de la région de Gao. Faut donc observer les évènements violents à Gao et Ménaka pour avoir une juste lecture de leur importance.

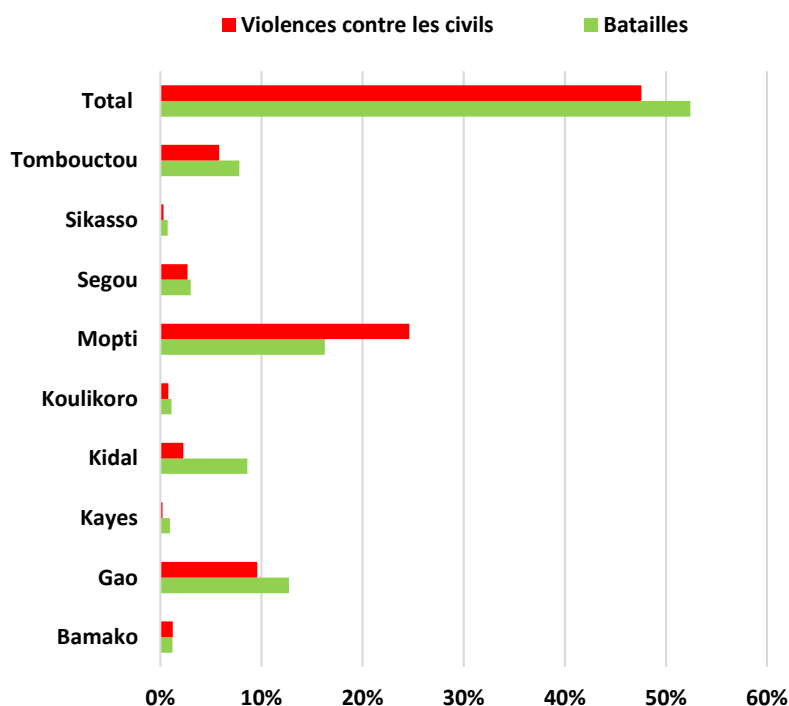
¹⁰⁸ Dans ce graphique nous observons tous les évènements violents sans distinction du fait qu'ils aient opposés les mouvements rebelles touareg au gouvernement malien, ou encore les violences des groupes armés dits terroristes-djihadistes.

2- Des violences contre des civils

Il a été beaucoup plus aisé de constater l'ampleur des violences rebelles contre les civils dans le cas de la *Casamance*. Pour ce qui est de l'Azawad, l'imbrication des formes de violences, la pluralité des groupes armés aux objectifs différents (mouvements rebelles, groupes armés radicaux, milices d'autodéfense) complexifient la lecture des violences rebelles contre les civils. Cependant, au sujet des violences contre les civils de nombreuses observations peuvent être tirées.

Lorsqu'on observe toutes les violences faites aux civils, celles-ci sont plus importantes dans les régions du Centre du Mali que celles du Nord, dans la séquence temporelle 2013-2020. L'émergence des violences dites terroristes et communautaires au Centre, favorise cet état de fait (voir graphique ci-dessus)¹⁰⁹.

Graphique : des violences contre les civils au Mali (1997-2020)



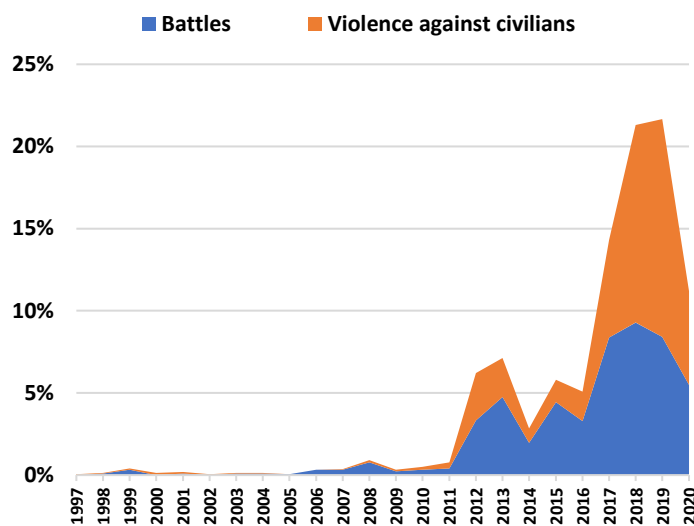
Dans les régions de Gao, Kidal et Tombouctou, les batailles ont été plus importantes que les violences contre les civils, contrairement à la région Centre de Mopti où évoluent des groupes armés dits terroristes-djihadistes (JNIM, milice Macina, et des milices d'autodéfense (Dana ambassagou, milice peul, Dozo, les chasseurs).

¹⁰⁹ Il va de soi que les violences intercommunautaires aient plus d'effets mortels sur les vies humaines civiles que les violences rebelles sécessionnistes qui opposent des belligérants à qui peuvent s'appliquer des règles d'engagement violent.

Les régions du Sud du pays (Bamako, Kayes, Sikasso) enregistrent logiquement moins de violences contre des civils.

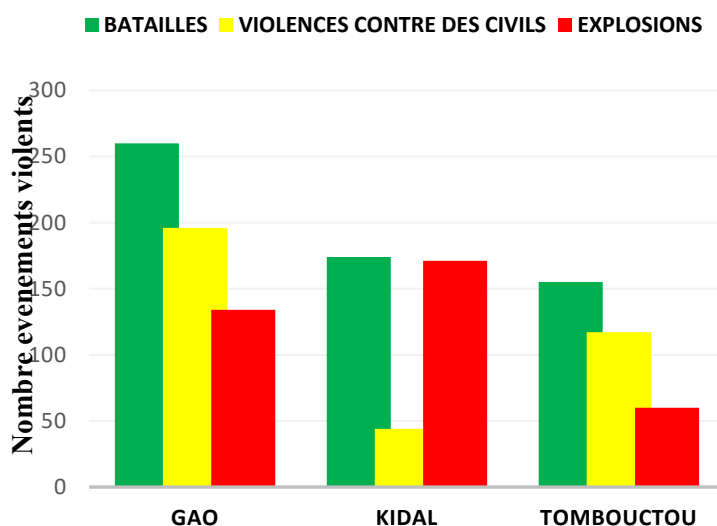
Comparé au Centre du pays (Mopti), le Nord (Gao, Kidal, Tombouctou) bastion des rebellions touareg, est moins marqué par les violences contre les civils.

Graphique : évolution des violences contre les civils au Mali (1997-2020)



Les violences contre les civils sont importantes à partir de 2013. La prolifération des groupes armés (dans le Centre et le Nord) qui s'identifient et évoluent dans l'idéologie djihadistes, correspond aussi à l'augmentation des violences contre les civils.

Graphique : observation des violences contre les civils dans l'Azawad (1997-2020)



Lorsqu'on observe ces violences sur les territoires revendiqués de l'Azawad (Gao, Kidal, Tombouctou), elles sont plus importantes dans la région de Gao. Kidal enregistre un faible taux d'événements violents entre 1997 et 2020. Kidal est avec la région de Tombouctou une des régions les moins humainement denses. Gao a une plus importante densité.

En plus de constituer un conflit moins intense du point de vue des violences contre les civils, le conflit armé dans l'Azawad a toujours connu une dynamique en dents de scie. Il est épisodique, marqué par de longues périodes d'accalmie. La victoire militaire des mouvements touareg alliés à d'autres groupes armés de la région sur les forces armées maliennes, ne conduira pas à l'indépendance revendiquée.

3- La sécession incomplète de l'Azawad en 2012

La séparation de *l'Azawad* de l'Etat central malien est présentée par les mouvements rebelles touareg comme la réponse aux attentes sociales, économiques, politiques et culturelles des populations locales du Nord du pays. Le 06 Avril 2012, suite aux victoires militaires sur les FAMA, le MNLA proclame l'indépendance de *l'Azawad*. Cette proclamation d'indépendance fut unanimement rejetée par la communauté internationale.

D'un point de vue politique, l'ensemble du territoire proclamé indépendant abrite des régions et des populations qui ne partagent pas le projet d'indépendance et le projet social que propose les leaders du MNLA. Alors que la région de Kidal est acquise au projet d'indépendance, les populations des régions de Gao et Tombouctou continuent à abriter des poches de résistances à l'idée même de *l'Azawad* indépendant. Des considérations sociales et sociologiques entrent en jeu dans cette hétérogénéité des points de vue. Les violences intercommunautaires illustrent mieux les antagonismes par rapport au projet de société que propose le MNLA, leader de la rébellion touareg de 2012.

Les antagonismes internes aux communautés touareg (*Ifoghas vs Imghads ; Songhaï vs Arabe vs Touareg*) seront exploités et instrumentalisés par les gouvernements successifs du Mali. L'émergence des milices d'autodéfense en 2013, comme ce fut le cas dans les années 1990, est à mettre en lien avec la volonté des autorités de Bamako de fragiliser le projet de sécession au Nord. C'est en ce sens qu'il faut appréhender le rôle de *Gatia*¹¹⁰ (une milice armée pro-gouvernementale) dans le dispositif sécuritaire de l'État malien, de lutter à la fois contre les mouvements rebelles et les groupes armés terroristes-djihadistes. Pour maintenir l'intégrité territoriale dans le chaos généralisé, les autorités de Bamako tentent de renforcer les lignes de

¹¹⁰ Le *GATIA*, un groupe armé pro-gouvernement malien, dirigé par le général AG Gamou est essentiellement composé de *touareg imghad*, en lutte sociale contre les *touareg des Ifoghas*, considérés comme les nobles et les chefs dans les sociétés traditionnelles. Cette lutte de classe a été possible avec l'avènement de l'Etat, surtout de la démocratisation qui reconfigurent les positions sociales. Les violences intercommunautaires peuvent être lues comme des luttes d'émancipation.

fracture avec son projet de « *découpage territorial* ». Rappelons que le projet de décentralisation de 1993 n'aura pas réussi à venir à bout de la rébellion touareg. Une stratégie de gouverner, parfois par délégation, des violences multiformes, semble gagner la faveur des autorités de la capitale. A la seule différence que les violences rebelles de 2012 se sont manifestées sur une très large partie du territoire national.

Au-delà d'une défiance de l'autorité politique de l'État central malien, les rébellions dans *l'Azawad* rendent compte des logiques de reproduction sociale et des mécanismes subversifs dans les communautés. Le déficit d'autorité régaliennne du pouvoir central crée les conditions de luttes violentes qui opposent des communautés socio-identitaire, socioprofessionnelle dans les régions de Gao, Kidal, Tombouctou.

Aujourd'hui, la région centre de Mopti est concernée. Les mouvements rebelles touareg de 2012, en défiant l'État, ont en même temps réveillé les vieux démons du *Macina*. En perdant la guerre pour l'indépendance, les mouvements rebelles participent à créer des configurations conflictuelles complexes où des conflits armés systémiques contre des groupes terroristes-djihadistes, des milices armées d'autodéfense sous fond de violences intercommunautaires, se greffent au projet d'indépendance et se nourrissent des violences sécessionnistes.

B- Un conflit armé de longue durée dans *l'Azawad*

Le conflit armé qui oppose l'État central aux mouvements rebelles dure depuis plus d'un demi-siècle. Les rébellions se nourrissent d'un nationalisme permanent et de violences rebelles sécessionnistes répétées. Des conditions sociales et politiques rendent permissives la résurgence des rébellions en dépit des accords de paix. La rébellion elle-même se nourrit de frustrations et possède des ressources et des savoirs faire.

1- La résurgence des rébellions touareg

Les modes d'action des mouvements rebelles sont à la fois politiques, militaires voire culturels. Ils ont évolué dans le temps et dans l'espace en fonction de la *structure des opportunités*. Aux violences rebelles des années 1963 des premières révoltes, ont suivi de longues années de répression sous Moussa Traoré (1968-1991). La rébellion touareg des années 1990, dans un contexte de contestation populaire généralisée de l'Etat malien, mobilise plus de ressources humaines et matérielles dans la revendication politique et le recours à la violence. Les mouvements rebelles, grâce aux différentes formes de libéralisation sur la scène

internationale, peuvent exprimer leurs doléances à l'interne comme à l'international. Les « *exilés* » des années de sécheresse constituent une diaspora active qui porte la « *voix* », soutienne et finance. Les violences sécessionnistes de 1990 ont conduit le gouvernement du Mali à signer un accord de paix le 11 Avril 1992, précédé par les accords de Tamanrasset du 06 Janvier 1991. Les luttes de reconnaissance touareg s'en trouvent renforcées en même temps que le sentiment nationaliste.

Néanmoins, la fragilité du pacte national de réconciliation de 1992, les attentes grandissantes des populations du Nord et les irrégularités remarquées dans la conduite des politiques de développement au Nord, seront des motifs du renouveau de la rébellion des années 2006-2007 menée par Ibrahim Ag Bahanga¹¹¹. Les combattants des mouvements rebelles de 2012 feront de lui un héros de guerre, une mémoire vivante¹¹².

Le 17 janvier 2012, Assalat Ag Habbi, un colonel ayant déserté l'armée malienne en juillet 2011, conduit un groupe d'hommes armés, et prend d'assaut le camp militaire de Ménaka¹¹³. D'autres attaques suivront à Aguelhok, Tessalit, et seront revendiquées par le MNLA. La rébellion de 2012 se démarque par sa logistique. Un arsenal militaire sophistiqué est mobilisé pour mener une *guerre moderne* : ce ne sont plus les dromadaires des années 1963-1964 qui ont servi de véhicules de guerre, mais, accessoirement les motos, et le plus souvent des véhicules pickup, 4x4¹¹⁴, téléphones satellites, usages du paysage montagneux hostile. L'enrichissement des tactiques de guerre a permis la conquête des territoires, en plus des alliances militaires entre mouvements rebelles et groupes terroristes-djihadistes. Cette alliance des « acteurs contestataires », une première du genre, porte des résultats militaires. La modernité de la guerre que mène les mouvements touareg en 2012, consiste en la formation de coalition en tenant compte des variables d'efficacité (gagner les batailles), de légitimité, d'intérêts partagés.

Le MNLA revendique l'héritage des expériences rebelles du Nord Mali. Le mouvement se fixe comme objectif principal de sortir le peuple de l'*Azawad* de l'occupation illégale du territoire *azawadien* par le Mali (Compagnie méditerranée d'analyse stratégique et d'intelligence stratégique 2013). Avec le MNLA, l'indépendance de l'*Azawad* est l'objectif de

¹¹¹ Ag Bahanga, meurt dans un accident de la route en Août 2011.

¹¹² Lors de nos entretiens de nombreux interlocuteurs ex-combattants identifient Ibrahim Ag Bahanga comme un héros de la rébellion touareg.

¹¹³Source: <https://www.jeuneafrique.com/143213/politique/nord-mali-qui-sont-les-rebelles-du-mnla/>

¹¹⁴ selon un interviewé on pouvait compter 500 à 800 véhicules que les touareg de Khadafi de retour au pays ont emmenés.

la rébellion touareg. Le MNLA se considère comme une « organisation politique de l'Azawad qui défend et valorise la politique pacifique pour atteindre les objectifs légitimes pour recouvrer tous les droits historiques spoliés du peuple de l'Azawad »¹¹⁵.

Fin Mars 2013 le MNLA et ses alliés réussissent à occuper quasiment 2/3 du territoire malien. Certaines autorités maliennes quittent le Nord. *Bilal Ag Chérif*, secrétaire général du MNLA à l'époque, proclame le discours d'indépendance de l'Azawad le 06 Avril 2012, à Gao, la cité des Askia. Les désaccords sur le discours d'indépendance ne se font pas attendre. D'abord au sein même de Gao, le chef de village de Forgo Songhoy, Abouzeidi Ousmane Maïga, estime que la déclaration d'indépendance du MNLA n'engage pas sa communauté (Gaoukoye 2018). Le collectif des ressortissants du Nord (COREN), à son tour, dans un point de presse du 08 avril 2012, condamne la déclaration d'indépendance¹¹⁶. L'Etat malien, la CEDEAO, et la communauté internationale, rejettent et condamnent vivement le discours d'indépendance, témoigne leur solidarité à l'Etat malien et projettent d'intervenir militairement pour rétablir l'intégrité du territoire malien¹¹⁷. Toutefois, ce discours d'indépendance de l'Azawad, fait inédit au Mali, attire l'attention des observateurs sur un territoire, *Azawad*, auparavant très peu connu, qui aujourd'hui fait l'objet de tous les fantasmes et de tous les mythes. Un Etat *Azawad* fera-t-il sécession du Mali pour compter dans le concert des nations quand on sait que quelques mois auparavant, la République du Soudan du Sud, suite à des décennies de conflits armés, et après le référendum d'autodétermination du 9-15 Janvier 2011, est reconnu par la communauté internationale le 09 Juillet 2011, comme Etat à part entière ?

Le MNLA a bénéficié d'une structure favorable - le terrorisme au Sahel, l'insécurité dans la région due à la chute de Kadhafi -, et pense en tirer profit pour faire avancer son agenda de sécession de l'Etat malien. La collaboration des forces étrangères (françaises et américaines) pour lutter contre le terrorisme, a eu raison de la vision d'un Etat malien ayant longtemps perçu les mouvements touareg comme l'ennemi intérieur à abandonner aux crocs des mouvements terroristes, sous la gouvernance de Amadou Toumani Touré. La lecture que fait la rébellion touareg de la situation *insécuritaire* du Nord détermine son entrée en guerre en 2012. Le MNLA se positionne ainsi comme un acteur important de l'espace sécuritaire de la bande sahélo-saharienne. Ainsi en deux actes, le MNLA va volontairement d'abord s'attaquer à l'Etat malien

¹¹⁵ Compagnie méditerranéenne d'analyse stratégique et d'intelligence stratégique, 2013, idem.

¹¹⁶ Alhassance Gaoukoye, 2018, op. cit, p. 29

¹¹⁷ Alhassance Gaoukoye, 2018, op. cit, p. 29

avant d'être contraint de se dissocier de certains groupuscules alliés tels Ansar Dine, le MUJAO, qui le combattent à Gao et dans les environs.

Des éléments culturels et technologiques accompagnent l'activité rebelle et dynamise le nationalisme touareg. La musique s'est longtemps imposée comme catalyseur du nationalisme *azawadien*. Nadia Belalimat, démontre comment le processus phénoménologique de construction de l'hymne azawadien permet de comprendre qu'une chanson prototypique d'un genre musical émergeant au début des années 1980 soit désignée et reconnue, quarante ans plus tard (2012), comme l'hymne national d'un pays non encore édifié et encore moins reconnu, si ce n'est par ses partisans (Belalimat 2017). Des éléments culturels structurent l'imaginaire nationaliste. Une chanson devient ainsi dans le cas des touareg vectrice d'imaginaire. En outre, le MNLA utilise internet et les réseaux sociaux pour communiquer sur sa cause, mobiliser des jeunes et avoir une audience internationale.

Les modes d'action des mouvements rebelles depuis les années 1980 ont donc pris des formes à la fois pacifiques et violentes.

2- Des revendications politiques non satisfaites ?

Les réponses politiques fébriles de l'État malien aux revendications rebelles ont consolidé le nationalisme touareg. D'une part, la répression de la révolte touareg en 1963 ; d'autre part la désolidarisation du régime à l'endroit des populations Nord traversant les vagues de sécheresses des années 70 et 80 ; enfin la gestion désintéressée des vastes territoires du Nord très peu peuplés ; tout ceci, a fondé un sentiment de non appartenance chez certaines populations du Nord du pays.

Dans le cadre du règlement du conflit, l'option d'opposer des communautés pour affaiblir et isoler les mouvements rebelles, si elle répond de la *realpolitik*, nous renseigne sur le traitement réservé aux luttes sociales des populations de certaines régions du Nord, particulièrement du pays touareg. Les gouvernements successifs qui ont eu à gérer le problème touareg, ont traité les mouvements rebelles plus comme des bandes armées du grand banditisme, brigands et voyous, que comme des citoyens maliens à part entière en droit de revendiquer des droits sociaux et économiques. Le manque de rigueur des autorités politiques maliennes dans le dossier touareg, se traduit dans les échecs successifs des accords de paix. Le dernier en date – l'accord de 2015 – est mal parti. L'obstination de l'Etat à gérer militairement la rébellion touareg a entretenu et renforcé le sentiment nationaliste et un sentiment « d'être méprisé ».

L'activité rebelle touareg a eu depuis 1963, un pouvoir fédérateur. En effet, « l'ennemi commun malien » a servi de mobile à l'unité touareg lorsqu'il a fallu faire la guerre à ce dernier. L'Etat malien est, au regard de certains touareg, l'Etat colon, dominant, celui dont les soldats ont exécuté *les ancêtres tamasheqs*, ont empoisonné les puits pour exterminer les cheptels et aliéner voire "exterminer" toute une culture touareg. L'Etat malien c'est celui qui aujourd'hui cherche à dominer et à contrôler le territoire des ancêtres (*Azawad*). Les superlatifs négatifs collés à l'Etat malien nourrissent le récit de la guerre et augmentent le besoin d'identification à la « révolution » de groupe touareg, au fil des rébellions, s'isole et aujourd'hui plus qu'hier, l'exacerbation des identités éloigne toute perspective d'intégration et d'unité nationale reposant sur la reconnaissance mutuelle. Cette logique dépasse le seul cas touareg. En effet, selon la thèse de Pierre Boilley,

« les rébellions des groupes minoritaires sont la plupart du temps issues d'une marginalisation, soit qu'elle vienne d'une négation culturelle, de type linguistique par exemple, soit plus souvent qu'elle découle de l'absence d'accès aux ressources de l'Etat, de la redistribution inéquitable des mannes de l'aide au développement, à l'équipement inégalitaire du territoire, ou encore à l'impossibilité d'accéder aux structures du pouvoir d'Etat, que ce soit dans le milieu des représentants politiques, des corps en uniforme ou des décideurs économiques »(Boilley 2009).

Les représentations sociales et identitaires touareg se sont aussi formées autour de ces antagonismes avec l'État central, et par extrapolation avec les cultures du Sud du pays. L'absence d'identité positive partagée constitue une ressource importante des violences sécessionnistes dans *l'Azawad*.

3- Des ressources de la rébellion touareg

Les conditions de résurgence des mouvements rebelles touareg sont aussi celles de leurs capacités de mobilisation, celles de leurs ressources. La disponibilité des ressources humaines pour la guerre conditionne le recours à la violence. Les hommes et les femmes qui forment les rangs de la rébellion ont des parcours divers et variés. Leur sentiment nationaliste est largement partagé.

Après la chute de Kadhafi en Octobre 2011, des milliers de combattants - environ quatre mille hommes, selon des sources touarègues, deux mille selon les autorités de Bamako, sont rentrés au Mali. La plupart, membres du corps d'élite de l'ex- « Guide » libyen. Ils sont équipés

d'importantes quantités d'armes et de munitions, récoltées dans les arsenaux libyens¹¹⁸. Alors que certains intégreront les institutions militaires maliennes sous l'égide de El Hadj Gamou¹¹⁹, adjoint du chef d'État-major particulier d'ATT, beaucoup d'entre eux déclineront l'offre politique d'ATT. Bani Walid (Libye), où il était affecté, Mohamed Ag Najem, ex-colonel de l'armée Kadhafienne et cousin d'Ibrahim Ag Bahanga, s'installe dans les collines de Tin-Assalak, au Nord de Kidal. Il prend sous son aile les hommes de Bahanga et les jeunes révolutionnaires du Mouvement National de l'Azawad (MNA)¹²⁰.

En outre, les rangs des rebelles touareg s'étoffent d'anciens militaires maliens, d'origine touareg ayant déserté, parce qu'en mal-être dans l'armée nationale considérée comme raciste (Freland 2017). Parmi ces derniers, on compte de haut-gradés de l'armée malienne dont Cheick Haousse. Parfois, avec la complicité de l'administration et des autorités locales, la rébellion de 2012 se forme rapidement. Ce sont donc des milliers de jeunes, la plupart professionnels de la guerre qui cherchent à s'occuper : il y a un gain de la guerre. Mais plus que le gain économique, c'est le sentiment de se rendre justice en faisant la guerre à un État qui, estiment-ils, ne reconnaît point leur valeur. La cause de la rébellion a de la ressource, des disponibilités. La communication se met en place, avec cette fois-ci la mobilisation d'internet et des réseaux sociaux.

Alors que les *ishumar* (*chômeurs*) ont constitué le cœur des rébellions des années 1990-1992 (Boilley 2018; Bourgeot 1995), les rébellions de 2012 vont avoir en leur sein des touareg nés en Lybie, ayant fait tout leur parcours dans ce pays base-arrière de la rébellion touareg que le colonel Khadafi n'hésitait pas à mobiliser pour ses intérêts politiques et stratégiques dans la sous-région. Les *moyens de cette rébellion de 2012*, sont sans commune mesure avec celles précédentes¹²¹. A en croire les propos recueillis par le journaliste François-Xavier Freland auprès d'un jeune combattant rebelle touareg, les finances de la rébellion sont constituées de cagnottes des habitants de la région et d'amis de l'étranger¹²². Les rebelles comptent sur leurs savoirs guerriers et nomades pour faire avancer par la guerre le projet indépendantiste. Ce

¹¹⁸ "fusils d'assaut, missiles sol-sol et sol-air, lance-roquettes et lance-roquettes multiples (LRM), plus communément appelés « orgues de Staline ». Source : <https://www.jeuneafrique.com/143213/politique/nord-mali-qui-sont-les-rebelles-du-mnla/>

¹¹⁹ Il est considéré par certains comme un héros pour être fidèle au pouvoir central de Bamako, pour d'autres, El Hadj Gamou, touareg de la tribu Imghad, est un traître.

¹²⁰ <https://www.jeuneafrique.com/143213/politique/nord-mali-qui-sont-les-rebelles-du-mnla/>

¹²¹ François-Xavier Freland, 2017, page 77 : avec des 4*4 équipés de mitrailleuses, des lances roquettes, des pick-up Toyota dérobées à l'armée malienne au vu des plaques d'immatriculation militaire, mais aussi des caisses de Kalachnikovs, une antenne satellite, la rébellion possède du matériel militaire assez moderne.

¹²² François-xavier Freland, 2017 : 78

dernier est plus retentissant que jamais, parce que les groupes armés seront composés de touareg ayant perdu leur terre d'accueil c'est-à-dire la Lybie, et en quête du territoire des ancêtres qu'il faut conquérir.

L'habitus guerrier touareg qui s'est formé depuis les résistances coloniales et les collaborations qui s'en sont suivies (Bancaud et Bourgeot 1982) légitiment l'imaginaire nationaliste. Les différentes rébellions contre l'autorité politique malienne alimentent ce nationalisme guerrier qui peine à prendre des formes exclusivement politiques. Les possibilités de soutien politique et militaire international confortent l'idée des luttes violentes pour se constituer en nation autonome/indépendante. La résurgence des rébellions contre l'autorité malienne en des contextes de crises politiques et institutionnelles, tout en donnant l'impression d'une lutte rebelle opportuniste, nous renseigne sur les dispositions et les ressources guerrières dans la minorité touareg. Les expériences guerrières successives, avec des dynamiques du dehors et du dedans, contribuent au nationalisme guerrier touareg.

Des facteurs géographiques et géopolitiques constituent de véritables conditions permissives au recours à la violence. La coupure territoriale et végétale entre un Nord et un Sud, l'enclavement des territoires du Nord, le rapprochement socioculturel et politique de la minorité touareg de certains autres États proches (Libye, Algérie, Niger) plus que de la capitale malienne, représentent autant d'éléments d'antagonismes mobilisés comme ressources. La géographie du territoire vient renforcer un sentiment de non-appartenance, et laisser émerger des hostilités face aux projets d'intégration nationale, parfois autoritaires voire assimilationnistes. Les germes des violences sécessionnistes existent aussi dans d'autres régions du Mali telles que le Centre.

C- D'autres velléités sécessionnistes dans le Nord et le Centre du pays ?

Les violences rebelles sécessionnistes qui sont la manifestation de conflits armés qui opposent les mouvements rebelles touareg à l'État central du Mali, se distinguent des violences dites *terroristes-djihadistes* et intercommunautaires, qui sont le fait de groupes armés qui revendiquent aussi une séparation des régions septentrionales de l'ensemble national. Ces dernières formes de violences ne constituent pas le cœur de notre étude, mais leurs liens avec notre objet justifient notre intérêt à les évoquer afin de les caractériser, de situer les liens avec les violences rebelles sécessionnistes, ainsi donc de les distinguer les unes des autres.

Les violences des groupes armés dits radicaux qui se revendiquent du fondamentalisme islamiste ne doivent pas être observées sous un prisme homogénéisant. Des études ont montré la diversité et la complexité du phénomène et les facteurs internes et externes qui contribuent à leur pluralisation dans l'espace ouest-africain (Ba 2012).

1- Des violences dites terroristes-djihadistes dans le Sahel ?

L'instabilité politique de l'Etat malien favorise l'émergence de groupes armés dits *terroristes-djihadistes*¹²³. L'Etat affaibli au Nord par l'absence de ses institutions (armée, administration civile) a constitué un environnement propice au terrorisme structurel. Depuis les années 2000, des groupes armés terroristes investissent des espaces délaissés par l'État, en procédant par la réappropriation et la mobilisation des frustrations des populations locales. Ces groupes armés se substituent progressivement dans certaines parties du Nord, à l'administration étatique. Ils gouvernent des territoires, des populations, prélèvent des taxes, gèrent des ressources, et usent de violences. Ils fonctionnent comme des proto-États face à un État malien défié dans l'Azawad.

Le cadrage narratif et cognitif de ces mouvements facilite une conquête des cœurs et des territoires, d'où la volonté de certaines populations du Nord de se séparer physiquement et symboliquement de l'Etat central. Ce rapport aux populations a parfois brouillé les perceptions qu'on peut avoir de ces groupes armés, voire de l'adhésion de certains individus au projet politique que AQMI, Ansar Dine et le MUJAO proposaient en termes de justice sociale et redistributive et de protection des populations et de leurs biens.

Il faut attendre 2013 pour voir la lecture des conflictualités changer en faveur des violences terroristes et aux dépens du projet indépendantiste porté par la rébellion touareg. Le discours sécuritaire de la guerre contre le terrorisme entretenu depuis la période post-2001, fait son jeu dans toute la bande sahélo-saharienne avec plus de résonance maintenant que la notion de terrorisme est érigée en label. Ce même discours sécuritaire qui dicte les stratégies et pratiques politico-militaires à suivre, est devenu un outil de politique étrangère. Le terrorisme n'est pas qu'un acte répulsif et condamnable, il est le « cheval de Troie » de certains partenaires internationaux aux agendas cachés.

¹²³ Terrorisme-djihadisme est une construction politique : tous les actes terroristes ne sont pas des comportements de djihad, de même que tout acte de djihad ne prend pas la forme de violence terroriste. La combinaison donc des deux notions est objet polémique et politique.

Les violences dites terroristes-djihadistes peuvent être lues comme une hybridation des violences politiques. Elles complexifient et contribuent à transformer les conditions sociales en lutte radicale. Ainsi des individus connus dans les mouvements rebelles ont fini par porter le combat terroriste-djihadiste. Des alliances entre mouvements rebelles et groupes armés terroristes sont une réalité du processus conflictuel au Nord du Mali.

Le terrorisme au Sahel crée une confrontation des agendas sécuritaires. L'agenda sécuritaire de l'État malien ne correspond pas toujours à l'agenda sécuritaire de la communauté internationale. Les alliances ou les compétitions - des groupes terroristes entre eux répondent à des agendas qui échappent aux seules compétences régaliennes de l'État du Mali. Des leaders terroristes (les émirs d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) : Mokhtar Belmokhtar, Abou Zeïd et Yahya Abou Hammam) s'allient par exemple aux combattants d'Ansar Edine de Iyad Ag Ghali – ancien rebelle touareg.

Au nord du Mali c'est sans grande difficulté que le registre religieux sert de vecteur de mobilisation. La poursuite de visées opportunistes (économiques et politiques) du fait de l'hostilité et de l'extrême pauvreté de la région sahélo-saharienne, conduit à la facilitation des recrutements. Les adhésions par peur, ou par opportunité économique, aux groupes terroristes, répondent à la fois pour les individus à des rationalités politiques (accès au pouvoir politique et militaire), économiques (contrôle des ressources du trafic) et sociales (valorisation du statut social). Ces engagements ne semblent pas possibles sans le récit répulsif de certains individus envers l'État malien.

Dans la perspective de maintenir la sécurité internationale, le principe de la responsabilité de protéger laisse une faible marge de manœuvre à l'État du Mali. Sa souveraineté est fortement atteinte. Le discours sécuritaire anti-terroriste légitime les interventions politico-militaires et humanitaires, donne un primat à l'agenda sécuritaire international de la lutte contre le terrorisme aux dépens de la gestion des revendications indépendantistes touareg. Le paradigme du tout sécuritaire favorise donc l'avortement du projet indépendantiste, la marginalisation des luttes sociales.

2- Des violences politiques « intercommunautaires » dans le centre du Mali ?

L'instabilité dans le centre du pays depuis 2014, vient à la fois complexifier les conflictualités au Nord du pays, en coupant la plupart des routes y menant, et en créant des

conditions importantes de trafics de tout genre, de mercenariat, d'hybridation des violences et de multiplications des agendas politiques. Pourtant prévisibles, les violences intercommunautaires dans le centre du pays rendent compte d'un déficit de renseignements et d'anticipation du gouvernement malien.

Les violences dans le centre du pays concourent de situation opportune où les pressantes attentes de justice redistributive et de justice sociale ont trouvé réponse dans l'instrumentalisation de la doctrine religieuse de la *charia*. Là encore, c'est l'absence criante des agents de l'Etat qui constitue la source des violences. La corruption dans cette partie du pays a détricoté l'appareil d'Etat beaucoup plus vite que ne l'a fait un demi-siècle de rébellion touareg - elle aussi avec son lot de corruption et d'opportunismes.

Au-delà des enjeux d'accès aux ressources la revendication de la reconstitution d'une entité politique historique à savoir le *Macina*, pose à nouveau la problématique des États-nations. A partir des années 2014, Amadou Kouffa, par ailleurs désigné comme *terroriste-djihadiste*, revendique avec ses combattants des droits de conquête et d'autonomie sur le centre du pays. Les règles et lois républicaines sont remises en cause, les lois islamiques sont considérées comme les plus à même d'expier l'injustice dans la région. L'instrumentalisation du discours religieux et des sensibilités communautaires servent de moteurs aux velléités séparatistes. Des problématiques séparatistes se posent dans le centre du pays. Là aussi une référence historique, comme dans la rébellion touareg sert d'argument de mobilisation : pour retrouver une gouvernance juste et vertueuse il faut revenir à un Etat théocratique tel que l'était le royaume du *Macina*.

Il s'ensuit d'intenses violences terroristes et intercommunautaires au centre du Mali, qui ont pour conséquence de faire oublier les violences sécessionnistes des mouvements rebelles touareg, moins intenses. La formation de milices dites d'auto-défense dans un tel contexte peut ainsi être lue, d'une part, sous le prisme des opportunistes où les groupes armés d'autodéfense sont mobilisés d'autre part, comme de vieilles entités autonomes de chasseurs des pays Dogon et Peul qui poursuivent à la fois par la violence, des finalités de sécurisation de leurs communautés et des logiques opportunistes de gains politiques et économiques, dans un contexte violent et chaotique.

CHAPITRE 4

Conflits armés en Côte-d'Ivoire : un cas de violences politiques « opportunistes »

Introduction

Considéré comme un des États ouest-africains les plus politiquement stables, le 23 décembre 1999, pour une première dans son histoire politique, la Côte-d'Ivoire connaît un coup-d'État militaire mené par le général Robert Guéï contre le gouvernement de Henry Konan Bédié. C'est le début d'un long cycle de violences pour l'accession au pouvoir.

Le premier conflit armé interne de Côte d'Ivoire (2001-2003) fait suite à la tentative de coup d'État militaire du 19 Septembre 2002 contre le régime du président Laurent Gbagbo, précédée des contentieux électoraux de la présidentielle du 22 Octobre, opposant principalement le général Robert Guéï reniant son engagement de céder le pouvoir aux civils, à Laurent Gbagbo chef du Front Patriotique Ivoirien (FPI). Ce dernier sera donné vainqueur à 59,4%, après d'âpres violences post-électorales.

Le régime de Laurent Gbagbo (2000-2010) sera particulièrement marqué par une crise politico-militaire, une rébellion du Mouvement Patriotique de Côte-d'Ivoire (MPCI) au Nord du pays. Une intervention de la communauté internationale (CEDEAO, ONU et France) est justifiée dans ce contexte. C'est dans la continuité de ces crises que vont émerger les violences post-électorales de (2010-2011), qui constituent tout de même un épisode particulier de conflictualité. Ce deuxième conflit armé de la Côte-d'Ivoire se manifeste suite au contentieux électoral à la présidentielle du 31 Octobre 2010 qui opposait le président sortant Laurent Gbagbo du Front Patriotique Ivoire (FPI) à Alassane Dramane Ouattara du Rassemblement Des Républicains (RDR).

Ces épisodes conflictuels offrent deux lectures. D'une part, des conflictualités en Côte-d'Ivoire qui sont le fait de confrontations des leaders de partis politiques, qui dans un premier temps se disputent l'héritage politique de Félix Houphouët Boigny, père des indépendances ; et dans un deuxième temps luttent pour accéder au pouvoir central. Les luttes partisans d'accès et de conservation du pouvoir constituent un élément explicatif (Assougba 2014), en plus des

facteurs socioéconomiques, politiques et sociaux liés au contexte des années 90 en Côte d’Ivoire, dans la sous-région et au niveau international (Assounga 2014).

Ces antagonismes autour des individualités et des partis politiques pour la conquête et le contrôle du pouvoir, distinguent foncièrement les précédents cas de conflictualités analysés, à savoir les conflits armés au Sénégal et au Mali.

Cependant comment expliquer les mobilisations populaires, les formations de rébellions armées, le récit des antagonismes identitaires (Nord-Sud) ? Comment comprendre le passage entre les crises sociales et économiques et le recours aux violences ?

Une deuxième lecture des conflictualités en Côte-d’Ivoire s’intéresserait aux violences qui impliquent des groupes armés miliciens. Les antagonismes violents entre les communautés à la fois dans les années 2000 et 2010, n’ont pas toujours eu pour objectif la conquête du pouvoir central.

Nous mobilisons dans ce chapitre les cas de conflictualités, notamment le conflit armé qui oppose des groupes rebelles au gouvernement de l’État central, pour illustrer les cas de violences rebelles que nous nommons *violences opportunistes*. Ces dernières se caractérisent principalement par la lutte pour la conquête du pouvoir central par les mouvements rebelles – qui s’identifient à des groupes plus ou moins hétérogènes. Elles se distinguent en cela des violences sécessionnistes considérées dans les deux précédents chapitres.

Nous entendons donc par violences opportunistes, toutes les formes de violences politiques orientées contre l’Etat pour le contrôle du pouvoir central dont une des finalités est l’accès aux biens économiques et politiques et au contrôle de ces derniers. Principalement, les conflits armés en Côte-d’Ivoire des années 2001-2003 et 2010-2011, nous servent de cas illustratif de cette catégorie de violences¹²⁴.

Nous montrons dans ce chapitre d’abord des éléments de contextes liés aux crises sociales, économiques et politiques qui précèdent les violences en Côte-d’Ivoire. Ensuite, nous décrivons le déroulement des violences liés aux deux conflits armés en Côte-d’Ivoire.

¹²⁴ Les conflits armés du *fleuve mano* (Libéria, Sierra-Léone), qui ont en partage certaines caractéristiques importantes avec les conflits armés de Côte-d’Ivoire, peuvent aussi être conceptualisés sous le registre des violences opportunistes. Aujourd’hui, ces conflits armés sont terminés même si certains germes de conflictualités résistent.

I- État et crises sociopolitiques en Côte d'Ivoire

A- Des régimes politiques à l'épreuve des crises socio-politiques et économiques

1- La Côte-d'Ivoire sous Henry Konan Bédié (1990-1999)

Le 7 décembre 1993, le président Félix Houphouët Boigny décède, Henry Konan Bédié alors président de l'Assemblée nationale, lui succède à la tête de la Côte-d'Ivoire, comme le veut la constitution. Bédié hérite d'un pays relativement en paix mais en proie à des tensions sociales du fait de la conjoncture économique de la fin des années 80. La baisse des cours du cacao, les plans d'ajustement structurel qui ont eu pour conséquence la privatisation de secteurs importants des politiques publiques, ne manquent pas de créer des tensions sociales. La mort du « vieux » crée une autre tension, celle de la lutte pour le pouvoir. Bédié et Ouattara se disputent le pouvoir, Gbagbo l'opposant de Houphouët aux élections de 1990 n'est pas en reste.

Bédié hérite donc de crises multiformes : crises économiques et sociales. Les pressions sociales le conduiront à gérer la crise sous fond d'instrumentalisation identitaire : l'invention de « l'ivoirité ». Le coup d'État de décembre 1999 comme réponse à la mauvaise gestion de Bédié met fin à son règne. Le pays connaît une phase de transition avec le Général Robert Gueï.

2- Le régime socialiste de Laurent Gbagbo (2000-2010)

Laurent Gbagbo arrive au pouvoir suite à des élections contestées. Il est donné vainqueur par le conseil constitutionnel. Le contexte pré-électoral tendu a joué sur le taux de participation très faible, 37%. Gbagbo se considère lui-même comme un président *mal élu*. L'opinion publique ivoirienne voit en son régime une ère de renouveau. Cependant, une partie de la communauté internationale, notamment la France semble se méfier (Hofnung 2011, 62) – et à raison vu les bons rapports qu'entretenait Paris et Abidjan sous le régime de Houphouët – de cet ancien étudiant d'histoire de la Sorbonne, militant syndicaliste de gauche.

L'essentiel de son mandat est consacré à la gestion de diverses crises : une rébellion au Nord du pays, une crise sociale relative aux divisions entre les groupes sociaux, une gestion du regard de la communauté internationale avec laquelle les rapports n'ont pas toujours été harmonieux.

Le projet de réconciliation nationale

A l'issue des élections du 22 Octobre 2000, les deux principaux opposants, Gbagbo et Gueï, s'autoproclament vainqueurs et présidents élus. S'ensuivent des violences entre partisans. Ces violences matérialisent surtout le refus des citoyens face à Robert Gueï - donné perdant par la conseil constitutionnel- de quitter le pouvoir. S'y ajoutent les violences qui résultent des contestations des partisans du Rassemblement des Républicains (RDR) de Alassane Ouattara, qui réclament de nouvelles élections du fait de l'exclusion de leur candidat et du faible taux de participation. La découverte d'un charnier à Yopougon dans le même contexte atteste de l'intensité des violences.

Pour apaiser les tensions et les controverses issues des élections contestées de 2000, le régime de Gbagbo, appelle à un forum pour la réconciliation nationale (N'GUESSAN 2002). Tout en apaisant le climat social pour l'environnement des affaires, le forum devrait donc offrir au président Gbagbo la légitimité pour gouverner. A travers ce forum, Gbagbo cherche la reconnaissance de ses pairs et la réconciliation des ivoiriens. Le retour de Ouattara et de Bédié alors à Paris donnent des garanties de succès au forum. Trois grandes thématiques seront discutées : les problèmes politiques, la gouvernance (y compris la gouvernance foncière) et les problèmes socioculturels (les questions d'identités, de religions, des migrations etc.).

Des résolutions, au nombre de quatorze, émanent de ce forum. La première consacre la légitimité du pouvoir du président Laurent Gbagbo (N'GUESSAN 2002). Le forum en sa résolution 9 condamne les coups d'État et toute autre forme d'accession au pouvoir sans le droit. Pourtant, le coup d'État de Robert Gueï de décembre 1999 contre le régime Bédié n'aura été qu'un précédent.

La tentative de coup d'État du 19 Septembre, épisode marquant du régime Gbagbo

Le 19 Septembre 2002, alors que le président Gbagbo est en visite au Vatican auprès du pape Jean-Paul II, des soldats attaquent simultanément des territoires du Nord du pays (Bouaké, Korhogo etc.) et en prendre le contrôle. Au même moment, le général Gueï, sa femme et quelques-uns de ses hommes seront abattus. La villa de Alassane Ouattara sera à son tour saccagée et incendiée (Hofnung 2011, 67). Des thèses attribuent ces exactions aux anciens soldats du général Gueï, en errance après la perte du pouvoir lors des élections de 2000. Les appels à la réintégration dans l'armée régulière des « Zinzins » et des « Bahéfoués », atteste cette thèse de mouvement corporatiste (Hofnung 2011). D'autres thèses accusent le Burkina-Faso, pays voisin qui a un nombre considérable de citoyens en Côte-d'Ivoire. Enfin, le 1^{er} Octobre 2002, à la suite du coup-d'État et de l'occupation du nord par des groupes armés, le

Mouvement des Patriotes de Côte-d'Ivoire est créé à Bouaké par le sergent Tuo Fozié (38 ans, ancien mutin du général Gueï) qui énonce les objectifs de la rébellion : le départ de Gbagbo, des élections sans exclusion, la réconciliation de la Côte-d'Ivoire (Hofnung 2011, 70). Cette organisation rebelle est considérée par de nombreux observateurs comme l'assaillant commandité par le camp de Alassane Ouattara.

Le président Gbagbo fait face à une rébellion lourdement armée au Nord qui coupe le pays en deux, et qui perdure jusqu'à la fin de son régime en 2010. Cette crise conduit à des pourparlers autour des accords de Marcoussis.

Les accords de Marcoussis (Janvier 2003) de Accra (Juillet 2004)

Les regards du monde sont tournés vers une Amérique qui prépare la guerre en Irak, lorsqu'en Côte d'Ivoire, le président Laurent Gbagbo ne peut tellement plus éviter l'intervention de la France pour des négociations face à l'échec de celles tenues au Togo par la CEDEAO. Il refusera de se présenter aux négociations de Linas-Marcoussis et se fera représenter par Pascal Affi N'Guessan. Ces pourparlers demeurent à l'avantage des groupes rebelles du MJP et du MPIGO qui y voient une forme de reconnaissance. Pour Bédié et Ouattara, chefs des principaux partis d'opposition, les négociations de Marcoussis leur permettent d'internationaliser leurs attentes et de revenir sur les points de désaccords du forum de réconciliation. Des décisions les plus fortes sorties de ces négociations de Marcoussis et qui cristallisaient les conflits, faisaient partie l'amendement de l'article 35 de la Constitution qui porte sur les conditions d'éligibilité : « *désormais, pour se présenter, il faudra être né de père ou de mère ivoiriens, et non plus de père et de mère ivoiriens* » (Hofnung 2011). Un gouvernement d'union nationale est préconisé : quatre ministres du RDR sont nommés dans le gouvernement de Pascal Affi N'Guessan (Hofnung 2011, 65). Il était aussi prévu la démobilisation, le désarmement et la réintégration des rebelles dans l'armée nationale. L'accord ne sera jamais véritablement respecté.

Avec l'opération « dignité » Gbagbo transgresse le cessez-le-feu surveillé par l'ONUCI et bombarde les camps rebelles de Bouaké et de Korhogo. C'est le début de la crise de Novembre 2004.

3- La Côte-d'Ivoire sous Alassane Ouattara¹²⁵ (2010-2020)

Comme Gbagbo en 2000, Ouattara arrive à la tête de la Côte-d'Ivoire suite à des élections violemment contestées. Ouattara et Gbagbo sont tous les deux donnés vainqueurs des élections. L'un par le conseil constitutionnel, l'autre par la commission électorale. D'intenses confrontations marquent cette profonde crise post-électorale de 2010. Les violences opposent les mouvements rebelles aux forces républicaines restées loyales au régime de Gbagbo.

Laurent Gbagbo est arrêté et évincé du champ politique. Il sera transféré le 19 Novembre 2011 à La Haye pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, un procès à la CPI pour le moins politique selon de nombreux observateurs.

Avec l'aide de certaines fractions rebelles, des forces étrangères françaises et des forces ousiniennes, Alassane Ouattara sera intronisé à la tête d'un pouvoir qu'il convoitait depuis le décès de son père spirituel Houphouët Boigny. Alassane Dramane Ouattara – ADO - (2010-2020) débute donc son régime libéral sous fond de tensions. Il doit gouverner une Côte-d'Ivoire clivée¹²⁶ et déchirée, lui-même ayant été une partie du problème.

Francis Akindès (Akindès 2017) résume les principaux défis auxquels fait face le régime de ADO. Un premier défi politique consiste à asseoir une légitimité en tant président de tous les ivoiriens. Le second défi étant celui de la relance d'une économie affaiblie par les crises successives ayant contribué à la fuite des capitaux. A cela, s'ajoute le défi sécuritaire de réassurance, de sécurisation et de réconciliation des populations de certaines villes du Sud et de l'Ouest qui d'une part vivent le ressentiment – haine et peur – qui ont alimenté les conflits armés, d'autre part font quotidiennement face à l'insécurité due à la présence et aux activités des miliciens. Ce troisième défi sécuritaire consiste aussi en la pacification dont les voies déjà indiquées en 2007 furent la démobilisation, désarmement et la réinsertion des ex-combattants – DDR.

Les performances économiques de la Côte-d'Ivoire depuis l'arrivée de Ouattara améliorent l'image du pays à l'international sans pour autant corriger au niveau interne les injustices sociales qui ont nourri les conflits armés. Les performances économiques du pays et le retour du pays sur la scène internationale, sont présentés pour le régime une rhétorique à

¹²⁵ En deux mille sept la revue Politique Africaine consacre un dossier à la gouvernance libérale de Alassane Ouattara

¹²⁶ Au lendemain des élections violemment contestées quarante huit % des suffrages exprimés étaient en faveur de Gbagbo, selon les résultats de la commission électorale indépendante.

même de convaincre sur le plan national où selon Akindès , la politique de l'oubli est érigée en stratégie de réconciliation (Akindès 2017).

L'éloignement de Laurent Gbagbo du champ politique ivoirien permet entre autres un apaisement des joutes politiques. Ouattara est réélu en 2015 sans grande difficultés. Pris par l'euphorie de ses résultats économiques vantés à l'extérieur, et les circonstances du décès de son dauphin alors premier ministre Gon Coulibaly, il est contraint, selon ses propres justifications, à briguer un troisième mandat en 2020.

La période de 2000 marque un tournant décisif de la politique économique en Afrique occidentale francophone, avec notamment les deux États, Côte-d'Ivoire et Sénégal, qui font le pari de *l'émergence*. Le paradigme du développement, dans ces deux pays, est remplacé par des plans d'émergence infrastructurelle dont les limites demeurent le faible investissement dans les secteurs sociaux. Ces plans ont permis de fortes croissances économiques sans que ces dernières ne soient véritablement inclusives. Pour preuve, les IDH des deux pays n'ont pas connus d'amélioration nette, bien au contraire. Le chômage des jeunes est important avec l'équation démographique. Les migrations illégales vers l'Europe par la Libye impliquent les deux États malgré une croissance économique importante. Les crises sociales demeurent en dépit des choix d'aller vers l'émergence. Le modèle libéral conduit par des adeptes du libéralisme internationaliste est principalement en cause dans les crises que traversent ces pays en dépit des importants investissements. Ces crises ne sont pas nouvelles. Mais il est préoccupant de savoir qu'elles peuvent devenir plus importantes face aux inégalités sociales de plus en plus pressantes.

B- Mouvements politiques, rébellion et antagonismes identitaires

1- La lutte pour le pouvoir politique entre trois forces politiques : FPI, RDR, PDCI ?

Le FPI de Laurent Gbagbo, le RDR de Alassane Ouattara, et PDCI de Henri Konan Bédié se disputent la succession de Houphouët Boigny.

Le conflit de Côte d'Ivoire est d'abord une crise de légitimité politique (Banégas et Losch 2002) dans un pays qui fait face à des bouleversements économiques et des changements sociaux depuis les années 1980.

Contrairement au Sénégal et au Mali, l'ouverture du jeu politique en Côte d'Ivoire se fera plus tard dans les années 1990. Le pouvoir politique est resté concentré entre les mains de celui qui fut considéré comme le maître à tout faire, le fondateur, le quasi-dieu de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët Boigny. Le pays fait l'expérience du multipartisme en 1990.

La mort de Houphouët en décembre 1993, crée un climat d'affrontements entre des prétendants qui se vouent à un déchirement pour l'héritage politique de leur mentor sans propositions de programmes de société aux populations ivoiriennes (Pape 2003) *Quels sont les enjeux de l'héritage de Houphouët ?*

La consécration du terme *ivoirité* sous le magistère de Bédié pour écarter des adversaires politiques tels que Ouattara aux élections présidentielles de 1995 -, sert d'instrument politique de gouvernement des masses. Le discours nationaliste porté par le pouvoir central lui-même¹²⁷ sert à répondre aux crises sociales et économiques que traverse le pays après la mort de Houphouët, et pour Henri Konan Bédié, à donner l'impression d'un pouvoir fort et légitime. Les gens du Nord du pays principalement issus des migrations régionales et de confession musulmane, sont servis en bouc-émissaires. Les frustrations de certains groupes sociaux trouvent des réponses dans ce discours nationaliste, parfois xénophobe.

2- Groupes sociaux et antagonismes identitaires

L'instrumentalisation identitaire apparaît dans les années 1990 comme un indice de crise. La notion *d'ivoirité* symbolise le projet de divisions communautaires à des fins politiques.

Ce terme *d'ivoirité* aura une résonance à la fois politique et sociale dans un pays dont un pan important de l'économie repose sur les services d'une main d'œuvre étrangère des pays voisins du Burkina-Faso, de la Guinée, du Mali, du Libéria. C'est une entreprise sans précédent.

La notion *d'ivoirité* trouve sa consécration dans la constitution en l'article 35 et dans le code électoral de 1994. Ces deux textes exigent pour les candidats à la présidentielle d'être ivoiriens nés de deux parents eux-mêmes ivoiriens. *L'ivoirité* nourrit les antagonismes identitaires et conduit aux violences politiques.

¹²⁷ Fait rare dans les conflits armés internes en Afrique où se sont souvent les mouvements rebelles qui font montre de nationalisme et rarement l'exécutif.

3- Mouvements rebelles et lutte armée

A la différence des deux premiers cas des Mouvements rebelles en Casamance et dans l'Azawad les rebellions en Côte-d'Ivoire se forment à partir d'éléments des forces armées nationales des syndicalistes intéressés par la conquête du pouvoir.

La conflictualité en Côte-d'Ivoire se caractérise aussi par la multiplicité des mouvements rebelles. Trois principaux mouvements sont dans le jeu des conflictualités : le Mouvement Patriotique de Côte-d'Ivoire (MPCI), le Mouvement des Jeunes Patriotes (MJP), Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest (MPIGO). Ces mouvements sont en lien avec des partis politiques. Le MPCI de Guillaume Soro était de connivence avec le RDR de Alassane Dramane Ouattara, soupçonné d'être soutenu par l'ex président Blaise Compaoré du Burkina Faso ; le MJP soutient Laurent Gbagbo. Les mouvements à l'ouest du pays portés par des groupes armés mercenaires du Libéria alimentés par le diamant donne une dimension régionale au conflit (Hugon 2003).

Ces mouvements rebelles sont instrumentalisés par de hauts responsables politiques et militaires à des fins politiques (Banégas et Losch 2002).

II- Des conflits armés pour la conquête du pouvoir

En Côte-d'Ivoire, l'objectif premier des mouvements rebelles dans les conflits qui les ont opposés au gouvernement central, est la conquête du pouvoir central. C'est en cela que les conflits armés en Côte-d'Ivoire sont foncièrement différents de ceux du Sénégal et du Mali où l'enjeu demeure la séparation. Des velléités sécessionnistes ont pu être constatées dans le premier conflit ivoirien après l'élection de Gbagbo, qui répondent plus à une stratégie politico-militaire de déstabilisation du gouvernement du président Gbagbo, qu'à un projet mûri de sécession.

Le 19 Septembre 2002, des troupes rebelles du MPCI coupent le pays en deux en occupant les villes de Bouaké, Korhogo. Leur tentative d'occuper Abidjan par un coup-d 'Etat militaire échoue. Le pays s'enlise dans une longue guerre civile.

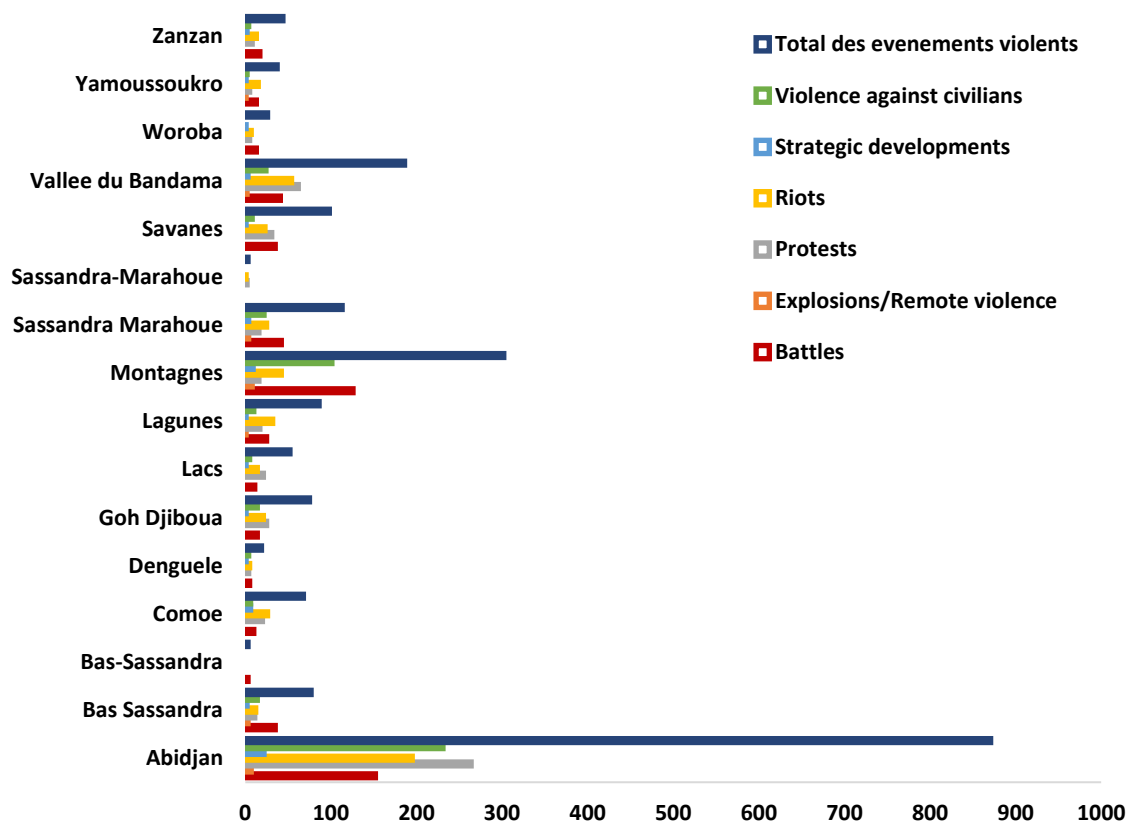
A- Des violences opportunistes en Côte-d'Ivoire

Les violences pour la conquête du pouvoir politique que nous qualifions de violences opportunistes se manifestent à la fois en zones rurales et urbaines. Elles sont de courte durée mais de forte intensité.

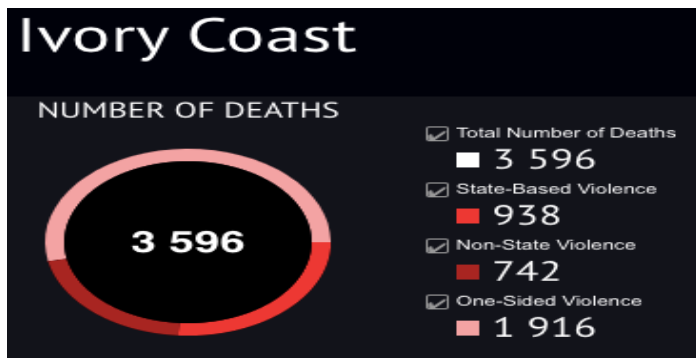
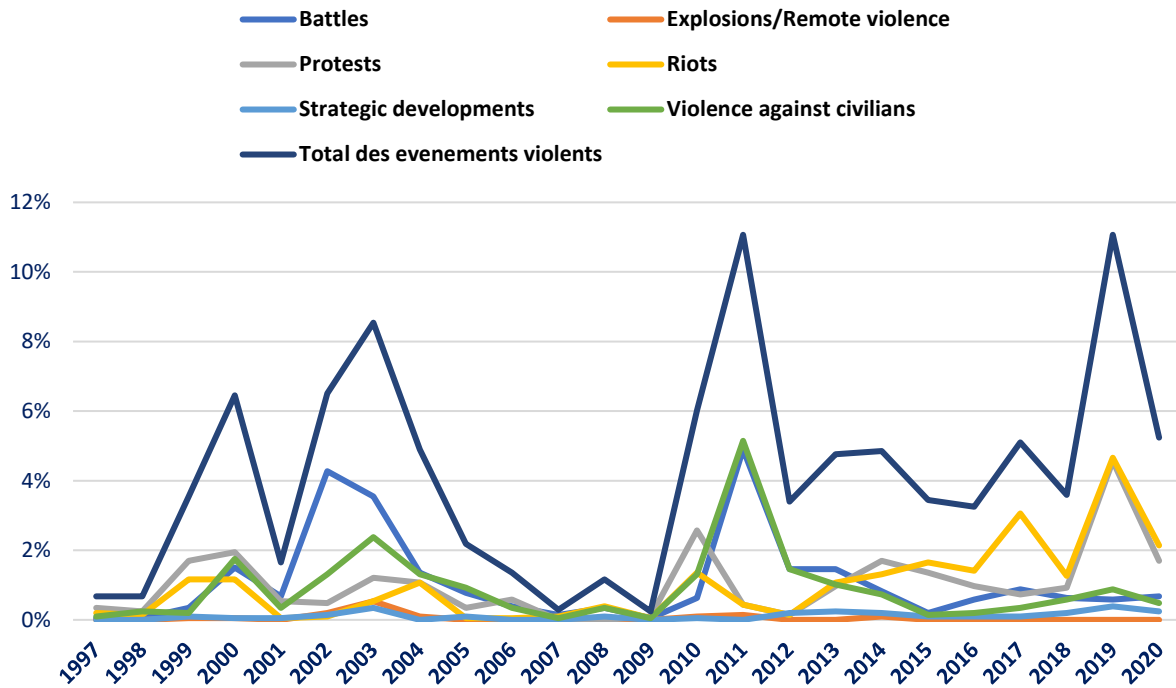
La crise ivoirienne (1999-2011) dure un peu plus d'une décennie. Le conflit armé (2001-2003) et les violences post-électorales (2010-2011) sont de relative courte durée. La particularité des conflictualités en Côte-d'Ivoire c'est qu'elles affectent l'ensemble du territoire national. La capitale est concernée par les violences contrairement aux cas des conflits armés en Casamance et dans l'Azawad.

L'enjeu du conflit armé en Côte-d'Ivoire est l'accès et le contrôle de l'État central. C'est naturellement que les violences se manifestent dans les centres de décisions.

Graphique : Évènements violents sur l'ensemble du territoire national (1997-2020)

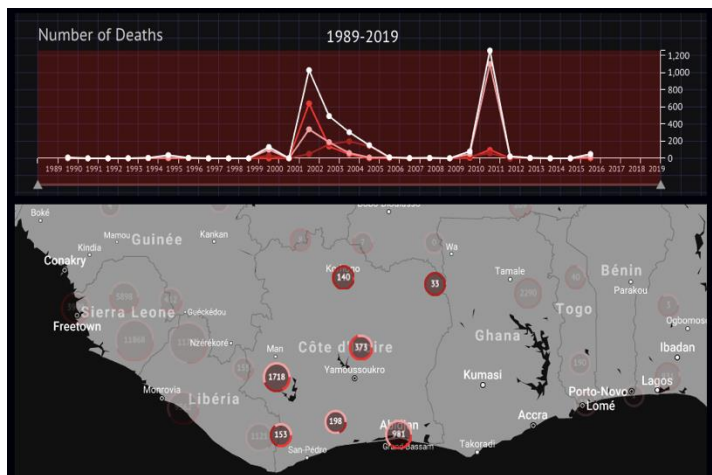


Graphique : Évolution des événements violents en Côte-d'Ivoire (1997-2020)



Le pays connaît un nombre important de violence comparé aux violences sécessionnistes. La Côte-d'Ivoire compte plus trois milles décès liés aux violences. Ces violences sont concentrées dans la période début année 2000 jusque dans les années

2012 en zone urbaine, à la différence des violences sécessionnistes qui se déroulent dans les espaces périphériques.



L'émergence des violences en zones urbaines participe de l'intensité des violences. La particularité de ces violences pour la conquête du pouvoir est qu'elles évoluent dans les centres de décisions. La capitale Abidjan concentre près de 1000 décès (données Acled).

B- D'autres formes de violences opportunistes : les cas des conflits armés dans le fleuve Mano

Les conflits armés du Libéria (1989-2003) et de la Sierra-Leone (1991-2002) sont des illustrations des conflits qui se manifestent sous des formes de violences opportunistes. Ces conflits ont en partage avec celui en Côte d'Ivoire quelques caractéristiques liées aux violences opportunistes.

D'abord, ces conflits ont en commun une structure des opportunités favorables au recours à la violence. Dans ce cas d'espèce les mouvements rebelles ont une force militaire comparable à celle des armées nationales. Les chances de la victoire militaire pour les mouvements rebelles, sont élevées.

Ensuite, les mouvements rebelles sont assimilés à des groupes sociaux composites (hétérogènes) ou des partis politiques. L'objectif des mouvements est l'accès aux ressources économiques, politiques. Dans les cas de la Côte d'Ivoire, du Libéria et de la Sierra-Léone, les mouvements rebelles s'opposent violemment contre l'État central pour le contrôle du pouvoir.

Troisièmement, les mouvements sont aussi motivés par la prédation des ressources. En Sierra-Léone et au Libéria, la lutte pour le contrôle des ressources naturelles constituera un enjeu du conflit. Dans son article intitulé *Libéria : des prédateurs aux "ramasseurs de miettes"*, Marc-Antoine De Montclos fait l'hypothèse que la ruine d'une économie de contrebande va entraîner le pays dans une guerre civile. L'auteur précise que l'économie reposait sur des bases douteuses avant les hostilités : « *il n'est pas évident que la criminalisation de l'économie*

date de la guerre. L'économie libérienne était déjà en grande partie illégale avant le début des hostilités »¹²⁸ . Des logiques de prédation intégrées au marché international encourage le recours à la violence chez certains mouvements rebelles, lorsque le contexte politique est favorable.

Enfin, une dernière caractéristique et non des moindres, ces conflits se manifestent sous formes de violences de relative intensité, dans une courte durée. En l'intervalle d'une décennie de guerre civile le Libéria et le Sierra-Léone ont respectivement enregistré près de 23.000 décès et 20.000 décès liés aux violences.

¹²⁸ Marc-Antoine De Montclos, *Libéria : des prédateurs aux « ramasseurs de miettes »*, in *Économie des guerres civiles*, ss dir. Jean Christophe Rufin, Hachette 1996, p. 269

Conclusion première partie. Des violences politiques en Afrique Occidentale

Les conflits armés ouest-africains survenus au Sénégal dans les années 80, au Mali au début des années 90¹²⁹ et en Côte-d'Ivoire à la fin des années 90, ont opposé les gouvernements centraux respectifs à des mouvements rebelles. En Casamance et dans l'Azawad, ces mouvements rebelles revendiquent une séparation des territoires (Casamance et Azawad) de l'État central. Ces conflits sécessionnistes n'en sont pas pour autant similaires. Le cas de conflit armé en Casamance se distingue de celui dans l'Azawad. Le premier plus que le second est irrigué par des logiques internes. Le conflit armé dans l'Azawad dépend significativement de facteurs externes. Nous qualifions les violences qui ont émergé de ces conflits de *violences sécessionnistes*.

En Côte-d'Ivoire les crises relatives à la conquête du pouvoir ont conduit à des violences politiques que nous qualifions de « *violences opportunistes*. Ces violences sont directement liées à l'État central à travers les processus de conquête/conservation du pouvoir. Nous ne défendons toutefois pas l'idée exclusive que seules les violences opportunistes concernent directement le pouvoir central. En effet, au Mali bien que les violences sécessionnistes aient leur dynamique propre, elles émergent dans des contextes de crises et d'instabilité politique qui affectent le cœur du pouvoir central.

Le conflit armé en Côte d'Ivoire connaît aussi des combinaisons de facteurs internes et externes. L'émergence puis la diffusion des conflits régionaux au Liberia et en Sierra-Leone ont multiplié le risque de déstabilisation de la Côte-d'Ivoire. Dans le même registre des facteurs externes, la fragilisation des économies ivoiriennes, encore très dépendantes des cours du marché international, a contribué à saper les missions régaliennes des gouvernements centraux respectifs depuis la mort de Houphouët Boigny. En contexte de crise de l'État, ou encore de crise de légitimité, les affirmations identitaires, le nationalisme, la remise en cause de la citoyenneté, constituent autant de comportements de luttes, de défiance, de redéfinition, de repositionnement, qui interrogent d'une part le rapport des citoyens à leur État, d'autre part, les formes de luttes, d'indignation au sein de l'État-nation et contre son gouvernement.

Les violences opportunistes comme les violences sécessionnistes se manifestent en des contextes où la stabilité politique de l'État est en jeu. L'installation progressive des groupes dits terroristes-djihadistes au nord du Mali, illustre la fragilité de l'État, source de conflit. Les

¹²⁹ La contestation violente en 1963 de certains groupes touareg contre l'autorité politique de du gouvernement malien, est considérée comme une révolte qui n'a pas la proportion de conflit armé

régimes politiques successifs du Sénégal à la différence de ceux du Mali et de la Côte-d'Ivoire ont su tirer profit de leur relative stabilité pour gérer un conflit demeuré au stade de rébellion armée *maîtrisable*.

Les cas de violences sécessionnistes : les limites d'une comparaison ?

Les chapitres sur les violences politiques sécessionnistes – cas de la *Casamance* et de *l'Azawad* – ont permis de revenir avec des éléments empiriques sur les principales caractéristiques de ces dites violences. L'objectif des deux études de cas était de situer les spécificités de ces violences sécessionnistes, d'exposer des éléments de contexte sur les États dans lesquels elles émergent, de spécifier leur forme, d'établir leurs manifestations dans la durée et leur intensité.

Il ressort des analyses de ces cas de violences sécessionnistes, d'abord, qu'elles concernent des mouvements rebelles qui s'identifient à des groupes sociaux plus ou moins homogènes. Ces mouvements rebelles défient l'autorité politique de l'État central sur une partie du territoire national dont ils revendiquent l'indépendance. Les conflits armés émergent donc dans le cadre de l'État postcolonial.

Les groupes sociaux dont se réclament certains individus des mouvements rebelles sont minoritaires sur le plan national et dans les territoires revendiqués. Ils jouissent cependant d'une légitimité sociale et culturelle historiquement ancrée. La naissance des États postcoloniaux a correspondu à la manifestation de crise dans *l'Azawad* et en *Casamance*. Les transformations des modes de vie dans les mondes touareg et le pays diola sont en jeu à travers les conflits. En minorité, le rapport de force électoral n'est pas en leur faveur, dans des contextes où l'autorité étatique se substitue à des pouvoirs locaux et traditionnels. Dans cette crise de légitimité l'objectif des mouvements rebelles n'a jamais consisté en la conquête du pouvoir central étatique, mais en celle de leurs territoires revendiqués. La lutte armée pour la libération ou l'indépendance de ces territoires est présentée comme une véritable alternative politique. Cependant, ce serait se tromper d'interprétation que de considérer que les guerres pour l'indépendance sont exclusivement des guerres de conquête de pouvoir politique. Les luttes sont rendues possibles par des registres moraux et symboliques. Un des principaux objectifs de la rébellion sécessionniste est de se voir reconnaître comme une entité à part entière, avec une particularité culturelle, des modes de vie, des ressources. Un des enjeux des conflits sécessionnistes est le désir pour les groupes sociaux évoluant dans les territoires revendiqués

(Casamance, Azawad) de se voir respectés, traités comme des citoyens dignes d'un traitement égal au sein de l'État-nation. L'objectif est de se libérer d'une administration que les mouvements rebelles perçoivent comme oppressante et méprisante. L'objectif de l'indépendance peut être interprété comme un besoin d'autonomie, c'est-à-dire la capacité des groupes à agir par eux-mêmes et pour leur collectivité. Les mouvements rebelles chercheraient à libérer des groupes sociaux, un territoire, de l'oppression d'un pouvoir central. L'enjeu est de s'émanciper d'un statut considéré inférieur dans le cadre de l'État-nation et par rapport aux autres groupes.

Ensuite, la manifestation des violences sécessionnistes constitue une caractéristique fondamentale. D'une part les violences sécessionnistes se manifestent dans la longue durée, et interroge sur les processus de pacification. D'autre part, ce sont des violences de faible intensité. On observe ces dernières années dans *l'Azawad* une intensification des violences due aux actes terroristes-djihadistes, et non exclusivement aux actions des mouvements rebelles. Enfin les violences sécessionnistes sont principalement des violences de zones périphériques et frontalières. Elles se déroulent dans des espaces ruraux, périphériques, frontaliers, enclavés. Ce qui pourrait expliquer dans une moindre mesure la durée des conflits du fait des difficultés des armées nationales à venir à bout militairement des combattants rebelles. Ayant lieu en périphérie des grandes villes à forte densité, ces conflits ont fait peu de victimes civiles lors des confrontations violentes.

Par ailleurs, l'intensité est observée en termes de nombre de décès liés aux violences. Au-delà, du fait de catégoriser, toute violence qu'elle ait été symbolique ou physique est naturellement intense. Toute perte en vie humaine demeure moralement répréhensible. Du fait de leur longue durée, les conflits armés en *Casamance* et dans *l'Azawad* ont eu des conséquences et des dégâts matériels et humains importants. Des études futures gagneraient en pertinence à chercher à déterminer et à rendre mesurables les conséquences matérielles et immatérielles de tels conflits de longue durée. Une telle démarche édifierait les opinions publiques sur les coûts de la guerre. Nous demeurons convaincu de l'attitude irrationnelle de la guerre.

Enfin, les violences sécessionnistes en Afrique occidentale (*Casamance, Azawad*) sont portées par des projets d'indépendance qui échouent sur le plan militaire et politique. Les groupes rebelles font face, au Sénégal, à une armée professionnelle. Au Mali, il a fallu une alliance entre les mouvements rebelles et les groupes terroristes-djihadistes pour conquérir et

pas pour longtemps une partie du territoire malien. Sinon, les mouvements rebelles touareg ont toujours perdu le combat militaire. D'un point de vue politique, la lutte armée, le projet politique d'indépendance, ne reposent pas sur un programme clair de changement, de révolution. La théorisation de la lutte est absente, ou lorsqu'il existe des bribes d'idéologie de lutte, elles sont soit difficilement diffusées, diffuses et confuses, ou encore ne guident pas forcément la lutte armée. Dans les cas de violences rebelles sécessionnistes, c'est le militaire qui commande le politique.

Nous avons cherché à montrer dans cette première partie de la thèse que les conflits armés ouest-africains se manifestent de manière différente et variée. Il était important de montrer en quoi ils ne se valent pas et pour ainsi dire ne doivent pas faire l'objet de la même lecture, ni de la même gestion.

Premièrement, du point de vue de la sociologie et de la sociohistoire des États, le Sénégal et le Mali, bien qu'ayant en partage des trajectoires politiques communes demeurent différents en post-colonie. De manière résumée, l'État du Sénégal se distingue par ses institutions plus ou moins stables, ayant connu que très peu de crises par rapport à celles du Mali qui ont subi de nombreuses crises au point qu'il n'est pas hasardeux de considérer que les institutions de l'administration centrale constituent des sources de conflictualités par leur fragilité. Ainsi, notre étude souligne que les deux formes de violences sécessionnistes prennent place dans des États assez contrastés.

Deuxièmement, en Casamance comme dans *l'Azawad*, les mouvements rebelles tirent leur légitimité de leur projet à porter les luttes de territoires régionaux et des groupes sociaux qui y évoluent. C'est donc naturellement, que les mouvements rebelles pour la libération de *l'Azawad* ont principalement un référentiel touareg, lorsque le MFDC puise son référentiel socioculturel de la Casamance de manière général et du groupe social Diola de manière particulière. Il existe une identification claire des rebellions dans l'Azawad comme des rebellions touareg ; cette identification est plus complexe en Casamance où on ne peut caractériser la rébellion comme étant *diola*. Les espaces sociaux et régionaux revendiqués n'ont pas les mêmes caractéristiques. La Casamance est verdoyante et forestière dans une bonne partie du territoire, donnant ainsi l'avantage à des entreprises de guérilla ; alors que *l'Azawad* zone sahélienne désertique, ne constitue pas moins un espace favorable aux activités de la guerre avec son paysage accidenté des montagnes des *Ifoghas*. Toutes ces rebellions ont des bastions forts, Basse-Casamance/Kidal. Les références sociologiques – civilisationnelles – ne

sont pas les mêmes : en Casamance civilisations négro-africaines-subguinéen ; dans l'Azawad des civilisations arabo-berbères.

Ces deux groupes sociaux – Touareg et Diola -, n'ont rien en commun, de même que les mouvements rebelles n'ont ni les mêmes trajectoires, ni ne sont officiellement solidaires l'un de l'autre. Mais tous deux portent des revendications politiques et mènent une guerre pour l'indépendance. De manière générale, les groupes touareg sont hiérarchisés, alors que les *diolas* sont des groupes égalitaires. Les deux groupes ont eu une mémoire de la résistance contre l'occupation coloniale, et se sont montrés hostiles à l'administration postcoloniale.

Les violences sécessionnistes se distinguent encore plus des violences que nous qualifions d'opportunistes du fait que les mouvements rebelles ont pour objectif de tirer profit de la conquête du pouvoir central. Les trois cas d'études constituent donc chacun un conflit singulier. Leur diversité enrichit la lecture des conflits armés ouest-africains.

DEUXIÈME PARTIE

DES GUERRES POUR LA RECONNAISSANCE

Introduction

Comment le déni de reconnaissance se constitue-t-il en potentielle source des conflits armés en Casamance, dans l'Azawad et en Côte-d'Ivoire ? Nous faisons une lecture des conflits armés intraétatiques ouest-africains¹³⁰ sous le prisme de la reconnaissance. Nous défendons la

¹³⁰ Nous illustrons cette thèse par des expériences de conflictualités au. Les différents régimes successifs des États du Mali, du Sénégal, de la Côte-d'Ivoire, ont souvent refusé de considérer les conflits armés internes qui opposaient les armées nationales aux mouvements rebelles, comme des guerres civiles. Le terme est perçu comme politiquement incorrect.

Pour de multiples raisons, ces prennent des formes de guerres civiles. D'une part, ces conflits armés recouvrent les caractéristiques des guerres civiles telles que définit par (Singer s. d.). Ils sont à la base des conflits armés internes bien que leurs causes/conséquences débordent les frontières internes de l'État-nation. Le gouvernement de l'État-central est un des principaux belligérants. Ce critère exclut les violences exclusivement intercommunautaires. Ces conflits armés impliquent des pertes humaines autant du côté des armées nationales loyales à l'autorité centrale, que des mouvements rebelles et des populations civiles. Il faut toutefois distinguer des violences liées aux guerres civiles de certaines violences d'extermination qualifiées de génocide. C'est

thèse que les mouvements rebelles s'engagent dans une guerre contre le gouvernement central, pour la reconnaissance d'une égale dignité.

La plupart des théories sur les conflits armés, y compris les conflits armés internes considèrent que les mécanismes de dissuasions, notamment la force militaire des armées nationales, empêchent le recours à la force. Or les mouvements rebelles, aux origines des conflictualités en Casamance et dans l'Azawad, sont objectivement moins dotés en armement que les armées nationales. Comment donc ne pas expliquer le recours à la violence autrement que par des logiques rationalistes et matérialistes ?

En effet, la prédominance des interprétations matérialistes et économicistes dans le champ de l'étude des conflictualités a eu comme conséquence le peu d'attrait pour un concept tel la reconnaissance dans l'appréhension des antagonismes violents. Pourtant le besoin de reconnaissance est central dans les relations sociales. La reconnaissance est vitale.

L'intérêt du concept de reconnaissance est qu'il permet d'interroger les conditions sociales et morales qui rendent les conflits armés possibles au sein d'un État. Nous considérons que les conflits armés sont liés aux structures sociales. Une telle démarche ne doit aucunement être considérée comme une remise en cause de la grille classique d'étude des conflictualités dominée par les paradigmes économicistes, matérialistes et rationalistes, mais au contraire comme une contribution à l'étude de certains conflits armés internes. Nous cherchons plutôt à lire les antagonismes violents sous un autre angle, celui des logiques identitaires et symboliques, des justifications morales et symboliques. Nous postulons que des violences

pourquoi, il est important de prendre en compte les pertes humaines du côté des armées nationales - au moins 5% des pertes humaines.

D'autre part ces conflits armés opposent des ordres sociaux. Les violences rebelles sont portées par des objectifs et un discours politiques. Des considérations sociologiques, socioculturelles et territoriales nourrissent les antagonismes violents. Nous ne sommes pas dans le simple cadre d'acte de rébellion contre l'autorité centrale. La défiance de l'autorité par les mouvements rebelles repose sur des justifications sociales, politiques et morales. Les violences émergent de l'opposition d'ordres sociaux structurés autour de relations de domination. Le recours à la violence est justifié comme moyen de rétablissement de relations égalitaires.

Enfin, considérer les conflits armés en Casamance, dans l'Azawad, en Côte-d'Ivoire comme exclusivement des rébellions armées, c'est ne pas prendre en compte toute la mesure des violences qui émergent des deux belligérants, et qui impose de ne point réduire le conflit en une défiance de l'autorité étatique – rébellion -, mais de le considérer d'un point de vue global des antagonismes violents. Ces derniers engendrent des conséquences socio-économiques, psychologiques et politiques qui affectent tout l'État-nation de manière directe ou indirecte. A cela s'ajoutent les violences contre les civils qui sont le fait des belligérants. Ainsi, la dénomination guerre civile – bien que politiquement incorrect – permet de prendre en compte les violences du gouvernement de l'État-central en amont et en aval.

symboliques (déli de reconnaissance) sont de potentiels d'eterminants significatifs des violences politiques qui se manifestent à travers les conflits armés en *Casamance*, dans *l'Azawad* et en Côte-d'Ivoire, qui peuvent être considérés comme des guerres civiles – un terme politiquement incorrect pour les gouvernants.

Toutes les luttes de reconnaissance ne se manifestent pas dans des formes violentes. Tous les dénis de reconnaissance ne conduisent pas à la guerre. Tous les conflits armés ne peuvent non plus pas être intelligibles sous le prisme des (déli) reconnaissances. Le déni de reconnaissance est par-delà toutes considérations, une variable. Pour ce faire, nous abordons dans cette partie centrale de notre thèse trois grandes questions à travers trois chapitres.

Le premier chapitre a pour objet de nous permettre de poser le cadre théorique dans lequel s'inscrit notre thèse qui se nourrit de travaux sur la théorie sociale de la reconnaissance (Caillé 2016; Fanon 1985; Fraser et Ferrarese 2005; Honneth et Rusch 2015; Renault 2017b; Taylor et al. 2019). La reconnaissance est la confirmation de valeurs ou de capacités par les autres (Axel Honneth, 2000). Elle implique par conséquent des relations intersubjectives auxquelles est consubstantiel le conflit entre des individus ou groupes d'individus cherchant à certifier leur « conscience d'eux-mêmes » (Hegel, 2012). La reconnaissance recouvre un aspect cognitif et une dimension pratique (Ricoeur 2005).

Dans le deuxième chapitre nous déterminons les liens entre les violences symboliques (dénis de reconnaissance) et le déclenchement des conflits armés (Lindemann 2010a). Enfin dans un troisième chapitre nous situons la part des identités dans la dynamique des conflictualités.

CHAPITRE 5

Des considérations théoriques au sujet de la reconnaissance

Introduction

La théorie de la reconnaissance est transversale aux approches des philosophies politiques, de la sociologie politique, de la psychologie. Elle pose des réflexions fondamentales sur les principes de l'égalité, de la justice sociale, de la liberté. Comme catégorie d'analyse, la reconnaissance permet de penser les rapports sociaux à travers des processus intersubjectifs de construction/déconstruction qui peuvent être conflictuels. La reconnaissance est un acte d'identification et de confirmation de l'image (identité) que se fait l'autre de lui-même. Cet acte de reconnaissance est une action sociale. Cet acte fait l'objet de lutte - *la lutte pour la reconnaissance*.

Nous lisons la théorie de la reconnaissance sous deux angles. D'une part la reconnaissance au sens positif renvoie à l'acceptation et à la confirmation positive de valeurs, d'identités et d'images revendiquées par autrui. Qu'est-ce que les groupes sociaux et les mouvements rebelles en conflits armés contre l'État central, veulent voir être reconnu ? Existe-t-il des modèles de la reconnaissance ? Dans quels cadres la question de la reconnaissance fait-elle débat ?

D'autre part, la reconnaissance peut être considérée au sens négatif. Dans ce cas, c'est un déni de reconnaissance qui renvoie au refus de confirmer l'identité d'autrui. Cette situation n'est perceptible qu'à travers les émotions renvoyées par les acteurs (individuel/collectif) en interactions. L'humiliation, la honte, la colère, le ressentiment sont autant d'indices pathologiques dans la relation de reconnaissance. Le déni de reconnaissance peut prendre des formes variées d'un mépris de l'autre, d'une indifférence, d'une ignorance, d'une exclusion, d'une insulte. Il évoque une rupture ou un écart moral tel l'irrespect. Le déni de reconnaissance qui peut consister en une absence de reconnaissance, en une mal reconnaissance, ou encore une méconnaissance, est le résultat de comportements volontaires ou involontaires. Un acte de déni suscite des réactions diverses (résistances, retours stigmaté, insultes, ignorance) lorsqu'il est compris par la personne victime.

I- De la reconnaissance

A- Objet de la lutte pour la reconnaissance ?

Qu'est-ce que les groupes sociaux veulent voir être « *reconnu* » ? Les *attentes de reconnaissance* des groupes sociaux sont-elles identiques à celles des mouvements rebelles ? A qui les demandes de reconnaissance sont-elles adressées ? Ces trois questions permettent de saisir l'objet de la demande de reconnaissance dans les situations qui sont devenues des conflits armés.

La gloire, les honneurs, la richesse, le respect, la considération, l'autonomie, le territoire, sont autant de biens matériels et immatériels qui peuvent faire l'objet de demande de reconnaissance. Il n'est pas ainsi dit que toutes les demandes de reconnaissance soient justifiées. Ces demandes peuvent être *objectives comme subjectives*- la dimension *subjective* qui renvoie au *désir*, c'est-à-dire qu'est-ce-que les individus *désirent* voir reconnu (Lazzeri et Caillé 2004).

1. La demande de reconnaissance d'une autonomie ?

L'autonomie ou l'indépendance est la principale demande que les mouvements rebelles de l'Azawad et ceux de la Casamance, veulent voir être reconnue par les gouvernements respectifs du Mali et du Sénégal. Les deux entités politiques (d'un côté les mouvements rebelles, de l'autre le gouvernement de l'État) s'opposent violemment autour d'un différend territorial. Dans les deux cas de conflictualités la revendication d'indépendance territoriale est portée par les mouvements rebelles. La revendication et la lutte d'indépendance de la Casamance par le MFDC, ne sont pas partagées par l'ensemble des casamançais. Aujourd'hui moins que dans le passé, l'argument d'indépendance du MFDC s'est amenuisé.

Dans l'Azawad, de nombreux habitants notamment à Gao¹³¹, ne partagent pas l'idée d'une scission du Mali. Le projet d'indépendance est principalement porté par la région de Kidal, même si la lutte a concerné toutes les trois régions administratives de Gao, Kidal et Tombouctou. D'abord en 1990 avec le Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad (MPLA) de Iyad Ag Ali, ensuite en 2012 avec le Mouvement National de Libération de

¹³¹ De nombreux habitants de Gao, pourtant hostiles à l'État central malien, réfutent l'idée d'une nation Azawad indépendante.

l'Azawad dirigé par Bilal Ag Chérif, ces mouvements rebelles réclament par les armes la reconnaissance d'une indépendance de *l'Azawad*.

La guerre pour l'indépendance est une rhétorique et une expression d'une volonté de souveraineté. Elle est en cela foncièrement politique. Dans les cas de la *Casamance* et de *l'Azawad*, la guerre pour l'indépendance repose sur des justifications puisées des expériences des populations, des groupes sociaux des territoires régionaux revendiqués. Ces justifications sont socioculturelles, économiques, politiques, historiques et morales. En Casamance comme dans l'Azawad, les mouvements rebelles revendiquent de manière constante un meilleur traitement de leurs populations, de leurs territoires, un traitement égal de l'ensemble des citoyens. Le projet d'indépendance est présenté comme la conséquence d'un déni d'égalité entre les citoyens. Ce projet est justifié par les différences d'histoire et de sociologie des peuples.

Les manifestations des conflits armés sont précédées de *griefs*. Les groupes sociaux dans les régions en conflit revendiquent essentiellement des droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Dans le cas de la Casamance et de l'Azawad, la répression des luttes sociales a contribué à transformer les manifestations pacifiques en conflits armés.

Les revendications prennent une dimension morale lorsque des individus des territoires de *l'Azawad* ou encore de la *Casamance*, estiment que des droits leur sont refusés volontairement, et que c'est du fait de cette situation qu'ils ne sont pas des citoyens à part entière, qu'ils sont « *marginalisés* ». Les revendications ne sont pas ici qu'une expression de doléances. Elles sont aussi une exigence politique de considération adressée à l'autorité politique. Le symbole des femmes casamançaises à moitié vêtues en pagnes noirs¹³², qui marchent en tête de cortège en décembre 1982 pour déposer un mémorandum à la gouvernance de Ziguinchor, indique le niveau d'indignation. Cette manifestation sera réprimée dans le sang.

Les revendications politiques peuvent donc être considérées comme des exigences à l'endroit de l'autorité politique – ici l'État – de considération, de respect¹³³, de justice, d'estime,

¹³² En société diola, le pagne noir est utilisé dans les sépultures. Manifester en pagnes noirs symbolisent l'état d'esprit de personnes prêtes à accueillir la mort.

de solidarité¹³⁴, de repentance, de réparation(Dufoix 2016), etc. L'État est ici le *reconnaisseur*. Il est reconnu comme tel par les groupes sociaux et par les mouvements rebelles qui le défient.

Les mouvements rebelles jouent un rôle déterminant entre les revendications politiques exprimées lors des manifestations pacifiques, et le recours à la force pour exiger à l'État (le gouvernement central) de meilleurs traitements¹³⁵. Entre la lutte sociale pacifique et le recours à la violence, tout un processus s'installe qui va de la répression des luttes sociales par l'État central à la formation des rébellions, en passant par la mobilisation de registres identitaires. La (mal) gestion des attentes de revendications (attentes de reconnaissance) a souvent constitué un terreau d'atteintes physiques et symboliques. La guerre pour l'indépendance, pour la libération, pour l'autonomie, est présentée par les mouvements rebelles, notamment les leaders, comme une solution et alternative politique. Elle est conçue comme le moyen de sortir de rapports sociaux d'oppression, de domination, de mépris.

Le gouvernement est considéré comme un « occupant » dans les cas des violences sécessionnistes. Les violences sont à la fois un acte de résistance et un moyen pour faire reconnaître par l'État certaines particularités régionales, culturelles liées au groupe. Ce cas de figure reste distinct des luttes de reconnaissance où il ne s'agit plus d'être reconnu par les autres ou de se poser comme le *reconnaisseur* des autres, mais de se reconnaître soi-même, pour soi-même et en soi-même(Caillé et Lindemann 2016a). L'action violente des mouvements rebelles ne va pas au-delà de leur environnement immédiat, des territoires qu'ils se représentent et dont ils revendiquent l'autonomie. Les mouvements rebelles dans les cas de violences sécessionnistes ne cherchent donc pas à imposer par la violence une quelconque supériorité identitaire. Ce sont des rapports de domination qui sont remis en cause. Les individus luttent contre une perte d'autonomie sur leur propre territoire.

Cependant, la revendication d'une autonomie par les armes est aussi une offense à l'État. La traduction dans les textes juridiques par l'expression « atteinte à la sûreté nationale et à l'intégrité territoriale » symbolise la considération qui est faite de toute velléité séparatiste comme offense à l'autorité morale de l'État. Le terme de « rébellion » illustre suffisamment l'offense. En outre, les autorités politiques qui adossent la responsabilité de l'institution étatique

¹³⁵ Les manifestations pacifiques réprimées en Casamance en décembre 1982 ont concerné de nombreuses catégories sociales, des civils. C'est suite à la répression que le maquis du MFDC se forme. Pour ce qui est de l'Azawad, la révolte de 1963 qui oppose un collecteur d'impôt à un jeune touareg conduit à des manifestations qui seront elles aussi réprimées.

et s'identifient à elle, peuvent être emmenée à considérer toute atteinte aux symboles de l'institution comme une atteinte personnelle (Lindemann 2010b). Cela est encore plus vrai lorsqu'au sein de certains régimes politiques la personnification et la patrimonialisation de l'État sont importantes.

Reconnaissance et autonomie ? Trois lectures peuvent être apportées sur les liens entre les deux notions de reconnaissance et d'autonomie. D'abord considérons que la reconnaissance est le *désir* de « *capter le regard d'autrui par différentes facettes de mon être, mon physique ou mon intelligence, ma voix ou mon silence* »¹³⁶. La reconnaissance engage un travail et un investissement de soi sur soi-même et sur [à travers] les autres. Cet investissement consiste en un effort de contrôle de la « chose » ou de l'« acte » qui permet la reconnaissance. Désirer être reconnu, donc avoir des attentes de reconnaissance à l'endroit d'autrui, du groupe social, suppose qu'on reconnaisse déjà cet autrui. L'attente de reconnaissance est une demande de confirmation d'une image. Dans le cas d'un groupe social qui veut voir son statut singulier confirmé, la relation de reconnaissance ne peut être qu'intersubjective. L'investissement d'un groupe dans une demande de confirmation de statut social peut procéder de comportement d'assimilation, d'acculturation, mais aussi de rejet des normes établies, bref de résistances. Ainsi les groupes *Diolas* de Casamance, les Touareg de *l'Azawad*, cherchent-ils à être reconnus respectivement comme des sénégalais, comme des maliens, ou revendiquent-ils un statut particulier au sein de l'identité collective nationale ?

Le recours aux violences par les mouvements rebelles est justifié par le désir de « statut particulier » au sein d'un Etat-nation qu'ils savent multiculturel. Ce désir de « statut particulier » exprimé sous différentes formes – indépendance, autonomie, régionalisation – apparaît comme demande politique au Mali pour les mouvements touareg avant les indépendances ; pour les mouvements rebelles de Casamance, cette demande apparaît dans les années 1980. La question des identités politiques de l'Azawad, de la Casamance sera entretenue et les arguments pour attester de leur statut particulier sont parfois recherchés dans le passé et le récit colonial. L'investissement de ces groupes qui s'est manifesté dans le recours au conflit, est un investissement sur eux-mêmes (identification et renforcement de l'appartenance ethnique), un contrôle social de l'identité de groupe dans la confrontation contre l'Etat. Les éléments culturels proposés par les groupes en question n'ont pas suffi à faciliter leur confirmation dans le cadre de l'Etat-nation qui se trouve avoir sa propre culture, d'où

¹³⁶ Torodov, op, cit., p19

« l'intégration contrastée »¹³⁷. Alors que dans le cadre de la Casamance, les biens économiques du terroir ont encouragé une certaine relation économique entre les populations du Nord et celles du Sud de non-réciprocité, cela a été perçu par certaines populations du Sud pour qui les gains économiques et commerciaux sont défavorables, comme une non-confirmation des attentes culturelles. Ce qui a déterminé la frustration de ces populations de la Basse-Casamance. L'aspect identitaire d'une Casamance « grenier du Sénégal » n'aura pas suffi à établir une relation de reconnaissance positive. Bien au contraire, les atteintes au « statut du groupe ethnique diola », considéré comme « sauvages », « archaïques », comparé aux populations du Nord, précisément les Wolofs, vont constituer des indices des attentes insatisfaites, quand on connaît le caractère idéaliste de l'identité des diolas dont il est dit qu'ils sont « travailleurs », « honnêtes », « valeureux », etc.

Les demandes de reconnaissance se forment autour des biens matériels des individus. La reconnaissance concerne le statut de l'être, lorsque les individus se définissent par rapport à leurs biens matériels ou que les intérêts nourris par rapport à ces biens sont fonction des identités que s'assignent les individus. Dans le cadre des violences politiques sécessionnistes, l'objet des conflits – le territoire- est intimement lié aux définitions identitaires – au statut des mouvements rebelles.

Ensuite, la relation reconnaissance/autonomie implique des variations selon que les cadres sociaux renvoient à des sociétés hiérarchisées ou des sociétés égalitaires. Les normes sociales en vigueur dans les interactions sociales déterminent l'importance de la demande d'autonomie. Dans le cas de la relation hiérarchique, les attentes de reconnaissance peuvent correspondre à la fois à des conflits pour le pouvoir- le besoin de reconnaissance est dans ce cas *linéaire-*, mais aussi à des *besoins interdépendants de reconnaissance*. Cette dernière relation permet d'éviter le conflit dans la mesure où les acteurs ont intérêt à *coopérer*. Cette relation est identifiable dans les cadres familial et scolaire où « l'être supérieur » et « l'être inférieur » ont un besoin mutuel de reconnaissance : « l'enfant reçoit sa reconnaissance de ses parents ; l'élève est sanctionné positivement ou négativement par son enseignant ; à l'inverse, le professeur dépend des élèves comme le maître dépend de l'esclave ». Ces « variantes hiérarchiques de reconnaissance » s'opposent aux situations égalitaires, au sein desquelles il y a des sentiments de rivalité.¹³⁸

¹³⁷ (Barbier-Wiesser et Pisani 1994)

¹³⁸ Idem p.20

Une troisième remarque sur le lien entre autonomie et reconnaissance renvoie aux mécanismes de distinction autant du point de vue des structures matérielles que des cadres sociocognitifs. Les conflits qui opposent les groupes sociaux aux États centraux procèdent, dans le cas des guerres sécessionnistes de la Casamance et de l'Azawad, de différenciations et particularismes qui interrogent sur les attentes de reconnaissances dans de tels antagonismes *ante bello* et *post belli*. Todorov distingue deux formes de reconnaissance : *la reconnaissance de conformité et la reconnaissance de distinction*¹³⁹. Dans le premier cas on veut être perçu comme semblable aux autres. Alors que dans la deuxième reconnaissance, je souhaite être perçu comme différent des autres. La constitution des Etat-nations s'est opérée dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, surtout ceux francophones, sous la forme d'administration jacobine. La centralisation de l'Etat s'est faite au début des années 1960 à travers des logiques de contrôle socio-identitaire voire religieux du pouvoir. L'Etat néo-patrimonial que décrit Jean François Médard¹⁴⁰, n'a pas toléré les formes de distinctions et de particularisme identitaire (langues, religions, modes de vie). Les premières politiques des États africains indépendants, dans le souci de construction d'Etat-nation viable, ont encouragé des mécanismes d'uniformisation politique (monopartisme), administrative (bureaucratie étatique), culturelle et linguistique (promotion de la langue majoritaire et dominante). Les crises politiques observées dans les années 1970 ont été des indices et alertes des conflits, dans la mesure où les deux formes de reconnaissance (*distinction/conformité*) « *entrent facilement en conflit ou forment des hiérarchies mouvantes, dans l'histoire des sociétés comme dans celle des individus : la distinction favorise la compétition, la conformité est du côté de l'accord* »¹⁴¹. Il y a lieu de croire que les groupes *Diola* et *Touareg* qui sont au niveau national minoritaires, avec une forte concentration territoriale (Casamance-Azawad) aient voulu procéder à des dynamiques de distinction en se constituant en groupes géoculturels distincts, dénonçant mécanismes de domination culturelle, linguistique, politiques et économiques entamés dans l'espace national, et entretenant une certaine forme d'hostilité à l'endroit des identités de groupes sociaux dominant qui entretiennent des rapports privilégiés avec les pouvoirs centraux.

Les motivations morales qui peuvent conduire à la demande d'une autonomie au sens d'une libre administration ou d'une auto administration, ne sont pas à opposer aux motivations matérialistes. La reconnaissance d'une autonomie des groupes sociaux et de leurs territoires

¹³⁹ Idem, p. 21

¹⁴⁰ (MÉDARD 2000; Médard 2002)

¹⁴¹ Idem p. 22

permet une valorisation des entités territoriales et des gains matériels qui s'en suivent. L'autonomie est nécessaire à la relation de solidarité qu'exige le vivre en commun dans un projet d'État-nation.

2. Lutte sociale pour des droits civiques, sociaux et politiques

Les demandes de reconnaissance du MFDC, du MNLA, ou encore des ex-rébellions sont principalement des attentes relatives aux spécificités culturelle, ethnique, linguistique et religieuse. Par ailleurs, les revendications sont relatives aux droits de propriétés foncières, aux ressources naturelles halieutiques, forestières et minières, aux modes de vie. Il est aussi question de demandes de considération et de respect du statut culturel, les demandes de participation au « processus politique ». Cette dernière exigence correspond à la justice redistributive. Elle consiste en l'« aspiration à une répartition plus égale des richesses, dans le cadre de demandes de justice redistributive »¹⁴², alors que la première catégorie d'attentes référentes à la culture renvoie au « droit à une égale reconnaissance » (Honneth, Fraser). Des aspects matériels et immatériels se combinent dans la formulation des revendications politiques.

Justice sociale et reconnaissance ? La notion de reconnaissance interpelle sur la justice sociale. *En quoi reconnaissance est-elle liée à la justice sociale ? « Qu'est-ce que la justice sociale »* (Fraser 2011) ? Les travaux de Nancy Fraser, permettent d'apporter des éléments de réponses au lien entre la reconnaissance et la justice sociale. Dans son ouvrage « *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et Redistribution* », Fraser considère la redistribution et la reconnaissance comme deux dimensions de la justice que l'on peut trouver dans tous les mouvements sociaux¹⁴³. Ces deux concepts (redistribution/reconnaissance) se trouvent être les termes autour desquels se forment deux paradigmes, qui se distinguent l'un de l'autre. Selon Fraser les notions de reconnaissance et de redistribution (justice sociale) partent premièrement de conceptions différentes de l'injustice. Le paradigme de la redistribution met l'accent sur les injustices qu'il considère comme socioéconomiques et qu'il présume être le produit de l'économie politique : l'exploitation, l'exclusion économique et le dénuement. Le paradigme de la reconnaissance considère les injustices plutôt culturelles, produits des modèles sociaux de représentation, d'interprétation et de communication : la domination culturelle, le déni de reconnaissance et le mépris. La discussion entre les deux notions de *reconnaissance* et de

¹⁴² Christian Lazzeri et Alain Caillé, 2004, op.cit. ,

¹⁴³ Nancy Fraser, 2011 : 45

redistribution investit l'hypothèse de la (*non*) *redistribution des richesses* comme forme de déni de reconnaissance, par conséquent, comme potentielle cause de conflits.

La justice sociale renvoie aussi aux capacités de participation/contribution politique. Les conditions de participation au débat politique sont-elles également accessibles à tous les citoyens ? Par exemple les populations des zones périphériques (par rapport au centre national – la capitale) ont souvent gagné en attention en période électorale. La problématique de la représentation politique se pose dans le discours citoyen comme celui rebelle. Ce problème est perceptible dans la plupart des États d'Afrique occidentale où les capitales nationales concentrent l'action et la décision politique. Il est question de l'inclusion de certains membres du groupe social par exemple touareg, dans la gestion du pouvoir central. Il est aussi par exemple question de la place qu'occupent l'histoire et la culture des casamançais dans le récit national sénégalais. Mais encore, il est légitime de se demander si les ivoiriens du Nord du pays ressortissants des pays sahéliens frontaliers ont les mêmes droits de participation politique que les gens dits du Sud et autochtones.

Les fortes attentes de certains citoyens à l'endroit de l'Etat est compréhensible quand on sait le rôle d'État providence que s'assigne l'appareil d'Etat et certains administrateurs, sans pour autant avoir toujours les moyens de ses ambitions. L'appareil d'État est en soi un cadre de jouissance qui encourage les luttes de pouvoir, d'accès aux ressources politiques, économiques, symboliques, et de politique du ventre. La valorisation des individus et des groupes se fait en partie par l'Etat, selon qu'on s'en approche, qu'on le sert, qu'on s'y oppose ou qu'on le défie violemment. Ce rapport à l'Etat forme des identités individuelles et collectives. L'Etat exclut en même temps qu'il protège ; il prend et donne des possibilités d'accès aux ressources pour des individus et des collectivités. Dans l'idéal démocratique, ces rapports intersubjectifs entre l'État ou ses représentants et les groupes d'individus citoyens, répondent des principes de la justice. Au Sénégal, au Mali, en Côte-d'Ivoire, les mécanismes de la juste redistribution économique des richesses ou encore la reconnaissance juridique et sociale des individus dans leur droit et dignité humaine, sont des vœux pieux. L'absence d'une reconnaissance redistributive et culturelle constitue une pathologie. L'État est perçu comme l'institution qui a les moyens de l'établissement de la justice sociale. Cette attente de justice sociale de l'État est d'autant plus forte que l'État est reconnu comme ayant les moyens de réparer les injustices. En effet, tous les groupes d'individus ne sont pas dotés des mêmes ressources. Il est donc attendu que l'Etat crée des conditions égale et juste de concurrence pour l'accès à ces ressources valorisantes.

L'expression des revendications d'autonomie par certaines populations et des mouvements rebelles peut être lue comme une tentative de créer soi-même les conditions et les capacités de son rapport positif à soi et à son environnement.

La construction sociohistorique des objets de la reconnaissance. Les demandes de reconnaissance et les processus de reconnaissance, sont susceptibles de prendre des configurations variées selon les cadres sociopolitiques et sociaux des régimes politiques en vigueur (régimes politiques démocratiques, totalitaires, autoritaires, ou encore modernes, traditionnelles). Nous savons grâce aux travaux de Charles Taylor que la culture politique moderne exige une forme particulière de reconnaissance à savoir la *reconnaissance égalitaire*. Les relations de reconnaissance sont fonction des contextes sociohistoriques des États et des sociétés. Les demandes tantôt d'autonomie, tantôt d'indépendance, des mouvements rebelles touareg et du MFDC, se cristallisent dans les années 80-90. Bien que les velléités indépendantistes aient été observées au lendemain des indépendance au Mali, au Niger.

L'Etat en Afrique dans les années 1960, crée de nouveaux cadres de reconnaissance politique et juridique. L'identification à l'État, à ses institutions a été un processus pas toujours harmonieux d'apprentissage de nouvelles normes et règles. L'expression de la citoyenneté traduit ce rapport des individus et groupes d'individus à leur État d'appartenance. La construction du contrat « social » entre l'entité État et les groupes d'individus est naturellement caractérisée de lutte pour la reconnaissance. Pour le cas de la Casamance et de l'Azawad, des populations dans des régions particulières ont demandé à être reconnues tantôt comme des citoyens à part entière d'égale dignité au sein de l'État-nation, tantôt comme des membres d'une nation autonome et indépendante.

Les arrangements et les recompositions autour de l'État importé (Badie 2017) accentuent les enjeux des luttes politiques, économiques et symboliques. Dans certains États, les liens étroits entre les pouvoirs administratifs, religieux, coutumiers, ont brouillé les marges de la démarcation entre l'État républicain et l'État patrimonial. Des acteurs traditionnels et coutumiers se sont parfois illustrés, dans ce contexte, comme entrepreneurs politiques. Si dans la plupart des États ouest-africains la cohabitation entre les politiques et les chefs traditionnels, coutumiers, religieux s'est déroulée sans heurts, cela n'est pas vrai de la rencontre entre les « pratiques et croyances traditionnelles » et la modernité – les religions révélées étant considérées comme aspects de cette modernité.

Le cadre de l'Etat-nation favorisant le pluralisme politique dans les années 80 a conditionné la formation de fortes demandes de reconnaissance. Des revendications des mouvements syndicaux, à ceux des mouvements paysans ou encore des jeunes, des femmes, ont marqué les décennies 80-90. Des revendications relatives à l'autonomie ou à l'indépendance de territoires, dans un contexte politique international¹⁴⁴ où il est préconisé le principe de l'autodétermination des peuples, sont « criminalisées » par les gouvernements et les mouvements rebelles violemment matés. Par ailleurs, la mal gouvernance, le déni de certains droits aux citoyens (droit de vote, droits aux soins sanitaires) disposent aux révoltes.

Cependant les attentes de reconnaissance précèdent l'avènement des États modernes africains. Elles sont consubstantielles aux sociétés humaines. Les revendications collectives pour le rétablissement de droits égalitaires dans l'ordre colonial, esclavagiste entrent dans le cadre des exigences de reconnaissance mutuelle, celle du respect de la valeur de la dignité humaine. Ainsi la reconnaissance des traumatismes, des discriminations, de l'esclavage, de la colonisation, a une qualification juridique qui participe de la confirmation des faits passés et douloureux¹⁴⁵. Cette reconnaissance va dans le sens de la réparation des torts commis. Ce qui suppose que l'attente de reconnaissance peut être relative aux situations d'injustices du passé. C'est ainsi qu'il ressort que des attentes de reconnaissance puissent être alimentées par la mémoire historique, comme dans les cas où les répressions militaires et policières des contestations populaires ont servi d'argument au recours à la violence dans l'Azawad, en Côte-d'Ivoire, mais encore en Casamance. Les politiques de reconnaissance mobilisées dans la réparation de certaines injustices nous édifient sur l'aspect positif et indispensable de la reconnaissance positive corrélée à la « vie éthique ». Ces politiques chez Dufoix se résument aux huit R¹⁴⁶ dans le cas des atteintes liées aux traumatismes et aux discriminations.

¹⁴⁴ La Charte de San Francisco de 1945 ouvre aux principes d'autodétermination des peuples. Les mouvements de décolonisation et de libération des peuples transforment le système international du point de vue des normes, des formes et objets des revendications politiques. De nombreux groupes sociaux minoritaires tirent avantage d'un tel contexte pour faire évoluer leur agenda de reconnaissance de leur identité.

¹⁴⁵ Stéphane Dufoix, 2016, op. cit.

¹⁴⁶ Dufoix, op. cit, p. 98-107 :

- *Repentance* : les responsables de crimes ou de discrimination s'excusent publiquement dans des discours (*indice 1*) ; ces excuses ouvrent la voie à des négociations.
- *Réparation* : allouer des sommes d'argent pour réparation (*indice 2*)
- *Rééquilibrage* : le rééquilibrage prend en compte du passé discriminatoire et de la persistance au présent des discriminations (multiculturalisme au lieu d'assimilationniste et discrimination positive)
- *Restitution* : rendu des biens spoliés (exemple les biens des juifs lors de la guerre : la mission Matteoli)

3. La finalité de la reconnaissance positive c'est la « vie éthique »

La vie éthique renvoie à la vie heureuse. La reconnaissance mutuelle est considérée comme la condition d'une « vie éthique ». Elle constitue « *un élément de la « vie bonne », ou plus exactement une condition de la vie bonne sans qu'elle en définisse elle-même le contenu* »¹⁴⁷. Le contenu éthique de la reconnaissance lui est attribué par les individus qui « *admettent que telles qualités ou capacités de réalisation de soi sont importantes pour mener tel type de vie et c'est parce qu'ils admettent une telle importance qu'ils se reconnaissent réciproquement comme ceux qui les possèdent et font ainsi partie de la même communauté* »¹⁴⁸.

La reconnaissance a donc ceci de particulier qu'elle est fonction de la construction normative des groupes sociaux qu'ils soient en concurrence, dans un rapport hiérarchique, asymétrique ou de domination, bref qu'on soit dans un cadre multiculturel qui pose et comporte un enjeu de définition des contenus de ce qui doit ou ne doit être reconnu, de ce qui fait qu'un individu ou un groupe doit être ou est digne de valeur et d'estime sociale. Vu dans ces termes, selon les sociétés et les époques, les luttes pour la reconnaissance sont des luttes pour la définition des normes de jugements et de justifications. Ces luttes ont d'autant plus d'importance que dans les systèmes démocratiques les aspirations aux libertés individuelles et à l'égalité déterminent l'exigence de reconnaissance. Alors que dans la relation du maître et de l'esclave il n'est nul besoin de spéculer sur l'exigence de la reconnaissance mutuelle, l'idéal de la démocratie qui repose sur la nécessité d'égal traitement de tous les citoyens, transforme le rapport à la demande de reconnaissance qui devient une attente permanente et vitale pour la réalisation de chaque individu.

Néanmoins, les relations asymétriques et « non réversibles » qui étaient perceptibles dans les systèmes traditionnels se retrouvent dans l'espace des luttes sociales et politiques des systèmes modernes, et cela sans surprise puisque de manière logique la reconnaissance est exigée et revendiquée par tous parce qu'elle demeure inégalement partagée dans nos sociétés

-
- *Requalification* : par la requalification les anciens coupables deviennent des victimes alors que les anciens héros peuvent être jugés comme coupables et répondre de leurs actes passés. C'est un processus juridique délibératif.
 - *Remémoration* : refuser de taire le passé, les exactions, c'est les reconnaître. (les discours, les musées, les cérémonies mémorielles sont des indices de reconnaissance)
 - *Reconstitution* : tension entre mémoire histoire. Il s'agit pas seulement de se rappeler tel ou tel fait mais de l'instituer dans l'histoire, c'est-à-dire le considérer comme constituante de l'histoire.
 - *Réconciliation* : la reconnaissance n'engage pas que le passé ou encore que le présent, elle définit aussi les contours de l'avenir (« partager la même histoire peut être un puissant agent de réconciliation »)

¹⁴⁷ Caillé, Lazzeri, op.cit. p.100

¹⁴⁸ Caillé, Lazzeri, op.cit. p.101

contemporaines, que parce qu'elle est encore et le restera, marquée par la négation de l'altérité consubstantielle à tout système qui connaît des aspects de relations asymétriques et de rapports hiérarchiques de dominations. Il faut croire que dans les valeurs et normes des sociétés modernes voire démocratiques persistent encore les logiques de fonctionnement axiologiques des sociétés traditionnelles. La théorie de la reconnaissance et l'analyse de la lutte pour la reconnaissance prend tout son sens dans la pensée de l'articulation entre le moderne et le traditionnel.

D'ailleurs ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui idéal démocratique n'est ni plus ni moins que l'élargissement ou la généralisation de la « vie éthique » à tous les membres de la société politique. Les relations juridiques parce qu'elles s'étendent à l'ensemble des hommes et non exclusivement à une classe de nobles et de chefs traditionnels, instituent l'éthique des systèmes modernes, celle d'une vie bonne souhaitée et voulue pour tous les membres de la communauté considérés – du moins en théorie – comme égaux. La reconnaissance et la lutte pour la reconnaissance ne peuvent donc être que subversives et normativement positives.

Toutefois, il urge de s'interroger sur les contenus de cette reconnaissance et de déterminer comment les éléments de la « vie éthique » sont choisis. En effet, il apparaît que « *la reconnaissance est susceptible de servir des fins opposées et qu'on la rencontre aussi bien au service d'un ethos aristocratique qu'un ethos démocratique* »¹⁴⁹. Comment donc penser une neutralité – si tant est qu'une *neutralité éthique* soit possible ? Cette question est intéressante en ce sens qu'elle attire notre attention sur la multiplicité et la différence des interprétations quant à ce qu'il convient d'entendre d'abord par « vie éthique », « bonne vie », ensuite et pour ainsi dire, quant aux luttes sociales qui nourrissent de telles interprétations ; elle demeure (la question) cependant vide de sens quand on a conscience qu'il n'y a de reconnaissance établie que par le conflit, et donc que toute référence de reconnaissance en un temps et une société donnée ne peut être que l'émanation de valeurs et de normes partagées par les groupes sociaux concernées. Ce qui donne un aspect non exhaustif à la demande de reconnaissance puisqu'il y a nécessairement toujours besoin de redéfinitions des termes et des contenus de la reconnaissance.

La reconnaissance est triplement conflit. Elle est d'abord, conflit entre les formes de reconnaissances. Elle est ensuite, lutte narrative d'interprétation des valeurs et des capacités humaines qui sont à reconnaître, enfin forme d'inclusion/exclusion à la fois de ce qui relève

¹⁴⁹ Caillé, Lazzeri, op.cit. p. 101

« d'identités partagées » et de « conscience collective », mais aussi et encore forme d'exclusion des membres qui sont jugés ne pas détenir les capacités ou les valeurs partagées par la communauté.

A la seule différence que dans les sociétés traditionnelles la reconnaissance est exclusivement réservée à quelques minorités d'individus sous critères de statut social, dans les sociétés démocratiques, elle est universelle, donc entièrement inclusive dans les principes mais *in fine* exclusive dans les pratiques sociales puisque la simple idée de subordination des hommes dans les sociétés démocratiques modernes, qui peut être liée aux capacités individuelles (Jon Rawls), à la formation des identités (Axel Honneth) remet en cause l'idéal de l'égalité (Charles Taylor) et de l'égal traitement.

B- Les structures sociales des relations de reconnaissance

La « reconnaissance mutuelle » pour Axel Honneth, la « reconnaissance réciproque » pour Charles Taylor, permettrait aux individus de vivre dans des relations pacifiques, de s'épanouir dans une « vie éthique » selon les termes de Hegel. A travers cette thèse, Axel Honneth et Charles Taylor, deux philosophes, respectivement allemand et canadien, ont largement contribué à la théorie sociale de la reconnaissance, en s'inspirant et réactualisant systématiquement les travaux prémisses de Hegel sur la reconnaissance.

1- Les modèles de la reconnaissance intersubjective

Au chapitre 5 - *les modèles de reconnaissance intersubjective. Amour Droit Solidarité*, l'auteur de *La lutte pour la reconnaissance*¹⁵⁰ nous entretient sur trois formes de reconnaissance. Les travaux de Hegel et Mead se trouvent systématisés dans la lecture que n fait Axel Honneth de la reconnaissance. Au regard de la thèse honnétienne de la reconnaissance intersubjective, pour construire une relation d'estime et de respect d'eux-mêmes, les individus ont vitalement besoin de faire l'expérience des formes de reconnaissances intersubjectives, donc mutuelles, référentes à l'attachement affectif (*Amour*), à la relation d'ordre juridique (*Droit*), et à l'estime sociale liée à leur valeur et qualité en tant que personne, être humain/membre d'une communauté (*Solidarité*). Ces trois formes de reconnaissance correspondent à la structure réelle des rapports sociaux. Les besoins de reconnaissance sont

¹⁵⁰ Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, les Editions du Cerf, 2000

nombreux et variés, mais ils peuvent être modélisés selon Honneth en ces trois principales formes qui constituent la structure de reconnaissance intersubjective. L'Amour, le *droit*, la *solidarité*, bien que distincts, forment un continuum dans le processus de construction/formation des identités individuelles et collectives.

L'Amour

L'Amour, comme forme de reconnaissance intersubjective renvoie à l'attachement d'ordre affectif. Honneth emploie plus précisément ce terme comme « *toutes les relations primaires qui, sur le modèle des rapports érotiques, amicaux ou familiaux, impliquent des liens affectifs puissants entre un nombre restreint de personnes* » (Honneth et Rusch 2015, 161). La reconnaissance est ici lue sous le prisme de l'affect, de l'estime particulière que peuvent se porter mutuellement deux êtres. L'auteur souligne qu'à travers des relations affectives primaires il transparait un équilibre précaire entre autonomie et dépendance (Honneth et Rusch 2015, 162).

A l'aide des interprétations des théories psychanalytiques, notamment les travaux de Donald W. Winnicott, Honneth démontre en quoi l'amour est une forme de reconnaissance lorsque « la réussite des relations affectives de la capacité acquise dans la prime enfance établit un équilibre entre symbiose et affirmation de soi ». Winnicott décrit une phase de dépendance absolue – l'un et l'autre sont totalement dépendants pour la satisfaction de leurs besoins, et ne sont pas à mesure de se distinguer individuellement - dans les processus d'interaction entre l'enfant et sa mère. C'est l'étape qui commence depuis la grossesse. Vient le « stade du maintien », une étape de l'interaction entre mère et enfant de trois mois où la dépendance demeure. L'étape de « l'abandon progressif de l'adaptation » correspond à un développement intellectuel et cognitif chez l'enfant (à l'âge moyen de six mois) qui lui permet de distinguer son moi de son environnement, et un retour à la routine et au champ d'attention sociale chez la mère qui la conduit à « refuser de satisfaire immédiatement les besoins qu'elle devine encore et spontanément chez son enfant » (Honneth, 2015 : 169-170). Enfin la période de la dépendance relative selon Winnicott que rapporte Honneth, correspond à une période de l'interaction où l'enfant peut nouer des liens avec autrui. Les relations affectives entre mère et enfant auront des effets sur cette dernière phase. Le processus d'indépendance peut se faire dans l'agressivité – celle de l'enfant d'abord contre sa mère qu'il perçoit désormais comme un être indépendant. L'enfant cherche à détruire, à mordre, à repousser. De cette attitude, l'enfant apprend à reconnaître sa mère comme « entité de plein droit », et à l'aimer sans fantasme

narcissique. L'enfant finit par avoir à la fois avec sa mère une relation affective d'attachement et un sentiment d'indépendance de celle-ci (Honneth, 2015 : 172)

C'est dans cette phase d'indépendance que l'enfant, selon Winnicott est créatif – la « créativité infantile » conditionnée par une « capacité d'être seul » qui se développe avec la « confiance que l'enfant place dans la permanence de l'affection maternelle » (Honneth, 2015 : 176). L'amour crée la confiance en soi et l'autonomie. Cette forme de reconnaissance qu'est l'amour qui permet aux sujets de posséder une confiance élémentaire, précède les autres formes de reconnaissance.

La reconnaissance juridique

En ce qui concerne le *droit*, cette forme de reconnaissance se matérialise dans la relation juridique. Les individus ou les groupes d'individus sont des sujets de droits. La formation des identités personnelles dépend de la relation juridique qui structure et cadre les rapports interindividuels voire intergroupes.

Le droit connaît une évolution historique selon les sociétés et les ordres sociaux. Le passage d'un ordre juridique traditionnel vers un droit moderne parce qu'universaliste que souligne Hegel soulève deux questions que relate Honneth. Il s'agit d'une part de chercher à « *expliquer le caractère que présente une forme de reconnaissance qui attribue à tous les membres de la communauté juridique la même autonomie individuelle* ¹⁵¹. D'autre part, « *il faut, selon Honneth, expliquer ce que signifie le fait que les sujets dans le contexte juridique moderne, se reconnaissent mutuellement comme moralement responsables* ¹⁵².

A l'aide d'une analyse conceptuelle, Honneth apporte des éléments de réponses aux deux questions soulevées. Sa première réponse consiste à démontrer qu'avec le passage à la modernité les droits individuels se trouvent dissociés des attentes concrètes liées aux différents rôles sociaux et que ces droits se sont désormais pareillement attribués à chaque homme en tant qu'être libre¹⁵³. La relation juridique est universaliste. En effet, et selon les termes de Honneth, « *dans le cadre traditionnel, nous pouvons considérer comme établi que la reconnaissance de la personne juridique se confond encore d'une certaine manière avec l'estime dont jouissent les différents membres de la société en fonction de leur statut social* » ¹⁵⁴. Le droit auquel peut

¹⁵¹ idem p. 187

¹⁵² idem p. 187

¹⁵³ idem p. 188

¹⁵⁴ idem p. 188

prétendre un individu est déterminé par le rôle joué dans la société. La reconnaissance juridique est fonction de l'estime sociale. Le respect dû à un individu n'est pas nécessairement déterminé par son essence de sujet de droit, mais par son statut social. C'est par le biais d'un processus historique que ce lien se dissout. Cette rupture laisse apparaître deux formes de respect dont, selon Honneth, « les modes de fonctionnement doivent être analysés séparément ».

La première acception de la notion de respect va donc renvoyer à l'idée du droit alors que la seconde tient à la « communauté de valeurs ». C'est cette première acception du respect en référence au droit que Honneth entend analyser à travers la reconnaissance juridique. Et il fait sienne la question de Ihering à savoir qu'est ce qui peut être respecté en autrui – la reconnaissance juridique. Il s'agit de reconnaître chaque individu en tant que personne, ce qui implique d'agir à l'égard de tous de manière moralement responsable et selon les qualités inhérentes à la personne humaine¹⁵⁵. Ainsi, la reconnaissance juridique présupposerait-elle d'une part « *un savoir moral sur les obligations juridiques que nous avons envers des personnes autonomes, mais que d'autre part seule l'interprétation empirique d'une situation donnée nous apprend si tel vis-à-vis concret possède ou non la qualité qui entraîne ces obligations* »¹⁵⁶.

Si dans le cadre de la reconnaissance juridique, un homme est respecté pour ses qualités universelles de personne humaine, alors que dans le second cas en référence à l'estime sociale, les qualités particulières prévalent et distinguent les personnes les unes des autres, il convient de se demander « comment se définit la qualité constitutive de la personne, tandis qu'il faut se demander, à propos de l'estime sociale, en quoi consiste le système de référence par rapport auquel se mesure la « valeur » des qualités caractéristiques d'une personne particulière »¹⁵⁷.

Pour en venir au deuxième problème que soulève Honneth, dans quelle faculté les sujets se respectent-ils mutuellement, lorsqu'ils se reconnaissent en tant que personnes juridiques ?¹⁵⁸ La base hypothétique de cette question est que les individus ne sont pas attachés à un statut particulier. La qualité générale qui doit être protégée dans le sujet humain est sa capacité à consentir de manière autonome et rationnelle à la volonté collective garantie par le droit moderne. C'est en cela que l'individu est moralement responsable. Les qualités qui assurent cette reconnaissance mutuelle entre individus se transforment. Les luttes pour la reconnaissance contribuent à cette transformation en élargissant les conditions de la participation à la volonté

¹⁵⁵ Idem p. 191

¹⁵⁶ idem p. 191

¹⁵⁷ idem P. 193

¹⁵⁸ idem p. 193

collective. La matérialisation de cette transformation est l'évolution et l'élargissement du droit moderne par la formation de droits civils au XVIIIe, l'instauration de droits politiques au XIXe et la création des droits sociaux au XXe siècle, pour ce qui est de certaines sociétés, notamment européennes. Le droit s'acquiert par la lutte et la revendication pour une participation à la volonté collective et politique.

« Le sujet, quand il se retrouve reconnu juridiquement, n'est plus seulement respecté dans sa faculté abstraite d'obéir à des normes morales, mais aussi dans la qualité concrète qui lui assure le niveau de vie sans lequel il ne pourrait exercer cette première capacité »¹⁵⁹

Le droit moderne, selon Honneth, renferme deux possibilités d'évolution. Dans le premier cas, « ce droit intègre de nouveaux contenus matériels, qui tiennent de plus en plus compte de l'inégalité des chances qu'ont les différents individus de jouir effectivement des libertés socialement garanties ; dans le second cas, en revanche, la relation juridique est universalisée de telle manière qu'un nombre croissant de groupes jusque-là exclus et défavorisés se voient reconnus les mêmes droits que les autres membres de la société »¹⁶⁰

A présent quels sont les effets de cette reconnaissance juridique sur les individus et la communauté des individus de manière générale ? Selon Honneth, les droits légaux sont des signes du respect social. Ils permettent aux individus de prendre consciences qu'ils peuvent se respecter eux-mêmes, parce qu'ils méritent le respect de tous les autres sujets¹⁶¹. Les droits fondamentaux universels ont contribué à cette conception du respect et de la responsabilité morale.

La corrélation entre la reconnaissance juridique et le respect de soi est d'autant plus avérée que dans une société imaginaire sans droit il devient difficile de se considérer comme l'égal de tous, donc de développer un sentiment de fierté et de respect minimum pour soi-même, nécessaires pour la dignité humaine, c'est-à-dire « la capacité reconnue de revendiquer un droit »¹⁶². Dit autrement, « puisque la jouissance de droits individuels met le sujet en mesure d'exprimer des exigences socialement recevables, elle lui ouvre la possibilité d'exercer une activité légitime, grâce à laquelle il peut se démontrer à lui-même qu'il jouit du respect de tous ses concitoyens. Les droits individuels revêtent un caractère public dans la mesure où ils offrent

¹⁵⁹ idem p. 200

¹⁶⁰ idem p. 200- 201

¹⁶¹ idem p.202

¹⁶² idem p. 204

au sujet un mode d'action acceptable par tous ses partenaires d'interaction ; c'est ainsi qu'ils interviennent dans la formation du respect de soi »¹⁶³. Ce dernier, Honneth le définit comme la faculté de se rapporter positivement à soi-même¹⁶⁴.

La solidarité, comme troisième forme de reconnaissance

Après l'Amour, le droit, Axel Honneth, nous entretient sur le fait que « *pour parvenir à établir une relation ininterrompue avec eux-mêmes, les sujets humains n'ont pas seulement besoin de faire l'expérience d'un attachement d'ordre affectif et d'une reconnaissance juridique, ils doivent aussi jouir d'une estime sociale qui leur permet de se rapporter positivement à leurs qualités et à leurs capacités concrètes*¹⁶⁵ ».

Pour mieux cerner, l'estime sociale, élément de la solidarité, Honneth compare la relation juridique à l'estime sociale. Cette dernière, estime-t-il, à la différence de la relation juridique moderne, renvoie aux qualités particulières par lesquelles les individus se caractérisent dans leurs spécificités personnelles¹⁶⁶. Alors que le droit moderne représente une reconnaissance d'expression universelle. Ce sont les qualités universelles de la personne sujet de droit qui font ici l'objet de la reconnaissance. Cette reconnaissance à elle seule est insuffisante puisqu'elle « *requiert donc un médium social permettant d'exprimer les caractères distinctifs des sujets humains d'une manière universelle, c'est-à-dire intersubjectivement contraignante* »¹⁶⁷. Cette dimension sociale recouvre des éléments symboliques, cognitifs, culturels et axiologiques qui constituent le cadre par lequel les valeurs et les finalités éthiques sont formulées et discutées. Comprenons par conséquent, que l'estime sociale dont il est question aujourd'hui prend une forme ouverte dans une société à l'antipode des structures traditionnelles hiérarchisées. Le changement sociohistorique est passé par là.

Avec la notion d'estime sociale, la personne est considérée non point au sens individuel, mais à la lumière des valeurs sociales, en référence à son cadre culturel, à sa communauté d'appartenance. C'est donc l'identité collective qui détermine ici la valeur sociale des membres. Les capacités et les prestations des individus du groupe sont jugées intersubjectivement en

¹⁶³ idem p. 204

¹⁶⁴ idem p. 205

¹⁶⁵ idem p. 206

¹⁶⁶ idem, p. 207

¹⁶⁷ idem p. 207

fonction de leur aptitude à concrétiser les valeurs culturellement définies de la collectivité¹⁶⁸. Pour cela une organisation préexistante qui définit la « communauté de valeurs » est requise.

Honneth, nous rappelle que, « tout comme la relation juridique, l'estime sociale n'a pu prendre la forme que nous lui connaissons aujourd'hui qu'une fois dépassé le cadre d'une société organisée en ordre hiérarchique ». Cela se traduit par le déplacement des notions « d'honneur » vers les catégories de « considérations », de « prestige social »¹⁶⁹. Charles Taylor parlerait de dignité. Dans les sociétés d'ordre hiérarchisé, le terme honneur désigne la mesure relative de considération sociale qu'une personne peut acquérir lorsque son comportement remplit habituellement les attentes collectives qui sont « éthiquement » liées à son statut¹⁷⁰. C'est pourquoi lorsque « *l'estime sociale s'organise sur le modèle d'une société ainsi structurée, les formes de reconnaissance qui lui sont liées prennent le caractère de relations symétriques à l'intérieur de chaque groupe, mais asymétriques d'un groupe à l'autre, entre des individus caractérisés selon une typologie des conditions sociales* »¹⁷¹.

Il s'est agi de savoir si la considération sociale dont jouit l'individu est prédéterminée par les qualités typiques qui lui sont attribuées selon son statut dans le groupe. Les changements qui ont conduit à l'établissement de nouvelles relations juridiques ont aussi permis le déplacement vers le concept de « dignité humaine » qui acquiert une acception universelle : « *les catalogues modernes des droits fondamentaux garantissent la considération sociale à chaque homme sans distinction, même s'il reste encore à éclaircir les conséquences pratiques qui, sur le plan légal, doivent découler de cette garantie* »¹⁷². Ainsi donc, chez Honneth, la relation juridique est insuffisante selon Honneth, puisqu'elle a du mal à intégrer les différences.

La « solidarité » constitue de fait la troisième et dernière forme de reconnaissance mutuelle. Selon les termes de Honneth, la solidarité désigne d'abord « une sorte de relation d'interaction dans laquelle les sujets s'intéressent à l'itinéraire personnel de leur vis-à-vis, parce qu'ils ont établi entre eux des liens d'estime symétrique. Ensuite, la solidarité est sociale du moment que chaque membre d'une société peut s'établir dans une « confiance à soi » un « respect de soi ». Cette solidarité est conditionnée par des relations d'estime symétrique entre des sujets individualisés et autonomes¹⁷³. Il découle de ce type de solidarité « un véritable

¹⁶⁸ idem p. 208

¹⁶⁹ idem p. 209

¹⁷⁰ idem p. 209

¹⁷¹ idem p. 210

¹⁷² idem p. 213

¹⁷³ idem p. 219-220

sentiment de sympathie pour la particularité individuelle de l'autre personne : car c'est seulement dans la mesure où je veille activement à ce que ses qualités propres, en tant qu'elles ne sont pas les miennes, parviennent à se développer, que nos fins communes seront réalisées »¹⁷⁴. C'est dans la relation d'interaction, à travers un groupe social que l'individu tire les fruits de l'estime sociale. Le mécanisme de l'estime symétrique explique aussi que la guerre représente souvent un événement collectif capable d'établir des liens de solidarité spontanée par-delà les barrières sociales » (Honneth, 2000 : 219-220)

Dans le système moderne libéral, chaque individu est à même d'accéder à la considération sociale car « l'estime sociale n'est plus liée à de quelconques privilèges juridiques et n'implique pas davantage la distinction de certaines qualités morales personnelles »¹⁷⁵. Il apparaît donc des formes de lutte pour la réalisation de soi. Les luttes sont une remise en cause de statuts et de normes (pré) établis mais aussi des tentatives d'institution de principes nouveaux de croyances normatives et axiologiques.

Analyses critiques de la théorie honnétienne

La théorie honnétienne de la reconnaissance est idéaliste voire normative. Elle présuppose que la reconnaissance positive procure une confiance en soi à travers l'amour, le droit et l'estime sociale. L'absence d'une de ces formes de reconnaissance dans les rapports sociaux est considérée comme pathologique. Cependant, faut noter qu'en pratique l'acte de reconnaissance fait en permanence l'objet de conflit. La reconnaissance est un idéal, elle n'est jamais complète, son contenu est élastique.

La permanence de la lutte pour la reconnaissance de tel ou tel contenu culturel ou juridique, correspond même à l'idée que l'élargissement du contenu de la reconnaissance permet de répondre aux exigences sociales, parfois nouvelles. Les conflits armés sont par exemple des cadres qui permettent de redéfinir les contenus de la reconnaissance. Les accords de paix sont des réceptacles des *desiderata* des belligérants.

Il est aussi intéressant de voir chez Honneth, combien ce sont les acteurs collectifs qui sont en premier lieu concernés par les processus de reconnaissance. D'ailleurs Honneth évoque l'amour comme le seul modèle de reconnaissance interpersonnelle, et insiste sur la reconnaissance juridique et l'estime sociale comme les modèles qui reposent sur les relations

¹⁷⁴ idem p. 220

¹⁷⁵ idem p.215

sociales et les structurent. L'auteur lui-même reconnaît par ses mots que c'est à travers les « *luttés que les groupes sociaux se livrent en fonction de mobiles moraux, c'est par leur tentative collective pour promouvoir sur le plan institutionnel et culturel des formes élargies de reconnaissance mutuelles que s'opère en pratique la transformation normative des sociétés* »¹⁷⁶. Les luttes de reconnaissance sont donc principalement collectives et elles ont pour finalité la remise en cause, la redéfinition, la renégociation de références morales, axiologiques. Les conflits armés permettent-ils ainsi de révéler les luttes des acteurs collectifs pour la reconnaissance de droits sociaux et économiques, pour le respect d'une dignité, d'une estime. Ils seraient donc des opportunités de renégociations des éléments normatifs qui font objets de belligérance.

Un autre mérite de Honneth est d'avoir cherché à construire une théorie sociale à partir des insuffisances de Mead et Hegel. Il cherche de ce fait à « déterminer de façon satisfaisante les expériences sociales sous la pression desquelles la lutte pour la reconnaissance est censée se produire au cours de l'histoire »¹⁷⁷. Honneth, va donc s'intéresser aux *formes de mépris* (chapitre 6 de *Lutte pour la reconnaissance*) qui « amènent les acteurs sociaux à faire l'expérience concrète d'un déni de reconnaissance »¹⁷⁸. Il prend d'abord le soin de distinguer les « différentes formes d'offense et d'humiliation auxquelles les hommes peuvent être confrontés », ensuite d'établir des « typologies des formes de reconnaissance, dans la mesure où les formes de mépris doivent être distinguées selon qu'elles blessent ou détruisent tel ou tel degré de la relation à soi-même que l'individu développe dans l'échange intersubjectif »¹⁷⁹.

Par ailleurs, Axel Honneth considère à tort le droit moderne comme évacué de toutes considérations traditionnelles. Les rapports sociaux reposent parfois dans des rapports hybridés de reconnaissance juridique et sociale. Cette erreur peut s'expliquer par le fait qu'il a du mal à penser la reconnaissance au-delà de l'évolution historique des sociétés européennes, précisément des démocraties européennes. Et même, dans de tels contextes, bien que les dignitaires du royaume d'Angleterre partagent des droits universels avec le reste des citoyens anglais, il leur ait reconnu un certain statut social, qui ne permet de distinguer clairement voire même d'opposer la reconnaissance juridique de celle sociale.

¹⁷⁶ Honneth, 2000, idem p157

¹⁷⁷ Honneth, idem p.159

¹⁷⁸ Honneth, Idem p. 159

¹⁷⁹ Honneth, Idem p.159

La notion de contribution est évoquée par Honneth pour dire que la valeur sociale des individus est à mesurer à la contribution des individus – des groupes d’individus – à la réalisation des fins poursuivies par les sociétés¹⁸⁰. Cette notion ne fera pas l’objet d’un grand développement de sa part alors qu’elle est à notre avis le cœur des relations de reconnaissance mutuelle. La notion de *contribution* renvoie aux théories maussienne du *don contre don* (Caillé 2019; Caillé et Lindemann 2016b). La question est ici de savoir comment les individus participent individuellement et/ou collectivement à la réalisation des destinées de la collectivité ? Comment cette contribution est perçue et évaluée ? Cette question en soulève une autre : tous les individus de la collectivité sont-ils dotés à part égale de ressources et de capacités pour servir leur dessein commun en toute autonomie ?

D’un point de vue empirique, la théorie honnétienne demeure enrichissante dans le cadrage des conflits sociaux. Elle montre comment l’absence de reconnaissance mutuelle peut être considérée comme une pathologie, pouvant ainsi conduire à des mouvements de résistances sociales aux mépris, aux humiliations. Cependant, comment ces pathologies contribuent-elles aux conflits armés ?

Honneth surestime la reconnaissance mutuelle comme facteur de pacification. Au-delà des trois formes de reconnaissance -Amour, Droit, Solidarité – quid des reconnaissances antagoniques (Epstein et Lindemann 2016) ?

On peut aussi partager la thèse que la reconnaissance soit un besoin vital. Cependant, toutes les luttes sont-elles des luttes de reconnaissances. En d’autres termes, l’enjeu de toutes les luttes se trouve-t-il être la confirmation image positive de soi ? Tous les individus ou groupes d’individus luttent-ils pour les mêmes formes de reconnaissance ? Certaines reconnaissances peuvent-elles être pathologiques pour certains groupes ?

A travers la théorie honnétienne de la reconnaissance, nous avons relevé les modèles de la reconnaissance mutuelle selon le philosophe allemand. La reconnaissance est considérée comme un besoin vital à la vie éthique (heureuse et harmonieuse). Elle est liée aux institutions, aux identités individuelles et collectives. Comment penser la reconnaissance dans des cadres sociaux multiculturels ? Dans les sociétés multiculturelles, il est fréquent qu’on reproche aux institutions de ne pas respecter ou reconnaître l’identité culturelle spécifique de certains

¹⁸⁰ idem p. 208

citoyens¹⁸¹? Quel sens peut prendre la reconnaissance pour certains individus ou groupes sociaux qui revendiquent la reconnaissance d'identités culturelles différentes et spécifiques ?

2- Les cadres sociaux de la « reconnaissance réciproque » ?

Honneth nous indique une modélisation de la reconnaissance à travers trois formes que peuvent recouvrir les processus de la reconnaissance « positive ». Charles Taylor pose le problème de la reconnaissance dans les sociétés multiculturelles. La thèse de Taylor renvoie à l'idée que « notre identité est partiellement formée par la reconnaissance ou par son absence, ou encore par la mauvaise perception qu'en ont les autres »¹⁸².

« une personne ou un groupe de personnes peuvent subir un dommage ou une déformation réelle si les gens ou la société qui les entourent leur renvoient une image limitée, avilissante ou méprisable d'eux-mêmes. La non reconnaissance ou la reconnaissance inadéquate peuvent causer du tort et constituer une forme d'oppression, en emprisonnant certains dans une manière d'être fausse, déformée et réduite »¹⁸³

La reconnaissance pose fondamentalement trois principaux problèmes qui vont constituer les principales interrogations de Charles Taylor qui observe une société canadienne multiculturelle. L'auteur cherche à préciser d'abord les conditions d'émergence du discours sur l'exigence de la reconnaissance dans les sociétés modernes. Taylor s'intéresse ensuite à la signification même d'une politique de reconnaissance qu'il décline sous le duo *politique d'universalisme/politique de la différence*. Il discute enfin quelques conditions d'apparition de la *politique d'égale dignité* et les implications d'une *politique multiculturelle* qui en résulte.

Les conditions d'émergence d'un discours de la reconnaissance

Au premier problème posé à savoir les « *conditions d'émergences d'un discours sur l'exigence de la reconnaissance* », le philosophe Taylor enseigne qu'alors que le discours avait une moindre importance dans les sociétés traditionnelles, deux changements ont été à l'origine de l'exigence de reconnaissance dans les sociétés modernes.

D'une part, « *l'effondrement des hiérarchies sociales qui avaient pour fondement l'honneur*¹⁸⁴ »¹⁸⁵ constitue un premier facteur majeur de changement qui conduit à l'exigence

¹⁸¹ Charles Taylor, op.cit., p.13

¹⁸² Idem p 42

¹⁸³ Taylor p. 41-42

¹⁸⁴ Taylor précise qu'il emploie le terme « honneur » au sens de l'ancien régime, donc lié aux inégalités.

¹⁸⁵ Taylor, idem p.43

de la reconnaissance. Pour que d'aucuns aient l'honneur il était important que beaucoup d'autres n'en soient pas dotés. Et le verbe « honorer quelqu'un » en le distinguant par une récompense publique à cette même traduction de l'honneur au sens monarchique¹⁸⁶. Cette notion d'honneur est contraire à celle moderne de « dignité » utilisée aujourd'hui en « *un sens universaliste et égalitaire lorsque l'on parle de la « dignité inhérente à tout être humain » ou de la dignité de citoyen* »¹⁸⁷. Parce que chacun est investi de cette dignité, ce concept recouvre mieux selon Taylor la philosophie d'une société démocratique. C'est tout l'intérêt des formes de reconnaissance égalitaire pour la culture démocratique, lorsque l'égalité de statut des cultures et des sexes se traduisent dans les appellations – M., Mme, Mlle, au lieu de Mon seigneur ou appellation par les prénoms¹⁸⁸. Ces transformations sont en lien avec celles que subiront la notion d'identité.

D'autre part, Taylor estime que la nouvelle conception de l'identité qui apparaît à la fin du XVIIIe siècle aura une importance sur le discours de la reconnaissance. Il est d'abord question de l'identité *individualisée* – « particulière à ma personne et que je découvre moi-même »¹⁸⁹ - qui apparaît comme un idéal (« être fidèle à moi-même et à ma propre personne »¹⁹⁰) qu'il nomme « idéal d'authenticité ». Cette idée d'authenticité, nous rappelle Taylor, a été théorisée par Jean Jacques Rousseau et Herder. Le premier l'entend comme « le sentiment d'existence », « l'amour propre ». Le second considère l'idéal d'authenticité comme la manière originale que chaque personne a d'être « être humain », sa « propre personne », son soi-même » : « *il existe une certaine façon d'être humain qui est ma façon. (...) Si je ne le suis pas, je manque l'essentiel de ma vie ; je manque ce qu'être humain signifie pour moi* »¹⁹¹. L'authenticité c'est être fidèle à soi-même, que moi seul peut connaître et découvrir.

Taylor fait remarquer que cet idéal d'authenticité développé chez Rousseau et Herder était, comme l'idée de dignité, le produit du déclin de la société hiérarchique¹⁹². Cependant, la philosophie n'a pas su voir le caractère essentiel de la vie humaine qui est fondamentalement « dialogique »¹⁹³ : « *nous devenons des agents humains à part entière, capables de nous*

¹⁸⁶ Taylor, p.43

¹⁸⁷ Taylor, idem p. 43

¹⁸⁸ Taylor, idem p. 44

¹⁸⁹ Taylor, idem p. 44

¹⁹⁰ Taylor idem p. 44

¹⁹¹ Taylor, idem p. 47

¹⁹² Taylor, idem p. 49

¹⁹³ Taylor idem p. 49

*comprendre nous-mêmes – donc de définir notre identité – grâce à notre acquisition de langages humains riches d’expérience »*¹⁹⁴.

Taylor mobilise la notion de langage au sens large de langues, de langages des arts, de la gestuelle, de l’amour, pour montrer le caractère dialogique de notre identité. L’identité ne serait pas *individualisée* chez le philosophe canadien. Bien au contraire, il considère à la suite de George Herbert Mead qu’il existe des « *autres donneurs de sens* »¹⁹⁵. Ainsi, la « *genèse de la pensée humaine, en ce sens, n’est pas « monologique » - quelque chose que chaque personne accomplirait de son propre chef – mais bien « dialogique* »¹⁹⁶. Nous définissons notre identité au cours de dialogues. Alors que l’idéal monologique enferme et sous-estime la place du dialogique dans la vie humaine, nous avons besoin de relations avec les « autres » pour nous accomplir¹⁹⁷.

*« ma découverte de ma propre identité ne signifie pas que je l’élabore dans l’isolement, mais que je la négocie par le dialogue, partiellement extérieur, partiellement intérieur, avec d’autres. C’est la raison pour laquelle le développement d’un idéal d’identité engendré intérieurement donne une importance nouvelle à la reconnaissance. Ma propre reconnaissance dépend vitalemment de mes relations dialogiques avec les autres »*¹⁹⁸

Le lien entre identité et reconnaissance se traduit dans la notion d’identité sociale – *vs identité individualisée*. Taylor nous indique que la reconnaissance a un rôle essentiel à la fois sur le plan personnel et social. Sur le plan personnel, une identité authentique est vulnérable à un besoin de reconnaissance donnée ou retenue par des « autres donneurs de sens ». Sur le plan social, « *la conception selon laquelle les identités sont formées en dialogue ouvert, modelées par un scénario social prédéfini, a rendu la politique de reconnaissance égalitaire plus fondamentale et davantage chargée de tensions* »¹⁹⁹. La reconnaissance égalitaire se trouve être chez Taylor le modèle approprié pour des sociétés démocratiques en bonne santé.

Quel est le sens d’une politique de reconnaissance

Le deuxième problème que pose Charles Taylor a trait au « *sens que peut ou pourrait prendre une politique de reconnaissance* ». L’auteur juge opportun de circonscrire ce

¹⁹⁴ Taylor, idem p.49

¹⁹⁵ Un concept développé par George Herbert Mead, *Mind, Self and Society*, Chicago, University of Chicago Press, 1934.

¹⁹⁶ Taylor, idem p. 50

¹⁹⁷ Taylor, idem p. 51

¹⁹⁸ Taylor, idem p. 52

¹⁹⁹ Taylor, p. 55

questionnement sur la sphère publique, l'espace privé ayant déjà fait l'objet d'une analyse fructueuse par les courants féministes. Ainsi une politique de reconnaissance estime-t-il peut consister soit en une *politique d'universalisme*, soit en une *politique de la différence*. Dans le premier cas, la politique de reconnaissance considérée comme *politique d'universalisme* met en valeur *l'égalité de dignité de tous les citoyens*²⁰⁰. Cette politique renvoie à l'égalisation des droits et des attributions²⁰¹. Une politique de reconnaissance au sens de *l'universel* cherche à éviter, selon Taylor, l'existence des citoyens de « première » et de « seconde classe ». En effet, les discriminations institutionnelles peuvent avoir pour effet de créer une hiérarchisation des types de citoyens au sein d'un Etat multiculturel. C'est ainsi que la marginalisation de certains groupes compte tenu de leur pauvreté crée un sentiment de relégation au statut de seconde zone. Cependant l'égalisation n'en est pas toujours la solution. En outre, la deuxième dimension d'une politique de reconnaissance peut consister en la *politique de la différence*. Selon Taylor le développement de la notion moderne d'identité a permis l'émergence des politiques de la différence²⁰². Cette dernière renvoie à l'idée selon laquelle « *tout le monde devrait être reconnu en fonction de son identité unique* »²⁰³.

Ce qui semble se donner à nous comme quelque chose de paradoxal entre la *politique de l'universalisme* et la *politique de la différence*, est en fin de compte complémentaire. En effet, « *avec la politique d'égalité de dignité, ce qui est établi est censé être universellement le même, un ensemble adénitique de droits et de privilèges ; avec la politique de la différence, ce que l'on nous demande de reconnaître, c'est l'identité unique de cet individu ou de ce groupe, ce qui le distingue de tous les autres* »²⁰⁴. L'universel – au sens de l'universalité de l'humanité – est le point de convergence des deux politiques de l'universalisme et de la différence en ce sens que « *l'exigence de reconnaissance est un principe d'égalité universelle. La politique de la différence dénonce toutes les discriminations et refuse toute citoyenneté de seconde classe* »²⁰⁵. De surcroît, les deux politiques se fondent sur la notion de respect égal chère à Kant. Pour les partisans de la politique de l'universalisme, le « *principe de respect égal implique que nous traitions tout le monde en étant aveugles aux différences (...)*. Pour ce qui est de la politique de la différence, on doit reconnaître et même favoriser la particularité. Le reproche que la première politique fait à la seconde est de violer le principe de non-discrimination. Le second

²⁰⁰ Charles Taylor, p 56

²⁰¹ Idem p 56

²⁰² Idem p.57

²⁰³ Idem p 57

²⁰⁴ Idem p 57

²⁰⁵ Idem 58

reproche à la première de nier toute identité en imposant aux gens un moule homogène qui ne leur est pas adapté »²⁰⁶

D'un point de vue critique, « *l'accusation portée par les formes les plus radicales de la politique de la différence est que les libéralismes « aveugles » sont eux-mêmes les reflets de cultures particulières. Et l'idée dérangement est que cette déviation pourrait ne pas être simplement une faiblesse contingente de toutes les théories proposées jusque-là : l'idée même d'un tel libéralisme pourrait être une sorte de contradiction pragmatique, un particularisme se déguisant en principe universel »²⁰⁷. Comment accorder une reconnaissance et un statut à quelque chose qui n'est pas universellement partagé - exemple certaines revendications sécessionnistes ? L'universel est-il une condition du particulier ? Selon Taylor « *la politique de la différence croît organiquement à partir de la politique de la dignité universelle »²⁰⁸, en dépit du fait qu'il ne s'agit non plus pas, pour nous, de nier les différences fondamentales entre les deux politiques car, « *alors que la politique de la dignité universelle a lutté pour des formes de non-discrimination qui étaient parfaitement « aveugles » aux façons dont le citoyen diffèrent entre eux, la politique de la différence redéfinit souvent la non-discrimination comme requérant que nous faisons de ces distinctions le fondement même d'un traitement différentiel »²⁰⁹.***

La « reconnaissance réciproque », une politique d'égle dignité

Enfin, lorsqu'il convient de considérer la politique de reconnaissance comme politique d'égle dignité, *comment celle-ci nous est-elle apparue, et quelles peuvent en être les implications du point de vue des politiques multiculturelles ?* Ce troisième problème que suscite la politique de reconnaissance sera d'abord abordé par Taylor à travers les œuvres de Rousseau et Kant. Il considère l'œuvre de Rousseau comme précurseur dans la théorie de la reconnaissance. Taylor estime que Jean Jacques Rousseau - qu'il considère comme un des plus grands philosophes - met le premier l'accent sur l'importance de l'égalité de respect comme condition de la reconnaissance mais aussi de la liberté.

Le problème du multiculturalisme peut se manifester dans « l'imposition de certaines cultures sur d'autres, et avec la supériorité présumée qui détermine cette imposition (Taylor, p. 86). La réponse de Taylor à la question de l'égle dignité est qu'il faut *reconnaitre la valeur égale des différentes cultures. Ce qui implique d'une part de les laisser survivre, d'autre part*

²⁰⁶ Taylor, p 62-63

²⁰⁷ Taylor p 64

²⁰⁸ Idem 58

²⁰⁹ Idem p 59

de reconnaître leur mérite. Pour Taylor, le sens qu'il faut donner à une telle exigence est qu'elle est nouvelle dans nos sociétés contemporaines et que le manque de reconnaissance est devenu une pathologie qui peut être dénoncée au même titre que l'inégalité, l'exploitation ou encore l'injustice. Justement, un des cadres sociaux où une politique de reconnaissance est susceptible d'avoir des implications, est le monde de l'école et du milieu universitaire et intellectuel, selon Taylor. Ainsi, « comment la politique de reconnaissance engendre à proprement parler le problème de l'éducation multiculturelle » (Taylor, p 101) ? Le débat aujourd'hui dans de nombreuses sociétés sur les programmes d'études, sur la place des femmes, les peuples de race et de cultures non-européennes, illustre l'exigence de reconnaissance.

Taylor pense qu'il faut présumer que toutes les cultures sont d'égale valeur. C'est à partir de cette hypothèse qu'il faut regarder toute culture pour démontrer la recevabilité de toute revendication. Notre compréhension réelle d'une culture étrangère à la nôtre peut être confuse. Mais en se déplaçant dans un horizon plus vaste, dans l'exercice de comparaisons, des contrastes peuvent apparaître, et notre observation peut se rapprocher de la valeur réelle de la culture étrange observée. Cette préconisation de « présomption » de Taylor, est valable pour tout chercheur, mais aussi pour les individus de groupes sociaux qui s'octroient le droit de jugement de la valeur des cultures autres. C'est dans la confrontation et dans le débat des idées que le jugement se rapproche de la valeur réelle de la chose jugée.

« refuser la présomption de valeur pourrait être considéré comme le simple fruit du préjugé ou de la mauvaise volonté. Cela peut même équivaloir à un déni d'égalité de statut » (Taylor, 1992 :92)

Taylor considère le refus d'une présomption de valeur égale des cultures comme un refus d'égalité. Or l'absence de cette reconnaissance d'égalité des cultures, des identités peut avoir des conséquences sur leur dignité comme il a été démontré ci-haut. Le philosophe canadien estime que « tous devraient bénéficier de la présomption que leur culture traditionnelle a une valeur » au même titre qu'il est en principe reconnu aux individus une égalité de droits civiques et droits de vote, sans considération de race, de culture. (Taylor, p.92). C'est la seule garantie pour éviter tout aveuglement aux différences dans des sociétés multiculturelles. C'est cette revendication d'égalité qu'on observe dans les cas de conflictualités en Casamance et dans l'Azawad.

Critique de la théorie taylorienne de la reconnaissance

Première observation critique. Au regard des situations de conflit en Afrique Occidentale, l'exigence de reconnaissance des groupes rebelles (nationalistes) relève de la jonction des identités collectives et de la reconnaissance de telles identités. La perception des groupes sociaux quant aux caractéristiques pertinentes qui les définissent, les différencient des autres et les valorisent, participe des processus de reconnaissance. Notre identité est (dé)formée par la (non)reconnaissance qu'en ont les autres²¹⁰. Dans cette optique, la manière dont le groupe se perçoit détermine les attentes qu'il exige des autres. Ces attentes peuvent donc être mesurées voire exagérées selon l'image (identités) du groupe. C'est dire que certaines attentes peuvent ne pas correspondre au cadre des relations égalitaires. Les frustrations relatives des groupes rebelles qui découlent de l'insatisfaction des attentes peuvent être à la fois conditionnées par un déficit de considération, mais aussi un égal respect. Les groupes sociaux mégalomanes, aux « identités idéalisées » peuvent considérer comme une offense un traitement égalitaire. L'exigence de reconnaissance peut donc consister autant en une demande d'égal reconnaissance comme en une reconnaissance *différenciée* – reconnaissance de la particularité voire de la supériorité du groupe.

Deuxième observation critique. La thèse de Taylor consiste à dire que dans une société multinationale comme le Canada, le risque d'éclatement existe lorsqu'un groupe perçoit un manque de reconnaissance à son égard de la part d'un autre (Taylor, p. 87). L'interprétation du déni de reconnaissance est possible dans un cadre intersubjectif établi. Dans une démocratie libérale il est établi que les individus doivent être respectés et reconnus dans leur « *idéal de liberté universelle, d'égalité et d'accomplissement* »²¹¹. Un tel idéal est-il garanti dans tous les cadres sociaux ?

Troisième observation critique. Alors que les identités collectives des groupes sociaux sont mises en avant comme facteur déclencheur des conflits armés, *Steven C. Rockefeller, en commentant les thèses de Taylor, estime que la référence à l'identité humaine prime sur l'identité ethnique de l'individu : « il est important de clarifier un problème fondamental lorsque l'on aborde la reconnaissance de la diversité dans un contexte social et politique démocratique. D'un point de vue démocratique, l'identité ethnique d'une personne n'est pas son identité première ; importante comme le respect pour la diversité dans les sociétés démocratiques multiculturelles, l'identité ethnique n'est pas le fondement de la reconnaissance de l'égalité de valeur ni de la notion voisine de l'égalité des droits. D'un point de vue*

²¹⁰ Charles Taylor, op. cit. p.41

²¹¹ *Steven C. Rockefeller, in Charles Taylor, op. cit. p.115*

*démocratique, en tant que représentants de la nature humaine universelle, tous les êtres humains sont de valeur égale ; tous les êtres humains sont de valeur égale ; tous les individus méritent un égal respect et une chance égale pour leur propre accomplissement »*²¹². Selon Steven C. Rockefeller « *élever l'identité ethnique, qui est secondaire, à la hauteur ou au-dessus de l'identité universelle d'une personne, c'est affaiblir les fondements du libéralisme et ouvrir la porte à l'intolérance »*²¹³.

La question de la reconnaissance, comme l'atteste Charles Taylor, ne s'était jamais posée de manière aussi évidente et exigeante à nos sociétés contemporaines. En effet, les mouvances démocratiques avec leurs lots d'idéaux – égalités, libertés, progrès social – suscitent des interrogations sur les conditions sociales de réalisations des individus et des groupes sociaux. En lien avec l'analyse des guerres pour la reconnaissance, il est intéressant d'une part de considérer le lien entre les formes de mépris social - qui conduisent les individus ou groupes d'individus à faire l'expérience des dénis de reconnaissance- et les conflits armés. Pour ce faire, la théorie honnétienne sur les relations de reconnaissance juridique et sur l'estime sociale mériterait d'être confrontée à l'empirie des conflictualités armées. D'autre part, Taylor fournit des outils d'appréhension des mécanismes de gestion des conflits. Les politiques d'égalité de dignité suffisent-elles à garantir des relations de réciprocité et pacifiques.

II- Du déni de reconnaissance

La reconnaissance peut se lire aussi au sens inverse – la *non reconnaissance*. Dans cette optique, il est avancé que le déni de reconnaissance influe sur les socialisations des individus et groupes d'individus. Le déni de reconnaissance participerait non seulement à la (dé) formation des identités, mais aussi et surtout, conditionne la dynamique des violences (Braud 2004; Lindemann 2010a). En ce sens, les manifestations violentes sont un probable effet de la non-reconnaissance. Cette non-reconnaissance est en soi une violence symbolique. A travers la problématisation du lien non-reconnaissance / recours à la violence, c'est la relation violences symboliques/violences physiques qui est interrogée.

²¹² Steven C. Rockefeller, in Charles Taylor, op. cit. p 116

²¹³ Idem p 117

Le concept de reconnaissance a été mobilisé dans la littérature de la sociologie des relations internationales et celle de l'étude des conflits armés. Il s'est agi notamment de montrer comment le déni de reconnaissance détermine les conflits armés interétatiques.

La mobilisation de ce concept dans les conflits armés internes pose un certain nombre de problèmes de recherches. Lire la relation de l'Etat aux groupes sociaux revient-il à considérer l'Etat comme le « *reconnaisseur* ». La mobilisation du concept de reconnaissance dans l'étude des conflits armés interroge sur son lien avec d'une part les identités collectives de groupes (Caillé 2016; Caillé et Lindemann 2016a; Fraser et Honneth 2003; Honneth et Rusch 2015; Taylor et al. 2019) et d'autre part la guerre. Le concept sera mobilisé sous deux angles. D'abord, sous le prisme négatif à travers l'étude des causes et origines des conflits armés, il a été question de voir comment le déni de reconnaissance conduit directement ou indirectement aux violences, par ces effets néfastes sur la formation des identités. Ensuite, et d'une façon positive, il fut aussi considéré que les politiques symboliques de reconnaissance peuvent transformer positivement les relations conflictuelles (J. Lederach 2015; Lindemann et Ringmar 2015; Strombom 2013; Taylor et And Others 1994).

Comment se traduit le lien entre le déni de reconnaissance, les identités et les violences ? Quel est l'intérêt de penser l'acte de reconnaissance ? Quelles sont les conditions du déni de reconnaissance ?

A- Identités et dénis de reconnaissance

Les dénis de reconnaissance sont des violences symboliques susceptibles de produire des violences physiques. Qu'il s'agisse des identités personnelles ou des identités collectives, leur formation positive est fonction des relations de reconnaissance positive comme le défendent Axel Honneth et Charles Taylor. A contrario, toutes formes d'atteintes à ces identités à savoir une atteinte à l'intégrité physique, juridique et morale de la personne humaine ou du groupe social – lesquelles atteintes sont dans leur forme première des dénis de la personne humaine en tant qu'être doué de raison mais aussi digne de respect – sont susceptibles de créer les conditions d'un rapport négatif à soi ou au groupe qui se manifestent à travers des émotions d'humiliation, de colère. Ces signes corporels et réactions émotionnelles négatives, sont la preuve pour l'individu mais aussi un indice empirique pour le chercheur que quelque chose de vital a été refusé aux individus ou aux groupes, c'est-à-dire la reconnaissance. Le conflit devient perceptible et saisissable dans les émotions, surtout quand celles-ci, négatives, traduisent un

désaccord, une tension suite à des attentes non satisfaites. Ainsi, selon les propos de Honneth, « *les émotions négatives qui accompagnent l'expérience du mépris pourraient en effet constituer la motivation affective dans laquelle s'enracine la lutte pour la reconnaissance* ».

1. Le mépris, une forme de déni de reconnaissance

Le lien entre le déni de reconnaissance et le conflit s'expose dans l'expérience des atteintes physiques, juridiques voire morales, à travers la relation de mépris. Ce lien, qui est aussi celui qu'entretient l'identité personnelle voire collective avec le mépris social, est donc saisissable dans l'interrogation de Honneth : *Comment l'expérience du mépris peut-elle envahir la vie affective des sujets humains au point de les jeter dans la résistance et l'affrontement social, autrement dit dans une lutte pour la reconnaissance ?*²¹⁴. Un corpus de revendications et de justifications du recours à la violence rebelle se réfère à un vocabulaire d'atteintes symboliques et d'injustices sociales que les notions de « *mépris* » ou « *d'offense* » permettent de cerner. Ces termes renvoient au registre négatif de la reconnaissance (Honneth, Renault).

La notion de « *mépris* », qui a pris une place de premier plan dans la théorie de la reconnaissance de Honneth, renvoie à l'humiliation, au rabaissement de l'individu. Ce terme prend donc un sens commun et permet en ce sens de considérer toutes formes d'atteintes à l'intégrité physique, juridique et morale de la personne comme une expérience du mépris, c'est-à-dire un déni de reconnaissance. Ce qui est dénié c'est le sens humain et ontologique de l'être. Cette atteinte se traduit dans les conflits armés sous sa dimension collective. Ce tout collectif implique les blessures faites aux membres mêmes du collectif, dans la mesure où c'est par effet de généralité que l'estime sociale du groupe social en vient à être atteinte lorsque les individus qui s'identifient au groupe et à ses référents, se sentent méprisés et humiliés. Cette atteinte à l'estime de groupe est d'autant plus avérée que les individus méprisés ne le sont pas en leur nom propre mais très souvent au nom du groupe. Refuser une image positive que revendiquent des touareg ou des diolas, c'est non seulement susceptible de constituer un mépris pour les individus en question, mais c'est aussi constitutif d'offense, d'abaissement pour le groupe social d'appartenance. Le refus de certaines revendications identitaires - quoiqu'il ne soit pas établi que ce sont toutes les revendications qui sont légitimes – peut être interprété comme un déni de reconnaissance.

²¹⁴ Honneth, p. 225

Honneth fait correspondre les formes de mépris (au nombre de trois) aux trois aspects de relation de reconnaissance positive – l'Amour, le Droit, la Solidarité. Les trois formes de mépris renvoient respectivement à la déformation des identités que permettent de construire les relations affectives, juridiques et sociales. Ainsi, il considère que le premier *mépris* est lié aux « formes de sévices par lesquelles on retire à un être humain toute possibilité de disposer librement de son corps constituent en effet le genre le plus élémentaire de l'abaissement personnel »²¹⁵. L'esclavage, la torture ou encore le viol sont des éléments de cette forme qui affecte l'intégrité physique, dans la mesure où la perte d'autonomie renvoie à la perte de volonté et de libre arbitre, donc à une expérience de soumission, de souffrance et de honte sociale. Alors que les expériences d'humiliations sont, selon l'auteur, plus marquées dans la deuxième forme de mépris qui se matérialise dans les formes d'exclusion d'un individu de certains droits au sein de la société, ou de certains droits de sa communauté alors qu'il en est membre, ce qui affecte « le respect moral » et la « responsabilité morale »²¹⁶, la troisième et dernière forme de *mépris* est le fait selon Honneth de jugement négatif de la valeur sociale de certains individus ou de certains groupes²¹⁷. Cette dernière forme, selon Honneth renvoie à l'offense : quelqu'un est offensé quand il y a une « atteinte à sa dignité ».

La dernière forme de mépris met beaucoup plus en lien l'identité collective et l'expérience de dénis susceptible de conduire aux conflits. En effet, les formes de dépréciation de certains modes de vie, de dénigrement culturel voire l'expérience de déclassement ou de sous-valorisation constituent de potentielles conditions de la construction d'identités belliqueuses. Cette forme de mépris – et les autres aussi- prend forme dans des sociétés où les institutions ne créent, ni n'apportent, ou du moins sans difficultés, « la garantie sociale de rapports de reconnaissance capables d'apporter aux sujets la meilleure protection contre le mépris »²¹⁸.

Un acteur collectif peut-il être offensé ?

Comment faisons-nous l'expérience du mépris social ? Honneth considère que ce sont : « certaines réactions émotionnelles négatives, telles que la honte, la colère ou l'indignation ressentie face à l'injure ou au mépris qui constituent les symptômes psychiques à partir desquels un sujet peut prendre conscience qu'il est illégitimement privé de reconnaissance

²¹⁵ Honneth, idem p. 226

²¹⁶ Idem p. 227

²¹⁷ Idem p.229

²¹⁸ Idem p 230

sociale »²¹⁹. Une atteinte à l'estime de groupe peut aussi constituer une blessure morale au même titre que l'est l'offense ou le mépris d'un individu.

Ce qui à vrai dire crée le conflit c'est l'atteinte à l'estime de groupe. Cette estime par ailleurs considérée comme « prestige de groupe » constitue le sens moral. Le lien entre la morale de groupe et le conflit se trouve ainsi exprimé dans l'expérience du sentiment d'injustice comme une logique. Nous savons avec Emmanuel Renault, que « l'action morale se définit par un investissement subjectif de type particulier qui a lui-même trois conditions : que l'on dispose d'une certaine estime de soi-même - que l'on pense que son action dépend de soi - qu'en elle, doit se lire sa propre valeur » (Renault 2000). La morale implique donc la valeur subjective qui se définit dans l'investissement individuel et l'estime de soi qui crée la valeur elle-même et de soi et de la chose ou de l'acte réalisé. Selon Renault, ces trois conditions renvoient à deux prédispositions celle de *l'autonomie* et du *rapport positif à soi*²²⁰ qui elles-mêmes présupposent des conditions qui ne sont pas toujours remplies. Elles ont pour condition des « *rapports intersubjectifs de reconnaissance qui sont eux-mêmes conditionnés par les rapports sociaux dans lesquels se déroule le processus de socialisation* »²²¹.

*« L'autonomie présuppose l'intériorisation réussie d'un ensemble d'attentes normatives (celles qui émanent des différents espaces de socialisation) dont la satisfaction s'exprime dans une reconnaissance. Quant au rapport positif à soi, s'il prend différentes formes (confiance en soi, respect de soi, estime de sa valeur sociale), elles se fondent pareillement sur des rapports de reconnaissances (affectives et amicales, morales et juridiques, sociales et politiques) »*²²²

Si nous convenons que l'autonomie est première sur le rapport positif à soi, les revendications et les guerres sécessionnistes peuvent être lues sous l'optique du malaise et du rapport négatif à soi dans des contextes sociopolitiques qui créent des conditions sociales de tel rapport permissif au déni. Car en effet, c'est dans l'intersubjectivité, donc à travers un cadre de construction intersubjective et sociale que la disposition morale se trouve elle-même construite, et que par le même fait les rapports positifs ou négatifs à soi prennent formes. Quelles sont les formes de ces rapports dans leur lien à la relation de reconnaissance ?

²¹⁹ Axel Honneth, idem , p 231

²²⁰ Op. cit., p 37-38

²²¹ Idem p. 38

²²² Renault, idem p. 38- 39

Les formes du rapport à soi ou du rapport du groupe à lui-même sont la conséquence des atteintes symboliques et des expériences de mépris/injustices. C'est pourquoi l'identité qui est la résultante des rapports intersubjectifs ne peut être que malléable. Cependant elle bénéficie d'une stabilité relative qui permet au chercheur de pouvoir l'identifier en la caractérisant et en la distinguant de ce qu'elle n'est pas. Si le rapport à soi est le résultat de « *la subjectivité (qui) est inter-subjectivement constituée* », donc le produit d'une « *construction sociale* »²²³, ce n'est qu'à travers la socialisation que la reconnaissance s'exprime et se manifeste. Les termes de la reconnaissance sont donc en permanence redéfini. Et cette remise en cause permanente peut constituer une expérience d'injustice, vecteur de la remise en question des dispositions morales.

Qu'est-ce qui dans l'individu ou le groupe social est reconnu ou remise en cause ? A travers la réalité des guerres civiles, il s'avère que ce sont les rôles et les statuts mêmes des groupes sociaux dans la société de manière générale qui se trouvent niés, négligés, sous-estimés. Que les statuts fassent l'objet de stéréotypes dans les rapports sociaux de groupes relève du déni de reconnaissance, que le rôle joué par les individus dans la construction nationale soit oublié ou nié, peut consister en une atteinte au prestige individuel voire sociale, cependant ce déni n'a pas la même importance selon qu'il soit le produit d'individus isolés, ou l'effet de « pratiques instituées ». C'est dans la forme d'institutionnalisation de l'atteinte symbolique que le sentiment d'injustice trouve la voie de la violence. D'ailleurs, si la « *reconnaissance est devenue aujourd'hui, un problème socialement et politiquement brûlant, c'est bien du fait d'usages institués et de rapports sociaux* »²²⁴

La révolte qui suit le déni de reconnaissance est une lutte de reconnaissance qui « exprime en effet une exigence légitime : celle d'un rétablissement des conditions du rapport positif à soi et d'un minimum d'autonomie »²²⁵. Alors que les luttes sociales sont résumées dans la perspective marxiste à des luttes économiques, dans l'optique foucauldienne, à des luttes de pouvoir. Elles ne sont pas pour autant plus économiques, politiques, que porteuses « d'exigences morales »²²⁶ (Renault, Honneth)

Dans ses travaux, notamment son article « Reconnaissance, institutions, injustice » (Renault 2004, 2017b, 2017a), Emmanuel Renault indique que le concept de reconnaissance a une double dimension à la fois expressive et constitutive. D'une part, le « rapport de

²²³ Idem p40

²²⁴ Renault, 2004, op. cit., p.44

²²⁵ Idem, p. 45

²²⁶ Idem p 45

reconnaissance est considéré comme s'il relevait de rapports du *je* et du *tu* qui ne sont pas sociaux par eux-mêmes, mais qui permettent d'évaluer les rapports sociaux conditionnant les relations du *je* et du *tu*, selon qu'ils favorisent ou empêchent la reconnaissance. En ce sens que les rapports sociaux et les institutions *expriment* plus ou moins des rapports de reconnaissance »(Renault 2004). Toutefois, et d'autre part, les institutions « n'expriment pas seulement des rapports de reconnaissance, elles les produisent »²²⁷. A la différence de la reconnaissance expressive qui considère le problème des attentes normatives dirigées vers les institutions, la reconnaissance constitutive, nous rappelle que c'est toujours dans le cadre d'une prédétermination institutionnelle que les subjectivités adressent des demandes de reconnaissance aux institutions²²⁸. *Quels sont donc les effets des institutions sur les subjectivités ? Comment s'articulent-ils à la demande de reconnaissance ?*²²⁹ Selon Renault, l'institution produit trois types d'effets sur les individus.

Tout d'abord, à travers des règles, l'institution influe sur les comportements des individus (approche Wittgensteinienne de l'institution comme usage des règles). Les acteurs dans la situation des interactions ont des règles de qualification et d'évaluation à la fois des agents avec qui ils interagissent et du contexte dans lequel ils agissent. Les règles de l'interaction conditionnent les manières d'agir. Le type de déni de reconnaissance qui est lié à ce type d'effet institutionnel peut être appelé « *reconnaissance dépréciative* » qui prend trois formes selon Renault : *la reconnaissance comme un inférieur* (un subordonné dans une relation hiérarchisée) ; *la disqualification* (la reconnaissance d'un individu comme ne remplissant les critères d'un partenaire d'action : par exemple un immigré noir dans un night-club pour blanc) ; *la stigmatisation* (la reconnaissance d'un individu comme un agent nuisible, condamnable-exemple : les rooms).

Ensuite, un deuxième type d'effet institutionnel, selon Renault, concerne la mobilisation des subjectivités ou l'interpellation. L'institution à des attentes, des finalités. Il estime que « *la coordination des actions des individus par les règles est renforcée par la présence et l'intervention des normes auxquelles les individus sont sommés et contraints de se conformer* ». Le déni de reconnaissance prend la forme d'une *méconnaissance et de l'invisibilité*²³⁰ – plus que de la reconnaissance dévalorisante- dans les institutions qui n'offrent de reconnaissance qu'aux individus qui se collent au rôle social déterminé par les institutions elles-mêmes²³¹ ; le

²²⁷ Idem, p. 184

²²⁸ Idem, p. 184-185

²²⁹ Emmanuel Renault, op.cit, p.185

²³⁰ (Honneth 2004)

²³¹ (Honneth 2004)

déni de reconnaissance peut aussi prendre la forme *d'invisibilité ou de mort sociale* pour les individus qui n'existent pas pour l'institution parce qu'ils ne répondent à aucune fonction socialement identifiable - exemple de SDF qui sont invisibles jusqu'à la mort.

Enfin, un troisième effet institutionnel concerne la constitution de l'identité²³². Au cours de la socialisation, par l'intériorisation de normes, les individus acquièrent des représentations d'eux-mêmes et de leur valeur. Ils subissent une *reconnaissance fragmentée* (insatisfaisante) parce qu'ils incarnent plusieurs rôles à travers divers espaces sociaux. Dans ce cas, Renault estime que le déni de reconnaissance correspond à deux formes : d'une part une reconnaissance instable qui renvoie à « *une situation où l'individu flotte entre différents rôles sociaux sans parvenir à les unifier en un récit cohérent, de sorte qu'il ne parvient pas à donner un sens satisfaisant à son existence* », d'autre part la *reconnaissance insatisfaisante peut également prendre la forme d'une reconnaissance clivante, ou déchirante, lorsqu'un contexte institutionnel rend possibles des identifications fortes mais incompatibles* ».

En guise de théorie critique, Emmanuel Renault nous invite à ne pas considérer les institutions exclusivement comme expression de la reconnaissance mais aussi comme constitutives des relations de reconnaissance.

2. Relations intersubjectives et acte de reconnaissance

L'acte de reconnaissance se traduit à la fois dans la connaissance d'autrui (individu et/ou groupe) et l'expression/affirmation de cette connaissance. Le procédé de la reconnaissance et son caractère vertueux n'est perceptible qu'à travers la reconnaissance négative. En effet, le déni de reconnaissance pose le problème de l'absence voire de l'invisibilité d'autrui comme être en soi dans la société. Cette situation où l'autre est « invisible », rend compte d'une pathologie. Par exemple, l'indifférence comme procédé de manifester l'invisibilité d'autrui, agit négativement sur le rapport positif d'autrui à soi. Ce procédé s'applique aux relations intergroupes. Comment devient-on, en effet, invisible aux yeux des autres, d'un groupe d'individus, d'une société ? Honneth aborde ce problème épistémique voire épistémologique de l'être invisible que sous-tend le procédé de déni d'existence, de déni d'humanité, de négation de l'être, d'indifférence, en estimant que des structures immatérielles et cognitives, nos perceptions, nos dispositions intérieures peuvent nous empêcher de voir la vraie personne ou le vrai être ²³³.

²³² Idem, p. 192

²³³ (Honneth 2004)

Sens et signification de l'acte de reconnaissance

La notion d'invisibilité n'est pas à prendre au sens physique de « non-présence », mais selon Honneth, au sens social du terme de « non-existence ». A titre d'hypothèse, le recours à la violence peut tirer ses sources des pathologies liées à l'acte de reconnaissance. A contrario, l'acte de reconnaissance positive impliquerait une coopération, favoriserait des relations intersubjectives « normales ». L'auteur de la *Lutte pour la reconnaissance*, établit la différence entre les deux formes d'invisibilités - non présence physique et non existence sociale – pour révéler ce qui doit être ajouté à la perception d'une personne – en vue de reconnaître- pour la transformer en un acte de reconnaissance²³⁴.

Les relations de domination peuvent conduire les dominants à exprimer leur supériorité sociale en ne percevant pas ceux qu'ils dominent²³⁵. Par exemple, les nobles s'autorisaient à se dévêtir devant leurs domestiques, parce qu'en un sens ceux-ci étaient tout simplement absents²³⁶. Cette situation est selon Honneth différente de celle où on cherche intentionnellement que les autres soient invisibles. C'est lorsque par exemple, comme Ralph Ellison le dépeint dans son ouvrage, des maîtres blancs cherchent intentionnellement à faire clairement comprendre aux Noirs qui sont physiquement présents qu'ils leur sont invisibles (regarder à travers quelqu'un lui signifiant qu'il est invisible). L'expression d'indifférence peut témoigner de façon intentionnelle que l'autre n'est pas vu, malgré sa présence physique dans le même espace²³⁷. L'indifférence est dans ce sens, un acte de non-perception. Il faut différencier le « degré de dommage subi en raison d'une telle invisibilité en fonction de la manière dont le sujet percevant se conduit activement dans l'acte de non perception. Cela peut aller de la manifestation d'une inattention inoffensive lorsqu'on oublie de saluer une connaissance lors d'une soirée à l'ignorance distraite du maître de maison à l'égard de la femme de ménage qu'il néglige en raison de son statut social insignifiant, tous comportements manifestes de « regard à travers » que les personnes noires qui en sont victimes ne peuvent interpréter que comme des signes d'humiliation »²³⁸.

Le caractère perceptible d'un sujet humain s'oppose à l'invisibilité littérale résultant de désordres visuels ou de handicaps optiques²³⁹. Néanmoins, les sujets humains sont visibles pour

²³⁴ Idem, p 137

²³⁵ Idem p.138

²³⁶ Exemple que donne Honneth pour caractériser l'invisibilité

²³⁷ Idem p.138

²³⁸ Idem p.138

²³⁹ Idem p.139

un autre sujet selon le degré de rapport social considéré - comme des personnes possédant des propriétés clairement définies. La visibilité désigne en ce sens bien plus qu'une perception, elle « amorce une capacité d'identification individuelle élémentaire »²⁴⁰.

De quelle manière le sujet affecté croit percevoir sa propre invisibilité sociale ? Le sujet affecté tente de provoquer une réaction claire par laquelle l'autre personne montre qu'elle le perçoit²⁴¹. L'insulte peut être une réaction pour être perçue, la bagarre aussi. La guerre peut-elle en être une aussi ? La capacité du sujet (individus, groupes d'individus) à réagir, à contraindre autrui pour manifester sa visibilité, son existence en tant qu'être (humain qui agit), signifie inversement, qu'il témoigne de « la preuve de son invisibilité dans l'absence même de tels types de réactions »²⁴².

L'invisibilité sociale possède un caractère public parce qu'elle est paradoxalement exprimée par l'absence des formes positives d'expression empathiques liées à l'acte de l'identification individuelle²⁴³. En effet, « rendre visible une personne va au-delà de l'acte cognitif de l'identification individuelle en exprimant publiquement, à l'aide d'actions appropriées, de gestes ou d'expressions du visage, le fait que la personne est positivement remarquée de façon appropriée selon le rapport social en question ; c'est seulement parce que nous possédons une connaissance commune de ces formes positives d'expression dans le cadre de notre seconde nature que nous pouvons voir dans leur absence une marque d'invisibilité et d'humiliation » (Honneth, p 140-141).

Sous cet angle, *connaître* n'est pas *reconnaître*. L'identification d'un individu en tant que personne humaine qui traduit l'acte de connaissance, est différente de « reconnaissance » que Honneth définit comme un acte expressif par lequel la connaissance-identification d'un sujet est conférée avec le sens positif d'une affirmation. Ainsi, contrairement à la *connaissance* qui est un acte cognitif non public, la *reconnaissance* dépend de moyens de communications qui expriment le fait que l'autre personne est censée posséder une « valeur » sociale²⁴⁴. L'acte de reconnaissance combine donc le précédé d'identification cognitive et l'expression publique positive de la valeur du sujet :

« une certaine personne est avant tout connue en tant que qu'individu avec des caractéristiques particulières dans une

²⁴⁰ Idem p.139

²⁴¹ Idem p.140

²⁴² Idem p.140

²⁴³ Idem p.140

²⁴⁴ Idem p.141

situation particulière, et dans une deuxième étape, cette connaissance reçoit une expression publique en ce que l'existence de la personne perçue est confirmée aux yeux des personnes présentes par des actions, des gestes ou des expressions du visage »²⁴⁵

Comment appréhender la signification des formes d'expressions que nous attendons réciproquement les uns des autres afin de devenir « visibles » les uns pour les autres, c'est-à-dire pour recevoir une confirmation sociale ?²⁴⁶

Les personnes manifestent à travers leur communication, par des multitudes de gestes et d'expressions, que l'autre est bienvenu, ou qu'elles ont de la sympathie, ou une attention particulière : un sourire à un ami, une tape à un camarade. Ces formes varient selon les cultures et leur fonction de la structure communicationnelle interpersonnelle. Les expressions langagières attribuent aussi une reconnaissance spécifique selon qu'on veuille reconnaître un ami, une épouse, une femme, un groupe social, dans leur légitimité sociale, dans leur statut social. L'absence de ces expressions est considérée comme une pathologie sociale qui peut entraîner une « invisibilité ». C'est l'absence de ces expressions qui expliquent donc plus clairement leur fonction. Les réponses expressives sont les mécanismes fondamentaux par lesquels on devient visible socialement « car toute forme de reconnaissance sociale d'une personne dépendra – de manière plus ou moins directe- d'une relation symbolique aux gestes expressifs qui permettent à un être humain d'arriver à la visibilité sociale dans une communication directe »²⁴⁷.

Implications morales et politiques de l'acte de reconnaissance

Le comportement expressif signale sous une forme symbolique le type d'action ultérieure dans lequel l'acteur ou le sujet est prêt à s'engager²⁴⁸ (dans un geste de bienvenu, on s'attend à des actions bienveillantes). Les gestes expressifs – qui peuvent aussi être considérés comme des méta-action selon Honneth – signalent symboliquement des types de comportements auquel le partenaire peut logiquement s'attendre. En « accomplissant un geste de reconnaissance envers une autre personne, nous lui faisons prendre conscience que nous nous sentons obligés d'agir envers elle d'une façon qui soit bienveillante ». L'absence de geste de reconnaissance signifie que la personne doit s'attendre à des actions hostiles (exemples : le

²⁴⁵ Idem p.141

²⁴⁶ Idem p141

²⁴⁷ Idem p.144

²⁴⁸ Idem p.145

manque d'hospitalité, le refus d'accueil, pas de salutation). Les actes expressifs sont un élément moral de la reconnaissance. Ils matérialisent le respect qui chez Kant est « la représentation d'une valeur qui contrarie mon amour-propre ». En d'autres termes, le sujet s'interdit toutes les actions qui seraient le résultat d'impulsions égocentriques.

En outre, sous l'angle moral il faut considérer que « dans l'acte de la reconnaissance, un décentrement s'opère chez le sujet parce qu'il concède à un autre sujet une « valeur » qui est la source d'exigences légitimes qui contrarient son amour-propre. « Confirmation » ou « affirmation » signifie alors que le partenaire dispose d'autant d'autorité morale sur ma personne que j'ai conscience d'en avoir moi-même en ce que je suis obligé d'accomplir ou de m'abstenir de certains types d'action »²⁴⁹. Cependant, les gestes expressifs peuvent avoir des significations différentes selon le contexte social. De nombreuses et différentes appréciations peuvent correspondre une multitude de gestes. Ainsi l'acte de reconnaissance est :

« l'expression visible d'un décentrement individuel que nous opérons en réponse à la valeur d'une personne. Nous affirmons publiquement, par des gestes appropriés et des expressions du visage, que nous concédons à l'autre personne une autorité morale sur nous, sur la base de sa valeur ; ce qui impose des limites à la réalisation de nos envies spontanées et de nos inclinations » (Honneth, p 150).

Vu sous cet angle, nous pouvons considérer que les conflits intergroupes voire les conflits armés qui opposent un groupe social à un Etat central sont des processus d'interactions à travers lesquels les actes de connaissances de l'altérité ont été, sous leur dimension expressive, mal formée, pas du tout formée voire déformée – la reconnaissance négative est proportionnelle au niveau graduel des atteintes aux expressions de la connaissance. L'absence des propriétés morales (respect, dignité humaine) dans le rapport à l'altérité – qui est une relation de connaissance, d'identification, d'affirmation d'autrui en tant qu'être pleinement humain – conditionne les déformations dans l'acte de reconnaissance, détermine la formation des expressions décalées par rapport aux identités réelles et imaginées (être humain avec des propriétés sociales propres), et créent des réactions d'humiliations, de honte, de déclassement, de dévalorisation. Tout procédé de neutralisation du processus de reconnaissance, est susceptible de créer les conditions du conflit.

²⁴⁹ Idem p.147

Les implications de l'acte de reconnaissance se retrouve aussi dans le problème des libertés. Quel est le cadre politique et social dans lequel les individus et groupes d'individus peuvent s'épanouir librement ? Quelles sont les institutions sociales à travers lesquelles les sujets peuvent interagir et faire l'expérience d'une liberté qui ne soit ni simplement « négative », c'est-à-dire non-contrainte, ou « positive » (autonomie de la volonté) mais bien plus « objective », c'est-à-dire liée aux institutions sociales²⁵⁰. Par « liberté objective » Hegel entend « *une certaine liberté individuelle qui permet à l'individu de se reconnaître lui-même dans les pratiques institutionnelles en interaction avec d'autres* »²⁵¹. Les sujets selon Hegel ne peuvent dans les temps modernes réaliser leurs fins qu'en s'engageant dans des pratiques intersubjectives. Cette liberté implique le droit offert aux individus d'avoir des possibilités dans toutes les interactions, y compris de pouvoir se retirer de certaines obligations et contraintes, de contester certaines pratiques.

Selon Honneth, en raison d'une prédominance intellectuelle de la tradition libérale, et en raison de l'absence d'une idée socialiste forte, nous avons tendance à comprendre de nos jours nos « libertés institutionnalisées en termes individualistes et par là-même nous ignorons que ces libertés n'existent que dans une mutuelle reconnaissance »²⁵². Il faut comprendre les phénomènes sociaux (marché, les relations interpersonnelles, relations intergroupes) en termes de liberté sociale plutôt qu'en termes de libertés égocentrées.

En déclarant le primat de la reconnaissance sur la connaissance, Honneth souligne les problèmes que posent certains rapports marchands qui conduisent à des formes de réifications des relations sociales. Cette réification est une pathologie sociale. Et c'est lorsque les individus s'observent et se considèrent, en oubliant de mettre au centre de cette interaction « *la reconnaissance préalable* » de l'autre comme sujet humain, qu'émergent des formes de mépris social. Ce mépris social est déni de reconnaissance. Et c'est ce qui reste du social, lorsque dans des situations guerrières, le regard du chercheur nous guide sur les processus et mécanismes de discriminations et d'exclusion qui peuvent sous-tendre des conflits armés. Et lorsque certains procédés de réification affectent les fondements d'une justice sociale, d'une confirmation de la contribution sociale des uns et des autres, les luttes pour la reconnaissance peuvent être le signe que des individus ou des groupes d'individus considèrent certaines de leurs propriétés sociales méconnues, ignorées, déniées. Considérer que des individus peuvent être motivés à ce que

²⁵⁰ Honneth p.155

²⁵¹ Honneth , p.155

²⁵² Axel Honneth et Cohen Joseph, « Liberté et reconnaissance », Cités , 2013/2 n°54, p. 154

certaines de leurs capacités individuelles, collectives soient reconnues, nous fait reconsidérer la lecture des motivations à la guerre. Dans le cadre des conflits armés intra-étatiques, des mouvements rebelles, ou des groupes sociaux peuvent être motivés par la quête de confirmation de leur contribution sociale, par leur dignité, par le respect.

« *La grammaire morale* » que propose Honneth, peut être insuffisante dans l'appréhension de certaines violences politiques. Honneth conceptualise le *mépris social* comme une forme d'atteinte et une cause certaine de conflit pour la reconnaissance. Cependant, tous les acteurs ne sont pas sensibles au mépris ou à l'offense. De même tous les acteurs ne peuvent être sensibles à un mépris social au même degré, de la même façon. Le mépris social ne conduit donc systématiquement pas aux conflits. Il peut faire l'objet de négociations, d'arrangements. Les luttes pour la reconnaissance sont aussi à observer dans les résistances non violentes. Les phénomènes de résistances à la domination, à l'humiliation, à l'oppression, à l'offense, dépendent de multiples facteurs dont le cadre intersubjectif, l'image que revendiquent les belligérants, les formes de mépris. Quelles sont donc les conditions du déni de reconnaissance ?

3. Conditions du déni de reconnaissance ?

Honneth et Taylor ont démontré que l'expérience de la reconnaissance positive – entendons reconnaissance mutuelle, reconnaissance réciproque - chez l'individu et le groupe contribue à construire une expérience sociale « heureuse » pour ces derniers, en ce sens qu'ils ont un rapport positif à eux-mêmes, une conscience d'eux-mêmes comme être autonomes dignes de respect. Faire donc l'hypothèse des dénis de reconnaissance, que nous considérons comme une cause probable de conflictualités, c'est d'abord et avant tout reconnaître la possibilité et l'existence de reconnaissances positives qui se traduiraient en des expériences dont le rapport de l'individu ou du groupe d'individus avec la communauté de vie est positif au sens des images renvoyées voire de la confirmation des attentes de reconnaissance des uns et des autres.

Les « *formes de reconnaissances négatives* »²⁵³ se caractérisent par la production de « blessures morales » (Axel Honneth [2000], Tugendhat[1998], Renault [2000]). Les conditions de production de ces blessures sont multiples autant que le sont les contextes ou « cadres

²⁵³ (Lazzeri et Caillé 2004)

moraux »²⁵⁴ qui les sous-tendent. Selon Alain Caillé et Christian Lazzeri trois conditions sont à la source des blessures morales, la première comportant trois variantes.

D'abord, ils soulignent que pour que « la dépréciation puisse se produire, il faut que le mécanisme de la reconnaissance ait déjà fonctionné et qu'il ait pu produire des effets d'estime de soi, c'est-à-dire celui qui subit la dépréciation dispose déjà d'une représentation positive de soi et soit doté à ses propres yeux d'une certaine valeur »²⁵⁵. Trois variantes à cette condition. D'une part, la capacité d'un agent, reconnue dans certaines circonstances se retrouve affectée d'une valeur négative. Dans ce premier cas de figure ce sont les valeurs des capacités qui sont en jeu, plutôt que l'agent lui-même qui les possède. D'autre part, la dépréciation peut aussi consister dans le fait de ne pas admettre que l'agent en question possède une capacité qui fait l'objet de reconnaissance. Ce qui est donc en cause c'est plus l'agent que les valeurs des capacités²⁵⁶. Enfin l'ignorance ou l'indifférence²⁵⁷ des capacités de l'agent peuvent constituer la troisième variante. Dans ce cas de figure, les acteurs s'abstiennent d'attribuer une valeur aux capacités et aux qualités de l'agent.

Ensuite, le contexte culturel de la reconnaissance reste en soi et pour la reconnaissance une condition déterminante. Le contexte permet de comprendre l'acte de mépris. Pour qu'il existe un sentiment de mépris, il faut que « ceux qui en font l'objet comprennent la signification sociale de la valeur négative affectant telle ou telle capacité ou affectant son absence ; sans cela ils ne peuvent vraiment pas comprendre de quoi ils sont exclus, pourquoi ils sont exclus ou à quoi ils sont assimilés »²⁵⁸. Les groupes sociaux qui s'estiment exclus de l'Etat affichent des attentes non satisfaites par les gouvernements. En outre, toujours dans la perspective du satisfecit sur le fonctionnement de l'Etat, la connaissance de l'Etat peut conduire ces groupes sociaux à le rejeter ou le défier, au regard des attentes qu'ils ont d'eux-mêmes.

Enfin, pour que le mépris existe il faudrait qu'il n'y ait pas de résistance assez forte au sens axiologique et idéal pour permettre la vulnérabilité. Selon les termes de Alain et Christian, il « faut que les agents en question ne possèdent pas de communauté réelle ou idéale de référence dont la reconnaissance positive vienne compenser intégralement la première, ou bien

²⁵⁴ (Taylor et al. 2019)

²⁵⁵ Lazzeri et Caillé, 2004, op cit., p.104

²⁵⁶ Op, cit., p 104

²⁵⁷ Selon nos auteurs l'indifférence n'est pas une dénégation directe.

²⁵⁸ Idem p.105

que la reconnaissance qu'elle leur fournit ne soit pas assez intense pour contrebalancer efficacement la première »²⁵⁹.

Dans une logique de cause à effet – le déni de reconnaissance étant ici l'effet- il y a besoin que les conditions de productions des blessures morales soient réunies pour que la reconnaissance négative prenne forme. Les effets du processus de dépréciation sont quant à eux manifestes sous plusieurs formes : conflits de représentation de soi. L'individu dans le rapport conflictuel à soi doute d'abord avant de chercher à s'affirmer par des moyens divers d'expressions que lui offre son espace de vie sociale et politique.

L'infinité des propriétés crée du même coup une pluralité de préférences et de désirs. Ce qui ajoute de la difficulté à ce qu'il convient d'appeler reconnaissance. Qu'est-ce qu'on souhaite en effet voir être reconnu, « appartenance civique, culturelle ou religieuse, des compétences ou encore des particularités individuelles etc... ? Comment considérer une reconnaissance qui n'est envisageable que dans son aspect pluriel et infini ? Hegel a prétendument développé dans ces travaux à titre d'hypothèses quelques formes fondamentales de reconnaissance qui tout en prenant en compte la variété des attentes et des demandes de reconnaissances, n'épuisent pas pour autant l'infinité des propriétés et des préférences de reconnaissance²⁶⁰. Ces formes correspondent à trois types de rapports sociaux indispensables à la vie humaine : d'une part, les rapports sociaux liés à la distribution des formes d'estime sociale aux individus (ethnicité sociale), le travail prend une grande place dans cette forme de reconnaissance ; d'autre part les relations juridiques liées au statut de la propriété et de la citoyenneté (le droit) ; enfin les rapports interpersonnels propres aux rapports familiaux et amicaux (l'amour). La compétence, l'appartenance et l'amour sont les trois espaces de reconnaissance qui découlent selon Caillé et Lazzeri, des travaux du maître Hegel.

B- Violences symboliques et conflits armés ouest-africains

La lecture des conflits armés sous le prisme des *luttres des reconnaissances antagoniques* (Caillé et Lindemann 2016a, 2016b; Epstein et Lindemann 2016) permet dans un premier temps de prendre des distances par rapport à une grille classique d'analyse de ces conflits qui surestime les rationalités matérielles dans l'engagement violent. Dans les configurations de conflictualités entre les armées nationales de l'État central et les mouvements rebelles, les

²⁵⁹ Idem p.105

²⁶⁰ (Hegel 2006)

derniers ont de légères garanties de gagner la guerre et d'obtenir l'indépendance revendiquée par les armes - dans le cas d'espèce des mouvements rebelles sécessionnistes.

En outre, les justifications morales de recours à la violence, relatives aux revendications de justice sociale, de considération égalitaire, de valorisation des contributions des uns et des autres, ne sont pas à mettre dans le compte des « *caprices* » des rébellions, ou encore sous le sceau du besoin pour les leaders rebelles voire politiques d'instrumentaliser pour mobiliser. Il est vrai que toute guerre nécessite des justifications irriguées par des doléances. Il n'est pas moins vrai que toutes les justifications n'ont que pour seule finalité la mobilisation collective. Les émotions qui contribuent à faciliter les mobilisations rebelles, et qui sont liées à des traitements particuliers – *absence ou déni de reconnaissance* – doivent faire l'objet d'une attention particulière. Cet intérêt pour les attentes de reconnaissance, les formes de déni ou de méconnaissance, permet de décentrer la question de l'étude des conflictualités longtemps demeurée sur la criminalisation des mouvements rebelles, vers un regard sur les rapports sociaux de groupes, les rapports Etats/groupes sociaux, et mieux les rapports sociaux de reconnaissance. Il n'y a d'intérêt pour une telle démarche que si nous accordons que la reconnaissance est un besoin vital pour l'individu mais aussi pour le groupe, voire l'Etat lui-même.

1- Les limites des explications classiques des conflits armés internes

La lecture des conflits armés internes est dominée principalement par deux interprétations. L'explication de ces conflits met au centre de l'analyse d'une part les écarts entre les doléances des groupes sociaux et leur satisfaction par le gouvernement étatique. Plus l'écart est important plus la probabilité de violence l'est aussi. La « frustration relative » serait ainsi le moteur de la violence (Cederman, Gleditsch, et Buhaug 2013; Gurr 2015). D'autre part, un accent particulier est mis sur les facteurs socioéconomiques et politiques qui concourent à créer des conditions permissives au recours à la violence pour des gains matérielles économiques et politiques (Fearon 2009, 2011; Taydas, Peksen, et James 2010). Les mouvements rebelles seraient motivés par le gain matériel (Collier 2005; Collier et Hoeffler 2004). Ces deux ensembles d'interprétation se rejoignent dans la lecture rationaliste et matérialiste des conflictualités, et rencontrent des limites. Soulignons qu'il faille tout de même distinguer les conditions dans lesquelles le recours à la violence prend forme et effet, et les motivations des acteurs à recourir à la violence pour quelque finalité que ce soit.

La « frustration » suffit-elle à expliquer l'engagement violent contre l'autorité centrale étatique ?

Selon la thèse de la « frustration relative », les groupes sociaux, les mouvements rebelles recourent à la violence lorsque leurs attentes ou doléances ne sont pas satisfaites par les gouvernements. Plus l'écart entre les revendications, doléances et leurs satisfactions est grand, plus la frustration ressentie est aussi grande. Des inégalités horizontales - entre les groupes sociaux- peuvent par exemple constituer des sources de frustrations.

Les explications des causes et origines des conflits armés qui opposent les mouvements rebelles de Casamance à l'Etat du Sénégal, depuis le début des années 80, s'articulent principalement autour des approches économiques et sociologiques des inégalités entre des régions du Nord du Sénégal qui jouiraient d'une meilleure santé économique et de meilleures conditions socioéconomiques, et un Sud (la Casamance) en mal de développement, en manque d'infrastructures, de services sociaux de qualité. Les inégalités régionales expliqueraient les conflits armés qui opposent le MFDC au gouvernement du Sénégal. Dans le même ordre d'idée, ces inégalités régionales seraient le fait de politiques discriminatoires volontaires de l'État central, si l'on en croit le discours du MFDC et de certaines populations casamançaises.

La cartographie du Sénégal nous présente deux grands espaces régionaux. D'un côté, une région dite « naturelle » au Sud du Sénégal, qui jouit d'une végétation relativement généreuse. Cette Casamance elle-même, caractérisée par une diversité culturelle et linguistique, s'offre au reste du pays comme une sorte de mosaïque culturelle. De l'autre côté, le Nord du pays se « désolidarise » géographiquement du Sud à partir de la région de Kaolack, porte d'entrée vers la Gambie. La Casamance est représentée, et de manière objective, comme un territoire naturellement plus riche que le reste du pays. Les revendications quant aux inégalités économiques renvoient plus aux besoins d'investissements qu'au manque de ressources. Dans l'histoire du pays, la Casamance a été un lieu de refuge lors des crises économiques – les années de sécheresses. Elle est une région où de nombreux sénégalais font des affaires. Les habitants du Sud comme du Nord du pays se représentent cette région comme une verte région nourricière, le grenier du Sénégal. Au même moment elle est très peu dotée en infrastructures : le tissu industriel meurt progressivement depuis les années 80. Mais elle n'est pas la « région naturelle » du pays le plus à plaindre, même si les régions administratives de Kolda et Sédhiou demeurent économiquement pauvres. Les régions de l'extrême Nord du Sénégal à savoir le Fouta, ne semble pas mieux dotées que celle de la Casamance. Pour ainsi dire l'argument des

inégalités contribue entre autres aux éléments de construction d'un discours politique du MFDC.

L'engagement guerrier du MFDC ne peut s'expliquer exclusivement par une frustration liée aux inégalités économiques. Pas plus que dans l'Azawad, on peut considérer que les mouvements rebelles touareg s'engagent exclusivement dans la violence du fait d'inégalités horizontales, dans un pays très généralement pauvre sur l'ensemble du territoire national.

Deux schémas sont possibles dans la lecture des conflictualités ivoiriennes des années 2000-2002, 2010-2011. Une lecture des origines des conflits armés autour des antagonismes des groupes sociaux polarisés entre le Sud et le Nord. Cette lecture demeure réductionniste et caricaturale. Elle oppose des chrétiens aux musulmans, des autochtones à des allochtones. Une deuxième lecture possible est celle qui met à la source des conflictualités les responsabilités des leaders politiques et de leur formation politique. L'enjeu du conflit demeure la conquête du pouvoir central par la violence. Dans les faits les deux schémas s'imbriquent. On observe une instrumentalisation par les formations politiques des groupes sociaux, des masses populaires. Ces dernières trouvent aussi un intérêt à être mobilisées pour des conquêtes politiques et économiques. Les frustrations sont donc instrumentalisées par des entrepreneurs politiques.

La thèse sur les frustrations relatives de Ted Robert Gurr repose entre autres, sur les dimensions économiques, sur les inégalités sociales. Cette thèse interroge moins les ressentiments qui émergent des écarts entre l'image positive que revendiquent des individus et l'image qui leur est renvoyée. Dans le cas des conflits armés en Casamance et dans l'Azawad, les inégalités objectives ou perçues sont interprétées comme des facteurs qui contribuent à faire des résidents de ces territoires des « citoyens de seconde zone ». Les frustrations liées aux inégalités socioéconomiques ne suffiraient à elles seules pour expliquer le recours à la guerre. En d'autres termes, les situations d'inégalités objectives ou perçues peuvent ne pas être lues comme des formes de mépris. De même que des inégalités socio-économiques verticales peuvent être bien considérées comme allant de soi, il n'est pas rare que des groupes sociaux ne se sentent pas injustement traités lorsqu'il existe des écarts de traitements entre eux et les autres groupes. Cependant une chose est de se sentir méprisé parce qu'inégalement traité, une autre est de s'indigner et de lutter par les armes pour rétablir une dignité.

Les inégalités socioéconomiques comme déterminant des conflictualités sont à voir sous deux angles : selon qu'elles existent objectivement et qu'elles soient des sources potentielles des violences ou encore selon qu'elles soient faussement perçues et qu'elles soient de

potentielles sources de violences. Sur ce dernier aspect, la construction discursive est très importante. Et même quand elles existent, faisons remarquer que les inégalités socioéconomiques traversent de nombreuses sociétés qui ne connaissent pourtant pas de conflits armés. Dans le cas où elles existent donc, elles font aussi l'objet de construction discursive. Les perceptions y jouent donc un rôle important.

Il est difficile d'établir objectivement les discriminations d'un gouvernement – du Sénégal, du Mali – sur tels groupes ou tels autres. Il est encore moins facile de déterminer que les discours de dénonciation d'injustice, de discrimination qu'on retrouve chez les mouvements rebelles, ne sont pas que des récits instrumentalisés de mobilisation. Dans tous les cas de figures, nous savons avec les travaux de Robert Jervis, de Thomas Lindemann, que des croyances collectives peuvent reposer sur de fausses perceptions et conduire à la violence (Jervis Robert 2017; Lindemann 2008, 2010a).

Il est important de distinguer des frustrations que peut nourrir un groupe social, qui peuvent faire l'objet de revendications politiques, des dénis de reconnaissance dont peut souffrir ce groupe d'individus lorsque l'image qu'il a ou se fait de lui-même et de sa relation aux autres ne lui est pas renvoyée. Ainsi des inégalités qui peuvent être lues par tout observateur comme une forme de déni de droits peuvent ne pas être perçues comme des facteurs qui déforment leur identité, ou les empêchent d'interagir en toute autonomie et dignité avec les autres. Ces inégalités peuvent même être lues comme une situation normale. Elles peuvent aussi être interprétées par les acteurs concernés comme un déni de reconnaissance, lorsqu'elles sont intégrées comme la source d'une condition de leur *infériorité*, de leur *dévalorisation*, de leur manque d'autonomie.

Ce serait faire un mauvais procès à la théorie de Ted Robert Gurr sur la frustration relative, que de résumer cette dernière à des questions d'inégalités socioéconomiques horizontales. La répression politique est aussi un élément fondamental de la frustration des groupes sociaux.

Des conditions sociopolitiques dissuasives au recours à la violence rebelle ?

Nous savons que l'engagement rebelle violent contre l'État central, dépend principalement de l'organisation rebelle, des motivations des rebelles, de l'identité collective du mouvement, mais encore de l'environnement sociopolitique (Cefai 2007, 2020; CRETTEZ 2010; Ferree et al. 2004; Gurr 2000; Tilly, Castañeda, et Wood 2020).

La thèse de la structure des opportunités considère les facteurs qui contribuent à créer ou empêcher des conditions de la violence. Ces facteurs peuvent être internes et externes. Dans le cas des conflits armés internes, l'État constitue un élément déterminant dans la structure des opportunités à recourir à la violence. Plus l'État est considéré comme faible ou fragilisé, plus la probabilité pour le mouvement rebelle de défier l'autorité de l'État est forte. La thèse de la structure des opportunités est éminemment rationaliste. Elle considère que les combattants calculent le ratio coûts/bénéfices avant de s'engager violemment. Elle est en cela limitée. Comment en effet comprendre l'engagement violent des combattants du MFDC, des mouvements rebelles touareg contre des gouvernements dont les armées nationales sont a priori mieux équipées. Ces mouvements sont *a priori* plus sûrs des coûts et conséquences importantes de leur acte de rébellion face à des États jaloux de leur souveraineté, que du gain de toute indépendance par les armes. L'idée principale d'une telle thèse est que le recours à la violence est possible parce qu'il existerait un cadre sociopolitique qui le permet, ou du moins qui ne constitue pas une entrave à l'engagement violent. Dans la perspective de notre thèse nous considérons que les acteurs méprisent les considérations dissuasives lorsque leur image est en jeu. Ils peuvent ainsi défier le gouvernement aux dépens de calculs rationalistes. Ou encore leur rationalité est ici immatérielle à savoir s'engager en guerre pour restaurer un respect, une dignité, retrouver une autonomie ou encore venger, laver un affront.

Les leaders du MFDC, au premier rang desquels, l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, se sont toujours défendu d'avoir été les initiateurs des violences contre l'État du Sénégal. Les attaques contre les garnisons de la gendarmerie sénégalaise en 1983, la formation d'une branche armée *Atika* en 1986, sont autant d'indices du choix du MFDC de mener la guerre contre le gouvernement du Sénégal sur le territoire casamançais. Si le cadre environnemental des forêts de Casamance demeure favorable à des guérillas contre les forces armées nationales du Sénégal, il ne peut être omis que les rapports de forces entre les belligérants sont asymétriques, et largement en faveur du gouvernement du Sénégal et de sa force armée. Cette même observation est valable pour les conflits armés asymétriques qui opposent les mouvements rebelles touareg aux régimes successifs du Mali depuis 1963. Les violences rebelles sont des formes de guérilla épisodique.

Des conditions environnementales, géophysiques et socio-identitaires sont favorables à la formation des mouvements rebelles et à la lutte armée contre l'autorité étatique en *Casamance* et dans *l'Azawad*. Des facteurs géopolitiques non négligeables vont aussi constituer de véritables atouts dans la lutte du MFDC et des mouvements rebelles touareg. La situation

géographique de la Casamance, frontalier aux deux Guinée (Bissau et Konakry), coupée du reste du Sénégal par la Gambie, constitue un véritable atout que *Atika* n'aura de cesse d'exploiter. Les mouvements rebelles touareg quant à eux, bénéficieront d'un terrain – les montagnes des *ifoghas*, les espaces frontaliers Algérie/Mali, Mali/Niger – auquel ils se sont acclimatés depuis des siècles, pourtant hostiles, surtout pour les autorités politiques et militaires maliennes.

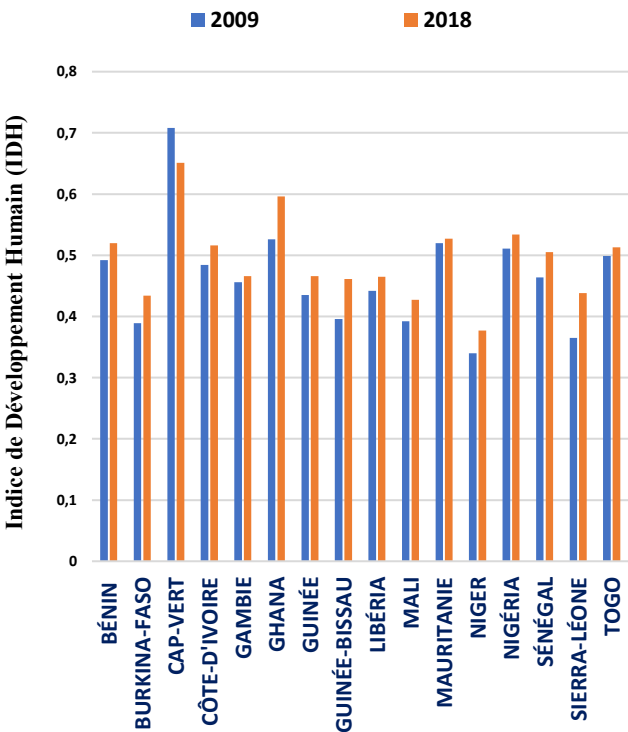
Les premiers soutiens politiques, militaires et financiers des mouvements rebelles sont tirés des États frontaliers qui déroulent leur agenda politique. La plupart des conflits armés intraétatiques se nourrissent aussi des soutiens extérieurs. Le rôle des frontières étatiques est à mettre en relief dans la dynamique des conflictualités. En Casamance, dans l'Azawad, comme en Côte-d'Ivoire, l'usage des frontières a été déterminant pour les mouvements rebelles. Au-delà des frontières c'est le rôle des *solidarités transnationales*, qu'il est opportun d'observer pour lire certaines conflictualités. Là aussi, les problématiques relatives aux frontières nourrissent le récit des conflits notamment dans le cas d'espèce des violences sécessionnistes. Les soutiens politiques et économiques dont peuvent bénéficier les mouvements rebelles demeurent des indicateurs pertinents de l'analyse de l'organisation de ces mouvements. Des aspects de la géographie physique complètent la lecture géopolitique des conflictualités. La littérature montre que les régions qui ont des reliefs accidentés (montagnes, collines) ont plus de probabilité de faire l'expérience de violences. L'enclavement de certaines régions, leur éloignement des centres économique et politique peut constituer de véritables carburants aux frustrations. Le Nord du Mali est comme coupé du reste du Mali avec le manque criant d'infrastructures routières, lorsqu'au Sénégal, le Sud du pays est séparé du Nord par un État (Gambie).

D'un point de vue des régimes politiques, alors que l'État du Sénégal se caractérise par une stabilité politique durable des institutions centrales, le Mali connaît quatre coups-d'États qui ont, à chaque fois, considérablement fragilisé les institutions, créant ainsi des opportunités au recours à la violence pour les mouvements rebelles touareg en 1990 et 2012. Il est à noter que les violences rebelles en *Casamance* et dans *l'Azawad* ne se sont pas manifestées au niveau de l'État central, dans les capitales nationales. Elles demeurent des violences, parfois marginales, dans les périphéries et les zones frontalières.

D'autres conditions sociales, favorisent-elles le déclenchement des conflits armés ? Les thèses de Paul Collier et Anke Hoeffler mettent en avant la probabilité de conflictualité en

fonction du PIB du pays : plus le PIB est bas plus la probabilité que le pays connaisse un conflit armé est élevé. En considérant l'indice de développement humain²⁶¹ (IDH - PNUD) qui nous semble beaucoup plus pertinente que le PIB/habitant ou le PNB/habitant pour faire l'état des conditions sociales, on observe sa nette progression et un déclin général des conflits armés en Afrique occidentale. Il est difficile de considérer que l'amélioration de l'IDH soit la cause du déclin des conflictualités. Les deux États qui ont l'IDH le plus élevé sur le continent, à savoir le Cap-Vert et le Ghana, ne connaissent pas de conflits armés depuis un bon nombre d'année, c'est-à-dire depuis au moins 2000.

Graphique : Indice de Développement Humain des États de la CEDEAO en 2009 et 2018

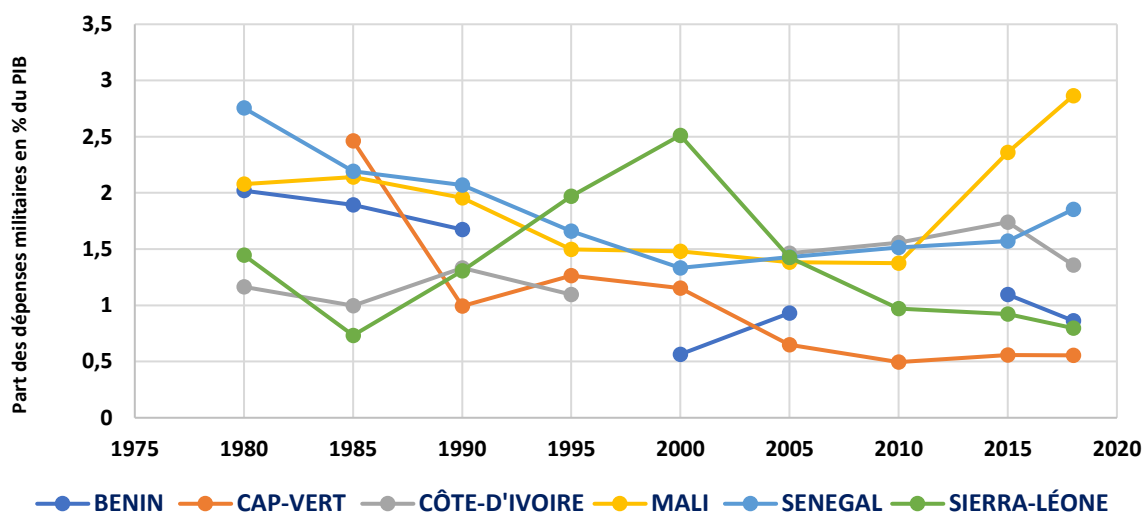


Entre 2009 et 2018 l'IDH des États de la CEDEAO (+ la Mauritanie dans l'échantillon) a progressé passant de 0,464 à 0,494 (source PNUD). Ces chiffres sont largement en dessous de la moyenne mondiale qui est de 0,731 en 2018, et en dessous de la moyenne Afrique subsaharienne (0,541 en 2018). Les États d'Afrique occidentale font partie en moyenne des États les moins développés d'Afrique. Seuls le Cap-Vert et le Ghana affichent des IDH proches de la moyenne mondiale (en 2018 : 0,651 pour le Cap-Vert ; 0,596 pour le Ghana).

En 2018, 11 États de la CEDEAO font partie des 25 États qui ont l'IDH le plus bas (par ordre croissant : Niger, Burkina-Faso, Sierra-Léone, Guinée-Bissau, Libéria, Guinée, Gambie, Sénégal, Togo, Côte-d'Ivoire) (Source PNUD 2019).

²⁶¹ L'IDH mesure en effet le niveau de développement des pays. C'est un indicateur qui vient corriger la synonymie établie entre la croissance de la productivité désignée par le PIB et le développement – entendons par là l'amélioration des conditions de vie des populations. En tant qu'indicateur de développement, l'IDH fait la synthèse de trois variables. Il mesure à la fois le niveau de vie économique, la santé à travers l'espérance de vie à la naissance, l'éducation par la mesure du niveau d'instruction. Le PNUD présente cet indicateur comme une valeur comprise entre 0 et 1. Plus on tend vers 1 plus l'IDH est élevé, plus donc le pays est considéré comme ayant un niveau de développement élevé.

Graphique : Dépenses militaires en % du PIB²⁶²



Dans le rapport de force militaire, les mouvements rebelles constituent moins de trois milles hommes dans leurs rangs²⁶³. Ces mouvements ont des capacités opérationnelles limitées sur les territoires disputés. Le rapport de force en faveur des armées nationales, conduit les combattants rebelles à choisir des formes de guérilla pour tenter de peser sur les confrontations. Les effectifs militaires et les dépenses militaires (en % du PIB) des armées nationales²⁶⁴ attestent des rapports de forces asymétriques.

Les conflits armés sécessionnistes émergent dans des États où les rapports de force militaire sont principalement en faveur du gouvernement qui possède les institutions sociales, politiques, économiques et sécuritaires qui peuvent déterminer le cours des confrontations.

L'insuffisance de la thèse de la prédation ?

La prédation des ressources naturelles explique-t-elle le déclenchement des conflits armés ? Une des thèses fortes de la littérature sur les conflits armés est que *l'abondance des ressources naturelles exportables dans un État, détermine le déclenchement des conflits armés* (Collier 2017; Collier, Hoeffler, et Rohner 2009). Selon cette thèse, les mouvements rebelles s'engageraient dans une guerre pour s'accaparer les ressources naturelles.

²⁶² Sources : Base de données Banque Mondiale.

²⁶³ Selon les sources croisées des entretiens et de la littérature. Ce chiffre est approximatif.

²⁶⁴ Ces données de la banque mondiale peuvent poser problème quand nous savons que les institutions militaires demeurent une grande muette, et que des considérations sécuritaires et stratégiques peuvent conduire les agences nationales des statistiques à ne jamais véritablement communiquer les vraies données.

S'il est vrai que les conflits armés en Côte-d'Ivoire recèlent d'important motifs de recours à la guerre pour les gains économiques et politiques, il est difficile de conclure à un lien de causalité entre les ressources naturelles et le déclenchement des conflits armés en Casamance et dans l'Azawad. Ou encore, d'expliquer l'engagement violent de certains acteurs contre l'État central, pour la prédation de ressources naturelles. De nombreuses objections peuvent en effet être formulées par rapport à une thèse des guerres pour la prédation en *Casamance* et dans *l'Azawad*.

D'abord, il est difficile de prouver la présence de ressources naturelles abondantes et de justifier une connaissance de ces ressources par les mouvements rebelles dans les années de déclenchement des rébellions. Les ressources naturelles peuvent ne pas constituer une source de conflictualité, mais elles sont nécessairement des moyens de la guerre. Si elles existaient, ces ressources ne sont pas connues de tous les combattants. La connaissance que peuvent avoir des leaders de la présence de ressources naturelles ne suffit pas à justifier l'engagement des combattants dans la rébellion.

Ensuite, l'argument de la prédation n'est pas celui qui mobilise les acteurs à s'engager en guerre. Il est donc difficile d'être catégorique sur les motivations des individus à recourir à la guerre pour la prédation. De tels comportements sont souvent inscrits dans le registre du banditisme, de la criminalité transnationale. Les organisations rebelles ont souvent des agendas politiques complexes qui ne sauraient être réduits aux fins de guerre pour l'accaparement ou la spoliation de ressources. S'il est vrai que les ressources sont le nerf de la guerre, leur acquisition n'est pas à détacher d'objectifs politiques. Nous ne pouvons ainsi pas défendre que les mouvements rebelles s'engagent dans la violence pour acquérir des gains économiques. Comme nous ne pouvons non plus pas de manière catégorique affirmer que tous les individus ont des besoins symboliques à satisfaire en recourant à la violence contre l'État central.

La thèse de la guerre pour les ressources est plausible lorsqu'il s'agit d'interpréter le positionnement politique des acteurs au niveau des institutions locales et nationales. De nombreux individus au Mali, après les accords de paix bénéficient de postes politiques, d'avantages économiques, qu'ils n'ont pas sans le recours à la violence. Cependant, à considérer que le gain de postes politiques soit un motif de conflit, un tel argument suscite moins une adhésion collective, parce qu'individualiste. La guerre n'est pas une affaire d'individu. Elle émerge des structures sociales et constitue un fait social total. Mais surtout, il faut considérer que certains positionnements permettent d'améliorer les conditions de vie, de

valoriser un statut ou une image. L'accès aux ressources par la guerre peut finalement être un moyen pour des individus ou groupes d'individus de valoriser leur rôle et statut au niveau local/national. Par exemple, la nomination de ministre ou de gouverneur touareg agit positivement sur l'image du groupe touareg. Les programmes de développement en Casamance dans la perspective du *peacebuilding* constitue des avantages économiques qui permettent de reconsidérer la place de la région sur la scène nationale.

Enfin la littérature sur les ressources met l'accent sur certaines ressources telles le pétrole, le gaz, l'or, le diamant, le coltan. L'exploitation de ses ressources nécessite des moyens considérables. Le conflit pour les ressources ne saurait donc être exclusivement l'affaire des mouvements rebelles mais encore des entreprises économiques multinationales, des États, du marché mondial. La perspective d'une recherche sur les liens entre les marchés locaux de l'économie de la guerre et la mondialisation des affaires ne peut être qu'heuristique. Il serait opportun de lire les nombreuses interventions militaires et humanitaires hors des justifications morales de la « guerre juste ».

L'exploitation des ressources et leur marchandage répondent très souvent dans des États tels le Sénégal à des dispositifs de contrôle et de transaction qui n'échappent pas aux autorités étatiques. Dans l'Azawad, dans des espaces où le contrôle de l'État est moins dense voire inexistant, l'hypothèse de la prédation des ressources par des bandes armées est plausible, sans que de tels comportements puissent être formalisés et institutionnalisés. Il est souvent question de ressources qui nécessitent des investissements techniques et financiers, qui ne peuvent prendre la forme de pratiques informelles et clandestines méconnues des autorités étatiques.

Cependant de manière générale au cours du conflit, l'exploitation et la production de certaines ressources servent à l'activité guerrière, notamment en *Casamance*. Dans *l'Azawad*, le développement des activités de criminalité économique est à mettre avec la marginalisation de la région, sans que le lien systématique entre mouvement rebelle touareg et prédation économique ne soit justifié.

Nous considérons que même lorsque les mouvements rebelles recourent à la guerre pour la prédation, ils trouvent le besoin de rendre acceptable l'idée de la violence. Cela n'équivaut pas à dire que toutes les guerres sont des guerres « moralement déguisées » pour les gains politiques et économiques. Nous attirons juste l'attention sur le fait que l'acte de recourir à la violence, l'acte de donner la mort et le choix de s'engager dans une lutte violente à mort, ne sont pas des décisions banales. Toute violence demeure émotionnellement chargée. L'acte de

donner la mort pour le gain politique, économique ne peut être exclusivement expliqué comme un acte naturel ou normal. S'engager en guerre, avec tout ce que cela implique, suppose un minimum de travail sur les émotions, l'image de soi, la représentation de l'autre. L'acte de déni, de refus, de non-reconnaissance de l'autre peut constituer un moteur de la violence.

Des justifications morales de l'engagement violent sont sous-estimées dans la grille de lecture des conflictualités ouest-africains. Comme Philippe Braud, nous considérons que les violences symboliques sont des violences qui portent « atteintes à l'estime de soi ou à l'image de soi », aux « représentations qui donnent sens à l'existence » (Braud 2004, 161). La dépréciation est par exemple une violence symbolique. Les causes et origines des conflits armés internes sont aussi à chercher dans les justifications morales du recours à la violence. Nous estimons ainsi qu'il faut élargir la grille de lecture classique des conflits armés en postulant que les individus et groupes d'individus peuvent recourir à la violence pour des gains symboliques.

Dans les rapports sociaux entre les gouvernements centraux et les mouvements rebelles, les blessures morales causées par des formes de répressions – policières, judiciaires – sont susceptibles de conduire aux violences – le cas de la Casamance et de l'Azawad. Le refus de considérer des groupes sociaux comme d'égale dignité, l'invisibilité de ces groupes sociaux dans l'ensemble national, le manque d'empathie et l'indifférence quant aux expériences douloureuses de certains groupes notamment touareg dans leurs territoires sont autant d'atteintes dont il ne faut faire fié dans la lecture des conflits armés ouest-africains. L'atteinte des individus et groupes d'individus dans leurs droits d'expression politique, donc l'exclusion d'individus par des rhétoriques nationalistes – le cas de la Côte-d'Ivoire – est susceptible de porter des justifications morales de recours à la violence.

La lecture des guerres sous le prisme de la reconnaissance, loin de remettre en cause la pertinence de la grille classique de lecture des conflictualités, complète notre compréhension de certains conflits armés dont les logiques morales de lutte violente constituent de forts ressorts.

2- Expliquer les guerres pour la reconnaissance

Les guerres se nourrissent aussi des dénis de reconnaissance qui peuvent directement ou indirectement (via la formation des identités exclusives) conduire à la guerre (Lindemann 2008).

Les conflits armés internes en Afrique Occidentale ont parfois, exagérément, été lus sous le prisme des problématiques « *économistes* » – les motivations économiques – des intégrations politiques et socioculturelles, ou encore sous le prisme des thèses « *ethnacistes* ». Nous proposons une lecture des conflictualités qui prend en compte les interactions complexes entre les groupes sociaux, les mouvements rebelles et les gouvernements des États centraux. Nous estimons que la quête du respect, de la dignité, de l'estime sociale constituent des sources importantes de conflictualités. L'engagement violent de certains mouvements pour exister, peut être lu sous le prisme des luttes pour la reconnaissance. L'analyse de ces sources de violences complètent et englobent les interprétations classiques des conflits armés. C'est pourquoi, l'ambition de notre thèse n'est nullement d'invalider quelques interprétations que ce soit. Nous contribuons à élargir la grille de lecture des conflits armés internes, notamment des guerres civiles, dans l'ambition de renforcer les mécanismes de leur gestion/prévention.

La littérature est en effet dominée par deux principales interprétations des engagements rebelles violents : une première interprétation matérialiste et économique qui considère que les acteurs rebelles qui s'engagent dans la violence sont motivés par les gains économiques et politiques (Collier 1999, 2017; Fearon 2005b) ; deuxièmement, des « *frustrations relatives* » liées à la mal gouvernance sont susceptibles de motiver l'action violente des acteurs rebelles (Fearon 2009; Gurr 2000, 2015). Nous considérons qu'il n'existe pas de causalité systématique entre la motivation au gain économique et politique des individus et le recours à la force, encore moins de linéarité entre la mal gouvernance, la frustration des acteurs et l'engagement violent. L'engagement dans un séparatisme violent au sein d'un État-nation, ici le Sénégal et le Mali, a des coups importants. Dans une configuration de guerres asymétriques entre les combattants rebelles et les forces armées nationales, l'avantage militaire a souvent été en faveur du second. Pourtant, en *Casamance* comme dans l'*Azawad*, l'engagement des mouvements rebelles pour l'indépendance s'est fait au mépris de ces considérations rationalistes.

La guerre pour l'égalité dans les violences sécessionnistes

A travers des régimes politiques divers et variés, l'engagement violent sécessionniste en *Casamance* et dans l'*Azawad* est conditionné par un cadrage cognitif et moral. Nous postulons que des violences symboliques (Braud 2004; Caillé et Lindemann 2016a; Epstein, Lindemann, et Busekist 2016; Lindemann 2010a) ont déterminé le séparatisme violent dans ces territoires. Ces violences symboliques renvoient aux mépris, aux humiliations, aux dénis. L'expérience d'humiliation, de déni, de mépris, vécue par certains groupes sociaux des régions

disputées, a conduit au séparatisme violent pour la dignité, mais de manière différenciée, en *Casamance* et dans *l'Azawad*.

Dans les rapports sociaux, certains groupes se sont perçus en marge de l'État-nation. Pour les groupes sociaux Diola de Casamance, les touareg de l'Azawad, qui ont largement participé à la massification des rébellions, l'enjeu de la défiance contre le gouvernement central, est de gagner en respectabilité. Pour ces groupes lutter pour la reconnaissance de la valeur de leur contribution dans l'ensemble national est la garantie du respect qui leur est dénié.

Toujours vu sous l'angle des rapports sociaux de groupes, la marginalisation ou la perception d'être marginalisé par l'État-central peut avoir eu d'importants coûts matériels. La recherche de la respectabilité par la guerre participe aussi d'une logique d'accès aux ressources économiques, politiques et symboliques. Par ailleurs les violences ne sont pas le seul moyen d'accès aux ressources.

Étude de cas 1 : des violences sécessionnistes du MFDC contre l'État du Sénégal²⁶⁵ pour le respect.

Au-delà des frustrations relatives (Cederman, Gleditsch, et Buhaug 2013; Gurr 2000, 2015) que nourrissent certaines populations de Casamance, parmi lesquelles des combattants du MFDC, c'est le statut social de la Casamance et des groupes sociaux qui le composent, qui est en jeu dans l'ensemble du territoire national.

Les rapports entre la région de Casamance et le reste du pays, notamment les régions Centre et Nord sont vus principalement par les citoyens comme des rapports marchands. La représentation dominante sur la Casamance est celle d'une région naturelle pourvoyeuse de biens marchands. Cependant, cette représentation de la Casamance comme pilier important de l'économie nationale ne permet pas d'améliorer son statut social dans l'ensemble national. Au contraire, alors qu'il lui est reconnu une contribution économique indéniable à la nation sénégalaise, les biens non-marchand tels l'identité, la culture, les langues, ne sont pas autant reconnues d'égale dignité avec celles des autres régions dans l'ensemble national.

Ce qui est en jeu c'est la sous-valorisation de l'entité Casamance du point de vue politique et culturel dans l'ensemble national. La question de certains casamançais sur leur sénégalité renvoie à celle d'une potentielle autonomie des casamançais dans le cadre État-

²⁶⁵ Il faut comprendre ici l'État au sens de gouvernement.

nation Sénégal : un casamançais jouit-il d'une égale estime qu'un autre citoyen d'une autre région dans le territoire national ?

Alors que les leaders rebelles estiment contribuer à l'économie du pays, accueillir les populations du Nord fuyant les sècheresses, l'image qui leur est renvoyée par les autorités est perçue comme dévalorisante, humiliante. Ils estiment ne pas obtenir le respect et la considération qui leur sont dus. A titre d'exemple, des populations sont expropriées sans indemnisation. L'autonomie et l'autorité de certains chefs coutumiers sur les terres est remise en cause. Des stigmates sont entretenus sur les populations de la Casamance dans un contexte des « modernités » : elles sont considérées comme des « gens des forêts » qui refusent toute intégration, des réfractaires à l'autorité administrative, des adeptes de traditions religieuses et coutumières inférieures à celle que valorise un modèle étatique islamo-wolof ; dans un langage trivial les casamançais sont vus comme moins « civilisées » que les ressortissants du Nord. Des autochtones de la région de *Casamance* s'estiment lésés, méprisés dans leurs rapports aux nordistes qui se perçoivent comme plus modernes. Ces relations intersubjectives asymétriques constituent le cadre dans lequel l'engagement sécessionniste violent est encouragé. De nombreux acteurs combattants rebelles du MFDC vont en conflit pour rétablir sinon des rapports d'égalité au moins de dignité, de respect.

Étude de cas 2 : des violences sécessionnistes des mouvements rebelles touareg contre l'État du Mali pour exister.

A la différence du cas de la Casamance où les autorités politiques sénégalaises reconnaissent la contribution économique, l'Azawad est perçue comme une épine au talon de l'État malien. Des problèmes de gouvernance des vastes territoires de l'Azawad et de ses populations conduisent certaines populations locales à dénoncer l'indifférence des autorités politiques maliennes par rapport à leurs souffrances. A des endroits où l'État est quasi absent, le sentiment d'absence d'empathie des régimes politiques successifs conditionne les engagements violents. Ces engagements violents peuvent être lus comme des moyens de gagner en dignité, en visibilité dans un État où les politiques publiques sont fortement centralisées.

La mal gouvernance, la frustration des gens du Nord du Mali n'a pas suffi à déterminer le conflit. C'est le cadrage cognitif et moral autour des identités touareg qui s'estiment très à l'écart de la marche de la nation malienne qui conditionne les mouvements de rebellions qui, à premier point de vue, donnent l'impression de mouvements opportunistes, intéressés par les accords de paix à la suite des rapports de force, mais qui sont en effet sous-tendus par des

besoins d'être reconnus comme des entités autonomes dignes – c'est à dire reconnaissance du groupe touareg et de l'entité Azawad- en capacités de s'affirmer, de se conserver, d'exister.

Il est vrai que des identités positives non partagées entre les gouvernants et certaines populations du Nord (touareg, songhaïs, arabes, peul etc.) nourrissent les antagonismes. Cependant c'est le sentiment de ne pas exister dans la nation malienne qui détermine les luttes pour se constituer soi-même une nation à part entière. Le sentiment chez les touareg que leurs modes vie sont menacés par l'avènement de l'État, est d'autant plus avéré que leur minorité démographique constitue un malaise dans un Nord-Mali convoité en même temps ignoré. Le conflit prend ses origines à Kidal, bastion touareg. Ce n'est pas pour autant qu'il faille le réduire à un conflit ethnique – qualification qui ne permettrait pas de comprendre l'évolution des mouvements rebelles et des enjeux des conflits armés qui embrassent les préoccupations d'autres groupes sociaux et d'autres territoires régionaux.

Les guerres pour la reconnaissance en Casamance et dans l'Azawad se manifestent dans la longue durée en lien étroit avec les projets de construction des État-nation respectifs du Sénégal et du Mali. Les sources de ces conflits ont souvent été interprétées comme des problèmes d'intégration de certains groupes sociaux ou de certaines régions à l'ensemble national. Nous défendons qu'il est fondamentalement question de mécanismes de déni de reconnaissance par les régimes politiques, des droits, de la valeur et des contributions de certains groupes sociaux et entités territoriales– ici les groupes de la Casamance et du Nord du Mali.

Ces guerres pour la reconnaissance en Casamance et dans l'Azawad se manifestent aussi en des violences sécessionnistes relativement moins intenses que d'autres formes de violences (opportunistes, communautaires, terroristes). Elles sont le fait de groupes rebelles qui s'identifient majoritairement à des groupes socio-identitaires plus ou moins homogènes - Diola de la Basse-Casamance, Touareg de l'Azawad (Kidal, Gao, Tombouctou), minoritaires dans l'ensemble national. Les violences sécessionnistes sont concentrées dans les régions territoriales disputées, souvent dans des zones périphériques et frontalières.

Étude de cas 3 : la guerre pour la conquête politique dans les violences opportunistes

Quelle est la part de la reconnaissance dans le déclenchement des guerres pour la conquête politique- étude de cas 3 : des violences opportunistes des mouvements rebelles en Côte-d'Ivoire pour conquérir.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'exclusion de certains groupes, notamment des groupes d'individus du nord du pays désignés comme étrangers, de l'espace d'expression politique a constitué une source importante des violences pour la conquête du pouvoir central. L'enjeu pour de nombreux groupes tels les « dioulas » était d'exister dans un espace politique national duquel on les excluait.

L'exclusion d'une catégorie d'individus considérés comme des non-nationaux, des étrangers, est perçus comme un refus de droits politiques, une atteinte à la reconnaissance juridique. De nombreux individus, certes ressortissants des pays frontaliers, cependant établis depuis de nombreuses générations au Nord de la Côte d'Ivoire, luttent pour arracher leur droit de participer à la vie politique de la nation, par le droit de vote.

La lutte pour la reconnaissance de droits civiques peut être instrumentale lorsqu'elle permet d'obtenir des gains matériels. On observe cette reconnaissance instrumentale aussi dans le cas des violences sécessionnistes, notamment l'Azawad, les luttes permettent à des individus des groupes contestataires d'intégrer des positions politiques au sein des administrations, des positions d'officiers au niveau de l'armée. Cela procure des gains matériels mais encore une valorisation à la fois de la lutte, des individus eux-mêmes et des groupes. Les positions politiques, les avantages économiques peuvent permettre de valoriser le statut de groupe et d'infléchir les rapports de dominations.

3- Identités et guerres pour la reconnaissance

La littérature sur les luttes pour la reconnaissance nous entretient suffisamment sur les liens entre identités et reconnaissance. Certaines formes d'identités – d'identification et/ou de perception de soi, de l'autre – sont plus susceptibles de créer les conditions d'un engagement violent – ici une rébellion militaire contre l'État central. Il ne peut être fi d'une approche par les identités pour appréhender les sources et origines des conflits armés internes.

Des identités « valorisées » dans les guerres pour la reconnaissance.

Le rôle des identités dans le déclenchement des violences politiques se décline d'une part sous la forme des identités « *viriles* » comme conditions de déclenchement des guerres

civiles (Lindemann 2010a). D'autre part, l'émergence d'identités nationalistes contribue aux conditions du recours à la force.

Des « identités viriles » dans les violences sécessionnistes. Dans les conflits armés en *Casamance* et dans *l'Azawad*, des identités viriles sont idéalisées dans différents récits. D'abord à travers le récit des luttes anticoloniales, les *expériences de résistance contre l'occupation coloniale* sont à la fois mobilisées dans le discours rebelle du MFDC et celui des mouvements touareg. Ces expériences sont actualisées au contexte des luttes sociales contre le gouvernement central. Ce récit sert à mobiliser. Il met surtout en avant l'aspect d'audace de résister contre toute forme d'occupation, la fierté, la valeur morale d'une telle résistance et la dimension guerrière de « l'engagement violent rebelle » contre un État central postcolonial. Un tel discours raisonne à Kidal, en Basse-Casamance. Il est moins présent dans les autres régions où l'expérience de la résistance coloniale est soit déjà assez prise en compte par les manuels scolaires, soit inhiber parce qu'absente ou moins reluisante.

C'est aussi, ensuite, le récit de la vie combattante, celle de l'activité de rébellion. La vie dans le maquis est présentée comme valorisante par certains membres du MFDC, lorsque la vie au désert, le retranchement dans les montagnes, sont vantés par les hommes du MNLA. L'hostilité des zones périphériques, loin des capitales nationales, est construit comme élément de vigueur, de virilité. Un continuum est établi entre la vie dans les villages ou fraction et l'hostilité des zones de guérilla.

Le rôle de la virilité dans le déclenchement des conflits armés en *Casamance* et dans *l'Azawad* est à penser en lien avec les structures sociales de socialisations des individus des groupes principalement concernés dans la belligérance – en l'occurrence les *diolas* en Basse-Casamance, les touareg de *l'Azawad*.

Des « identités nationalistes » ? Les mouvements rebelles en *Casamance* et dans *l'Azawad* sont portés par des projets nationalistes : projet de constitution de nation à part entière. Est-ce à dire qu'il existe des identités nationalistes au sens d'ensemble de valeurs et d'éléments culturels assez différents des références de l'ensemble État-nation, au point de justifier et légitimer un discours indépendantiste nationaliste. Il serait hasardeux d'interpréter les sources des guerres pour l'indépendance en ne tenant pas compte du récit nationaliste des indépendantistes.

Le nationalisme, à travers la notion d'ivoirité a aussi constitué un substrat à partir duquel les violences pour la conquête du pouvoir en Côte-d'Ivoire ont été envisageables. Ce nationalisme est à l'évidence différent de celui qu'on observe en Casamance et dans l'Azawad qui naît des marges du pouvoir central, alors que *l'ivoirité* émerge des entrailles du pouvoir central lui-même, pour idéaliser une identité nationale opposée à l'allochtonie. Le récit sur l'allochtonie contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à la nation ivoirienne, opposé à l'identité d'étranger.

Le nexus identité – menace – sécurité

Il est aujourd'hui fréquent et considéré comme normal qu'à travers le discours médiatique, que des territoires tels la *Casamance*, *l'Azawad*, soient présentés comme des zones sensibles et le discours indépendantiste comme une question sécuritaire. La sensibilité est rattachée aux violences politiques rebelles. Cependant, le traitement discursif de ces zones, y compris du Nord de la Côte-d'Ivoire a souvent été sous-tendu par une trame sécuritaire, cela bien avant le déclenchement des conflits armés.

Un discours sécuritaire accompagne la relation à l'autre. Ce dernier est vu comme une menace dans sa différence. Le discours du casamançais rebelle, réactionnaire, conservateur qu'on retrouve jusque dans le récit des personnes lambda ; le récit du touareg bandit, pillier, rebelle qu'on véhicule dans les rues de Bamako, à travers même les cours des universités²⁶⁶ ; tout ceci participe du cadrage de la différence de l'autre vue comme une menace, toutes les différences n'étant pas considérées comme tel.

Ce cadrage sécuritaire du rapport à l'autre est renforcé en temps de guerre par le traitement que le gouvernement fait des conflits armés. La criminalisation des rébellions, la stigmatisation de leurs revendications, la dépolitisation de la lutte de reconnaissance soutiennent la thèse de l'autre comme une menace dans sa différence. Le discours sur l'identité-différence-menace précède les violences politiques. Ce discours se nourrit des récits géographiques (les coupures territoriales), historiques (le récit colonial), culturel (différence linguistique, histoire des groupes) et politique (mode de gouvernement, culture politique).

Les discours des mouvements rebelles se nourrissent de ce récit sécuritaire du gouvernement, et installe des perceptions de menaces et logiques de survie identitaire du

²⁶⁶ Focus group en 2016 avec des représentants de l'Amicale des Élèves et Étudiants Maliens, rencontrés à l'université de Bamako.

groupe. Des mécanismes de catégorisation, de stigmatisation déterminent un processus d'identification et de différenciation entre un « nous » s'opposant aux « autres ». En Côte-d'Ivoire c'est la peur pour ceux qui sont appelés les *nordistes étrangers* musulmans et à qui sont dénié la nationalité, de perdre tous repères et de demeurer exclus de l'expression politique, donc de perdre des droits. Dans l'Azawad, une forme d'indifférence des autorités étatiques aux expériences des populations de cette région, donne le sentiment d'être invisible et nourrit toutes les peurs quant à une volonté des autorités maliennes de les voir disparaître. En Casamance, le sentiment de perdre en autonomie dans la région et dans la nation, crée des réactions.

CHAPITRE 6

Violences symboliques, identités collectives et guerres pour la reconnaissance

Introduction

Les violences symboliques n'ont eu qu'un marginal intérêt dans l'étude des conflictualités en Afrique occidentale. Cela, principalement pour trois raisons. D'abord parce que longtemps durant, le récit sur les conflits armés est demeuré le discours officiel, institutionnel et dominant des gouvernements des Etats-centraux. Les rébellions ont par exemple été lues comme des problèmes d'intégration de quelques groupes sociaux à l'ensemble État-nation. Très peu de travaux ont abordé la question des violences rebelles sous l'angle des rapports de domination, de mépris et d'humiliation qui conduisent à des résistances. En sociologie politique et en sociologie des relations internationales, l'école de Francfort jouera un rôle remarquable dans la mise en relief de concepts qui permettent d'analyser les pathologies de nos sociétés. Les recherches sur les conflictualités en Afrique ne mobilisent que marginalement ces concepts, tels celui de *reconnaissance*, de *violence symbolique*. Nous devons principalement à Philippe Braud un vaste travail de systématisation des violences symboliques comme sources des violences politiques (Braud 2003, 2004, 2007). Les travaux de Thomas Lindemann sur les crises et conflits armés internationaux, mais depuis quelques années sur les conflits armés internes, mettent aussi au centre de l'interprétation des conflictualités le concept de *reconnaissance* (Lindemann 2010a, 2012; Lindemann et Ringmar 2015).

Ensuite, lorsque le discours et les comportements des acteurs rebelles traduisaient des réactions à des situations de mépris, l'analyse des considérations économiques ont réduit la complexité des conflictualités. Les acteurs, les leaders et les mouvements rebelles ont été catalogués comme des *homo economicus* animés par les gains matériels. Une telle lecture a conduit à présenter certains mouvements rebelles voire leurs leaders, comme des déviants, des marginaux, des criminels, des entrepreneurs de violence. La lecture economiciste des comportements violents a plus conduit à banaliser le sens des violences qui recouvrent des dimensions symboliques. Ce qui est en soi un mépris et une dévalorisation des luttes. Le discours-rebelle a très souvent été dévalorisé et ramené à des logiques de prédatons économiques et des intérêts politiques. Il a été difficile dans ce cadre de figure de voir certaines

émotions qui du fait de leur caractère moral créent des adhésions, des émotions partagées, des mobilisations. Le recours à la violence n'a donc que rarement été interprété sous le registre des résistances sociales et morales, sous le prisme des luttes de reconnaissance.

Enfin, le faible intérêt pour l'analyse du rôle des violences symboliques dans le déclenchement des conflits armés en Afrique, peut aussi être vu sous l'angle des processus historiques. La démocratisation de certains régimes politiques correspond à une vague de mobilisation, d'indignation, de revendications. L'écho de ce mouvement sur la scène mondiale, la capacité des acteurs à diffuser les motifs de leurs luttes, à mettre en relief les griefs, interpellent au niveau local/national et sur le plan international avec les organisations internationales. C'est ce processus historique qui explique un intérêt de plus en plus nourri pour les luttes sociales, particulièrement pour les motifs moraux de ces luttes. Un contexte social et politique favorise dans de nombreux États ouest-africains, dans les années 80 à 90, la critique sociale. La libéralisation des médias et des canaux d'informations crée des opinions contradictoires, et offre des possibilités de revisiter les discours dominants sur les causes et origines des conflits armés.

Nous défendons la thèse que des violences symboliques (dénis de reconnaissance) ont conduit à la guerre au Sénégal, au Mali et en Côte-d'Ivoire. Les mouvements rebelles dans ces cas d'études ont partiellement été motivés par des registres de guerre pour la reconnaissance. Cependant, nous faisons remarquer que tous les dénis de reconnaissance ne conduisent pas aux violences. En effet, toutes les blessures morales ne font pas l'objet d'indignation, et toutes les indignations ne conduisent pas aux violences. De même, tous les conflits armés qui ont été partiellement déterminés par les dénis de reconnaissance ne peuvent être réduits à des guerres pour la reconnaissance.

Nous démontrons donc dans ce chapitre, en quoi les expériences de dénis de reconnaissance (violences symboliques) conditionnent l'engagement violent des mouvements rebelles. Le recours à la violence n'est pas systématique. Des identités collectives jouent un rôle considérable dans le déclenchement des conflits armés. Les représentations de soi et des autres sont ainsi déterminantes dans le processus de violence.

Dans les cas de violences sécessionnistes en Casamance et dans l'Azawad, de nombreuses thèses ont été avancées pour interpréter les causes et origines des conflits armés sécessionnistes : thèse sur les problèmes d'intégration des régions en conflits à l'ensemble

national, thèse sur les inégalités entre les régions « Sud et Nord », thèse sur les comportements opportunistes et intéressés des leaders rebelles, thèse sur les facteurs géopolitiques.

Nous postulons que les violences sécessionnistes en *Casamance* et dans *l'Azawad* s'alimentent des expériences de mépris. Les mouvements rebelles s'engagent dans la violence pour rétablir voire reconquérir une égale dignité. D'un côté les situations de déni d'autonomie de la Casamance par les autorités sénégalaises, de l'autre le manque d'empathie des autorités maliennes à l'endroit des populations de l'Azawad, alimentent les violences des mouvements rebelles sécessionnistes.

Les mécanismes causaux qui alimentent les violences sécessionnistes se distinguent de ceux qui conduisent aux « violences opportunistes », c'est-à-dire aux violences pour la conquête du pouvoir central. Dans le cas de ces violences en Côte d'Ivoire, des dénis de droits civiques, politiques et sociaux ont nourri les conflits. Le déni de nationalité ivoirienne à certains individus, du fait de leurs origines migratoires, par conséquent le déni de leurs droits de participation politique, a contribué à façonner un discours d'exclusion, de xénophobie et de haine en Côte-d'Ivoire qui a contribué au déclenchement des conflits armés 2001-2003, 2010-2011.

I- Faire la guerre pour (re)conquérir une égale dignité en *Casamance*

En Casamance, avant le déclenchement du conflit armé, les revendications des populations portent sur le traitement qu'elles estiment inégal entre un Sud « *marginalisé* » et un Nord du pays, notamment les régions de Dakar, de Thiès et de Diourbel, considérées comme le « *Sénégal utile* »²⁶⁷. De nombreux casamançais considèrent que le gouvernement du Sénégal ne traite pas tous les citoyens d'égale dignité. Certains casamançais vont jusqu'à considérer

²⁶⁷ Entretien avec Robert Sagna, ancien maire de Ziguinchor et ancien ministre. Nous avons rencontré le ministre Sagna dans ses bureaux de Fann-Résidence en fin d'année 2018 en son titre de facilitateur des pourparlers entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC. Il est à la tête d'un Groupe de Réflexion pour la Paix en Casamance (GRPC) : *Est-ce qu'il arrive que lors de ces rencontres que les désirs des populations ne correspondent pas à ceux des rebelles ?* : « Non ce n'est pas différents des rebelles, la seule chose qui est différente, c'est l'indépendance, les populations ne parlent pas de l'indépendance de la Casamance. Elles expriment des besoins liés aux problèmes de leurs zones : des pistes de production, des routes, des écoles, des dispensaires, des lycées des collèges, des CEM, elles discutent aussi des femmes, de ce qui peut leur permettre d'améliorer leur quotidien, alléger leur travail, donc toutes ces préoccupations sont échangées ».

qu'ils sont méprisés par l'État-central, et par association, par les ressortissants du Nord du pays, particulièrement les Wolofs.

La guerre pour l'indépendance de la Casamance portée par le MFDC contre les autorités sénégalaises prend ses sources d'une indignation contre les écarts de traitement, la marginalisation de la Casamance de l'ensemble national.

Il est difficile de comprendre le conflit armé en Casamance sans insister sur le rôle important et central qu'a eu le groupe *diola* et ses références culturelles sur la dynamique de ce conflit. Nulle volonté de notre part de réduire le conflit à un antagonisme « ethnique ». Le conflit en Casamance n'en est pas un – il n'est pas l'opposition de groupes « ethniques » mais d'un mouvement rebelle identifié – le MFDC - contre un gouvernement de l'État central. Le MFDC tire essentiellement ses références de la culture *diola*. Il est composé dans sa grande majorité d'individus s'identifiant à ce groupe, de même que le sont les mouvements rebelles touareg essentiellement composés de Kel Tamashaq. Les enjeux du conflit en Casamance dépassent le seul aspect du mouvement rebelle MFDC. Ces enjeux s'inscrivent dans les relations lointaines formées en pré-colonie, en contexte colonial, et dans l'État du Sénégal contemporain.

A- Le (dén) d'autonomie et le conflit armé en *Casamance*

L'autonomie peut être considérée comme la volonté et la capacité des individus et groupes d'individus à accomplir en toutes libertés des desseins individuels et/ou communs.

Le MFDC revendique une reconnaissance d'une Casamance autonome. La revendication d'indépendance – qui est une forme d'autonomie – est adressée au gouvernement du Sénégal et à la communauté internationale. Elle est justifiée par les thèses sociologiques des différences socioculturelles, et historiques de la non-appartenance de la Casamance originelle au Sénégal contemporain.

Nous considérons que ce qui fonde la demande de revendication d'une autonomie de l'entité Casamance, c'est le déni de reconnaissance de la contribution sociale et culturelle des groupes sociaux casamançais, principalement du groupe social Diola, dans le processus de constitution de l'État-nation sénégalais. La marginalisation de l'apport des cultures du Sud à l'ensemble national est perçue par certains casamançais comme un mépris.

Le sentiment chez certains casamançais d'être des citoyens de seconde zone, inégalement et injustement traités, en dépit des valeurs qu'ils portent et de leur contribution à l'édifice nationale, constitue une entrave à l'expression d'une volonté de ces casamançais dans l'ensemble national.

1- Représentation de soi, de la Casamance et de l'Etat : chronique du discours indépendantiste du MFDC.

De manière générale, les *casamançais* ont de fortes représentations positives d'eux-mêmes et de leur région (Casamance). Ces représentations positives sont partagées par de nombreux citoyens sénégalais. La Casamance est représentée comme une région « naturelle différente et singulière ». Le MFDC revendique la non-sénégalité de la Casamance. Il se représente la Casamance comme une région marginalisée par le gouvernement, qui doit recouvrir son indépendance. Le gouvernement du Sénégal est considéré comme un « occupant » et un « oppresseur » sur les territoires casamançais où il est défié.

La Casamance différente et singulière

La Casamance est présentée dans le discours du MFDC comme une entité politique socio-culturellement différente du reste du territoire national. Le discours sur les différences identitaires sert d'argument politique au projet nationaliste et à la revendication indépendantiste.

Pourtant, idée forte du nationalisme politique du MFDC, la thèse de la différence culturelle servira au gouvernement sénégalais de politique de stigmatisation – les casamançais sont présentés comme des gens qui refusent la modernité -, d'isolement (les médias nationaux présentent le problème casamançais comme un problème exclusivement *Diola*), de criminalisation – les luttes de revendication des populations sont criminalisées et associées à des mouvements de rébellion.

D'une part le discours sur les différences est entretenu autour d'aspects sociologiques et culturelles. Alors que le wolof, la langue dominante est majoritairement parlée sur l'ensemble national, le Sud, notamment la Basse-Casamance demeure un pays *Diola* hostile à la *wolofisation*. Les pratiques religieuses confrériques dominantes dans le Nord et le Centre du pays, sont presque absentes dans le Sud qui reste à la fois animiste, chrétien, musulman. Les pratiques animistes sont prégnantes dans les activités des combattants du MFDC. Le christianisme et l'islam n'ont que marginalement conquis certains terroirs du pays *Diola* – la

Basse Casamance, la moyenne et la haute Casamance demeurant majoritairement musulmane, une population à majorité rurale éloignée des grands centres d'échanges marchands. Le discours rebelle met aussi en exergue les différences d'organisation sociopolitique. Des rois et des reines sont mobilisés comme figures dans le discours nationaliste de l'abbé Diamacoune.

Ces éléments de différences font le nid des récits de la stigmatisation. Alors que pour certains Européens la Casamance, ce peut-être la belle Casamance des voyageurs, des écrivains, et des artistes, le regard des sénégalais est quant à lui un regard inégal²⁶⁸. Cette Casamance est aussi considérée comme le terroir où les traditions sont encore prégnantes. Une représentation de terroirs où les femmes et les hommes sont réfractaires à la modernité, en est faite. Cette représentation de la Casamance dans l'ensemble national a entretenu un discours où « le sauvage s'oppose au civilisé, l'archaïque au moderne, l'animiste au musulman, l'ethnie à la nation, le particulier à l'universel, discours qui ne facilitent pas la perception des réalités casamançaises »²⁶⁹.

D'autre part, un récit sur les valeurs émane du discours nationaliste du MFDC. Les casamançais se représentent comme des gens valeureux. Ils se voient comme des gens justes, honnêtes, travailleurs, braves. Ils sont aussi vu comme tel par de nombreux sénégalais d'autres régions. Certains casamançais se perçoivent comme plus valeureux que les habitants du Nord du pays qu'ils considèrent comme malhonnêtes, fourbes, cupides. Il en ressort une forme de mégalomanie, un sentiment de supériorité difficilement « objectivable ». Les biens et les valeurs positifs que revendiquent de nombreux casamançais se retrouvent dans d'autres régions naturelles du Sénégal : le Fouta, le Sine-Saloum, le Walo etc.

Cette thèse d'une Casamance, entité socio-politique différente du reste de l'ensemble national – bien que discutable- repose enfin sur des aspects géophysiques. Les leaders et les combattants du MFDC se représentent une Casamance verte, riche, généreuse, bien entendu, comparée au Nord du pays qui a une végétation moins généreuse. La représentation d'une Casamance verte, naturelle, une Casamance des forêts, grenier du Sénégal, favorable aux activités touristiques, à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, est aujourd'hui plus proche du

²⁶⁸ Jean Claude Marut, *Le Mythe, penser la Casamance* in Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée, Editions Karthala, 1994, p20

²⁶⁹ Idem p. 21

mythe que de la réalité²⁷⁰. La coupure au niveau de la Gambie vient renforcer le sentiment des différences de territoires.

En outre, le discours indépendantiste qui repose sur l'argument des différences socio-identitaires est plus idéaliste et mythique que véridique. La région « *naturelle de Casamance* » qui regroupe trois régions administratives à savoir Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, est diverse et composite. Ces trois régions ont une sociologie diverse. Le multiculturalisme est une donnée inaltérable en Casamance. Les mouvements de populations ont fini de faire de cette région une mosaïque culturelle, une des régions qui renferme une importante diversité culturelle. Pourtant, le MFDC aura une empreinte fortement *diola*. Alors que les revendications sont portées sur un ensemble régional, le discours nationaliste lui, est inspiré par de nombreuses références axiologiques et culturelles propres au pays *diola* – *en Basse-Casamance*. Les leaders du MFDC se défendront de tout *ethnisme*, lorsque le gouvernement du Sénégal, fera de cette donnée un instrument d'affaiblissement de la rébellion. Ce qui empêchera à de nombreux autres individus de la région casamançaise de s'y retrouver, de même que certaines populations de cette région estiment ne pas se reconnaître dans l'ensemble national – le Sénégal.

La non-sénégalité de la Casamance

La thèse de la non sénégalité de la Casamance fonde le nationalisme casamançais. La Casamance aurait toujours été autonome et indépendante du Sénégal. Cette autonomie précéderait la conquête coloniale d'abord portugaise, ensuite française. Par conséquent, la Casamance aurait droit à l'indépendance au même titre que le Sénégal.

Le récit nationaliste du MFDC portera aussi sur des justifications historiques, l'argument des différences culturelles ne résistant pas à l'épreuve de la mixité sociale que favorisent les mouvements de populations.

Une thèse de la non-appartenance originelle de la Casamance au Sénégal - la Casamance n'aurait jamais été sénégalaise - est défendue par des leaders tels Mamadou Nkrumah Sané, l'Abbé Diamacoune Senghor. Le récit colonial est mobilisé pour justifier cette idée. Les acteurs font référence à des périodes précises de l'histoire coloniale. Par exemple, dans des propos recueillis par René Capin Bassène, Mamadou Nkrumah Sané, estime que c'est lors de la conférence de Bamako de 1946, au moment de décider si l'AOF devrait opter pour

²⁷⁰ Le trafic du bois des forêts de Casamance a aujourd'hui un effet désastreux sur la végétation. Les activités touristiques et la pêche ont souffert des différentes crises et politiques des gouvernements successifs.

l'indépendance ou la confédération, alors que les députés sénégalais étaient absents à cette rencontre, à la différence des leaders casamançais, que se proposait la création du Rassemblement Démocratique Africain qui chapote les mouvements territoriaux respectifs de chaque pays. C'est donc suite à cette rencontre de Bamako que de retour au pays, les représentants casamançais créent le MFDC lors d'un Congrès à Sédhiou en mars 1947, à l'image de la guinée de Sékou Touré avec l'érection du PDG-RDA 1947, de la RDA de Modibo Keita du Mali²⁷¹. Victor Sihoumehemba Diatta sera le premier secrétaire général du MFDC²⁷². On retrouve ce même ordre d'idée chez l'abbé Diamacoune dans son manifeste *Casamance – pays du refus*. Cet argument cherche à distinguer d'une part les entités politiques Casamance/Sénégal par leur représentation aux rencontres africaines qui préfiguraient des périodes d'indépendance. D'autre part à démontrer que le MFDC est un mouvement politique qui précède d'autres mouvements du jeu politique sénégalais (Bloc Démocratique Sénégalais, de Senghor), voire africain.

Le 8 Mai 1960 à la Conférence de Bamako est créé la fédération du Mali. Nkrumah Sané, considère que cette fédération qui éclatera en Août 1960, était composée du Mali, du Sénégal, de la Casamance²⁷³.

« Après l'éclatement de la fédération du Mali, Léopold Sédar Senghor proposa à la Casamance une sorte de fédération que les gens ont dénommé « compagnonnage » entre la Casamance et le Sénégal. Elle fut négociée dans la nuit du 20 août 1960 à Rufisque. La délégation casamançaise avait proposé dix ans, Senghor les persuada d'accepter un compagnonnage de vingt années avec le Sénégal, après quoi les casamançais pourraient partir, conformément aux accords »²⁷⁴.

Le référendum de 1958 est aussi pris comme date référence pour justifier la non-sénégalité de la Casamance. Les populations de Casamance votent au même titre que celles du Sénégal. Ce vote est considéré comme celui de l'entité politique Sénégal. Les leaders du MFDC (Abdou Elinkine Diatta, Nkrumah Sané), considèrent le choix majoritaire du non à la confédération par les populations du Sud comme une expression d'indépendance. Pour rappel, seule la Guinée de Sékou Touré a dit *Non* au projet de confédération du Général De Gaulle.

²⁷¹ René Capin Bassène, Casamance, récit d'un conflit oublié, p. 22

²⁷² Victor Sihoumehemba Diatta aurait été assassiné le 19 Avril 1948 à Dakar, avant même la création du BDS de Senghor, pour s'être opposé au plan de Senghor de fédérer les entités Casamance et Sénégal.

²⁷³ Emile Badiane, un des fondateurs du MFDC aurait été le représentant signataire de l'accord de fédération pour le compte de la Casamance. Une information bien problématique dans la mesure où dans la plupart des documents officiels sur la fédération, seule les deux entités que sont le Mali et le Sénégal sont Etats-parties.

²⁷⁴ Propos de Nkrumah Sané, recueillis par René Capin Bassène, op cit, p. 23.

Ce premier récit s'accompagne de soupçons de complots sur la mort de certains leaders fondateurs du MFDC. Les décès de Edouard Diatta le 9 Mai 1971, de Ibou Diallo la même année, et de Emile Badiane le 22 Décembre 1972, ont nourri des théories complotistes²⁷⁵ sur l'Etat du Sénégal sous Senghor, contre la Casamance, dont l'autonomie ou l'indépendance ne conviendrait aux intérêts de Léopold Sédar Senghor, de son parti le BDS, de l'Etat du Sénégal. L'acte par décret (1963) de créer une région du Sénégal oriental, a été perçu comme une tentative de Senghor de diviser et d'affaiblir l'entité Casamance dont la superficie originelle revendiquée par le MFDC englobe le Sénégal oriental, s'étendant de l'Océan Atlantique à l'Ouest jusqu'à la frontière malienne côté Est.

La Casamance était-elle une entité politique intégrée au Sénégal dans la période coloniale ? Le rapport Charpy « *La Casamance et le Sénégal à l'époque coloniale* »²⁷⁶ apportera des éléments de réponses au débat sécessionniste. Ce rapport répond par l'affirmatif et estime même que la Casamance en tant qu'entité politique autonome n'aurait jamais existée ni dans la période pré-coloniale française, par conséquent, encore moins pendant la colonisation. Ce qui revient à dire que les territoires casamançais et ceux du Sénégal étaient sous la même domination coloniale, à savoir celle française.

Ces éléments de réponses apportées par Charpy ne satisfont pas le leader charismatique du MFDC l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, qui y consacrera un manifeste, *Casamance – pays du refus*. L'Abbé Diamacoune, dans son discours, inscrit la Casamance, les résistances des populations casamançaises, la rébellion en Casamance, dans la longue durée. La résistance aurait commencé avec le refus de la domination coloniale : d'abord contre l'installation de l'administration portugaise depuis 1645 – une résistance donc de plus de quatre siècles ; ensuite une résistance à la colonisation française. Il fait exister l'entité Casamance en la caractérisant, pour répondre aux conclusions du rapport de Monsieur Charpy qui prétend que la Casamance n'existait pas avant l'administration coloniale²⁷⁷.

Encadré : *La Casamance selon l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor, leader du MFDC (Source : La Casamance -Pays du refus, p. 9)*

²⁷⁵ Ce qui est considéré comme assassinat du premier secrétaire général du MFDC (Victor Sihoumehemba Diatta) le 19 Avril 1948 à Dakar, nourrit cette théorie complotiste. Une théorie que partage la plupart des ex-combattants que nous avons rencontrés.

²⁷⁶(Charpy 1993)

²⁷⁷ La Casamance était portugaise jusqu'en 1886-1988 , avec la convention franco-portugaise du 12 mai 1886 il s'est opéré un échange entre la Casamance qui devient sous protectorat français jusqu'en 1945, et Cacheu qui va dans le giron du Portugal

14- Dans notre milieu traditionnel, le fleuve qui arrose notre pays porte le nom de Kawungha, ce qui signifie « le vaste », puisqu'il mesure huit kilomètres au maximum de sa largeur, à la pointe Saint-Georges. Les blancs ont appelé ce cours d'eau « Casamance ».

15- Le nom de Casamance vient, en réalité du Jamaat « kasamu aku », ce qui signifie, « le pays des rivières », le « pays des eaux », « la terre qui émerge d'une grande étendue d'eau formée par l'océan et les cours d'eau », « vaste fleuve »

16- Le pays qui constitue la Casamance géographique, historique et politique, s'étend de l'Océan Atlantique à la Falémé, affluent du fleuve Sénégal.

17- L'Est, à prédominance « Malinké », appelait l'ouest du nom de « Joola », ce qui signifie « ceux (du pays) des eaux ».

18- Tandis que l'Ouest, à prédominance « Jamaat » appelait l'Est du nom de « Gaabu », qui signifie « ceux du pays lointain ».

19- En Jamaat, le mot « husamu » signifie fleuve. Kasamu est un augmentif qui veut dire « grand fleuve », ou encore « grande étendue d'eau des rivières ou de l'océan, ou des deux à la fois.

20- Il en sortira le diminutif « Kassa », désignant une portion du « kasamu », et que rappelle déjà le pays « Khassa », zone de partage des eaux entre le fleuve Sénégal et le fleuve Niger.

21- Les vagues migratoires qui peuplent la Casamance se composent de plusieurs stratifications ethniques qui se sont succédées et éventuellement, recouvertes ou brassées.

22- Parmi les plus importantes :

A- La vague « Joola », la plus ancienne, la plus vaste même, et plus longue que le territoire qui s'étend de la Falémé à l'Atlantique, peut être considérée comme un tronc muni de plusieurs ramifications : a) Jamaat, dont les Baïnunka, rameau des kassa ; b) Manjaku ; c) Mankagna ; d) Balanta, etc.

B- La vague « Malinké » recouvre ensuite le territoire de la Casamance, à peu près de la Falémé jusqu'au Soum Grougrou (déformation de San Grégorio), donc la haute moyenne Casamance.

A la thèse d'une Casamance historiquement autonome et indépendante, n'ayant eu que des liens d'association avec l'Etat sénégalais, du fait de circonstances politiques des années pré-indépendance, s'ajoute l'argument des séparations géographiques, géophysiques, des différences sociales et sociétales. La thèse géophysique et les représentations qui y sont attachées vont renforcer l'idée de la Casamance autonome et indépendante dans l'ensemble territorial sénégalais. En effet, une discontinuité géographique entre le Nord et le Sud du Sénégal au niveau de la Gambie - un Etat à l'intérieur d'un Etat -, sert de justifications aux leaders du MFDC. La Gambie coupe le Sénégal en deux. Cette coupure sert à situer et distinguer le Sud du Nord du Sénégal.

Cette discontinuité en plus de poser de véritables difficultés relatives à la mobilité des biens et des personnes, sera montrée comme la preuve que le Sénégal et la Casamance sont deux entités politiques différentes et indépendantes depuis la colonisation. Les accords entre

les colons français et anglais sur la Gambie, mais encore les accords entre les français et les portugais sur la Casamance (1886), sont mobilisés dans la justification de la non-sénégalité de la Casamance. Les États postcoloniaux indépendants, du fait du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation (principe de l'Organisation pour l'Unité Africaine), ne réviseront aucunement l'héritage des conférences de Berlin sur le « partage de l'Afrique », où des équerres, des doubles décimètres ont servi à définir des États vidés de leurs substances socioculturelles nationales. Les formes et les limites de l'administration coloniale ont été maintenues dans la plupart des États africains indépendants.

Cette réalité physique entretient des différences sociologiques et renforce la thèse de la non-appartenance, surtout lorsque la concentration de l'Etat dans le Nord du pays donne à certaines populations du Sud, un sentiment de non-appartenance. Ce sentiment n'est pas exclusif du cas casamançais. On retrouve par ailleurs dans la plupart des conflits sécessionnistes – *Azawad* par exemple au Nord du Mali, les arguments de la non-appartenance, de la marginalisation, de l'abandon.

Les éléments géophysiques ne suffiraient à expliquer le sentiment de non-appartenance qui au moment où nous écrivons ces lignes est partagé dans quelques périphéries urbaines et villageoises aux frontières de la Gambie et de la Guinée-Bissau. Ce sentiment est construit autour de frustrations relatives. Le MFDC travaillera à entreprendre le terreau de ces frustrations comme moteur de la lutte.

Cette thèse de la non-appartenance est surtout fragilisée par d'une part des théories complotistes²⁷⁸. Elles sont le propre de tous les nationalismes. En Casamance la théorie « complotiste » fragilise plus le sentiment nationaliste qu'il ne le renforce. Les populations casamançaises y compris les combattants du MFDC sont de moins en moins convaincus des preuves matérielles de la non sénégalité de la Casamance. Des documents juridiques de preuve

²⁷⁸ Il y aurait des documents cachés qui attestent la non sénégalité de la Casamance. Dans ses derniers entretiens avec le journaliste René Capin Bassène, le leader du MFDC, si tant est que ces propos sont véritablement de lui, apporte de la lumière sur ces thèses : Le mythe ou la rumeur dit que vous auriez déclaré que Émile Badiane vous aurait remis des documents qui portaient sur les clauses signés entre le président Léopold Senghor et lui pour l'indépendance de la Casamance, qu'en est-il ? : « *je n'ai jamais déclaré en privé encore moins en public, qu'un jour, Émile Badiane m'a remis des documents renfermant les clauses signées entre lui et Senghor, ou entre le MFDC primitif et Senghor en faveur de l'indépendance de la Casamance. Je ne l'ai jamais dit à quelqu'un, mon fils* ». (*est-ce que ce document dont parle les gens existe ? est-ce que vous l'avez une fois lu ?*) « *je n'ai jamais reçu de document qui parle de cela, comment alors je pourrais le lire ? Moi, (il pose sa main sur sa poitrine), j'ai toujours parlé d'archives sensibles qu'on a brûlées et qui contenaient des informations sur les différents traités que nos ancêtres ont signés avec les Blancs et qui montraient que la Casamance ne faisait pas partie du Sénégal* »(Bassene 2013, 78-79).

évoqués par les leaders du MFDC, ne sont jamais montrés. Le choix de valider l'entité politique Casamance comme nation autonome à part entière, indépendante de la colonie du Sénégal, donc le souci de fonder une nation sur le récit colonial lui-même flou, a fini par affaiblir la conviction de certaines populations et de certains combattants du MFDC sur la non sénégalité de la Casamance. Certainement une erreur d'imaginaire comme le reconnaît Jean Marie François Biagui :

« c'est alors que se pose la question qui est de savoir si l'on ne s'est pas trompé de procès. Notre conviction est claire : la Casamance n'a jamais été une terre sénégalaise. Par conséquent, comment peut-on lui demander de prouver ou de démontrer qu'elle n'est pas ce qu'elle n'a jamais pu être NATURELLEMENT, à savoir qu'elle n'est pas sénégalaise ? »(Biagui 1994, 138)

D'autre part, le rôle accordé au colonisateur dans l'attestation d'une nation casamançaise non sénégalaise, ne convainc plus des populations qui s'interrogent sur leur devenir au sein de l'Etat sénégalais, qui situent la question casamançaise au niveau des droits des citoyens, de l'image et des obligations de l'Etat-nation sénégalais. Enfin, c'est surtout que le travail de construction d'un imaginaire national casamançais a souffert de ses propres entrepreneurs qui ont surinvesti la bibliothèque coloniale, ont instrumentalisé quelques fois l'histoire, essentialisé les rapports sociaux, et entretenu des mythes²⁷⁹ demeurés passéistes. Ces entrepreneurs proposent très peu sinon point, un agenda clair de transformation sociale positive. L'argument est resté la lutte pour (re)conquérir une indépendance. Et ensuite ? Cela dit, il est important de retenir de ce récit les luttes politiques de gens animés par la volonté de construire un Etat à part entière. L'effort de construction/représentation d'une entité nationale Casamance unitaire s'il est à déconstruire, n'en est pas moins habile, dans ce contexte où l'autorité de l'Etat du Sénégal est remise en question dans le Sud du pays.

Nous pouvons donc retenir que le MFDC est à l'origine un mouvement politique protestataire, dans un champ politique dominé par les politiques Léopold Sédar Senghor, Lamine Gueye, à l'époque membre du SFIO. Le fondement originel du MFDC fut la lutte pour le pouvoir, par les moyens politiques. Faut-il aussi rappeler qu'avant les indépendances, à

travers le MFDC, il existait déjà en Casamance, un bouillonnement intellectuel et politique, qui se faisait parfois en concurrence aux autres mouvements des autres régions.

L'argument des traitements inégalitaires des gouvernements sénégalais

Le MFDC considère que le gouvernement de l'Etat du Sénégal traite inégalement ses citoyens. Les populations de Casamance seraient injustement traitées ; elles seraient des citoyens de « seconde zone », marginalisées et dominées.

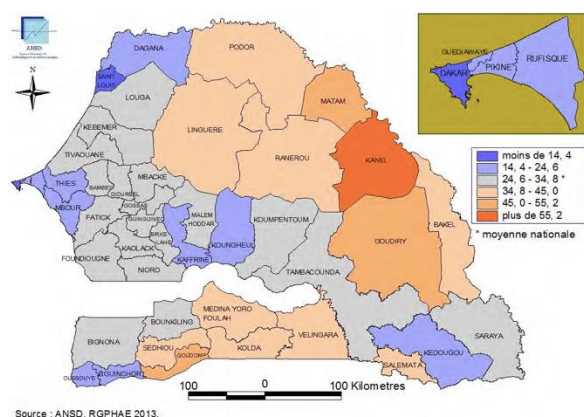
L'émergence du MFDC dans la période coloniale permet à des leaders tels l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, d'inscrire la lutte du MFDC, par extrapolation celle des casamançais, dans le récit de la répression coloniale. L'abbé dans son discours met en exergue les logiques de dominations, de spoliation, d'injustice, de répression caractéristiques de l'ordre colonial, des comportements que reproduirait le gouvernement du Sénégal sur les populations de la Casamance. L'Etat du Sénégal est considéré comme un « néo-colonisateur » contre qui il faut continuer la résistance.

Le discours de l'abbé est un discours de dénonciation, d'indignation contre l'injustice. Ce discours a pour cibles trois catégories de populations. D'une part, l'abbé s'adresse aux paysans de Casamance pour leur rappeler de résister face à la spoliation de leurs terres. Ce message est audible pour des gens- notamment les *diolas* mais pas que -dont les us et coutumes sont intimement liées au duo terre/culture de riz. Ce discours est entretenu en plein contexte de tension foncière, avec des spoliations de terres des administrateurs de l'Etat essentiellement venus du Nord du pays, pour la plupart du groupe Wolof et Toucouleur (Alpular) . Ce discours est adapté aux analphabètes²⁸⁰. D'autre part, il s'adresse aux intellectuels de la région. Il leur parle d'histoire, de l'hostilité des populations de Casamance face au colon oppresseur. Il leur tient un langage sur l'identité et les valeurs casamançaises. Il leur évoque aussi les injustices qu'ils subissent dans le milieu scolaire et universitaire, dans les secteurs de l'emploi. Enfin, Diamacoune, dans son rôle de prêtre qui dénonce et ensuite de secrétaire général du MFDC – statut qui selon lui, lui a été imposé -, adresse son discours à des autorités politiques du Sénégal mais aussi de la France, et de l'ONU.

Cependant, sans nier le rôle de Diamacoune dans la construction d'un discours nationaliste casamançais, nous notons que ce nationalisme – qu'il est plus juste de qualifier de

²⁸⁰ Paul Diédhiou, L'identité Joola en question (Casamance). Editions Karthala, 2011, p. 358

régionalisme - est d'abord porté par des élites intellectuelles casamançaises²⁸¹ avant même l'avènement de l'Etat du Sénégal. C'est un nationalisme porté par une élite enseignante²⁸². Ce nationalisme sera, selon Vincent Foucher²⁸³, le fruit de la modernité qui gagne la région casamançaise. Vincent Foucher propose une autre interprétation de l'émergence du nationalisme casamançais en interrogeant les phénomènes de migrations, de scolarisation et de l'instruction.



Alors que le récit du MFDC met l'accent sur les discriminations et les inégalités économiques, les régions du Sud ne sont ni les seules à plaindre, encore moins les plus à plaindre lorsqu'on observe le taux de chômage sur l'ensemble national, avec une moyenne nationale de 25,7% de chômeurs. Les régions de l'Est du Sénégal souffrent plus du chômage.

Cependant les régions de Sédhiou et de Kolda viennent confirmer la détresse économique avec les plus importants taux de chômage du pays.

Les facteurs qui contribuent à la formation des résistances sont multiples. Robert Sagna, socialiste, ancien maire de la ville de Ziguinchor revient sur la multiplicité des sources lorsque nous lui demandons si l'inégal développement entre le sud et le nord était une cause du conflit :

Non pas du tout, parce que les causes ne sont pas seulement de développement, les causes sont multiples, lorsque vous voyez par exemple l'enclavement de la Casamance, nous sommes coupés du reste du Sénégal par la Gambie, donc ça c'est une cause géographique, cela fait que souvent les populations du Sud ne se considèrent pas comme sénégalaises. Vous avez souvent entendu des gens dire on va au Sénégal ; ça c'est dû à la géographie, à l'histoire parce que la Gambie nous sépare du reste du Sénégal ; ça c'est une cause explicative, nous

²⁸¹ La question casamançaise c'est aussi la crise de confiance des populations en l'élite locale, à l'exception de Robert Sagna qui a toujours gagné le soutien du peuple contrairement aux autres leaders considérés comme des commis de l'Etat.

²⁸³ La **thèse de la modernité** (approche sociohistorique et politique) Voir à propos de la thèse de la modernité les travaux de Vincent Foucher dans son article²⁸³ *Les évolués, la migration, l'école : pour une nouvelle interprétation de la naissance du nationalisme casamançais.*

avons aussi des causes culturelles parce que les gens du Sud se sentent écartées, ils ont l'impression de ne pas participer suffisamment à la marche des affaires du pays (...) les casamançais ont ce sentiment qu'on ne les associe pas suffisamment. A l'époque on n'avait pas de gouverneur d'ailleurs au moment du conflit. On n'était pas dans le gouvernement comme on devrait l'être, une sous-représentation des casamançais dans le gouvernement ; ça se sont les causes ...pour justifier les raisons de la Casamance à aller à l'indépendance, il y a souvent aussi que l'économie locale de la Casamance est dominée par des gens venus du Nord...

Il y a aussi ce qu'on peut appeler le mépris culturel, des casamançais qui pensent qu'on ne les considère pas comme des sénégalais à part entière ...les facilités qui sont souvent offertes aux ressortissants plus qu'aux autochtones. Donc ces aspects culturels qui ont aussi été des causes de ce conflits. Mais la solution est-elle de se couper du Sénégal c'est toute la question. Est-ce qu'en se coupant du Sénégal que ces problèmes-là seront mieux réglés ...c'est ça la question, le MFDC pense que pour régler le problème il faut se couper du Sénégal ...ce n'est pas l'avis de la majorité des casamançais²⁸⁴.

La Casamance, une région naturelle de l'État du Sénégal

La Casamance est aujourd'hui plus une région naturelle du Sénégal qu'une entité nationale. Le travail de construction politique d'une entité nationale *casamançaise* n'a jamais abouti. La grande majorité des populations de *Casamance* se revendique sénégalais et se désolidarise de la lutte d'indépendance. Cette grande majorité est toutefois attachée à une appartenance régionaliste dans l'ensemble national.

Il est vrai qu'il existe un refus chez certains combattants rencontrés du MFDC de s'identifier comme sénégalais. Il est autant avéré qu'au sein de certaines populations locales, on préfère s'identifier comme casamançais plutôt que sénégalais. Le rapport d'identification à la nation sénégalaise demeure positif pour la plupart des citoyens. Ce qui n'enlève pas chez d'autres le sentiment d'être des citoyens de seconde zone.

S'identifier casamançais et/ou sénégalais ne pose donc pas véritablement problème au sein des populations. L'identification comme sénégalais chez les combattants du MFDC est presque rare pour ne pas dire inexistante. Paradoxalement, la détention de carte d'identité nationale de l'État du Sénégal par certains combattants intrigue. Se revendiquer casamançais, parler de la Casamance comme d'une nation, indépendante de l'État du Sénégal est le discours constant chez les membres du MFDC rencontrés. Une carte de membre du MFDC sert de pièce d'identification.

²⁸⁴ Propos recueilli dans ses bureaux de Fann-résidence en fin d'année 2018.

La présence des services administratifs et techniques sur l'étendue du territoire disputé renforce le rapport de citoyenneté et dilue le sentiment de marginalisation qui a nourri les thèses indépendantistes dans les années 70 à 80.

Les populations de la *Casamance*, comme d'ailleurs celles de *l'Azawad* participent aux moments électoraux. Le comportement électoral des casamançais est édifiant à double titre. Le constat que la Casamance soit un bastion des partis d'opposition, très souvent remportée par des partis d'oppositions (PDS, Pastef), peut être lu sous le prisme de la culture de contestation du pouvoir central. Au Sénégal, les régions périphériques ont souvent voté en faveur du pouvoir central (Beye et Hamme 2019), les partis d'opposition partagent l'électorat des grandes villes avec le pouvoir central qui les remportent (Dakar, Thiès, Diourbel) nécessairement pour maintenir le pouvoir. Bien que sa démographie électorale ne constitue pas un poids dans le jeu politique – ce qui peut en partie expliquer sa marginalisation que dénonce les casamançais - du fait du conflit, la région demeure un enjeu. Dans un second ordre, bien que de manière générale les sénégalais aient une culture des urnes, le taux de participation des casamançais aux élections présidentielles et législatives, a toujours été importante pour une région où l'indépendance est revendiquée. Cet engouement pour les élections peut traduire la volonté d'exprimer des revendications, le souci de faire prendre compte aux autorités les préoccupations sociales et économiques de la région. Ces mêmes constats peuvent être fait pour le Nord du Mali, où il ne peut pas être dit que du fait du projet d'indépendance, les populations boycottent les urnes.

2- Le mépris : les sources du conflit en Casamance ?

Dans le rapport des autorités politiques sénégalaises à la *Casamance*, trois formes de violences symboliques vont constituer des conditions et sources du conflit armé. Elles concourent toutes au déni d'autonomie.

Le rapport mercantiliste à la *Casamance* et la dévalorisation culturelle

Les casamançais estiment qu'ils contribuent qualitativement et quantitativement à l'ensemble national mais n'ont pas le juste retour des choses. Ils se perçoivent comme des citoyens de secondes zones. On leur oppose une image de citoyens inférieurs aux autres citoyens d'autres régions du Sénégal. Donc la Casamance ne serait pas considérée à la hauteur et selon la valeur de sa contribution nationale. Pour de nombreux casamançais, leur région est méprisée par les autorités politiques étatiques.

La première forme de violence symbolique est le rapport mercantiliste du pouvoir central à la Casamance. De manière générale les gouvernements centraux issus des systèmes coloniaux français entretiennent des rapports particuliers avec les périphéries régionales et territoriales, du fait de leur jacobinisme. La représentation de la Casamance par les autorités sénégalaises comme une région à fortes potentialités forestières, halieutiques, agricoles, touristiques etc., sans qu'une valeur sociale nationale ne soit reconnue aux langues locales, aux us et coutumes, aux traditions dans le récit et les références nationales, fonde un sentiment de non appartenance et de mépris pour certains casamançais. Le rapport mercantiliste dénué de tout enrichissement culturel et économique mutuel, crée un malaise dans les rapports sociaux entre des autochtones du Sud du pays qui vont très rapidement percevoir les populations du Nord comme des gens matérialistes, qui n'ont aucune reconnaissance pour les valeurs et les manières de faire des sudistes.

Une connivence affichée de certains administrateurs étatiques avec des populations venues du Nord, la plupart fonctionnaire, qui sont assimilées à l'État par les casamançais. Cette connivence faisait que les administrateurs offraient des privilèges aux ressortissants du Nord aux dépens des populations locales. Il est reproché à de nombreux administrateurs d'agir en vrais *potentats*²⁸⁵ parfois à l'insu de Dakar. L'attention accordée par les représentants de l'État plus à certains citoyens qu'à d'autres, qui est parfois interprétée comme une discrimination, est d'autant plus problématique que l'administration semble tenir très peu compte de la nation sénégalaise comme une arithmétique des entités politiques toutes différentes et autonomes avant l'avènement de l'administration coloniale. L'autorité des administrateurs sur les populations locales s'est exercée parfois dans l'ignorance des particularités territoriales. La gouvernance par le droit latin, des territoires de la Basse-Casamance, caractérisés par leur symbolisme – *exemple forêt sacrés, terres royales* –, fonde le sentiment d'indifférence, de mépris.

Au même moment, pendant que certains citoyens et des administrateurs entretiennent des rapports marchands et mercantiles avec certaines populations du Sud qui s'estiment lésés parce que spoliées, non respectés, méprisés, certaines régions du Sénégal sont établies en territoires utiles : les cultures y sont valorisées au même titre que la production économique. Le contexte des années 70-80 est donc celui des antagonismes parfois peu perceptibles, entre le

²⁸⁵ Entretien avec Noha Cissé, historien, ancien proviseur du Lycée Djignabo et observateur sur la crise en Casamance.

Sénégal utile – le Sénégal des axes du bassin arachidier et de la ferveur des confréries -, et le Sénégal des périphéries.

En Casamance, dans un tel contexte, où la méfiance a été entretenue entre certaines populations et leurs administrateurs assimilés à des étrangers, à des wolofs, des toucouleurs, à des personnes intéressées, les mécanismes de résolution pacifique des crises – pourtant combien nombreux en pays *Diola* en particulier -, n'ont eu que peu d'intérêt pour certains acteurs qui ont agi dans le cadre du MFDC ou en dehors.

Le mépris culturel et la question de l'autonomie

Le mépris culturel va constituer une deuxième violence symbolique, source des conflictualités des années 80. Trois processus conduisent à un malaise culturel en Casamance, principalement la Basse-Casamance. De nombreux casamançais s'estiment de plus en plus étrangers dans leurs territoires et considèrent leurs éléments culturels (religion, langue, pratiques coutumières) concurrencés par d'autres références culturelles, dévalorisés et déclassés dans un contexte de fortes transformations politiques.

La « wolofisation » du Sud du pays est un premier processus considéré comme une menace, et qui a effectivement constitué un accélérateur d'une forme d'acculturation en pays Diola.

Le wolof qui était une langue parlée par les ressortissants du nord du pays, et ceux des casamançais revenus du Nord après un relatif long séjour, est aujourd'hui une « langue importée » largement parlée par les habitants de la Basse-Casamance. Le wolof fait partie des langues du Sud. Des sources historiques datent la pénétration du wolof en Casamance à la période de la traite. Cette pénétration se confirme avec l'ordre colonial. Parmi les assistants aux chefs colons se trouvent des ressortissants wolofs du Nord du pays. La langue wolof s'installe d'abord dans les espaces urbains, avant de se diffuser dans les zones semi-urbaines et rurales.

Caroline Juillard, à partir d'une enquête auprès des jeunes démontre « *une certaine unification de la communication entre jeunes, par le biais du wolof* »²⁸⁶. Le wolof est vu par beaucoup comme un indice de la modernité et de la citoyenneté. Le renoncement à son identité d'origine n'est pour autant pas avéré selon Caroline Juillard.

²⁸⁶ Caroline Juillard, 1994, « *Demain, Ziguinchor, ville plurielle ? Indices de la wolofisation en cours* », in *Comprendre la Casamance. Chronique d'une intégration contrastée*.

Les langues demeurent un grand canevas d'intégration. L'usage du wolof comme langue de commerce et des échanges montre les limites des langues dominantes locales – le diola et le mandingue- à demeurer influente dans un environnement fortement interculturel marqué par les échanges commerciaux, la pénétration de la bureaucratie et des religions révélées – ici l'islam en Casamance. Une interconnexion entre l'activité professionnelle, la langue, la religion crée les conditions d'une acculturation en Basse-Casamance. Les diolas et mandingues, groupes sociaux paysans, concentrées dans des zones rurales agricoles cohabitent avec des commerçants wolofs ou peul musulmans qui gagnent sur le terrain en pouvoir économique, parfois avec le « regard jaloux » des locaux. Ces transformations sont plus importantes en zones urbaines et périurbaines vers lesquelles sont dirigées les migrations. Une situation qui explique que le discours du MFDC se focalise aussi sur la dénonciation des logiques de dominations économiques de « gens » du Nord du pays sur des « gens » du Sud. L'appareil d'État a contribué à faciliter l'institution de rapports asymétriques dans un espace social où les cohabitations multiculturelles étaient tolérées.

Avec le pouvoir des administrations bureaucratiques, les processus de modernisation, le rejet des pratiques et religions traditionnelles est encouragé.

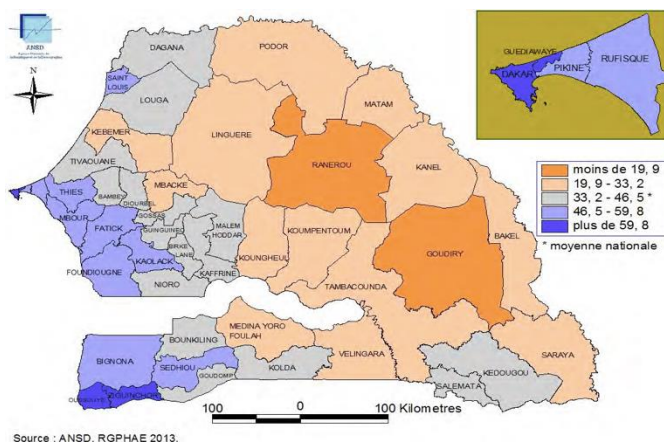
Les groupes sociaux de la Basse-Casamance, principalement les *diolas*, construisent un ancrage socioculturel autour des religions traditionnelles, de langues locales, d'us et coutumes, qu'on ne retrouvait que très rarement dans la capitale Dakar du début des indépendances. La Basse-Casamance est comme un monde lointain pour de nombreux administrateurs du gouvernement qui ignoraient fondamentalement les réalités socioculturelles de la Casamance²⁸⁷. Une méconnaissance donc des territoires à gouverner à céder aux préjugés et stigmatisations. Investis de l'autorité publique, de nombreux administrateurs vont agir en « potentats » comme l'indique un de nos enquêtés, parfois à l'insu de Dakar. Pour de nombreuses personnes rencontrées, il se dessinait dans les années 70 à 80, des rapports d'autorités très fortes et inégalitaires entre les administrateurs et les administrés de la Casamance.

De tels rapports de domination portent inéluctablement atteinte à des systèmes de valeurs de sociétés en Basse-Casamance qui se perçoivent comme égalitaires.

²⁸⁷ Entretien avec Noha Cissé, historien, et ancien proviseur du Lycée Djignabo de Ziguinchor.

La modernité politique des années 1960 a consisté en un import de l'Etat²⁸⁸. La greffe de l'Etat a cédé quand ce qu'il était convenu d'appeler nouvel Etat fut perçu par les groupes sociaux comme la reproduction d'un ordre de domination. A cela s'ajoute la lecture selon laquelle les luttes de libérations coloniales et la construction des États sont deux projets assez distincts autant du point de vue de la vision politique que de la perception des sociétés humaines africaines qui bien qu'ayant été résolument engagés dans les luttes d'indépendance, n'ont pas été animés par la même volonté de fondation d'un nouvel Etat – le sentiment d'appartenance à une entité telle l'Etat lui-même existant déjà sous d'autres formes. Ainsi, la présentation de l'avènement de l'Etat comme la modernité politique incarnée par certains groupes sociaux ayant tirés privilèges de l'ordre colonial, n'en pouvait être que mal venu aux yeux de certains individus et groupes d'individus en quête soit de projets complètement renouvelés au moins de recours aux espaces et structure de pouvoirs inhibés par l'ordre colonial défait. Cette confrontation politique entre ce qui est convenu d'appeler modernité et ce qui aux yeux de certains relève de la tradition, a eu une résonance particulière en Casamance et au Nord du Mali, deux espaces qui connaissent des violences sécessionnistes.

Pourtant la Casamance, notamment la Basse-Casamance est une des régions du Sénégal qui a connu les plus forts taux de scolarisation. La révolte contre l'État ne sera pas seulement une révolte des lettrés. De nombreux leaders du MFDC n'ont pas effectué de moyennes-longues études. La plupart d'entre eux ont des niveaux de classes secondaires. Ce qui donne un avantage comparatif à l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, Jean Marie François Biagui qui ont occupé les plus hauts postes de responsabilité.



La région de Ziguinchor au Sud du pays connaît le taux d'alphabétisation le plus important du pays, avec Dakar. Ce taux est estimé à plus de 60% comparée à une moyenne nationale de 45,4% (Source ANSD, RGPHAE 2013).

Le sentiment de mépris culturel ne se ressent pas de la même manière

²⁸⁸ (Badie 2017)

selon qu'on s'intéresse à des individus plus ou moins éduqués ayant eu des contacts dès l'avènement de la modernité étatique avec des institutions vues comme les symboles de cette modernité – école, administrations, villes, styles vestimentaires ; ou encore selon qu'on prenne en compte les populations ayant eu moins de contact avec ces institutions au niveau des espaces périphériques²⁸⁹.

Les lettrés ont été les premiers à être exposés au sentiment de mépris dans une moindre mesure : les étudiants, les enseignants, les hommes et femmes politiques de la Casamance etc. C'est pourquoi le discours rebelle du MFDC, à travers Diamacoune, s'opère sur deux cibles : il s'adresse d'une part aux intellectuels (les conférences sur Aline Sitoé, sur l'histoire de la Casamance) ; Diamacoune dans une approche de dénonciation va chercher d'autre part à mobiliser d'autres catégories d'individus à savoir les paysans avec un discours sur les pratiques de spoliations foncières, sur les injustices, sur les pratiques culturelles/cultuelles et leurs transformations.

Les relations entre le MFDC et les cadres intellectuels de la Casamance n'ont pas toujours été tendres. Cette nouvelle classe d'intellectuels casamançais qui s'émancipe des traditions semble mieux gérer les rapports de domination entre Sud et Nord. Ces intellectuels réussissent à s'intégrer, à s'installer à Dakar. Parmi eux de nombreux fils et filles de la Basse-Casamance qui retournent de moins en moins dans leurs villes et villages d'origine pour les activités culturelles et cultuelles.

Par exemple, il est reproché à l'association des « cadres de la Casamance », dont nombreux des membres sont installés à Dakar, la capitale des affaires et des décisions politiques, de ne s'être pas suffisamment impliquée dans la lutte pour l'autonomisation de la région.

« quand on regarde aujourd'hui, tu sais ceux qui travaillent dans le gouvernement , ils dirons « je suis pénard », vrai ou faux, hein ? ; ils ne s'occupent même pas (...des populations) ; normalement c'est eux aujourd'hui qui devraient au moins...ils étaient dans le gouvernement depuis Senghor, dire au gouvernement non, (dire et revendiquer) nous on a besoin de ça ; et tu ne peux pas travailler dans le gouvernement et tu ne défends jamais les intérêts de ton pays »²⁹⁰

²⁸⁹ Entretien avec Paul Diedhiou en 2018, historien et enseignant à l'université de Ziguinchor

²⁹⁰ Propos recueillis en 2015 auprès d'un aide de camp du Secrétaire général du MFDC Abdou Elinkine Diatta.

Nombreux sont dans cette élite intellectuelle, ceux à qui, des combattants du MFDC reprochent de ne pas avoir revendiqué fièrement leur « casamancéité » et par conséquent de ne pas avoir défendu les intérêts du « pays Casamance ». Certains d'entre eux ne sont pas considérés comme des « casamançais authentiques » si nous nous référons au propos de l'abbé Diamacoune.

La répression du gouvernement du Sénégal

La défiance de l'autorité étatique est considérée par les autorités politiques de l'époque comme une offense²⁹¹. La répression qui s'en suit contribue à élargir des registres de l'humiliation. De nombreux individus ex-combattants au moment de nos enquêtes témoignent avoir rejoint le maquis après la chasse policière contre des membres de leur famille. Du côté du gouvernement du Sénégal, l'empressement de considérer la guerre en Casamance comme une simple rébellion et de répondre par la violence aux velléités sécessionnistes, constitue une affirmation de souveraineté. Ainsi le récit sera orienté par les autorités politiques sénégalaises qui présenteront les événements en Casamance comme le fait de rebelles, en inhibant la forte adhésion populaire à l'époque dont bénéficiait le MFDC. Au niveau des médias, il sera omis de dire que ce sont aussi des populations largement de Basse-Casamance qui revendiquent une autonomie quant à la gestion de leurs propres affaires au regard des comportements de certains administrateurs.

La répression n'a pas été que policière et militaire. Ces répressions ont été précédées par celle judiciaire. L'arrestation de l'abbé (une figure populaire à l'époque) avec ses compagnons et la traque des individus qui portaient l'idée d'indépendance, ont installé une crise qui s'est finie dans les comportements de repli dans les forêts et de résistance de certains individus devenus pour nombre d'entre eux, membres de l'aile militaire du MFDC.

B- Le recours à la guerre du MFDC pour l'égalité

Quelles sont les motivations des combattants du MFDC dans le recours à la violence ? Nous défendons l'idée que de nombreux combattants du MFDC s'engagent dans la guerre non point

²⁹¹ La répression des manifestations et la chasse aux sorcières contre les organisateurs de ces manifestations, mais encore des éléments qui ont pris d'assaut le poste de gendarmerie en 1983 à Ziguinchor, se déroule dans un contexte où le président Diouf était à son premier mandat d'exercice. Faiblir devant des indépendantistes pourraient être perçu comme une grande humiliation, quand on sait que le Sénégal a perdu une partie de sa rive du fleuve Sénégal au Nord contre la Mauritanie.

pour la prédation de ressources, encore moins pour des positions politiques, mais pour conquérir une autonomie en rétablissant une égale dignité.

1- La guerre pour l'autonomie de la Casamance

Dans les violences sécessionnistes dans l'Azawad, la question de l'autonomie est foncièrement liée à celle des libertés individuelles et collectives. Le besoin de l'État de gouverner les groupes sociaux touareg comme des groupes sédentaires constitue un véritable écart de gouvernance. Les modes de vie nomades – bien que minoritaire aujourd'hui – entrent en contradiction avec le modèle citoyen d'un État postcolonial malien (sédentarisé, identifié, fiché). En Casamance la question de l'autonomie se pose autrement. Elle est lue à partir de l'ébranlement de certains repères culturels. Elle est pensée à partir de la crise que connaît le pays diola. C'est plus un besoin de contrôle et de gouvernement de soi. C'est pourquoi, les comportements de violences à l'endroit de personnes du « Nord » du Sénégal, considérés comme étrangers et assimilés à l'État peuvent être lus – à tort – comme de la xénophobie ou encore du racisme.

La guerre contre l'autorité étatique

Le conflit en Casamance prend ses sources dans la contestation de l'autorité du gouvernement sénégalais sur le territoire de Casamance, et se poursuit - en se renforçant des manquements liés à la gouvernance de cette région. Alors que la région est historiquement connue pour sa culture de la résistance face à l'autorité (Méguelle 2012b) et son hostilité à la culture du commandement, dans les années 80 l'entreprise politique nationaliste du Mouvement des Forces Démocratique de la Casamance transforme les velléités régionalistes des années 1940-1950 en projet nationaliste de luttes politiques et violentes pour l'indépendance de la Casamance. C'est en Casamance que l'autorité du gouvernement sénégalais est fortement et violemment contestées. Dans le même contexte de nombreux gouvernements des États ouest-africains traversent différentes formes de crises internes et internationales.

Pour l'État sénégalais, les crises pétrolières, les crises de la paysannerie, les conjonctures économiques, constitueront de véritables défis. Au même moment, l'accentuation des attentes déborde les seuls aspects économiques pour se nourrir des crispations identitaires. En Afrique de manière générale, des mouvements de contestations populaires national, régional caractérisent cette longue période (1970-1990) de transition et de maturation politique - Mali, Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau, Côte-d'Ivoire etc. En Casamance, la contestation prend des formes de résistances guerrières.

Avec l'avènement de l'Etat postcolonial (1960-1980), la redéfinition des références et des rapports à l'autorité rencontre des résistances. La bureaucratie demeure le symbole du nouveau processus de redéfinition du rapport à la société et à l'autorité. L'émergence de nouveaux États avec des capitales économiques, politiques et administratives pose les défis des mobilités et des migrations. Au Sénégal, notamment en Basse-Casamance, les phénomènes migratoires (exode rural) seront de véritables facteurs de dégénérescence des modes d'organisations traditionnels comme le souligne Louis Vincent Thomas dans ses travaux (Thomas 1959). Les mécanismes bureaucratiques et administratifs de l'Etat sénégalais conduisent à l'affaiblissement, sinon à la substitution pure et simple des autorités locales, qui en Basse-Casamance sont garantes de la vie politique en sociétés mais encore et surtout du rapport à la nature, au surnaturel, au divin, aux religions. Comme du reste, c'est le cas d'ailleurs dans les autres régions du Sénégal, l'avènement de l'Etat postcolonial constitue le prolongement d'un ordre colonial qui à certains égards a été considéré comme beaucoup plus répressif que l'autorité coloniale par certains acteurs contestataires. Tout de même, nous faisons remarquer que c'est l'autonomie politique de certains pouvoirs locaux qui s'est trouvée foncièrement affectée. C'est le fait central qui va conduire à des mouvements de résistances.

Par conséquent, les relations asymétriques sont un premier élément des rapports sociaux entre des populations du Sud du pays et l'Etat central qui vont conduire à une remise en cause de l'autorité politique de l'Etat en Casamance. Ces relations asymétriques sont identitaires, régionales, professionnelles. La perte d'autonomie s'accompagne de la monopolisation du pouvoir par une élite, souvent de l'école coloniale, qui compose par ailleurs avec une classe religieux-maraboutique, sous fond de mécanismes de clientélisme et d'instrumentalisation de la religion, offrant un semblant d'équilibre. Cet équilibre apparent qui renvoie à une co-construction politique véritable, à un vivre ensemble négocié, ne s'est pas généralisé à l'ensemble du territoire national sénégalais.

En effet, la rigidité de la construction de l'Etat-nation autour à la fois d'une élite politique des écoles coloniales et d'une classe maraboutique qui draine la classe paysanne, crée des répulsions. La rigidité de cette co-construction a parfois encouragé le mépris des attentes de certaines populations, considérées comme non-pertinentes lorsqu'elles sont formulées hors-système.

A cela, s'ajoute un manque d'empathie criant, entretenu par l'arrogance de certains politiques sur le bienfait supposé de l'intégration sénégalaise sous le modèle dominant, à savoir

le modèle islamo-wolof. L'aveuglement de l'Etat par rapport à certaines doléances, qu'elles émanent des régions périphériques du Sénégal Oriental, de la Haute ou Basse Casamance, ou encore du Fleuve Sénégal, est le résultat d'un Etat lui-même, à certains égards, en plein balbutiement bureaucratique, en recherche de repères, en continuité avec l'ordre colonial, contrôlé par les classes maraboutiques elles-mêmes.

Cette situation crée en retour un certain mépris des formes d'administration et de bureaucratisation : contestation de la réforme foncière en Casamance, contestation de la culture bureaucratique en pays *Diola*. Les identités exclusives aidant, ce mépris se polarise autour d'un Sud vs Nord, d'une Casamance vs Sénégal, d'un modèle dominant Diola en Basse-Casamance vs un modèle dominant Wolof sur une bonne partie du territoire national. On retrouve ces formes de polarisations identitaires un peu partout au sein des États ouest-africains qui ont connu des conflits armés- voire à des mouvements régionalistes, qui dans le cadre de la Casamance mais aussi de l' « *Azawad* » prennent l'issue de *nationalismes-rebelles-armés*, au sein d'Etat dont les gouvernants ont peiné à gérer des crises politiques. Ces mêmes antagonismes identitaires se perçoivent dans les crises ivoiriennes des années 2000.

La guerre pour une égale dignité

Le conflit en Casamance a été interprété – et l'est toujours – comme un problème d'intégration (Barbier-Wiesser et Pisani 1994). Ce problème d'intégration à l'État-nation sénégalais se manifesterait sous trois aspects : d'une part, comme un problème d'intégration et de représentation politique ; d'autre part comme un problème d'intégration socioculturelle au nouvel État Sénégal ; enfin comme une intégration économique. Le conflit est pensé sous le prisme unilatéral de l'intégration d'une entité régionale vers l'ensemble national. Ce qui a pour conséquence de perdre de vue les violences symboliques qu'estiment subir la partie initiatrice des hostilités à savoir le mouvement rebelle. Les conflits ouest-africains ont souvent été lus à partir du discours dominant étatique.

L'intégration peut consister en une contrainte, une entrave à l'autonomie d'une collectivité. Les processus d'assimilation, d'acculturation et les instruments qui les permettent, peuvent faire l'objet de contestations. Le problème que soulève l'intégration socioculturelle dans la question casamançaise en est une illustration. Les difficultés de mis en commun ont été souvent interprétées comme des discriminations, des mis à l'écart, de la marginalisation. Les discriminations n'en sont pas pour moins avérées. Le modèle islamo-wolof, parce qu'il est considéré comme allant de soi, bute sur le refus casamançais. Ce refus est manifesté jusque

dans le rejet de la langue wolof²⁹². Les résistances s'expliquent surtout par le dénuement de certaines populations de Casamance en termes de capitaux (linguistiques, religieux, symbolique) dans le nouveau cadre qui leur est pro-im-posé. Le cadre est beaucoup plus fermé que ne semble le faire croire la politique de l'Etat. C'est une résistance contre l'acculturation.

Ce conflit a été tantôt analysé comme une difficulté pour les sociétés casamançaises, en l'occurrence *diola*, à s'intégrer dans la moule Etat-nation islamo-wolof en construction. Si une telle thèse est défendable elle n'est pas moins réductionniste. L'ethnicité explique tout et rien. Ces thèses ne cherchent pas à comprendre les sources du problème d'intégration.

La « question casamançaise » renverrait au problème d'une *intégration contrastée*²⁹³. Cette thèse explique le conflit casamançais par les *identités politiques*. La rébellion casamançaise est ici réduite au groupe diola – groupe majoritaire de basse Casamance. On peut y voir une politique de l'Etat quand on sait que la réalité est toute autre. Et il en va des conflits armés au Nord du Mali – réduit au problème identitaire touareg-, ainsi que de la guerre civile en Côte d'Ivoire où les bouc-émissaires sont les personnes du Nord d'identités étrangères (burkinabés, maliens).

Le problème d'intégration est avéré, mais la thèse du refus d'intégration fut celle du gouvernement sénégalais qui construit l'image du *diola-rebelle*. La polarisation du récit conflictuel autour d'un groupe *diola-rebelle*²⁹⁴ permet à l'Etat de justifier qu'il a affaire à un cas isolé qu'il faut traiter comme exceptionnel tantôt de manière policière, tantôt militairement, en se refusant de considérer dans un premier temps les sources du problème d'intégration de toute une région. Le problème est structurel en ce sens qu'il oppose des ordres sociaux. Il est lié au déni par les gouvernements successifs de la valeur de la contribution des territoires casamançais. La thèse du refus d'intégration est aussi limitée dans la mesure où elle ne permet pas d'expliquer pourquoi le problème de l'intégration se limiterait au seul groupe diola, tout en cachant très mal la responsabilité de l'Etat dans les rapports de forces qui ont conduit aux conflictualités.

Lutte pour la reconnaissance d'une égale dignité en termes de droits sociaux et économiques.

²⁹² De nombreux casamançais sont réfractaires à la langue wolof dans les années 70 et 80.

²⁹³ (Barbier-Wiesser et Pisani 1994)

²⁹⁴ Cet argument ne tient pas quand on considère les nombreuses familles *diola*, aujourd'hui et hier à Dakar qui travaillent et se reproduisent harmonieusement

Le conflit en Casamance prend aussi ses sources du sentiment pour de nombreux casamançais d'être marginalisés d'un point de vue économique. Des droits sont revendiqués à l'Etat : le droit à plus de considération, le droit d'être citoyen sénégalais à part entière, le droit au développement des territoires casamançais, le droit à la différence. Les revendications des populations et plus tard du MFDC qui porte la lutte armée sont des revendications de traitement égalitaire par rapport aux autres régions du Sénégal. Les disparités et inégalités économiques – jamais précisément évaluées mais perçues – servent de support à l'argumentaire revendicatif. Les casamançais ont toujours massivement participé aux échéances électorales, même en contexte. La demande d'autonomie n'est donc pas un refus de citoyenneté. Au contraire, le civisme des populations du Sud du pays par la participation aux votes renseigne d'une part de leur désir d'Etat, de participation citoyenne, mais aussi, témoigne d'autre part des attentes de ces mêmes populations ; attentes qui ne sont pas exclusives à la seule région de Casamance. Ces attentes sont surtout socioéconomiques et culturelles. Les droits revendiqués sont principalement d'ordre politique, culturel et socioéconomique.

La citoyenneté se résume au droit de vote. Le défaut de reddition des comptes du fait du dysfonctionnement des organes de contrôles de l'exécutif en particulier – à savoirs le pouvoir législatif et judiciaire – et des politiques publiques de manière générale, installe un sentiment de mépris : le citoyen vote et l' élu exécute sans rendre compte, pire de manière inégalitaire et discriminée. Cette situation traduit l'absence de pédagogie et de volonté politique autour des services publics. Qu'il s'agisse du politique ou du citoyen, leurs perceptions du service public est piégée par le paradigme clientéliste : ceux qui bénéficient de la rente politique ce sont ceux qui assurent la conservation du pouvoir par le vote. L'égalité dans le service public perd toute sa pertinence.

L'autorité politique étatique est principalement contestée dans la Basse-Casamance. Faut-il rappeler que des formes de contestations de l'autorité politique administrative il en existait déjà dans la période coloniale. Dans les années 80, le MFDC portera les revendications et orientera la forme de contestation violente.

La guerre contre l'injustice, pour la vengeance

L'engagement dans la rébellion suit une chronologie propre à l'évolution même de la lutte armée. Suite aux événements de 1983, des assaillants des camps de gendarmerie se voient obligés de se réfugier dans le maquis. Leur nombre augmente avec les victimes de la chasse aux sorcières de la police et des renseignements. Il faut attendre la création du maquis en 1986

pour observer des jeunes qui s'engagent par conviction, persuadés de la libération par la lutte armée. L'option policière du gouvernement du Sénégal faite de délation, de tortures et d'humiliations des populations a fondé des formes de radicalités. Une troisième étape dans le processus d'engagement rebelle est perceptible à partir des années 1990. La multiplication des batailles militaires, parfois au sein des habitations villageoises a eu pour conséquence de grossir les rangs du maquis par les personnes déplacées, contraintes de quitter leurs demeures bombardées parfois rasées. De nombreux combattants à cette période nourrissent un sentiment revanchard. Ils partagent les mêmes émotions que ceux qui, ont contribué aux manifestations de débuts parce que spoliés, humiliés. De nombreux combattants estiment avoir rejoint le maquis à cette période pour venger leurs parents, des amis victimes de la répression du gouvernement du Sénégal. Enfin, les recrutements dans les années 2000 correspondent à une étape de la conflictualité où les incitations matérielles restent importantes. Cette phase est composée de jeunes chômeurs.

Dans ces travaux Paul Diédhiou cherche à expliquer les raisons qui ont motivé certains individus des villages de *Yutu*²⁹⁵, particulièrement les quartiers de *Kanokindo*, *Kagar* à se rebeller (Diédhou 2011). Cinq profils émergent de ses analyses. La première catégorie de combattants renvoie à ceux qui sont « *rebelles malgré eux* ». Ils appartiennent au mouvement contre leur gré. Leur adhésion fait suite aux bombardements de leur village ou de leur quartier. Ils se retrouvent dans le maquis en fuyant les représailles. Ce sont des victimes dont le seul tort est parfois d'être apparentés à des « *indépendantistes* ». Ils embrassent le mouvement suite à de la délation, à de fausses accusations, ou encore contraints de suivre des parents engagés dans la rébellion²⁹⁶. L'option policière de la répression utilisée par le régime du président Abdou Diouf pour mater la rébellion a encouragé un engagement rebelle important, vu comme une forme de résistance depuis le *maquis* : les agents invitaient les populations à la dénonciation²⁹⁷.

« c'est l'État même qui a permis au MFDC de s'organiser parce qu'au début ils avaient négligé. Il ne pensait pas qu'on allait arriver là, c'est pourquoi eux ils ont toujours cantonné sur la pression de la répression. C'est là où ils ont posé leur poids, parce qu'ils avaient promis aux gens quand tu dénonçais on te donne un sac (de riz), et donc les gens

²⁹⁵ Yutu est un village situé en Basse-Casamance à la frontière avec la Guinée-Bissau

²⁹⁶ Un des anciens chefs rebelles Kamougué Diatta fait partie de cette catégorie de rebelles. Il intègre le maquis suite aux tentatives de capture de ses parents par les agents de la sûreté nationale.

²⁹⁷ Paul Diédhiou, L'identité Joola en question (Casamance). Editions Karthala, 2011, p. 359-360

continuaient à dénoncer et c'est comme ça qu'on a perdu des gens. Les gens se sont dit vaut mieux rejoindre le maquis et c'est ce qui a rempli le maquis »²⁹⁸

Il remarque dans un second temps les combattants victimes d'une spoliation foncière. Cette catégorie d'acteurs rebelles est celle qui adhèrent en achetant des cartes membres à raison de 200 à 500 Francs CFA. L'indépendance est pour eux synonyme de restitution de leurs terres spoliées. Ils assument leur adhésion. Il s'ajoute à cette catégorie des individus qui s'engagent dans la rébellion pour venger des parents ou des proches²⁹⁹. Contrairement à cette deuxième catégorie épris de justice, la troisième catégorie de combattants rebelles du MFDC qui sont « avant-gardistes » ou « prévisionnistes », espèrent et voient en l'indépendance via la lutte armée un moyen d'accéder au pouvoir politique et gain économique. Ils ont conscience de leur faible capacité militaire mais se comparent au Parti africain de l'indépendance de la Guinée et des Iles du Cap-Vert (PAIGC), qui, bien que démuni militairement a fini par gagner sur le régime dictatorial de Salazar. Ils sont dans le mouvement pour espérer gagner des postes après la victoire finale³⁰⁰. Ils sont donc moins altruistes que les *rebelles* « *protecteurs* », - quatrième catégorie – qui se sont engagés pour protéger un ou des membres de leur famille en fonction dans l'administration sénégalaise. Des fonctionnaires avaient été sollicités pour l'effort de guerre par le MFDC, ceux qui refusaient pouvaient voir leur vie menacée puisqu'ils étaient immédiatement considérés comme « sénégalais » et ennemis de la cause indépendantiste. Pour les protéger, des membres de leur famille s'engageaient dans le MFDC afin de pouvoir s'opposer à toute menace sur leurs proches mais aussi afin d'anticiper à l'instar des « avant-gardistes » sur l'avenir, à savoir l'indépendance à court long terme de la Casamance³⁰¹. Enfin le cinquième profil de combattant rebelle du MFDC s'engage dans la rébellion par idéologie. Ce sont les « idéologues ». Ils constituent principalement l'aile politique du mouvement. Ils ont accès et mobilisent un savoir qui leur permet de construire un projet indépendantiste.

La Basse-Casamance, l'enjeu de la guerre pour l'autonomie

L'objectif de la guerre que mène le MFDC contre le gouvernement du Sénégal est une (re) conquête d'un territoire – c'est une guerre de libération si l'on croit les propos des leaders du MFDC. Dans le rapport de force militaire, le mouvement rebelle n'a jamais conquis

²⁹⁸ Entretien avec Youssouf Coly en 2018, ex-combattant du MFDC.

²⁹⁹ Paul Diédhiou, *L'identité Joola en question (Casamance)*. Editions Karthala, 2011, p. 361-363

³⁰⁰ Paul Diédhiou, *L'identité Joola en question (Casamance)*. Editions Karthala, 2011, p. 363

³⁰¹ Paul Diédhiou, *L'identité Joola en question (Casamance)*. Editions Karthala, 2011, p. 364

militairement et durablement un territoire – bien que des populations dans certaines localités, souvent périphériques, aient été acquises à la cause indépendantiste, ne serait-ce que du point de vue idéologique. Cependant, il s'avère que le mouvement rebelle s'amenuise au fur à mesure que l'idée indépendantiste est de moins en moins partagée dans ces localités. Alors que le soutien populaire au MFDC a été assez important jusqu'au courant des années 2000.

Comme il a été indiqué à différent niveau de notre raisonnement, la Basse-Casamance, notamment la région de Ziguinchor constitue dans un premier temps l'épicentre du conflit. Les violences s'étendent à la fois sur les territoires départementaux de Bignona, Oussouye et Ziguinchor. Fait rare, la capitale politique du MFDC qui est Sédhiou ne sera que très peu concernée par les conflits armés ; des considérations sociologiques y étant pour quelques choses. Quelques cas de violences liés parfois au braquage, aux vols de bétails y seront recensés.

Ziguinchor demeure la région la plus ancienne et symbolique de Casamance. Les enjeux y sont plus importants pour des raisons diverses et variées. Ziguinchor a connu une progression voire une pression démographique et urbaine dans les années 70-80. Comme capitale régionale, elle concentre les activités commerciales et économiques. La concentration administrative dans la ville explique que les effets de la bureaucratie se soient fait ressentir beaucoup plus dans cette région de Casamance que dans les autres. C'est dans cette région que la pénétration du modèle islamo-wolof s'exprimera le plus. Très vite les louanges de la diversité culturelle casamançaise, au niveau de Ziguinchor, vont céder la place à des inquiétudes quant aux dynamiques d'acculturation en cours. Le wolof est considéré comme la langue moderne. Son expansion est facilitée par les quelques fonctionnaires de l'Etat du Sénégal, venus de la partie Nord du pays, qui la parle – la langue wolof – et la présentent comme une langue de séduction, de modernité. Les jeunes sont séduits par le wolof qui s'impose comme langue des échanges commerciaux, de la musique (le mbalax, le rap). La Casamance qui pourtant est présentée comme une région aux valeurs de tolérance et d'égalité entre les groupes sociaux, va très rapidement se constituer en zone de crispations identitaires. Ziguinchor polarise ces crispations. Pour causes, les avantages économiques, affairistes et commerciales vont faire de cette région une terre d'accueil des migrations internes du Nord vers le Sud – de même qu'il existait dans la même période des migrations du Sud vers le Nord. La présence de plus en plus importante des groupes sociaux serer, wolofs et lébous dans certaines parties des villages de pêche et de commerce de la Basse-Casamance, va catalyser les frustrations nourries par certains autochtones face aux comportements mégalomaniaques, narcissiques voire économicistes de certains administrateurs « allogènes ». Les wolofs vont en ce contexte précis devenir des « boucs émissaires » de la

situation de crise que traverse la région. L'autre est vu comme une menace. Ainsi un discours de méfiance est construit autour du wolof, de l'islam, de l'Etat, de l'argent.

2- La guerre et la valorisation des « identités »

Au début du conflit armé en Casamance des tensions entre une élite intellectuelle casamançaise et les leaders du mouvement rebelle de Casamance, émergent. Les premiers reprochent aux seconds leur attitude guerrière pour régler un problème politique. A l'élite intellectuelle originaire de la Casamance regroupé autour du collectif des cadres de la Casamance, des leaders du MFDC, reprochent une forme d'acculturation voire d'assimilation. Cette tension est encore plus importante avec la confusion qui est faite entre *diola-rebelle-casamançais*. Par imprudence langagier, tous les diolas sont vus comme des rebelles et tous les casamançais sont interpellés comme étant *diolas*.

L'engagement violent du MFDC, une question de virilité

Pour rappel, c'est suite à la manifestation réprimée du 26 Décembre que le conflit armé qui oppose le gouvernement du Sénégal au MFDC se déclenche. Dans le même contexte rappelons aussi que l'Abbé Diamacoune et quelques-uns de ses compagnons étaient sous le coup de la loi et emprisonnés. Il était déjà une personnalité écoutée avant le déclenchement de la guerre. Cette double répression militaire contre des manifestants non-armés et judiciaire contre une figure de la contestation en Casamance, suffit-elle à expliquer l'engagement de milliers d'individus dans le maquis ? Pourquoi le cours normal de la justice n'a pas suffi à instaurer une issue pacifique à la crise ?

Au-delà des registres liés au sentiment de mépris qui peut déterminer un engagement rebelle violent – la répression contribuant à ce sentiment de mépris- l'engagement violent du MFDC tient à des questions de virilité.

Le MFDC est largement composé d'individus issus des groupes sociaux et de milieux diola qui véhiculent une socialisation particulière des jeunes hommes qui dispose à des comportements virils. A travers les travaux champêtres saisonniers, les danses et la lutte traditionnelles, des capacités de vigueur et de forces sont valorisées.

Une tradition du « bois sacré » marque l'entrée à l'âge adulte et dispose à une attitude de guerrier. Des valeurs de courage sont enseignées à travers différentes institutions sociales et culturelles. De nombreux diolas se perçoivent comme valeureux et sont perçus comme tels dans leur environnement.

Le conflit armé en Casamance a constitué un espace d'expression de cette virilité. Ou encore le parcours viril des combattants a conditionné l'engagement violent.

L'explication de la conflictualité en Casamance par le prisme de l'identité virile, est confortée par les expériences passées de résistance contre l'occupation coloniale, qui vaut à de nombreux casamançais de Basse-Casamance d'être perçus au niveau national comme des gens réfractaires à toute autorité politique dominante.

Le MFDC en guerre, la part du récit de la résistance en Casamance

Dans son manifeste, la *Casamance pays du refus*, le leader du MFDC Diamacoune Senghor, revient longuement sur la résistance de la Casamance face aux colons français. Il rappelle les expériences de lutte contre l'oppression coloniale.

Dans le récit de la résistance casamançaise, le prêtre Diamacoune met en avant la résistance féminine. Il fait référence aux manifestations des femmes, des « femmes mères ordinaires et des femmes du bois sacré ». Il mentionne les reines de la région qui s'opposent au recrutement forcé de soldats pour l'effort de la seconde guerre mondiale. En même temps qu'il évoque la résistance des femmes, il insiste sur la torture et les exactions dont sont victimes les populations, particulièrement les femmes³⁰². Le symbole de cette résistance féminine est Alinsiitowé Diatta, née en 1920 à Nialou de Kabrousse (Ziguinchor) : jeune fille illettrée qui à 25 ans résiste contre le colonisateur par un discours et des actes.

L'abbé Diamacoune Senghor inscrit sa personne dans cette lignée de résistants³⁰³. Il inscrit son parcours dans celui de la reine Alinsiitowé, dans son aura des années 1940, dans son soulèvement d'Octobre 1942 contre l'administration coloniale française, une révolte provoquée par la réquisition du riz pour nourrir les soldats français. Il définit ce moment comme le premier

³⁰² Il dit ceci : « aujourd'hui en Casamance , en 1983 , les forces sénégalaises du Président Abdou Diouf ont torturé des mères casamançaises , au point d'extraire de leur sein maternel, alors que ces femmes étaient vivantes, leurs pauvres fœtus , pour les leur jeter à la figure en ricanant : « bouffez, si vous le voulez ! » page 26

³⁰³ Il écrit : « le 4 avril 1928 naquit, à Oussouye, au quartier de Senghalen, le fou de la Casamance qui en 1933, jura à son grand oncle maternel , chef de village , de le venger en expulsant de Casamance ceux qui , à tort , des soldats franco-sénégalais, lui avaient brûlé la barbe sur la place publique, parce que le quota de riz, bétail, volaille, etc. exigé du village par l'administration coloniale, n'avait pas été atteint.

Déjà en 1932, il avait juré à une vieille réfugiée de Jihunk, aveugle , qui pleurait abondamment , de la venger plus tard contre les Portugais leurs malfaiteurs. Ce qu'il fit de la manière que l'on sait durant la guerre de libération nationale de la Guinée Portugaise.

Le 8 Octobre 1942 , à Ngasobil, devant le séminaire Libermann, il proclame que la Casamance et le Sénégal sont deux pays distincts, que la Casamance n'est pas sénégalaise »

maquis de la Casamance (1942-1962), décrit une guérilla contre l'administration coloniale³⁰⁴. Sans jamais mentionner qu'il se considère en résistant contre l'autorité de l'État postcolonial sénégalais en Casamance, à l'image de Alinsiitowé, l'abbé laisse entendre une légitimité à résister contre le pouvoir sénégalais.

Selon lui c'est grâce à cette résistance casamançaise dont il rappelle les moments forts³⁰⁵ que la « *France n'a jamais su trouver au territoire de la Casamance un régime, un système, un mode d'administration convenable, c'est-à-dire adapté, dynamique et efficace. Oui jusqu'à son départ de la Casamance en 1960, la France a mené une lutte difficile et terrible pour tenter de briser une résistance casamançaise hostile à une présence française en Casamance, jugée envahissante et aliénante* »³⁰⁶. Il prend aussi le soin de marteler « *la mort héroïque du grand prêtre Djignabo Bassène qui rentrant du conseil de guerre tenu à Essyl, par le roi Sibesondo, fut abattu à séléky par les soldats français du capitaine Lauque* » ; il expose les protestations : « *déjà en le 20 mars 1914, des manifestants porteurs de pancartes réclament au gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, William Ponty, une autonomie territoriale et administrative de la Casamance par rapport au Territoire du Sénégal* » ; Il évoque aussi « *les maltraitances, les emprisonnements dont étaient victimes certaines autorités telles le père Jean-Marie Esvan, qu'il décrit comme un fervent défenseur de la justice ; tel la reine Aloendis* »

³⁰⁴ Senghor rapporte que : « janvier 1943 : trois jeunes gens du village de Effok font irruption dans un camp des militaires français en pleine nuit et ravissent un soldat blanc ; 15 janvier 1943 : hostilité des populations de Oussouye contre l'administrateur Richard ; 16 janvier 1943 : un détachement français commandé par un sergent européen est reçu à coup de fusils à Effok ; 29 janvier 1943 : la reine Alinsiitowé est enlevée le lieutenant-colonel Sajous, gouverneur de la Casamance pour un exil sans retour » page 25 du manifeste Casamance pays du refus.

³⁰⁵ L'abbé rappelle les moments de la résistance :

- Janvier 1859 : la première bataille de Hillol, livrée par le gouverneur de l'AOF, l'Amiral Protet
- 9 mars 1860 : 2^{ème} bataille de Hillol, livrée par Pinet-Laprade. Le capitaine d'infanterie de marine Protet, neveu de l'amiral Protet meurt à Carabane le 10 mars des suites de ses blessures par flèche reçu à la bataille de Hillol
- 11 mars 1860 : la bataille de Thionk Essyl, livrée par Pinet-Laprade
- 10 février 1861 : bataille de Sandiniéry livrée par Laprade
- 3 février 1865 : bataille de Diembéring, livrée par Laprade
- 1^{er} février 1886 : bataille de Selek. Le lieutenant Truche est tué, mais aussi le caporal Seguin, l'artilleur Renaudin, le commerçant monsieur de Courtadon, l'interprète Souleymane Cissé, six disciplinaires.
- 23 juin 1891 : le capitaine Forichon est tué à Sédhiou
- 22 mars 1901 : bataille de Médina. le marabout Fodé Kaba Dumbya est tué par l'artillerie du colonel Rouvel.
- Janvier 1903 : invasion et occupation du village de Oussouye et kassa par les forces françaises du capitaine Thierry-Maupras qui va conduire à l'exil du roi de Oussouye Silahébé Diatta à sédhiou. La lutte précède-t-elle continue avec l'alliance du roi de Karuhay, Hulikabang, et le grand prêtre de Oussouye Jamuyo Diatta.

p.21

³⁰⁶ Propos du leader du MFDC à la page 21 de son manifeste.

Bassene, arrêtée à étama en 1918, internée et condamnée aux travaux forcés à perpétuité, les résistants kassa accusés de cannibalisme et exécutés à la place publique ».

C'est donc selon Diamacoune face à une puissance coloniale que la Casamance a su résister, grâce à des figures pas exclusivement masculines. Il prend le soin de rappeler la reconnaissance de l'autorité française quant à son incapacité à soumettre le territoire casamançais³⁰⁷.

II- Faire la guerre pour exister dans l'Azawad

Trois interprétations dominent l'explication des causes et origines des conflits armés sécessionnistes dans l'Azawad. D'une part, les tenants d'une thèse historique mettent en avant l'existence d'une nation touareg qui a précédé l'avènement de l'État malien. Selon cette thèse l'identité nationaliste touareg est la source du conflit.

D'autre part, la thèse géopolitique et géostratégique a aussi servi d'argument d'explication aux différentes rebellions touareg au Nord du Mali. Une telle explication situe l'origine en dehors du cadre étatique – exemple le retour des réfugiés touareg malien de Lybie. Une telle thèse, situe l'origine des conflits au niveau de l'agenda des puissances étrangères et sous-régionale (exemple la France, la Libye et l'Algérie), faisant le nid de toutes les théories « complotistes ».

Enfin, un troisième élément d'explication des origines des rébellions touareg en conflit, est la motivation économique et politique des acteurs rebelles. il est en effet difficile d'expliquer le recours à une guerre au seul fait que les acteurs recherchent des gains économiques. La guerre est assez sérieuse pour n'être réduite qu'à une question alimentaire, une question d'enrichissement ou encore postes politiques.

³⁰⁷ Il relate les propos du gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, Joost Van Vollenhoven, qui le 17 Novembre 1917 écrivait : « Nous ne sommes pas les maîtres de la basse-Casamance , nous y sommes seulement tolérés...il faut que la Casamance ne soit plus une sorte de verrue dans la colonie dont elle devrait être le joyau » (Archives du Sénégal 13 g 384. Le Gouverneur Général Joost Van Vollenhoven au lieutenant-gouverneur de la colonie du Sénégal fernand Levecque, 17 Novembre 1917). Pour Diamacoune ces propos sont la preuve que la résistance de la Casamance rend pénible aux français le travail de colonisation.

Ces trois thèses n'interrogent pas véritablement les interactions qu'entretiennent entre eux les belligérants à savoir le gouvernement central de l'État malien et les mouvements rebelles. Les sources et origines des conflits armés sécessionnistes dans l'Azawad, sont à rechercher dans les conditions sociales qui déterminent la défiance de l'État par les mouvements rebelles touareg. Nous considérons que des violences symboliques telles le sentiment de certaines populations touareg que leurs expériences douloureuses font l'objet d'indifférence de la part de l'État malien, constituent des conditions qui ont motivé les mouvements rebelles touareg depuis 1963. Le sentiment pour une minorité touareg d'être « *invisible* » aux yeux de l'État malien encourage le recours aux violences.

De nombreux individus considèrent que l'administration étatique a abandonné des populations en détresse. Des autorités politiques maliennes reconnaissent les manquements et les difficultés de gouvernance des espaces du Nord du Mali³⁰⁸, tout en estimant que d'importants moyens sont consacrés aux régions du Nord du Mali.

A- Le (dén) d'autonomie et le conflit armé dans l'Azawad

Il est souvent reproché aux mouvements rebelles d'entretenir un registre de victimisation pour faire entendre et entretenir leurs doléances. Les luttes des différents mouvements rebelles touareg sont perçues sous cet angle par de nombreuses autorités politiques maliennes, des citoyens maliens y compris certains individus des groupes sociaux touareg. Cependant, il serait inquiétant pour un État qu'il faille que des groupes d'individus jouent aux victimes pour voir leur doléances reconnues. Cela signifierait déjà qu'il existe de profondes pathologies. Nous n'estimons pas que toutes les expériences de souffrances et d'injustices relatées par les mouvements rebelles touareg soit avérées. Nous considérons néanmoins que le fait que ces expériences mobilisent dans l'action collective, que des émotions soient partagées au sein des groupes sociaux touareg sur ces expériences vécues, mériterait une attention.

Un point de convergence fondamentale dans le discours de revendication rebelle, confirmé par de nombreuses recherches sur les rébellions touareg, est le sentiment que peuvent avoir certain touareg de l'indifférence des autorités politiques étatiques à leur endroit. Le sentiment de ne pas compter, celui de se percevoir comme marginalisé, stigmatisé est fort dans les discours rebelles et non-rebelles. Si l'on en croit le discours rebelle, c'est l'État qui méprise

³⁰⁸ Voir en annexe entretien avec le ministre Ousmane Sy

les minorités arabo-touareg. La lutte est donc orientée contre l'État-central pour exister comme être en soi autonome, pour la dignité.

1- Représentation de soi, de l'Azawad et de l'État malien : le « discours rebelle » touareg

Les touareg sont considérés comme des citoyens maliens à part entière. L'entité *Azawad* n'est pas reconnue dans les caractéristiques nationales que lui donne l'accord de paix issu du processus d'Alger. Pourtant, il n'est pas rare d'entendre le terme *azawadien* pour désigner les « citoyens de l'Azawad ».

Le regard de certaines autorités sur les touareg, n'est pas différent de celui qu'on peut observer chez des individus lambda qui en viennent à considérer les touareg comme des criminels, des bandits, qui « posent plus de problèmes qu'autre chose ». Dans le discours des autorités les rebellions touareg sont plutôt interprétées comme des mouvements de banditismes qui permettent à de nombreux individus de faire des gains politiques et économiques. De telles perceptions transparaissent dans les processus d'accord de paix où les accords semblent plus jouer le rôle de texte de cessation des hostilités que des textes de réformes véritables.

Représentations territoriales de l'Azawad ?

L'*Azawad*, a toujours fait l'objet de contestation, jusqu'aux dernières négociations d'Alger 2015. La rébellion touareg de 2012, à la différence des précédentes rébellions, a pour objectif clair et précis la conquête d'un territoire : *l'Azawad*. Il ne s'agit plus seulement de libérer le *peuple touareg*, encore moins d'exiger plus de considération de la part de l'Etat malien. De quoi *Azawad* est-il le nom ?

«*Azawad* ? », voilà un mot qui apparaissait déjà dans les acronymes de la plupart des mouvements rebelles des années 1990³⁰⁹, et de certaines milices armées touareg et arabe engagées dans des conflits communautaires dans le Nord du Mali. L'Azawad représentait une zone de pâturage, et ne concerne nullement les régions administratives aujourd'hui de Gao, Kidal, Tombouctou. Le contenu de l'Azawad est aujourd'hui identitaire et politique. Ce contenu

³⁰⁹ ARLA : armée révolutionnaire de libération de l'Aawad ; FIAA : front isalmique arabe de l'azawad ; FPLA : front populaire de libération de l'Azawad ; MFUA : mouvemebts et fronts unifiés de l'Azawad

se nourrit à la fois de mythe et d'expériences sociales des populations (nomades et sédentaires) des zones sahélo-sahariennes.

Territoire pour une grande part désert, déserté, hostile, dense et très peu peuplé, *l'Azawad* n'en fera pas moins l'objet de convoitise et de contestation – et ce, de la part de nombreux acteurs nationaux et internationaux. C'est surtout la construction des rapports sociopolitiques à ce territoire qui est révélatrice de ses enjeux. Ainsi, selon la dynamique des mouvements rebelles et la configuration des rapports de forces entre l'État central malien et ces dits mouvements, les représentations territoriales de *l'Azawad* ont varié.

Il s'est d'abord agi de dénoncer l'abandon et l'indifférence des autorités étatiques à l'endroit des populations du Nord. Dans le même registre la lecture faite par certaines populations des rapports asymétriques entre administrateurs et administrés, a fait dire à certains qu'il faut « *libérer l'Azawad de la domination coloniale* ». L'État malien est vu comme un État oppresseur et colon au même titre que les colons français. Ces représentations sont plus portées à Kidal où les antagonismes entre des ordres sociaux différents sont plus prégnants³¹⁰. Le vocable *Azawad* est très peu présent dans le récit des révoltes de 1963.

Les rébellions des années 1990 s'étendront au-delà de la région de Kidal. Elles concernent plus de communautés touareg, au-delà du territoire malien. Des luttes pour l'indépendance de *l'Azawad* sont menées au Niger, pays voisin du Mali. Le Mouvement Populaire de libération de *l'Azawad*, sans y parvenir, aura le souci de conquête d'un territoire *Azawad*, moins vaste que celui qui sera brièvement conquis et revendiqué en 2012. Les accords d'Alger de 1992 entre les autorités centrales maliennes et les mouvements rebelles touareg, donneront des acquis à la rébellion, avec une décentralisation qui accorde quasiment un « statut particulier » au Nord du Mali.

Bien que le nationalisme touareg précède l'avènement de l'État malien, la représentation politique de *l'Azawad* comme entité politique à part entière à « libérer », se construit au fil des batailles et des guerres. *L'Azawad* ne représente plus exclusivement un territoire touareg qui a traversé des expériences douloureuses sous certains régimes politiques maliens, dont il faut dénoncer la marginalisation et l'oubli dans les préoccupations de Bamako. *L'Azawad* est représenté comme un territoire multiculturel qui doit être administré par ses « *filles et fils* ».

³¹⁰ Voir en annexe entretien avec Rousmane

L'auto-détermination s'ajoute à la revendication de libération. Les expériences administratives suite à l'accord de 1992 confortent l'idée d'autonomie.

Plus que les mouvements des 1990 du MPLA, le MNLA principalement en 2012, alliera le mythe à la réalité en considérant que les représentations territoriales de *l'Azawad* sont celles d'un territoire composé de populations aux identités et préoccupations différentes de celles des concitoyens du Sud, qu'il faut gouverner. La rébellion de 2012 embrasse de nombreuses sensibilités de l'ensemble des régions du Nord (Kidal, Gao, Tombouctou), mais sans que son noyau touareg se dissolve. *L'auto-gouvernement de l'Azawad* traduit les motivations de la rébellion de 2012. Le gouvernement de/par soi va intégrer différentes dimensions du rapport de *l'Azawad* au Mali, à la sous-région et au monde. Ces dimensions sont à la fois politiques, économiques, sociologiques, sociohistoriques et sécuritaires.

Toutes ces représentations politiques d'un territoire *réinventé, fantasmé parfois idéalisé*, qu'il « faut *libérer, administrer et gouverner par soi-même* », ne sont pas indépendantes des rapports de forces qui ont caractérisés les antagonismes des deux belligérants.

En outre, le discours rebelle sur *l'Azawad* s'accompagne d'un investissement intellectuel sur les thématiques de la liberté, de la démocratie, de la sécurité, du développement. Ce discours se forme et se performe en discours nationaliste puis de gouvernement de *l'Azawad*. La représentation de *l'Azawad* comme une entité nationale à part entière, précède le projet politique de s'autodéterminer, de s'auto-administrer, de se constituer en entité autonome et indépendante de la « *tutelle du Mali* ». Il est donc question dans le discours de « *protéger le peuple, de lui rendre sa liberté...* », choses, prétendent-ils, que ne lui garantissent pas les gouvernements de l'État malien. Mais de quel peuple s'agit-il, quand on sait que *l'Azawad* recouvre des populations à la sociologie et à la constitution historique différentes ? De quelles libertés s'agit-il et de quelle libération est-il question ?

2- L'indifférence de l'État malien sur la « question touareg »

La « question touareg » dépasse le cadre de l'État malien. Soulignons que les communautés touareg ne partagent pas toutes les mêmes expériences conflictuelles dans les États où elles évoluent. Les communautés touareg du Nord du Niger, et du Nord du Mali ont en commun leurs expériences conflictuelles dans leurs rapports aux gouvernements des États centraux respectifs du Niger et du Mali. La rébellion touareg au Niger connaît un épilogue

pacifique, alors que celle au Mali, s'est illustrée en 2012 par des victoires militaires sur l'armée nationale et l'auto-proclamation de l'indépendance de l'*Azawad*.

Dans les rapports de la minorité touareg à l'État malien, nous considérons qu'une indifférence des autorités maliennes à l'endroit des populations du Nord du Mali en générale, et des minorités arabo-touareg en particulier, a constitué une condition de l'émergence des conflits dans l'*Azawad*. De nombreuses atteintes telles la non reconnaissance d'une spécificité des cultures et modes de vie nomades, le manque d'empathie des autorités politiques maliennes à l'endroit des populations en crises (sècheresses), le mal développement dans le Nord du pays, entravent les groupes dans leurs désirs à agir de manière autonome.

Une administration aveugle face à une minorité touareg spécifique

« On a voulu gérer ce peuple comme une communauté sédentaire et fixe. Les touareg c'est le cas extrême et ils se sont très vite senti par leur spécificité, éloignement du centre, marginalisés par l'état malien c'est pourquoi leur révolte c'est contre l'état malien et non le peuple. C'est une question centrale de notre instabilité, du manque de paix et de notre sous-développement »³¹¹.

C'est à travers ces mots que le ministre Ousmane Sy, ancien ministre en charge de la décentralisation sous Alpha Omar Konaré, et originaire de la région Centre du pays aujourd'hui en proie aux violences communautaires et terroristes-djihadistes, a caractérisé l'origine du conflit armé sécessionniste dans l'*Azawad*. L'indifférence par rapport à une spécificité touareg a conduit aux conflits armés séparatistes qui se reproduisent depuis les années 60.

Les causes du conflit armé qui oppose le gouvernement malien aux mouvements rebelles touareg se situent dans l'institution même de l'Etat malien. Elles constituent des causes lointaines et se traduisent dans le rapport du groupe touareg à une administration postcoloniale jacobine, soucieuse d'un pouvoir central autoritaire et dominant.

Selon un récit partagé par de nombreux touareg rencontrés, les premiers goumiers – collecteurs d'impôt- qui sont venus réclamer l'impôt³¹² à un jeune touareg de Kidal qui s'y était opposé, auraient menacé ce dernier en ces termes : *« si tu ne payes pas ton impôt , on fera ce qu'on a fait à ton père »* – son père aurait été tué par des colons français. On nous rapporte que

³¹¹ Entretien avec Ousmane Sy, ancien ministre en charge de la décentralisation dans les années 90.

³¹² Selon des informations recoupées, l'impôt à l'époque valait cinq cent franc malien.

ces mots des percepteurs à l'endroit du jeune touareg, sont vécus comme une insulte. Les pères et les mères sont presque vénérés en sociétés touareg. Le jeune homme en question pour défendre son honneur prendrait une arme pour tuer le percepteur. La défiance se généralise en révolte contre la paie de l'impôt. Le régime de Modibo Keita envoie une armée pour réprimer les populations qui résistent. De cette répression militaire en 63, débute la première révolte touareg contre l'autorité politique de Bamako. La répression militaire se poursuit sous la présidence de Moussa Traoré, arrivé au pouvoir par coup-d 'État militaire, et ayant institué une forme de pouvoir autoritaire.

Le conflit naît donc manifestement, du refus d'un jeune, sans doute « ignorant » le sens de l'impôt qui lui est demandé. Un excès de zèle des administrateurs aurait-il conduit à la première révolte contre l'autorité politique. A l'époque soulignons comme le rappelle d'ailleurs Ilad , porte-parole de la CMA, « *le Nord et le Sud c'est des mondes qui ne se connaissent pas. En 1963 vraiment on avait rien à avoir. Des gens du Nord , ils ne savaient pas qu'il pouvait y avoir un avenir commun au Sud...* ».

« Malheureusement les rebellions qui ont suivi sont partis de celle-là, parce que ç'avait tellement été mal géré. C'est un conflit qui aurait pu être entre l'État et une ou deux personnes . C'était tellement mal géré qu'on a emmené toute une armée , on a empoisonné des puits, on a tué des vieux devant leurs enfants , très très mal géré. C'est comme si c'était deux pays en guerre... Les gens avaient des troupeaux , il paraît les militaires eux-mêmes empoisonneraient des puits pour rendre les gens malheureux, qui ont commencé à fuir en Algérie. Et ensuite on prenait souvent un vieux dans un village, on le déshabillait , c'est la plus grande humiliation d'enlever le turban à un touareg et on obligeait les gens à applaudir. Ca c'était en Soixante-quatre³¹³.

L'impôt chez les touareg – *tiwse* ou *baya* – n'a pas le sens que lui prête l'État moderne. Il n'a pas le sens moderne d'une taxe à prélever chez des contribuables, mais celui de redevance du vaincu en guerre à son vainqueur. Une telle représentation ajoutée à l'insulte au paternel dans un contexte où demeure une incompréhension des changements politiques qu'impliquent les indépendances et la naissance de nouveaux États, situe la part de responsabilité des administrateurs certainement trop euphoriques pour manquer de tacts. Une incompréhension, un manque de pédagogie, une administration aveugle face aux spécificité d'une minorité

³¹³ Entretien en 2018 avec A.D., un ressortissant de Tombouctou, ancien fonctionnaire de l'État.

touareg nomade et semi-nomade. S'il est difficile de conclure que la manière de gérer cette crise est méprisante, il n'y a pas de doutes que la répression militaire qui s'en suit demeure disproportionnée et humiliante.

La question de l'impôt est intimement liée à celle de la souveraineté, de l'autonomie. Des groupes comme celui des touareg qui veulent s'auto-administrer, se gouverner soi-même, peuvent considérer la « perception de l'impôt » par des autorités maliennes du Sud du pays, comme une atteinte à leur autonomie. Cette interaction autour de l'impôt est d'autant plus problématique que la plupart des gouvernants maliens sont des africains noirs qui à une époque révolue pouvaient constituer des esclaves marchandés dans la traite arabe, et dont certains touareg constituaient des intermédiaires dans le grand Sahara.

L'impôt a aussi été problématique en *Casamance*, durant la période coloniale et postcoloniale. L'histoire même de l'autorité de l'État est liée à celle du prélèvement de l'impôt que doivent payer les sujets, les vassaux. Refuser de payer l'impôt est un acte fort de défiance et d'expression de souveraineté. Un tel acte est caractéristique des deux conflits sécessionnistes que sont la *Casamance* et l'*Azawad*.

Au lendemain donc des indépendances l'État malien se constitue avec l'émergence de nouveaux critères d'identifications. L'appartenance à un État malien avec des frontières limitées est problématique pour des populations principalement nomades³¹⁴.

Le premier problème auquel font face les nouvelles autorités politiques maliennes dans la gouvernance des populations touareg est celui de l'administration des modes de vies nomades. Alors que le Nord du Mali est constitué d'autres groupes sociaux démographiquement plus importants, notamment les songhaïs, les peulhs etc., ce sont les rapports arabo-touareg et l'État central qui seront conflictuels dans un premier temps. L'administration coloniale était auparavant confrontée aux mêmes difficultés pour les groupes sociaux touareg nomades à la différence d'autres groupes sédentaires : songhaïs, bambara etc. Au-delà de la question nomade, les touareg semblent hostiles à toute forme de gouvernance extérieure.

Les colons ont pu administrer les songhaïs parce qu'ils sont sur place, les nomades, les colons ont eu beaucoup de problème pour

³¹⁴Aujourd'hui de nombreux touareg sont semi-nomades et sédentaires. Toutefois, les caractéristiques culturelles et axiologiques du nomadisme demeurent, et sont véhiculées.

*les canaliser dans une forme d'administration ; ils ne sont jamais sur place, quand les colons viennent dans un cantonnement de nomades, demain il ne les trouve pas là-bas, donc il y a un problème d'administration*³¹⁵

La naissance de nouvelles frontières avec l'avènement de l'État malien affecte les mouvements des populations touareg sur le triangle Kidal-Algérie, Algérie-Niger, Niger-Mali. Les touareg faisaient des échanges en prenant des « animaux au Nord du Mali à Kidal pour les vendre en Algérie ; prennent des produits qu'ils revendent au Niger et du Niger ils prennent des céréales ils amènent ça chez eux. Ce sont des mouvements qu'ils font depuis l'Antiquité et il n'admettent pas qu'aucune administration les en empêche par une histoire de passeport ou de visa de carte d'identité. Les touareg n'admettaient pas qu'un mandingue lui dise aujourd'hui tu dois passer la frontière Algérie/Mali , pour lui c'est son territoire. La partie malienne et la partie algérienne pour lui c'est le même territoire, et la partie du Niger ; ils ne voyaient pas trois pays Algérie , Niger, Mali, mais un seul territoire»³¹⁶

La représentation des territoires et des frontières des touareg, adossée à leur mode de vie nomades et au pastoralisme, ne correspondaient pas à la vision moderne de l'État, au sens de territoires limités par des frontières intangibles – selon les textes de l'Organisation pour l'Unité Africaine -, avec des contrôles au niveau des zones de passages – passeport – et d'identifications des passagers – différence entre les nationalités.

La méconnaissance de l'État par les nouveaux citoyens, mais encore le manque de pédagogie des nouveaux administrateurs dans la conduite des nouvelles réformes constituent des éléments de conflictualités.

*« très peu de touareg qui comprenait la notion d'État , la notion d'indépendance. Deux ou trois touareg comprenait ce qui se passait , tout le reste ne comprenait rien, donc l'État malien nait sans transition : un matin des nomades étant dans leurs territoires Algérie – Niger- Mali se trouvent dans un État ou ils doivent payer des impôts , montrer leurs cartes d'identités sans rien comprendre, donc ça c'est la naissance de la première rébellion . C'est donc l'incompréhension. Totale par les touareg du nouvel État»*³¹⁷ .

³¹⁵ Entretien en 2018 avec A.D., un ressortissant de Tombouctou, ancien fonctionnaire de l'État

³¹⁶ Entretien en 2018 avec A.D., un ressortissant de Tombouctou, ancien fonctionnaire de l'État

³¹⁷ Entretien en 2018 avec A.D., un ressortissant de Tombouctou, ancien fonctionnaire de l'État

Dans les années 1960 et jusqu'au moment où nous écrivons ces quelques lignes sur le Mali, la nationalité au sens de revendication d'une appartenance nationale des individus, est une notion très vague. Les gens s'identifient à leur groupe socio-identitaire d'appartenance. La jeunesse des États ouest-africains, y compris de l'État malien, explique-t-elle sans doute et en partie, les apories liées à l'identification nationale. De nombreux individus s'identifient à leurs organisations sociopolitiques (tribus, communautés ethniques, réseaux parallèles), aussi structurées que l'État qui rencontre des difficultés à remplir ses fonctions régaliennes. De nombreux individus du groupe social touareg, notamment dans la région de Kidal, jouissent d'une nationalité à la fois malienne et algérienne. La question de l'appartenance nationale qui implique celle de la citoyenneté pose le défi des frontières territoriales étatiques qui peuvent sembler avoir très peu de sens au regard des mobilités, des circulations, des dynamiques liées au nomadisme lui-même. D'ailleurs, les dynamiques conflictuelles au Nord du Mali, mais aussi au Nord du Niger, se sont construites au gré des solidarités transcommunautaires.

Le conflit armé prend forme à travers des antagonismes entre des ordres sociaux. Un nouvel ordre politique incarné par l'appareil d'État qui se veut républicain et moderne – bureaucratie, taxes, frontières physiques et mentales, contrôle des mobilités, centralisation de l'administration des territoires -, se heurte aux pouvoirs traditionnels locaux. Ces antagonismes se manifestent sur l'ensemble du territoire national. Cependant, c'est la défiance de l'autorité étatique malienne à travers la révolte touareg de 1963, qui met en exergue les difficultés de constitution d'un État-nation malien où la minorité touareg se sent pleinement malienne. Paradoxalement le rapport hostile des touareg aux institutions de contrôle – longtemps considérées comme des menaces à leurs modes de vie et des entraves à leur autonomie -, correspond à une demande d'autres touareg d'être reconnus comme des maliens à part entière d'égale dignité avec tous les citoyens maliens.

L'Azawad laissé à elle-même (1970-1990) ?

« *La seule route qui va au Nord c'est la route de Gao, et elle est dans un mauvais état* »³¹⁸. Cette situation symbolise à elle-seule le sentiment d'abandon.

³¹⁸ Entretien avec Ibrahima Ely Dicko, enseignant et chef de département socio-anthropologie de l'université de Bamako

Le conflit armé des années 90 fait suite à de profonds changements sociaux dans le Nord du Mali, notamment dans le monde touareg nomade et agropastoral. Des formations et des recompositions politiques des modes de vie, des mouvements et des revendications collectives, caractérisent les rapports belliqueux que certains mouvements rebelles touareg opposent à l'Etat malien.

Des problématiques existentielles précèdent la rébellion de 90. Les groupes sociaux du Sahel notamment touareg font face à des éléments subversifs de leurs modes de vies, telles des crises environnementales et politiques. Les sécheresses des années 1972-1974, 1982-1985, ont contribué à désagréger le tissu social et fortement affaiblir les liens sociaux qui préexistaient³¹⁹. Elles ont conduit à des reconversions à d'autres métiers à cause de la perte de confiance en l'activité pastorale. L'exil des populations vers les pays étrangers et frontaliers du Burkina Faso, du Niger, du Nigéria, de la Lybie, de l'Algérie etc., fut un mode de résilience, en plus de l'intensification de l'activité marchande de bétails qui jusque dans les années 80 était exceptionnelle. Ce contexte crée un doute en l'avenir pour des jeunes prêts à l'exode, et une dégradation de l'image de soi exprimées notamment par les femmes : « nous étions belles avant, et nous avons notre fierté, mais depuis nous sommes devenues misérables »³²⁰.

L'Etat malien lui-même n'est pas épargné par la crise. Mais il manque à son rôle de régulateur et protecteur social. Les facteurs exogènes économiques et environnementaux qui ont participé à la vulnérabilité des populations du Nord du Mali – bien que celles du Sud n'aient pas été épargnées -, se conjuguent aux facteurs politiques, notamment la gestion de la crise jugée comme de l'indifférence par certaines populations.

« Il y a eu des camps de réfugiés à l'époque ; j'étais en seconde. J'ai vu des céréales qui se versaient à l'aéroport de Mopti ,qui n'étaient pas acheminé chez les sinistrés. Et ensuite les gestionnaires de l'époque de cette situation ce sont vus avec des villas qu'on appelle communément les villas de la sécheresse c'est-à-dire des dons ont été vendus ou transformés , c'est pourquoi les gens disent qu'il y a pas d'empathie, c'est le détournement de tout ce qui est l'aide aux profils des gens pour faire des immeubles que les gens ont interprété comme antipathique ; parce que tu ne peux pas voir ton peuple souffrir et on voit des céréales qui sont détournés. A Bamako il y a même

³¹⁹ Charles Grémont, André Marty et al., Les liens sociaux au Nord Mali. Entre fleuve et dunes. Editions Karthala et IRAM, 2004, p. 165

³²⁰ Charles Grémont, André Marty et al., Les liens sociaux au Nord Mali. Entre fleuve et dunes. Editions Karthala et IRAM, 2004, p. 190

des quartiers qui sont nés qu'on appelle le quartier des millions, nait dans les années quatre-vingt-quatre »³²¹.

Le manque d'assistance des autorités étatiques à leurs propres concitoyens est non seulement perçu comme un manque d'empathie mais encore comme une volonté « *d'exterminer un groupe par la famine* ». Des considérations liées aux droits sociaux, à la vulnérabilité des groupes, à leur sécurité existentielle ont été des conditions des violences.

« Donc il y a eu des problèmes climatiques de désert, certains touareg ont interprété que le Mali voulait même les exterminer à partir de la famine puisqu'il n'arrivait pas à le faire par les armes il faut le faire par ... ce sont des gens dangereux il faut les exterminer (...). Donc ce sont des trucs comme ça qui ont rendu cyclique jusqu'à présent il n'y a pas de développement, il y a le désert, on a l'impression qu'il n'y a pas de route qu'il n'y a pas, les seules activités des touareg ne sont pas rémunérées, elles n'existent plus avec le Sahel que tu connais, bref de jour en jour ... »³²²

Il est souvent objecté à cette thèse du manque d'empathie des autorités maliennes à l'endroit des populations du Nord de manière générale et des touareg particulièrement, d'une part, que les situations de vulnérabilités dues aux crises environnementales et sociales sont vécues par l'ensemble des maliens ; d'autre part, il nous a souvent été rappelé (parfois par des maliens de Bamako) que les gens du Nord ne sont pas plus pauvres que ceux du Sud ; enfin certaines autorités politiques, notamment l'ancien premier ministre Moussa Mara, indique qu'en dépit du mal développement propre à l'ensemble du Mali, les populations du Nord du pays ont bénéficié d'importants investissements.

L'indifférence des autorités de l'État malien peut être lue à travers les propos d'une députée malienne du Nord interviewée en Novembre 2018 : « *On sait que les rébellions ont toujours dénoncé qu'elles ont été abandonnées, qu'elles ont été laissées pour compte, ils le disent mais ces politiciens n'ont rien à avoir avec ça ... Est-ce que des discriminations ont favorisé la rébellion ? Moi je ne trouve pas qu'il y a exclusion. Je suis pas bien placé pour dire qu'il y a exclusion, je ne suis pas aussi bien placé pour dire certaines choses. C'est vrai le Sud du Mali est mieux favorisé que le Nord du Mali, peut être que c'est pas la faute de quelqu'un. S'il y a*

³²¹ Entretien avec A.D. un universitaire, ressortissant de Tombouctou

³²² Entretien avec A.D. un universitaire, ressortissant de Tombouctou

le fleuve qui coule devant la porte de quelqu'un c'est le désert qui coule devant la porte de certains. S'il y a quand même les pluies qui sont là, s'il y a 260 millimètres d'eau qui tombent dans un village au Sud, 260 millimètre c'est la pluviométrie annuelle de la région de Kidal, ce n'est pas la faute de quelqu'un. Seulement peut être que l'État devrait voir cet aspect, puisqu'il y a une partie de sa population qui est déshéritée de façon naturelle, il y a des choses qu'on peut faire pour qu'en tout cas des gens qui sont déshérités de façon naturelle, rattrapent la clémence du tout puissant ».

Nous faisons remarquer que les politiques d'investissement dans le cadre des programmes de développement, sont des réactions au conflit qui perdure, et ne peuvent nullement remettre en cause la thèse d'une indifférence des autorités maliennes à l'endroit des touareg qui conduit aux violences. Ensuite, il faut considérer que des investissements de développements – près de 100 milliards de franc CFA - qui ne se matérialisent pas objectivement sur le terrain, peuvent ne pas suffire à satisfaire des besoins de mouvements en quête d'autonomie, de libre administration, de dignité. Enfin, la conception de la question touareg comme un problème de pauvreté ou de développement – ce qui nous semble-t-il est une limite -, ne permet pas d'appréhender le besoin de valorisation pour de nombreux touareg de leur culture et de leur identité, soit dans l'ensemble malien, soit dans *l'Azawad* indépendant. Plus qu'une question de mal développement, c'est l'autonomie de groupes sociaux sur des territoires, qui est en jeu. Le développement peut en effet permettre l'autonomie. Il n'est donc qu'un moyen et non la finalité.

La thèse d'un État indifférent à l'endroit d'une partie du territoire y compris des touareg peut se défendre même après les conclusions des accords de Tamanrasset, puis ceux d'Alger, qui encouragent un statut particulier du Nord du Mali. Ces accords disposent les populations locales du Nord d'un outil de décentralisation pour le développement, tout en les privant d'une sécurité militaire³²³ pourtant essentielle au regard des enjeux sahéliens. En cherchant à rapprocher l'appareil d'État des populations de bases par le processus de décentralisation, les problématiques de la présence de l'État dans la partie nord du pays, demeurent. Les problèmes sont structurels. Des logiques de survies émergent face à l'absence de l'Etat. Ce dernier est concurrencé dans la distribution de droits par des groupes organisés (diasporas, groupes narcotrafiquants, associations locales, ONG). Une économie informelle émerge face au déficit de contrôle et de régulation de l'Etat- les moyens de ce dernier faisant défaut. Le sentiment que

³²³ L'accord de Tamanrasset encourage la démilitarisation du Nord du Mali.

l'État ne fonctionne que dans le sud du pays, que l'État se limite à Bamako, renforce les perceptions d'abandon du nord par les autorités politiques. Les comportements de certains fonctionnaires qui abandonnent leurs postes du Nord du pays ne militent pas en faveur d'une identification positive des populations à l'appareil d'État : « *tous les gouverneurs du Nord passent plus de temps à Bamako qu'à Gao, Tombouctou ou Kidal* »³²⁴

L'absence de l'État dans certaines zones du Nord du pays est valable en période de paix comme en contexte de guerre. Les services de la police et de la gendarmerie, les services des banques et finances, les services techniques et politiques sont rarissimes sinon absents de cette zone.

« On parle de reconstruction seulement elle n'est pas effective et on ne la voit pas. A partir de Mopti, 55 km après Mopti il n'y a plus d'autorités c'est à dire exactement à Konan c'est l'armée qui est visible et à partir de Douentza il n'y a plus rien que des groupes armés prêts à violer les femmes dans les véhicules et personnes n'intervient (pas de polices ni d'armée). On ne voit pas l'effet de toutes les armées qui sont présentes au Mali. Moi je suis originaire de Gao et je peux vous dire que les populations réclament le retour de l'armée ainsi que les redéploiements et les patrouilles sur le terrain. A Gao, la nuit il y a au moins 33 check-points tenus par les groupes armés (Barkhane ne patrouille pas mais ce sont les jeunes de la ville qui sécurisent leur territoire). Donc, on note une absence totale de l'Etat dans ces zones notamment de son armée qui il faut le rappeler est sous tutelle de Barkhane, de la Minusma et de la communauté internationale »³²⁵.

La question touareg, un problème transnational

La question touareg se caractérise par sa dimension transnationale. Les problèmes qui se posent dans l'espace sahélo-saharien (difficultés économiques, climatiques, trafics, terrorisme) préoccupent l'ensemble Nord du pays et sont intégrées dans les doléances. Alors que les États sahéliens traitent de manière variable les minorités, notamment touareg et arabes, la cause touareg dépasse le seul cadre exclusif des Etat-nation postcoloniaux pour recouvrir un territoire transnational *Azawad*, dont la réalité politique est à démontrer. D'ailleurs, rappelons qu'une part importante du nationalisme touareg se forme depuis la Lybie. La radicalisation de la rébellion de 2012 est en lien avec les contacts établis entre les mouvements touareg et les

³²⁴ Entretien avec Alassane Gaoukoye, enseignant à l'université de Bamako, originaire de Gao

³²⁵ Entretien avec Alassane Gaoukoye, enseignant à l'université de Bamako, originaire de Gao

anciens des GIA (Groupe des Islamistes Armés)- affiliés à Al-Qaïda en 2007 pour donner AQMI (Al-Qaïda au Maghreb Islamique). La question touareg est aujourd'hui complexifiée par la nouvelle donne de la gouvernance transnationale des violences transnationales à laquelle tous les États ne sont pas également outillés. La réalité des conflictualités se venge d'un certain laxisme des États, en manque de volonté sur la prise en charge des politiques minoritaires, au point parfois de sous-traiter des questions régaliennes afférentes à la sécurité des concitoyens. A titre d'exemple, le Comité d'État-Major Opérationnel Conjoint (CEMOC) établi en Avril 2010 à Tamanrasset pour lutter contre le terrorisme, les trafics illicites, n'a pas pleinement joué le rôle escompté lorsqu'il s'est agi de contenir les mouvements terroristes. Sur ce point, l'Etat du Mali a peut-être aujourd'hui payé le prix de sa diplomatie fébrile face au géant régional, l'Algérie. Au-delà de la diplomatie, c'est la gouvernance des mobilités qui pose problème et traduit la question touareg.

La plupart des exilés du Nord du Mali lors des conjonctures économiques et environnementaux vont rejoindre les pays voisins proches et lointains. La Lybie, qui pourtant n'a aucune frontière directe avec le Mali, sera le principal territoire d'accueil, sa situation économique et sécuritaire de l'époque des années 1970 à 1980 aidant. C'est sur terre libyenne que seront formés des milliers de jeunes touareg. C'est surtout là que le nationalisme touareg prendra une forme armée. L'ambition hégémonique régionale de Kadhafi l'ayant conduit à largement collaborer avec les touareg au mépris de ses relations, pourtant dites bonnes, avec Bamako. A titre d'exemple, le Mouvement Populaire pour la Libération de *l'Azawad* (MPLA)- devenu Mouvement Populaire de *l'Azawad* (MPA)- sera créé en 1988 dans la Libye de Kadhafi, par Iyad Ag Ghali, celui-là même qui crée en décembre 2011 le mouvement Ansar Edine, alors qu'il fût autorité de la représentation consulaire de Bamako à Ryad. En outre, la facilité avec laquelle le retour de touareg lourdement armés, s'est effectué via les territoires nigériens algériens, témoignent d'une faille importante dans les renseignements et la sécurité aux frontières des pays voisins, si ce n'est d'une volonté de nuire. Ces limites, sont à l'origine aujourd'hui de l'émergence d'un besoin de sécurité collective sous-régionale – G5 Sahel, même s'il faut déplorer l'absence d'Alger.

Les crises et les manquements dans leur gestion accentuent les solidarités transnationales et recomposent/disloquent les groupes sociaux. La question touareg, est à comprendre dans l'avènement de l'Etat malien, condition du nationalisme touareg. Le nationalisme touareg, s'il précède l'Etat malien, se renforce avec le rapport de l'Etat malien à la minorité touareg. Contre l'Etat malien, le nationalisme touareg se nourrit d'idéologies,

s'arme, s'organise autour de mouvements rebelles militaires qui mobilisent autour des « frustrations populaires relatives ».

3- Violences d'Etat

L'État est perçu comme le garant de la sécurité des citoyens. C'est cette image que se donnent les autorités centrales elles-mêmes. Autant dans le discours de la société civile que chez les individus des groupes sociaux et/ou des mouvements rebelles, il est reconnu à l'État sa prérogative de protecteur. Il lui est surtout reproché de manquer à cette mission régaliennne. L'État en est venu à être présenté comme la source de tous les maux.

Comme il a été démontré précédemment, l'Etat malien rencontre de véritables défis. D'un point de vue politico-sécuritaires, son autorité est mise à mal au Nord par une perte de confiance en l'autorité Étatique, qui se manifeste concrètement dans les rapports des populations de certaines régions du Nord aux forces armées nationales, dans les difficultés de la justice, dans les défis de l'administration territoriale déconcentrée. Les problématiques d'une justice équitable au service des populations, qui se posent principalement dans le Centre du pays, sont aussi présentes à Gao, Kidal, Ménaka, Tombouctou. Les préoccupations de corruptions sont partagées sur l'ensemble du territoire national. Les détracteurs de l'Etat se perçoivent en citoyens de « *seconde zone* ». Ils estiment faire l'objet de très peu de considération. Certains groupes sociaux s'interrogent même sur leur appartenance à l'Etat malien.

Il se pose à travers les conflits armés séparatistes, un véritable enjeu de représentation politique, et au-delà une véritable question de considération, de respect des individus et des citoyens dans une égale dignité humaine. Les frontières sociales et les représentations sociales qui renforcent des antagonismes socio-identitaires, deviennent plus structurantes que les frontières géophysiques. Le défi pour la construction des administrations qui répondent à l'esprit et aux valeurs de la république et de la démocratie auxquelles s'identifient l'État, s'en trouve plus important. La question des droits sociaux et politiques des maliens de manière générale se pose foncièrement, au-delà des considérations opportunistes qui ne peuvent manquer dans les entreprises guerrières.

Sur le plan sociologique, le discours de certaines populations du Nord mais encore du Sud laisse entendre que l'Etat malien est « *bambara* »³²⁶. Pire, l'Etat malien se limite à Bamako. Les groupes défient l'Etat pour des attentes juridiques, sociales, culturelles et politiques non satisfaites. Les différences géophysiques, sociales, culturelles aidant, mais encore le récit colonial alimentant le nationalisme touareg, les revendications sécessionnistes sont nourries par les manquements de l'État à l'endroit des populations – des manquements à caractériser comme des violences symboliques de l'État sur les citoyens.

Eu égard à ces observations, la thèse d'une certaine fragilité des institutions étatiques sources des violences n'est pas à évacuer aussi facilement. Les crises et les conflits au Mali sont intimement liés au (dys)fonctionnement de l'Etat. L'Etat affaibli et fragilisé peine à susciter confiance et légitimité, par conséquent, protection. Qu'il s'agisse de l'institution militaire, des institutions décentralisées/déconcentrées, de la gouvernance des personnes et des biens, de celle des mobilités, de l'exercice des fonctions régaliennes de défense et de sécurité, de justice, toutes ces prérogatives dévolues à l'État, se manifestent comme en crise en contexte de conflictualités. Le respect des droits constitutionnels et fondamentaux, la considération et l'empathie dues aux citoyens, tout semble demeurer problématique dans un État malien qui, comme pour lui chercher des excuses, est jeune et en permanente construction.

Il ne peut être dit autant de la résistance des mouvements rebelles qui, à juste titre, trouvent dans les configurations de crises politiques et institutionnelles, des opportunités d'expression et de participation politique par la violence. Celles-ci justifiées par d'autres violences préliminaires, celles de l'Etat. Les violences politiques sécessionnistes au Nord du Mali émergent et se consolident dans un Etat malien fragilisé.

Comment donc la violence de l'Etat malien se manifeste-t-elle ? Elle s'exerce d'abord au niveau des périphéries. Ces violences sont physiques et symboliques. Ce qui en outre est en jeu dans les périphéries, c'est la tentative de la part de l'Etat malien d'avoir le monopole de la violence légitime pour des territoires qui ne lui sont pas encore symboliquement acquis. Car en effet, qu'est ce qui peut bien expliquer qu'une multitude de citoyens soient aux ordres et obéissent aux volontés d'une entité étatique dirigée par quelques autres personnes, sinon la force du symbolique (Bourdieu et al. 2015). A défaut de ce pouvoir symbolique sur des groupes d'une partie du territoire national, l'Etat malien dispute le monopole du contrôle de la violence dans le Nord avec violence. Il est, avec difficultés, en concurrence avec de nombreux

³²⁶ Le groupe social dominant au Mali.

prétendants à ce statut. Les bavures de l'armée malienne à travers les différents régimes expliquent cet état de fait. Cet exercice de la violence s'est pour le moins plus manifesté sous le régime de Moussa Traoré. Le manque de monopole est considéré comme synonyme de fragilité de l'Etat au sens wéberien. Les revendications qui émergent de ces zones sont de nature économique (marginalité économique) et politico-identitaire (revendications des différenciations culturelles).

Les violences s'exercent ensuite sur des groupes d'individus. En effet, la formation de l'Etat malien comme il a été souligné précédemment, s'opère autour d'identités exclusives. Les thèses sur l'Etat néo-patrimonial (Bayart, Mbembe, et Toulabor 2008; Médard 2000) nous renseignent à suffisance sur les violences de l'État sur les individus et groupes sociaux. Les mouvements de sécessions touareg depuis les années 1960, aujourd'hui les violences communautaires illustrent et donnent crédit à de telles thèses. La volonté de construire l'autorité étatique autour de groupe sociaux dominants, l'exercice de « *jacobinisme* », la privatisation des biens publics, l'administration autoritaire et assimilationniste des diversités culturelles, ont été des sources de violences symboliques et physiques. Un tel gouvernement des peuples, que peuvent avoir en partage de nombreux États-postcoloniaux ouest-africains, a constitué dès le départ une entrave au processus d'exercice démocratique du pouvoir. Pour de nombreux individus et groupes sociaux, le processus de participation politique, l'exercice des droits et libertés individuels et collectifs à travers l'espace public, l'expression de la démocratie plurielle, tout ceci, s'est fait à force de luttes sociales.

Enfin, un troisième aspect de la violence d'État, est son extraversion. Les processus de réappropriation, les changements de modèles de gouvernement, n'auront pas changé grand chose à l'État importé (Badie 2017). De nombreux États ouest-africains traînent des tares de souveraineté politique, économique, monétaire et militaire. Cela est encore plus vrai de l'État malien. L'extraversion des politiques économiques de développement est à mettre en lien avec cette aporie structurelle de souveraineté. Les modèles hybrides de certains régimes politiques sont un des signes des constructions en train de se faire.

Cependant, sortir des interprétations statocentrées des violences, pour lire les conflictualités sous l'aune des interactions États/groupes sociaux, permet de ne pas surestimer le rôle des gouvernements des États dans la formation des violences politiques, de dépasser la

thèse sur la fragilité des États source de violences³²⁷. Les entités Étatiques demeurent elles-mêmes sous les contraintes d'environnements nationaux et internationaux.

De manière générale, la marge de manœuvre des États en Afrique est limitée par les conditionnalités des institutions internationales financières et développementalistes. Le système international et mondial tel qu'on le connaît aujourd'hui émerge de la naissance des sociétés anciennement colonisées ; les nouveaux États, pourtant à la marge, deviennent un marché pour les espaces financiers et les banques. Pour faire de ces États de nouveaux marchés, il fallut les rendre dociles. La concurrence établie en règles de jeu a servi à déréguler. Les contraintes exercées sur les mobilisations financières et budgétaires de certains gouvernements, ont parfois servi d'instrument de contrôle de États : en réduisant leur capacité de contrôle et de maîtrise de leurs économies, en les soumettant aux lois de la concurrence auxquelles ils ne sont pas prêts³²⁸, en conditionnant leur dynamique de sécurité/défense .

La première source de fragilisation de certains États - dont le Mali -, fut donc le processus de *privatisation de l'Etat*. Elle se manifeste par la délégation de plus en plus fréquente à des intermédiaires privés de leurs fonctions régulatrices, voire régaliennes ; montées des « réseaux », des « marchés », et des acteurs privés ; pression plus directe des contraintes économiques internationales ; usage de la violence à des fins d'appropriation privée est devenu un mode de gouvernement dominant. Cette privatisation est au cœur des réformes de libéralisation qui se sont imposées à l'ensemble des pays du Sud. Elle concerne à la fois les entreprises publiques, les services publics, et les acteurs économiques³²⁹. Le discours réformiste qui a permis la vulgarisation ce processus et qui repose sur le mode de gouvernement libéral,

³²⁷ Nous savons que « tous les États montrent des degrés de fragilités »³²⁷ et que l'objectif premier et normatif d'une telle notion est de classer, d'hierarchiser, pour justifier toutes politiques interventionnistes. Pour ce faire, la statistique est érigée en instrument de légitimation³²⁷. L'Etat malien c'est aussi aux regards des violences récentes, un Etat à mesure de reconquérir des territoires perdus. Il est ainsi opportun pour l'objet de cette recherche de considérer les mécanismes – dans la troisième partie - qui ont été mobilisés par le Mali pour reconquérir au fur à mesure des espaces acquis *manu militari* à la cause touareg et djihadiste. Et il sera donc question de montrer comment l'Etat déploie ses ressources, par conséquent comment il exprime sa puissance par la reconquête de la souveraineté. Parfois, il s'agira de considérer l'action de l'Etat malien avec de maigres ressources. La thèse de la fragilité ne donne donc pas toute signification aux causes et origines des conflictualités. Au regard de la spécificité de l'irréductibilité touareg il est opportun de considérer la variable Etat, à l'épreuve des luttes de légitimités politiques qui se dessinent dans un cadre multiculturel.

³²⁸ HIBOU, Béatrice, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale*, n°1, automne 1998, p.128-194.

³²⁹ HIBOU, Béatrice, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale*, n°1, automne 1998, p.128-194.

fait encore son bon bout de chemin : réductions des dépenses budgétaires, gouvernance d'urgence, rapidité sur les modalités d'action.

En outre, avec la multiplication des rapports États/nouveaux acteurs³³⁰ (banques, firmes multinationales), ces « *processus concomitants de diffusion de l'usage d'intermédiaires privés pour des fonctions antérieurement dévolues à l'Etat, et de redéploiement de ce dernier* »³³¹ s'accroissent et s'étendent à des domaines sensibles de la gouvernance étatique. L'extension de la « décharge » peut être considérée comme une deuxième source de fragilisation des pouvoirs publics étatiques. Le Mali se trouve « impuissant » face à la gestion autonome de sa monnaie – instrument de l'économie. L'Etat fait face au défi de sa dette extérieure. Aujourd'hui cette décharge s'exerce de manière inquiétante sur le militaro-sécuritaire. Ce phénomène de fragilisation des institutions étatiques s'accroît dans les années 1990, la mondialisation et la libéralisation aidant. Le « moins d'Etat » au Mali s'est traduit par des soulèvements populaires (1989-1990). L'extraversion des politiques étatiques est une des conséquences d'un tel processus. La démocratie s'en trouve plus malade. Néanmoins, avec la mondialisation, l'apparition de certains acteurs transnationaux n'a pas apporté que des maux aux États. Les États ont parfois su déployer des stratégies pour se renforcer dans un pareil contexte³³².

Les récurrentes crises institutionnelles et politiques, les comportements de prédation au sein même des institutions centrales, de mal gouvernance, de corruption cristallisent le mal développement et le mal être. Les coups d'Etat militaires sont présentés comme des solutions, deviennent eux-mêmes des problèmes. Plus l'institution État-central est en crises plus les velléités sécessionnistes se trouvent justifiées dans *l'Azawad*.

B- Le recours à la violence des mouvements rebelles touareg pour exister

Selon la thèse défendue les mouvements rebelles s'engagent dans une guerre contre leur propre gouvernement central pour la reconnaissance d'une égale dignité. Dans le cas de l'Azawad, les violences symboliques relatives à l'indifférence, au manque d'empathie des autorités politiques maliennes à l'endroit d'une minorité touareg ont constitué des ressorts d'un

³³⁰COHEN, Samy « Les États face aux 'nouveaux acteurs' »,

³³¹ HIBOU, Béatrice, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale*, n°1, automne 1998, p.128-194., p. 153

³³² COHEN, Samy « Les États face aux 'nouveaux acteurs' »,

engagement violent de certains individus pour faire exister, rendre visible un espace territorial – dit Azawad - et les groupes sociaux qui le composent.

La quête de l'autonomie par le moyen de la guerre renvoie à l'objectif des mouvements rebelles de créer les conditions et les capacités de leur existence. Les rébellions touareg s'alimentent des attentes déçues de nombreux touareg d'être traités comme des maliens à part entière, d'égale dignité avec l'ensemble des citoyens. Ces rébellions ont aussi été nourries par les ressentiments de nombreux touareg, jadis exilés et réfugiés, en quête de nation autonome protectrice de leurs valeurs, culture et modes de vie. Ainsi, nous n'excluons pas de notre thèse, la quête véritable chez certains leaders, d'une séparation de l'Azawad du Mali, au nom des différences culturelles et des modes de vie. Pour exister, il faut se « séparer » de l'État malien.

1- La guerre pour l'autonomie et/ou l'indépendance de l'Azawad

Le sentiment nationaliste touareg précède l'avènement de l'État malien postcolonial. Dès les luttes d'indépendance la volonté de constituer une « nation touareg » à part entière est exprimée. En 1960, le Sultan de l'Aïr (Agadez), Oumarou Dan Ibrahim écrit au général de Gaulle pour demander l'indépendance de la région d'Agadez. Pierre Boilley, précise que la lettre fut rédigée et adressée au général De Gaulle par un certain Elhadj Alamine au nom des Kel Aïr :

« puisque l'indépendance s'annonce, alors nous les Touaregs, nous voulons nous diriger nous-mêmes et rassembler notre société toute entière là où elle se trouve. Nous voulons que notre pays soit un seul pays » (Boilley, 1993 : 215-239).

La question touareg est donc un des premiers dossiers politiques du Mali qui accède à la souveraineté internationale. Ce dossier semble n'avoir malheureusement pas constitué une priorité pour le régime de Modibo Keita - panafricain et hostile à la scission des territoires africains. Bien au contraire, à côté de dossiers brûlants tels la construction d'une économie nationale, d'un système social et éducatif, l'établissement d'une monnaie nationale etc., la question touareg – pourtant légitime- fut gérée avec mépris, si ce n'est avec violence. Pour preuve, des populations touareg refusant de payer l'impôt sont militairement réprimées. Le sentiment nationaliste touareg se renforce avec l'avènement de l'État malien. Les notions de « peuple », de « nation », de « libération » sont au cœur des premiers discours de leaders touareg défiant l'unité nationale du nouvel État malien. Ce conflit en est arrivé au stade de

violences sécessionnistes répétées qui ont conduit en 2012 à la proclamation de l'*Azawad* indépendant. Cette déclaration d'indépendance est rejetée par la communauté internationale.

La guerre pour l'autonomie dans le Mali

Tous les touareg ne sont pas rebelles, tous les touareg engagés dans la rébellion ne luttent pas pour une indépendance pure et simple de l'État malien. Nous distinguons d'un côté les comportements de certains leaders rebelles qui s'engagent dans une guerre pour l'autonomie au sein de l'État malien. Dans ce cadre de figure, les individus luttent afin que les touareg soient considérés comme des maliens à part entière, que leurs droits soient respectés en tant que citoyens, qu'ils bénéficient des conditions qui contribuent à leur autonomie, c'est à dire leurs capacités à agir librement dans le Mali. De l'autre, des individus sont attachés à l'autonomie totale qui prend ici les formes de l'indépendance pure et simple, à savoir la sécession du territoire national malien.

Le désir d'égalité de dignité n'est pas exprimé qu'à l'endroit de l'État, mais encore au sein même des minorités touareg où de fortes stratifications sociales conduisent certains sous-groupes tels les Imghads à chercher à s'émanciper par la guerre de la domination Ifoghas.

Le contexte actuel de la lutte contre le terrorisme constitue une situation empirique qui renforce la thèse que de nombreux mouvements rebelles touareg veulent être reconnus comme des citoyens maliens, à mesure de contribuer à l'effort de guerre et à la défense de la nation.

L'entrée en guerre de la communauté internationale contre le terrorisme marque et la signature d'un accord de paix issu du processus d'Alger entre le gouvernement du Mali et les parties signataires, marque la fin des hostilités entre les mouvements rebelles touareg et l'État malien. La signature de l'accord, déjà à Ouagadougou, marque le début des divisions et des oppositions manifestes au sein du mouvement rebelle.

De nombreux mouvements quittent le MNLA originel, dont le Mouvement du Salut de l'*Azawad* dirigée par Moussa Acharatoumane³³³. Ce dernier donne trois raisons qui l'ont

³³³ Propos de Moussa Acharatoumane lors d'un second entretien en Novembre à Bamako : « moi je suis resté on a fait la guerre jusqu'en 2013 il y a eu le terrorisme. 2014 on a commencé à se préparer les négociations non déjà en 2013 on a commencé les premières négociations à Ouagadougou sous la médiation de la CEDEAO notamment Blaise Compaoré à cette époque il n'y avait que le MNLA que notre mouvement. il y avait aussi le coup d'État il fallait qu'on fasse un accord Qui permettent que des élections puisse tenir au Mali président légitime

conduit à quitter le MNLA et former son propre mouvement. D'abord, il reproche au MNLA d'avoir accepté de signer les accords alors que le mouvement se dit indépendantiste. Il trouve une telle position incohérente. Ensuite, il justifie sa scission avec le MNLA, par l'importance du communautarisme dans le mouvement : *« la plupart des efforts du MNLA était concentré sur Kidal mais pas sur les autres villes , alors comme moi c'est vrai que je suis né à Kidal mais ma communauté est à Ménaka. Moi je suis de Ménaka et 60 % de la communauté c'est ma tribu (la communauté Daoussak). Je voyais que l'essentiel c'est sur une région, la rébellion ne faisait pas assez d'efforts, tout était concentré à Kidal »*. Moussa Acharatoumane, aujourd'hui un allié important de l'État malien dans la lutte contre le terrorisme, estime que le mouvement rebelle est dominé par Kidal alors que cette localité est minoritaire par rapport à Ménaka qui concentre une grande majorité de touareg et d'où ont commencé la plupart des attaques rebelles. Faut entrevoir à travers la position de Moussa, les conflits de leadership au sein de la communauté touareg, qui ne sont pas nouveaux. Troisièmement, selon Moussa, *« il fallait tout de suite donner un signal à la communauté internationale qu'on respecte les engagements d'abord l'instauration de l'État malien il faut que les services sociaux reviennent à la base; sur le plan sécuritaire aussi on s'est mis ensemble avec les partenaires la Minusma, barkhane avec l'armée malienne aussi. l'objectif est de faire comprendre à tout le monde il n'y a pas que ça qui compte Ménaka aussi compte »*³³⁴. Moussa a une lecture sur la faiblesse du MNLA et sur le

puisse être élu et négocier par la suite avec nous. donc on a fait l'accord de Ouagadougou et on a attendu 2014 il y a eu les élections le Président Ibrahim Boubacar Keita été élu. après son élection les négociations ont été transféré à Alger. les négociations ont commencé en 2014 jusqu'en 2015 on a presque fait une année des négociations à Alger pour aboutir à cet accord de paix. nous on a signé le 20 juin 2015 la plateforme la signé le 15 juin 2015. donc moi mon mouvement est né une année après la signature de l'accord. le MSA est né le 2 septembre 2016 ».

³³⁴ *« parce que tout simplement à l'époque j'ai vu des déchirure qui commençait à naître . Il y a une logique communautaire qui s'installait le MNLA était en contradiction avec dans aspiration. on dit qu'on est indépendantiste alors que de l'autre côté on signe un accord de paix qui reconnaît l'intégrité territoriale du Mali. du coup ça ne servait plus à rien de tenir les discours indépendantistes alors qu'on a pris des engagements avec l'État malien et la communauté internationale. donc moi j'ai trouvé ça d'abord contradictoires et deuxièmement la plupart des efforts du MNLA était concentrer sur Kidal mais pas sur les autres villes , alors comme moi c'est vrai que je suis né à Kidal mets ma communauté est à Ménaka. moi je suis de Ménaka et 60 % la communauté c'est ma tribu. je voyais que l'essentiel c'est une région la rébellion ne faisait pas assez d'efforts tu te te concentrer a kidal. Je voyais en réalité que j'étais en guerre avec mes voisins mes frères sont de la même communauté que moi les gens du Gatia et je ne voyais pas l'intérêt ; qu'on nous opposer pour rien parce que moi je suis du MNLA et lautre du Gatia. donc fallait que je Donc il fallait que je prenne un système où moi-même je suis même où c'est moi qui décide c'est pas quelqu'un d'autre qui décide pour moi ou réfléchis à ma place désormais aussi dire il y a une autre région touareg dans laquelle ce sont des gens; et donc ce sont pour toutes ces raisons la que j'ai pris mes distances. le MNLA et aussi devenu en mouvement très faible parce que tous les autres mouvements derives du MNLA.*

Quand j'ai pris le MSA quand j'ai créé la MSA la première chose que j'ai faite je me suis rapproché du Gatia le voisin direct. Les imghads et nous (dahousak) on est des communautés majoritaires...Deuxièmement il fallait tout

positionnement à avoir sur les configurations post-conflit qui se dessinaient. Il privilégie donc avec son mouvement de justifier la continuité de l'activité guerre pour l'autonomisation de sa communauté à Ménaka par la lutte contre le terrorisme, en partenariat avec l'État malien.

Moussa Acharatoumane, ses hommes et leurs communautés (les Daousakh) arrivent à obtenir une reconnaissance auprès à la fois de l'État malien et de la communauté internationale.

La guerre pour l'indépendance de l'Azawad

Tous les acteurs ne recherchent pas la reconnaissance d'une égale dignité en tant que citoyen malien à part entière. Ce qui est en jeu c'est aussi une lutte pour la reconnaissance d'une séparation, d'une indépendance. Le substantif « *libération* de l'Azawad » qui composent les appellations des mouvements rebelles (par exemple Mouvement National de Libération de l'Azawad) prend ici tout son sens. Nous avons indiqué plus haut le processus à travers lequel un Mouvement National de l'Azawad (MNA) créé en 2010 par des étudiants parmi lesquels Moussa Acharatoumane et Bilal Ag Chérif, est devenu un mouvement militaire de libération d'une région. Ainsi faut-il distinguer ce que des individus qui ont eu une formation universitaire tels Moussa et Bilal désirent, à savoir la reconnaissance d'une égale dignité, de ceux que d'autres qui ont eu des parcours guerriers loin de ceux des bancs de l'école, veulent. Un jeune ex-combattant rencontré à Bamako, dont le père a été tué dans les rébellions de 1990 déclare : « *Nous ne voulons pas être gouvernés par des maliens bambaras. Nous ne voulons pas que nos territoires soient gouvernés par d'autres que nous, nous on veut l'indépendance* »³³⁵.

Les acteurs ne font pas la guerre que pour revendiquer une égalité de traitement, une dignité égale entre tous les citoyens. Ce qui est revendiqué et ce pourquoi d'autres combattants se battent c'est la « *séparation* ». Un tel désir de séparation se traduit dans les propos de Ilad, un touareg ressortissant de Gao, porte-parole de la CMA quand nous le rencontrions à Bamako, quand nous lui demandions « *ce qui expliquait la reprise de la rébellion de 2012* » :

de suite donné un signal à la communauté internationale qu'on respecte les engagements d'abord l'instauration de l'État malien il faut que les services sociaux reviennent à base; sur le plan sécuritaire aussi on s'est mis ensemble avec les partenaires la minusma, barkhane avec l'armée malienne aussi. l'objectif et de faire comprendre à tout le monde il n'y a pas que ça qui compte Ménaka aussi compte »

³³⁵ Propos d'un ex-combattant touareg du MNLA, rencontré à Bamako

Vous savez les populations arabo-touareg en général c'est des nomades essentiellement . Même s'ils sont sédentaires aujourd'hui ils ont une culture nomade en ce sens que c'est des gens qui aiment la liberté , ils ont envie de gérer leurs affaires. Les nouveaux modes d'Etat, ils les interprètent tous comme une manière de leur imposer quelque chose, leur dicta. Alors ils ont besoin d'avoir un modèle de gestion propre à eux³³⁶.

Le désir d'une nation touareg indépendante de celle malienne est justifié par les caractéristiques des touareg qui seraient de « *culture nomade* » et qui auraient l'amour de la « *liberté* », et l'envie de « *gérer leurs affaires* » en toute autonomie. Nous retrouvons cette même quête de séparation chez un ex-combattant que nous avons choisi d'appeler Ag Moud, qui considère que le plus important dans la lutte et les acquis de la lutte c'est la « *reconnaissance de la cause touareg* ». Lorsqu'on lui demande d'évaluer les acquis de la rébellion, il déclare :

« je peux mettre un barème de 9 sur 10 sans exagérer. Ce qui est spécifique à une cause c'est sa reconnaissance. Aujourd'hui c'est une cause qui est là d'ordre international c'est déjà une très grande réussite qui a commencé de rien du tout avec des touareg des analphabètes qui sont coincés entre deux États tous complices, tous inconscients , tous inhumains. Cette cause aujourd'hui, ils sont tous dans l'obligation tous ses états avec toutes ces personnalités inhumaines, inconsciente, qui les ont gérés sont obligés aujourd'hui de reconnaître cette cause et d'en discuter, d'en faire une problématique. Donc c'est déjà pour moi, c'est comme une indépendance. Je me sens déjà tellement fier que je me sens indépendant. Parce que l'indépendance c'est d'abord au fond de soi-même que ça commence ».

Ag Moud, qui a été un acteur des rébellions de 1990, estime que les touareg n'ont pas encore la place qui leur revient dans ce monde. Il ne se sent pas reconnu parce qu'il considère que le groupe touareg n'est pas encore à la place qu'il mérite dans le monde :

« Le deuxième barème je dirais que c'est 1 / 10 (rire). Vous êtes surpris parce que la place qu'on doit avoir dans ce monde qui doit être de 10 sur 10 sinon de 20 / 10 hein , on ne l'a pas jusqu'à présent mais c'est trop

³³⁶ Propos du porte-parole de la Coordination des Mouvements de l'Azawad, lors de notre entretien chez lui à la terrasse de sa maison à Bamako, en Novembre 2018.

exagéré peut-être, je me sens touareg très très fier qui veut participer à l'évolution de ce monde positivement »

Le nouveau cadre républicain qui émerge aux indépendances constitue quelque part une entrave à l'expression des pouvoirs de certaines chefferies touareg. Le nationalisme a constitué un cadre de résistance aux mutations politiques des années 1960. Certains sous-groupes touareg- les *Ifoghas* par exemple – défient l'État malien en résistant à toute forme d'expression d'autorité politique sur certains territoires du Nord, notamment Kidal. Des considérations identitaires, sociopolitiques et historiques nourrissent le nationalisme touareg.

Les attentes de reconnaissance d'égale dignité ou encore le désir de séparation ne sont pas contradictoires. Que les acteurs cherchent à bénéficier de la part des autorités maliennes d'un égal traitement au sein de l'État-nation ou dans un État séparé, l'objectif demeure une volonté d'autonomie de la part des acteurs. En effet, l'auto-administration au sein de la nation malienne, ou l'auto-administration dans un Azawad indépendant, participeraient d'une reconquête d'une dignité, d'une fierté. L'autonomie fonde la dignité et l'estime en soi. C'est parce que les deux tendances à la reconnaissance d'une égale dignité ou d'une reconnaissance de séparation ne s'excluent pas que lors des accords de paix, il est aisé d'observer une forme de consensus des mouvements arabo-touareg autour des dividendes de la guerre et de la paix, qui qu'elles soient politiques, économiques, symboliques, contribuent à valoriser la « cause touareg ».

2- La valorisation de l'identité guerrière touareg dans la lutte contre le terrorisme au Nord du Mali

Dans les sociétés traditionnelles touareg, la guerre est considérée comme un moyen de laver l'affront. C'est pourquoi il serait hasardeux de lire les rébellions touareg comme de simples mouvements opportunistes. En effet, l'opportunisme se greffe au fur à mesure que l'économie de la guerre y est favorable. La prolifération des groupes armés d'obédiences diverses, les actes de banditismes, émergent dans des contextes de processus de paix. Les accords de paix semblent inciter au jeu de positionnement. Une telle dynamique ne doit pas suffire à conclure à l'opportunisme des mouvements rebelles, en dépit du fait que les jeux de

stratégies dans les processus de paix peuvent largement contribuer à la valorisation du statut des groupes en lutte.

Nous ne perdons pas de vue que les guerres répétées des mouvements touareg contre l'État central malien ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations des territoires azawadiens revendiqués. Le noyau moral des résistances touareg est à voir dans l'action et la revendication collective elle-même et non point dans les aventures individualistes de la guerre.

Cette action collective est sous tendue par des motivations liées aux attentes de reconnaissance lointaines et collectives non satisfaites. Ces attentes sont entre autre le respect du sujet touareg dans son environnement socioculturel, les attentes d'hommage aux nombreuses vie perdues par la guerre ou les aléas de la nature. La demande de reconnaissance exprimée à l'endroit du gouvernement malien est celle d'une empathie à l'égard des populations du Nord, qui de manière objective sont délaissées par l'administration étatique. Et c'est en ce sens qu'il faut comprendre le besoin pour certains touareg de se constituer en État indépendant.

Pourtant, minoritaire dans les territoires *Azawad* revendiqués, les touareg qui du moins ne sont pas les seuls à défier l'autorité centrale, expriment des résistances à toutes les formes d'occupation et de gouvernance de « leur territoire ». La reconversion de nombreux mouvements rebelles contre l'État, en mouvements de lutte contre les groupes armés dits terroristes-djihadistes, démontre l'investissement que mettent certains touareg dans le contrôle de soi et de ces propres territoires. Une guerre contre le terrorisme qui est aussi une guerre pour leur honneur (leur dignité).

De nombreux mouvements nés de la rébellion de 2012, constituent aujourd'hui, des remparts contre le terrorisme au Sahel. Les armées nationales et étrangères s'appuient sur l'expérience de terrain de ces mouvements pour contenir le terrorisme. La lutte contre le terrorisme est mobilisée comme argument de légitimation de l'existence de certains mouvements qui continuent leurs activités guerrières. Moussa Acharatoumane justifie la création de son Mouvement pour le Salut de l'Azawad, par l'impératif de lutter contre le terrorisme.

La lutte contre le terrorisme permet de revaloriser l'image de certains mouvements touareg écornée par les alliances avec des groupes armés dits terroristes-djihadistes pour conquérir certains territoires. L'opinion publique malienne les voit comme des alliés des terroristes-djihadistes. Le processus de paix enclenché par les accords de paix de Juin 2015,

permet à la CMA et ses démembrements , n'ayant pas obtenu une reconnaissance internationale des territoires de l'Azawad, de se constituer en partenaires de l'État malien et de la communauté internationale.

Par acte contre nature de nombreux chefs rebelles s'opposent aujourd'hui violemment à leurs frères d'armes d'hier. Les relations entre Iyad Ag Ali et El-Hadji Gamou, chef du GATIA sont connues de beaucoup de maliens, notamment des touareg. Ces deux hommes sont aujourd'hui sur le champ de bataille les ennemis les plus farouches, pourtant frères d'armes lors de la rébellion de 1990³³⁷.

La lutte que mène le MSA dirigé par Moussa Acharatoumane n'est pas juste inscrite dans une logique d'autodéfense de sa communauté (*Daoussak*) à Ménaka, mais aussi dans l'objectif de redorer une image positive face à une communauté internationale qui affiche une certaine fermeté contre les contestataires de l'autorité politique malienne. Ces processus répondent de logiques opportunistes mais aussi servent des besoins symboliques liés à l'image des mouvements qui évitent toute exclusion du jeu. Selon un ex-combattant de la CMA « beaucoup de gens pensent que c'est lui (le général Gamou) qui veut protéger le peuple contre les terroristes. Il est apprécié parce qu'il n'est pas corrompu »³³⁸.

3- Parcours biographiques d'acteurs rebelles ?

Nous analysons le parcours des individus dans leurs rapports à l'État qu'ils défient. Ce qui nous permet d'appréhender des aspects de leur parcours de combattants, de leurs motivations à l'engagement rebelle et de la représentation qu'ils ont de la guerre contre leur propre État. A travers l'analyse de quelques éléments de parcours des individus nous tentons de déterminer les motivations et les étapes d'un engagement à la guerre pour la reconnaissance.

Parcours Ag Moud

Ag Moud est un habitant de Kidal, et ex-combattant du MPLA. Acteur principal de la rébellion de 1990, il s'engage dans la guerre contre l'État central après un parcours de migration vers les pays voisins directs ou proches. Cinq étapes peuvent caractériser son parcours.

Premièrement, le contact de Ag Moud avec l'État malien commence par son parcours après le cycle secondaire. Il cherche à intégrer par concours une école professionnelle pour

³³⁷ La séparation entre les deux hommes se fait déjà à cette époque , avec la création de ARLA qui se sépare du MPLA de Iyad Ag Ali

³³⁸ Entretien avec un ex-combattant du MNLA et de la CMA

vétérinaire à Bamako la seule qui existait au Mali. Il est admis au concours. Il va bientôt faire son premier contact avec la capitale malienne. Il décrit ce premier contact comme difficile : « il fallait d'abord résoudre le problème du logement du parent qui doit héberger ». Ce voyage vers Bamako, commence par un long périple. Ag Moud insiste sur le trajet difficile devant le mener à Bamako pour suivre cette formation de vétérinaire. Il était prévu que ce voyage vers la capitale se fasse par avion, avec quelques autres camarades ayant aussi réussi au concours. Ils vont rencontrer une première déconvenue avec le gouverneur de Gao qui refusait de leur donner ce billet d'avion pour rejoindre la capitale. Ils auraient passé donc 2 semaines à Gao. Il insiste sur la difficulté du séjour dans la ville des *Askia* où à plusieurs reprises ils ont revendiqué aux autorités leur billet d'avion en vain. Ag Moud interprète le refus pour l'autorité de les convoier vers Bamako en avion comme un moyen " de récupérer ce qui leur appartient" c'est-à-dire l'argent devant servir à leur voyage par vol". Il estime que" le séjour à Gao a accentué mes souvenirs d'enfance". En effet, lorsqu'ils ont cherché à revendiquer leur billet d'avion le gouverneur les aurait « humilié » (l'enquêteur utilise le terme de « insulter ») en les traitant " des fils de nomade qui réclament un droit à voyager par avion". Le voyage se fera donc finalement par la route (près de deux milles kilomètres de routes non bitumées). L'individu décrit sa première, deuxième et troisième année à Bamako comme des années de "peines" : "J'étais resté presque une semaine sans avoir où manger". " on était organisé en groupe d'étudiants qui louait une chambre chez les voisins".

Cette première étape sera suivie d'une deuxième étape de parcours faite aussi de voyage. Ag Moud décide d'aller vers l'Algérie pour travailler et selon ses mots " ramener quelque chose". Un événement marque cette deuxième étape du parcours. Ag Moud découvre que sa maman qui était annoncée morte était bien vivante en Algérie : " *c'est là que j'ai appris que ma maman était vivante à l'âge de 18-19 ans*". Il va donc se mettre à la recherche de sa maman en Algérie, et décide d'abandonner ses études quand il la découvre. Notre enquêteur ne finit donc pas sa dernière année de formation. Au sujet de sa maman, il nous rapporte : " les gens croyez que ma maman avait été exécutée mais non elle avait fui ; c'était ma grand-mère qui avait été exécutée. Elle, elle s'est remariée vers l'Algérie et ils n'ont plus de mes nouvelles, au fait non... son mari ne voulait pas venir me chercher mais ce sont des choses dont j'aime pas parler..."

L'exil de Ag Moud en 81 vers l'Algérie lui a permis d'avoir du "boulot". Il continue son voyage vers la Libye en 83 . Il explique que « la Libye à l'époque c'était l'Eldorado ». Une troisième étape de son parcours commence en Libye : " il y a eu un camp militaire ouvert en 84

que j'ai rejoint par esprit de vengeance. Des préparatifs pour déclencher une rébellion contre le Mali... J'ai fait ma formation militaire. En 86 on a entamé un congrès. En 80 jusqu'à 84 c'était un mouvement secret”

L'individu en Libye a travaillé dans des sortes de « plantations emménagées par l'État libyen pour la culture du blé de l'orge ». Ce travail lui permettait d'avoir des revenus dont une partie servait de « cotisations » pour le mouvement qui était secret au début :

« par la suite ce sont les autorités libyennes mêmes qui ouvrent un camp (militaire). Mais en réalité ils envisageaient (les autorités libyennes) une nouvelle forme d'ingérence au Tchad contre la France c'est après qu'on l'a compris”

Dans ce mouvement au départ clandestin, Ag Moud occupe un rôle important en 1986 suite à l'organisation d'un congrès : “ durant ce congrès j'ai fait partie du comité exécutif en tant que Chargé de d'éducation de l'information et de la sensibilisation révolutionnaire c'était un gros poste (...) en 87 on a créé une école et des programmes de sensibilisation ; jusqu'en en 89 au problème libyen on a vu que la Libye voulait nous utiliser pour mener cette guerre ; ce n'était pas la nôtre on a donc décidé de faire rentrer les gens au terroir”.

Une quatrième étape de parcours de l'acteur, commence donc avec l'entrée en guerre du MPLA contre le Mali : « j'étais donc chargé militairement de la zone frontalière Bouressa-Anchawadji On était organisé en groupe chaque groupe chargé d'une localité”. Ag Moud nous explique que c'est suite à l'arrestation des éléments du mouvement à Gao, qu'ils d'attaquer en premier les garnisons de militaires et de gendarmerie à Ménaka avec le groupe conduit par le secrétaire général du mouvement Iyad Ag Ali.

« donc nous avons été informés parle de la suite donc ils sont venus nous rejoindre et on a attaqué à Bouresa ». L'état aurait décidé de frapper fort avec les bérets rouges envoyés par Moussa Traoré : “ on a décidé d'attaquer le bataillon avec presque un effectif de 42 personnes, eux ils étaient 300. C'était la défaite de l'armée à Toxymen. c'est suite à ça qu'ils ont accepté les négociations les accords en changeant de discours”

“Je reconnais qu'après ça il y a eu infiltration de la rébellion par des agents secrets des différents états intéressés par la problématique de l'Azawad”. La cessation de feu en 91, marque le début d'une cinquième étape dans le parcours de Ag Moud. Cette étape est plus liée au sort du mouvement qu'à l'individu à proprement dit. A la question s'il ne pouvait pas chercher à identifier les individus pour les exclure des mouvements, il répond : “ on n'avait pas les moyens

*de vérifier qui est qui ; on ne voulait pas stigmatiser*³³⁹. Dans ce contexte post-guerre, Ag Moud estime qu' il « fallait rééduquer les masses sur le combat pacifique, sur les enjeux du développement que les gens ne comprenaient pas forcément parce qu'ils n'avaient qu'à l'esprit le mot de l'indépendance. Ils n'avait jamais pensé aux options de fédération ».

C'est dans ce contexte poste guerre après la signature des accords en 91 d'abord à Tamanrasset ensuite en 92 le pacte de réconciliation, que les dissidences vont commencer, des divergences à l'intérieur même du mouvement. Selon Ag Moud, « il y a eu un régionalisme, les gens ont pensé que ce sont les gens de Kidal seulement qui veulent tout diriger. Certains se sont dit trahi par les gens de l'Adrar ». Ce sentiment de communautarisme est partagé par la plupart des combattants et non-combattants, notamment Acharatoumane, Mahmoud.

Ag Moud considère que ces soupçons étaient légitimes parce que “ on cotisait et aussi pour avoir des armes et des voitures qu'on a jamais vu. Tout cela a accentué le soupçon et a contribué à créer FPLA” qui est la première dissidence qui émerge sous fond de soupçon et de méfiance les uns envers les autres. Une deuxième division viendra de la création de ARLA. Cette division repose sur des antagonismes entre sous-catégorie du groupe social touareg (les *Ifoghas* contre les *Imghads*). Ag Moud considère cet éclatement du mouvement est l'œuvre de politiques de divisions : “ *tout ça c'est une idée des services secrets; ils ont incité l'idée des vassaux pour diviser, c'est la naissance de ARLA. Le FIAA, un autre mouvement sera « imposé aux accords de Tamanrasset ».*

Il peut être retenu de manière générale que les accords de paix on servit à démanteler les rébellions. Le processus de démantèlement de la rébellion de 90 est quelque part similaire à celui de 2012 qui connaît aussi de profondes divisions. La prolifération des groupes armés suite à la signature des accords de paix, constitue un premier élément d'explication de l'échec de certains accords de paix qui sont conçu pour mettre fin à la guerre contre l'état central et non pour résoudre définitivement le conflit armé.

Par rapport à la rébellion de 2012 Ag Moud qui fut un combattant de celle de 90 dit n'avoir pas été associé au projet du MNLA même s'il partage les principes et la cause. Il salue

³³⁹ Notre enquête revient à demi-mot, à voix basse sur des soupçons que nous avons entendu par-ci par-là à travers de nombreux individus sur le statut de Iyad Ag Ali (est-ce que c'est un service algérien): “ bon c'est après qu'on a su il collaborait avec les services secrets algériens, sans preuve souvent mais c'est des analyses. Le temps l'a prouvé quand même”.

le travail des nouvelles générations tout en critiquant l'attitude matérialiste qui caractérise selon lui cette rébellion de 2012 :

“ les gens qui ont accepté en 2012 ce sont eux-mêmes qui ont changé le comportement qu'ils ont accepté même ceux qui sont pions de ces États... il n'avait plus d'objectif. Ils sont devenus plus matérialistes. Donc quand on dit réactionnaire le terme réactionnaire vous l'utilisez pour quelqu'un qui n'a jamais fait la révolution hein...?; moi je n'ai aucun intérêt après l'accord je n'ai jamais été intégré dans quoi que ce soit qui concerne l'État malien je n'ai jamais eu un intérêt personnel. Le MNLA s'est organisé sans moi. Mais j'adhère à ses principes et objectifs. Mais d'autres pour des intérêts personnels on rejoint les MNLA. ils ne sont pas là pour des principes la cause de la Libération”

Ag Moud semble ne pas vouloir trahir ce qu'il considère comme une révolution. Il est d'une génération portée par le discours révolutionnaire des libérations. Son parcours au sein de deux États l'Algérie et la Lybie dont le second est connu pour son soutien aux mouvements de libérations africains, peut expliquer son désaccord mal voilé avec le MNLA dont il reconnaît par ailleurs le mérite.

Ag Moud salue les acquis de la lutte qu'il a mené. Il nous indique avec beaucoup d'émotions que la rébellion n'a pas échoué³⁴⁰.

« Même 90 n'a pas été un échec il faut évaluer ; il faut savoir évaluer c'est-à-dire c'est pas seulement l'objectif principal l'objectif étant la libération mais c'est ce changement de discours qu'avait Moussa Traoré au début de la rébellion et après l'opération de Toximen ne sont pas les mêmes c'est déjà un changement. Le fait de le reconnaître c'est un changement le fait de ne pas avoir un seul touareg officier malien aujourd'hui il y en a par centaine c'est un changement vous voyez ce que je veux dire. Le fait que Kidal ne sois qu'une prison national au Mali aujourd'hui Kidal étant une région qui décide de son sort quelque part c'est un changement. Le fait de ne pas avoir un haut responsable touareg à la fonction publique aujourd'hui on en a par milliers. En 90 au pacte national il n'y avait plus un seul cadre touareg au chômage. Tous ont intégré la fonction publique. Maintenant la conscience humaine veut que ces gens reconnaissent que c'est grâce à une lutte, à une cause, à des principes qu'ils doivent continuer à alimenter ; ça c'est l'inconscience humaine le fait que certains ont profité des projets des avantages et qu'ils ont exploité ces avantages pour les maliens non pour la cause qui les a nommé à ce poste à ces avantages ça c'est l'inconscience humaine c'est pas le virage de la cause

³⁴⁰ Nous avons cherché à comprendre les acquis de la rébellion. Nous avons ainsi demandé à l'acteur s'il considérait que la rébellion est un échec. Cette question a certainement choqué au regard des émotions de colère (ton ferme dans le discours).

elle-même; la cause elle est là. il y a un problème de génération actuellement. elle a progressé sur tous ses aspects. Une cause qui n'était discuter avant qu'entre malien et algérien à Tamanrasset, aujourd'hui qui se discute au Burkina, qui se discute à la communauté internationale, qui est arrivé au plus haut niveau mondial qui est l'ONU, qui est le Conseil de sécurité ainsi de suite. Des responsables qui étaient reçu seulement par un officier malien ou algérien aujourd'hui qui sont reçu par le Congrès américain, ça ce sont des avancées qu'il faut reconnaître tout ça c'est grâce à la cause vous voyez un peu (sur un ton ferme). Des gens qui ne pouvaient même pas faire des marches de revendication pacifique aujourd'hui font des marches pacifiques en France, en Europe, en Amérique partout au monde hein ... donc tout ça c'est des avancées il faut savoir évaluer (ton énervé) »

III- Faire la guerre pour la conquête du pouvoir en Côte-d'Ivoire

Trois principales thèses sont mobilisées pour tenter d'expliquer les conflits armés en Côte-d'Ivoire. Ces conflits sont d'abord inscrits dans le contexte des années 80-90 marqué par un épuisement des modèles de développement économiques en Afrique de manière générale, en Côte d'Ivoire en particulier. L'épuisement du régime de croissance ivoirien aurait conduit au conflit (Hugon 2003; Pape 2003). Ce modèle selon Philippe Hugon, est soutenu par la France et par les intérêts économiques français, en plus de dépendre fortement d'une main-d'œuvre immigrée, de cadres expatriés, de capitaux et de technologies (Hugon 2003). Les crises internationales des années 70 auraient négativement influé sur le modèle économique de croissance ivoirien fortement dépendant de l'extérieur. Une telle thèse économique accorde une trop grande importance aux dynamiques externes dans le déclenchement des conflits armés en Côte-d'Ivoire.

Une deuxième thèse ensuite interprète les conflictualités en Côte d'Ivoire au regard des autres conflits de la sous-région. Pour rappel, les violences au Libéria, en Sierra-Léone, débordent sur une bonne partie de la région et la Côte-d'Ivoire fait face au défi des phénomènes de mercenariat, de pillage, des réfugiés, de trafic des armes légères, des bouleversements sociaux relatifs aux guerres civiles du *fleuve Mano* de la fin des années 80. Les conflits armés en Côte d'Ivoire s'inscriraient donc dans le prolongement des conflictualités en Afrique occidentale.

Enfin, les conflits armés en Côte d'Ivoire selon certains observateurs peuvent être appréhendés comme une économie politique de la guerre de prédation, de captation, de pillage

dans un contexte où la légitimité des régimes est remise en cause, le système politique à bout de souffle.

Ces trois thèses sur l'émergence des conflits armés ivoiriens renvoient à des interprétations économiciste et matérialiste des conflictualités. L'accent est mis sur les dynamiques économiques qui conduisent aux conflits armés.

Nous considérons que les conflits armés de Côte-d'Ivoire se manifestent à travers des dynamiques internes relatives d'abord aux crises sociales, politiques et économiques que traversent les différents régimes politiques du pays dans les années 80 à 2000. Ces conflits sont aussi le fait de mouvements politiques et d'acteurs contestataires en lutte pour la conquête du pouvoir de l'État central.

A- L'ivoirité : un déni de nationalité et luttes de pouvoir (1990-2000)

Dans ce cas de conflictualité ivoirienne, des dénis de droits civiques ont particulièrement fondé l'émergence des violences pour la conquête du pouvoir central. Le refus par exemple de la citoyenneté ivoirienne et des droits connexes, à certains citoyens a constitué un facteur déclencheur des antagonismes violents. Le rejet du processus électoral des années 2000 de Alassane Dramane Ouattara, chef de parti du RDR, a justifié les violences de certains mouvements rebelles dont le MPC, pour revendiquer un droit civique de participer à la vie politique de la nation.

Le concept d'ivoirité fait son apparition dans le champ politique et médiatique ivoirien dans les années 90. La notion d'ivoirité prend dans un premier temps le sens d'appartenances aux valeurs culturelles ivoiriennes. Niangoranh Porquet³⁴¹ est désigné comme le concepteur du terme *ivoirité*. Il aurait voulu créer un concept rassembleur, conscient de son métissage biologique. L'ivoirité ne traduisait ni racisme, ni xénophobie. Elle partait d'une volonté de créer un sentiment national : créer un homo ivoirien au-delà des diversités linguistiques et culturelles. L'ivoirité concerne l'appartenance à un État-nation ivoirien. C'est une catégorie qui exclut systématiquement. Les « vrais ivoiriens seraient tous les membres des groupes ethnolinguistiques répertoriés à l'intérieur des frontières nationales au moment de la formation de celles-ci »(Gaulme 2001). L'idée d'ivoirité renvoie à la culture commune que des ivoiriens

³⁴¹ Ce dernier est né d'un père NZema de Grand-Bassam du Sud du pays et d'une mère malinke originaire de Boundiali dans le Nord.

ont en partage sur leur sol. Elle traduit l'identité ivoirienne. Mais ce concept ne veut rien dire et c'est là toute sa force.

Dans le jeu politique, de nombreux leaders en concurrence exploiteront cette notion d'ivoirité sous le registre nationaliste, parfois raciste et xénophobe. Entre 95 et 96, Bédié alors président à encourager la diffusion du concept d'ivoirité³⁴², pour des visées électoralistes. Cependant le contexte où cette notion est mobilisée, le pays traverse une situation économique tendue, des crises sociales autour du foncier. Un discours politique sur les identités nationales permet à Bédié de recentrer le débat à l'échelon national et de consolider un aura national contre les pressions internationales. Il évoque une *préférence nationale économique*, il parle d'*authenticité*.

La notion d'ivoirité a autorisé le discours sur l'autochtonie et l'allochtonie. Tiken Jah Fakoly démontre les effets néfastes de l'ivoirité sur les rapports sociaux dans une de ses chansons (« le pays va mal ») :

« Avant on ne parlait pas de nordiste ni de sudiste mais aujourd'hui/ tout est gâté./ L'armée est divisée, la société est divisée, les étudiants sont divisés/ Même nos mères au marché sont divisées [...] Avant on ne parlait pas de chrétien ni de musulman/ Mais aujourd'hui tout est gâté/ L'armée est divisée, la société est divisée/ Les étudiants sont divisés/ Mes mamans au marché sont divisées [...] Nous manquons de remèdes contre l'injustice/ Le tribalisme, la xénophobie/ Après l'ivoirité, c'est l'épisode des "et", des "ou, des... oh ! »

Il est dénié à de nombreux habitants du Nord du pays d'être de nationalité ivoirienne. Ils sont relégués à leurs origines de migrants pour d'aucuns. La notion d'ivoirité en créant un nouveaux regards sur des citoyens ivoiriens dont on interroge la véritable appartenance nationale, a non seulement laisser émerger un besoin ontologique de sécurité pour ces personnes désignées étrangères, mais encore, l'ivoirité ouvre les voies à la stigmatisation de certaines populations, notamment les musulmans du Nord de la Côte-d'Ivoire.

Dans le domaine social, les réformes du régime foncier par la loi de 1998 relative au domaine foncier rural, catalyse les antagonismes. Léo Montaz explique la crise ivoirienne comme la conséquence d'exclusions de populations rurales, notamment les jeunes, de l'accès aux ressources foncières. Il estime que la fin du « compromis houphouëtien qui permettait aux

³⁴² Des chants, des danses a été consacré à cette thèse tantôt pour diviser tantôt pour réconcilier. Après la guerre de 2001-2003, la musique engagée de Alpha Blondy, Tiken Jah Fah Koly, la danse *couper/décaler*, travaillent à réconcilier.

étrangers de bénéficier des terres correspond au retour des jeunes, qui s'étaient émancipés par la migration, vers leurs localités d'origine. Ces populations font face au durcissement de l'accès aux ressources foncières et devront chercher une autonomie (Montaz 2020).

B- Ouattara, le symbole de l'exclusion politique ?

L'article 35 de la constitution ivoirienne constitue l'élément principal du différend entre l'exécutif et les prétendants au pouvoir dont Alassane Ouattara et ses partisans. Cet article demeure le facteur catalyseur des violences de 2001-2003. Pour preuve, la modification de cet article faisait partie des principaux points de discussions à Marcoussis. Les accords de Marcoussis préconiseront une révision de la constitution.

Le contenu de cet article stipulait que « le président doit être ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine, qu'il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne et ne s'être jamais prévalu d'une autre nationalité ». La révision de l'article stipule que le candidat, « doit être exclusivement de nationalité ivoirienne né de père ou de mère ivoirien d'origine ».

A travers cet article qui vise Alassane Dramane Ouattara³⁴³, c'est la nationalité même de ce dernier qui est remise en cause. Deux thèses se confrontent. Celle qui estime que Ouattara n'est pas ivoirien et que les preuves de son ivoirité sont fausses. Certains tels l'ancien président Henri Konan Bédié, vont jusqu'à le qualifier de burkinabé qui n'a pas à se mêler des questions ivoiriennes. La seconde thèse confirme et prouve l'identité nationale ivoirienne de Ouattara. La négation de cette dernière thèse est vécue comme un acte d'insulte, d'humiliation « pour ceux que leur nom, leur origine et leur carte d'identité rapprochent de lui » {Citation}

Ouattara lui-même, qui a fini de servir son pays comme premier ministre sous Houphouët Boigny, est emmené à démontrer et justifier sa nationalité lors de sa candidature à la présidence de la république de Côte-d'Ivoire en Août 1999, devant les membres du congrès :

« Ma mère Hadja Nabintou Cissé, originaire de Gbéléban au nord-ouest de la Côte d'Ivoire, vit à Cocody, et tout le monde la connaît. Mon père, El Hadj Dramane Ouattara, originaire de Kong au nord-est de la Côte d'Ivoire, installé naguère à Dimbokro, y était bien connu, notamment par le président Félix Houphouët Boigny, et notre cour familiale est toujours là, habitée par mon frère Sinaly Ouattara. Je suis né à Dimbokro et tout le monde le sait » (Le Pape 2003a).

³⁴³ Le code électoral voté en 1994, visait déjà à exclure Alassane Ouattara considéré comme un dissident dans le Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire.

Ouattara justifie donc qu'il est bien éligible. Qu'il répond aux exigences de la constitution. Il sera écarté de la course au nom du fait qu'il ne serait pas de nationalité ivoirienne. Le déni de nationalité du président Alassane Ouattara est perçu comme un déni pour de nombreuses familles et personnes qui ont fait l'expérience de la migration, et qui sont installés en Côte d'Ivoire depuis des années. Ces populations se sentent exclu de la vie publique comme l'est Ouattara.

Le déni de nationalité, précisément le déni civique a été d'autant plus un catalyseur de la guerre en Côte-d'Ivoire, que de nombreux citoyens ayant toujours votés sous Houphouët Boigny, se sont vus refuser ce droit au nom du fait qu'ils seraient « étrangers ». Dans ce contexte, le concept d'ivoirité distillé depuis les années 90 à travers les médias a bien pénétré et convaincu certaines populations.

Ainsi, les exclusions à deux reprises de Ouattara des élections ont été vécues comme des blessures morales à la fois pour Ouattara lui-même, son parti et certaines populations. Comment la blessure de Ouattara devient-elle celle de tout un groupe ?

Les antagonismes Nord-Sud, Chrétiens/Musulmans, autochtones/allochtones, peuvent être compris à partir du récit de déni de nationalité de Ouattara. Des considérations électoralistes et des logiques d'accès et contrôle du pouvoir central dictent les confrontations politiques et les instrumentalisation à la fois des textes constitutionnels et des identités des groupes. Alassane Ouattara entreprendra de mobiliser autour de sa position de victime, les communautés musulmanes et celles issues des migrations.

Ces exclusions se font dans des contextes de tensions sociales et économiques, et de peur. De nombreuses populations des villes et campagnes du Sud manifestaient une certaine crainte face à des populations migrantes venues des pays frontaliers du Burkina-Faso, du Mali, du Libéria, de la Guinée, qui à force de travail dans l'une des villes les plus attractives de l'Afrique de l'Ouest, ont réussi pour nombre d'entre elles, à entrer en possession de biens terriens, de plantations de Cacao et banane, de réseaux commerciaux etc. l'investissement de ce capital économique dans le champ politique à travers la candidature de Alassane Ouattara a constituer un moment de friction.

Ce sont des logiques opportunistes d'entrepreneurs politiques qui constituent en partie l'élément déclencheur des violences en Côte-d'Ivoire (Cogneau, Mesplé-Somps, et Roubaud 2003). Les belligérants du côté de la rébellion comme de celui du gouvernement, instrumentalisent les identités pour des fins politiques (Le Pape 2003b).

A la suite du coup d'État de Décembre 1999, de nombreux partisans de Ouattara seront arrêtés et traités de « faux ivoiriens ». Pour l'élection présidentielle de 2000, Ouattara sera éliminé de la course par la cour suprême, au nom de l'article 35.

L'exclusion d'un homme de la course à la présidence crée les germes de la guerre civile ivoirienne lorsque des notables et chefs religieux prononcent des sermons sur le cas Ouattara. Par exemple, l'imam Idriss Koudouss Koné, président du Conseil national islamique, dénonce « le rejet systématique de tous les candidats de confession musulmane » (Le Pape 2003a)

Conclusion. Des guerres pour la reconnaissance

La fin du 20^{ème} siècle est marquée par des conflits armés dans la plupart des États d'Afrique subsaharienne. De nombreux conflits qui ont violemment opposé des mouvements rebelles à leurs États-centraux, ont aussi été alimenté par des registres moraux de guerre pour la reconnaissance. Des dénis d'autonomie, un manque d'empathie, des dénis de droits civiques ont constitué des causes de ces conflictualités.

L'émergence des guerres pour la reconnaissance, notamment dans les cas de la Casamance et de l'Azawad, s'inscrit autour des projets de guerre pour l'indépendance. Dans les deux cas d'étude la guerre pour l'indépendance demeure la forme radicale d'expression d'une reconnaissance d'autonomie et d'une exigence d'empathie à l'endroit des États-Centraux respectifs du Sénégal et du Mali.

Un désir d'État et une quête d'égale dignité animent la lutte des mouvements rebelles qui estiment représenter et porter les luttes sociales et politiques des régions dont ils revendiquent la séparation. Cette dernière est à comprendre comme le stade radical du processus de belligérance. La séparation est vue à la fois comme le processus ultime, radical et alternatif du processus de demande de reconnaissance d'une autonomie, d'une égale dignité. En effet, les leaders des mouvements rebelles considèrent l'hypothèse d'une égale dignité de tous les citoyens au sein de l'État-nation. L'indépendance, au sens de constitution d'un État souverain qui fait sécession, est une hypothèse alternative dans la lutte pour la reconnaissance. Devenir une entité étatique reconnue est perçu comme une garantie d'autonomie et d'égalité avec l'État considéré comme dominant et oppresseur.

Par ailleurs, les États du Sénégal et du Mali cherchent aussi à être reconnus comme des nations modernes et homogènes. Cette quête de reconnaissance a conduit au déploiement de modèles systémiques unitaires (par exemple le modèle islamo-wolof au Sénégal, le modèle État-bambara au Mali) au mépris des différences culturelles et des besoins de reconnaissance de chaque groupe social dans l'ensemble national. La défiance de l'autorité étatique en Casamance et dans l'Azawad est la conséquence des antagonismes d'ordres sociaux, et des violences symboliques qui émergent de certaines interactions entre les gouvernements centraux, des groupes sociaux et des mouvements rebelles.

Les guerres pour la reconnaissance s'inscrivent donc d'une part dans le malaise de la construction de l'État-nation postcolonial. Le legs d'un certain ordre colonial, le processus de bureaucratisation, l'établissement de rapports de domination, la marginalisation économique,

culturel et symbolique de certaines régions, créent les conditions de contestations, qui chemin faisant, se sont transformées en lutte armée.

D'autre part, la démocratisation des droits sociaux, politiques et économiques, favorisée par un contexte international dans les années 80-90, crée les conditions aux mouvements de revendications. Les aspirations à l'égalité, à la liberté, à la justice, à l'auto-détermination nourrissent le discours de groupes sociaux et des mouvements rebelles évoluant au sein d'États où ces droits sont limités, ignorés ou refusés.

Ainsi les causes et origines des conflits armés peuvent être recherchées dans les motivations morales à la guerre contre l'État central. Des situations empiriques tels les rapports de domination, le déni d'autonomie des territoires et de leurs groupes sociaux, le manque d'empathie à l'endroit des populations en souffrance face aux aléas climatiques et environnementaux, des dénis de droits civiques, déterminent le recours à la violence des mouvements rebelles contre l'État central.

Dans le cas de la Casamance, il semble difficile de démontrer que les causes et origines du conflit soient principalement et exclusivement matérialistes et utilitaristes. De même qu'il ne serait pas sérieux de réduire les combattants du MFDC à des brigands, des bandits, des criminels, des prédateurs économiques. Le conflit en Casamance et la rébellion du MFDC renferment une dimension fortement symbolique et politique. La spontanéité des violences rebelles ne doit pas cacher le long processus de résistance aux situations de mépris.

Pour ce qui est de l'Azawad, les mouvements rebelles successifs ont été considérés comme des « bandits », des gens cupides intéressés par le partage de positions et avantages politiques. Il est vrai que les retombées économiques et politiques des accords de paix, ont souvent donné raison à ceux qui présentent les mouvements rebelles et certains leaders comme des « opportunistes » intéressés par le gain économique et politique. Cependant l'on ne saurait réduire des luttes sociales de populations portées parfois par des mouvements de rébellions, à de simples jeux de pouvoirs. Le désir d'être reconnu comme un citoyen à part entière avec des droits sociaux et économiques, le besoin vital que sa culture soit reconnue, ont constitué des moteurs des différentes rébellions dites touareg contre les gouvernements maliens.

Dans le cas de la Côte-d'Ivoire que nous avons conceptualisé comme une guerre pour la conquête du pouvoir central, les justifications morales pour le recours à la violence, ne sont pas pour le moins absentes. Des mécanismes d'exclusion, des dénis de nationalité et de droits

civiques ont partiellement alimenté les conflits. Ce n'est pas pour autant qu'on peut caractériser le cas ivoirien comme une guerre pour la reconnaissance du fait du caractère significatif des motivations politiques et économiques dans le recours à la violence.

CHAPITRE 7

La part des identités dans la dynamique des conflictualités ?

Introduction

Les violences sécessionnistes dans les cas de conflit armé en *Casamance* et dans *l'Azawad* se caractérisent par leur relative leur longue durée et leur relative faible intensité, comparées aux violences opportunistes dans les cas de conflits armés en Côte-d'Ivoire³⁴⁴. Ce dernier cas de violences a pour objectif la conquête du pouvoir central. Les « violences opportunistes » pour la conquête du pouvoir central sont de relative courte durée, et d'une intensité importante. Elles se déroulent principalement dans des espaces urbains, et sont le fait de groupes armés rebelles en lien avec des partis politiques - liens entre le MPCCI et le RDR dans les conflits armés de Côte d'Ivoire de 2000 à 2011.

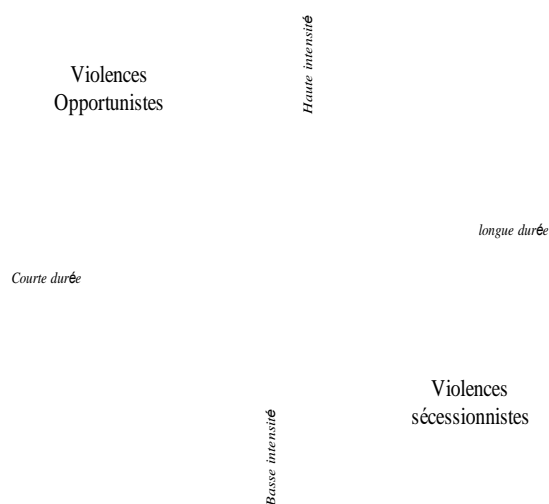
Les deux cas de violences sont différents, il va de soi qu'ils ne se manifestent donc pas selon les mêmes durée et intensité. Comment expliquer les variations entre les violences sécessionnistes et les violences opportunistes ?

I- Dynamique des conflits armés internes : durée et intensité des violences politiques ?

³⁴⁴ Les conflits armés en Sierra-Leone et au Liberia répondent aux mêmes caractéristiques de violences opportunistes...

A- Durée des violences politiques ?

Les violences sécessionnistes sont de durée beaucoup plus longue que les violences opportunistes pour la conquête du pouvoir central. La relative durée des conflits armés peut dépendre des conditions d'organisation des mouvements rebelles, des motivations de l'engagement violent rebelle et de la capacité des régimes politiques à gérer ces conflictualités.



Les violences dites opportunistes sont de courte durée et connaissent une relative forte intensité, à la différence des violences sécessionnistes qui elles sont de longue durée mais connaissent une relative basse intensité.

Les conflits armés de Casamance et de l'Azawad se manifestent dans la longue durée (voir chapitres 2 et 3). Elles sont le fait de mouvement rebelles qui s'identifient à des groupes sociaux plus ou moins homogènes. Ces violences sont concentrées dans des territoires périphériques et frontaliers disputés.

A contrario, les violences opportunistes pour la conquête du pouvoir sont de plus courte durée. Elles sont le fait de mouvements rebelles affiliés à des partis politiques et des groupes sociaux plus ou moins composites. L'enjeu de la violence est la conquête du pouvoir.

Les conflits armés sécessionnistes, des conflits sans fin ? Alors que les conflits pour la conquête du pouvoir central ont une fin après des accords politiques, qui organisent le partage du pouvoir politique, les conflits séparatistes trouvent difficilement une fin pacifique définitive.

Dans les deux cas de la Casamance et de l'Azawad, en dépit des nombreuses tentatives de pacification définitive, les antagonismes demeurent, pas avec le même degré selon les séquences temporelles.

B- Des violences sécessionnistes de relative « basse intensité » et des violences opportunistes intenses ?

Dans tous les cas de figure, les violences sécessionnistes demeurent moins intenses, en terme de nombre de décès dus aux confrontations, que les autres formes de violences à savoir d'une part les violences opportunistes pour la conquête du pouvoir et d'autre part les violences dites intercommunautaires et enfin les violences dites terroristes-djihadistes³⁴⁵.

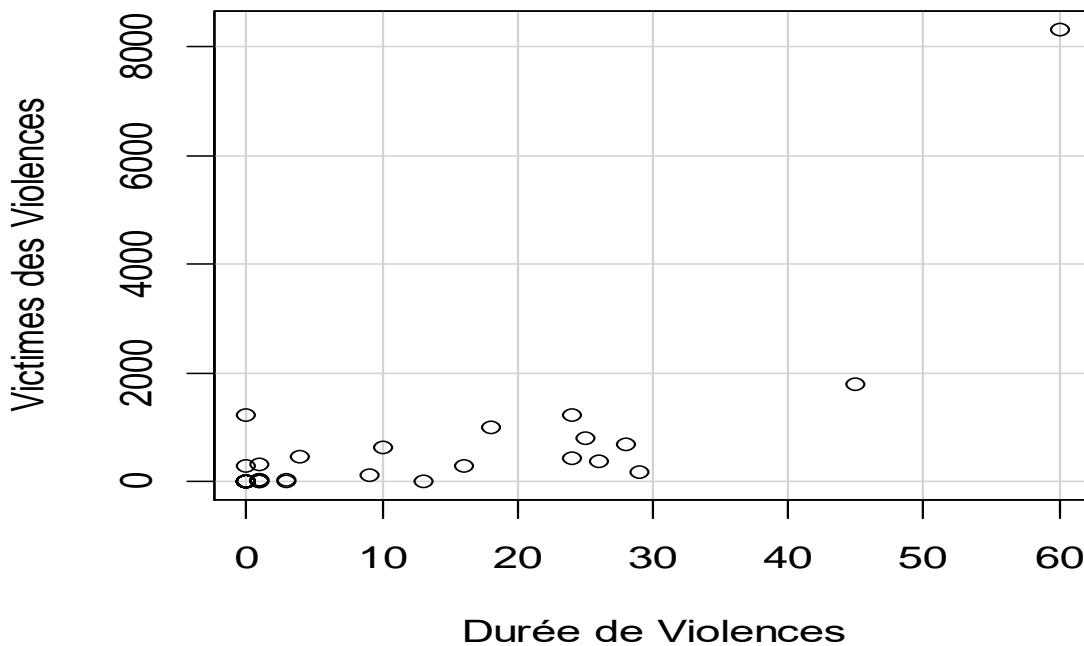
Les violences intenses sont aussi de courte durée. A priori plus un conflit dure dans le temps, plus il est susceptible que le nombre de décès liés aux violences soit important. Or les conflits armés sécessionnistes qui sont les plus longs ne sont pas ceux qui sont les plus intenses. Considérées sur toute la période du conflit les violences sécessionnistes ne sont pas plus intenses que les violences « opportunistes ».

Les cas de conflictualités de longue durée – Casamance et Azawad- n'enregistrent pas plus de victimes que les situations de conflits armés de courte durée – exemple les conflits armés en Sierra-Léone, en Côte d'Ivoire, Libéria.

Figure : Durée et nombre de décès liés aux violences

³⁴⁵ Nous avons fait le choix dans cette thèse de n'aborder que les violences politiques qui sont la manifestation de conflit armé interne qui opposent l'Etat central a des mouvements rebelles identifiés.

Violences Politiques



La durée n'explique donc pas l'intensité des violences concernant les cas que nous avons en étude. Cependant il est fort probable que l'inverse soit vrai. Que l'intensité des violences conduit à leur courte durée. Donc moins les violences sont intenses plus elles peuvent durer dans le temps, alors que un nombre important de décès dans des conflits armés correspond à des conflits de relative courte durée

Nous pouvons estimer que c'est parce qu'elles sont intenses que les violences sont de courte durée. Les États qui ont connu des manifestations de violences importantes, ont fait l'expérience d'interventions militaires sous-régionales ou internationales. Ce sont des États qui ont fait l'objet de tentative de rétablissement, de consolidation au moment où l'importance des violences donnait à croire que l'État s'effondrait ou pouvait disparaître. En outre, le coût humain des violences détermine leur courte durée. Mais ceci, n'est qu'une conséquence de la manifestation « intense » des violences. Qu'est-ce qui est à la source du nombre important de décès dans les conflits armés, notamment dans les violences dites opportunistes ? A contrario qu'est-ce qui explique qu'il y ait moins de décès dans les violences dites sécessionnistes ? (les chapitres 2 et 3 sur les études de cas y apportent quelques éléments de réponses).

II- La part des identités dans la dynamique des conflictualités ?

A- Violences sécessionnistes de longue durée et de « basse intensité »

Deux arguments peuvent être principalement formulés pour expliquer la relative « basse intensité » des violences sécessionnistes. D'abord, ces violences sont la manifestation de conflits qui opposent un État central à des mouvements rebelles retranchés dans un maquis. Les conflits prennent des formes de guérilla, avec des attaques contre-attaques, dans des zones périphériques et frontalières qui épargnent principalement les vies civiles. Cette configuration diminue la probabilité d'intensité des violences.

Ensuite, dans ces cas de violences, les mouvements rebelles se considèrent en protecteur des territoires qu'ils revendiquent et des populations qu'ils cherchent à défendre. La légitimité de leur lutte dépend de leur capacité à apporter une protection aux populations dont ils prétendent défendre la cause. Les violences sécessionnistes sont de basse intensité à cause de l'idée que les combattants rebelles se font de la guerre, de son objectif.

1- Mouvements rebelles séparatistes, représentations territoriales et violences de « basse intensité » ?

Dans le cas des violences sécessionnistes l'idée d'une construction nationale empêche le recours à des moyens destructeurs du territoire qu'on cherche à « sauver, à libérer de la domination ».

Les mouvements rebelles séparatistes tirent leur légitimité de leur capacité à « sécuriser » les populations des territoires revendiqués. Une bonne part du travail séparatiste est de faire adhérer les populations civiles à la cause autonomiste/indépendantiste. C'est pourquoi, les leaders rebelles semblent être les premiers à trouver un intérêt à ne pas transformer leurs « territoires » en champ de bataille. Les objectifs ou cibles de la guerre demeurent les institutions de l'État construit comme un « occupant » sur un territoire des ancêtres à « libérer ».

Moussa Acharatoumane, un des fondateur du MNLA, aujourd'hui fondateur et leader du MSA, justifie la création de ce mouvement par son objectif de protéger sa communauté de Ménaka, les Daoussak, en luttant contre le terrorisme qui gagne du terrain sur cet espace.

Nous retrouvons cette même volonté de « sécuriser » les populations lorsque chez Abdou Elinkine, leader du MFDC, l'évitement de la confrontation militaire continue avec

l'armée nationale sur le territoire casamançais, est plus un choix, - celui d'éviter de transformer la Casamance en champ de bataille – que de contraintes. D'ailleurs pour le cas de Casamance, les violences dans les années 90 ont contribué à créer un ras-le-bol et un évitement des idées indépendantistes.

Cette attitude peut expliquer que les violences contre les civils ne soient pas plus important que dans d'autres formes de violences. Les mouvements rebelles mènent une guérilla ciblée contre les installations militaires. Ces formes d'attaques ne sont pas systématiques. On est dans des configurations violentes où les belligérants font preuve de retenue.

2- Image des régimes politiques et violences de basse intensité

L'image revendiquée par les régimes politiques, notamment le fait qu'ils se considèrent comme des démocraties contribue à expliquer la tendance au faible nombre de décès lié à la violence. Par hypothèse le Sénégal et le Mali qui tentent d'entretenir une image de vitrine démocratique sous-régionale, ont aussi cherché à régler militairement le conflit avec une certaine retenue de l'usage de la force. Cette attitude est plus vraie à partir de la séquence temporelle 2000-2010, où les régimes travaillent à se démocratiser.

Régimes autocratiques et intensité des violences (1980-1990)

Les régimes du Sénégal et du Mali, comme ceux de la plupart des États ouest-africains se caractérisaient dans la période des années 1980-1990 comme des régimes autoritaires. Le monopartisme était la norme dans la plupart de ces États. Le Sénégal sous Senghor à partir de 1973 connaît un multipartisme limité à trois partis politiques. Le Mali avec Modibo Keita puis Moussa Traore évolue dans le monopartisme. Il faut attendre les manifestations populations de 1989 et le coup-d 'État de 1991 pour constater la progression vers une forme de démocratie plurielle au Mali. Notons aussi la jeunesse des régimes politiques dans cette séquence temporelle 80-90. La répression des mouvements rebelles en Casamance et dans l'Azawad par les gouvernements respectifs du Sénégal et du Mali est à inscrire dans le contexte de la norme général de régimes politiques africains hostiles aux velléités indépendantistes ou autonomistes.

Dans la période de 1980-1990, les régimes mettent un accent particulier sur le traitement militaire et policier des rebellions en Casamance et dans l'Azawad. S'il est vrai que l'Azawad

ne connaît presque pas d'épisode de rébellion entre 1980-1990, il n'est pas moins avéré que sous Moussa Traoré la répression de la cause touareg, l'indifférence et le manque d'empathie dans cette période vont conditionner la rébellion de 1990.

Ce lien entre la nature des régimes politiques et l'intensité des violences peut être élargi aux autres États de la CEDEAO tels le Liberia, la Sierra-Leone, où l'absence de l'Etat de droit a donné carte blanche à toutes les formes de bavures. Dans le cas de la Côte-d'Ivoire, rappelons que c'est dans un contexte d'instabilité politique, un contexte post-électoral, où les repères des institutions politiques sont fragilisés par les enjeux de la conquête du pouvoir, que des violences qui ont opposés des mouvements rebelles à l'État central ont connu leur forme les plus intenses.

Le potentiel lien entre les normes de stabilité d'un État qu'on retrouve dans des démocraties et la probabilité d'intensité des violences est perceptible dans la plupart des États du Sahel (Burkina-Faso, Mali, Niger) qui font face aujourd'hui à des violences dites communautaires et terroristes-djihadistes.

Processus de démocratie consolidée et relative faible intensité des violences (2000-2010)

A partir des années 2000, les violences dans l'Azawad et en Casamance connaissent une relative accalmie. Les nombres d'évènements violents déclinent et le nombre de décès lié aux violences baisse aussi (voir chapitres 2 et 3).

Dans les configurations où les régimes politiques se perçoivent comme des démocraties, les acteurs se soucient de leur image dans la guerre. Au Sénégal, Wade se souciera plus que Diouf de la manière dont la gestion du conflit en Casamance devrait être menée. Abdoulaye Wade privilégie les mécanismes politiques et l'outil développement à l'instrument militaire de répression. C'est le président qui va trouver un intérêt à signer un accord de paix avec le MFDC. Il se déplace lui-même à la signature de cet accord de paix. Alors que Abdou Diouf convaincu par ses conseillers de l'option militaire va privilégier les confrontations jusque hors des frontières du Sénégal. Cette attitude va-t'en guerre a conduit à des cessez-le-feu sans jamais poser les bases d'un arrangement politique par un accord de paix.

Au Mali, sous la mandature de ATT (2002-2012), les autorités privilégient le règlement de la cause touareg autour des accords de paix de Tamanrasset et du pacte national de réconciliation.

Les démocraties, ou les régimes qui s'en revendiquent sont sensibles à leur image dans le concert des nations. La question des minorités et de leur droit est de plus en plus traitée avec plus de visibilité. A cela s'ajoutent les instruments juridiques internationaux et nationaux de protection des civils et des droits humains. Ainsi, le Sénégal cherchera à gérer le conflit en Casamance comme un problème mineur de rébellion dû à des frustrations économiques. Il tente de gérer ce conflit comme une opération de sécurisation et de maintien de l'ordre.

3- Au-delà des identités, des considérations propres aux conflits sécessionnistes

De nombreuses autres considérations peuvent expliquer le fait que les violences sécessionnistes ne soient pas de forte intensité en dépit de leur longue durée.

Dans la configuration des violences sécessionnistes qui opposent principalement les combattants des mouvements rebelles aux forces armées nationales, les options militaires ciblées des gouvernements contre les mouvements rebelles ont des effets sur l'intensité des violences. L'option militaire dans le cas de l'Azawad comme de la Casamance est principalement la sécurisation des populations et le maintien de l'ordre dans les régions en conflits. Des populations sont à la fois sous la sécurisation des armées nationales mais aussi dans certaines zones (sous contrôle rebelle) sous la surveillance des mouvements rebelles.

Les options militaires évoluent selon la configuration des violences. Elles peuvent porter sur la protection des populations, l'occupation du terrain, l'intervention dans des zones identifiées rebelles.

Le conflit est lu par les autorités comme une forme de rébellion, de banditisme. La guerre entre belligérants nettement identifiés prend rarement la forme de guerre totale qui implique les civils. Ces derniers sont malheureusement des victimes de dérives policières ou militaires, des mines, des groupes armés rebelles ou non identifiés.

Les mouvements rebelles dans *l'Azawad* et en *Casamance* défient les gouvernements respectifs du Mali et du Sénégal, en étant en sous-effectif, avec des armes parfois blanches (dans le début du conflit en Casamance). Un de nos enquêtés – Ag Moud, nous rapporte que lors de la rébellion de 90 son groupe n'avait pas suffisamment d'armes, parce que l'argent des cotisations pour acheter des armes aurait miraculeusement disparu. Dans les premières

rébellions le déficit de matériel de guerre a conduit les leaders à opter pour une stratégie de guérilla d'attaques-replis dans les zones difficiles d'accès³⁴⁶.

Alors qu'en Côte-d'Ivoire, des mouvements rebelles formés par des militaires, officiers et sous-officiers aguerris au maniement des armes, ont pu à travers l'objectif de conquête du pouvoir central, causer de lourdes pertes en vies humaines dès les débuts de la rébellion. Ces mouvements sont militairement préparés en amont avec des dispositions aux batailles militaires avec armes de guerre.

La configuration guerrière renvoie aussi au terrain des confrontations violentes entre les forces belligérantes. Cet élément constitue une variable déterminante dans la probabilité de l'intensité des violences. Les violences qui se déroulent en zones urbaines, semi-urbaines comme en Côte-d'Ivoire sont plus intenses. La densité intervient pour expliquer que lors de confrontations en ville qu'il y ait plus de chance que les individus civils soient impliqués dans les meurtres que dans les zones périphériques où les confrontations entre les armées nationales et les groupes contestataires épargnent généralement les populations.

La forme des violences, l'objectif des mouvements rebelles sont déterminants dans l'intensification des violences. Dans le cas des violences pour la conquête d'un pouvoir central, la probabilité que des vies civiles soient impliquées est importante. Ces violences émergent principalement dans le cas de coup d'État, de contentieux électoraux.

Les mouvements rebelles qui motivent leur recours à la violence par la conquête d'un territoire (dans le cadre des violences sécessionnistes) sont moins motivés à perpétrer des violences sur leur propre territoire et contre leurs propres membres de groupes. L'abbé Augustin Diamacoune rejette l'usage des armes parce qu'il estime que « nous sommes les premières victimes de cette guerre ».

En outre, dans les deux cas de violences sécessionnistes, il faut noter que l'armée malienne compte en son sein des touareg (qui vont désertre à chaque fois qu'il y a conflit). L'armée sénégalaise compte dans ses rangs de nombreux ressortissants de la Casamance. Les

³⁴⁶ Ce choix est fait par contrainte mais aussi de manière délibérée : de nombreux mouvements rebelles choisissent d'épargner leurs propres populations en menant les hostilités hors des lieux d'habitation – c'est le cas du MFDC.

batailles entre des armées (d'un côté une rébellion armée de l'autre une armée nationale) peuvent garder certaines civilités et une certaine retenue. D'ailleurs, d'un point de vue stratégique, il peut s'avérer moins coûteux pour un gouvernement et son armée de combattre une rébellion retranchée dans le maquis, que de faire face à toutes les populations de toute une région (Casamance ou Azawad). Les rebellions semblent jouer un rôle de tampon dans les antagonismes.

La réalité des antagonismes violents entre mouvements rebelles et gouvernement central, contraste avec le fait , exemple au Sénégal, des interdépendances et des migrations entre les régions Sud et Nord du pays. Ces mouvements de populations créent des indentifications positives qui agissent sur les méfiances, les peurs et constituent des remparts aux hostilités. Des identités partagées de part et d'autre des belligérants constitue un facteur de rétention de la violence.

B- Des violences « intenses » de courte durée pour la conquête du pouvoir central ?

Dans le cas de la Côte-d'Ivoire, il peut être avancé l'hypothèse que le déni de droits civiques, notamment le déni de nationalité, a contribué à créer les conditions de l'intensité des violences.

Instabilité politique au centre de l'État et violences intenses en Côte-d'Ivoire (2000-2010)

De nombreux conflits armés sont liés à des troubles post-électorales (Côte-d'Ivoire). Les disputes pour la conquête du pouvoir par les élections ne se démarquent pas complètement de la conquête du pouvoir par la violence. L'instabilité politique en Afrique occidentale demeure fortement liée aux enjeux électoraux. Et alors que les élections libres et transparentes sont considérées à tort comme étant le seul signe de vitalité démocratique, les écarts entre les principes d'élections des dirigeants et les conditions de leurs choix – population exclue des élections, corruption, clientélisme politique- constituent des terreaux des violences politiques.

Le nombre important de décès en Côte-d'Ivoire est enregistré dans un contexte de transition politique. Par deux fois, en 2001 et 2010 dans des contextes préélectorales et

postélectorales, les confrontations entre les acteurs contestataires et les forces fidèles au gouvernement central ont conduit à des milliers de morts. Dans l'intervalle de temps 2001 à 2010, très peu d'épisodes violents et très peu de décès liés à ces violences sont dénombrés. Au Libéria et en Sierra-Léone, les violences ont cours sur une période relativement courte mais continue. Ces deux États ont connu les violences les plus intenses d'Afrique Occidentale. Les violences prennent de l'ampleur dans l'intervalle de période où le gouvernement est contesté.

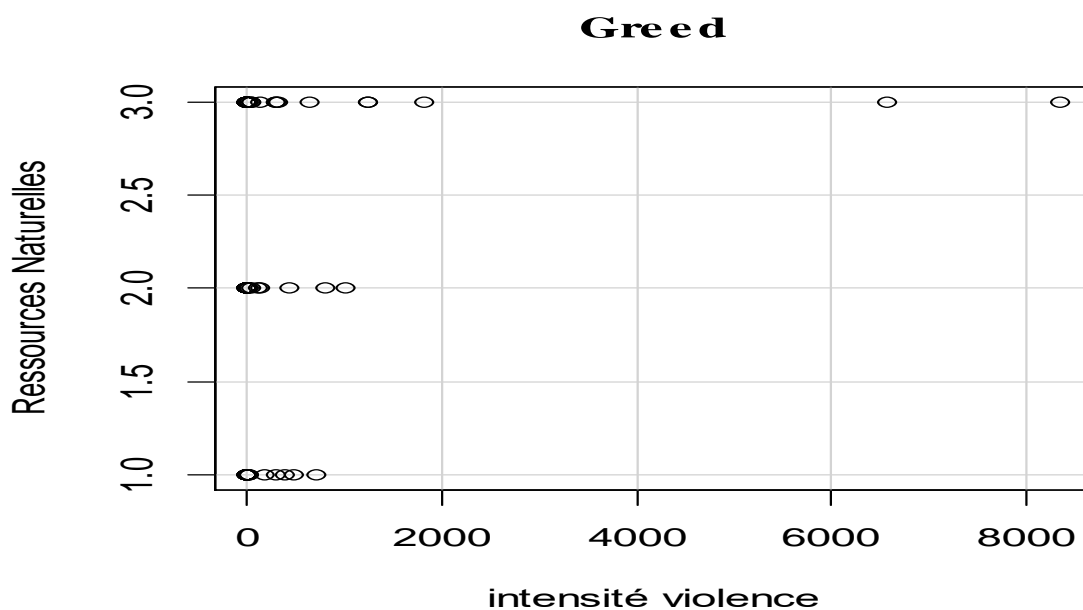
Dans les États qui font l'expérience de violences sécessionnistes, le nombre de décès lié aux violences politiques rebelles est moins important. Le recours à la violence est sporadique et les violences sont étalées sur la longue durée avec de relatives longues accalmies. Les violences opposent la plupart du temps des groupes rebelles identifiés aux armées nationales. Les batailles ont lieu en périphéries des faubourgs ou dans les zones forestières (*Casamance*) voire désertiques (*Azawad*). Les groupes rebelles principalement épargnent les membres de leur groupe. La recherche de renforcement de légitimité de leur cause les conduit à orienter leurs violences sur les représentants de l'État, et non point directement sur les populations, en dépit de quelques graves dérives qui peuvent être constatées autant chez les mouvements rebelles que les forces de l'armée nationales.

En outre, la question de l'image pour les régimes politiques demeure importante dans l'appréhension de ce qui est appelée parfois à tort conflit de basse intensité. Les violences sécessionnistes dans les États où elles ont cours (Mali, Sénégal), sont traitées par les autorités étatiques comme des rébellions dans des poches de résistances où il faut maintenir l'ordre. Cette attitude conduit les autorités à nier la terminologie de conflit armé ou de guerre civile. Ce maintien de l'ordre implique le déploiement du renseignement, de la gendarmerie et de l'armée nationale. La répression est souvent ciblée, le terrain occupé pour sécuriser les populations et endiguer les combattants rebelles dans leurs retranchements (maquis, zones frontières, bases-arrières). La violence de l'armée nationale est souvent une réaction aux attaques des groupes armés. Le temps long des accalmies est aussi celui du dialogue, des négociations où les cessez-le-feu empêchent les bains de sang.

Ressources Naturelles³⁴⁷ et intensité des violences politiques ?

³⁴⁷ A travers les données de la Banque mondiale sur l'exportation des ressources naturelles, nous évaluons le rôle des ressources naturelles sur les conflictualités. Nous les mesurons en % du PIB national. Cette donnée demeure importante pour considérer la dépendance ou non d'une économie nationale à l'exportation de certaines ressources,

Les violences que nous qualifions de violences opportunistes se déroulent dans des États qui possèdent des ressources abondantes. Le Libéria et la Sierra-Léone sont deux États qui concentrent d'importantes ressources naturelles exportées (%PIB). Comparés aux cas de violences sécessionnistes en cours au Mali, au Niger et au Sénégal où la part des ressources naturelles exportables dans le PIB est moindre jusque dans les années 2006-2007 où le Mali et le Niger dépassent la barre des 10% PIB, alors que le Sénégal exporte que 2,5% dans la même période 2006-2007, les États qui font l'expérience de violences opportunistes ont aussi une fréquence d'épisodes de conflits armés.



Or les violences opportunistes sont intenses. La présence et l'abondance des ressources expliquent-elles l'intensité des violences ? La correspondance entre l'abondance de ressource naturelle dans les cas de violences opportunistes et l'intensité de ces dernières n'équivaut pas à un mécanisme de cause à effet. Pour conclure à une probable potentielle il tient lieu d'une part de prouver que les acteurs belligérants recourent à la violence pour les ressources naturelles. Démontrer que ces acteurs ont véritablement accès aux ressources et parviennent à jouir des bénéfices de leurs exploitations. Enfin, démontrer que le profit sur les ressources naturelles est plus important en recourant à la violence qu'en usant de moyens pacifiques.

cependant elle nous renseigne très peu sur la diversité des ressources et la particularité de chaque ressource pour un État donné.

TROISIÈME PARTIE
DES POLITIQUES SYMBOLIQUES DE
RECONNAISSANCE

Introduction

Comment les violences sécessionnistes sont-elles gérées par les régimes politiques ? Les principaux cas de conflits armés qui illustrent notre démonstration, à savoir les exemples de violences sécessionnistes en *Casamance* et dans *l'Azawad*, sont encore une préoccupation des gouvernements respectifs du Sénégal et du Mali.

La troisième partie de cette thèse est donc consacrée à discuter les mécanismes de gestion de ces conflits par les régimes politiques. En effet, nous considérons que la démarche d'une analyse des causes et origines des conflictualités conduit à réfléchir sur les politiques de leur gestion. Le besoin de capitaliser en savoirs sur des théâtres de conflits tels qu'au Sénégal, au Mali, justifie aussi de discuter les problématiques liées à leur gestion. D'ailleurs, de nombreux conflits armés sont le résultat d'une gestion inadaptée des crises.

Enfin, l'intérêt de consacrer une partie de cette thèse à la gestion des conflits est aussi méthodologique. Si les conflits que nous traitons sont sous-tendus par des violences symboliques, des politiques symboliques de reconnaissance devraient avoir potentiellement des effets sur la transformation positive de ces conflits.

La gestion des conflits recouvre plusieurs aspects définitionnels. Elle recouvre d'abord en termes de temporalité le fait qu'on est dans la phase post- conflit La gestion recouvre la résolution d'un conflit et la prévention d'autres. Dans les deux cas d'étude, elle consiste en la « recherche de la paix ». Les belligérants et les populations exposées dans le conflit cherchent à mettre fin aux violences et à rétablir une situation de paix.

Selon qu'on soit au Sénégal ou au Mali, la gestion des violences sécessionnistes n'a pas les mêmes implications. Au Mali plus qu'au Sénégal, cette gestion concerne aussi la construction de l'appareil d'État affaibli par différentes crises dont celles des rébellions touareg. Au Sénégal avec le cas de la *Casamance*, les institutions politiques et administratives demeurent stables.

En dépit de différences dans les régimes politiques des deux États, il se dégage des convergences dans les mécanismes mobilisés pour mettre fin aux violences sécessionnistes. Des mécanismes politiques (exemple la décentralisation), sécuritaires (la militarisation des zones indépendantistes et l'option militaires dans la gestion du conflit) et développementalistes

(programmes de développement) sont mis en place pour gérer les conflictualités avec plus ou moins de succès. Les conflits demeurent avec des variations dans leur dynamique.

Aujourd'hui, nous observons une tendance à la pacification dans le cas du conflit en Casamance, et une tendance à la radicalisation dans le conflit touareg dans l'Azawad qui a bénéficié d'un accord de paix en 2015. Nous considérons que les mécanismes militaro-sécuritaires, politiques et développementalistes ont souvent agité sur la manifestation des violences sans véritablement traiter leurs causes et leurs origines.

Nous avons en effet démontré dans les chapitres précédents comment des violences symboliques constituent des sources importantes du déclenchement des conflits armés internes dans les cas du Sénégal et du Mali. De tels conflits devraient en théorie être sensibles à des politiques de reconnaissance symboliques³⁴⁸. Jusqu'où ces dernières constituent des mécanismes pertinents de gestion des violences sécessionnistes ?

Chez Thomas Lindemann, la politique de reconnaissance implique la prise en compte de dimension identitaire dans les mécanismes de gestion/prévention des crises et des conflits. Lindemann propose quatre politiques (Lindemann 2010c, 70-72). Premièrement, il considère les politiques de « *préservation de l'estime de soi* », c'est à dire des politiques d'évitement de l'humiliation d'autrui ou de remise en cause de son identité. Deuxièmement, Lindemann estime que la « *confirmation de l'autonomie d'autrui via le respect de ses territoires physiques et mentaux* » est une manière de prendre en compte des caractères sacrés et symboliques de ces territoires, et par conséquent une façon de respecter une souveraineté territoriale. En effet, dit Lindemann, « *plus les dirigeants d'une nation sacralisent leur territoire, plus ils sont susceptibles de réagir de manière agressive aux ingérences extérieures* ». Troisièmement, il préconise « *le respect des particularités identitaires* ». Selon Lindemann, « une politique de reconnaissance doit notamment prêter attention aux religions et aux traumatismes historiques d'autrui ». Une politique de reconnaissance ne doit pas consister en une politique de négation de l'existence d'autrui. Enfin, elle renvoie à des pratiques coopératives, à des politiques de

³⁴⁸ Philippe Braud, *Violences politiques*, 248-267 : Les *politiques symboliques de reconnaissance* se traduisent chez Philippe Braud en un triptyque de considérations. Ces considérations consistent d'abord au travail de mémoire qu'exige tout processus de reconnaissance. C'est aussi et ensuite un travail de réparation. Enfin, et en un point essentiel, un travail de socialisation

construction d'identités et de valeurs partagées. Une politique de reconnaissance doit chercher à établir des identifications positives entre les belligérants³⁴⁹.

Thomas Lindemann discute l'effet des politiques de reconnaissance sur l'issue des crises internationales. Il tente de comprendre ce qui explique la variation entre les crises qui ont une issue pacifique et celles qui finissent en conflit armé. Selon lui, la nature et les politiques mobilisées dans la gestion d'une crise déterminent le déclenchement des conflits armés ou le dénouement pacifique d'une crise.

Pour notre part, nous cherchons à comprendre si des politiques de reconnaissance, dans le cadre de la gestion des conflits en Casamance et dans l'Azawad, ont eu des effets positifs sur la dynamique de ces conflits.

Nous poursuivons deux principaux objectifs dans cette partie. Dans un premier temps, nous tenterons de montrer comment les violences sécessionnistes sont gérées au Sénégal et au Mali. Nous mettons donc en lumière les pertinences et les limites des mécanismes mobilisés par les régimes politiques dans la gestion de ces conflits. Nous démontrerons dans un second temps les effets que peuvent avoir des politiques symboliques de reconnaissance sur la dynamique des violences sécessionnistes. Nous postulons que ces politiques symboliques de reconnaissance contribuent à transformer positivement les processus d'identification et les perceptions. Dans le cas de la Casamance, nous estimons que la tendance à la pacification est en partie liée aux mécanismes de gestion du conflit particulièrement aux politiques symboliques de reconnaissance. Nous défendons l'inverse dans le cas de l'Azawad, où la tendance à une radicalisation, laisse entrevoir l'absence ou l'insuffisance des politiques symboliques de reconnaissance par rapport aux mécanismes sécuritaires et développementalistes.

³⁴⁹ Il est vrai que les travaux de Thomas Lindemann sur les politiques de reconnaissance sont adressés aux crises et conflits internationaux. Cependant, la question de la reconnaissance de la dignité demeure un besoin universel, à la seule différence que c'est le contenu que les acteurs mettent dans les valeurs et la dignité qu'ils veulent voir être reconnus qui diffèrent selon les parcours et déterminants socioculturels.

CHAPITRE 8

Comment les régimes politiques gèrent les conflits armés sécessionnistes ?

Introduction

Dans les cas de violences sécessionnistes, l'État central est au cœur de la belligérance non seulement parce qu'il est défié mais aussi du fait de l'objectif séparatiste des mouvements rebelles. Les différends portent essentiellement sur des territoires où peuvent circuler en principe librement l'ensemble des citoyens de l'État défié. Le caractère asymétrique d'un tel conflit où les forces armées du gouvernement doivent combattre contre des citoyens qu'elles sont censées protéger, et qui demandent à faire sécession, demeure délicat.

On retrouve à travers les régimes politiques au Sénégal et au Mali, une tentative de gérer le conflit à travers différents mécanismes. Selon les séquences de la belligérance, l'option militaire a été privilégié pour mettre fin aux mouvements rebelles et à toute velléités indépendantistes. L'ensemble des rébellions en Casamance et dans l'Azawad ont été réprimées au début de leur revendication. La répression des mouvements de contestation a précédé celle des mouvements rebelles. Les politiques de répression s'inscrivent dans des contextes (les années 80-90 pour la rébellion en Casamance, 63-64 pour la révolte dans l'Azawad) où les régimes politiques avaient développé très peu d'institutions qui offrent les voies des négociations. Le choix de réprimer permettait en outre d'affirmer la souveraineté et la fermeté des régimes (non-démocratiques). D'autres, de développement économique des territoires en conflits, ont été mobilisés comme outils pour mettre fin à la guerre.

Cependant, les problématiques de conflictualité dans les États ouest-africains ne sont pas du tout les mêmes. Les acteurs sont multiples avec de différents agendas sécuritaires. Les enjeux des conflictualités sont assez variables dans le temps et différents d'un Etat à l'autre. C'est pourquoi, le problème lié à leur gestion ne saurait se poser dans les mêmes termes selon les États. Néanmoins, de grandes généralités peuvent être dégagées.

Dans une analyse comparée, nous considérons les mécanismes de résolution des conflits armés dans l'Azawad et ceux mobilisés dans le cas de la Casamance. Nous soutenons que les mécanismes classiques de gestion inspirés des paradigmes sécuritaires et

développementalistes sont limités. Nous proposons donc de considérer des politiques symboliques de reconnaissance.

I- Des mécanismes classiques de gestion des conflits armés internes

Dans les deux cas de conflictualité, la paix est négociée entre les régimes politiques et les mouvements rebelles pour mettre fin aux antagonismes. Pourtant, la configuration asymétrique de la guerre en faveur des armées nationales, pourrait porter à croire qu'une paix réaliste imposée soit possible. Après près d'un demi-siècle de conflit en Casamance et plus du demi-siècle de violences rebelles sécessionnistes dans l'Azawad, le rapport de forces militaires ne semble pas être la solution aux conflits.

Les régimes successifs du Sénégal et du Mali ont tenté de gérer le conflit en recourant à plusieurs mécanismes parfois imbriqués, sans qu'il ne soit aisé de relater une stratégie claire et cohérente de règlement définitif des violences rebelles sécessionnistes. Ce qui fait penser que « épuiser » les mouvements rebelles dans un conflit long est en soi une stratégie des gouvernements centraux. Toutefois, trois mécanismes de gestion des violences sécessionnistes dominant dans les instruments mobilisés : des mécanismes militaro-sécuritaires, des mécanismes politiques de décentralisation, des politiques développementalistes.

A- Réprimer pour mettre fin aux velléités sécessionnistes

La répression par les gouvernements de toutes formes de velléités séparatistes, a caractérisé le début des crises en Casamance et dans l'Azawad, et a contribué au déclenchement de conflits armés. La répression renvoie à toutes les mesures, surtout policières et militaires, qui ont été prises par des autorités étatiques pour mettre fin aux revendications sécessionnistes.

L'usage de la force contre les mouvements rebelles est resté une constante dans l'évolution des antagonismes, en dépit de la mobilisation d'autres mécanismes politiques et « développementaliste » de règlement des conflits. Les divergences entre l'expérience de gestion du Sénégal et celle du Mali se situent dans l'option pour les autorités d'externaliser ou d'internaliser la gestion militaro-sécuritaire des violences sécessionnistes.

1- Externalisation et délégation de la gestion des conflits armés au Mali

Les régimes successifs maliens ont souvent choisi de conclure des accords de paix avec les mouvements rebelles, grâce à la médiation de l'Algérie voisine. Les termes du règlement du conflit ont été discutés hors des frontières maliennes en 1991 (Accord de Tamanrasset), 2007 (Accord Alger), 2012 (Accord de paix issu du processus d'Alger). La crise de 2012, accentue la tendance des régimes politiques maliens à externaliser la gestion des conflits.

Conjuguée au facteur « terroriste », la rébellion de 2012 crée une crise sécuritaire et institutionnelle. Le coup d'État du capitaine Sanogo, inscrit le pays dans l'urgence. Les autorités maliennes font appel à la communauté internationale pour rétablir l'ordre politique et aider à la consolidation des institutions de l'État, et de la paix.

Intervention de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest

Dans la crise politique malienne de 2012 -2013, accentuée par les victoires successives du MNLA dans le Nord du pays, les autorités maliennes font appel à la CEDEAO suite au coup d'Etat militaire du 22 Mars 2012 du capitaine Sanogo. La CEDEAO, sous la médiation de l'ex président Blaise Compaoré, va travailler à mettre en place une feuille de route qui aide l'État malien à rétablir l'ordre constitutionnel et à discuter avec le MNLA autour des accords de Ouagadougou.

Il ressort de l'intervention de la CEDEAO et des rencontres à Ouagadougou, les premiers accords qui appellent à la cessation des hostilités et à encourager le rétablissement de l'ordre politique.

Intervention militaire de la France au nom de la lutte contre le terrorisme ?

A la demande des autorités de transition politique maliennes dirigées par Diocounda Traoré, et sous résolution du conseil de sécurité de l'ONU, des rafales de l'armée française survolent le ciel malien pour stopper au niveau de Konan les colonnes des groupes armés identifiés terroristes-djihadistes en progression vers Bamako. C'est le début de l'opération Serval³⁵⁰ en 2013, qui deviendra l'opération Barkhane l'année d'après.

³⁵⁰ (Guilloteau et Nauche 2013) : Opération serval : « le rôle des forces repositionnées a été déterminant » (Rapport d'information n°1288 Opération serval , commission de la défense de Juillet 2013, p.34 à 67).

(Balland 2015; Flichy et Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan 2013)

En faisant le choix de faire intervenir des forces armées étrangères, les autorités maliennes de l'époque engagent le pays dans une gestion internationale des conflictualités qui ne concerne pas que la lutte contre le terrorisme.

La France est un pays partenaire de la plupart des États de l'Afrique occidentale. Elle s'est souvent autorisée un droit de regard sur ce qui se passe dans ce qu'elle considère comme son pré-carré³⁵¹. Les motivations de l'intervention française sont d'ordre sécuritaire, économique et statutaire. D'une part l'intervention française permet à l'Etat français une autonomie stratégique qui lui a jusque-là permis de garder sa place de puissance moyenne, et de partenaire privilégié de certains États ouest-africains. D'autre part, la forte présence d'entreprises multinationales françaises au Mali et dans la sous-région, n'est pas un fait négligeable dans les choix d'intervenir dans cette région sahélo-saharienne. Enfin, des motifs historiques et symboliques ont été soulevés par les autorités françaises pour légitimer auprès de l'opinion publique nationale française et internationale, l'intervention militaire. On a laissé entendre que dans un contexte où les alliances entre les mouvements rebelles touareg et des groupes armés assimilés à l'islamisme ont conduit à des crises institutionnelles et sécuritaires. La France devait jouer son rôle de partenaire en soutien à un « État-ami ». Des motivations humanitaires sont aussi avancées pour valider l'intervention.

L'objectif affiché de l'intervention militaire française est la lutte contre le terrorisme, dans un contexte de conflit armé interne qui, à l'origine, opposait des mouvements rebelles touareg au gouvernement malien. Cette intervention aura des conséquences sur les activités des rebelles, dont certains mouvements choisissent à partir de 2013 de combattre aux côtés de la communauté internationale.

Intervention de l'Organisation des Nations Unies au nom de la sécurité collective ?

Les interventions de l'ONU s'inscrivent dans le cadre de la gestion multilatérale des conflictualités et impliquent des opérations multidimensionnelles³⁵². Les violences rebelles de

³⁵¹ Antoine Glaser et Thomas Hofnung, *Nos chers espions en Afrique*. Fayard, 2018, p.63-64 (Glaser et Hofnung 2018) : « avant le temps des soldats et de l'intervention militaire, ce sont les espions qui sont les rois du terrain. Au Mali comme dans les autres théâtres de crise. La France n'a pas attendu janvier 2013, et le déclenchement dans l'urgence de l'opération Serval au Mali par le président François Hollande, pour avancer ses pions dans le Sahel. C'est même l'une des raisons d'être d'un service comme la DGSE : anticiper les crises, collecter l'information et être prêt, le « jour J », à la fournir au gouvernement chargé de faire face à la tempête et de prendre les décisions « qui s'imposent »

³⁵² Selon Tardy : « On parle d'opérations multidimensionnelles ou multifonctionnelles pour désigner le déploiement de civils et militaires dans des tâches liées à la sécurité , au développement économique, à la promotion de la bonne gouvernance et au renforcement des institutions, mais aussi également aux processus de

2012 et les activités des groupes armés dits terroristes justifient une Mission multidimensionnelle et Intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Le mandat de la MINUSMA s'inscrit dans une doctrine classique du maintien de la paix (chapitre 6 de la charte de San-Francisco). L'ONU va aider à la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger de Mai/Juin 2015. Les forces onusiennes se sont mobilisées pour rétablir la paix, mais pas sans difficultés.

Le mandat de la MINUSMA fait face à une configuration complexe des antagonismes. L'agenda de paix et de réconciliation entre les mouvements rebelles et le gouvernement malien, se superpose à celui de la lutte contre le terrorisme, de l'instabilité politique durable de l'Etat malien, des crises et conflits multiformes dans le Sahel. Le travail de la MINUSMA est rendu difficile par la multiplicité des agendas sécuritaires. Face aux nombreuses difficultés et à la lassitude de certaines populations exposées aux violences, des frustrations constituent le moteur de d'autres foyers de tensions. La méfiance et le manque de confiance de certaines populations les conduisent au rejet de la communauté internationale³⁵³.

2- Internalisation de la gestion du conflit armé en Casamance (1980-2012) ?

Dakar a toujours tenté de gérer lui-même le conflit armé en *Casamance*. Alors que le MFDC a toujours souhaité une internationalisation de la gestion du conflit. Les régimes successifs ont tenté de gérer le conflit sous les plans politique, sécuritaire et économique.

L'image d'Etat démocratique que véhiculent et revendiquent les gouvernements successifs du Sénégal, détermine les décisions de faire du dossier casamançais une affaire intérieure à gérer soi-même. Sur ce point, il faut souligner la grande disparité entre le dossier de la rébellion touareg dont les négociations ont été souvent conduites voire imposées par l'Algérie voisine, et le dossier du conflit en Casamance qui, si très récemment, sous Macky Sall

réconciliation , de protection des droits de la personne ou de promotion du rôle des femmes » in Thierry Tardy, Gestion de crise, maintien et consolidation de la paix. Acteurs, activités et défis. Editions de boeck Université, 2009.

³⁵³ Entretien avec le professeur Gaoukoye , université de Bamako (deuxième terrain) : « Mais bien sûr, si vous prenez l'axe Gao- Ansongo-Manaka à la frontière Est du Niger, on entend souvent des voitures qui ont sautés sur des mines et souvent se sont des populations riveraines. Certaines ONG s'occupent des blessés là où la Musma refuse d'assurer les soins. Les blessés de Kidal sont évacués directement à Gao mais la population a réagi pour dire que les bandits qui tirent sur les soldats maliens ne pourront pas être soignés dans leurs hôpitaux »

a fait l'objet de procédures de médiation conduites par Sant Egidio, demeure foncièrement une affaire interne traitée directement par les autorités sénégalaises – méthode que le MFDC continue de déplorer préférant le dénouement international à celui interne.

La répression des velléités indépendantistes sera une des premières options du gouvernement dès le début des années 80. Elle conduira au renforcement du maquis. Cependant l'option policière et militaire sont est accompagnée de mécanismes qui concourraient à éviter les coûts symboliques que pourraient engendrer pour un État qui prétend à la démocratie, toutes formes d'excès et de brutalisme contre des populations reconnues comme des citoyens à part entière. L'attitude mesurée des forces armées sénégalaises dans la lutte contre le MFDC, contribue à affaiblir l'argument de ce dernier³⁵⁴.

Une « guerre mesurée » de l'armée sénégalaise contre le MFDC

La répression de la rébellion, les interventions militaires dans les pays frontaliers, les opérations de sécurisation des populations locales déplacées, sont les premiers indices des mécanismes sécuritaires et politico-militaires des régimes politiques successifs sénégalais dans la gestion des violences sécessionnistes en *Casamance*. Les autorités sénégalaises ont évité de mener une guerre totale dans la région, en ciblant particulièrement *Atika* -l'aile armée du MFDC-, positionnée dans le maquis, et tous ses soutiens extérieurs.

De nombreux cantonnements du MFDC longent les frontières guinéennes et gambiennes, sans être inquiétées par les forces armées nationales. L'usage de la violence est négocié sur les territoires casamançais, contrairement au Mali où la force militaire est parfois déléguée aux milices. La militarisation de nombreux villages en Casamance dissuade.

Le renforcement de l'armée sénégalaise s'est fait dans le contexte de lutte contre la rébellion casamançaise. Avec le temps, le renseignement militaire et stratégique s'est consolidé. Le résultat apparaît dans l'endigement même des activités rebelles aux zones frontières dans un premier temps ; et dans un second temps, la force militaire du gouvernement sénégalais a eu le dessus sur le soutien militaire de la Guinée-Bissau et de la Gambie aux forces de la rébellion casamançaise.

³⁵⁴ Les velléités indépendantistes sont réprimées dès les années 80. Les régimes politiques successifs du Sénégal ont pris la mesure des effets néfastes que pouvaient avoir une guerre sanglante sur l'image du pays. De fortes mesures d'apaisement sursoient à l'option exclusivement policière et militaire du début du conflit (1980-1995).

En outre, le conflit casamançais émergeant dans un contexte de diffusion des violences dans la plupart des États d’Afrique de l’Ouest (Libéria, Sierra-Léone, Nord du Mali, Guinée-Bissau), la dynamique de pacification qui touche ces États se traduit dans la démobilisation de la rébellion casamançaise. Cette dernière a bénéficié dans les années 1990, du climat favorable aux conflictualités dans toute la sous-région, qui a conditionné la circulation des armes mais aussi des « hommes en armes ». Le mercenariat a permis tantôt l’établissement de contacts entre les groupes rebelles de pays différents, tantôt l’échange de logistique militaire, dans des situations où les conflits se déroulent en zones frontalières avec la complicité de certains agents de l’Etat en solidarité avec les groupes rebelles³⁵⁵.

La répression a aussi porté sur des maisons de presses. La question casamançaise demeure un sujet tabou dont de nombreuses autorités, femmes et hommes des média se gardent de discuter en public. Le dossier est traité comme une question de sûreté nationale. Des journalistes tels que Ibrahima Gassama, travaillant à l’époque pour la radio privée Sud FM, ont été arrêtés et la station radio fermée, pour avoir fait des reportages et des entretiens avec des leaders rebelles. Ibrahima Gassama est arrêté par la gendarmerie sénégalaise suite à son entretien avec Salif Sadio

Intervenir dans la sous-région : opération Gabou et opération Restore democracy

Les premiers soutiens du MFDC sont obtenus des pays frontaliers et voisins immédiats, la Gambie et la Guinée-Bissau. Les cantonnements de *Atika* se positionnent le long des frontières avec la Gambie, et des frontières avec la Guinée-Bissau. La proximité entre certains leaders rebelles du MFDC et des autorités des pays frontaliers facilitent les connexions.

C’est pourquoi, un des mécanismes sécuritaires et politico-militaires des régimes successifs de l’État du Sénégal fut d’une part de conduire une diplomatie de bon voisinage avec les républiques sœurs de la Gambie et de la Guinée-Bissau³⁵⁶, d’autre part de mener des opérations militaires conjointes ou contraintes sur le territoire de ces États souverains. La plupart de ces interventions ont cherché, de manière officieuse, à rompre les soutiens dont pouvait bénéficier le MFDC.

³⁵⁵ Les liens entre des officiers de l’armée guinéenne et les chefs rebelles du MFDC ont été démontrés.

³⁵⁶ Depuis l’accession de Macky Sall à la présidence de la république du Sénégal, les relations diplomatiques entre les trois Etats – Sénégal/Gambie/Guinee-Bissau sont chaleureuses. De nombreux observateurs soulignent aussi la mainmise de Dakar sur Banjul et Bissau, avec notamment le soupçon d’ingérence des autorités sénégalaises dans les élections présidentielles de ces pays voisins.

En Juin 1998, lors de l'opération *Gabou* le gouvernement du Sénégal sous Abdou Diouf envoie des contingents de soldats en Guinée-Bissau pour, officiellement, rétablir l'ordre politique qui venait d'être déstabilisé par une tentative de coup d'État contre le président Nino Vierra. Cette opération sera un prétexte pour mener la guerre contre les combattants du MFDC qui utilise comme base arrière Guinée-Bissau.

En Janvier 2017 l'opération *Restore Democracy* en Gambie pour déposer Yaya Jammeh qui refusait de concéder sa défaite contre Adama Barrow, mobilise des troupes de la CEDEAO parmi lesquelles des éléments de l'armée sénégalaise. L'occasion est ainsi offerte au gouvernement du Sénégal, d'écarter un soutien de la lutte indépendantiste du MFDC.

Ces deux opérations ont eu un effet d'endiguement des activités des combattants du MFDC et de leur contrôle sur des axes frontaliers. Cependant, les premiers soutiens du MFDC ce sont certaines populations locales.

B- Décentraliser pour régler des violences sécessionnistes ?

La décentralisation, processus qui rapproche les populations de l'administration et des services publics, rendu opérationnel par le transfert de certaines compétences et ressources aux collectivités locales, (Burns, Hambleton, et Hoggett 1994; Partenariat pour le développement municipal (PDM) (Cotonou et Observatoire de la décentralisation 2009) émerge dans les années 80, dans certains régimes en Afrique, comme l'instrument de rapprochement de l'État central des collectivités territoriales et locales. En ce sens elle est un outil de gouvernement de l'État et des administrateurs, et demeure surtout un instrument de prévention des conflits de toutes formes en ce sens qu'elle ambitionne de mettre en cohérence les disparités territoriales, de créer les conditions d'un service social et public accessible à tous les citoyens. La décentralisation est un instrument démocratique de politique de développement dans un contexte de paix.

Pour répondre aux rébellions sécessionnistes en *Casamance* et dans *l'Azawad*, les gouvernements respectivement du Sénégal et du Mali, intègrent dans l'esprit des réformes administratives territoriales, le processus de règlement des conflits armés dans les régions périphériques et frontalières. Décentralisation et développement : une doléance rebelle ?

Un processus de démocratisation fait suite aux crises multiples et profondes qui frappent certains jeunes États africains éprouvés par des politiques d'ajustement structurel, qui ont fini par entériner le désengagement de certains gouvernements. Les processus de privatisation se

divulguent et s'accélèrent, la décharge de certaines fonctions régaliennes est importante (Badie 2013; Cohen s. d.; Gazibo et Thiriot 2009; Hibou 1998; A. Mbembe 2000; J.-A. Mbembe 2019), lorsque la décentralisation dans ce même contexte des années 80-90 est indiquée comme un pertinent outil de gouvernance des besoins des populations à la base, et est associée au développement local (Sané 2016). Les administrations centrales cherchent donc à réinventer des modes de gouvernement adossés sur des politiques locales et des plans de financement qui attirent des bailleurs de fonds internationaux dépités par les problèmes de transparence des gouvernements centraux, et tournés vers le paradigme du développement local. Impulsée par les États, la décentralisation est toutefois une donnée des dynamiques externes et locales. Les mouvements sociaux, les revendications sécessionnistes, sont une des manifestations de ces dynamiques politiques locales.

A travers les accords de paix, la décentralisation et le développement sont de fortes préoccupations autour desquelles s'accordent les autorités de l'État central malien et les mouvements rebelles. L'engagement dans un processus de décentralisation et le développement du Nord a été l'une des principales conditions de l'accord de Tamanrasset de 1991. Cela est vrai de l'accord de 1992 qui pose les bases du projet de réforme territoriale de 1993. L'accord d'Alger de 2015 répond à ces mêmes préoccupations. Les belligérants à défaut de s'accorder sur l'indépendance pure et simple de l'Azawad, ont des compromis autour des formes de libre administration qui répondent à une autonomie relative, et auxquelles dispose la décentralisation. Au même moment des partenaires s'engagent à soutenir le Mali dans ses efforts de réconciliation et de développement (Demante 2005).

Le schéma malien est différent de celui qu'on connaît en *Casamance* où le développement est une forte doléance sans que ne le soit la décentralisation. Au contraire, de fortes suspicions ont émergé dans les rangs du MFDC autour des différentes réformes de création régionale (Tambacounda, Kolda, Sédhiou). En dépit des divisions internes au MFDC entre les indépendantistes et les autonomistes, la volonté de constituer un grand ensemble *Casamance naturelle* est recherchée par les leaders et fait consensus.

De manière générale, ce qui ressort des revendications à travers les deux cas d'études, ce sont des populations qui exposent aux gouvernements des pays des préoccupations de développement socioéconomique, de participation politique et de prise de décisions politiques de leurs territoires, des doléances qui rappelons-le ne sont pas l'apanage exclusif des territoires en conflits. Cependant, au Mali comme au Sénégal, la déconcentration n'aura quelquefois que

contribué à mettre en lumière les écarts entre l'État-central et les territoires des zones périphériques et marginales telles *l'Azawad* et la *Casamance* qui entrent en conflit pour l'indépendance.

1- Décentraliser pour gérer les conflits armés sécessionnistes

De nombreux États postcoloniaux avaient fait le choix, pour préserver la cohésion sociale et l'unité nationale, de concentrer les pouvoirs au niveau de l'État central. Ce qui a valu dans les années 68 des premières crises sociales, politiques et constitutionnelles. Au Mali les crises se manifestent à travers le coup-d 'État de Moussa Traoré contre le régime de Modibo Keita, les mouvements sociaux populaires des années 1990 contre le régime du président Traoré, les rébellions touareg de 90. Au Sénégal, la crise apparaît plus tôt dès 1962, avec les oppositions Senghor président de la république et Dia président du conseil, autour des orientations de politiques générales qui conduisent à des réformes. Les mouvements du monde paysan suite aux chocs pétroliers, les sécheresses des années 70, la rébellion du MFDC en 1982, créent les conditions de réformes administratives et territoriales.

Étude de cas 1 : La partition de la « Casamance naturelle »³⁵⁷ en trois régions administratives

La région naturelle de la *Casamance* dont l'indépendance est revendiquée par les armes par le MFDC, fera l'objet d'un découpage administratif et territorial qui ne manquera pas d'avoir des effets sur la dynamique de la lutte pour l'indépendance du MFDC.

La politique progressive de décentralisation du Sénégal depuis son accession à la souveraineté internationale est marquée par trois étapes majeures. D'abord, une première réforme en 1972 crée les communautés rurales, promeut la déconcentration et la régionalisation. La réforme de 1996 marque la deuxième étape avec la consécration de la régionalisation : les régions sont érigées en collectivités locales, des communes d'arrondissement sont créées. Cette réforme consacre et renforce l'autonomie de gestion et la libre administration des collectivités locales, par le transfert de neuf domaines de compétences. Avec l'acte III de la décentralisation de 2013, qui constitue un troisième moment, l'objectif de l'État est d'organiser « le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable » (Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales s. d.). Ces trois ensembles de réformes administratives et territoriales ont concerné le territoire disputé de la Casamance considérée comme un territoire du Sénégal.

³⁵⁷ La région de la Casamance naturelle au Sud du Sénégal est délimitée en rouge.

Au lendemain de l'indépendance du Sénégal, *la Casamance* – dont le MFDC revendique la *non-sénégalité* –, qui a pour capitale régionale Ziguinchor, connaîtra deux découpages administratifs régionaux. En 1984, deux ans après le début de la rébellion en Casamance, l'administration centrale décide de mettre fin à la dénomination Casamance naturelle et érige Kolda en deuxième région administrative du territoire de *Casamance*, en plus de Ziguinchor. L'érection de Kolda en entité régionale d'une superficie qui fait le double de celle de Ziguinchor mitige la référence à une seule entité *Casamance naturelle*. En 2008, par décret n° 2008-1025 du 10 septembre 2008 fixant le ressort territorial et le Chef-lieu des régions, départements et arrondissements, le président Abdoulaye Wade érige Sédhiou en troisième région de la Casamance (JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL s. d.). Simultanément les régions de Kaffrine et Kédougou sont aussi créées. Ziguinchor, Kolda et Sédhiou constituent dorénavant les trois régions administratives de la « *Casamance naturelle* » (délimitée en rouge sur la carte administrative du Sénégal).

Les justifications classiques de ce découpage qui sont celles des autorités de l'administration centrale sénégalaise contenues dans l'exposé des motifs des réformes se résume dans le besoin et le souci de créer une proximité entre l'échelon État et les collectivités locales, permettre la libre administration des collectivités, créer les conditions de la viabilité des territoires par le développement local. Ces motifs sont valables pour les réformes de décentralisation engagées au Mali en 1993.

Carte : carte administrative du Sénégal (Source : Universalis-edu)



La création de ces trois divisions régionales est considérée par les leaders du MFDC comme une manière de « *balkaniser* » l'ensemble *Casamance naturelle*. Le découpage répondrait à une volonté d'atténuer le poids du mythe *Casamance naturelle* véhiculant les

caractéristiques d'une entité nationale. La région administrative de Ziguinchor en *Basse-*

Casamance composée majoritairement de groupes sociaux *Diolas* dont les leaders du MFDC tirent des références socioculturelles et historiques, sera concurrencée par des régions administratives nouvelles telles Kolda – en *haute Casamance* composé majoritairement de Peul -, et Sédhiou – *moyenne Casamance* – à dominante Mandingue. Cette configuration ampute la région originelle de Ziguinchor de 2/3 de son territoire. Ce qui est lu par certaines populations de Casamance et certains leaders du MFDC, comme un mécanisme de fragilisation de l'ensemble Casamance par l'isolement de la Basse-Casamance. La création de la région du Sénégal oriental en 1962 (la région administrative de Tambacounda) sous le régime senghorien avait déjà été perçue à l'époque comme une atteinte à l'ensemble *Casamance*. Une position défendue par des leaders qui revendiquent *une Casamance naturelle indépendante* qui s'étend de l'extrême Sud-Ouest à l'extrême Sud-Est du Sénégal, qui fait frontière aux deux Guinées par le Sud, au Mali à l'Est, au Nord la Gambie, et l'océan Atlantique à l'Ouest.

Étude de cas 2 : L'idée d'Azawad³⁵⁸ à l'épreuve de la régionalisation dans le Nord du Mali

Alors que *l'Azawad* est considérée comme une entité politique correspondant aux caractéristiques d'une nation à part entière, les réformes territoriales des années 90, consacrent les différences et spécificités territoriales dans le Nord par la création de Tombouctou et Kidal.

Au Mali, la décentralisation apparaît dans le texte de la constitution en l'article 41 dès 1960, sans être effectivement mise en œuvre : « toutes les collectivités territoriales de la République du Mali seraient administrées librement par ses organes élus » (Bakayoko 2011) . Les véritables projets de réformes territoriales feront suite aux crises de la fin des années 80. L'étouffement des libertés sous le régime de Moussa Traoré crée une véritable aspiration démocratique qui se manifeste dans les soulèvements populaires de 1990, prélude du coup d'État de mars 1991 du lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré contre le régime de Moussa Traoré.

Carte : *carte administrative du Mali (Source : Universalis-edu)*

³⁵⁸ L'entité *Azawad* , le Nord du Mali, est délimité du Sud du Mali par un trait rouge, territoire revendiqué par les mouvements rebelles touareg, et sépare le Mali en deux.

Le projet de décentralisation au Mali fait suite au régime de Moussa Traoré, caractérisé par un



néo-patrimonialisme, une personnalisation de l'État, un système de monopartisme, une répression des luttes sociales. C'est aussi l'essoufflement de ce mode de gouvernement (État centralisé, monopartisme), dans de nombreux États postcoloniaux du continent, qui fonde les motifs du processus de décentralisation dans les années 80-90.

C'est dans un tel contexte qu'émerge la deuxième rébellion touareg qui

va précipiter la chute du régime présidentiel de Moussa Traoré. C'est donc un souffle de démocratisation qui commence à la fin des années 80, dans un Mali qui faisait exception dans un environnement géopolitique régional où la plupart des régimes avaient été contraints d'entrer dans le multipartisme, La décentralisation de 1993 fait suite aux accords de paix et au pacte de réconciliation nationale de 1992. Aujourd'hui, après la signature de l'accord de paix de 2015 issu du processus d'Alger, le projet de découpage territorial demeure un enjeu important. Les régions de Gao, Tombouctou, Kidal, et récemment Ménaka, sont issues de l'ensemble régional Nord du Mali, appelé *Azawad* par les mouvements touareg.

Considérée comme un instrument de réponse politique aux revendications des populations, la décentralisation prend des formes de mécanismes de « partage du pouvoir ». Elle peut aussi être analysée comme une forme d'organisation de la viabilité économique des territoires, de réponses aux préoccupations humanitaires et développementalistes.

Le partage du pouvoir politique

Au Mali, la décentralisation a permis de résoudre le conflit entre Kidal et Ménaka. En érigeant des communes à Ménaka on permet aux groupes sociaux *Dahoussak*, qui possèdent des capitaux économiques au sens bourdieusien (Bourdieu et Passeron 2016), et une situation démographique favorable, de ne pas être soumis à la politique des chefferies de Kidal (Mohamadou 2018). Les accords politiques permettent le partage du pouvoir qui peut concerner l'exécutif, le législatif et d'autres institutions de l'État telles que les forces de défense et de

sécurité (Ehueni Mazan 2013). Les accords d'Alger de 2007 et de 2015 prévoient ce dispositif de réintégration des ex-combattants des mouvements rebelles touareg au sein des Forces armées nationales maliennes et des institutions paramilitaires. Le pacte de réconciliation nationale d'Avril 1992 considère le découpage administratif et territorial du Mali, pour donner aux collectivités régionales, communales et locales des pouvoirs de décision.

Au Sénégal, la décentralisation n'est pas officiellement présentée comme un moyen de partage du pouvoir. Les réformes de découpage ne sont pas adossées directement aux accords avec le MFDC – cela s'explique naturellement puisque ce dernier n'en n'est pas demandeur. La loi de découpage est restée générale et nationale, comme c'est le cas d'ailleurs au Mali. Cependant, la création des régions de Kolda et Sédhiou, avec leurs communes, redistribue de fait le pouvoir auparavant concentré dans la ville de Ziguinchor qui regroupait la plupart des services administratifs et techniques.

Le nexus humanitaire-développement-paix en zone de conflits armés

Pour de nombreux régimes politiques, le développement est l'autre nom de la paix. La décentralisation a été mobilisée dans sa vocation d'outil de développement. Elle a servi pour l'État, de cadre d'organisation des partenariats internes et internationaux.

Le pacte national de réconciliation du Mali signé en Avril 1992 entre le gouvernement du Mali et les Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad consacre un statut particulier du Nord du Mali. Ce pacte entérine une gestion des affaires des populations à un triple niveau inter-régional, régional et local, dans le respect de l'unité nationale. Les acteurs s'accordent aussi autour d'un redécoupage administratif. Ce statut particulier donne le pouvoir aux assemblées locales, régionales et inter-régionales d'organiser leur vie communautaire urbaine et rurale, de définir et de promouvoir le programme de développement économique, social et culturel qu'elles désirent ; d'assurer elles-mêmes à travers leurs élus, le contrôle des forces et des activités de maintien de l'ordre etc.

Le mouvement de décentralisation s'accompagne à la fois au Sénégal et au Mali, de plans locaux de développement. Ces programmes ont bénéficié d'une orientation spécifique dans les zones en conflits dits sensibles. C'est ainsi qu'en *Casamance* l'Agence Nationale de Relance des Activités Économiques et Sociales en Casamance a reposé ses plans de développement et financement sur les autorités décentralisées. Au Mali, un programme spécial décennal de développement du Nord du Mali est mis en place pour « résorber les inégalités

entre le Nord et le reste du pays » selon les termes du pacte de 1992 qui précipite le projet de décentralisation. Des fonds spéciaux de développement et de réinsertion, et un fonds d'assistance et d'indemnisation sont gérés en concertation avec les élus locaux. Au Sénégal, la primature abrite un fonds spécial pour la Casamance. Les zones en conflits armés, en suscitant l'intérêt des bailleurs, sont gouvernées d'une manière toute particulière avec des avantages fiscaux, des dotations financières qui ont parfois servi à diviser les mouvements rebelles pour les affaiblir. La décentralisation et le développement sont la carotte lorsque simultanément la *realpolitik* avec la politique du bâton faisait la raison d'Etat.

La décentralisation politique est souvent réduite à son aspect administratif. L'approche politique de la décentralisation ne devrait-elle pas aller au-delà, pour construire la légitimité de l'État par le bas en partant de la perspective locale comme le préconise Ousmane Sy (Sy et Calame 2009)? La décentralisation a parfois constitué un outil politique sécuritaire. Sa mise en œuvre a plus répondu à un règlement des conflits en reposant davantage sur des mécanismes stratégiques latents, que sur un idéal démocratique de partage des compétences et de responsabilisations des collectivités.

2- La décentralisation est aussi un instrument de sécurité

Au Sénégal comme au Mali, la décentralisation sur l'ensemble national a cherché à répondre aux préoccupations de développement et de décentrement des pouvoirs de décision politique. Dans les territoires en conflits armés, la décentralisation a été mobilisée comme un mécanisme politique et sécuritaire. En cherchant à répondre à certaines revendications des territoires et de leurs populations, en tentant de répondre aux problèmes des populations s'estimant « marginalisées », les gouvernements respectifs du Sénégal et du Mali mobilisent la décentralisation comme mécanisme de règlement des conflits. Un tel objectif est plus affiché dans le cas du Mali où la décentralisation est une doléance des populations de *l'Azawad* et des mouvements rebelles qui s'y accordent avec les autorités maliennes. La décentralisation sera aussi, à travers la régionalisation, un important instrument de sape des revendications séparatistes, d'endiguement/isolément de la défiance rebelle contre l'autorité centrale et d'affaiblissement des mouvements rebelles sécessionnistes.

Endiguer la rébellion dans la Basse-Casamance épice de la défiance contre l'État-central sénégalais

La *Basse-Casamance* constitue le bastion de la rébellion du MFDC. La création des deux régions Kolda et Sédhiou, coupées de Ziguinchor, relève d'une volonté d'endiguer la

défiance contre l'autorité sénégalaise en Basse-Casamance. La relégation par les autorités de la lutte d'indépendance de la *Casamance*, en problème d'intégration des Diolas de la Basse-Casamance, stigmatise et dévalorise la portée régionale de la lutte. La polarisation de la rébellion contribue à isoler et à affaiblir le MFDC en perte de soutien au niveau des populations de Ziguinchor, mais surtout des régions nouvellement créées de Kolda et Sédhiou. Dès 1984, la réaction des autorités sénégalaises à la rébellion en *Casamance*, fut d'éviter les diffusions du récit indépendantiste à la haute-Casamance (Kolda) composé à majorité peul, sociologiquement différente de la région de Ziguinchor, et peu sensible à l'indépendance. La création de Sédhiou – *moyenne Casamance*- majoritairement mandingue, achève le processus d'endiguement de la Basse-Casamance (Ziguinchor), où les efforts des autorités sénégalaises dans le règlement du conflit seront concentrés. Ce travail est accompagné d'une diplomatie de bon voisinage avec les pays frontaliers de la Gambie et de la Guinée-Bissau qui affaiblit les solidarités transnationales socio-identitaires.

Les conséquences d'un tel découpage sont ressenties sur le terrain. Une première manifestation est la désolidarisation de nombreux sympathisants de la cause indépendantiste. En « morcelant » la *Casamance*, les autorités atténuent le mythe de la *Casamance naturelle autonome*, et le récit de la *non-sénégalité de la Casamance*. Kolda et Sédhiou sont érigées en centres de décision et se voient comme des capitales régionales concurrentes à Ziguinchor. De secondes manifestations, indirectement liées au découpage territorial de la Casamance, mais qui rendent compte directement de la volonté des autorités étatiques d'affaiblir la rébellion dans le Sud du pays, sont les divisions du MFDC et les guerres fratricides intra-MFDC (Bassene 2015). Les divisions au sein du MFDC se font selon les affinités départementales. Enfin, il s'en suit troisièmement un déclin des violences (*voir graphique ci-dessus*) sur le territoire casamançais, que l'accord de paix de 2004 entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC semble aussi déterminer.

Isoler l'irrédentisme touareg à Kidal ?

La révolte touareg de 1962 débute à Kidal et la défiance y est circonscrite. Toutes les autres rébellions touareg (1990, 2006, 2012) partent de cette région enclavée, à forte concentration touareg, à la frontière algéro-malienne à l'extrême Nord-Est. L'érection de Kidal, Gao, Tombouctou en régions participe d'un mécanisme d'isolement de la rébellion touareg qui trouve ses ressources à Kidal. Ces trois régions administratives constituent de nouvelles entités sociopolitiques. L'érection de Ménaka en région – découpée de Gao - est un

indicateur de la volonté des autorités maliennes de multiplier les références et les appartenances territoriales des acteurs. A l'opposé, ce sont les mouvements rebelles touareg qui s'efforcent de construire une unité politique et identitaire des populations du Nord sous l'appellation *Azawad*.

S'il est vrai que la décentralisation a été une condition des accords de paix de 1992 au Mali, et une demande populaire nationale, les conséquences du processus de découpage des territoires se manifestent à travers la prolifération des groupes armés et la multiplication des formes de violences dans un État fragilisé et des territoires abandonnés par les services publics. La décentralisation a-t-elle contribué à fragiliser les territoires au Mali ?

Des territoires issus de la réforme territoriale de 1993 sont en proie aux violences dites terroristes-djihadistes et communautaires. La formation de groupes armés terroristes-djihadistes dans le Nord du Mali, a été rendue possible, non seulement par une relative absence des pouvoirs publics, mais aussi et surtout par les apories d'un processus de décentralisation inachevé. Les manquements des politiques publiques, des transferts de compétences et de ressources dans les zones périphériques et frontalières du pays ont profité à des groupes armés qui ont exploité et instrumentalisé les frustrations relatives des populations locales.

Alors qu'elle a été saluée comme un mécanisme pertinent dans le pacte de réconciliation nationale entériné par Amadou Toumani Touré, l'approche de la décentralisation comme panacée aux rébellions touareg est remise en cause par la résurgence des violences sécessionnistes rebelles de 2012, intensifiées par les violences dites terroristes-djihadistes. Au-delà de *l'Azawad*, c'est toute la région Centre du pays qui est affectée par des violences à la fois communautaires et dites terroristes-djihadistes, conduites par des groupes armés qui nourrissent des velléités séparatistes du *Macina*. Les réformes de décentralisation au Mali, ont-elles été plus le problème que la solution au processus de pacification nationale ?

A partir des années 2000 des connexions s'établissent entre des pouvoirs locaux et des groupes armés dont l'objectif est la création de *Kalifa* dans le Nord et le Centre du Mali. La porosité des territoires, l'abandon des espaces semi-arides par certains pouvoirs administratifs, ont fait le nid des économies informelles, de la clandestinité, des recompositions sociales au gré des rapports de force et de la violence, de la capture de l'État par des acteurs locaux et transnationaux aux visées intéressées. La même chose ne peut pas être dit de la *Casamance* où le processus de transfert des compétences et des ressources fait suite à une longue et profonde expérience de décentralisation sur l'ensemble du territoire national.

C- Développer pour construire la paix

*« Le développement est l'autre nom de la paix »
disait le pape Pape Jean Paul II.*

Dans les deux cas de conflictualité (Casamance/Azawad), les gouvernements centraux et les mouvements rebelles à travers des négociations, tentent de rétablir une paix durable et définitive au sein des territoires en proie aux violences. Le développement est l'autre nom de la paix et implique des acteurs de la société civile, des partenaires techniques et financiers (ONG et associations locales), des bailleurs de fonds, des institutions internationales.

Une lecture développementaliste est faite des conflits qui conduit les autorités à considérer les investissements en infrastructure, en programmes économiques comme la panacée aux violences. Les accords de paix renferment ces considérations développementalistes.

1- Des accords autour du statut particulier de l'Azawad

Tous les accords sont orientés dans le sens de consacrer l'intégrité territoriale de l'État malien. Pas moins de cinq accords de paix et de cessez-le-feu ont concernés les deux parties belligérantes³⁵⁹. Ces accords ont évolué dans le temps et selon les enjeux du moment. Cependant, ils ont toujours porté sur des considérations politiques (décentralisation), économiques (développement), et sécuritaire avec des résolutions sur l'intégrité territoriale, sa protection par les forces de défense et de sécurité.

Le pacte pour la réconciliation nationale consacre un statut particulier de l'Azawad³⁶⁰ et évoque le développement spécial du Nord du Mali et la décentralisation. L'irruption du conflit de 2012 conduit à tirer les enseignements sur les manquements de ce pacte³⁶¹^[OBJ]. Le dernier

³⁵⁹ Les accords de Tamanrasset, de Alger, de Ouagadougou, pacte national pour la réconciliation.

³⁶⁰ Les rébellions de 1990 ont conduit à un premier accord de paix, celui de Tamanrasset qui sera abandonné suite au coup d'Etat militaire de 1991. C'est le pacte de réconciliation de Avril 1992 qui servira de base à la redistribution des richesses et des pouvoirs.

³⁶¹ Propos recueillis le 11 Novembre 2018 , d' un ex-combattant de la rébellion touareg de 1990, aujourd'hui un des membres représentants dans la CMA : « *La manière de détourner de l'argent : des missions perpétuelles d'études et d'évaluation. Les missions se faisaient avec les préfets et sans le maire ; parfois le préfet est absent mais la mission est considérée comme valide avec le cachet de ce dernier (...) En effet sur les 11 préfets seulement 3 préfets résident sur place. De 2012 à nos jours toutes les régions du Nord n'ont pas de services techniques : ils sont tous à Bamako et perçoivent leur argent et les budgets devant servir à la gouvernance du Nord » (...) « Les 70% de la richesse malienne est dépensée à Bamako ...L'Etat a dépensé plus de 1000 milliards de 2006 à 2012 » En 2006 il y a un soulèvement dans la région de Kidal ,les bailleurs ont promis la paix (somme de 14 milliards*

accord en date du 15 Juin 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, recouvre de nombreux points positifs que souligne Bréma Ely Dicko : l'arrêt des hostilités et des violences permis par l'accord, la mise en place des autorités intérimaires et des mécanismes opérationnels conjoints, la mise en place du Comité [00] [00], et récemment l'installation des comités consultatifs de sécurité qui sont l'émanation des réformes sur le secteur de la sécurité. Cependant les accords de paix ont des limites qui encouragent la continuité des antagonismes entre le gouvernement central et les mouvements rebelles touareg.

Les limites des accords de paix ?

Une des premières limites des accords de paix est liée à leur mise en œuvre. Dans un rapport d'étude, le chercheur malien Naffet Keita et son équipe considèrent *des causes structurelles de l'échec des accords* ? (Keita 2018). A travers des entretiens, ils estiment un faible niveau de mise en œuvre des accords que posent deux problèmes. D'abord, un problème de gouvernance qui se caractérise par la perte de l'autorité de l'État, la sous-administration du territoire national, les difficultés de mise en œuvre de la décentralisation, le favoritisme, le népotisme, le clientélisme et la démagogie insuffisamment combattus par les différents régimes qui se sont succédé. Il existe aussi le laxisme de l'Administration et les diverses formes d'impunité qui y règnent, l'accès inéquitable des citoyens aux concours organisés par la fonction publique et dans le recrutement au niveau des forces de sécurité et de défense et la non-prise en compte des préoccupations des populations, la généralisation de la corruption et le manque de transparence dans l'utilisation des fonds publics, le trafic d'influence. Peuvent encore être énumérés, la mauvaise répartition des ressources entre les régions et le manque de transparence dans la gestion des ressources internes et externes, l'injustice et l'impunité, le non-respect de l'Etat de droit et la non-exécution des décisions de justice, l'absence de cadre et l'insuffisance d'échange entre gouvernants et gouvernés, l'effet de l'analphabétisme qui empêche la majorité des populations à accéder à la langue de communication officielle et la

dans la cagnotte) : les bureaux régionaux ont acheté 12 véhicules ... Dans le cercle de Tessalit il y a le secteur de Afara il y avait des initiatives pour faire du maraichage (12 maraichers)... Le problème c'est que pendant la période du maraichage il ne fallait pas bouger... je me suis arrangé pour les prendre en charge pour qu'ils restent sur place en attendant la fin de la saison (« j'ai donc apporter les denrées, le thé , avec 7 boites de semences , 4 motos pompes pour l'eau) auparavant il y avait la mission du cercle de Tessalit il s'élevait à 1 million 200 pour ramener sur le territoire des semences d'une valeur de 20000 :et la vie continue c'est comme ça le développement chez nous » lors de cette mission il y a eu une perte humaine puisque les véhicules ont été attaqués et enlevés en 2010... Pour le cercle de Tessalit juste 80000 ont été alloués... Sans signaler les soi-disant missions : tout cela pour consommer l'argent »

tendance accrue de certains médias à la désinformation³⁶². Ce premier problème qui explique la mise en œuvre des accords de paix est lié à la gouvernance politique, financière, judiciaire, communicationnelle.

Ensuite, Naffet Keita souligne la fragilité des institutions comme second problème qui expliquerait l'échec des accords. Cette fragilité a pour conséquences « le non-respect des engagements souscrits par les parties signataires des précédents accords dans le cadre de la résolution des différentes crises et rébellions armées ; une gestion inadéquate des crises antérieures; le manque de suivi et d'évaluation des Accords précédents ; le manque d'organisation et d'implication de la société civile dans la mise en œuvre et le suivi des Accords; le déficit d'information et de communication des pouvoirs publics sur le processus de mise en œuvre des Accords ; les pratiques de désinformation de la population par certains leaders des mouvements armés et d'organes de presse ; le faible enracinement des réformes politiques et institutionnelles issues de la signature des Accords et de leur mise en œuvre »³⁶³. En plus des obstacles soulevés dans le rapport de Naffet Keita, de nombreuses autres limites liées aux accords en eux-mêmes sont à souligner.

Deuxièmement, la plupart des accords ont été conduit par le même médiateur, l'Algérie. Ce qui pose le problème de *l'extraversion des accords de paix*. La position de ce dernier par rapport aux accords a fait l'objet de très peu d'interrogation. Ce qui a conduit naturellement aux répétitions qu'on peut constater dans les différents accords. En 1992 la décentralisation a été proposée comme remède, de même qu'en 2015. Le contenu des accords de paix est très souvent difficile à mettre en œuvre. Par exemple, l'instrument de la décentralisation semble constituer plus une réponse politicienne qu'une véritable solution politique aux violences sécessionnistes.

Troisièmement, ce sont des accords de paix qui ne situent pas les causes et les origines des conflits armés. Ils n'indiquent pas le rôle des violences symboliques comme sources des conflictualités. Ce qui a pour conséquence que les accords ne clarifient pas les responsabilités,

³⁶² Naffet Keita, L'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger : entre euphorie ou doute, la paix en signe de traces. FES, p. 17

³⁶³ Naffet Keita, L'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger : entre euphorie ou doute, la paix en signe de traces. FES, p. 18

y compris celles des régimes politiques. Ce sont des accords qui laissent très peu de place à la justice³⁶⁴.

Quatrièmement, les réfugiées et les déplacés sont les grands oubliés des accords de paix. L'expérience des conflictualités dans l'Azawad permet d'observer le rôle important qu'ont joué les réfugiés et les personnes déplacées dans les rébellions des années 90 et 2012.

Le rôle marginal des sociétés civiles³⁶⁵ dans le processus de paix ?

« La société civile est absente et n'est pas très audible. Sauf qu'il y a un jeune du nom de Razbath qui critique les gouvernants, les religieux et même l'armée sur la situation actuelle du pays. Ce jeune Rasbath va plus loin jusqu'à dénoncer une prise en otage du Mali par la communauté internationale.

Ensuite il y a un mouvement de jeune nommé WATISERA qui a fait plusieurs sit-in devant l'ambassade de France parce qu'on accuse la France de complicité active du côté du MNLA et aujourd'hui du côté de la CMA et surtout d'avoir désarmé le Gathia, un groupe armée pro malien des Imghad (alliance de certains Touaregs, des songhais, des peuls et des arabes) qui sont favorables pour le maintien du pays et l'unité nationale alors que le MNLA réclame l'indépendance puisqu'il est manipulé par des pays connus des maliens. Bref ce sont les milices d'auto-défense »³⁶⁶

Le travail des ONG est beaucoup plus limité qu'il n'y paraît. De nombreuses ONG dont la sécurité est menacée, sont parfois considérées par certaines populations et certaines autorités politiques comme des agents de renseignement. Il leur est reproché de procéder pour certaines d'entre elles à des mesures discriminatoires entre des touareg de peau noire et ceux de peau blanche. Les conditions sécuritaires font que de nombreuses ONG sous-traitent avec des

³⁶⁴ Tout en mettant paradoxalement l'accent sur les politiques sécuritaires et développementalistes ... Le dernier accord de 2015, tente de corriger cette erreur de non prise en compte de la justice, mais jusque-là n'est pas concrètement suivi d'effet vu la configuration des conflictualités où les alliances entre anciens rebelles et gouvernements, entre rebelles et terroristes interrogent sur les difficultés de l'agenda judiciaire et de la priorité que ni les organisations internationales, ni l'Etat lui-même ne semble lui donner.

³⁶⁵ Cette notion de société civile est sujette de critique. Elle est confuse. La société civile est une catégorie sociale très instrumentale et « instrumentalisée ». Cela est encore plus vrai des sociétés civiles africaines, ici du Sénégal et du Mali, qui est principalement et sociologiquement composé d'individus des classes moyennes intellectualistes. La société civile comme contre-pouvoir se trouve être une catégorie d'individus qui n'inclut pas une grande majorité des populations en marge des luttes, mais cette même société civile prétend lutter pour cette grande muette. En cela, son rôle est salué. Cependant les deux écueils liés au fait que la société civile est de plus en plus un tremplin de conquête du pouvoir, qu'elle n'est pas sa propre force dans la mesure où elle est financée par d'autres membres de la société civile internationale, qu'elle n'a donc pas son propre agenda autonome, la société civile n'est pas une entité monolithique... Toutes ces raisons font que nous utilisons le terme comme catégorie sociale d'analyse.

³⁶⁶ Entretien avec le professeur Gaoukoye, université de Bamako (c'est mieux de mettre)

associations et organisations locales qui ont moins de barrières dans la collecte des données sur le terrain. Ainsi, pour accéder aux groupes armés et certaines populations dans le Nord du pays, certaines ONG n'hésitent pas à compter dans leurs équipes des songhaïs, des kel tamasheq ou encore des peuls, jouissant d'une certaine influence, pour servir de facilitateurs. Un tel procédé selon un de nos enquêtés encourage un marché voire un réseau mafieux de marchandage³⁶⁷.

Des mouvements citoyens accompagnent les accords de paix³⁶⁸. Comme nous le rappelle le chef de département de socio-anthropologie de l'université de Bamako, « *il y a la reconstruction par la voie civile. Là aussi il concerne plusieurs acteurs. On peut appeler ça société civile quoi, un fourre-tout. Il y a les associations culturelles qui organisent des rencontres, des médiations etc. exemple, les association Guina Dogon, le Recotra³⁶⁹, le Haut conseil islamique du Mali dirigé par Mahmadou Dicko³⁷⁰, des marabouts et des chefs coutumiers, des leaders individuels influents dans les localités qui ont des initiatives sur le processus de paix* ».

2- Développer pour construire la paix en Casamance (2000-2020)

Deux régimes présidentiels qui s'identifient au libéralisme vont gouverner le Sénégal de 2000 à 2020 : respectivement Abdoulaye Wade et Macky Sall, tous deux issus du parti démocratique sénégalais (PDS). Une des particularités de ces deux régimes en lien avec la gestion du conflit en Casamance, est que la crise est lue sous le registre du mal développement. L'option de la répression des mouvements rebelles et des velléités indépendantistes est complétée, parfois complètement remplacée par des approches de développement dans la résolution du conflit.

Politique de la carotte et du bâton sous Wade (2000-2012)

La répression de la rébellion en Casamance n'est pas que le fait du régime politique de Abdou Diouf. Sous Abdoulaye Wade, la tentative de régler militairement le problème de la rébellion du MFDC en une centaine de jours, se traduit par la multiplication des confrontations armées qui ne vont pas au-delà du premier mandat du président Wade.

³⁶⁷ Entretien avec le professeur Gaoukoye, université de Bamako (deuxième terrain)

³⁶⁸ Des mouvements citoyens tels « *trop c'est trop* », le Comité de Défense de la République (CDR)

³⁶⁹ Le réseau des communicateurs traditionnels

³⁷⁰ Guide religieux, qui joue un rôle important dans le processus politique malien, l'Imam Dicko a réussi à conduire une médiation pour le retour du gouverneur de Kidal.

Au-delà de l'option militaire, la gestion économique de la rébellion, semble plus importante. Parallèlement aux réponses d'investissement économique dans la région apportées par le régime, l'argent va davantage servir à contrôler les factions rebelles, à les démobiliser. L'argent va accentuer les divisions au sein du MFDC, qui existaient déjà du fait de batailles internes de positionnement sous-tendues à la fois par des questions régionalistes, stratégiques, religio-identitaires. Les différences de modes de vie au sein de *Atika*, et l'absence d'une autorité managériale claire va ouvrir certains combattants aux comportements opportunistes face à un Etat en difficulté dans l'option militaire.

Créée sous le régime libéral du président Wade par décret n°2004-822 du 1^{er} juillet, l'Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance ³⁷¹ répond à plusieurs objectifs : le développement, la redistribution, la représentation politique.

Politique de désenclavement sous Macky Sall

Une politique de désenclavement orientée sur l'ensemble du territoire national, caractérise le mécanisme développement dans la gestion du conflit en Casamance. Trois infrastructures illustrent la volonté du gouvernement sous Macky Sall, de gérer le conflit sous le prisme développementaliste. Elles désenclavent la région en la rendant accessible et à abordable par les voies terrestres, maritimes et aériennes. D'abord, la construction d'un pont sur le fleuve Gambie facilitant la traversée du pays en direction du Sud, est saluée par les populations comme une réponse concrète aux revendications contre la marginalisation de la Casamance. Ensuite, par les voies maritimes. La réduction des coûts de transports et l'augmentation des navires assurant la liaison Dakar-Ziguinchor, facilitent les voyages et entre le Sud et le Capitale. Enfin, c'est sous la mandature de Macky Sall que les vols aériens entre Dakar, Ziguinchor et la zone touristique de Cap-Skiring, seront plus réguliers et accessibles. D'un point de vue économique, pour rendre la région attractive du point de vue des affaires une fiscalité spéciale est mise en place.

Considérer le conflit armé en Casamance comme le résultat d'une marginalisation économique de ladite région permet aux autorités sénégalaises d'éviter les brulantes questions relatives aux répressions et aux bavures policières. Faire du dossier casamançais un problème de développement a conduit par exemple l'Etat, par une loi d'amnistie (la Loi Ezzan), à effacer

³⁷¹ Source : <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article2442>

toutes les responsabilités des personnes impliquées dans des assassinats, des exécutions extrajudiciaires. Tout ceci, contribuant à un déni de justice pour les victimes directes du conflit.

Ces politiques de développement sont saluées par les populations. Elles sont vues comme une marque de considération de la part des gouvernants. Ces politiques qui soulagent, qui désenclavent, qui facilitent la mobilité, renforcent les sentiments d'appartenance à un territoire commun, et déterminent les identifications positives. En effet, nous savons avec Philippe Braud que « *le manque de considération dont souffrent certains groupes sociaux ou certaines cultures donnent lieu à des affrontements normaux d'intérêts une sensibilité émotionnelle supplémentaire ; elle fait le lit des tensions les plus après, susceptibles d'échapper davantage au contrôle social. La coexistence harmonieuse de populations aux repères identitaires différents suppose une lutte permanente contre les préjugés méprisants qui se situe, pour l'essentiel sur les terrains de l'éducation* » (Braud 2004, 261).

Les opérations de sécurisation des populations (2010-2020)

Dans le discours du gouvernement, « les opérations de sécurisation des populations » renvoient aux activités militaires et sécuritaires de l'armée pour faciliter le retour et l'installation des populations casamançaises déplacées à l'intérieur du pays ou réfugiées dans les pays frontaliers (Guinée-Bissau, Gambie).

Les rares confrontations entre l'armée nationale et les combattants du MFDC sont en lien avec cet objectif de sécurisation des populations, dans un contexte où de nombreux membres de la société civile et des autorités politiques font le plaidoyer de la paix par le développement des activités économiques. Dans certains villages, l'opposition des combattants du MFDC à la construction de pistes agricoles pour faciliter le transit et la commercialisation des produits agricoles des zones forestières vers les centres urbains, crée des confrontations violentes.

L'implication de la société civile dans la gestion du conflit

Les belligérants ne sont pas les seuls acteurs des conflictualités. La société civile joue généralement un rôle déterminant dans les conflits armés³⁷². Les femmes vont par exemple prendre une part active importante dans le processus de pacification en Casamance à partir de 2000. Soukeyna Niang dans ses récents travaux de recherche défend que le conflit en

³⁷² François Cantier, « *Le rôle de la société civile et des ONG dans la prévention des conflits* » in (Diouf, Gaudusson, et Vettovaglia 2013)

Casamance a conduit à une reconfiguration des rapports de genre. L'engagement des femmes dans la résolution de la crise leur fait occuper des rôles masculins dans des sphères privées et publiques (Niang 2021)

En lien avec la gestion du conflit armé en *Casamance*, deux mouvements d'implication de la société civile se dessinent³⁷³. On peut observer d'une part des femmes dont les activités principales sont organisées autour des Groupements d'Intérêts Économiques – GIE – se spécialiser sur la question du *retour de la paix en Casamance*. Elles sont organisées autour de la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance (PFPC). Il existe d'autres catégories de femmes, plus proches du MFDC : *les femmes dites du bois sacré*. Le rôle de ces dernières est à mettre en lien avec les imaginaires et les traditions dans les sociétés diolas de Casamance où les femmes sont perçues comme des « gardiennes et protectrices » de l'humain. Il leur est reconnu le pouvoir de chasser les esprits maléfiques. La sociologue Mariame Bodian considère dans ses travaux la particularité de ces femmes ³⁷⁴.

Les femmes constituent des acteurs actives de la recherche de la paix en Casamance avec des agendas différents. Comme partie de la société civile, elles jouent un rôle de facilitateurs, parfois mobilisées par les autorités du pouvoir central³⁷⁵. L'évolution de la conception de la sécurité – sécurité humaine - « *axée non plus sur l'Etat mais sur les personnes, la sécurité des personnes pouvant seule garantir de manière durable la sécurité des États* »³⁷⁶

³⁷³ Rappelons que les sociétés civiles qui se sont impliquées dans la gestion du conflit en Casamance, sont très largement localisées. Le conflit en Casamance a très peu fait l'objet d'un débat public national. Un tabou est instauré par les autorités politiques autour de ce dossier au point qu'il est rare que la question soit posée ouvertement depuis Dakar et fasse l'objet d'action coordonnée des individus de la société civile. Les rares événements sur la question sont portés par les ressortissants de la Casamance, association d'étudiants ou association des cadres de la Casamance.

³⁷⁴ (Bodian 2019)« Les femmes interviennent pour ainsi dire beaucoup dans les rites conçus pour sauver l'individu. Ainsi pour conjurer le sort ou pour mettre en garde, les femmes diolas peuvent faire le tour du village en enlevant leur pagne pour chasser les mauvais esprits. Cette opération est très crainte. Aucun homme ou aucune femme n'ayant pas connu la maternité ne doit y assister. En général, les populations non concernées, sont prévenues et se barricadent lors de ces séances. Ceci montre que la nudité d'une femme est très fortement ritualisée. Elle ne doit pas être exhibée sans raison. Dans ce cas, elle est une arme dont se servent les femmes quand le groupe est en danger. Nous pouvons remarquer une certaine image donnée aux femmes. Celle-ci obéit aux fonctions traditionnelles dévolues aux femmes diolas. Elles sont une pièce centrale dans la notion de personne chez les diolas. Et cela d'autant plus qu'elles sont reconnues femmes avec la maternité. En dehors de ce rôle de reproduction de la société, il est difficilement concevable pour une femme d'être considérée dans la société diola L'homme est abouti avec le *bukut*, la femme avec la maternité. Il est donc logique qu'elle soit au cœur de la construction de la personne. La division des sexes est bien exprimée ici. Il est bien normal qu'il y ait des sanctions en cas de transgression »

³⁷⁵ Les femmes du bois sacré, sous la demande de l'autorité politique et du leader rebelle Abdou Elinkine Diatta, ont réussi à obtenir la libération de militaires et de civils détenus par des combattants du MFDC.

³⁷⁶ Cantier, p.1001

explique le rôle des sociétés civiles dans le dispositif et politique de sécurisation des populations par les gouvernements.

Dans la gestion des conflits armés, cette société civile est mobilisée et intervient face aux limites des gouvernements centraux. Les contestations sont portées depuis la base. En Casamance, le gouvernement cherche à gagner la guerre contre le MFDC, en gagnant le cœur des populations. Les mesures militaires sont donc accompagnées de cette idée de paix sociale. La société civile se trouve être la première victime des conséquences des conflits armés.

Toutefois la question de la légitimité de la société civile se pose autant sur le plan international que sur la sphère interne. Son caractère hétérogène interroge et divise quant aux objectifs qu'elle poursuit et les intérêts qu'elle défend. Le lien entre la société civile, la démocratisation et la pacification n'est pas empiriquement avéré dans tous les champs de conflit³⁷⁷. Certaines organisations n'ont pas forcément des aspirations démocratiques. Dans le cas de la Casamance, les acteurs de la gestion des conflits s'activent autour d'activités sociales et économiques. De nombreux mouvements de femmes, à la base des groupements d'intérêt économique (GIE) sont mobilisés comme instrument de pacification. Le conflit est plus un cadre d'opportunités. Pour ce qui est de la mobilisation des associations traditionnelles des femmes du "bois sacré" dans la gestion du conflit, leurs compétences ne vont pas au-delà d'un rôle déjà important de facilitateurs.

II- Le problème des politiques symboliques de reconnaissance ?

Les mécanismes classiques soulignés ci-dessus mettent l'accent sur des intérêts matériels des mouvements rebelles, des leaders qui les incarnent, et des populations des zones en conflits. Or nous avons démontré dans la deuxième partie de cette thèse que les mécanismes causaux qui contribuent au déclenchement des violences sont aussi de l'ordre des violences symboliques. Les limites des mécanismes classiques se situent dans la non-prise en compte des besoins de reconnaissance des acteurs³⁷⁸.

Les mécanismes classiques ont tendance aussi à être mesurés séparément dans la gestion des conflits : les mouvements rebelles sont réprimés, les populations quant à elles bénéficient

³⁷⁷ (Dorronsoro et Grojean 2015)

³⁷⁸ La sécurisation des populations, le développement des infrastructures peuvent constituer une forme de reconnaissance.

de programmes de développement à travers les accords politiques. La démarche de réprimer et d'isoler les rébellions en cherchant à mettre fin au conflit, participer à leur ré-irruption.

A- Limites des mécanismes classiques de règlements des violences sécessionnistes

La répression des mouvements rebelles par l'Etat renforce le sentiment de mépris

L'option de la répression des mouvements rebelles dans des contextes où les institutions étaient peu ouvertes au règlement pacifique des différends, crée les conditions de l'engagement de certains dans la violence rebelle. Dans le cas du MFDC de nombreux individus s'engagent dans le maquis pour fuir la répression, résister contre, pour se venger des bavures de celle-ci.

Selon les propos d'un ex-combattant du MFDC au sujet de l'engagement dans le maquis, « *il y a des gens qui sont entrés pour la cause de l'indépendance ; pour d'autres, on a tué mon papa devant moi et ce sont engagés par pure vengeance, d'autres sont allés pour voir et sont ressortis, il y a aussi les espions hein il faut dire* »³⁷⁹

Les régimes politiques n'ont progressé que lentement depuis les indépendances. Le mythe de l'État unitaire prédomine dans la gouvernance politique sans que cet État unitaire ne puisse effectivement accorder à l'ensemble des citoyens des territoires sociologiquement divers, un plein épanouissement, et une pleine autonomie au sein de la nation. Les modèles de fédéralismes ont plus été acceptés dans des anciennes colonies britanniques que françaises. L'État unitaire dès les années 50-60, comme entité importée, a réduit à néant les possibilités de recompositions et de réappropriations des structures précoloniales, dont nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour juger qu'elles auraient été plus à même d'offrir plus d'autonomie, de solidarité et de rapports positifs à soi et aux autres.

La décentralisation, un mécanisme politique insuffisant

L'histoire de la décentralisation dans de nombreux États ouest-africains est celle de l'instrument politique, bras armé de l'État central qui vient réparer les incohérences de l'État unitaire par un mécanisme de distribution, déconcentration des pouvoirs. Cette décentralisation

³⁷⁹ Propos d'un ex-combattant du MFDC recueillis en Décembre 2019

au Sénégal et au Mali fut davantage outil de renforcement de l'État unitaire jacobin qu'un véritable mécanisme de transfert de compétences et de ressources humaines³⁸⁰.

La décentralisation dans les deux cas d'étude a eu des effets positifs. La décision politique a parfois été rendue au plus proche des communautés territoriales. Cependant la décentralisation est insuffisante comme outil de pacification. Elle demeure elle-même limitée par des obstacles structurels. Son processus peut, dans certaines configurations, être source de conflictualités.

Si elle a pour objectif d'organiser et de distribuer les pouvoirs à travers le transfert des compétences et des services techniques, la décentralisation est, à bien des égards, un vœu pieux autant en *Casamance* que dans *l'Azawad*. L'État central concentre principalement les pouvoirs de décision. Lorsque les compétences sont effectivement transférées au niveau des collectivités territoriales locales, la mobilisation des ressources pose problème. Les administrations centrales de l'État demeurent jalouses de certaines de leurs prérogatives. L'État postcolonial au Sénégal et au Mali demeure fondamentalement jacobin. Le processus de décentralisation et de déconcentration en cours pose d'importantes réflexions à mener sur *la pertinence des pouvoirs transférés, la problématique des ressources naturelles, celle de la fiscalité locale, des arts et de la culture, des politiques publiques décentralisées*.

Une bonne partie de l'argent public est dépensée par l'administration centrale et depuis la capitale. Ce qui peut expliquer que de nombreuses administrations territoriales rencontrent des difficultés, que les communautés villageoises demeurent des zones périphériques désertées par des femmes et hommes en quête du meilleur dans les centres urbains qui concentrent les services. L'incohérence et les déséquilibres territoriaux sont vrais au Mali (Sy et Calame 2009) comme au Sénégal. Le problème de la décentralisation qui finit par être celui de la démocratie, n'est-il pas celui de l'équité territoriale et financière ?

³⁸⁰ Propos d'une députée malienne du Nord du Mali, (Novembre 2018) : ***La décentralisation a-t-elle été un outil pour redistribuer de manière égale les ressources dans tout le pays ?*** Bon moi je trouve que la décentralisation telle que annoncée si elle était bien mise en place, bien exécutée, ça va gérer beaucoup de choses. Mais je suis désolée de dire qu'il pas de décentralisation qui a voulu être mais le transfert de compétences et de ressources financières n'a pas suivi, aujourd'hui on vous dit que la santé c'est les communes mais je suis désolé de dire que la santé c'est toujours l'État, l'éducation la même chose. Donc je pense que la décentralisation si elle était faite comme prévue, elle allait vraiment solutionner beaucoup de choses. C'est-à-dire aujourd'hui on prend un maire, on lui donne la responsabilité d'une communauté mais on ne lui donne pas les moyens. A côté de lui il y a un sous-préfet, qui est là qui est à côté de lui, qui a tous les moyens. Il a une équipe , il a une résidence, il a le fonctionnement, il a des avantages. Le maire est à côté de lui on lui dit il doit se débrouiller. Il doit se débrouiller avec quoi. C'est pas...moi je trouve qu'il faut faire suivre les ressources financières pour permettre aux communautés de se prendre en charge.

La centralisation des pouvoirs administratifs, financiers et économiques ainsi que des décisions politiques au niveau des capitales nationales – héritage du système colonial – constitue une entrave à la viabilité économique des territoires. Des territoires qui ont leurs propres défis : la pauvreté, la démocratie dans des sociétés encore très hiérarchisées, où les besoins en renforcement de capacités sont importants (Demante 2005).

Le découpage administratif et territorial répond encore à des logiques politiciennes de conquête/conservation du pouvoir. Au Mali et au Sénégal, des zones périphériques sont distants des traitements réservés à des « axes utiles ». L'importance de l'électorat du Sud malien Bamako-Sikasso-Kayes détermine les politiques d'orientations économiques, lorsqu'au Sénégal, les forts bastions électoraux (Dakar-Thiès-Diourbel) correspondent aux régions et aux villes qui jouissent d'une meilleure santé économique. Le découpage territorial, pour certains régimes politiques, a parfois servi à redéfinir la carte électorale, quand par ailleurs le droit des collectivités de s'administrer est brandi comme monnaie de chantage lors des campagnes électorales. L'érection des collectivités locales fait fi par endroit des considérations démographiques, économiques, sociologiques, socioculturelles, au profit de finalités électoralistes.

Au-delà des revendications socioéconomiques et politiques, les conflits sécessionnistes se nourrissent de registres identitaires, symboliques et moraux. Les luttes d'indépendance en *Casamance* et dans l'Azawad se manifestent sous des formes de lutte pour la reconnaissance de spécificités socio-identitaires et territoriales, pour le respect et la dignité, l'autonomie. La politique de reconnaissance ne consiste aucunement en la reconnaissance de l'indépendance. Elle est un mécanisme de confirmation de l'image (identité) des acteurs et des mouvements en lutte contre l'État central perçu comme méprisant. La valorisation des territoires qui revendiquent des spécificités socio-identitaires, culturelles et symboliques renforcerait la décentralisation.

B- L'intérêt des politiques symboliques de reconnaissance

Des appels à la réconciliation, des accords de paix ont souvent constitué le cadre à partir duquel les belligérants et les acteurs impliqués dans les conflits, cherchent à pacifier les antagonismes. Au Sénégal et au Mali, la force militaire n'est jamais venue à bout des mouvements rebelles sécessionnistes. Les accords politiques de paix et de réconciliation ont ainsi permis d'obtenir l'arrêt des hostilités et l'ouverture de dialogue pour la paix. La

reconnaissance de la séparation est comme une ligne rouge pour les autorités étatiques. Ainsi elles ont souvent cherché à construire la paix et la réconciliation autour de mécanismes de redistribution matérielle, de la décentralisation, des programmes de développement etc. La réconciliation ne s'est ainsi jamais véritablement construite autour d'une culture de la paix (Porteilla 2010), d'une reconnaissance juridique et sociale.

Les régimes politiques produisent des violences symboliques qui sont à la source des conflits armés sécessionnistes. Ces régimes, du fait du poids de leur héritage colonial, sont moins ouverts à la gouvernance des sociétés multiculturelles voire multinationales, bien que la caractéristique fondamentale des sociétés qu'ils gouvernent soit un multiculturalisme avec des différences d'organisation sociopolitique des individus et des groupes. Nous considérons que des politiques de reconnaissance symboliques peuvent avoir des effets positifs sur la dynamique des violences sécessionnistes.

◇ Réparer les inégalités et reconnaître une égale dignité des groupes sociaux

La réparation des inégalités n'équivaut pas à la reconnaissance d'une égale dignité, mais le traitement inégal peut constituer une blessure. L'égalité entre les citoyens est une condition de la reconnaissance mutuelle.

La question des inégalités alimente le récit des mouvements rebelles indépendantistes. Elles sont perçues comme des sources potentielles des conflits armés. Une forte demande des mouvements rebelles sécessionnistes consiste en leur réparation. Le MFDC a considéré -et c'est le cas encore- que le traitement accordé aux régions Nord et Centre du Sénégal est inégal par rapport à l'attention dont devrait bénéficier les régions du Sud – la *Casamance*. Cette situation est interprétée comme un refus de la part de l'administration étatique de consacrer une égale dignité entre les casamançais et les autres citoyens du Sénégal.

Abdou Elinkine Diatta, qui était impliqué dans la préparation de l'accord de 2004, revient sur les axes principaux de cet accord pour donner les exigences du MFDC. Il est demandé le « rétablissement de la confiance », « le règlement du dossier casamançais par des moyens politiques et non militaires »³⁸¹.

³⁸¹ Notre interviewé insiste sur deux points à savoir d'une part la « prise en charge des chefs et notables de la Casamance au même titre que ceux du Sénégal, ça veut dire qu'autour du magal de Touba c'est 1700 tonnes de riz qu'on donne, (1750 tonnes de riz l'interviewé insiste en haussant le ton), tu vas vendre 1500, au moment où tout ce que nous organisons comme activité du Boukout a presque la même valeur que Touba mais là on leur donne une modique somme ». D'autre part, il souligne que le MFDC a eu comme exigence le « droit de regard sur

Comme l'atteste Charles Taylor, avec la politique d'égalité « ce qui est établi est censé être universellement le même, un ensemble de droits et de privilèges »³⁸². L'égalité ne s'oppose toutefois pas à la revendication d'une particularité. Les mouvements rebelles veulent réclamer une reconnaissance de l'identité des groupes sociaux qu'ils prétendent défendre.

◇ **Valoriser la contribution des groupes et de leur territoire au niveau national**

Une de nos hypothèses de recherche est que la sous-évaluation de la contribution socioculturelle et économique de certains territoires et des groupes sociaux qui les composent, dans l'ensemble national, se ressent comme un mépris qui agit sur la dignité des groupes. Les acteurs collectifs veulent voir leur action reconnue comme utile. Dans le cas de la Casamance, la seule reconnaissance que le territoire contribue économiquement à l'ensemble Sénégal n'a pas suffi. Les acteurs du MFDC revendiquent une reconnaissance culturelle et identitaire. En d'autres termes, de même que les rapports marchands sont reconnus et salués, de même pour certains il doit être reconnu que la Casamance contribue positivement du point de vue de ses cultures, de ses valeurs, de ses traditions.

La valorisation des éléments culturels des territoires en conflits sécessionnistes, constitue un mécanisme important de reconnaissance symbolique.

◇ **Reconnaître l'autonomie des territoires**

Il a été démontré précédemment que perdre une autonomie politique peut être considéré comme une humiliation par les acteurs directement concernés et dont les statuts sociaux sont liés à ce pouvoir. Par conséquent, le problème se pose de savoir comment réhabiliter la valeur sociale ou l'estime que procure ce statut social.

Si les guerres sont un des moyens de réhabilitation de soi, d'effacement de l'affront, l'acceptation de l'autonomie politique de certaines minorités culturelles est à considérer comme mécanisme de mitigation des conflictualités.

La reconnaissance de l'autonomie politique des minorités culturelles, implique d'une part de repenser la démocratie qui doit être vue non point comme le gouvernement par la majorité, ni encore comme l'expression du scrutin électoral, mais comme un ensemble de

toutes les activités économiques sur le territoire par le MFDC (...) c'est à partir de là qu'ils ont essayé de fabriquer un truc sur l'ANRAC ».

³⁸² Ch. Taylor, op. cit., p.57

procédures et de valeurs qui intègrent l'expression des minorités culturelles dans le respect des survivances culturelles.

◇ **Construire une identification positive à l'autre**

La reconnaissance est dialogique et toute « reconnaissance réelle repose sur une réciprocité empathique »³⁸³. L'autre doit être vu comme un être social avec des besoins tels la sympathie, l'empathie. Nous avons démontré dans le cas de l'Azawad que l'indifférence de certaines autorités maliennes face aux expériences douloureuses des sécheresses que traversaient les populations du Nord du pays, a constitué une source importante du conflit armé.

Considérer les mouvements rebelles touareg ou encore le MFDC, comme des bandes de criminels organisés, ne milite pas en faveur des identifications positives. Mais au-delà des mouvements rebelles dont la formation est une conséquence du déni d'empathie, c'est le fait que les groupes sociaux ne se sentent pas traités comme des êtres aux besoins affectifs, et au désir de solidarité, qui créent les conditions des antagonismes. La reconnaissance réciproque empathique contribue à créer des identifications positives.

Conclusion. Des mécanismes classiques de la gestion des violences sécessionnistes en Afrique Occidentale. Les cas du Sénégal et du Mali.

Les régimes politiques mobilisent divers mécanismes pour gérer les conflits au sein de l'État. Les gouvernements du Sénégal et du Mali ont tenté de gérer les conflits respectifs en Casamance et dans l'Azawad, par des moyens politique, militaro-sécuritaire, économique (développement). Ces mécanismes sont classiques et dominants dans le traitement des conflits armés internes.

Le chapitre 8 a permis de démontrer que les régimes politiques du Sénégal et du Mali, n'ont pas géré de la même manière les violences sécessionnistes dont ils font l'expérience. Cela va de soi dans la mesure où ce sont deux formes de violences différentes. Ce sont aussi deux États aux régimes politiques différents, qui bien qu'ayant des trajectoires politiques similaires, ne sont pas identiques. Ainsi, la comparaison a été pertinente pour observer comment de manière isolée chaque État a géré le conflit sécessionniste.

Au Sénégal, par exemple, les différents régimes politiques ont concentré la gestion des conflits sur le territoire casamançais. Les interventions en Guinée et en Gambie ont été un

³⁸³ Voir article Charlottes Epstein et Thomas Lindemann, vers une reformulation antagonique de la lutte pour la reconnaissance..., p.18

prétexte pour combattre les cantonnements rebelles et détruire les bases-arrières de la rébellion. Bien que la gestion du conflit soit interne, la dimension sous-régionale est prise en compte. Une diplomatie de bon voisinage parfois de coup de points à accompagner la volonté de la part des autorités centrales sénégalaises d'isoler la rébellion casamançaise.

Au Mali les gouvernements successifs ont tenté de gérer les rébellions touareg par le militaire, la politique et le développement. A la différence du Sénégal, les régimes politiques maliens ont souvent externalisé le traitement de la rébellion touareg, en impliquant des acteurs Étatiques (notamment l'Algérie) dans le règlement du conflit. La rébellion de 2012, en ayant contribué à la déstabilisation du pays, a conduit à l'internationalisation du traitement du conflit qui voit l'implication de la communauté internationale (CEDEAO, ONU).

L'autre particularité des régimes politiques maliens dans la gestion des rébellions touareg, c'est la décharge dont fait l'objet la sécurité, une fonction hautement régaliennne. Celle-ci dans certaines localités du Nord du pays est confiée soit aux milices d'autodéfense, soit à des forces armées étrangères (depuis- 2012). De nombreux individus des régions Nord du Mali considèrent que ces groupes sont mis sur pied et encouragés par les régimes politiques³⁸⁴. La privatisation de la gouvernance de la violence a des conséquences sur le vivre ensemble des communautés. Elle constitue une source non négligeable des violences intercommunautaires que nous observons au Nord et au Centre du pays.

Les armées nationales des États font face dans le cadre du Mali à des mouvements dont les capacités militaires sont comparables. L'arsenal militaire des mouvements rebelles des années 1990 et 2012, conduit les forces armées maliennes à céder des territoires au Nord du pays. Des accords politiques de paix permettent à l'État de reprendre le contrôle des territoires.

³⁸⁴ Propos d'un enquêté, recueillis par téléphone : « *Et le problème le plus important que je vous expliquais la dernière fois c'est que nos faiblesses des États sont allé a tel point que même le vécu social des populations dans lequel elles vivaient tranquillement ca été dénaturé parce que actuellement le problème des peuls et des dogons , c'est la même histoire avec Ganda-Khoi . Alors que dans leurs villages les gens vivaient tranquillement si tu venais armer une par rapport à l'autre , non seulement tu ne fais rien pour les populations mais tu crées des malaises sociales dans le milieu et les gens continuent à se faire de la haine ; moi je pense que le problème touareg songhai est venue avec la naissance de Ganda-Khoi. Sinon il n'y avait pas de problème particulier entre les touareg et les songhai avant la naissance de ganda-khoi . Et Ganda Khoi a été créé par l'État malien avec un officier malien qui est connu , Aissata Maiga qui a un certain moment est venu donner des armes à certains Songhai pour leur dire défendez-vous. Or il n'était pas menacé par les touareg. C'est une procuration de conflit qui crée finalement des haines entre les gens qui avant coexistaient pacifiquement et ce problème est même encore plus grave que l'Etat malien , imaginez qu'en Casamance des voisins se tirent dessus »*

Le cas malien est en ceci différent de celui du Sénégal où les régimes successifs ont pu compter sur une armée relativement forte et professionnelle.

Toutefois les deux États échouent à mettre en échec militairement les mouvements rebelles, et à faire revenir la paix négative c'est-à-dire l'absence de violence. L'usage de la force par les gouvernements est variable selon les séquences temporelles. Les mécanismes punitifs de répressions militaires, policières et judiciaires qui ont prévalu dans les années 1980 à 1990, et 1990 à 2000, avec des régimes politiques autoritaires (pour le Mali) et en voie de démocratisation (pour le Sénégal), ont été moins privilégiés dans le cadre du Sénégal à partir des années 2000. L'alternance politique au Sénégal dans les années 2000 et la démocratisation des institutions ont été des facteurs importants dans les décisions politiques de la gestion des conflits armés au Sud du pays. Le Mali fait l'expérience du terrorisme à partir des années 2000, de l'accentuation des trafics, de la corruption, et de la désertion de l'administration publique dans certaines parties du territoire national. Une suite d'incidents liée à la gouvernance des personnes et des mobilités, notamment des « retours de Lybie » se conjuguent pour donner la situation qu'on observe à partir de 2012. Les réponses apportées sont militaires et sécuritaires. La criminalisation des mouvements rebelles et la stigmatisation des peuples touareg installent un climat de méfiance et de défiance qui finit par ouvrir la gestion des conflits au Nord du pays à des acteurs extérieurs.

CHAPITRE 9

Politiques symboliques de reconnaissance et dynamiques des conflictualités, entre pacification et radicalisation des antagonismes

Introduction

A partir des années 2000, le conflit armé en *Casamance* connaît une tendance à la pacification. Les confrontations violentes entre les forces armées nationales et les combattants du MFDC sont de moins en moins fréquentes. Quelques embuscades sporadiques mélangées à des braquages orchestrés par des individus très souvent identifiés prétendument comme membres du MFDC, caractérisent une *situation de ni paix ni guerre*. Le projet d'indépendance n'est plus partagé par tous les membres du MFDC. Les interdépendances entre les régions Sud, Centre et Nord du pays sont de plus en plus fortes du fait de l'avancée des infrastructures de désenclavement. Le MFDC lui-même connaît de fortes divisions voire une démobilisation dans ses rangs. Le décès du leader charismatique Abbé Augustin Diamacoune Senghor qui a alimenté l'idéologie politique de la lutte indépendantiste, correspond à une profonde crise de leadership et d'orientation au sein du mouvement.

De 2000 à 2020 on observe *a contrario* une tendance à la radicalisation dans la lutte pour la libération de *l'Azawad*. L'année 2012 marque une montée des violences rebelles contre l'État central, dans un Nord du Mali où la situation sécuritaire se dégrade progressivement depuis les années 2000. De nombreux symboles de l'État sont détruits, des garnisons militaires attaquées, l'armée malienne est défaite dans la partie septentrionale du territoire. Des espaces sont conquis et l'indépendance proclamée, sans reconnaissance internationale. Des alliances inédites entre les mouvements rebelles touareg et les groupes armés dits terroristes-djihadistes contribuent à la déstabilisation du Nord du Mali.

La *Casamance* et *l'Azawad* connaissent en ce début du 21^{ème} siècle une dynamique conflictuelle contrastée. Comment expliquer les variations entre d'une part la tendance à la pacification observée en *Casamance*, et le processus de radicalisation des luttes d'indépendance dans *l'Azawad* ? Quels enseignements tirer de la gestion par les régimes politiques de ces deux cas de conflits armés ouest-africains ? Quelle est la pertinence des politiques symboliques de reconnaissance dans la pacification des relations sociales ?

Ce chapitre permet d'une part de décrire la dynamique actuelle des conflits armés observés. Il est un prétexte pour renforcer notre thèse sur les guerres pour la reconnaissance. En principe, nous considérons que des politiques symboliques de reconnaissance peuvent avoir des effets positifs dans la dynamique des conflictualités, c'est-à-dire la mise en place de ces politiques dans la gestion des violences sécessionnistes ont une probabilité de contribuer à leur pacification. Nous postulons que la mobilisation de politiques symboliques de reconnaissance dans la gestion des violences sécessionnistes en *Casamance* a contribué à la pacification des relations antagoniques que nous observons dans les années 2000 à 2020. Comparés aux régimes politiques maliens, ceux du Sénégal ont tenté de pacifier progressivement les relations sociales en optant des politiques de solidarité avec les populations des régions Sud. La gestion des conflictualités est accompagnée d'une forte empathie à leur endroit. Ce qui a eu des conséquences sur la démobilisation³⁸⁵ des mouvements rebelles.

Nous spécifions dans un premier temps les dynamiques contrastées des violences sécessionnistes entre les cas de la Casamance et celui de l'Azawad. Nous caractérisons la tendance à la pacification dans le conflit armé en Casamance et décrivons en quoi le conflit armé dans l'Azawad opposant le gouvernement malien aux mouvements rebelles touareg connaît une radicalisation des formes de lutte d'indépendance. Il sera question dans un second temps de déterminer le rôle des régimes politiques dans la dynamique de ces conflictualités à travers les mécanismes mobilisés pour gérer les violences sécessionnistes.

I- Dynamiques des conflits armés sécessionnistes en Casamance et dans l'Azawad.

Les conflits armés au Sénégal et au Mali connaissent des dynamiques différentes. En Casamance, on observe une pacification des relations antagoniques qui correspond à un discours indépendantiste apaisé, une démobilisation progressive du MFDC, un déclin des violences sécessionnistes.

Depuis 2012, les violences sécessionnistes liées aux mouvements rebelles touareg s'inscrivent dans un processus de radicalisation. Un discours indépendantiste radical, précédé

³⁸⁵ Le terme démobilisation ne renvoie pas ici systématiquement au programme DDR. La démobilisation est ici à prendre au sens sociologique. Elle peut être vue comme la conséquence d'une perte de soutien pour le mouvement, de désertion des membres, d'une situation léthargique.

d'un climat de rupture de confiance et de méfiance vis-à-vis des forces armées maliennes, a servi dans la mobilisation en 2011. La massification des rangs de la rébellion dans l'Azawad, et les alliances, ont contribué aux différentes conquêtes militaires sur le terrain contre l'armée nationale malienne.

A- Une tendance à la pacification dans le conflit armé en Casamance

Ces dernières années en *Casamance* la conflictualité est marquée par une baisse des confrontations violentes entre les belligérants. Les populations évoluent dans une situation de « *ni paix ni guerre* »³⁸⁶. L'accord de paix de 2004 ne met pas totalement fin aux hostilités. L'indépendance de la Casamance est toujours revendiquée par une partie du MFDC.

Trois constances correspondent à cette tendance à la pacification que connaît la *Casamance* aujourd'hui. D'abord, il est aisé d'observer depuis deux décennies un discours rebelle modéré³⁸⁷ et apaisé. Ce discours appelle ouvertement à la paix, à l'abandon de la guerre. Ensuite, la démobilisation des rangs du MFDC est une modalité de cette tendance à la pacification. Enfin, le constat du déclin des épisodes de violences constitue un matériau probant pour juger d'une tendance à la pacification à partir des années 2000.

1- Un discours rebelle modéré et apaisé

Le discours indépendantiste est plus modéré aujourd'hui que jamais. S'il est vrai que certaines factions rebelles, notamment sous les ordres de Salif Sadio défendent, encore l'option de « *l'indépendance ou rien* », le soutien populaire dont bénéficiait la thèse indépendantiste dans les années 80 à 90 a largement été dilué par des recompositions sociologiques au niveau de la Basse Casamance, par des mécanismes de redistribution, par un discours d'intégration – souvent un discours des jeunes de la génération des années 80 à 2000-, par la réalisation timide d'infrastructures, tout ceci en la faveur d'une *sénégalité de la Casamance*. Le discours d'indépendance est aujourd'hui principalement entretenu par des membres du MFDC. Pour de nombreuses populations, surtout celles des espaces urbains, l'heure n'est plus à l'indépendance. L'appel à l'indépendance est d'ailleurs très peu partagé au sein du MFDC.

³⁸⁶ Depuis quelques années la *Casamance* connaît une situation de relative accalmie qui n'équivaut pas à la paix.

³⁸⁷ Le discours rebelle modéré a toujours existé dans les rangs du MFDC. La variable à prendre en compte est certainement celle du discours apaisé, qui appelle à l'abandon de la guerre, à la réconciliation. Ce discours apaisé n'est perceptible que par opposition à un discours orthodoxe voire radical sur « l'indépendance ou rien ».

De nombreux leaders du MFDC appellent à la négociation depuis quelques années³⁸⁸. Sur le terrain, le rapport de force semble ne pas être en leur faveur³⁸⁹. Les divisions internes et les luttes fratricides au sein du mouvement, ont fini de consumer les ardeurs d'un mouvement attaché exclusivement à l'objectif d'indépendance. Les positions d'égo le fragilisent encore le mouvement. Du côté du gouvernement, la réunification du MFDC est présentée comme une condition pour engager des négociations. Au même moment un dossier de médiation est confié à Sant'Egidio. Les conclusions de ce dernier ne sont pas encore connues du grand public³⁹⁰.

Le discours de l'abbé Diamacoune dans les années 2000-2007 appelle à l'abandon de la guerre et à l'apaisement³⁹¹. Il est ouvert à des négociations. Son discours est plus porté sur la paix que sur ³⁹²[OBJ]. Son décès en janvier 2007, laisse un certain vide idéologique qui se ressent dans l'absence de leadership politique. Il a été un des principaux producteurs du discours nationaliste indépendantiste casamançais – même s'il s'en défend. Pour certains observateurs,

³⁸⁸ Le dernier appel en date à la négociation est celui d'Edmond Bora, nouveau secrétaire général du MFDC – après l'assassinat de Abdou Elinkine Diatta (Fall 2021)

³⁸⁹ Sur la question des rapports de forces, les leaders du MFDC, notamment Abdou Elinkine Diatta, les ont toujours présenté en leur faveur. Certains acteurs de la société civile qui ont servis de facilitateurs dans les rencontres entre autorité étatique et MFDC, ont aussi laissé entendre que le maquis est lourdement armé. Pour notre part il est difficile d'évaluer objectivement ce rapport de force. Néanmoins les dernières confrontations violentes entre les combattants du MFDC et l'armée nationale sous la mandature de Wade, peuvent laisser penser que *Atika* demeure lourdement armée. En outre, aucun mécanisme de désarmement n'a été rendu officiel.

³⁹⁰ Abdou Elinkine, Youssouf Coly, des acteurs du MFDC estiment ne pas connaître les tenants et les aboutissants de ces négociations. Même son de cloche du côté de certaines autorités politiques sénégalaises telles le maire Robert Sagna.

³⁹¹ Discours de l'abbé: « *si c'est un courage de faire la guerre, il est encore beaucoup plus courageux de faire la paix* », discours prononcé à la signature de l'accord de paix en décembre 2004 devant le président Abdoulaye Wade

³⁹² *Quelles solutions pour la paix en Casamance ?* : « je crois t'avoir dit que la véritable paix ne se bricole pas, elle ne se bâtit pas dans les sables mouvants de l'irréalisme et de l'arbitraire. Alors, pour qu'il y ait la paix en Casamance, une paix définitive souhaitée par moi-même et par beaucoup de Casamançais (car il en existe qui sont contre la fin de la guerre), il faudrait au préalable que le Sénégal restitue à la Casamance son histoire. Vous avez vu qu'il n'y a pas d'histoire de la Casamance. Ils ont tout fait pour nous traiter comme un peuple sans histoire. Ensuite, qu'il retire ses forces d'occupation. Il faut un retrait des militaires, ils doivent quitter tous les postes qu'ils occupent pour ne se limiter que dans leurs casernes : celles de Ziguinchor, d'Oussouye, Bignona et de Kolda, c'est-à-dire les camps qui ont existé avant 1982. Tous dans les casernes : ceci permettra la libre circulation des personnes et des biens. Il faut une libération immédiate et sans condition de tous les détenus politiques casamançais. Enfin, impliquer les pays voisins, mais aussi faire participer les organisations internationales dans le processus de négociations. Voici en résumé ce que peuvent être les conditions préalables avant d'entamer des négociations sérieuses en vue d'une paix définitive en Casamance. Mais je rappelle solennellement que les principes sur lesquels doit se fonder cette négociation en faveur de la paix sont : pas de paix sans la justice, pas de justice sans la vérité, pas de vérité sans la connaissance et l'application correcte de la loi de Dieu dans toutes ses exigences fondamentales : tu ne voleras pas, tu ne mentiras pas, tu ne tueras pas » (Diédhou 2011)

le MFDC meurt avec le décès de Diamacoune³⁹³[OBJ]. Abdou Elinkine Diatta va tenter d'incarner la continuité du discours fédérateur de l'abbé des années 2000. Au-delà de Diamacoune c'³⁹⁴[OBJ].

Les interdépendances de plus en plus fortes entre les régions du Sud, du Centre et du Nord contribuent à apaiser des discours sur la non-appartenance de la Casamance au reste de l'ensemble national. Les espoirs déçus de réponses en faveur de l'indépendance de la Casamance attendus par les leaders du MFDC des autorités françaises tout en mettant en échec les revendications politiques et pacifiques d'indépendance, ont renforcé le doute sur une prétendue indépendance.

2- Démobilisation dans les rangs du MFDC

Le doute, la lassitude et les guerres fratricides au sein du MFDC (Bassene 2015), créent les conditions d'une démobilisation progressive. Alors que le maquis comptait 2000 à 3000 combattants dans les années 1990, la forte démobilisation dans les rangs du MFDC fait estimer aujourd'hui le nombre de combattants à moins de 1000 individus (Marut 2010). D'importants leaders du MFDC tels que Sidy Badji, Niantang, Kamougué Diatta, annoncent publiquement à travers les presses écrites et audiovisuelles, leur abandon de la lutte armée pour l'indépendance. D'autres quittent la branche armée du MFDC pour rejoindre l'aile politique (Abdou Elinkine Diatta, Aliou Coly, Samba, Daniel Sagna etc.). Ils portent un discours qui appelle à la lutte non-armée. D'autres encore s'essayent aux partis politiques³⁹⁵. Seul le front Nord de Salif Sadio se distingue par son attitude et son discours de « *l'indépendance par les armes, l'indépendance à tout prix* ».

Trois facteurs seront déterminants dans ce phénomène de démobilisation. D'abord, le problème de leadership et d'orientation claire du mouvement et de ses revendications indépendantistes sape les motivations. Tout semblait être porté par Diamacoune que le maquis présente comme le fédérateur, alors que des désaccords vont l'éloigner de son premier bras droit militaire à savoir Sidy Badji – qui finira par abandonner le maquis. La mort de l'abbé

³⁹³ Le journaliste Ibrahima Gassama, un des premiers à avoir mené des enquêtes dans le maquis avec Salif Sadio, estime que ce dernier considère que le MFDC est mort avec la disparition de l'abbé. L'enjeu est au niveau de la succession et de la réinvention du MFDC. L'avenir nous dira si ce mouvement va tendre vers une forme de radicalité.

³⁹⁴ *La mort de Abbé Diamacoune , de Sidy Badji , de Leopold Sagna , les tueries et assassinats des cadres de Atika contribuent à l'affaiblissement de la rébellion*

³⁹⁵ Jean Marie Biagui, installé à Dakar, crée son parti politique Fédéralisme et la Démocratie Constitutionnels, tient un discours sur le fédéralisme.

laisse place au procédé d'auto-proclamation des chefs – Abdou Elinkine s'autoproclame secrétaire général, Jean Marie François Biagui estime que le titre lui revient de droit.

Le deuxième élément est lié l'idéologie même du mouvement ou en son absence. Le MFDC n'a jamais reposé sur une théorie politique révolutionnaire claire. L'indépendance est proposée comme solution politique sans qu'il n'existe un projet clair de société postindépendance. Le mouvement a souffert d'une carence de production intellectuelle³⁹⁶. De nombreux combattants du MFDC, bien qu'ayant été scolarisés ont interrompu leur cursus au cycle secondaire pour rejoindre la lutte.

Un troisième facteur consiste aux mécanismes mêmes de gestion de la rébellion par le gouvernement du Sénégal. La rébellion sera dans un premier temps réprimée : une chasse aux rebelles et aux supposés complices a été déclenchée dès le début du conflit armé. Des réponses politiques seront par la suite apportées à la fois par les trois régimes de Diouf, Wade et Macky : décentralisation, représentations politiques de la région Casamance dans le gouvernement, accord de paix, implication de la société civile, etc. Enfin, une réponse économique et financière a été retenue comme un mécanisme sous le régime de Wade. Cette dernière réponse est adressée aux populations casamançaises (agences de développement, ONG, avantages fiscaux) et à la rébellion (réinsertion professionnelle des combattants qui le désirent, aide alimentaire et financier des cantonnements etc.). Tous ces mécanismes concourraient à la fois à diviser et à affaiblir la rébellion, mais aussi à pacifier la région.

En dépit des crises profondes (divisions, guerres fratricides, crise de leadership, démobilisation) que connaît le MFDC, et dont il ne saurait constituer l'exception dans la littérature du fonctionnement des mouvements rebelles, il demeure une force subversive au niveau national et une organisation armée de lutte pour l'indépendance de la Casamance. Le mouvement est doté d'instances politiques internes et externes, de combattants armés et d'états-majors en charge du commandement militaire. Les formes de délinquance et de banditisme imputées au mouvement (braquages, trafic de drogues etc.), écornent l'image du mouvement rebelle, sans toutefois le faire disparaître.

La démobilisation des rangs du MFDC est à inscrire dans un contexte national et régional qui y est favorable. Au niveau national, les conditions économiques se sont beaucoup améliorées depuis le début de la guerre. Pour de nombreux individus qui avaient un rapport

³⁹⁶ Abbe Diamacoune Senghor, Nkrumah Sane, Jean Marie François Biagui, sont les rares cadres qui se sont essayés à la théorisation de l'action politique mouvement nationaliste indépendantiste.

opportuniste à la lutte du mouvement indépendantiste, le climat des affaires né de la gestion du conflit a incité à la démobilisation. De nombreux ex-combattants du MFDC se sont professionnellement insérés dans les capitales régionales, d'autres jouissent d'un statut de réfugié hors du continent.

Au niveau local, en Basse-Casamance, la réhabilitation du royaume d'Oussouye par la nomination d'un nouveau roi dans les années 2000 participe à la fois d'une idée de revivification des traditions et d'une reconnaissance du rôle des structures traditionnelles³⁹⁷. En outre, l'implication des femmes dans la recherche de la paix en Casamance contribue directement voire indirectement à la démobilisation de nombreux combattants.

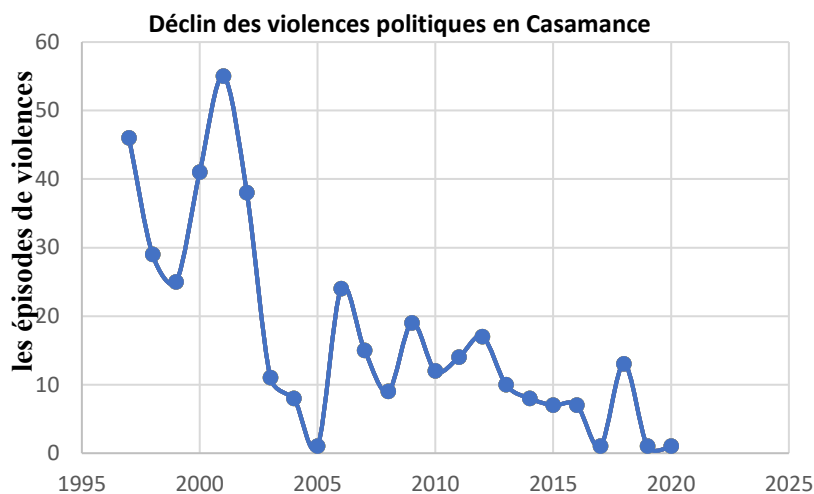
3- Un déclin des violences en *Casamance*

Le déclin des violences peut être considéré comme une variable importante de la pacification des antagonismes. Deux indicateurs permettent de conclure au déclin des violences en Casamance. Le nombre d'évènements violents liés au conflit armé sécessionniste, diminue fortement à partir de 2001 (voir *graphique*). Cette baisse du nombre d'évènements violents correspond à une baisse du nombre de décès liés aux violences sécessionnistes.

Cette tendance au déclin se constate à partir de l'alternance 2000. L'arrivée du président Abdoulaye Wade au pouvoir ouvre de nombreuses pistes de dialogue. Des politiques publiques mises en place dans le but de résoudre le conflit, accompagnent l'accord de paix de 2004.

³⁹⁷ Le roi d'Oussouye ainsi que des rois et reines d'autres localités sont consultés dans la recherche de la paix en Casamance.

Graphique : Déclin du recours à la violence rebelle en Casamance



graphique de l'auteur
sources: données

A partir de 2000, la courbe des épisodes de violences liés aux batailles armées entre l'armée nationale et les combattants du MFDC, aux attaques contre les civils, aux explosions de mines antipersonnel, connaît une tendance descendante. Le nombre

important d'épisodes violents de 2000 à 2002 matérialise l'option militaire de départ du président Abdoulaye Wade, de résoudre le conflit en Casamance en «100 jours ». Les pertes humaines et matérielles de son début de mandat ternissaient l'image de président démocrate à laquelle il s'identifie. L'accord de paix de 2004 a permis de mettre fin aux arrestations arbitraires, de taire les armes, de faciliter une libre circulation des biens et des personnes. Il a surtout facilité l'insertion des anciens combattants du MFDC, encouragé des programmes de déminage de certaines zones inaccessibles du maquis, de relancer des activités économiques. De telles politiques ont incité au retour de populations déplacées internes.

Qu'est-ce qui reste donc de la rébellion si les violences déclinent ?³⁹⁸ Quelques poches de résistance sont entretenues par quelques centaines d'hommes. Les violences se manifestent dans les confrontations pour la coupe le contrôle et le trafic de bois dans les forêts de Casamance. De nombreux villages sont encore difficile d'accès aux citoyens. Des barrières et des contrôles sont mis en place par certains villageois sensibles à la cause des combattants du MFDC³⁹⁹.

³⁹⁸ Propos de Robert Sagna, ancien maire de Ziguinchor et ministre : « nous pensons à une solution définitive puisque maintenant il y a une circulation des personnes et biens, il y a aussi le retour d'un certain nombre de populations déplacées, il y a également des contacts entre le MFDC et les facilitateurs comme nous au niveau du groupe de réflexion pour la paix en Casamance (GRPC) et d'autre aussi. Il y a aussi une volonté du gouvernement de régler le problème par le dialogue, donc les affrontements ont pratiquement cessé mais le MFDC détient toujours les armes et par conséquent tant qu'il n'y a pas un accord définitif on ne peut pas dire que le conflit est éteint.

³⁹⁹ Entretien avec le journaliste directeur de la RTS 4 qui confirme la question des autorisations pour accéder à certains territoires.

S'il ne peut être dit de la guerre du MFDC pour l'indépendance de la Casamance qu'elle est perdue, le discours indépendantiste lui est apaisé. Un fort appel aux négociations est lancé au gouvernement par le MFDC. Des concessions sont faites par certains combattants du mouvement quant au refus du gouvernement du Sénégal de discuter de la scission du territoire⁴⁰⁰. Mais le constat est celui d'un MFDC qui ne parle plus de la même voix. Il souhaite aller à des accords de paix sans un mémorandum commun et partagé. Pour sortir d'une impasse et sauver la face après une guerre qui a eu des acquis et des dégâts sur les populations de Casamance, une guerre qui dure bien trop longtemps, les appels aux négociations se multiplient.

B- Une tendance à la radicalisation dans le conflit armé dans l'Azawad

Dans l'Azawad on observe une tendance inverse à celle de la pacification qui se manifeste en Casamance. Il ne peut être constaté que des différences dans la dynamique des deux cas de violences sécessionnistes à partir de la séquence temporelle 2000 à 2020, sans qu'on ne puisse donner une seule et même explication à cette différence. Nous démontrerons plus loin que les mécanismes mobilisés par les régimes respectifs du Mali et du Sénégal ont eu des effets sur les tendances observées, sans qu'il ne puisse être établi une comparaison systématique de deux processus différents.

Le gouvernement du Mali est opposé de façon épisodique aux mouvements rebelles touareg. Les régions du Nord du Mali sont quasiment épargnées de violences rebelles sécessionnistes dans la période 2000- 2010. L'épisode de rébellion de Ibrahim Ag Bahanga, en 2006 n'a ni duré assez longtemps, ni était suffisamment intense pour déclencher une situation sécuritaire d'urgence au niveau du gouvernement. Mais c'est un épisode assez important qu'il faut considérer dans le prolongement des rébellions de 90, comme symptôme de leur capacité de résurgence, et comme prémisse de celles de 2012.

En 2012 la rébellion touareg se radicalise. Le discours rebelle touareg indépendantiste ne laisse d'autre issue à la rébellion que la scission du pays. La lutte armée pour la libération de l'Azawad se manifeste sur l'étendue des trois régions administratives du Nord du Mali⁴⁰¹, avec le concours d'alliances entre le MNLA et des groupes armés terroristes-djihadistes. Il

⁴⁰⁰ Le gouvernement estime pouvoir discuter de tous les points sauf de celui concernant la thèse de la séparation de la Casamance du reste du Sénégal.

⁴⁰¹ Alors que la première rébellions touareg concernait seulement la région de Kidal, la deuxième et troisième rébellions affectent toute les régions dites du Nord du Mali à savoir Gao, Kidal, Tombouctou.

s'ensuit des batailles intenses⁴⁰² pour la conquête des territoires de l'Azawad, avec des violences contre les civils. Le MNLA, après avoir pris l'avantage dans le rapport de force contre les FAMA, et après avoir conquis de nombreux territoires par la violence, proclame l'indépendance de l'Azawad.

1- Un discours indépendantiste radical du MNLA (2012)

Le discours des mouvements rebelles en 2012 est un peu plus clair et sophistiqué, avec un objectif affiché de « *libération de l'Azawad* », territoire à qui des entrepreneurs politiques donnent des caractéristiques d'une entité nationale. Si les mouvements de révoltes précédents, portaient sur des revendications d'indépendance, ceux de 2012 donnent plus de contenu à l'objectif de lutte pour l'indépendance. La création en 2011 du Mouvement National pour la Libération de l'Azawad (Barbet 2015; Gaoukoye 2018; Tamboura, Abdoulaye 2015) dont l'objectif est de « *sortir le peuple de l'Azawad de l'occupation illégale du territoire azawadien par le Mali* » (Gaoukoye 2018), répond clairement à l'objectif de sécession. Les luttes pour l'indépendance de l'Azawad entrent dans un processus de radicalité avec le MNLA.

Avec le MNLA, la « libération de la nation » est conceptualisée. *L'Azawad* qui désigne une zone de pâturages, recouvre les régions septentrionales du Mali (Gao, Tombouctou, Kidal). Elle va au-delà des territoires à concentration touareg. La majorité des touareg est concentrée à Kidal, Tessalit dans l'extrême Nord-Est du Pays, frontalier à l'Algérie. Les mouvements rebelles touareg qui composent des individus d'autres groupes (songhaï, peul, arabes) revendiquent un territoire où le groupe touareg est minoritaire (Barbet 2015). Les premières révoltes concernaient Kidal. La rébellion de 2012 implique une grande partie des régions du Nord du Mali appelée *Azawad*.

Le MNLA se représente une nation *Azawad* qui s'inscrit dans le temps long : « *l'Azawad c'est la boucle du Niger constituée d'États indépendants avant l'arrivée des Français. C'est une zone qui a fait partie pendant des millénaires de l'ensemble des royaumes et empires africains. Les touareg ont de tout temps joué un rôle politique et social qui a bénéficié aux populations noires* » (Gaoukoye 2018, 35). Le discours rebelle nationaliste change avec des leaders qui ont la plupart fait des études en Europe (Barbet 2015; Maïga 2014).

⁴⁰² La tuerie de Agheloc à la suite d'intenses affrontements en 2012.

La radicalité se traduit dans le rejet de l'État par certaines populations touareg. Ce rejet est nourri par un déficit continu de reconnaissance et de réparation des « bavures militaires » des différents régimes. Le discours rebelle martèle les temps forts des « souffrances » d'un peuple *azawadien* dont les puits et le bétail seraient empoisonnés pour faire disparaître les touareg. Ce discours souligne le manque d'empathie de l'État à l'endroit des populations du Nord qui ont fait face aux rudes conditions des sécheresses des années 70. Tout ceci est porté par le discours du MNLA, dont l'acronyme, de manière inédite désigne la « Nation ». La méfiance de certaines populations du Nord à l'endroit des forces armées maliennes, symbolise l'absence d'identification positive entre elles et les autorités et politico-administratives.

Les accords de Tamanrasset (1991) précédant le pacte pour la réconciliation nationale de 1992, ont en effet permis de pacifier le Nord du Mali pendant plus d'une décennie (voir graphique), sans toutefois réussir à mettre fin à la résurgence des conflictualités. Au contraire, ces accords, notamment celui de Tamanrasset, en décrétant la démilitarisation du Nord du pays, ont contribué à faire émerger des zones sous contrôle d'autres groupes armés prétendant au monopole de l'usage de la violence légitime dans les vastes espaces sahélo-sahariens. C'est pourquoi, la dégradation de la situation sécuritaire du Nord du Mali doit être observée à travers un long processus d'absence in-volontaire de l'État sur de vastes espaces soumis à des enjeux transnationaux de circulations des biens et des personnes, de convoitise des ressources humaines et naturelles, de défis environnementaux, sécuritaires et géostratégiques. La tendance à la radicalisation observée à travers la lutte armée du MNLA ne saurait donc trouver toute sa compréhension dans le discours et les revendications indépendantistes du mouvement. L'observation des événements de violence en 2012, donne de constater *a priori* que le mouvement rebelle touareg lui-même est dépassé par les enjeux, de même que l'est l'État malien. Par conséquent, il faut inscrire la tendance à la radicalisation de la lutte armée rebelle dans un mouvement plus large de conflictualités⁴⁰³. La même démarche n'est pas nécessaire pour appréhender la tendance à la pacification en Casamance.

La résurgence des violences observées au Nord du Mali à partir de 2012, est précédée d'un discours indépendantiste radical pour la libération de l'*Azawad*, et de séquences politico-

⁴⁰³ Le retour de combattants touareg de la Libye déchuë, contribue largement à radicaliser la lutte armée pour la libération de l'*Azawad*. Pour rappel, la main tendue par Amadou Toumani Touré aux troupes touareg rentrées de Libye, n'est pas acceptée par certains qui ont préféré le glaive aux négociations et à la paix.

militaires faites d'alliances inédites entre des groupes rebelles et des groupes armés dits terroristes-djihadistes.

2- Alliances militaires avec des groupes radicaux et chute de l'État dans l'Azawad

La crise libyenne de 2011 et la mort de Mouammar Kadhafi le 20 Octobre 2011, créent une large structure d'opportunités pour les objectifs de la lutte d'indépendance de l'Azawad. Des troupes venues de Lybie, des désertions de l'armée nationale malienne d'anciens rebelles des mouvements rebelles de 1990, massifient les rangs de la rébellion touareg de 2012.

Le Mouvement National pour la libération de l'Azawad (MNLA) fait alliance avec d'autres groupes armés non-rebelles dont Ansar Edine et Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), des groupes armés dits terroristes-djihadistes. Une telle alliance inédite s'explique par la présence depuis les années 2000, en territoires maliens, d'éléments du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC), devenu AQMI en 2007. Au-delà de considérations militaires et stratégiques, cette alliance est rendue possible par l'intermède de Iyad Ag Ghali, ancien chef des mouvements rebelles touareg des *Ifoghas* 1990, devenu fondateur de Ansar Edine et aujourd'hui chef du Groupe pour le Soutien de l'Islam et des Musulmans (GSIM).

En 2012, face à un régime politique en transition dans un Sahel presque anarchique avec la chute de Kadhafi -, précédé d'un printemps des peuples arabes, la configuration des rapports de forces entre l'armée nationale malienne et le MNLA, n'est plus la même que celle des révoltes/rébellions de 1963, 1990, 2007 : un rapport de force sinon favorable aux rebelles au moins égalitaires avec les Forces Armées Maliennes (FAMA).

Le 17 Janvier 2012, les garnisons de l'armée à Ménaka sont attaquées. Les territoires du Nord du pays sont conquis au fur et à mesure que les victoires militaires des rebelles se concrétisaient sur les soldats de l'armée nationale, en fuite à certains endroits. La conquête de l'Azawad se matérialise par l'auto-proclamation d'indépendance par le secrétaire général du MNLA Bilal Ag Chérif, le 6 Avril 2012. Il s'ensuit l'évacuation, parfois la fuite, des autorités administratives maliennes vers Bamako. Interdiction est faite à l'armée malienne d'accéder à des territoires contrôlés par le MNLA, principalement Kidal (Maïga 2014). Certaines villes du Nord occupées telles que Gao, Ansongo, Goundam, Ménaka, Talataye, Diré etc., sont pillées. La *charia* est appliquée par des soldats des groupes armés alliés terroristes-djihadistes.

Le partage du pouvoir et des territoires conquis sera la pomme de discorde entre les mouvements rebelles du MNLA, *Ansar Dine* et *AQMI*. Tous ne partagent pas l'idée de la création d'un « Conseil transitoire de l'État islamique de l'*Azawad* ». Les idéologies se confrontent. Les rebelles sont exclus, combattus, voire exécutés. *Ansar Dine* et AQMI fascinent les jeunes combattants par sa puissance de feu. Ayant perdu la bataille sur l'autonomie des territoires de l'*Azawad*, des leaders du MNLA se contentent des négociations à Bamako, et du processus d'Alger qui fonde l'accord de paix de 2015. Ils se distinguent donc des groupes terroristes-djihadistes *Ansar Dine*, AQMI, MUJAO, pour gagner en légitimité dans ces négociations. Les indépendantistes « touareg » deviennent des combattants anti-djihadistes (Maïga 2014).

3- Résurgence et intensification des violences dans l'Azawad

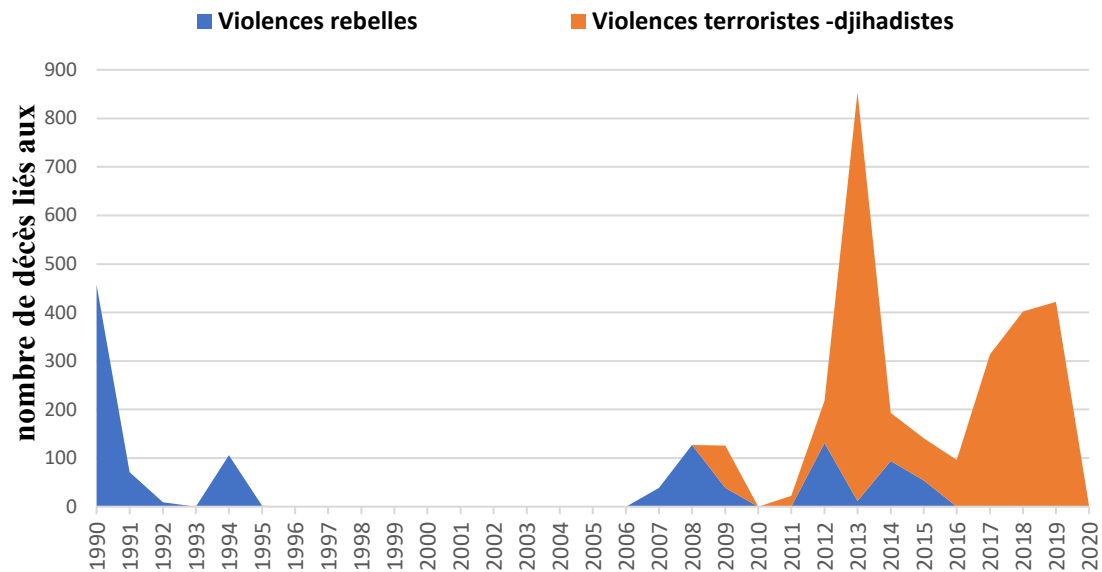
Les violences sécessionnistes sont d'une intensité relativement moindre comparées à d'autres formes de violences notamment les violences dites terroristes-djihadistes (voir graphique).

Alliances militaires et conquête territoriale dans l'Azawad

L'alliance militaire du MNLA avec de groupes de narco-trafiquants-islamistes-djihadistes, leur assure une victoire sur l'armée nationale malienne. Cette nouvelle donne dans les oppositions violentes entre les mouvements rebelles touareg et l'État central malien renforce le MNLA dans sa quête d'indépendance. Le rapport de force en faveur de la rébellion vient donc adouber le travail de représentation politique du territoire *Azawad*, fait en amont.

Les violences sécessionnistes en 2012, sont à inscrire dans un contexte de chaos généralisé au Sahel (Maïga 2014), caractérisé par des violences multiformes (violences rebelles, crimes organisés, violences terroristes-djihadistes, violences communautaires), une internationalisation des conflits armés à partir de 2013 dans le Centre et le Nord du Mali, et au-delà des frontières, l'implication des acteurs de la communauté internationale. Ainsi, la situation actuelle ne peut se comprendre sans une rigoureuse prise en compte des luttes d'indépendance – l'inverse est aussi vrai.

Graphique : comparaison des violences rebelles sécessionnistes et violences terroristes-djihadistes dans l'Azawad (1990-2020)



graphique de l'auteur
source: données PRIO

L'intensification des violences dans l'Azawad est plus liée à l'émergence des violences dites terroristes-djihadistes qui sont le fait des groupes armés tels que Ansar Edine, AQMI, l'État Islamique le MUJAO, Al-Murabitun, JNIM. Cette intensification est aussi le fait des violences dites communautaires, avec la prolifération des milices d'autodéfense. Les violences dites terroristes-djihadistes ont connu un pic en 2013. Ces violences connaîtront une baisse tendancielle entre 2014 et 2016 dans un contexte d'intervention internationale (Serval-Barkhane, Minusma), avant de repartir à la hausse dans un climat de recomposition des groupes armés terroristes-djihadistes (alliances entre Ansar Dine, AQMI etc.). La mission des Nations-Unies qui encadre la mise en œuvre de l'accord de paix (2015), qui bien que ne concernant point les groupes terroristes-djihadistes, a le mérite d'instaurer un cadre de dialogue entre la Coordination des Mouvements de l'Azawad, la Plateforme et le gouvernement du Mali.

II- Politiques symboliques de reconnaissance et dynamiques des violences sécessionnistes

Comment expliquer que le conflit armé en *Casamance* tende vers une pacification depuis les années 2000, alors que celui dans *l'Azawad*, connaît une radicalisation. Dans l'expérience des conflits armés internes au lendemain des indépendances, les différents régimes politiques du Sénégal et du Mali, ont eu un traitement différent des rébellions armées. Le rôle des régimes politiques dans la dynamique des conflictualités peut être discuté à travers trois

mécanismes qui ressortent de leur gestion de ces conflictualités. Nous postulons que les politiques symboliques de reconnaissance contribuent à pacifier les relations sociales.

A- Mécanismes de gestion et dynamiques des conflits armés

1- Des mécanismes politiques et sécuritaires à l'épreuve des violences sécessionnistes

Le déploiement de la conception d'une *armée-nation* sur l'ensemble du territoire national particulièrement en Casamance, crée les conditions d'un vivre ensemble entre des soldats de l'armée nationale et des populations. Une relation de confiance entre les deux catégories de populations perdure dans une très large partie du territoire disputé. Le cantonnement des combattants du MFDC dans le maquis et l'installation de l'armée nationale au sein des populations villageoises offrent le tableau de populations sécurisées par des soldats de l'armée nationale contre des *rebelles* du MFDC décrits par le gouvernement central comme des *ennemis* de la nation et des citoyens.

L'armée vit au sein des populations urbaines et villageoises de Casamance⁴⁰⁴. Des liens naissent des unions et des amitiés tissées entre des soldats ressortissants du Nord du pays et des autochtones. Les rangs de l'armée se renforcent au fil du conflit de filles et fils de la Casamance qui s'engagent dans une des principales institutions pourvoyeuses d'emploi. Lorsque l'armée nationale malienne peine à intégrer les soldats touareg ressortissants de l'Azawad, au point de désertir pendant les séquences de rébellions, l'armée sénégalaise elle, se veut républicaine et mobilisée pour pallier le déficit d'infrastructure sanitaire en Casamance. En soignant les citoyens, des soldats créent et tissent de forts liens de confiance et construisent des conditions de relations pacifiques. La désolidarisation de certaines populations du discours indépendantiste et du récit nationaliste, est une des conséquences de la politique sécuritaire du gouvernement du Sénégal via son armée nationale.

⁴⁰⁴ Avant le conflit armé en Casamance seulement quatre cantonnements existaient dans la région de Casamance : Bignona, Ziguinchor, Kolda, Oussouye. Le conflit armé a conduit à la prolifération des camps militaires sur l'ensemble de la région, dans les zones périphériques, les faubourgs des villes et les villes.

Ces politiques d'ouverture sont constantes à l'endroit des populations du Sud, alors qu'elles ne le sont pas à l'endroit du MFDC. Une certaine fermeté a parfois prévalu dans le rapport entre le gouvernement du Sénégal et le MFDC. Les politiques d'ouvertures à l'endroit des populations ont intentionnellement servi à affaiblir la rébellion. Et lorsque cette politique d'ouverture s'est appliquée au MFDC (la politique de la carotte), elle a été accompagnée du *bâton*.

La guerre au MFDC demeure modérée et ciblée, en dépit de graves bavures des combattants du MFDC et des soldats de l'armée nationale sénégalaise sur des populations civiles victimes de la guerre⁴⁰⁵. Les confrontations violentes entre les belligérants sont faites d'attaque-contre-attaque ; une *guérilla* émaillée de batailles ouvertes exceptionnelles⁴⁰⁶. Ce qui explique une intensité relativement faible des violences.

Dans la communication de l'armée nationale à travers la Direction des Relations Publiques de l'Armée (DIRPA), les combattants du MFDC ne sont plus désignés par le terme de rebelles mais de « *bande armée* ». Les combattants actifs du MFDC de l'aile Nord sous la direction du chef Salif Sadio sont considérés comme le camp radical comparé à celui de César Atoute Badiate qui semble plus modéré, et ouvert aux assises du MFDC et aux négociations avec le gouvernement.

Cette option militaire est accompagnée d'une *diplomatie forte* sur le dossier casamançais. D'abord pour les autorités sénégalaises, jusqu'en 2012, le choix a été fait de gérer le conflit en Casamance en interne. Ce conflit est considéré comme une rébellion maîtrisable. La notion de guerre est même rejetée par les autorités sénégalaises. Ainsi, considérées sous la problématique du *maintien de l'ordre*, les forces armées sont déployées dans les zones de conflits, en même temps qu'un important effort est consenti dans la *diplomatie de bon voisinage*. Ce qui a permis de neutraliser de manière significative les divers soutiens du MFDC qui se sert des pays frontaliers - Gambie et Guinée-Bissau – comme bases-arrière.

La perception de la rébellion touareg comme une forme de *banditisme* a conduit au déni des ressorts de la lutte sociale. La criminalisation de certaines revendications touareg a empêché de construire des réponses politiques structurantes qui vont au-delà des politiques de

⁴⁰⁵ Les victimes des mines anti-personnels ; les victimes de bavures policières au début des conflits armés ; les exécutions extrajudiciaires ; les bombardements de villages soupçonnés d'abriter des combattants du MFDC...

⁴⁰⁶ Pour rappel parmi les rares batailles militaires qui ont opposé l'armée sénégalaise aux combattants du MFDC, nous pouvons citer : Babonda, Mandina Mancagne, Effok, etc.

décentralisation et de développement. L'option militaire dans la gestion de la rébellion touareg a été, privilégiée à travers les différents régimes politiques du Mali. Cependant, sans venir à bout de la rébellion par le militaire, les dérives de l'armée nationale à l'endroit des populations du Nord ont été importantes, de même que l'ont été celles de l'armée sénégalaise dans certaines localités périphériques de la Casamance. L'absence d'ouverture forte dans le dossier du Nord du Mali encourage la confrontation militaire, y compris les alliances.

Le long abandon de certains territoires du Nord du pays de manière volontaire ou involontaire, se ressent dans le défi que pose la diplomatie malienne avec les États voisins. Ce défi diplomatique explique en partie la problématique des mobilités sur un espace vaste du Nord où l'État malien ne peut prétendre détenir le monopole de la violence légitime. Les différents régimes politiques font face à des prétendants de plus en plus sérieux. La prolifération des groupes armés au Nord du Mali, l'installation d'un terrorisme structurel dans cette partie du pays, les mécanismes politiques, humanitaires, sécuritaires mises en œuvre dans la « guerre contre le terrorisme », tout en devant être distingués de la question de la rébellion touareg, ne sont pas intelligibles en eux-mêmes. L'insécurité au Sahel, a été possible parce qu'il existe des violences sécessionnistes qui perdurent dans *l'Azawad* depuis les indépendances. Le régime malien fait face à plusieurs fronts dont la rébellion touareg, le terrorisme, les conflits communautaires.

2- Des mécanismes développementalistes à l'épreuve des violences sécessionnistes

L'interprétation du conflit armé en Casamance comme un problème d'intégration conduit les autorités politiques sénégalaises à considérer les politiques de développement comme instruments de pacification. La création et la vulgarisation d'institutions spécialisées dans la relance des activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC), l'implication d'acteurs divers telles les femmes dans les processus de résolutions de conflit, rendent compte d'une volonté des pouvoirs politiques de reconnaître et de corriger des disparités, de résoudre le conflit armé. Les politiques de décentralisation – création de la région de Kolda en 1984, Sédhiou 2011 – répondent à la fois à une stratégie du gouvernement d'isoler la Basse-Casamance (Ziguinchor), bastion de la rébellion, donc d'affaiblir l'irrédentisme. Ces politiques de décentralisation diversifient et créent une relative autonomie des territoires, par le transfert de certains pouvoirs. Décentralisation et déconcentration sont généralisées sur le territoire national.

En Casamance, alors qu'un des griefs demeure l'enclavement de la région, les programmes de désenclavement par la construction d'infrastructures (liaisons maritimes, liaisons aériennes, transports routiers) rendent les mobilités, la circulation de personnes et des biens moins problématiques que dans les années 70 et 80.

Des efforts sont consentis au Nord du Mali après la signature de l'accord de paix en 1992. Cependant, ces régions « Nord du Mali » sont considérées comme des zones budgétivores. Les autorités estiment que les investissements au Nord du Mali ne sont pas créateurs de richesses. Ce qui explique une certaine forme d'abandon des populations. La faible densité de populations dans l'Azawad sert de justifications aux autorités pour se défendre du manque de programmes structurés de développement dans ces régions nord du pays. L'investissement dans le Nord est soutenu par les partenaires étrangers. Alors que le faible maillage des territoires du Nord, le déficit de domaines d'employabilité, l'absence d'institutions de sécurité (police, justice) encouragent une économie informelle, parfois criminelle, cette situation sert de justification à l'indifférence des autorités.

Le manque de volonté des autorités maliennes s'explique surtout par la conception qu'elles ont des conflits armés au Nord du Mali. La source des conflits armés n'est pas le développement ou l'investissement puisque les autorités estiment avoir assez investi. Elles considèrent plutôt que les conflits armés au Nord du Mali sont le fait d'entrepreneurs de la guerre, de prédateurs. Les individus iraient en guerre pour accéder aux biens économiques et matériels. C'est pourquoi via les politiques de décentralisation, le *power sharing* a souvent été utilisé comme réponse aux violences sans que cela n'ait porté des résultats probants sur la pacification des relations sociales.

B- Politiques symboliques de reconnaissance et pacification des relations sociales.

Les régimes politiques tentent de régler les conflits soit par la force, soit par la médiation, soit par la négociation. La recherche de solution politique a tendance à omettre les revendications des groupes sociaux et des mouvements rebelles qui demandent à être autonomes et reconnus dans leur différence et d'égale dignité avec l'ensemble des citoyens (Porteilla 2018).

Dans la perspective de la gestion des conflits armés sécessionnistes, des politiques symboliques de reconnaissances peuvent avoir des effets positifs sur la pacification antagonismes.

1- La reconnaissance des identités territoriales

Les politiques de reconnaissance symbolique renvoient à des mécanismes d'acceptation et de confirmation de l'autre dans ses revendications. Ni en Casamance, encore moins dans l'Azawad, il n'y eut de la part des régimes politiques respectifs du Sénégal et du Mali, une reconnaissance de la souveraineté territoriale de ces régions. Néanmoins, des politiques mises en œuvre dans le cadre des processus de résolution des conflictualités concourent à reconnaître les causes et les origines des conflits armés, à y apporter des réponses. Du moins cela est plus vrai des régimes politiques de l'État du Sénégal que de ceux du Mali.

Au Sénégal, ces mécanismes de reconnaissance ont consisté en la confirmation de la valeur des contributions des ensembles culturels casamançais à l'ensemble national. Les autorités acceptent des manquements dans la gestion d'une manifestation pacifique, réprimée par la gendarmerie. Les régimes politiques renoncent au fur à mesure aux options policières et militaires de résolution du conflit, pour établir un cadre de dialogue, avec la participation d'acteurs divers. Le sentiment de mépris des années 70-80 évolue vers un sentiment d'appartenance à un ensemble national Sénégal, jusque dans les rangs des combattants du MFDC, qui votent, peuvent circuler sur l'ensemble du territoire national.

L'État reconnaît à travers différents mécanismes l'identité Diola. Les mécanismes politiques mobilisés par les autorités sénégalaises pour mettre fin au conflit armé vont consister en partie en la division de la région naturelle de la Casamance. L'objectif recherché étant d'amenuiser une identité casamançaise – identité nationale. Ce qui crée une région Diola, la région Ziguinchor. Par ce mécanisme de division le conflit est présenté comme une « affaire ethnique », celle des Diolas, coupant ainsi le mouvement du potentiel des autres groupes sociaux de Casamance (Mandingues, Peuls, Balantes, Mancagnes, Manjaques etc.).

La reconnaissance de Aline Sitoé comme figure de la résistance nationale

Des actes symboliques accompagnent les mécanismes politiques d'affaiblissement de la rébellion. Le bateau qui assurait la liaison Dakar-Ziguinchor va s'appeler le Joola⁴⁰⁷. Ce bateau sera remplacé par le *Aline Sitoé* qui assure aujourd'hui la liaison. Du nom de la reine de Kabrousse ce bateau *Aline Sitoé* est renforcée de deux autres qui portent les noms de *Aguene* et *Diambone*, deux noms qui symbolisent le cousinage à plaisanterie entre les diolas et les sœurs. De nombreux établissements publics et scolaires vont aussi porter des noms de héros Diola⁴⁰⁸. Un des avions de la compagnie Air Sénégal est nommé *Casamance*. De nombreux véhicules de l'armée nationale sénégalaise sont baptisés des noms de toutes les localités de la nation, matérialisant ainsi le concept d'armée-nation.

Aline Sitoé une des figures féminines de la résistance casamançaise⁴⁰⁹ contre l'oppression coloniale, est reconnue et citée en héroïne, figure de la résistance nationale – une récupération qui ne sera pas du goût du leader du MFDC, l'abbé Augustin Diamacoune Senghor. Longtemps resté un sujet tabou au Sénégal, le rôle de Aline Sitoé dans l'histoire contemporaine du pays est reconnu et présenté en modèle de lutte contre l'oppression. Des mouvements féministes sénégalais la citent aux côtés des femmes de Nder.

Les manuels d'histoire prennent progressivement en compte l'histoire de la région (Jean Claude Marut, 2010, p. 170). Les guides et les maisons touristiques présentent la *Casamance* comme un territoire multiculturel et une destination touristique du Sénégal.

De nombreux cadres ressortissants de la Casamance ont d'importants postes de responsabilités au niveau des gouvernements⁴¹⁰. Tous les chefs de gouvernement s'assurent d'une bonne représentation politique de toutes les régions au sein du gouvernement.

Il est difficile de ne pas mettre en lien la tendance à la pacification en Casamance, avec les politiques mobilisées par les autorités sénégalaises pour gérer les violences sécessionnistes. Les effets de telles politiques se reflètent dans la désolidarisation de certaines populations

⁴⁰⁷ Ce bateau a fait naufrage le 26 Septembre 2002 coûtant la vie à plus de 2000 passagers. Un autre bateau « Kassumay » qui signifie la paix en diola faisait aussi la navette mais sera retiré du fait des dégâts causés sur les pirogues de pêcheurs en haute mer.

⁴⁰⁸ La résidence universitaire pour étudiantes prend le nom d'Aline Sitoë Diatta ; Lycée Djignabo Bassene.

⁴⁰⁹ Pour rappel, les leaders du MFDC au premier rang desquels l'abbé Diamacoune Augustin Senghor, construit un récit de la résistance du MFDC qui porte entre autre sur la figure des rois et des reines de la Basse-Casamance particulièrement du département d'Oussouye (sources : Discours à la chambre de commerce de Dakar en 1980, et discours du 8 mai 1998)

⁴¹⁰ On peut donner les exemples de *Robert Sagna pour le PS, puis plus tard, Abdoulaye Baldé pour le PDS, de Balla Moussa Dafee etc.*

casamançaises du projet d'indépendance, qui n'a jamais véritablement su fédérer toutes les sensibilités sociales.

Les rebellions touareg perçues comme des acteurs criminels en quête d'un gain économique

Pour ce qui est de *l'Azawad*, l'entité elle-même est réfutée par les autorités maliennes. Une bonne partie de la classe politique malienne n'admet qu'à demi-mot les manquements des régimes politiques successifs dans la gouvernance du Nord du pays. Au contraire, la stigmatisation des populations du Nord comme des « gens oisifs, délinquants et brigands » est même portée par certaines autorités. Les accords de paix et de réconciliation ne traduisent pas une véritable volonté de reconnaissance, mais un instrument de cessation des hostilités. La mise en œuvre de ces accords s'est traduite dans le *power sharing* (*nomination de ministre touareg, décentralisation, programmes de développement*), mais ne transforme pas les perceptions, l'image que les uns ont à l'endroit des autres. Les perceptions négatives et les stigmates que peuvent avoir certaines populations maliennes, y compris des autorités, demeurent, en dépit des accords de paix.

Le problème touareg n'est pas forcément vu par les autorités maliennes comme une forme de lutte sociale de reconnaissance. Alors que les touareg se perçoivent comme des gens aux traditions et coutumes riches, aux valeurs transsahariennes, des « guerriers » qui font face à la rudesse du Sahara, l'image qui leur est renvoyée demeure dévalorisante. Ils sont considérés comme des bandits qui recourent à la violence pour le gain économique. Leur lutte sociale est déniée. Par conséquent, les différents régimes politiques ont incriminé la rébellion touarègue. Les accords de paix – 1992 et 2015 – qui appellent à la réconciliation nationale ont plus eu un objectif de cessation d'hostilités que de reconnaissance. Les politiques de développement et les mécanismes politico-militaires ont été plus mis en avant que les politiques de reconnaissance symbolique.

2- Des mécanismes variés d'« inclusion »

L'argument de la marginalisation de toute une région est le sentiment le plus partagé au sein des populations du Sud. L'État du Sénégal, dans les premières mesures de résolution des conflictualités va chercher à combiner mécanismes d'inclusion des populations au sentiment national et mécanismes d'isolement des groupes armés du MFDC. L'armée nationale se présente comme protecteur des populations contre les groupes rebelles d'abord dans les capitales administratives et au fur à mesure dans les zones périphériques. Le concept d'armée-nation se matérialise dans le travail de l'armée sur le domaine social et sanitaire.

L'État accentue sa présence dans la région par les cantonnements militaires et les postes de gendarmerie. Beaucoup de jeunes originaires de la Casamance forment les rangs de l'armée nationale. La construction d'établissements scolaires, sanitaires et d'infrastructures routières sera considérée comme moyen d'intégration et instrument pour affaiblir le sentiment de non-appartenance à l'État-nation Sénégalais.

La prise en charge timide mais non négligeable des victimes de mines et des déplacés a été une forte politique de réassurance. Le gouvernement du Sénégal à la demande de la société civile parfois, sous la pression de celle-ci, engage des travaux de déminage des zones minées. En Amont, les accords du gouvernement avec certaines ONG telles Handicap international, Caritas, Usaid, permet la prise en charge de victimes des mines antipersonnel. Un programme de retour des déplacés sur leurs terres d'origines est piloté par l'ANRAC, et des associations locales, avec le concours des opérations de sécurisation de l'armée.

La reconnaissance du rôle des femmes dans la gestion des conflits armés

La reconnaissance du rôle des femmes dans la gestion du conflit en Casamance, si elle part d'un bon sentiment, a parfois fait l'objet d'une sérieuse instrumentalisation de la part à la fois des associations de femmes elles-mêmes, des autorités politiques sénégalaises, mais encore du MFDC.

L'alternance de 2000 au Sénégal qui voit le PDS d'Abdoulaye Wade accéder au pouvoir, arrive avec son lot de changement (sopi) dans le processus de résolution du conflit casamançais. Une attention particulière est portée au rôle que peuvent jouer les femmes dans la crise casamançaise. Cette implication des femmes est d'abord facilitée par la reconnaissance de l'égalité des sexes que le président exprime dans la loi pour la parité. La voix des femmes se libère dans les différents domaines de l'espace public jusque dans la gestion des conflits. Ce processus précède en réalité l'alternance politique. Il a été accéléré par l'avènement de la gouvernance libérale d'Abdoulaye Wade. L'acceptation des femmes dans le processus de résolution des conflictualités n'a pas été chose aisée. Les arguments pour légitimer la participation des femmes n'ont pas manqué. Elles sont d'abord considérées – et se disent elles-mêmes- comme « les mamans des rebelles », comme « porteuses de vie ». La maternité est mobilisée pour justifier le rôle nécessaire des femmes. Il faut tout de même distinguer trois catégories de femmes dans la gestion de la crise casamançaise. D'une part, les femmes « sociétés civiles », qui sont la plupart des opératrices économiques, des défenseuses des droits humains. Elles ont un capital intellectuel qui leur permet de tisser des partenariats, d'instituer

des espaces de dialogue sur le plan interne et international. D'autre part, nous distinguons les femmes du MFDC. Elles sont considérées comme des personnes intermédiaires qui établissent le lien avec les gens du maquis. Enfin les femmes du *bois sacré*⁴¹¹, proches de la deuxième catégorie de femmes.

Ainsi la reconnaissance du rôle des femmes dans la construction de la paix et leur intégration dans le processus de recherche de la paix en Casamance s'il ouvre des mécanismes d'inclusivité souffre de l'instrumentalisation qui en est faite. Les femmes ne sont pas plus concernées par le conflit que ne le sont les hommes. Leur position de victime dans les conflictualités n'est pas à négliger. Elle est même à prendre avec beaucoup de gravité. Cependant, il n'est pas dit que cette position doive justifier la nécessité de leur participation. Les associations des femmes sont importantes à double titre. Elles sont un espace de dialogue des questions casamançaises, mais encore un cadre de promotion de la cause féminine et des activités économiques des femmes.

Le sentiment de mépris est mitigé par les aspects de politique de développement. La sécurisation de certaines zones belliqueuses est faite dans le sens de permettre le développement des activités économiques. Une certaine réassurance des populations locales contribue à la perte de soutien au MFDC que nous constatons dans les centres régionaux. Certaines périphéries villageoises demeurent des bastions de la cause indépendantiste. Ces zones souffrent encore de l'enclavement interne.

3- Les limites d'une interprétation de la dynamique des conflictualités par la reconnaissance

Les tendances à la pacification et à la radicalisation dans les cas de la Casamance et de l'Azawad, n'épuisent pas leur interprétation dans les mécanismes mis en place par les régimes politiques. La dynamique des conflictualités échappe parfois au contrôle des gouvernements, ou encore tient à des considérations générales. La lassitude des mouvements rebelles peut expliquer les tendances à la pacification qu'on observe en Casamance.

L'amnésie des régimes sur les expériences de violences

⁴¹¹ Des considérations mystiques⁴¹¹ liées à la rébellion ont conduit les politiques à considérer le rôle de certaines femmes notamment, notamment ces femmes du *bois sacré*.

Dans la conception braudienne, les politiques symboliques renvoient à la fois à un travail de mémoire, de réparation et de socialisation⁴¹². On peut y ajouter une politique de transformation positive c'est à dire construire un vivre ensemble, transformer positivement les rapports belliqueux. Ce sont des politiques de considérations à valeur symbolique qui "s'attaquent en priorité au phénomène même des violences symboliques. (...) Elles exercent aussi, indirectement, une influence modératrice sur la probabilité d'un retour aux affrontements physiques. Ces gestes s'inscrivent dans deux ordres d'exigences : reconnaître la réalité des souffrances infligées, condition préalable à toute exploration de nouvelles voies de coexistence, et réparer de façon adéquate les dommages subis. Dans l'un et l'autre cas, par-delà les concrétisations matérielles envisageables, ce qui est d'abord en jeu, c'est la sortie du statut de victime et la réhabilitation d'une dignité normale d'existence. Toute négation des violences physiques infligées, tout refus de considérer les humiliations infligées, ne jouent pas en faveur d'une pacification des relations sociales, ou encore d'une reconnaissance mutuelle.

Les violences sécessionnistes en Casamance et dans l'Azawad demeurent encore sur plein des aspects de leurs causes et de leurs origines, méconnues du grand public. Les efforts des régimes politiques pour mettre fin aux conflits sont entravés par une absence de « *travail de mémoire* » sur les causes et les origines des conflits armés. En effet, la finalité du travail de mémoire doit "conduire à la reconnaissance officielle des souffrances infligées, c'est-à-dire à leur inscription dans la mémoire collective nationale ou internationale ; permettre également l'aveu de culpabilité des personnes ou des institutions directement impliquées" (Philippe Braud, 2004 :254). Ceci permet de désamorcer le potentiel destructeur de la violence physique de la vengeance ou violence symbolique de la perpétuelle mise en accusation (Philippe Braud, 2004 :255). Toutefois ce travail de mémoire est négatif s'il ne permet pas de transformer positivement les relations pour un futur radieux, s'il est juste une instrumentalisation à des finalités politiques. Parce qu'il n'existe pas, le travail de mémoire ne permet pas de prévenir toute résurgence des violences rebelles. Dans le cas de l'Azawad chaque épisode de rébellion se nourrit des souffrances du précédent.

Une intégration sociale naturelle

L'État oppose aux velléités d'indépendance du MFDC l'argument de la pluralité dans une unité nationale. L'exclusion d'une région casamançaise – argument du MFDC- est niée par les autorités sénégalaises qui en même temps défendent la thèse d'une intégration de la

⁴¹² (Braud 2004)

Casamance au Sénégal. L'intégration est pensée dans sa dimension économique. Les autorités affichent une volonté de résoudre le conflit en Casamance par le développement de la région : intégrer économiquement la Casamance au Sénégal est considéré par certaines autorités de l'État du Sénégal, comme la solution au conflit. Cependant l'intégration sociale qui peut contribuer à créer les conditions d'expériences positives d'estime sociale à travers des liens de solidarités, est-elle une forme de reconnaissance pour les groupes sociaux et/ou les mouvements rebelles en lutte ? Deux mouvements d'intégration sont à distinguer : celle voulue par les autorités étatiques, de celle qui se construit au fil des circonstances sociales hasardeuses.

Dans le premier cas de figure, nous pouvons considérer que par ces politiques publiques sur l'ensemble du territoire national, l'État intègre, rapproche les territoires les uns les autres. C'est dans cette perspective qu'il faut concevoir la décentralisation, les politiques de désenclavement, la scolarisation etc. comme des mécanismes d'intégration⁴¹³. Ces derniers sont plus tangibles au Sénégal, qu'au Mali.

Dans un deuxième cas de figure, les intégrations sont le fait des circulations et des mouvements de populations au gré des conjonctures économiques et environnementaux, mais encore politique. C'est ainsi que les rencontres entre des groupes sociaux venus du Nord d'abord lors des traites, ensuite pendant la colonisation, enfin durant la période postcoloniale, et d'autres groupes sociaux du Sud du pays vont créer des conditions de profondes transformations sociales (religion, langue, commerce) qui ne se sont pas toujours déroulées de manière pacifique⁴¹⁴. Ces circulations ont permis de faire de certaines régions comme la Casamance de véritables mosaïques culturelles qui jouent comme facteur de stabilisation.

Les interdépendances et solidarités entre les groupes sociaux en Casamance créent des conditions de respect mutuel. De nombreux casamançais valorisent aujourd'hui la diversité culturelle de la région et la mobilisent comme une exception sénégalaise.

L'émergence d'un pluralisme politique

⁴¹³ Des politiques d'intégration pourtant non officielles et tacites peuvent avoir la bénédiction de certaines autorités étatiques : c'est le cas du modèle islamo-wolof au Sénégal. .

⁴¹⁴ L'intégration des régions de la Casamance au reste du Sénégal s'est faite par la langue. Dans les années 1990 à 2000, une bonne partie des populations du Sud du pays parlent la langue nationale wolof. Ces populations participent à la massification des locuteurs wolof, une langue qui s'est imposée comme langue d'échange et de commerce, très tôt considérée comme langue de la modernité. L'acculturation dans certains espaces des régions casamançaise peut être lue comme une intégration sociale.

Le contexte politique d'émergence des violences sécessionnistes ne doit aucunement faire l'objet d'une quelconque négligence dans l'appréhension des conflits armés en Casamance et dans l'Azawad. Les luttes pour la reconnaissance ne prennent pas toujours la forme de guerre. Les violences sécessionnistes dont il est question émergent dans des contextes hostiles à l'expression des pluralités politiques. Les régimes politiques des nouveaux États indépendants au système politique jacobin, jaloux de leur souveraineté politique et territoriale, n'ont connu des pluralités d'expression politique que tard dans les années 80. L'expression et les revendications des libertés à des régimes quasi autoritaires ont été des accélérateurs de la transformation des mobilisations pacifiques en luttes violentes.

Aujourd'hui, de nombreux régimes politiques font de la pluralité et de la diversité des contenus ethniques, une valeur de modernité des États-nations. Le plurilinguisme est considéré par les acteurs comme par les États comme une plus-value. Dans les espaces qui ont fait l'expérience des violences notamment en Casamance et dans l'Azawad, les groupes sociaux les plus en vue dans le conflit ne sont pas ceux qui sont majoritaires, et les mouvements rebelles brandissent la diversité linguistique et socioculturelle comme un élément de différenciation et de valorisation.

Les revendications politiques ont la particularité d'être portées par des associations telles des partis politiques, des mouvements de jeunes, de femmes etc. Les instruments pour diffuser ses frustrations sont de plus en plus pléthoriques et démocratiques. D'ailleurs, les plaintes de certaines populations de certains territoires sont mieux connues grâce aux médias, à internet, et la répression devient une pratique moins courante parce que visible.

Conclusion. Politiques symboliques de reconnaissance et pacification des relations sociales

Notre lecture des guerres pour la reconnaissance a impliqué deux dimensions. Nous avons tenté dans une première perspective d'analyser les conflits armés comme le résultat de dénis de reconnaissance. Une telle lecture, suppose que les politiques symboliques de reconnaissance peuvent avoir un rôle significatif dans la pacification des antagonismes violents. C'est donc à cette deuxième dimension de la reconnaissance que le chapitre a été consacré.

Les conflits armés en Casamance et dans l'Azawad, se manifestent respectivement à partir des années 1980 et 1963 ; pour le premier on observe aujourd'hui une tendance à la

pacification, pour le second cas, la lutte armée pour l'indépendance connaît une tendance à la radicalisation. Nous avons cherché à expliquer cette variation de manière isolée, sans une ambition de comparaison systématique.

Les régimes politiques ont contribué à la variation de la dynamique des conflictualités à travers les mécanismes mobilisés pour gérer ces conflits armés sécessionnistes. Ainsi la tendance à la pacification des relations antagoniques en Casamance s'expliquerait par la mobilisation de politiques symboliques de reconnaissance des identités et des territoires casamançais. Une attitude empathique guide les politiques sécuritaires et développementalistes dans la gestion du conflit en Casamance. Cependant, la conception par les autorités du conflit dans l'Azawad comme le résultat de comportements d'aventuriers et de prédateurs rebelles touareg, limite la mobilisation de mécanismes de reconnaissance dans la gestion du conflit. L'existence de l'entité politique Azawad est niée par les autorités maliennes, et le conflit est lu principalement sous le prisme des besoins matériels. L'irruption de la rébellion touareg de 2012 sous une forme plus rude peut être appréhendée comme la manifestation du processus de radicalisation de la lutte.

Conclusion Partie 3. Des politiques de reconnaissance symboliques.

L'hypothèse de la reconnaissance d'indépendance ?

Dans aucun des deux cas de conflits armés sécessionnistes, les territoires objets de différends ont fait sécession de l'ensemble national. La persistance des velléités sécessionnistes au sein des États postcoloniaux, une soixantaine d'années après les promesses des luttes anticoloniales, est en soi problématique. Les régimes politiques africains ont-ils manqué leur promesse de libérer les peuples des chaînes des dominations et des oppressions.

Une reconnaissance d'indépendance de la *Casamance* et de l'*Azawad*, qui se traduirait dans une séparation pure et simple des territoires en plus de paraître illusoire, aurait potentiellement des effets destructeurs. A l'heure des grands ensembles, des intégrations sous-régionales et continentales, de nouveaux petits États constitueraient de véritables défis d'un point de vue politique et sécuritaire. Les régimes politiques font face à des défis de ressources matérielles, financières et humaines dans tous les domaines confondus, face à la mondialisation,

que ne sauraient relever très rapidement des gouvernements de nouvelles entités nées de sécessions.

De nouveaux États indépendants n'échapperaient aucunement aux pressions internationales de plus en plus fortes⁴¹⁵. Les facteurs de conflictualités dans l'Azawad puisent suffisamment leurs sources de dynamiques du dehors, pour échapper aux convoitises des puissances étrangères, en quête d'espaces à conquérir, à dominer. Sur ce point, il faut voir dans le sacro-saint principe de l'intangibilité des frontières africaines une intelligence des pères des indépendances. Alors que l'Azawad est déjà en proie à des violences multiformes, en partie du fait de la fragilisation des régimes politiques de l'État malien, l'idée de la Casamance « de l'Atlantique à la Falémé », fait aussi l'objet d'instrumentalisation géostratégique sous-régionale, et ce n'est pas la Casamance indépendante qui éviterait de telles situations concurrentes. Cependant, quel est l'État ouest-africain qui n'est pas objet à ces pressions internationales ?

Dominique Darbon et Augustin Loada⁴¹⁶ considèrent que le modèle de confédération est plus à même de répondre aux demandes de reconnaissance en Casamance. Il s'agit tout en conservant juridiquement l'ensemble dans des compétences choisies, de reconnaître une autonomie voire une indépendance souveraine internationale et interne. Le régime politique de Abdou Diouf avait sans grand succès expérimenté la confédération de la Sénégalie. Nous connaissons aussi l'expérience ratée de la fédération du Mali. Des échecs qui pourraient faire l'objet d'études plus profondes pour considérer les richesses et les faiblesses à modéliser. Les charges financières et l'organisation politique de telles institutions confédérées pour contenir les violences sécessionnistes dans l'Azawad ou en Casamance, constitueront des défis. La théorie à ce sujet manque, et les propositions politiques en ce sens sont comme lettres mortes.

⁴¹⁵ Dominique Darbon et Augustin Loada, « *Demain, de nouvelles institutions ? Entre dépendance et enjeux locaux : modèles institutionnels* »

⁴¹⁶ Dominique Darbon et Augustin Loada, « *Demain, de nouvelles institutions ? Entre dépendance et enjeux locaux : modèles institutionnels* »

CONCLUSION GÉNÉRALE

Des nombreuses activités sociales qui semblent communément pensées, vécues, partagées par les sociétés humaines, le conflit armé en est une, et pas des moindres. Les conflits armés ont nourri les réflexions des philosophies sociale, morale et politique (Nicolas Machiavel, Thomas Hobbes, Jean Jacques Rousseau, Georg WF Hegel, Hugo Grotius, Axel Honneth, Charles Taylor, Michael Walzer). La littérature sur les conflictualités est riche de l'apport des différentes et nombreuses disciplines des sciences sociales et humaines, des sciences juridiques et politiques, des mathématiques sociales.

L'analyse des conflits armés ouest-africains constitue un objet fondamentalement politique. Nous avons eu dans cette thèse le souci de contribuer à la lecture de ces conflictualités. Ainsi nous sommes-nous proposés de lire les conflits armés au Sénégal, au Mali, en Côte-d'Ivoire sous le prisme des guerres pour la reconnaissance.

Notre travail a le mérite d'avoir proposé de discuter des questions importantes de la littérature sur les conflits armés internes. Nous avons ainsi cherché dans un premier temps à montrer la diversité des conflictualités. Cette démarche permet de déconstruire et de sortir de la lecture homogénéisant des conflits armés internes. Nous avons, pour ce faire, tenté de cerner leurs manifestations. Les chapitres 2 et 3 de ce document présentent des résultats sur la distinction que nous avons établie entre les conflits armés qui se manifestent sous formes de violences sécessionnistes, et les conflits dont les violences sont opportunistes. Ces deux formes de violence se distinguent dans la durée et l'intensité.

Les violences sécessionnistes en Casamance et dans l'Azawad dont font l'expérience respectivement les gouvernements du Sénégal et du Mali s'inscrivent dans une relative longue durée. Ces conflits font partie des plus long du monde. Cette longue durée de la conflictualité est une caractéristique fondamentale qui les distingue d'autres formes de conflits armés tels ceux illustrés par le cas de la Côte-d'Ivoire où le recours à la violence est motivé par la conquête du pouvoir central. Nous appelons ces violences « opportunistes ».

La variable intensité des violences est une variable que nous avons pris en compte dans nos analyses. Les implications politiques et morales de l'analyse des conflictualités diffèrent selon que les violences se manifestent intensément ou qu'elles soient de « basse intensité ». La notion d'intensité recouvre une limite en ce sens que dénombrer le nombre de décès directement liés aux violences ne suffit pas à juger de la forte ou basse intensité de ces violences. Cependant, comme indicateur le nombre de décès permet juste de pouvoir caractériser et distinguer les formes de conflictualités. Certes en Casamance et dans l'Azawad, on enregistre moins de décès

liés aux violences rebelles que dans le cas de la Côte d'Ivoire, mais la durée des conflictualités s'accompagne de conséquences néfastes d'ordre politique, social, économique, psychologique, qui participent toutes de l'évaluation d'une intensité.

Dans un second temps, nous avons cherché à interpréter ces conflits armés, à en comprendre les sources et causes. Nous avons défendu la thèse que le recours à la violence dans les conflits armés sécessionnistes en Casamance et dans l'Azawad est motivé par une quête de reconnaissance d'une égale dignité. Cette interprétation des motivations à la guerre ne doit pas exclure celles de la guerre pour la séparation pure et simple de l'État central.

Notre thèse laisse entendre que la quête d'une égale dignité n'est pas contradictoire à une demande de reconnaissance d'une identité singulière ou d'une différence. Les deux attentes de reconnaissance renvoient d'ailleurs à la notion de respect. Qu'ils s'agissent de situations où les mouvements rebelles (au nom des groupes sociaux et régions auxquels ils s'identifient) revendiquent que l'État central considère et traite également les citoyens du point de vue des droits sociaux, politiques et économiques, que ces situations empiriques renvoient à des revendications de différences identitaires, les individus, citoyens et groupes sociaux veulent être reconnus comme détenteurs de droits égaux, qui ne remettent pas en cause ou nient leurs différences, leurs particularités. En langage trivial certains casamançais veulent être pleinement casamançais au Sénégal. De même de nombreux touareg souhaitent jouir des mêmes droits que l'ensemble des maliens sans que pour cela ils n'aient à accepter la disparition de leurs cultures, leurs modes de vie.

La tension entre les deux formes de reconnaissance juridique (reconnaissance des droits égaux) et identitaire (reconnaissance d'une différence identitaire) est permanente dans le rapport de l'État-central aux mouvements rebelles qui présentent les attentes des populations. Cette tension s'agite et bouillonne en fonction des contextes politiques. Les revendications peuvent atteindre des formes de radicalité. Elles s'accompagnent de violences qui de manière générale sont de moindre intensité dans les conflits sécessionnistes.

Ce qui fait tension c'est justement d'une part le mouvement d'un État-nation, se faisant, se défaisant, avec son héritage colonial, ses perspectives de constructions du point de vue de l'administration politique, des cultures, des langues et des religions, des politiques de développement. Ce mouvement est constitué d'un État-central en quête aussi d'une reconnaissance de sa modernité et de son homogénéité. La construction de l'État au Sénégal, au Mali et en Côte-d'Ivoire est marquée par des crises et conflits produits des mouvements de

changements d'ordres traditionnels vers des modernités. La perspective des gouvernants et des politiques femmes et hommes d'avancer vers des horizons de politiques modernes sociales, économiques, culturelles, administratives etc., est soumise à l'évaluation, à l'acceptation des gouvernés qui participent d'une manière ou d'une autre à la légitimation des politiques. L'État-central désire être reconnu comme moderne aux yeux des citoyens nationaux, mais encore au niveau international. Le Sénégal, le Mali comme la Côte-d'Ivoire tentent de soigner une image de nation moderne et homogène. Ces États se présentent comme des nations homogènes où l'ensemble des groupes sociaux sont intégrés à la nation, et veulent être reconnus comme tel par les citoyens et les acteurs internationaux.

Dans le progrès/régression des État-nations, les rapports à certains groupes sociaux sont tendus. Les attentes de reconnaissance d'égale dignité (et/ou de différence) non-satisfaites des groupes et mouvements rebelles, ont été objets de différends qui conduisent à des violences dans certains cas. Dans la tension et le conflit, l'autonomie (ou du moins le défaut d'autonomie) des groupes sociaux constitue un problème central. L'avènement de l'État a fait perdre des sphères d'autonomie à certains groupes, en a procuré à d'autres ou encore a renforcé les capacités d'autres groupes qui la possédaient.

La centralité de la question de l'autonomie dans notre démonstration renvoie au fait qu'elle est une ressource première des individus et groupes d'individus dans leurs interactions respectives. Être soi, en capacité d'agir librement, de se projeter au sein de son groupe et au niveau national, contribuent à l'estime positif à soi, à la dignité. L'entrave à cette autonomie ou à sa quête constitue une tension qui conduit à l'indignation. Cependant tous ne sont pas en capacité de s'indigner, de même que toutes les indignations ne finissent en des conflits armés. De nombreuses formes de résistance demeurent pacifiques.

C'est pourquoi, le manque d'une autonomie dont on pense l'État-central responsable ne saurait suffire à expliquer le recours à la violence. Des identités guerrières, viriles ancrées dans l'histoire des groupes sociaux ont parfois servis de moteurs au choix de la guerre pour (re)conquérir une autonomie et rétablir une dignité qu'on pense blessée ou absente. L'engagement des groupes sociaux diola et touareg dans les conflits armés respectifs en Casamance et dans l'Azawad, illustre cet état de fait.

Notre lecture des conflits ouest-africains permet de compléter une grille classique d'analyse des conflictualités dominée par les paradigmes rationalistes et economicistes. Nous nous sommes intéressés aux mécanismes de déni de reconnaissance (déni de reconnaissance

identitaire, déni de reconnaissance civique) qui peuvent constituer pour les mouvements rebelles des motifs de l'engagement violent. Une telle démarche nous invite à compléter une lecture classique des guerres pour la prédation. La guerre est une affaire trop sérieuse pour ne répondre qu'à des logiques d'intérêts matériels économiques. De fortes émotions, des indignations, des blessures morales, des colères, de la haine, des mépris accompagnent le plus souvent les processus conflictuels. C'est le cas au Sénégal (Casamance), au Mali (Azawad) et en Côte-d'Ivoire.

Notre thèse ouvre des pistes de réflexions sur les outils de prévention/gestion des conflits armés. La troisième partie de ce document a tenté de poser des éléments de telles discussions. Jusqu'où des politiques symboliques de reconnaissance, qui constituent des mécanismes non-violents et non militaires, peuvent constituer des concepts et outils de la construction des relations sociales de reconnaissance mutuelle, de paix, de sécurité et de développement durable.

Cette thèse qui porte sur un « objet africain » se fonde grandement sur une littérature de la théorie de la reconnaissance enrichis par des chercheurs et penseurs occidentaux. Une telle démarche soulève des limites épistémologiques. Ainsi, un tel projet de thèse nous enseigne de penser l'épistémologie des sciences politiques en Afrique particulièrement, l'Afrique de l'Ouest des contextes postcoloniaux, post-génocide rwandais (Ba 2014). Les réflexions épistémologiques de Mame-Penda BA « pour la sciences politique dans une Afrique post-génocide » nous interpelle d'intégrer notre rapport à l'objet africain en tant qu'africain, mais encore de prendre conscience critique que l'étude sur les conflits et le politique en Afrique rend nécessairement compte de la nature du pouvoir en général, de l'État, de son efficacité et de son organisation, de ses capacités de planification, de la construction des identités, du rôle des armées, des mouvements d'exil, des cultures et des religions, des origines coloniales des conflits contemporains. La question qui guide aussi Ba c'est de savoir par quel processus un lien social et politique et multiséculaire se détériore (Ba 2014). Ces questions sont valablement applicables à nos cas d'études pour comprendre le phénomène des conflictualités et pour en tirer des enseignements pour des sciences sociales qui soignent les blessures, aident à construire la paix, et émancipent les sociétés humaines vers le progrès de leur choix.

Les limites d'une explication des conflits par la reconnaissance

Les conflits ont aussi une dimension transnationale. En effet, comme le font remarquer Josepha Laroche et Yves Poirmeur dans « Gouverner les violences - Le processus

civilisationnel en question – Mélanges Armelle Le Bras-Chopard » (Laroche et Poirmeur 2013) , à « l'heure où les États opèrent un retrait, lorsqu'ils ne sont pas tout simplement faillis, il faut opérer un cadrage des violences qui prennent en compte les conflits asymétriques comme des menaces transnationales plus ou moins diffuses, dues à des acteurs intraétatiques.

C'est dans le même ordre d'idées qu'un sujet tel le nôtre aurait pu bénéficier d'analyse des aspects géopolitiques des conflits armés internes. Les conflits que nous avons traités dans cette thèse se manifestent dans des espaces aux enjeux géopolitiques et géostratégiques multiples. Finalement notre analyse en s'intéressant aux conflits armés internes, met très peu en relief des éléments de la politique internationale des États. Nous avons rappelé dans le cas du Mali combien l'enjeu sahélien constitue une épine pour les gouvernements maliens. Pour ce qui est du Sénégal, nous avons mis en avant les politiques des différents régimes face aux pays frontaliers dans la gestion de la crise casamançaise.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Akindès, Francis. 2017. « On ne mange pas les ponts et le goudron » : les sentiers sinueux d'une sortie de crise en Côte d'Ivoire ». *Politique africaine* n° 148(4): 5-26.

Amnesty International, éd. 1998. *Senegal: la terreur en Casamance*. Paris: Les Editions Francophones d'Amnesty International.

Ansart, Pierre, et Madeleine Grawitz, éd. 1985. *Traité de science politique. 2: Les régimes politiques contemporains*. 1. éd. Paris: Presses Univ. de France.

Aquarone, Marie-Christine. 1987. *Les frontières du refus: six séparatismes africains*. Paris: Editions nationales de la recherche scientifique : Presses du CNRS, diffusion.

Assougba, Jacob A. 2014. *Les acteurs internationaux de la crise ivoirienne*. L'Harmattan.

Azam, Jean-Paul, et Alice Mesnard. 2003. « Civil war and the social contract ». *Public Choice* 115(3-4): 455-75.

Ba, Mame-Penda. 2012. « La diversité du fondamentalisme sénégalais ». *Cahiers d'études africaines* (206-207): 575-602.

———. 2014. « Esquisse d'un projet épistémologique pour la science politique dans une Afrique post-génocide ». *Présence Francophone : Revue internationale de langue et de littérature* 83 (1).

Badie, Bertrand. 2013. *L'impuissance de la puissance : essai sur les relations internationales*. Paris : CNRS Éditions.

———. 2017. *L'État importé: essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. Nouvelle édition. Paris: CNRS Éditions.

Bakayoko, Issa. 2011. *La décentralisation et la transformation foncière au Mali: les enjeux de la transformation foncière à Bamako et son milieu périurbain*. Frankfurt am Main: Peter Lang.

Balland, Martine. 2015. « Olivier Hanne (dir.): Mali, une paix à gagner - Analyses et témoignages sur l'opération Serval ; Lavauzelle, 2014 ; 256 pages ». *Revue Defense Nationale* N° 777(2): 126-126.

Bancaud, Henri, et André Bourgeot. 1982. *Le désert des Kel Ahaggar*. Paris: Editions Chaîne graphique.

Banégas, Richard, et Bruno Losch. 2002. « La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion ». *Politique africaine* 87(3): 139.

Barbet, Clotilde. 2015. *Les rébellions touarègues au Nord-Mali: entre idées reçues et réalités*. Paris: L'Harmattan.

Barbier-Wiesser, François-George, et Edgard Pisani, éd. 1994. *Comprendre la Casamance: chronique d'une intégration contrastée*. Paris: Karthala.

De Barros, Miguel, Patrícia Godinho Gomes, et Domingo Correia. 2013. « Les conséquences du narcotrafic sur un État fragile: le cas de la Guinée-Bissau ». *Alternatives Sud* 20(2013): 08-6.

Bassene, René Capain. 2013. *L'abbé Augustin Diamacoune Senghor: par lui-même et par ceux qui l'ont connu*. Paris: L'Harmattan.

———. 2015. *Casamance: récits d'un conflit oublié (1982-2014)*. Paris: L'Harmattan.

Bassène, René Capain. 2016. *Casamance : à quand la paix ?* Paris: L'Harmattan.

Bayart, Jean-François, Achille Mbembe, et Comi Toulabor. 2008. *La politique par le bas en Afrique noire*. Paris: Karthala.

Belalimat, Nadia. 2017. « La musique comme catalyseur du nationalisme azawadien. Ethnohistoire d'une chanson devenue hymne ». In *Culture et politique dans l'Ouest saharien: arts, activisme et État dans un espace de conflits Algérie, Mali, Maroc, Mauritanie, Sahara occidental*. Igé: l'Étrave.

Bencherif, Adib. 2019. « Récits du conflit entre les Ifoghas et les Imghad ». *Cahiers d'études africaines* n° 234(2): 427-51.

Bertocchi, Graziella, et Andrea Guerzoni. 2012. « Growth, History, or Institutions : What Explains State Fragility in Sub-Saharan Africa ? » *Journal of Peace Research* 49(6): 769-83.

Beye, Alassane, et Gilles Van Hamme. 2019. « La dynamique électorale au Sénégal entre 2000 et 2019 : contribution à l'analyse contextuelle des comportements électoraux ». *Politique africaine* n° 155(3): 183-205.

Biagui, Jean-Marie François. 1994. *Sénégal : trois manifestes pour la paix en Casamance*. Villeurbanne: J-M.F. Biagui.

Bloom, David E., Jeffrey D. Sachs, Paul Collier, et Christopher Udry. 1998. « Geography, demography, and economic growth in Africa ». *Brookings papers on economic activity* 1998(2): 207-95.

Bodian, Diata Mariame. 2019. « Enjeux de pouvoirs et rapports au pays d'origine dans les associations d'immigrés diola en France ». Sociologie. Université Grenoble Alpes. Français.

Boëvi Denis Lawson. 2013. *Les identités partagées comme facteur de paix et de stabilité : le cas du Bénin*. Thèse de science politique, Université Bordeaux 4.

Boilley, Pierre. 1999. *Les Touaregs Kel Adagh: dépendances et révoltes; du Soudan français au Mali contemporain*. Paris: Karthala.

———. 2009. « Le conflit interne comme ferment d'un sentiment national? » In *Mythes, conflits et décolonisation au Sahel*, Collection L'Ouest Saharien, Paris : L'Harmattan.

———. 2018. « Les Touaregs Kel Adagh ». Paris: Karthala.

Boisvert, Marc-André. 2016. « Forces armées maliennes, une lente reconstruction ». *Afrique contemporaine* N° 260(4): 87-90.

Bourdieu, Pierre et al. 2015. *Sur l'État: cours au Collège de France (1989-1992)*. Nouvelle éd. Paris: Raisons d'Agir.

Bourdieu, Pierre, et Jean-Claude Passeron. 2016. *Les héritiers: les étudiants et la culture*. Editions Minit.

———. 2018. *La reproduction: éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Editions Minit.

Bourgeot, André. 1995. *Les sociétés touarègues: nomadisme, identité, résistances*. Paris: Karthala.

———. 1992. « L'enjeu politique de l'histoire : vision idéologique des événements touaregs (1990-1992) ». *Politique africaine* N°48: 129-135.

Braud, Philippe. 2003. *Science politique*. Paris: Seuil.

———. 2004. *Violences politiques*. Paris : Seuil.

———. 2007. *Petit traité des émotions, sentiments et passions politiques*. Paris: Colin.

Burns, Danny, Robin Hambleton, et Paul Hoggett. 1994. « Citizen Participation: Theory and Practice ». In *The Politics of Decentralisation: Revitalising Local Democracy*, Public Policy and Politics, éd. Danny Burns, Robin Hambleton, et Paul Hoggett. London: Macmillan Education UK, 153-179.

Caillé, Alain. 2016. « La lutte pour la reconnaissance entre États, nations et cultures ». *Raisons politiques* N° 61(1): 105-114.

———. 2007. *Anthropologie du don*. Editions La découverte.

Caillé, Alain, et Thomas Lindemann. 2016a. « La lutte pour la reconnaissance par le don entre acteurs collectifs (I) ». *Revue du MAUSS* n° 47(1): 321-336.

———. 2016b. « La lutte pour la reconnaissance par le don entre acteurs collectifs (II) ». *Revue du MAUSS* n° 48(2): 319-336.

Cederman, Lars-Erik, Kristian Skrede Gleditsch, et Halvard Buhaug. 2013. *Inequality, Grievances, and Civil War*. Cambridge University Press.

Cederman, Lars-Erik, Nils B. Weidmann, et Nils-Christian Bormann. 2015. « Triangulating horizontal inequality: Toward improved conflict analysis ». *Journal of Peace Research* 52(6): 806-821.

Cefaï, Daniel. 2007. « Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective ». La Découverte.

———. 2020. *Les formes de l'action collective: mobilisations dans des arènes publiques*. Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

Charpy, Jacques. 1993. *Casamance et Sénégal au temps de la colonisation française*. Bureau national, Mouvement des forces démocratiques de la Casamance.

Cogneau, Denis, Sandrine Mesplé-Somps, et François Roubaud. 2003. « Côte d'Ivoire : histoires de la crise ». *Afrique contemporaine* n° 206(2): 5-12.

Collier, Paul. 1999. « On the economic consequences of civil war ». *Oxford economic papers* 51(1): 168-183.

———. 2000. « Economic causes of civil conflict and their implications for policy », *Economics of Crime and Violence Paper*, World Bank, Washington DC.

———. 2003. *Breaking the conflict trap: Civil war and development policy*. World Bank, Washington DC.

———. 2005. « The Collier-Hoeffler model of civil war onset and the case study project research design ». *Understanding civil war: Evidence and analysis* (1): 1-33. World Bank, Washington DC.

———. 2007. *The Bottom billion. Why the poorest countries are failing and what can be done about it*. Paperback.

Collier, Paul, et Anke Hoeffler. 1998a. « On economic causes of civil war ». *Oxford economic papers* 50(4): 563-573.

———. 1998b. « On economic causes of civil war ». *Oxford economic papers* 50(4): 563-573.

———. 2002a. « On the Incidence of Civil War in Africa ». *Journal of Conflict Resolution* 46(1): 13-28.

———. 2004. « Greed and grievance in civil war ». *Oxford economic papers* 56(4): 563-595.

Collier, Paul, Anke Hoeffler, et Dominic Rohner. 2009. « Beyond greed and grievance: feasibility and civil war ». *Oxford Economic papers* 61(1): 1-27.

Collier, Paul, Anke Hoeffler, et Maans Söderbom. 2004. « On the duration of civil war ». *Journal of peace research* 41(3) : 253-273.

Compagnie méditerranée d'analyse stratégique et d'intelligence stratégique. 2013. « Monographie : les enjeux du conflit de l'Azawad ».

Crettiez, Xavier. 2010. *Les formes de la violence*. La Découverte.

Cruise O'Brien, Donal B., Momar Coumba Diop, et Mamadou Diouf. 2002. *La construction de l'Etat au Sénégal*. Paris: Karthala.

Cunen, Céline, Nils Lid Hjort, et Håvard Mokleiv Nygård. 2020. « Statistical Sightings of Better Angels: Analysing the Distribution of Battle-Deaths in Interstate Conflict over Time ». *Journal of Peace Research* 57(2): 221-234.

Darbon, Dominique. 1988. *L'administration et le paysan en Casamance: essai d'anthropologie administrative*. Paris: Editions A. Pedone.

Demante, Marie-Jo. 2005. « Crise, développement local et décentralisation dans la région de Gao (Mali) ». *Afrique contemporaine* n° 215(3): 195-217.

Dicko, Bréma Ely. 2021. « Dès le début, l'accord a été mal ficelé – ». *Algeria-Watch*.

Diédhou, Paul. 2011. *L'identité joola en question: la bataille idéologique du MFDC pour l'indépendance*. Paris: Éditions Karthala.

Diop, Momar Coumba, éd. 1992. *Sénégal: trajectoires d'un Etat*. Dakar, Sénégal : Paris: CODESRIA ; Diffusion, Karthala.

———, éd. 2002. *Le Sénégal contemporain*. Paris: Karthala.

———, éd. 2013. *Le Sénégal sous Abdoulaye Wade: le Sopi à l'épreuve du pouvoir*. Dakar Médina : Paris: CRES Karthala.

Diop, Momar Coumba, et Mamadou Diouf. 1990. *Le Sénégal sous Abdou Diouf: Etat et société*. Paris: Karthala.

Vettovaglia Jean-Pierre et al.. 2013. *Les déterminants des conflits et nouvelles formes de prévention*. Editions Bruylant.

Dorronsoro, Gilles, et Olivier Grojean. 2015. *Identités et politique: de la différenciation culturelle au conflit*. Presses de Sciences Po.

Doyle, Michael W. 2005. « Three pillars of the liberal peace ». *American political science review*: 463-466.

Dufoix, Stéphane. 2016. « Connaître et reconnaître le passé ? Huit dimensions des politiques de reconnaissance ». In *La reconnaissance aujourd'hui*, Sociologie, éd. Alain Caillé et Christian Lazzeri. Paris: CNRS Éditions, 87-114.

Durkheim, Émile. 1996. *Les règles de la méthode sociologique*. Paris: Presses universitaires de France.

Manzan Ehueni, Innocent. 2013. *Les accords politiques dans la résolution des conflits armés internes en Afrique*. Droit. Université de la Rochelle. Français.

Epstein, Charlotte, et Thomas Lindemann. 2016. « Vers une reformulation antagonique de la lutte pour la reconnaissance ». *Raisons politiques* N° 61(1): 7-25.

Epstein, Charlotte, Thomas Lindemann, et Astrid von Busekist. 2016. *La reconnaissance: lectures hégéliennes. Raisons politiques*, n°61, février 2016, 173p., Paris, Les Presses de Sciences Po.

Fanon, Frantz. 1985. *Les damnés de la terre*. Paris: Editions La découverte.

Fearon, James D. 1995. « Rationalist explanations for war ». *International organization* 49(3): 379-414.

———. 1999. « What is identity (as we now use the word) ». *Unpublished manuscript, Stanford University, Stanford, Calif.*

———. 2004. « Why Do Some Civil Wars Last So Much Longer than Others? » *Journal of Peace Research* 41(3): 275-301.

———. 2005a. « Primary commodity exports and civil war ». *Journal of conflict Resolution* 49(4): 483-507.

———. 2005b. « Primary commodity exports and civil war ». *Journal of conflict Resolution* 49(4): 483-507.

———. 2009. *Ethnic Mobilization and Ethnic Violence*. éd. Donald A. Wittman et Barry R. Weingast. Oxford University Press.

———. 2011. « Governance and civil war onset ». *World Development Report*.

Fearon, James D. 2003 « Ethnic and Cultural Diversity by Country ». *Journal of Economic Growth*, Vol. 8, No.2: 195-222

Fearon, James D., et David D. Laitin. 2003. « Ethnicity, insurgency, and civil war ». *American political science review* 97(1): 75-90.

———. 2011. « Sons of the soil, migrants, and civil war ». *World Development* 39(2): 199-211.

Ferree, Myra Marx et al. 2004. *Rethinking social movements: Structure, meaning, and emotion*. Rowman & Littlefield.

Flichy, Thomas, et Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, éd. 2013. *Opération Serval au Mali: l'intervention française décryptée*. Panazol [France] : Coëtquidan: Lavauzelle ; Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

- Foucher, Michel. 2014. « Frontières d’Afrique ». *Debats*: 9-57.
- Fraser, Nancy. 2004. « Justice sociale, redistribution et reconnaissance ». *Revue du MAUSS* no 23(1): 152-164.
- . 2011. *Qu’est-ce que la justice sociale?: reconnaissance et redistribution*. Paris: Editions La Découverte.
- Fraser, Nancy, et Estelle Ferrarese. 2005. *Qu’est-ce que la justice sociale? reconnaissance et redistribution*. Édition établie. Paris: Éditions la découverte.
- Fraser, Nancy, et Axel Honneth. 2003. *Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange*. London ; New York: Verso.
- Freland, François-Xavier. 2017. *Mali: au-delà du jihad*. Paris: Anamosa.
- Gaoukoye, Alhassane. 2018. *Conspiration au Mali et au Sahel*. Paris, L’Harmattan.
- Gary-Toukara, Daouda. 2013. « La gestion des migrations de retour, un paramètre négligé de la grille d’analyse de la crise malienne ». *Politique africaine* N° 130(2): 47-68.
- Gaulme, François. 2001. « L’«ivoirité», recette de guerre civile ». *Etudes* Tome 394(3): 292-304.
- . 2013. « Intervenir au Mali : le retour du politique ». *Etudes* Tome 418(5): 583-594.
- Gazibo, Mamoudou, et Céline Thiriot. 2009. *Le politique en Afrique I. Le politique en Afrique dans la longue durée : historicité et héritages*. Editions Karthala.
- Gendreau, Francis. 1996. « La dimension démographique des conflits africains ». *Afrique contemporaine* (180): 129-141.
- Glaser, Antoine, et Thomas Hofnung. 2018. *Nos chers espions en Afrique*. Paris: Fayard.
- Gleditsch, Nils Petter et al. 2002. « Armed Conflict 1946-2001: A New Dataset ». *Journal of Peace Research* 39(5): 615-637.
- Gleditsch, Nils Petter et al. 2019. « UCDP/PRIO Armed Conflict Dataset Codebook Version 19.1 ». <https://www.prio.org/Data/Armed-Conflict/UCDP-PRIO/>.
- Gurr, Ted Robert. 1974. « Persistence and change in political systems, 1800-1971 ». *The*

American Political Science Review 68(4): 1482-1504.

———. 1995. « Minorities at risk- a global view of ethnopolitical conflicts ». *United States Institute of Peace Press, ARLINGTON, VA 22210(USA)*.

———. 2000. *Peoples versus states: Minorities at risk in the new century*. US Institute of Peace Press.

———. 2015. *Why men rebel*. Routledge.

Gurr, Ted Robert, et Will H. Moore. 1997. « Ethnopolitical rebellion: A cross-sectional analysis of the 1980s with risk assessments for the 1990s ». *American Journal of Political Science*: 1079-1103.

Hegel, Georg Wilhelm Friedrich. 2006. *Phénoménologie de l'esprit*. éd. Bernard Bourgeois. Paris: J. Vrin.

Hegre, H\aaavard. 2014. « Democracy and armed conflict ». *Journal of Peace Research* 51(2): 159-172.

Hendrix, Cullen, Stephan Haggard, et Beatriz Magaloni. 2009. « Grievance and Opportunity: Food Prices, Political Regime, and Protest ». International Studies Association convention, New York.

Hermet, Guy, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, et Philippe Braud. 2015. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. Armand Colin.

Hibou, Béatrice. 1998. « Retrait ou redéploiement de l'État ? » *Critique Internationale* (1): 151-168.

Hofnung, Thomas. 2011. *La crise ivoirienne: de Félix Houphouët-Boigny à la chute de Laurent Gbagbo*. Paris: Découverte.

Honneth, Axel. 2004. « Visibilité et invisibilité. Sur l'épistémologie de la « reconnaissance » ». *Revue du MAUSS* no 23(1): 137-151.

Honneth, Axel, et Pierre Rusch. 2015. *La lutte pour la reconnaissance*. Paris: Gallimard.

Hugon, Philippe. 2003. « La Côte d'Ivoire : plusieurs lectures pour une crise annoncée ». *Afrique contemporaine* n° 206(2): 105-127.

Humphreys, Macartan, et Jeremy M. Weinstein. 2008. « Who Fights? The Determinants of Participation in Civil War ». *American Journal of Political Science* 52(2): 436-455.

Jean-Marc, Châtaigner, et Magro Hervé. 2007. *Etats et sociétés fragiles-Entre conflits, reconstruction et développement*. Editions Karthala.

Jervis Robert. 2017. *Perception and Misperception in International Politics / Robert Jervis*. Second edition (Online). Princeton (N.J.): Princeton University press.

Jourde, Cédric. 2009. *Le politique en Afrique 2. Les grilles d'analyse de la politique africaine : la problématique de l'Etat*. Editions Karthala.

Kant, Immanuel, et Max Marcuzzi. 2007. *Vers la paix perpétuelle: un projet philosophique*. Paris: J. Vrin.

Keïta, Naffet, éd. 2018. *L'accord pour la paix et la réconciliation au Mali: issu du processus d'Alger: entre euphorie ou doute, la paix en signe de traces!* Bamako: Friedrich-Ebert-Stiftung, Mali.

Lacina, Bethany. 2006. « Explaining the Severity of Civil Wars ». *Journal of Conflict Resolution* 50(2): 276-289.

Lacina, Bethany, et Nils Petter Gleditsch. 2005. « Monitoring Trends in Global Combat: A New Dataset of Battle Deaths ». *European Journal of Population / Revue européenne de Démographie* 21(2-3): 145-166.

Lacina, Bethany, Nils Petter Gleditsch, et Bruce Russett. 2006. « The Declining Risk of Death in Battle ». *International Studies Quarterly* 50(3): 673-680.

Laroche, Josepha, et Yves Poirmeur. 2013. *Gouverner les violences: le processus civilisationnel en question*. Paris, France: L'Harmattan.

Lazzeri, Christian, et Alain Caillé. 2004. « La reconnaissance aujourd'hui. Enjeux théoriques, éthiques et politiques du concept ». *Revue du MAUSS* no 23(1): 88-115.

Le Pape, Marc. 2003a. « Confrontation Politics in Côte d'Ivoire 1999-2003 (Marc Le Pape) ». *Afrique contemporaine* (2): 29-39.

———. 2003b. « Les politiques d'affrontement en Côte d'Ivoire 1999-2003 ». *Afrique contemporaine* (2): 29-39.

- Lederach, John. 2015. *Little book of conflict transformation: Clear articulation of the guiding principles by a pioneer in the field*. Simon and Schuster.
- Lederach, John Paul. 1997. « Sustainable reconciliation in divided societies ». *Washington, DC: USIP*.
- Lindemann, Thomas. 2008. *Penser la guerre: l'apport constructiviste*. Paris: L'Harmattan.
- . 2010a. *Causes of war: the struggle for recognition*. Colchester : ECPR Press.
- . 2010b. *La guerre*. Paris: Armand Colin.
- . 2010c. *Sauver la face, sauver la paix: sociologie constructiviste des crises internationales*. Paris: L'Harmattan.
- , éd. 2012. *Guerres et reconnaissance*. Paris: Harmattan.
- Lindemann, Thomas, et Erik Ringmar. 2015. *International Politics of Recognition*. Routledge.
- Lindemann, Thomas, et Julie Saada. 2012. « Théories de la reconnaissance dans les relations internationales ». *Cultures Conflits* n° 87(3): 7-25.
- Maïga, Mahmoud-Alpha Boncanèye. 2014. *Mali: le chaos généralisé*. Paris: Paari éditeur.
- Manga, Jean Baptiste Valter. 2015. « Une monarchie dans un Etat postcolonial : anthropologie de la royauté à Oussouye (Casamance/Sénégal) ». Thèse Anthropologie. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Paris.
- Manga, Mohamed Lamine. 2012. *La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal*. Paris: Harmattan.
- Marut, Jean-Claude. 2010. *Le conflit de Casamance: ce que disent les armes*. Paris: Karthala.
- Mbembe, Achille. 2000. *De la postcolonie: essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris: Karthala.
- . 2018. *Politiques de l'inimitié*. Editions La découverte.
- Mbembe, Joseph-Achille. 2019. « Sortir de la grande nuit ». Editions La découverte.
- Médard, Jean-François. 2000. « Clientélisme politique et corruption ». *Revue Tiers Monde* 41(161): 75-87.

- Médard, Jean-François. 2000. « L'État et le politique en Afrique » éd. Patrick Chabal et Jean-Pascal Daloz. *Revue française de science politique* 50(4/5): 849-854.
- Médard, Jean-François. 2002. « Corruption in the Neo-Patrimonial States of Sub-Saharan Africa ». In *Political Corruption*, Routledge.
- Méguelle, Philippe. 2012a. *Chefferie coloniale et égalitarisme diola: les difficultés de la politique indigène de la France en Basse-Casamance (Sénégal), 1828-1923*. Paris: L'Harmattan.
- . 2012b. *Chefferie coloniale et égalitarisme diola: les difficultés de la politique indigène de la France en Basse-Casamance (Sénégal), 1828-1923*. Paris: L'Harmattan.
- Mohamadou, Abdoulaye. 2018. « État, pouvoirs locaux et insécurités au Sahel ». *Afrique contemporaine* N° 265(1): 77-97.
- Montaz, Léo. 2020. « Mobilités, conflits fonciers et jeunesse ». *Revue internationale des études du développement* N° 243(3): 175-197.
- Monty G. Marshall, Ted Robert Gurr, et Keith Jagers. 2019. « POLITY IV PROJECT Political Regime Characteristics and Transitions, 1800-2018 Dataset Users' Manual ».
- Ndaw, Abdoulaye Aziz. 2014. *Pour l'honneur de la gendarmerie sénégalaise*. Paris: L'Harmattan.
- N'GUESSAN, Kouamé. 2002. « Le forum pour la réconciliation nationale 9 octobre -18 décembre 2001 ». In *Côte-d'Ivoire l'année terrible 1999-2000*, Paris: Editions Karthala.
- Niang, Soukeyna. 2021. « Conflit armé et reconfiguration des rapports de genre en Casamance (Sénégal): la féminisation du « ni guerre ni paix » et ses limites ». *Sociologie*. Université de Bordeaux; Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Faculté des sciences. Français.
- Nieburg, Harold Leonard. 1969. *Political violence : the behavioral process*. New York, Saint Martin's Press.
- Olson, Mancur. 1978. *Logique de l'action collective*. Paris: Presses universitaires de France.
- Pape, Marc Le. 2003. « Les politiques d'affrontement en Côte d'Ivoire 1999-2003 ». *Afrique contemporaine* n° 206(2): 29-39.

- Partenariat pour le développement municipal (PDM) (Cotonou, Benin) et Observatoire de la décentralisation. 2009. *État de la décentralisation en Afrique*. Paris: Karthala.
- Pettersson, Thérèse, Stina Högladh, et Magnus Öberg. 2019. « Organized violence, 1989–2018 and peace agreements ». *Journal of Peace Research* 56(4): 589-603.
- Porteilla, Raphaël. 2010. *L'Afrique du sud: le long chemin vers la démocratie*. Gollion Suisse, Suisse: Infolio.
- Renault, Emmanuel. 2000. *Mépris social: éthique et politique de la reconnaissance*. Bègles: Éd. du Passant.
- . 2004. « Reconnaissance, institutions, injustice ». *Revue du MAUSS* no 23(1): 180-195.
- . 2017a. *L'expérience de l'injustice: essai sur la théorie de la reconnaissance*. Paris: CNRS éditions.
- . 2017b. *Reconnaissance, conflit, domination*. Paris: CNRS Éditions.
- Ricoeur, Paul. 2005. *Parcours de la reconnaissance : trois études*. Paris: Gallimard.
- Roche, Christian. 2016. *La Casamance face à son destin*. Paris: L'Harmattan.
- Rosière, Stéphane, et Yann Richard. 2011. *Géographie des conflits armés et des violences politiques*. Paris: Ellipses.
- Russett, Bruce. 1994. *Grasping the democratic peace: Principles for a post-Cold War world*. Princeton University Press.
- Russett, Bruce, Christopher Layne, David E. Spiro, et Michael W. Doyle. 1995. « The democratic peace ». *International Security* 19(4): 164-184.
- Sané, Youssouph. 2016. « La décentralisation au Sénégal, ou comment réformer pour mieux maintenir le statu quo ». *Cybergeog*.
- Siméant, Johanna. 2013. « Protester/mobiliser/ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée au continent africain ». *Revue internationale de politique comparee* Vol. 20(2): 125-143.
- Simmel, Georg, Sibylle Müller, et Julien Freund. 1995. *Le conflit*. Circés.

- Singer, J David, Small Melvin. 2006. « Correlates of war project: international and civil war data, 1816-1992 (ICPSR 9905) ». Inter-university Consortium for Political and Social Research.
- Strömbom, Lisa. 2013. *Israeli identity, thick recognition and conflict transformation*. Palgrave Macmillan London.
- Sy, Ousmane, et Pierre Calame. 2009. *Reconstruire l'Afrique: vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales*. Bamako : Paris: Jamana ; Mayer.
- Tamboura, Abdoulaye. 2016. *Le conflit touareg et ses enjeux géopolitiques au Mali. Géopolitique d'une rébellion armée*. Etudes africaines - Politique.
- Tarrow, Sidney, et Charles Tilly. 2007. « Contentious politics and social movements ». Oxford University Press.
- Taydas, Zeynep, Dursun Peksen, et Patrick James. 2010. « Why do civil wars occur? Understanding the importance of institutional quality ». *Civil Wars* 12(3): 195-217.
- Taylor, Charles et al. 2019. *Multiculturalisme : différence et démocratie*. Flammarion.
- Taylor, Charles, et al. 1994. *Multiculturalism: Examining the Politics of Recognition*. Princeton University Press.
- Costalli, S., Moretti, L., & Pischedda, C. (2017). The economic costs of civil war: Synthetic counterfactual evidence and the effects of ethnic fractionalization. *Journal of Peace Research*, 54(1), 80–98.
- Thomas, Louis-Vincent. 1959. *Les Diola, essai d'analyse fonctionnelle sur une population de Basse-Casamance*. Thèse pour le doctorat es lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.
- . 1960. « Esquisse sur les mouvements de populations et les contacts socio-culturels en pays Diola (Basse-Casamance) ». *Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire, Srie B: Sciences humaines* 3(22): 486-508.
- Tilly, Charles, Ernesto Castañeda, et Lesley J Wood. 2020. *Social Movements, 1768-2018*. Routledge.
- Traoré, Aminata. 2008. *L'Afrique humiliée*. Paris: Fayard.
- Uppsala Conflict Data Program. 2019. « UCDP Onset Dataset Codebook Version 19.1 ».

Vogt, Manuel et al. 2015. « Integrating data on ethnicity, geography, and conflict: The ethnic power relations data set family ». *Journal of Conflict Resolution* 59(7): 1327-1342.

Walter, Barbara F. 2015. « Why Bad Governance Leads to Repeat Civil War ». *Journal of Conflict Resolution* 59(7): 1242-1272.

Weber, Max. 1995. « Économie et société. Tome 2. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie ». *Economy and society* 2. Pocket Agora.

Wendt Alexander. 1999. "Social Theory of International Politics". Cambridge university Press.

Yogo, Edouard Epiphane. « La Fragilité de l'État en Afrique centrale ». Edilivre-Aparis.

ANNEXES

Annexe 1 : extraits d'entretiens de terrain Mali

Extrait d'entretien avec Moussa Acharatoumane, leader du Mouvement pour le Salut de l'Azawad (MSA)

Pouvez-vous nous parler des accords de paix, notamment de celui de 2015 (...) permettent-ils la paix ?

Tous les accords donnent une certaine forme de paix mais le problème c'est que ça n'a jamais été suivi de faits. Les points saillants de cet accord [accord de juin 2015] n'ont pas été respectés, chose qui a été fait jusqu'à maintenant sur l'accord de 2015. Ce sont les autorités intérimaires, il y a les MOC (les mécanismes opérationnel conjoint) qui fonctionnent. Toutes les autres questions restent en suspens. L'actualité c'est le découpage administratif territorial.

Comment êtes-vous entré en rébellion ?

Donc mieux, notre histoire elle est partie de l'histoire de jeunes étudiants qui sont éparpillés un peu partout notamment les jeunes touareg qui sont venus du nord du Mali. Ils sont revenus continuent dans les études supérieures ici à Bamako. De l'autre côté il y avait aussi des jeunes comme nous qui poursuivent leurs études en Algérie au Maroc en Libye. Ces jeunes avaient en commun le militantisme pour la cause touareg je pense que nous tous nous avons

grandi dans cet environnement. Nous avons toujours vu nos pères, nos grand frères toujours être perpétuellement en rébellion contre l'État malien.

Par la suite nous nous sommes rendus compte qu'on est beaucoup en retard à l'intérieur du Mali comparé aux autres populations. Les populations sont délaissées et abandonnées même et il y a toujours un fossé entre notre communauté et les gens de ce pays-là de l'État donc c'est ce qui a encouragé notre initiative avec des parents qui sont toujours en rébellion. Nous avons vu la sécheresse des années 73 qui a décimé tout le cheptel et en ce temps-là tout l'argent qui a été envoyé par la communauté internationale et toute l'aide a été détournée par les élites qui ont servi à construire des villas ici à Bamako alors que les populations crevaient.

En 1985 il y a eu la même sécheresse qui a frappé nos parents. Donc tout ceci a contribué à faire naître un certain militantisme auprès de cette jeunesse qui a quand même eu la chance d'aller jusqu'au cycle supérieur à l'école qui leur permet d'analyser, de réfléchir, de t'expliquer. Et donc nous ici à Bamako on a d'abord

commencé par constituer des associations de jeunes étudiants ressortissants de Tombouctou, Kidal, de Ménaka, de Gao.

Donc cette association-là avait d'abord pour mission de réunir la jeunesse autour de la cause touareg c'est-à-dire qu'ils [les jeunes] se préparaient pour mener un combat politique pacifique. On a vu que la voie des armes ce n'est pas ça la solution et qu'il faut qu'il y ait aujourd'hui un combat politique des intellectuels qui peuvent extérioriser tout ce que nos parents se contentaient de faire par les armes, c'est-à-dire avec des kalachnikov et qui n'ont jamais été compris. Donc les jeunes qui étaient en Libye ont aussi eu la même idée ils étaient pratiquement organisés de la même manière clandestinement. Ils s'organisaient dans un pays libyen il n'avait pas le droit de tout faire. Donc en Algérie aussi la même chose.

Donc moi à l'époque j'avais la chance comparé aux autres jeunes de voyager. J'étais déjà dans les associations de défense des droits de l'homme. J'ai fait Bruxelles ; j'ai été à New York pour les réunions sur les peuples autochtones. Donc ça m'a donné une certaine ouverture et à l'époque les réseaux sociaux avec Internet. Donc Bilal qui était en Libye a commencé à me voir sur les réseaux sociaux donc nous nous sommes rencontrés et de là est née l'idée de mener un combat politique des jeunes de l'Azawad

(quand on dit Azawad il y a les Arabes les Touareg les Peul tout cela).

Donc à l'époque comme on avait une organisation qui s'appelait Afous Afous (ça signifie en touareg main dans la main). C'était une coordination d'associations des jeunes ressortissants du Nord. Donc on a décidé d'organiser une réunion et officialiser notre mouvement politique. Donc le 31 octobre et le 1er novembre on a été à Tombouctou (en 2010) donc on a fait des invitations au nom de l'organisation Afous Afous. Et sur les invitations il y avait mon nom et mes coordonnées. Donc pour les renseignements [les renseignements généraux] ici au Mali c'était moi la personne principale [leader] ; il fallait me chercher donc. On a fait la réunion le premier jour et au deuxième jour j'ai été arrêté. Et après ça donc j'ai demandé à mes amis de continuer le travail mais il faut qu'il déclare que le MNA (le mouvement national de l'Azawad) c'est un mouvement pacifique il n'y a rien, on voulait créer uniquement sur le plan politique.

On a commencé le Congrès le 31 Octobre et le 1er Novembre au matin on m'a arrêté (j'ai été arrêté à Tombouctou). Dès que j'ai été arrêté quelques heures après ils ont fait la déclaration, c'est-à-dire de la naissance du mouvement national de l'Azawad.

On avait des relais avec certains media comme Al Jazeera. Donc Al Jazeera a relayé la naissance de ce mouvement en même temps. Le même jour à 20h Al Jazeera a aussi révélé que j'ai été arrêté. Donc ç'a donné de la visibilité au mouvement.

J'ai fait presque un mois de prison. Mais mes amis ont continué à travailler. Ils sont allés voir tout le monde, les notables, les chefs religieux, les populations pour sensibiliser. L'idée a plu à tout le monde, les chefs religieux, les femmes. On a commencé à dire que c'était maintenant un mouvement qui a de l'avenir parce que c'est un mouvement qui a été créé par de jeunes étudiants et qui est politique. Ce qui a toujours manqué parce que le mouvement a toujours été conduit par des guerriers. Ils savent comment se battre mais ne sont pas intellectuels, sont limités.

Moi après 1 mois de négociation, de pression, on m'a libéré. On m'a interdit de quitter le territoire, même la ville de Bamako. Ça c'est mon histoire personnelle : je me suis caché, j'ai fui pour aller au Maroc ; du Maroc je suis venu en Algérie ; et de l'Algérie je suis descendu au Nord du Mali à Kidal ; et je me suis retrouvé avec mes amis ; et on a organisé le premier congrès du MNA.

Donc on s'est retrouvé en avril 2011. On a mis en place les structures et les statuts du mouvement on a aussi créé le drapeau avec les 4 couleurs. Chaque couleur à sa signification : le noir c'est un peu la colonisation l'oppression ; le rouge c'est le sang versé durant toutes ces luttes là jusqu' aujourd'hui ; le jaune c'est un peu la richesse de notre territoire, le désert, l'or tout ça; et le vert qui est dans le triangle c'est l'objectif recherché, le vert c'est la liberté c'est le bien-être c'est l'existence.

Donc à l'époque il y avait aussi la prise en Libye on avait beaucoup de parents là-bas et on était en contact avec eux ils ont tous adhéré à l'idée.

Dès que la crise a commencé ils ont dit qu'ils vont venir se joindre à nous c'est là qu'on a accueilli les gens qui sont venus de la Libye. On a aussi encouragé la désertion de tous les officiers qui étaient dans l'armée [l'armée malienne]. Donc là nous avons fait une grande réunion où on a décidé qu'il faut ajouter un L au MNA. L pour Libération. C'est les militaires qui ont décidé ça. Ils disent que c'est ça l'objectif recherché, il faut que ça soit clair. Mais le bureau politique qu'on avait mis en place en avril 2011 n'a pas changé. Les militaires et les anciens disent : « c'est une initiative des jeunes c'est eux qui ont créé tout ça donc la gestion politique leur revient ». Et donc on a créé un département militaire. Il avait un

arsenal qui venait de la Libye, des casernes maliennes. C'était une armée qui était très très forte.

Il y a eu quelques négociations entre octobre-décembre. Mais nous à l'époque c'était la libération de l'Azawad. Mais une bonne partie de ceux qui sont revenus de la Libye (les imghad) ont rejoint Gamou. Gamou était d'accord avec nous jusqu'à ce qu'on a créé le MNLA. Parce qu'il y avait les Iyad Ag Gali et là Gamou s'est retiré. Les gens de Iyad Ag Gali ont commencé à se greffer à nous.

Comment s'est passé la conquête du Nord par le MNLA ?

On a commencé à Ménaka. Ménaka cette ville où toutes les rébellions commencent. Donc 17 janvier on prend Ménaka jusqu'à fin février les villes tombent les unes après les autres. On a pris les deux tiers du pays. (...)

Pourquoi avoir créé le MSA ?

Moi je suis resté on a fait la guerre jusqu'en 2013 il y a eu le terrorisme. En 2014 on a commencé après les négociations ; non déjà en 2013 on a commencé les premières négociations à Ouagadougou sous la médiation de la CEDEAO notamment Blaise Compaoré. A cette époque il n'y avait que le MNLA, que notre mouvement. Il y avait aussi le coup d'État il fallait qu'on

fasse un accord qui permet que des élections puissent se tenir au Mali pour qu'un président légitime puisse être élu et négocier par la suite avec nous.

Donc on a fait l'accord de Ouagadougou et on a attendu 2014. Il y a eu les élections, le Président Ibrahim Boubacar Keita a été élu. Après son élection les négociations ont été transféré à Alger. Les négociations ont commencé en 2014 jusqu'en 2015 on a presque fait une année de négociations à Alger pour aboutir à cet accord de paix. Nous, on a signé le 20 Mai 2015, la plateforme l'a signé le 15 juin 2015. Donc moi, mon mouvement est né une année après la signature de l'accord. Le MSA est né le 2 septembre 2016.

Pourquoi avoir quitté le MNLA ?

Parce que tout simplement à l'époque j'ai vu des déchirures qui commençaient à naître. Il y a une logique communautaire qui s'installait le MNLA était en contradiction avec lui-même dans des aspirations. On dit qu'on est indépendantiste alors que de l'autre côté on signe un accord de paix qui reconnaît l'intégrité territoriale du Mali. Du coup ça ne servait plus à rien de tenir les discours indépendantistes alors qu'on a pris des engagements avec l'État malien et la communauté internationale. Donc moi j'ai trouvé ça d'abord contradictoire et deuxièmement la plupart des efforts du

MNLA était concentré sur Kidal mais pas sur les autres villes , alors comme moi c'est vrai que je suis né à Kidal mais ma communauté est à Ménaka. Moi je suis de Ménaka et 60 % la communauté c'est ma tribu. Je voyais que l'essentiel c'est une région la rébellion ne faisait pas assez d'efforts, tout était concentré à Kidal. Je voyais en réalité que j'étais en guerre avec mes voisins mes frères qui sont de la même communauté que moi (les gens du GATIA) et je ne voyais pas l'intérêt qu'on nous oppose pour rien parce que moi je suis du MNLA et l'autre du GATIA. Donc fallait que je prenne un système où moi-même je suis même...heu, où c'est moi qui décide, c'est pas quelqu'un d'autre qui décide pour moi ou réfléchit à ma place désormais. Aussi dire, il y a une autre région touareg dans laquelle ce sont des gens [qui comptent]; et donc ce sont pour toutes ces

raisons là que j'ai pris mes distances. Le MNLA est aussi devenu un mouvement très faible parce que tous les autres mouvements dérivent du MNLA.

Quand j'ai créé le MSA la première chose que j'ai faite je me suis rapproché du GATIA le voisin direct. Les imghad et nous (dahoussak) on est des communautés majoritaires. Deuxièmement il fallait tout de suite donné un signal à la communauté internationale qu'on respecte les engagements : d'abord l'instauration de l'État malien, il faut que les services sociaux reviennent à la base; sur le plan sécuritaire aussi on s'est mis ensemble avec les partenaires la Minusma, Barkhane, avec l'armée malienne aussi. L'objectif est de faire comprendre à tout le monde il n'y a pas que ça qui compte, Ménaka aussi compte.

Extrait entretien avec le porte-parole de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA)

Pourquoi avoir repris la rébellion ?

Vous savez tant que le problème n'a pas une solution politique profonde, les rébellions ne vont jamais s'arrêter. La solution politique c'est d'abord assurer à ces populations qui se rebellent tout le temps, leur assurer une libre administration au sens propre du terme, une libre gestion c'est ça l'aspiration principale de ces populations en général.

Vous savez les populations arabo-touareg en général c'est des nomades essentiellement. Même s'ils sont sédentaires aujourd'hui ils ont une culture nomade en ce sens que c'est des gens qui

aiment la liberté, ils ont envie de gérer leurs affaires. Les nouveaux modes d'Etat, ils les interprètent tous comme une manière de leur imposer quelque chose, leur dicta. Alors ils ont besoin d'avoir un modèle de gestion propre à eux.

Et là certains pensent qu'il y a un problème de développement. Cette question politique de s'administrer librement bien avant le développement parce qu'en réalité nous pensons que les gens vont se développer tôt ou tard, ça n'inquiète pas trop les gens sachant qu'ils ont une économie rurale basée sur l'élevage qui leur permet de passer à côté de la misère voilà.

Extrait d'entretien avec une députée malienne

Pensez-vous que les crises politiques que vous décrivez ont un lien avec la rébellion ?

La crise actuelle politique, avec les politiciens, n'a rien à avoir avec la rébellion. On sait que les rébellions [les mouvements rebelles] ont toujours dénoncé qu'elles ont été abandonnées, qu'elles ont été laissées pour compte, ils le disent mais ces politiciens n'ont rien à avoir avec ça.

Est-ce que des discriminations ont favorisé la rébellion ?

Moi je ne trouve pas qu'il y a exclusion. Je suis pas bien placée pour dire qu'il y a exclusion, je ne suis pas aussi bien placée pour dire certaines choses [allusion à son mandat de député qui l'empêcherait de dire certaines choses...]. C'est vrai le Sud du Mali est mieux favorisé que le Nord du Mali, peut être que c'est pas la faute de quelqu'un. S'il y a le fleuve qui coule devant la porte de quelqu'un c'est le désert qui coule devant la porte de certains. S'il y a quand même les pluies qui sont là, s'il y a 260 millimètres d'eau qui tombent dans un

village au Sud, 260 millimètre c'est la pluviométrie annuelle de la région de Kidal, ce n'est pas la faute de quelqu'un. Seulement peut être que l'État devrait voir cet aspect, puisqu'il y a une partie de sa population qui est déshéritée de façon naturelle, il y a des choses qu'on peut faire pour qu'en tout cas des gens qui sont déshérités de façon naturelle, rattrapent la clémence du tout puissant.

La décentralisation a-t-elle été un outil pour redistribuer de manière égale les ressources dans tout le pays ?

Bon moi je trouve que la décentralisation telle que annoncée si elle était bien mise en place, bien exécutée, ça va gérer beaucoup de choses. Mais je suis désolée de dire qu'il n'y a pas de décentralisation, le transfert de compétences et de ressources financières n'a pas suivi. Aujourd'hui on vous dit que la santé c'est les communes mais je suis désolée de dire que la santé c'est toujours l'État, l'éducation la même chose. Donc je pense que la décentralisation si elle était faite comme prévue, elle allait vraiment solutionner beaucoup de choses. C'est-à-dire aujourd'hui on prend un maire, on lui donne la responsabilité d'une communauté mais on ne lui donne pas les moyens. A côté de lui il y a un sous-préfet, qui est là qui est à côté de lui, qui a tous les moyens. Il a une équipe, il a une résidence, il a le fonctionnement, il a des avantages. Le

maire est à côté de lui on lui dit il doit se débrouiller. Il doit se débrouiller avec quoi ? Moi je trouve qu'il faut faire suivre les ressources financières pour permettre aux communautés de se prendre en charge.

Qu'est-ce que vous pensez du projet de découpage administratif qui soulève beaucoup de polémique ?

Bon moi je pense qu'effectivement que ce découpage soulève beaucoup de polémiques, je pense que l'État doit quand même être regardant parce qu'il faut pas vraiment au lieu d'apporter des solutions, créer des problèmes. **Comment le découpage peut-il créer des problèmes ?** Oui parce que déjà vous venez de le dire. Comme vous et moi on sait qu'il y a des polémiques, on sait qu'il y a des régions qui ne sont pas d'accord, des gens qui ne sont pas d'accord.

Où en est-on aujourd'hui avec l'accord de paix ?

Il faut reconnaître qu'aujourd'hui l'accord de paix bat de l'aile, n'arrive pas à prendre son envol normal. Mais je pense que ces derniers temps il y a beaucoup de choses qui sont en train d'être faites. On a le DDR accéléré qui est en train d'être fait, on a les listes des cantonnements qui sont en train d'être finalisées. Il y a quand même la mise en place des autorités intérimaires, régions et cercles qu'on est en train de finaliser ; il

y a aussi les différents comités qui sont à pied d'œuvre pour que cette mise en œuvre soit visible. Je pense qu'aujourd'hui il y a beaucoup de choses qui sont en train d'être fait.

Le DDR peut-il fonctionner ?

Bon ça dépend comment on le propose. Si on demande à un homme de déposer son arme et de faire son choix, s'il veut être militaire on l'intègre dans l'armée s'il veut être civil on lui donne un projet, en ce moment on donne le choix aux gens. Je vous dis qu'il y a des gens, des détenteurs d'armes qui n'en veulent plus. Il y a des hommes qui ont des armes qui n'en veulent plus, qui veulent peut-être commerçant, jardinier ou simple éleveur. Il y en aussi ceux qui ne veulent pas ce qu'ils font de leurs armes et qui veulent aller directement à l'armée. Le DDR c'est un choix, c'est-à-dire ce choix il est obligatoire parce qu'on ne peut pas prendre les gens comme ça dans le tas ; il faut à un moment donné, c'est-à-dire on ne leur dit pas tout de suite de déposer les armes ; on fait une liste il y aura une sélection, c'est après la sélection, c'est après avoir fait les numéros d'immatriculation, les sélections, qu'on va déposer les armes. On ne dit pas aux gens de déposer les armes tout de suite mais il y aura une liste et après la liste on fera la part des choses. Si on a cent combattants on va faire la part des choses, combien vont dans

l'armée, combien dans les services paramilitaires, et combien dans les associations et je pense que le travail c'est comme cela qu'il va se faire.

Je pense aussi que tout ce que vous venez de dire, le terrorisme, c'est partout en commençant par la France là où tu as quitté. Vous avez plus de moyens que nous mais les terroristes sont en train de faire ce qu'ils veulent là-bas.

Y-a-t- il un problème de confiance entre l'armée et les populations à protéger ?

Pour régler cette question la première chose qu'il faut avoir c'est d'avoir une armée, c'est-à-dire des militaires qui ne sont pas dans l'armée pour avoir un salaire, mais des militaires qui sont dans l'armée pour défendre le pays, ça c'est la première chose à faire ; ensuite la confiance c'est de part et d'autre, c'est de part et d'autre qu'on va créer cette confiance hein. Si chacun faisait ce qu'il doit faire, la confiance va revenir comme elle a toujours été, parce que de 1960 à aujourd'hui les militaires ont cohabité avec les civils. Qu'est ce qui a fait ça. Pourquoi ne pas revenir à cette situation ? Donc il faut que chacun fasse violence sur lui-même. Il faut que les militaires acceptent que ce sont des militaires. Un militaire il doit mourir mais quand un militaire ne veut pas mourir mais il n'y aura pas de paix. Et quand aussi un

civil ne comprend pas que c'est le militaire qui doit le défendre, c'est que c'est difficile. Je pense qu'il faut travailler dans ce sens pour ramener la confiance entre les militaires et les civils. On doit en un moment donné avoir une armée et avoir aussi une population.

Une forte présence des forces sans grande efficacité. Qu'en pensez-vous ?

Je pense que la Minusma aujourd'hui elle fait quelque chose. Nous devons suffisamment être honnête pour dire que la

Minusma elle est présente au moins. Et elle se plaint aussi parce qu'elle dit qu'elle n'a pas les moyens nécessaires pour faire face à la menace. Là aussi elle a ses insuffisances, elle enterre ses morts tous les jours, on ne peut pas dire qu'elle ne fait rien. Maintenant peut être qu'il y a des insuffisances. Elle a besoin peut être d'être mieux équipée pour faire face au terrorisme. Parce qu'il faut quand même savoir quelque chose : un terroriste c'est quelqu'un qui ne veut même pas vivre, un militaire il veut vivre.

Extrait d'entretien avec une avocate de la société civile, membre du réseau des femmes

Quelles sont vos activités en lien avec le conflit au Mali ?

Au fait moi je suis présidente d'un réseau des femmes pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, et ce réseau est présent dans les 15 États de la CEDEAO et il a comme objectif entre autres la promotion de la paix en Afrique de l'Ouest et la promotion des droits humains en général sur les femmes.

Quelle est la place des femmes dans la construction de la paix ? Existe-t-il une approche inclusive des femmes

Il n'y a pas une approche inclusive des femmes de la part de ceux qui sont en train de gérer aujourd'hui ce conflit. Il faut

appeler les choses par leur nom. Chaque fois que des femmes ont été sur la scène c'est sur leur insistance. Les femmes ne sont pas appelées. Mais ça se comprend, ça c'est à cause des stéréotypes que nous connaissons tous. Nous savons que la femme a un deuxième rang. Elle a un rang qui est légué en seconde position et ce n'est pas facile de l'appeler et déjà l'idée est là. L'idée est là que la femme ne doit pas être sur la scène politique, la femme ne doit pas gérer certaines choses. Ça ce sont des stéréotypes qui sont là depuis longtemps. Et même les femmes qui ont la capacité hésitent à être là parce qu'elles pensent à cela. Il faut qu'on les accueille, ça c'est le premier problème. Mais il y a un deuxième

problème qui fait que les femmes ne sont pas mises en capacité. Pour échanger quelque chose pour parler de quelque chose il faut être en capacité. Donc tant que les femmes ne sont pas mises en capacité aussi ça peut faire problème qu'elles puissent être là. Il y a une question de moyens. Les femmes n'ont pas de moyens, les femmes n'ont pas de moyens. Ce sont les hommes qui sont là qui sont en train d'apprendre sur le tas, les femmes ne peuvent pas faire cela. Les femmes sont laissées aux pieds de la gestion de cette crise-là. N'eut été le caractère de certaines d'entre elles qui se battent au quotidien pour être là.

Que peuvent apporter les femmes dans le processus ?

Vous savez la femme procréatrice, la femme est détentrice d'un sixième sens. La femme détentrice d'un flair qui voit de loin ce qui arrive a beaucoup à faire dans la gestion de cette crise là depuis tout le temps qu'on est en train de gérer cette crise là. Elle perdure. Elle perdure parce que les femmes n'y sont pas, on n'a pas voulu que les femmes soient là effectivement. Le jour où les femmes seront là effectivement, cette chose aura sa finition. Vous savez il y a des femmes en milieu communautaire, en milieu rural. Les femmes qui sont en milieu communautaire là, c'est des femmes qui font changer les hommes. Et nous sommes dans une communauté où l'homme écoute bien la

femme. La femme en tant que sœur, en tant qu'épouse, des femmes sœurs peuvent faire changer leurs frères qui peuvent penser du mal.

Existe-t-il des différences entre les femmes selon qu'elles soient des sociétés mandé ou des sociétés touareg ?

Vous savez sans vous couper, les femmes du Nord sont plus écoutées que les femmes du Sud. Les hommes du Nord écoutent plus les femmes que les hommes du Sud. C'est une question de culture. Vous voyez c'est la femme qui est la première victime de tout cela. Vous voyez la femme ne cherche rien mais elle devient la première victime du fait du comportement, des agissements des hommes. La femme est la sœur d'un soldat. En tout cas la femme c'est la sœur, c'est la mère, c'est la tante, c'est la cousine. En tout cas tout tourne autour de la femme, et elle est la première victime.

Seule la femme accepte de donner une vie en perdant celle qu'elle a. La femme qui tombe enceinte, le jour où elle tombe enceinte, elle va être heureuse au bout de neuf mois d'avoir son enfant mais ce n'est pas sûr, elle peut en cours de chemin perdre la vie. Mais elle est prête à faire ça pour donner une nouvelle vie. Cette femme-là peut faire venir la paix si on lui donne l'opportunité. On dit derrière tout grand homme il y a une grande dame, qui donne à

réfléchir. Donner des conseils chez la femme c'est inné, c'est pas quelque chose qu'on peut toucher du bout des doigts mais c'est dans la femme dès la naissance.

Il faut donc inclure les femmes vous dites ?

...

Depuis très longtemps il fallait inclure les femmes ; malgré qu'on ne nous ait pas inclus, les femmes ne sont pas resté à ce niveau. Les femmes ont forcé les portes hein, toutes les fois que les femmes peuvent forcer les portes elles le forcent hein. Quand il y a eu le coup d'Etat, ce sont les femmes qui sont allé voir Sanogo nuitamment pour demander le retour à l'ordre constitutionnel et normal parce que n'eut été ces femmes là le Mali était menacé par un embargo de la part de la CEDEAO. Les femmes ont rencontré Sanogo nuitamment à Kati, à un moment où personne n'osait sortir la tête dehors. Les femmes sont allés rencontrer Sanogo quand il s'est agi de la rencontre du médiateur de la crise, le président du Faso, Blaise Campaoré avec les forces vives de la nation. Les femmes se sont invitées à cette rencontre, on ne les avait pas invitées, on a invité toutes les corporations du pays, on avait invité tout le monde sauf les femmes. Les femmes sont parties, nous avons pris les billets à nos propres frais et nous sommes parties. Et nous sommes rentrées dans la salle tellement que c'était remarquable que

le président Blaise a demandé qu'on nous fasse de la place, qu'on nous fasse des badges sur place. On nous a donné nos badges. On n'était pas dans le protocole mais on nous a mis tout de suite dans le protocole et toutes nos préoccupations ont été prises en compte. C'est grâce à cette délégation des quatre femmes parti à Ouaga, que le Mali a été épargné d'être géré par la CEDEAO. Nous avons tout mis en œuvre ce jour-là à Ouaga pour qu'on puisse sortir avec une déclaration qui a permis que le Mali puisse se gérer lui-même, pour que le Mali puisse échapper à l'embargo. Et c'est à partir de là qu'il y a eu un gouvernement d'union nationale, qu'il y a eu un premier ministre, ensuite il y a eu le président de l'assemblée (...) et après tout ce qui a eu comme problème et on a repoussé (...) c'est grâce aux femmes.

Que peuvent faire les femmes dans le dénouement des liens antagoniques entre le Nord et le Sud ?

Vous savez c'est ce que j'ai dit, un homme malien, surtout l'homme du Nord écoute bien la femme ; il faut impliquer les femmes dans la gestion de cette crise. Quand il fallait partir à Alger, la délégation des femmes, la patronne des femmes qui est parti à Alger, cette délégation a permis à ce que les hommes réticents qui ne voulaient pas être autour de la table de négociation puissent être là , parce qu'il a fallu aller

parler à leur frères, à leurs cousins, à leurs oncles , pour qu'ils puissent accepter d'être à la table de négociation. Ils étaient tous à Alger, mais il y en a qui ne voulaient pas être à la table de négociation avec tout ce qui a donc il y a des femmes qui ont permis de débloquent cette situation.

Est-ce qu'il y a un problème de vivre ensemble au Mali, je veux dire des considérations identitaires ?

Bon est-ce qu'il y a une question identitaire à ce niveau-là. On avait tout le temps vécu ensemble hein. Les peuples du Nord du Sud du Centre, les peaux noires, les peaux blanches ont de tout temps vécu ensemble.

Extrait d'entretien avec un chauffeur

Comment sont les relations entre les bambara et les tamasheq ?

C'est à dire eux là, se marier avec les bambara, les trucs là, c'est mal vu. C'est à dire que c'est des gens qui se croient au-dessus de [supérieurs] (...), qui sont plus bons plus que les peaux noires à vrai dire, tu vois non. Eux ils pensent toujours « l'esclavagerie » [l'esclavage] là, c'est les lois, comme pour les bellas là. Les touareg à vrai dire, leur cadre moi j'ai vu des gens , des touareg qui ont quitté le Nord qui sont venus à Bamako , je vous le jure , qui pensent que les noirs sont les plus sales , ils

Il y a des femmes tamasheq qui ont épousé des hommes bambaras, des hommes peuls, des hommes senoufo. Les femmes tamasheq ont des enfants bozos, des enfants dogons, des enfants bambara. Mais on n'a jamais refusé de vivre ensemble. Mais quand une crise survient il faut la soutenir toujours par quelques chose et c'est peut-être ce quelque chose qui est identitaire. On s'acceptait très bien mais peut-être à cause de la crise après la crise, la crise a emmené qu'on ne puisse pas s'accepter à cause de beaucoup de facteurs. Les gens qui ont perdu des frères, des gens qui ont perdu des proches voient la personne en face comme si c'était sa faute ben (soupire)

ne sont pas les plus bons. Moi je les prends , ils sont dans le véhicule, ils parlent moi j'entends ; ils parlent moi je parle; pour eux tous les noirs du Sud sont des bambara.

[Phrases reformulées] Quand les touareg deviennent riches ils veulent vivre la vie des arabes ; quand un songaï devient riche il veut être un tamasheq; les arabes détestent les touareg parce qu'ils disent que les touareg ne travaillent pas , veulent juste vendre de la drogue. Les touareg sont commandés par leur femme ; la dote est très élevée chez les touareg : ça peut aller jusqu'à 50 millions. Les gens du Sud

n'épousent pas les femmes tamasheq. Ce n'est pas tout le monde qui peut prendre une femme tamasheq. Il y a beaucoup de touareg cependant qui épousent des femmes

noires du Sud. Mais les noirs du Sud aiment épouser les femmes arabes parce qu'elles restent à la maison.

Extrait d'entretien avec le ministre Ousmane Sy

Quelle est la situation sécuritaire du pays monsieur le ministre ?

Nous avons de gros problèmes de sécurité à tous les points de vue à savoir au niveau national, local et même humain et ça touche notamment le fonctionnement quotidien, régulier des institutions voire de la société malienne bref c'est une question centrale de notre pays.

La crise post-électorale accompagnée de grèves tous azimuts est-elle due à un manque de confiance des populations en l'Etat ou dans les institutions ?

L'expérience personnelle que j'ai sur les questions de gouvernance fait que je regarde cette crise comme une catastrophe qui arrive et une opportunité pour échanger. La crise c'est la manifestation d'une succession d'incohérence. Quand on regarde l'histoire de notre pays, l'instabilité est au cœur de nous, on a l'instabilité politique, institutionnelle, économique. Alors quand on regarde les causes profondes elles sont dues au fait

qu'on a fait des choix qui n'ont pas répondu aux réalités du conflit.

On a eu des ruptures avec la république soudanaise qui a précédé le Mali actuel. Environ tous les 10 ans depuis 1958, des différends qui sont dus au manque de négociation lors de l'indépendance concernant les termes et les liens entre les institutions autrement dit on a pas construit un lien entre l'Etat et les communautés et c'est pourquoi certains disent qu'on a construit des Etats contre les communautés. Pour preuve les représentants des communautés soulignent que leurs terres ont été retiré par l'Etat et cela est un fait car pour moi, le nœud de la crise est là. Ma lecture de la crise c'est qu'il faut nécessairement analyser toutes les questions politiques, institutionnelles mais aussi les choix économiques et sociaux. Exemple on assiste à un rejet total de l'Etat au Sud comme au Nord car il faut rappeler que le Mali est un territoire divers avec une mosaïque de communautés et cette diversité est un élément constitutionnel du Mali. Depuis l'indépendance, on a mis l'accent

sur une vision de l'unité qui a été portée par les pères de l'indépendance et qu'on a tenté d'uniformiser. Or cela pose un grand problème de vouloir rassembler les communautés Bambaras, Touaregs, Senoufos, Peuls etc..

Justement au sujet de la rébellion touareg qu'en pensez-vous ?

On a voulu gérer ce peuple comme une communauté sédentaire et fixe. Les touareg c'est le cas extrême et ils se sont très vite sentis par leur spécificité, éloignement du centre, marginalisés par l'état malien. C'est pourquoi leur révolte c'est contre l'état malien et non le peuple. C'est une question centrale de notre instabilité, du manque de paix et de notre sous-développement.

Comment peut-on penser des sociétés nomades ou semi sédentaires en partant des concepts que propose l'Etat ?

Il y a des principes universels qui ne renvoient pas au modèle universel. Il appartient à chaque Etat de forger son propre modèle adapté au mode de vie de sa population. La colonisation n'a pas trouvé un vide mais elle a trouvé des Etats qui ont fonctionné pendant des siècles. La parenté à plaisanterie invention sociale, est un moyen pour gérer la cohabitation pacifiquement, et éviter les conflits.

Exemple : entre la communauté peul et la communauté bobo qui se trouve à la frontière Mali-Burkina quel que soit les différends qui vous opposent, ça ne dégénère pas. En tant que ministre j'ai géré beaucoup de conflits en m'appuyant sur ça plutôt que les textes de l'Etat. Nous avons dans notre patrimoine les choses qui vont nous permettre de construire des Etats modernes, adaptés à ce que les gens comprennent bref les élites ne réfléchissent pas sur ces questions car du point de vue de la langue, de la législation on met la population en marge et c'est une des raisons fondamentales de l'instabilité, de la non sécurité.

La même problématique se pose dans le sens ou la gouvernance des ressources posent un problème mais aussi l'institution judiciaire, à travers mes lectures j'ai appris que ce sont les cadis qui régulaient la vie sociale, alors comment intégrer ce mécanisme ?

Les communautés disent qu'ils n'ont pas de problème avec l'existence de l'Etat mais ce qu'on refuse c'est les juges, le sous-préfet, les préfets les agents des eaux et forêts les gendarmes, bref tous les démembrements de l'Etat. En somme on ne veut pas des agents qui vont spolier nos terres et profiter de notre richesse locale. Pour moi, c'est devenu un impératif de parler avec les populations locales sur les questions

essentielles. Il est donc temps de sortir de ce qui se trouvent dans les livres et se poser les vraies questions de savoir dans quel modèle de démocratie, de politique, d'économie et de société nous voulons pour notre pays et à partir de là on saura les axes qu'il faut prendre.

Justement en parlant de démocratie, comment devons nous gouverner aujourd'hui les minorités culturelles quand on sait que l'idée même de la démocratie du point de vue conceptuel c'est le gouvernement de la majorité par la majorité et que ces minorités se disent que démographiquement elles ne font pas le poids et économiquement n'en parlons pas bref comment réinventer le modèle de développement ?

Moi je dis que la démocratie ce sont les procédures et les valeurs et ce sont les valeurs qui donnent sens aux procédures. La loi de la majorité certes mais la démocratie ce n'est pas seulement le vote c'est aussi le consensus et donc on ne peut pas ériger le vote en règle unique de la démocratie, la démocratie c'est le partage. Tout en restant dans des principes démocratiques, on peut réfléchir à des modèles alternatifs puisque le vote avec le gagnant/perdant visiblement ne marche pas sur nous. Malgré les efforts techniques et humains que l'on met dans le vote cela n'empêche pas les crises. Autrement le vote

alimente les crises. Quand vous regardez nos sociétés actuelles, la solution la plus durable est consensus et en dehors des élites ce que la grande majorité de la société comprend c'est la recherche de consensus. Donc la règle fondamentale de la démocratie reste le consensus où chaque camp se retrouve dans la décision finale et par conséquent son but est le pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple. Il faut en fin partir de ce qu'on est pour proposer de nouvelles choses à la démocratie universelle.

Aujourd'hui, dans le monde, il y a beaucoup de démocraties qui sont en crise parce que les gens ne se parlent pas et je crois qu'il faut que nous osions nous africains nous appuyer sur notre patrimoine sans vouloir retourner sur le passé mais puiser dans notre modernité et permettre à la majorité de la population de comprendre parce que le modèle qui est en cours ne concerne à peine 10% de la population (l'Elite économique, politique et administrative).

L'autre problématique liée aux conflictualités et à la gouvernance sont les territoires, le Mali est un territoire immensément vaste et très peu peuplé comment penser un modèle de gouvernance efficace ?

Dans tous nos Etats les questions de territoires font peur. Les territoires sont

divers et donc nos Etats, nos institutions constitutionnelles ont peur de cette diversité. Pourquoi nos politiques de développement la plupart du temps échouent par la simple raison qu'elles sont analysées par secteur or il faut prendre en compte des potentialités, des vocations et des possibilités des territoires porteur des différents programmes. On gère nos territoires de la même façon. L'Afrique est une mine de richesse en même temps nous sommes le continent de la pauvreté car on ne tient pas en compte les territoires ni dans nos politiques de développement ni dans nos modalités de gestion. Aujourd'hui au Mali, on est confronté à des difficultés de réforme de la décentralisation administrative. On a tellement privilégié le territoire national qu'on a mis en place des politiques centralisées parce qu'on a une notion de territoire national et on oublie que ce territoire national est un composite de territoires ruraux donc même nos politiques ne sont pas adaptées aux réalités des territoires pour preuve tout se passe au centre (les emplois et les richesses sont concentrés dans la capitale).

Premier inconvénient, migration massive des jeunes vers les capitales mais également une immigration vers l'Europe et tout cela profite aux djihadistes. L'installation des djihadistes se fait toujours dans les zones périphériques, les zones frontières car c'est

là où ils trouvent des territoires vides et appauvries et où on retrouve une jeunesse désemparée qui est prête à s'offrir au premier venu pour avoir des revenus.

Deuxième inconvénient, on a des capitales qui sont ingérables, impossible à planifier ou les questions de sécurité, d'assainissement demeurent. Au Mali, le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) est quasi inexistant et même s'il existe c'est fait uniquement pour garnir les rayons des bibliothèques.

Mais de plus en plus pour répondre à ses problématiques liées aux zones urbaines et aux capitales, les Etats cherchent à créer de nouvelles villes. On a le cas du Burkina qui veut créer une nouvelle ville, il y a l'exemple du Sénégal avec Diamniadio ?

Au Mali, on parle de plus en plus du « Grand Bamako » mais pour moi ce n'est pas la réponse durable. Si tu veux faire face de manière durable à cette question tu investi sur tous les territoires régionaux et locaux, tu fais de la dépense publique qui va attirer les entreprises privées qui vont créer des emplois, de la richesse et des revenus. Les villes sont certes nécessaires sauf qu'il faut créer ces réseaux de villes à l'échelle du pays entier et non à l'échelle d'un morceau de pays. Il faut faire des choix et travailler sur ces choix de façon durable. L'alternance ne

crée pas toujours la continuité elle peut entraîner des crises voire des instabilités politiques. Ceci dit, on doit réfléchir sur ces questions pour mieux encadrer nos choix politiques.

Le projet de découpage administratif est-ce une réponse fiable et crédible ?

Ce n'est pas le découpage administratif qui constitue un problème. Normalement le pays a besoin d'avoir des administrations de proximité vue la diversité du pays et l'immensité du territoire. Donc c'est la façon de faire le découpage qui pose problème et encore malheureusement on fait le découpage de manière très centralisé, c'est donc une démarche arrogante de nos élites politiques. Ce qui fait qu'on ne cherche pas la participation des premiers concernés pour demander leur avis dans l'organisation générale du territoire. Moi, je me suis occupé de décentralisation notamment avec les 703 communes qui existent aujourd'hui et les débats et concertations qui ont débutés à partir des villages pour remonter jusqu'au niveau national et cela a duré 18 mois. Cette expérience documentée existe mais aujourd'hui ce pouvoir en place s'est mis sur des contraintes que je ne comprends pas c'est-à-dire qu'on veut une réorganisation territoriale en 3 semaines.

C'est quoi l'objectif inavoué ?

L'objectif entre dans le cadre de revoir l'accord qui parle de la création de région et qui concerne tout le pays. Malheureusement les autorités ne prennent pas le temps d'expliquer clairement les choses. Par exemple dans les années 93-94, le président actuel était premier ministre alors quand on devrait aller à la création des communes à l'époque j'étais le chef de la mission de décentralisation et le mandat qu'on nous a donné c'était de proposer dans la perspective de la décentralisation une nouvelle réorganisation du territoire. Alors, on a adopté trois (3) schémas :

- ✓ *Des arrondissements qui sont des circonscriptions administratives déconcentrés et on peut par décret dire que ces arrondissements sont devenus des communes comme nous l'avons fait au Bénin où on a transformé des départements en des communes ;*
- ✓ *On a dans nos ordinateurs de belles cartes, on peut alors dessiner de belles communes avec des critères que nous définissons nous même (maximum 2 à 3 mois) ;*
- ✓ *Ouvrir les débats avec les populations et cela prend d'habitude du temps ;*

Après une réflexion rapide, le Président Konaré nous dit qu'il est pour le 3ème schéma car depuis l'indépendance c'était

l'occasion unique d'aller discuter avec les populations. En effet, la décentralisation a pour objectif d'impliquer les populations dans la gestion du territoire et permettre à ces dernières de s'exprimer. Et pour ce faire, un groupe d'étude et de mobilisation afin de constituer un groupe homogène pour donner le nom de la Commune, le chef-lieu de Commune et le représentant de la Commune (années 94-95-96). Personnellement, je pense qu'une construction administrative est faite pour durer mais ce n'est pas le cas au Mali où les gens raisonnent en termes de mandats.

Est-ce que l'objectif inavoué ce n'est pas les ressources même : diviser, découper pour gérer les ressources ?

Je reste très prudent sur ces questions je pense qu'il y a d'une part une approche politicienne car tout ça est lié aux questions d'élections et il faut satisfaire les gens avec qui on a pris des engagements. D'autre part, il y a certainement les groupes armés qui ont pris les armes pour se donner une légitimité politique et avoir des bases sur le territoire. Chacun veut avoir ses bastions politiques pour protéger ses intérêts personnels.

Un chercheur à l'université me disait que la région de Kidal aurait bénéficié d'au moins 8 cercles et serait favorisée par rapport aux autres régions ?

Chez nous, l'élection des députés se fait sur la base des cercles et donc plus on a de cercles et plus on a de députés. En effet, les gens se donnent plus de circonscriptions pour avoir un nombre plus élevé de députés à l'assemblée nationale et cela moi je l'appelle, le manque d'intelligence politique. Au Mali, le paradoxe c'est que les politiques n'ont pas de vision car ils entretiennent des divergences au lieu de bâtir une convergence.

Dans tous les articles que j'ai pu lire sur la question de la décentralisation les analystes saluent cette décentralisation mais de manière unanime, alors est ce que ça suffit d'avoir une belle architecture ?

Cette réforme quand on la mettait en place c'était pour changer l'Etat, d'ailleurs quand nous sommes allés dans les villages pour discuter avec les gens et les supports de communication que nous avons trouvé pour cette réforme dans nos langues c'était de ramener l'administration à la maison « Malaséguiso ». Donc, c'était une façon de changer l'Etat autrement, légitimer notre Etat puisqu'on savait que notre Etat était faible et peu crédible. C'est Alpha qui était l'inspirateur de cette réforme, après l'alternance ATT est venu et n'avait aucune compréhension de cette réforme. Moi, j'étais au cœur de la décentralisation et je peux vous dire que beaucoup d'efforts ont été faits pour réussir. Dans une

décentralisation il faut amener le service public à la base pour déclencher un développement économique des territoires.

Est-ce qu'il faut permettre à toutes les types de collectivités d'avoir du pouvoir ?

Le développement d'un territoire national ne peut se faire que par un effort concerté de tous les acteurs qui agissent sur les différents territoires. La décentralisation ce n'est pas de l'anarchie du moment où il y a et la tutelle administrative et le contrôle juridictionnel qui veillent au respect des lois et règlements. Mais, malheureusement dans nos pays on travaille sur une décentralisation avec une durée qui avoisine les 10 ans. Et au Mali on continue à reprendre cette conception centraliste or chaque malien s'identifie à travers un enracinement territorial bien donné.

Le problème des conflictualités au Nord est-il aussi celui de la confiance en l'armée, la méfiance au sein de l'armée ?

Nos armées ne sont pas des armées nationales. Toutes les communautés ne se sentent pas dans cette armée. Par des processus historiques, l'armée devient l'armée d'une partie d'une communauté malienne en laissant d'autres parties : c'est la question de la représentation. En plus notre armée est très républicaine et elle a pris de nouvelles habitudes suite aux différents coup d'état, on a logiquement une

armée partisane, de la corruption bref on n'a pas une armée qui ne se soucie des préoccupations des populations et donc elle est constamment attirée par le pouvoir.

En parlant d'armée, on a la forte présence de forces étrangères (Barkhane, G5 Sahel, Minusma...) mais la situation sécuritaire n'évolue pas et on a l'impression d'être en 2013. Est-ce que la question de gouvernance ne demande pas une certaine indépendance c'est à dire penser par soi-même ?

Il faut le dire il y a de forte probabilité que ce pays soit mis sous tutelle par le système international comme le Cambodge qui a été sous tutelle des nations unies pendant 3 ans. Au niveau international, si les djihadistes s'installent c'est pour attaquer les européens et s'ils s'installent ici c'est pour créer un nombre conséquent de migrants. Donc rien que pour ces 2 raisons et au-delà des questions d'exploitation de nos ressources, la France est mandatée par la communauté internationale pour gérer le problème du Mali, dans l'optique également de se défendre contre la migration, protéger leurs frontières, leur économie, les emplois. Les gens se trompent car aux nations unies c'est 5 pays qui décident alors demain on peut demander à la France de gérer cette crise malienne.

Aujourd'hui, la Minusma est en train de se substituer à l'Etat, ils disent qu'ils sont là pour le maintien de la paix mais de quelle paix il s'agit. La Minusma n'arrive même pas dans les zones d'insécurité et n'arrive pas à organiser des patrouilles tellement ils ont peurs de perdre des hommes, j'en parle en connaissance de cause puisque je suis de la région de Mopti. Dans la ville de Mopti, il y a simplement 3 casernes de la Minusma or dans le mandat il y a la protection des populations. Donc il faut avoir le courage politique de dire à la Minusma d'arrêter de construire des bâtiments de santé, d'éducation et autres.

Est-ce qu'on n'est pas en train de transférer des compétences sécuritaires à des communes ?

Dans un accord il y a l'esprit et la lettre alors si l'esprit est compris et discuté, on peut même réécrire la lettre. Quand vous avez une armée qui n'est même pas capable d'assurer la sécurité dans des zones de sécurité pourquoi les français se sont appuyés sur les groupes armés pour combattre les djihadistes, parce que l'armée malienne ne connaît pas cette zone et elle n'est pas capable de faire face. Les touareg connaissent mieux la zone que l'armée malienne et pour palier à cela on a fait appel à l'armée tchadienne qui connaît bien la zone.

Une armée recomposée c'est d'avoir des forces spéciales qui sont capables de s'adapter en fonction des différentes zones d'intervention. On ne peut pas gérer des territoires avec une police nationale mais plutôt avec une police locale qu'on confond souvent à une police ethnique. Donc pour mieux gérer la population il faut nécessairement installer une police municipale ou de proximité.

Dans ma posture d'aujourd'hui je crois que l'un des grands problèmes dont nous souffrons est la dépendance intellectuelle et elle est la source de toutes les autres dépendances à savoir politique, économiques.

Est-ce que vous pensez que cette décentralisation a un bel avenir dans l'idée de la réconciliation nationale ?

Je pense que c'est un passage obligé. Mais quand on regarde les problèmes de fond la causalité de la crise malienne c'est comment on gère la diversité des groupes humains et des territoires. Le seul système ou la seule stratégie fédérale voire institutionnelle reste la décentralisation qui pourra permettre de maintenir l'unité afin de crédibiliser et légitimer l'Etat vis-à-vis des populations. Mais on doit le faire de manière raisonnée et réfléchi au lieu de le faire de façon chaotique et provoquer un big-bang. Il n'y a pas un modèle de

décentralisation mais plutôt des décentralisations, ainsi chaque pays doit être en capacité de trouver une solution adaptée à sa population puisqu'on a des territoires divers. Tant qu'on va continuer à gérer de façon centralisée des affaires rien

ne marchera. Les enjeux actuels font que la crise reste très difficile à régler et je vous rappelle qu'à l'échelle même du sahel on est en train de redessiner la carte de la zone.

Extrait d'entretien avec un professeur de l'université de Bamako

Comment s'opère la reconstruction du Mali ?

Depuis 2012, le Mali a connu une très grave crise politico-sécuritaire qui a commencé le 17 janvier 2012 par la prise du cercle de Ménaka qui n'était pas à l'époque érigé en région mais aujourd'hui devenu la 9ème région du Mali. Après cette occupation l'armée malienne a délogé le MNLA qui occupait cette région. Ensuite la paix est revenue mais les attaques ont continué et à Kidal et à Gao jusqu'à ces régions tombent définitivement.

Depuis cette date il y a eu un repli massif de déplacement vers le Niger et vers Mopti. A partir de 2013, il y a eu l'intervention de la communauté internationale notamment la France à travers l'opération Serval qui a conquis une partie des villes comme Gao et Tombouctou. Ensuite l'armée malienne a été interdite d'accès à Kidal et à ne pas dépasser une centaine de kilomètres de Kidal.

Depuis il y a eu des négociations avec l'intervention de la MINUSMA, de la CEDEAO ; ensuite des accords préliminaires sont signés à Ouagadougou puis en Algérie. Le 15 Mai 2015 un accord a été signé ici même à Tombouctou puis le 20 juin, il y a eu d'autres mouvements signataires.

Après la signature de tous ces accords, on a observé un retour timide de l'administration surtout dans la région de Tombouctou mais à Ménaka l'administration n'est pas retournée à 100 %. Toutefois on note une présence d'un bataillon de l'armée malienne, la présence d'autorités intérimaires qui sont en place et il y a le gouverneur qui y va de temps à autre. Par contre les services techniques de l'Etat ne sont pas présents dans cette région depuis que le conflit a pris forme.

Normalement on devait procéder au cantonnement des groupes signataires mais jusqu'à présent ils n'arrivent pas à fournir dans la région de Kidal la liste de l'aile combattante, d'ailleurs ce que je trouve très

grave. On parle aussi de démobilisation encore moins de désarmement donc si on regarde bien chaque jour il y a des mouvements qui se créent mais également des attaques qui s'opèrent.

Conséquence, il y a l'Etat qui replie vers la capitale parce que tous les gouverneurs passent plus de temps à Bamako qu'à Gao, Tombouctou, Ménaka et Kidal.

On parle de reconstruction, seulement elle n'est pas effective et on ne la voit pas. 55 km après Mopti il n'y a plus d'autorités c'est à dire exactement à Konan c'est l'armée qui est visible et à partir de Douentza il n'y a plus rien que des groupes armés prêts à violer les femmes dans les véhicules et personnes ne va intervenir (pas de polices ni d'armée). On ne voit pas l'effet de toutes les armées qui sont présentes au Mali. Moi je suis originaire de Gao et je peux vous dire que les populations réclament le retour de l'armée ainsi que les redéploiements et les patrouilles sur le terrain. A Gao, la nuit il y a au moins 33 checkpoint tenus par les groupes armés (Barkhane ne patrouille pas mais ce sont les jeunes de la ville qui sécurisent leur territoire). Donc, on note une absence totale de l'Etat dans ces zones, notamment de son armée qui il faut le rappeler est sous tutelle de Barkhane, de la MINUSMA et de la communauté internationale.

Quel est le rôle de la société civile ?

La société civile est absente et n'est pas très audible. Sauf qu'il y a un jeune du nom de Raz bath qui critique les gouvernants, les religieux et même l'armée sur la situation actuelle du pays. Ce jeune Raz bath va plus loin jusqu'à dénoncer une prise en otage du Mali par la communauté internationale.

Ensuite il y a un mouvement de jeune nommé WATISERA qui a fait plusieurs sit-in devant l'ambassade de France parce qu'on accuse la France de complicité active du côté du MNLA et aujourd'hui du côté de la CMA et surtout d'avoir désarmé le GATHIA, un groupe armée pro-malien des Imghad (alliance de certains touareg, des songhais, des peuls et des arabes) qui sont favorables pour le maintien du pays et l'unité nationale alors que le MNLA réclame l'indépendance puisqu'il est manipulé par des pays connus des maliens. Bref ce sont les milices d'auto-défense.

Est-ce qu'il y a une concurrence entre les ONG Locales et les ONG Internationales ?

Toutes les ONG qui sont très visibles sur le terrain sont des ONG internationales. On a par exemple Oxfam, Save Children, Oxfam British American, des ONG allemandes, suisses et Norvégienne qui sont très présentes dans le nord du pays. D'ailleurs ces ONG ne sont pas en sécurité là où elles sont. Certaines mêmes vont jusqu'à dire que ces ONG sont des agents de renseignement. Il faut également noter qu'il y a une discrimination de certaines ONG

chez les touareg de couleur noir au profil des touareg de couleur blanche. Donc, ces ONG sous-traitent avec les ONG locales qui ont la capacité de fournir des agents qui peuvent descendre sur le terrain puisque les européens sont des cibles et ne peuvent pas aller sur le terrain. Pour aller sur le terrain afin d'interviewer des groupes armés, on a forcément besoin d'un Tamasheq influent ou voir un facilitateur pour avoir un accès à la zone. Par conséquent on assiste à la prolifération d'un marché ou réseau mafieux. Dans la région de Kidal il y a une ONG relais qui intervient surtout dans le domaine des engins explosifs. Personnellement je ne connais pas une ONG internationale qui concurrence une ONG locale.

(...)

Est-ce que les mines prennent une certaine ampleur ?

Mais bien sûr, si vous prenez l'axe Gao-Ansongo-Ménaka à la frontière Est du Niger, on entend souvent des voitures qui ont sautés sur des mines et souvent se sont des populations riveraines. Certaines ONG s'occupent des blessés là où la MINUSMA refuse d'assurer les soins. Les blessés de Kidal sont évacués directement à Gao mais la population a réagi pour dire que les bandits qui tirent sur les soldats maliens ne pourront pas être soignés dans leurs hôpitaux.

Récemment, il y a eu plusieurs attaques contre la MINUSMA, quelle est la motivation des groupes qui attaquent ?

Il y a plusieurs motivations. Il y a tellement de groupes qui ne sont pas identifiés et ces groupes sont très hostiles à la présence des forces des nations unies qu'ils considèrent comme une hérésie. Donc ces groupes armés (djihadistes Ansar dine, MUJAO basés en Mauritanie) demandent le départ du sol malien des forces onusiennes. D'une manière générale ce sont des groupes hostiles à la présence de la communauté internationale.

Souvent on ne le dit et on n'a pas toutes les preuves mais ça peut être donc des tirs amis c'est-à-dire qu'il y a des engins téléguidés qui pourraient réunir des contingents français et ça ne peut être que des obus français puisque tous les obus qui sont tombés à Gao sont made in France. La population a marché jusqu'au camp pour leur dire que la prochaine fois qu'un obus va tomber, le contingent français sera tenu pour responsable et sera attaqué. Parce que ce sont les chinois qui sont partis sur le terrain et ont analysé les engins pour après constater que ces types d'engins n'existent que dans les contingents français et pas dans l'armée malienne ni chez la MINUSMA. Et ce sont des choses qu'on ne dit pas sans oublier que ces obus de marque française peuvent également être tirés par d'autres groupes armés. Aujourd'hui même

la MINUSMA est très mal perçue au Mali parce qu'elle a appelé entre 11000 et 13000 soldats et on ne voit rien à part le transport des bouteilles de bière, des filles, ils sont dans les bars, dans les hôtels. Dans la région de Gao, on trouve même que ce sont eux qui sont à l'origine de ce conflit, on ne les apprécie pas car ils ne sont pas efficaces comparés à l'armée malienne. Ils ne connaissent pas le terrain et ne supportent pas le climat. Ce sont des gens qui sont sous l'emprise de la France et ils font même de la discrimination parce qu'à Kidal ils ont cassé le camp de la MINUSMA mais la MINUSMA n'a pas tiré sur eux. Alors quand on regarde la MINUSMA quelque part se frustraient des contingents togolais et guinéens qui étaient là-bas.

Est-ce que les maliens se sentent occupés, dominés par les forces étrangères ?

A Bamako, les gens ne sentent pas mais quand Kidal, Tombouctou et Gao sont tombés ici les gens disent que c'est le Nord et que c'est loin. Gao est à 1250 km de Bamako donc pour eux ce n'est pas leur affaire mais après Mopti a été occupé et lorsque Mopti a été occupée les gens ont commencé à comprendre que Bamako également va tomber puisque les 3 autres régions sont occupées.

Cependant avec l'intervention française, le MNLA qui était carrément laminé par le MUJAO est revenu à travers l'aide de l'armée française et ils ont fait de Kidal une

république puisque les français savent que si le MNLA est radié leur présence sur le sol malien sera un calvaire.

Les acteurs internationaux ils y gagnent quoi ?

Le Mali c'est d'abord un accident géologique. Il y a un article écrit par Balla DIARRA sur la géologie de Tombouctou qui est formée de mer souterraine d'eau douce. Donc en termes d'eau potable, le Nord du Mali de manière générale est plus riche que le Sud. L'uranium est à ciel ouvert à Kidal, même chose pour le pétrole, le manganèse, le fer. Les français sont présents dans ces zones rien que pour exploiter ces ressources naturelles.

Sans oublier qu'il y a des bases militaires comme la base stratégique de Tessalit qui a été retirée aux français mais aussi celle de Gao en 1969. A l'époque le président Modibo KEITA avait demandé l'évacuation de ces bases. Toutefois, il faut noter que ces bases ont beaucoup servi dans la libération de l'Algérie. La base de Tessalit est à quelques kilomètres de l'Algérie c'est vraiment stratégique. Les MUJAO sont un conglomérat d'agents de renseignements en grande partie des algériens, des mauritaniens, des nigériens et des maliens. Donc le Nord est très stratégique et si vous maîtrisez le Nord du Mali vous avez tout le Mali. Je vous rappelle que le méridien 0 passe par Gao donc à partir de Gao vous pouvez maîtriser toute la méditerranée

jusqu'en Europe. C'est pourquoi de tout temps les américains, les russes, les français ont voulu avoir des mandats et jusqu'à la chute de Moussa Traoré on a

refusé. Mais malheureusement ce sont les démocrates à partir de 1991 qui ont commencé à donner des mandats pour les français.

Extrait d'entretien avec une élue de GAO

Je suis (...) adjointe au maire de Gao, maire chargée de l'éducation et de la santé en même temps je suis présidente de l'association pour le progrès et la défense des droits des femmes (APDEF) et aussi le point focal du OPSE Sécurité des femmes de l'espace CEDEAO, je suis également la présidente de la Fédération de Journal de la Santé Communautaire de la Mission de GAO.

Au niveau de la mairie, nous sommes avec des ONG comme TASAC à travers l'église Norvégienne qui œuvre dans l'appui de l'équipe de personnes ressources dont la mission est de prévenir et gérer les conflits. Pour la prévention, nous avons des activités de sensibilisation sur les conflits et nos cibles sont les femmes et les jeunes et cette équipe est composée du maire, des chefs de quartiers, des conseillers, des associations de femmes et de jeunes, etc. Alors chaque partie vient avec ses problèmes qui sont de types familiaux, de voisinage, conflits dans le quartier etc. Ensuite on demande si ces conflits ont pu être réglés et si la réponse est non, on convoque les belligérants pour

avoir un terrain d'entente. Il arrive parfois qu'on implique les marabouts et les personnes de haute estime pour nous venir en aide. Mais au sein de la mairie, il y a deux équipes pour gérer les conflits : une équipe ARC et une équipe HYPER. La Mairie est totalement impliquée dans ce projet. Il y a aussi des conflits qui surgissent chez les jeunes notamment au niveau des instances de décision, de renouvellement de bureau et autres et pour gérer ces différends le bureau communal s'est impliqué et a pu gérer la situation qui il faut le rappeler avait pris beaucoup d'ampleur dans la Commune.

A Gao il y a particulièrement des violences intercommunautaires très importantes alors quels sont les mécanismes que vous mettez en place et quels sont les groupes sociaux en jeu dans ces types de violences ?

Notre Association, le réseau paix et sécurité des femmes de l'espace CEDEAO a eu à gérer beaucoup de ces violences. Une fois il y avait une moto d'un peul qui a été volé

dans la commune Gouré, le voleur était un tamasheq et c'était au temps du gouverneur Oumar Sidibé. On nous a également sollicité pour régler un contentieux avec les syndicats d'enseignants qui sont allés défiés le gouverneur dans les radios. Après les avoir rencontrés ces mêmes syndicats sont retournés voir le gouverneur pour davantage discuter. A la suite de la rencontre les deux camps ont pu trouver un consensus.

Quelle est aujourd'hui l'implication des femmes dans la résolution de ce type de conflit ?

Les femmes sont totalement impliquées dans les résolutions des crises. Le gouverneur nous fait confiance, nous sommes pour beaucoup des sœurs, des mamans (...).

Chez nous en Casamance les femmes se sont beaucoup impliquées dans la résolution de la crise, il y a beaucoup de respect à l'endroit des femmes pour autant de raison, est ce que c'est le cas au Mali de manière générale mais surtout dans le nord Mali où on est dans un système patriarcal alors est ce que vous rencontrez des difficultés dans la résolution des conflits ?

Depuis qu'on a commencé les résolutions bien sûr, on rencontre des difficultés mais peu. Au Mali, le conflit n'est pas fait sur une

base claire car il y a un déficit de communication entre les communautés et les Politiques.

Personnellement, j'ai acquis de l'expérience dans la médiation et d'ailleurs j'ai suivi beaucoup de formation ici au Mali et à Dakar dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits. Nous sommes des femmes impartiales et nous sommes à la portée de tout le monde. Les médiations que nous faisons aident énormément dans la résolution des différents conflits. Au Mali les femmes sont respectées mais pas comme dans les autres pays. Il faut aussi rappeler que nous nous basons parfois sur le cousinage à plaisanterie pour régler certains conflits seulement si le processus de résolution échoue par voie officielle. On se sert également des notables, des personnes âgées et influentes, des leaders charismatiques pour régler certains conflits. Exemple : un grand conflit a éclaté entre les transporteurs et les jeunes où on a privé de voyage des jeunes de Gao et c'est moi qui ai mis terme à ce conflit.

Où est-ce que vous puisez votre légitimité ?

Moi je suis ouverte à tout le monde et on ne fait pas de différence entre les communautés. J'ai coordonné une campagne de vaccination dans une région occupée pendant 1 mois et 10 jours avec des occupants qui étaient sur place. J'ai aussi

fait un voyage au Niger pour apporter des dons du croissant rouge Qatar afin de les distribuer à la population de Gao et cela tout en présentant en tant que Mme le maire. Et je dois rappeler que cette commune était occupée par des salafistes, des gens du MNLA et du MUJAO bref des groupes armés, une zone où même les hommes avaient peur d'y aller cela a en quelque sorte renforcé ma légitimité et la confiance des populations. On a été à côté des populations dans les moments les plus difficiles et en retour elles sont reconnaissantes envers nous. Depuis 2012, on a initié un programme de gratuité des médicaments au niveau du SESCOM et début 2018 on a commencé une gratuité ciblée qui concerne les personnes âgées et les enfants.

Il y a toujours des violences entre les communautés à Gao, est ce vous identifiez les groupes en belligérance et quels sont les enjeux de ces conflits ?

Le conflit malien est parti d'une petite chose. Il n'y a pas de conflit avec les tamasheq. Les gens du Nord se sentaient délaissés, abandonnés et cela a provoqué en eux une certaine frustration qui va finir par créer des soulèvements entre communauté. Moi j'ai vécu toute jeune, des conflits avec des aînés dans la brousse bref partout dans le Mali. Des gens ont quitté partout en Europe pour me voir et

m'interviewer, même la CPI je l'ai rencontré une fois à l'hôtel Radisson.

Les choses n'avancent pas depuis 2012 alors quel est problème ?

Il y a des mains invisibles qui profitent de ce conflit pour construire des buildings, et continuent de créer de nouveaux problèmes. Nous qui sommes sur le terrain nous savons ce qui se passe concrètement ; ce sont les grosses têtes à Bamako et même au sein de l'Etat malien qui entretiennent ce conflit.

La conférence d'entente de Bamako a réuni tout le Mali dans sa diversité, tous les groupes armés étaient présents, toutes les ethnies. La conférence a eu une valeur démocratique. Après les conclusions vont se faire comme toujours au niveau de Bamako. La solution pour cette crise n'est pas loin, elle est là devant nous.

La Décentralisation serait-elle une solution ?

Selon moi elle règle d'autres problèmes mais pas la crise. On a donné plus de faveur aux milieux nomades qu'aux milieux sédentaires. Et tant que cette injustice n'est pas réglée il n'y aura pas d'autres rencontres.

Un jour une journaliste française m'a dit cette phrase « il ne faut pas les remercier ce sont eux qui ont créé ce problème donc ils doivent et vont le gérer ». La France fait

partie des mains invisibles et ça tout le monde le sait.

(...)

Comment impliquer les populations locales pour qu'elles soient au courant de ce qui se passe sur leur territoire ?

Les politiques ne veulent pas que ce problème finisse. Personne ne sait en réalité ce qui se passe dans nos territoires.

Jusqu'où cette question d'argent détruit les liens sociaux qui existent entre les populations et apporte le conflit ?

L'argent c'est le nerf de la guerre. La crise a nourri et a créé le banditisme. Aujourd'hui voyager dans le Mali notamment dans le Nord, est devenu un véritable problème car l'insécurité est partout présente.

Certaines populations n'ont pas confiance en leur armée et vice versa qu'en pensez-vous?

En 2012, l'armée a fui et a délaissé complètement la population, cet acte a créé une méfiance des populations envers sa propre armée.

Il y a le processus DDR, à quel niveau la Mairie est impliquée pour démobiliser les gens ?

La mairie n'est pas impliquée. La dernière réunion qui s'est tenue dans le

Gouvernorat, j'ai posé des questions à savoir : où sont les femmes ? Quel rôle doivent jouer les femmes ? Quelle est la part des femmes dans ce DDR ? Les responsables m'ont donné des réponses positives mais une fois sur le terrain on ne voit rien de concret de tout ce qu'ils avancent.

Dans une crise les femmes sont toujours les premières victimes...

Les femmes sont les victimes entières. Ce sont les femmes qui sont violentées, harcelées, marginalisées qui perdent leurs maris, leurs enfants etc. Avec le vote de la loi 052 du 18 décembre 2015, les femmes ont commencé à occuper des places de responsabilités. Les femmes sont l'électorat le plus fiable et le plus sûr. J'ai fait 19 ans de militantisme mais je n'ai jamais été nommé conseiller municipal.

Est-ce qu'il y a une rivalité entre Bamako et Gao ?

Selon moi il n'y a pas de jalousie entre les deux régions. Mais je peux vous assurer que Gao redeviendra la capitale du Mali ; c'est juste une question de temps mais ça arrivera.

L'idée du fédéralisme vous en pensez quoi ?

Je ne connais rien du fédéralisme.

Quel est l'avenir de la réconciliation au Mali ?

Il y a beaucoup d'accords qui ont été signés et qui sont très bénéfiques pour la résolution de la crise. Alors si on venait à respecter le cours normal des choses. C'est-à-dire suivre le vrai processus et s'appliquer dans la mise en œuvre.

La prolifération des groupes armés où chaque groupe armé est une milice d'auto-défense pour protéger son seul territoire, est ce que l'accord n'ouvre pas la porte à ce phénomène ?

Si l'accord ouvre la porte à ça et je trouve que c'est une bonne chose parce que chaque groupe armé a une connaissance sur son territoire. Quand les MUJAO

étaient là nous étions plus en sécurité que le Sud (pas de braquage, pas de vol).

Quelles sont les politiques de réconciliation que vous préconisez ?

Faire une réconciliation avec qui ? Et entre qui et qui ? Ce sont des interrogations que j'ai soulevé lors de la rencontre au gouvernorat. La réconciliation c'est dans la salle mais ailleurs, autrement dit il faut aller sur le terrain et creuser sur la racine du problème.

Les racines du problème ?

*Les mains invisibles et l'Etat Malien (...).
Devant la France, on n'a aucun agenda sécuritaire. On est non seulement impuissant face à certaines situations mais aussi on n'est pas libre de nos actions et de nos choix politiques.*

Extrait d'entretien avec un ressortissant de Tessalit, tamasheq enseignant à la retraite

Selon vous quelle est la véritable cause de la rébellion et du conflit dans l'Azawad ?

Si l'on se fie à l'histoire de tous ces peuples là, hein, on voit que c'est une question d'instinct de conservation, chacun cherche à se protéger de l'autre parce que l'intégration en tant que telle qui soude les peuples ça n'a jamais été réussi . Les éleveurs vivent de leur cotés. C'est vrai qu'il y a des échanges mais ça c' est normal, les éleveurs qui échangent le riz contre le fromage ; mais l'intégration en tant que tel n'a jamais été très forte. C'est-à-dire l'interpénétration vous voyez. Donc si bien qu'il y a toujours eu une sorte de peur de l'autre. L'autre si je ne me rebelle pas il risque de me détruire, d'occuper mon espace. Donc voilà les réflexes qui sont entretenus par le contexte historique lointain quoi, la situation de crises. A cela est venu se greffer les considérations politiques.

La politique a emmené les populations à se dire il faut que j'aie un pouvoir politique pour que je puisse survivre, il faut que je sois député , il faut que je sois maître d'une circonscription d'un territoire , en tant que maire ou en tant que député pour la région ou le cercle. Donc il y a un besoin de pouvoir. Hier c'était un véritable besoin de survie physique, économique n'est-ce pas

parce qu'il y a trop de conflits, trop d'agression. Aujourd'hui c'est une survie politique : celui qui n'est pas érigé au sommet de la politique il a de grand risque qu'il reste sur le pavé.

Si vous regardez de près avec cette histoire de projet de découpage territorial, mais ce qui se passe illustre très bien la situation. Vous prenez un cercle comme celui de Tessalit qui est mon cercle, hier c'était trois communes, aujourd'hui on dit aux gens allez venez discuter pour partager, mais les appeler à ça c'est détruire carrément le territoire parce que chacun va vouloir ériger son territoire , son petit oueb en commune ou en cercle si bien que les propositions qui vont revenir sur la table au niveau du pouvoir central , pour la région de Kidal c'est 19 cercles contre quatre actuellement . Sur Tessalit il y'aura une dizaine de communes pour la commune de Tessalit seulement pas le cercle.

Les motivations profondes c'est que chacun veut être le plus fort sur son territoire pour que l'autre tienne compte de moi, comme ça s'il y a des choses dont on doit bénéficier de la part de l'extérieur, ou du pouvoir central en termes d'aide économique , chacun veut avoir sa part. La notion de part de territoire, ça va rebondir et ça ne sera pas du tout facile pour la stabilité sociale.

Est-ce-que ce n'est pas une forme d'affaiblir les communautés...

On dit organisation administrative c'est ça l'idée du projet , mais moi je dirais que c'est une désorganisation du territoire par la façon de faire , la façon de laisser faire les populations elles-mêmes . C'est une désorganisation systématique du territoire lui-même parce que au nord comme au Sud c'est extraordinaire. Regardez à Tombouctou , le monsieur avec lequel je parlais me disait que 94 communes sur la région de Tombouctou, c'est une utopie ; économiquement et même socialement c'est pas possible.

Si l'Etat laisse faire, aller dans cette direction ce qui va se passer ce que les communautés elles-mêmes vont se mettre les unes contre les autres et l'Etat sera un Etat lui aussi complètement affaibli ; parce qu'il ne saura pas satisfaire à toutes sollicitudes et finalement ça sera l'impasse. Qu'est-ce que l'Etat sur le plan financier peut faire avec des centaines et des centaines de nouvelles communes où est le budget national qui peut supporter ses projets de sociétés , il n'y en a pas au moment où même les caisses de l'Etat sont vides , c'est au même moment qu'on lance la réorganisation territoriale en créant de nouvelles entités partout sur le territoire national ; voilà quelque chose de tout à fait incompréhensible, je ne comprends pas

mais comme tu l'avais dit tantôt , il y a derrière tout ça une machination qui cherche à déstructurer tout ça pour que la réconciliation , la stabilité dont on parle qui sont des slogans de la communauté internationale, du Mali lui-même ne viendront jamais dans ce contexte ; ni la stabilité sociale ni la réconciliation , ni la stabilité du pays ne viendront.

Donc l'affaiblissement et pour ce qui concerne les zones de rébellions, ça c'est une stratégie qui peut réussir parce que quand on mettra les gens dos à dos , les uns contre les autres qui vont s'entretuer, hé ben le pouvoir central il se repose , il gagne dans cette situation. Pour lui c'est des ennemis, c'est des gens qui ont toujours été perturbateurs c'est des éternels rebelles donc s'ils s'affaiblissent par des conflits internes donc c'est tant mieux.

Ce qui est dommage c'est que ces communautés qui sont à 90% analphabètes n'ont aucune chance de comprendre le jeu, parce que avec l'analphabétisme, ils comprendront jamais si tout ça c'est pour les organiser ou carrément les anéantir, vous voyez, et ça avec des gens qui ne savent pas lire entre les deux lignes, ils n'auront jamais la possibilité de se protéger et de dire non et de reculer. Ils pensent que c'est une bonne chose pour eux. Les gens vont espérer que ce soit un épanouissement multidimensionnel alors que ce n'est que

l'affaiblissement. Il y a aucune condition objective réunie pour créer cela, ni au plan démographique ni au plan économique. Vous voyez les communes qui n'ont pas de budgets, qui n'ont aucune possibilité de mobiliser des ressources propres internes ; mais demain l'Etat va leur dire vous avez voulu devenir commune donc prenez votre chance et ça c'est logique et ça les gens ne comprennent pas.

Est-ce une fuite de responsabilité de l'Etat ?

Les communes qui existent déjà mais quel est leur niveau de développement aujourd'hui, il n'existe pas parce qu'ils ont toujours été entretenus depuis la décentralisation jusqu'aujourd'hui. Elles ont été entretenues par un oxygène extérieur , c'est des fonds qui viennent de l'étranger.. Ces fonds viennent de la communauté européenne , du japon , c'est tous les bailleurs . L'Etat sa part est insignifiante , donc on va créer des communes et créer une incroyable dépendance économique ; donc au lieu de se développer , on va carrément végéter , c'est le risque que je vois .

La question de l'émancipation des tribus

Bien sûr c'est clair ça , en interne même , indépendamment du projet de l'Etat de découpage, il y a cette motivation, profonde au niveau des couches sociales qui sont

jusque-là des couches sociales de seconde zone parce qu'elles ont acquis quand même la force militaire elles ont acquis un pouvoir économique plus ou moins intéressant , elles ont acquis une expérience par les voyages à l'extérieur n'est-ce pas ; elles ont acquis une expérience au plan politique avec la décentralisation et la démocratie et donc ce sont ces communautés qui disent écoutez nous aussi on veut émerger. Donc effectivement comme tu l'as dit c'est ainsi.

Quelles sont ces tribus en opposition

Au Nord si on prend Kidal , ce sont les Imghads et les Ifoghas. Imghads (Gatia, la CMA,) qui entretiennent un conflit. Vers la région de Ménaka se sont les Daoussak contre les Ifoghas (les nobles d'hier) . Donc c'est une lutte de classe qui est enveloppée dans des questions de politique ; on veut masquer la réalité profonde sociale. Ils se battent pour quelque chose , pour l'émancipation , pour ceux qui n'ont pas de place qui sont muselés , qui sont à l'écart de la gestion politique de la région ils ont besoin d'occuper une position maintenant qu'ils sont forts voilà...

Quels sont les enjeux des luttes à Gao

Les songhaïs à Gao qui ne veulent pas des touareg et des maures ; et tout cela, ça c'est aujourd'hui parce que traditionnellement ils coexistent, il y a de grandes relations

entre les songhaïs et les touareg de la région de Gao ; et comme il le disent là-bas, chaque Songhaï à son touareg et chaque touareg a son songhaï. Ils ont aussi des échanges. Certains songhaï ont des animaux gardés par les touareg, leur famille et amis. Les touareg aussi ont quelques biens voilà. Les relations c'est très étroit qui ont été mises en mal par la rébellion vers 1990 où les songhaï ont perçu les touareg comme des gens qui les menacent dans leur existence en revendiquant des territoires ; quand ils disent Azawad, Gao est dans l'Azawad vous voyez. Il y a donc nécessairement une réaction d'instinct de conservation, je reviendrai toujours là-dessus de la part des songhaï qui voient à tort ou à raison une menace qui planerait sur eux; si la gestion de tout cet Azawad revenait au touareg avec leurs terres avec leurs champs , qu'est-ce qu'ils vont faire ; c'est ça l'enjeu. Si les gens n'ont pas compris ça, les songhaïs ils cherchent c'est une réaction tout à fait naturelle ; même un animal quand tu le menaces sur son milieu de vie , il y'aura une réaction naturelle pour dire ça c'est chez moi tu ne peux pas me sortir de là ...

Comment pacifier tout ça ?

L'idée c'est de mener une politique nationale , vraiment des rencontres des peuples . Jusque-là je n'ai pas vu un leader politique du niveau national qui se soit

investi dans ce qu'on pourrait appeler véritablement la réconciliation nationale. Il y a toujours eu un pouvoir national fort qui veut toujours régler les problèmes par la force par la violence , par le militaire et ça ce n'est plus possible aujourd'hui. Donc la première des choses à faire c'est de ne pas créer les milices. Les milices c'est un danger. Créer des milices d'autodéfense par rapport à quoi ; quand tu dis milice d'autodéfense tu vois déjà la connotation, hein.

Donc si l'Etat en tout cas en 1990, il a beaucoup joué dans la création des milices , donc ce n'est pas étonnant qu'on le voit surgir encore dans le conflit de 2012, ils sont devenu beaucoup plus denses, ça ça ne fait que dresser les communautés les unes contre les autres et là le pouvoir central participe à ça en général: armer certains contre d'autres , ça c'est une politique nationale désastreuse, c'est un désastre même pour la stabilité nationale du pays , donc vous voyez.

Donc langage de la vérité, langage de rapprochement des communautés, efforts économiques en direction des ruraux parce que c'est eux qui se révoltent en général, effort dans le domaine de la bonne gouvernance , dans une justice mieux rendue, effort de démocratie envers tous pour tous. Beaucoup de choses vraiment qui doivent être mises en œuvre par le pouvoir

central pour qu'on retrouve une nation. La nation c'est beaucoup de communautés mais pour les réunir c'est un travail de rapprochement qu'il faut faire, pas un travail de divisions ; et vraiment hein désarmer. Une politique d'aller vers l'armement que ce soit dans les communautés ou au niveau du gouvernement c'est dangereux parce que l'armement quand il est là à un certain moment on peut être tenté de l'utiliser.

Il y a aussi dépasser les stéréotypes. Il y a beaucoup de stéréotypes qui sont entretenus par le pouvoir qui a toujours montré aux populations, notamment le Sud , que les gens du Nord sont des rebelles, des racistes ça ce n'est pas sérieux , ça ce n'est pas responsable. Ce discours est entretenu par des politiques, les gens du Nord sont des racistes, sont des esclavagistes racistes.

Pourquoi ce discours est entretenu chez les gouvernants ?

Il y a une souffrance de l'Etat malien tous azimut parce que l'éducation n'est pas suffisamment menée, au nord comme au sud. Vraiment on n'instruit pas les enfants. L'éducation, les gens ne sont pas à l'école, on perpétue l'analphabétisme au niveau des populations notamment les ruraux , si bien que les préjugés vont survivre , le rejet des autres; la rencontre ne peut pas se faire entre des gens qui ne se connaissent pas. Il

faut travailler sur le chantier de l'éducation si l'on veut résoudre beaucoup de problème, l'éducation des populations mêmes en leur donnant les bonnes informations, en leur donnant des explications de rapprochement des communautés, pas de rejet. Toute cette politique qu'on utilise en général afin d'accéder au pouvoir ça doit être bannie. Ce n'est pas parce que je veux être ministre que je dois essayer de tromper les populations là-bas pour qu'elles me disent celui-là c'est lui qui est bien, il va les protéger , il va faire ceci mais non.

Que pensez-vous de la prise en compte des politiques d'éducation dans l'accord de paix ?

Complètement absentes, on l'a dit aux gens-là. On leur a dit vous vous êtes partis négocier quoi finalement , une régionalisation qui est déjà là mais l'essentiel vous l'avez oublié . Quelle est la place qui est réservée à l'éducation dont vous avez fort besoin dans vos accords. Vous avez oublié l'essentiel et ce n'est pas à l'Etat qui veut vous maintenir dans le sous-développement et l'analphabétisme qui va vous le révéler.

Sinon un pays vraiment responsable, il va voir tous les aspects de l'accord et dire ben non, vous n'avez pas mis ça mais on va le mettre ça peut aider à l'amélioration de la situation mais ça pas été le cas.

Que pensez-vous du multiculturalisme comme solution aux conflits ?

C'est quelque chose qui doit être porté par l'Etat, le premier acteur qui doit mettre ça en œuvre c'est l'Etat hein. Il faut qu'il y ait une volonté politique de l'Etat pour que cela advienne. Tant qu'il n'y aura pas de volonté, on aura fait de beaux discours, des slogans théoriques de rapprochement des peuples mais ça restera toujours lettre morte. Il faut une volonté politique qui va dans ce sens. Le Mali est un pays multiculturel, multicommunautaire. Il faut faire tout de suite, c'est urgent à arrêter les contradictions entre les communautés.

Il ne faut pas dès qu'il y a un conflit intercommunautaire qu'on se dise est ce que l'Etat ne joue pas au pyromane ; donc il faut qu'il y ait une véritable volonté politique d'asseoir le multiculturalisme, la nation. La nation ne peut pas se construire sans l'interpénétration des peuples ; l'interpénétration culturelle , interpénétration sociale, les mariages mixtes , les voyages, le théâtre , beaucoup de choses qui feront qu'on se connaîtra mutuellement. Pour s'accepter, il faut se connaître, et s'aimer , on ne peut pas s'aimer si on ne se connaît pas voilà et le premier acteur c'est l'Etat. Introduire ça

dans les politiques régionales. Toutes les régions proches les unes des autres doivent initier des jumelages multiformes. Vous voyez une région comme celle de Kidal celle de Ménaka doit travailler avec Tombouctou, Gao, ainsi de suite.

Pourquoi ne pas transcender cela pour venir sur les régions du Sud dans leurs relations de Jumelage, de relations d'échanges culturels sur beaucoup d'aspects. C'est cela, tant qu'on veut rester chacun dans sa frontière qu'on veut garder jalousement, ça ne peut pas nous conduire à la construction d'une nation, ça ce n'est pas possible

Et là si demain par l'évolution et le développement du politique, les régions en viennent à l'idée de fédération ça va être des fédérations pacifiques des fédérations cautionnées par tout le monde. Mais si on veut les imposer aujourd'hui ce n'est pas possible. Il n'y a aucune possibilité aujourd'hui telle que les choses se présentent du point de vue divergences intercommunautaires interculturels. C'est quelque chose à construire. Le multiculturalisme doit se construire et le maître d'ouvrage de cette construction c'est l'Etat. (L'enquêté m'invite à déjeuner) ...

Annexe 2 : extraits entretiens de terrain Sénégal

Extrait d'entretien avec feu Abdou Elinkine, secrétaire général du MFDC

Le sindola en réalité comme chez nous en diola, signifie chez nous. En effet le sindola c'est la pensée de l'abbé. Sindola : "Le monde boîte à lettres considéré comme un village planétaire sans distinction de couleur Ni de race ni de religion". Au niveau du logo du sindola tu as la gourde qui représente la tradition, le bakin , tu as la croix qui représente la religion catholique et l'étoile qui te représente la religion musulmane tout ça dans un coeur vert, pourquoi parce que la nature⁴¹⁷.

Dans la vie même des casamançais on ne met pas de frontières entre les religions. C'est ça le plus grand fléau qui est en train de gangréner tout le monde. Tout ce qui se passe dans le monde c'est le non-respect de ça ; donc moi je dis que donc à travers le sindola on trouve le remède au problème qu'on dit d'intégrisme et tout cela, et c'était ça un peu le comportement de l'abbé à l'époque parce que quand tu entres dans le bureau tu vois l'abbé avec sa soutane, tu le vois avec une tenue traditionnelle et nous qui l'avons connu quand on était aux œuvres, c'est quelqu'un qui maîtrise bien le

coran . Il avait son nom musulman. Il s'appelait Alhadji Thierno Sangaré (rire).

Il avait aussi dans son comportement, c'était quelqu'un qui ne buvait pas qui ne fumait pas. Bon c'était peut-être, ce sont des choses que les musulmans aiment s'approprier. Donc la véritable vision de l'abbé c'était ça : il dit que le monde doit être conçu comme un village planétaire sans distinction. Et il dit que la Casamance est la patrie céleste où Dieu veut rassembler tous les fils du monde mais à condition qu'ils acceptent le commun vouloir de vie commune.

Donc si tu vois un peu le concept de l'abbé dépasse même le contexte du mouvement. C'est-à-dire l'homme dans sa valeur dépasse même le contexte du mouvement. Il était dans un contexte mondial. Donc pour moi chez nous c'est quoi Sindola c'est chez nous, chez nous ça peut être l'Afrique ; ça peut être le continent, l'Europe; partout on doit se sentir bien à condition qu'on accepte le commun vouloir de vie commune.

Je fus combattant, après le maquis je l'ai approché, il m'a demandé de venir rester avec lui de travailler avec lui; j'ai su que

⁴¹⁷ L'interviewé m'explique la représentation imagée du « Sindola » à travers une photographie collée au mur de son bureau entourée de nombreuses autres affiches.

l'homme n'était pas compris. On l'a taxé de n'importe quoi mais en réalité c'était un homme de paix, tu vois.

Pourquoi il n'était pas compris ?

C'était quelqu'un qui était même révolté sur l'église, quand il m'a raconté son parcours, très tôt il y avait des choses qu'il ne partageait pas au sein de l'église parce qu'il n'arrêtait pas de me dire que les religions révélées ont souvent tendance à prendre les religions traditionnelles comme une religion (inférieure)... et que l'homme malgré qu'il était prêtre, il se disait que les véritables valeurs de Dieu se trouvaient même dans la religion traditionnelle parce qu'il voit que même les religions révélées ont pour fondement les valeurs de Dieu, mais il voit que c'était un peu saupoudré d'une sorte de concurrence entre le monde musulman et le monde catholique, et la religion traditionnelle c'est celle-là qui exprimait exactement la volonté divine.

Dans les religions révélées il y a des logiques concurrentes alors que dans la religion traditionnelle il n'y a pas de promotion de soi ou d'intérêt. C'est le commun vouloir de vie commune.

Est-ce que le MFDC a disparu avec le décès de l'abbé

Tu me poses une question qui a une fois... quand l'abbé était mort on m'a interviewé en me disant est-ce que c'était la fin du MFDC. J'ai répondu à l'autre mais quand il y avait l'islam nous on ne savait pas on ne

connaissait pas le prophète et pourtant l'islam existe jusqu'aujourd'hui mais qu'est-ce qui fait que l'islam existe le gars me dit si l'Islam existe parce qu'il y a le Coran le Prophète est mort il a laissé le Coran qui est une référence; Jésus Christ aussi a laissé la Bible comme référence c'est ce qui a fait la conduite de la religion et moi je lui dis oui nous on a une Bible qui s'appelle « Casamance pays du refus ». Donc moi je dis qu'aujourd'hui le MFDC ne peut pas avoir une fin; Et moi je dirais si le MFDC est une religion l'abbé Diamacoune est mon prophète et « Casamance pays du refus » est ma Bible (rire).

On voit les divisions après la disparition de l'abbé...

Ah oui les gens aiment le dire mais ce n'est pas exactement vrai parce que même du vivant de l'abbé il y avait de la division. Mais cette division a été créée par qui par l'État lui-même vous verrez qu'il y avait à l'époque le front Nord qui est parti c'est Kamougué. C'était du vivant de l'abbé. Il y avait le front Nord le front Sud et même du vivant de l'abbé il y avait une scission au sein du front Sud il y a ceux qui sont partis vers Cassolol et ceux qui étaient restés avec Sidi. En effet ceux qui étaient partis vers le nord la majorité était du département de Bignona. Un front Sud existait déjà... Il y a eu une division dans le front Sud et le Bandial est parti. Ils ont laissé là les autres

membres du département Oussouye et du Casa...

Comment réunifier le MFDC ?

L'ennemi continue toujours à mettre de l'argent à nous diviser c'est vrai que l'abbé n'est plus. Nous avons ces problèmes autour de ça qu'est-ce que j'ai utilisé comme solution. Quels que soient les divisions ils sont les fils de pères et mères, donc moi j'ai utilisé les mécanismes traditionnels pour essayer de régler les problèmes de ces divisions. Donc quand je suis venu, nous avons commencé à travailler avec les politiques, les mamans et les papas parce que les divisions du maquis commençaient à affecter même les populations. On a donc créé Mangoukro. Mangoukro était le fief du départ de la marche. C'est là que le pacte a été scellé, pas de couteau. Donc puisque à Mangoukro il y avait un pacte autour d'un fétiche donc nous avons repris le grand fétiche de départ qui était Mangoukro avec comme vertu nous avons du respect pour les armes mais pas d'armes c'est ça le pacte.

Il faut explorer toutes les luttes il y a donc le combat culturel, le combat même économique. L'abbé a fait une partie de son combat culturel c'est-à-dire de faire imposer l'idéologie du mouvement. Les combattantes eux aussi ont eu à faire son combat armée mais il y a l'autre lutte qui est la lutte culturelle parce que la culture est la

voix la plus rapide pour accéder à l'indépendance.

En 82 il y a eu la marche on a tiré sur les gens mais nous on a repris la marche culturellement et personne ne l'a arrêté cette marche. L'exemple c'est quand l'abbé Diamacoune est décédé à l'église on a vu des gens chanter des chants musulmans d'autres des chants traditionnels d'autres encore des chants religieux chrétiens. C'est là que ça m'a inspiré et j'ai vu le format de la lutte culturelle. C'est pas évident qu'un musulman puisse chanter des chants religieux pour un prêtre. Même Serigne Touba n'avait pas ça (rires). Tu vois par exemple Touba c'est une petite secte qui a pu s'imposer sur un état pour avoir une autonomie. Donc voilà un prêtre qui vu sa dimension peut faire trois fois ce que Touba à fait. Puisque militairement ils savent qu'ils ne peuvent rien contre nous maintenant là il faut une lutte culturelle et culturelle parce que quand on arrive à réunir autour de Mangoukro les papas et les mamans de Salif les papas et les mamans de César c'est quelque chose...

J'ai été un des principaux acteur qui a amené l'abbé à signer le processus de paix . D'autres aujourd'hui peuvent s'en approprier mais c'était mon processus. Administrativement nous avons poussé l'abbé à aller rencontrer Abdoulaye Wade. J'étais avec feu Bertrand, le général Fall, il y avait Latif Haïdara et Abdoulaye

Wade. C'est là que le général Fall nous a dit quand Wade arrivait au pouvoir il a convoqué tous les officiers du Sénégal pour réfléchir autour de la question Casamance. Mais je vais vous dire franchement c'est moi-même Abdoulaye Wade qui avait dit que la stratégie a utilisé c'était de les diviser. Mais on n'est pas arrivé mais je me rappelle une fois à une conférence le colonel Fall à l'époque disait que si nous les divisions on a besoin après de les réunir pour faire la paix et entre le frère et nous ils choisiront le frère.

Général Fall avait pris la décision de négocier même s'il devrait avoir indépendance il préférerait des nations frères que ennemies. Mais ce sont les généraux qui lui aurait dit de leur fournir des armements nécessaires pour régler le problème en 3 mois. Ce n'était donc pas les 100 jours de Wade, c'était les 100 jours des officiers. Il a attendu 6 mois après pour convoquer et c'est là que le général Fall lui a dit maître là je suis votre stratégie. C'est là que Wade l'a choisi et a fait de lui responsable du dossier Casamance.

Bertrand était le chef de délégation mais j'ai proposé une feuille de route à Wade je lui ai dit je vais amener Diamacoune à venir

signer un accord de paix. Je lui ai dit je vais amener l'abbé mais je pose des conditions d'abord organiser une réunion du MFDC il demande vous avez besoin de combien je lui dis 6 million. Discuter d'un seul point renoncer au langage des armes pour la résolution du problème en Casamance. Nous avons utilisé cet argent pour organiser des manifestations en invitant des groupes les différentes ethnies pour prouver à l'international que c'était pas un problème diola mais bien Casamançais.

L'accord est fait le 31 décembre maintenant pour aller à l'accord il fallait les conditions. Nous on a proposé d'abord de renoncer aux armes pour le règlement du conflit; nous avons ensuite proposé de réparer les inégalités pour établir des relations de confiance.

On leur avait tendu un piège ils ont compris plus tard parce que on a voulu que l'abbé signe avec le président ça serait comme si c'est deux Etats qui signent. Donc lors de la signature on était présent mais ils ont présenté le ministre de l'Intérieur pour signer l'accord de paix avec l'abbé Diamacoune qui a été contraint.

Extrait entretien avec un ex-combattant et leader de l'aile civile du MFDC

Quelles sont les causes de la guerre ?

Je pense qu'il y a des causes économiques et culturelles. Cette région là il y a une négligence, le côté économique et le côté politique et culturelle. Il y a eu une très grande négligence...

Est-ce que vous pensez que le Nord est plus favorisé que le Sud ?

Jusqu'à présent il n'y a pas de changement, on est toujours sur la même position. Parce qu'on fait semblant mais concrètement il n'y a rien. J'ai comme l'impression que si on parle d'économie c'est l'agriculture qui devrait être intensifié au niveau de la région. Ce qui peut permettre aux gens de parler d'autosuffisance alimentaire, mais malheureusement jusqu'à présent nous avons vraiment l'impression qu'il y a toujours un blocage parce que sincèrement rien ne se fait.

Qu'est-ce qui vous a conduit à vous engager dans le MFDC ?

Moi c'est en 1982, c'est vrai que je ne connaissais absolument rien du MFDC, je n'ai pas connu le MFDC mais il y a eu un de mes grands frères qui m'a sensibilisé par rapport à la position aujourd'hui de la Casamance. Parce que les gens parlent de la Casamance qui veut se séparer du Sénégal donc il a eu à me convaincre

jusqu'à ce que je me suis intéressé parce que quelque part moi comme nous avons vécu, nous sommes nés avant les indépendances nous avons compris avec la sensibilisation que effectivement il y a eu quelque part une négligence totale au niveau de cette région. Et il y a avec beaucoup de frustrations et alors ça m'a convaincu jusqu'à ce que j'ai adhéré alors. C'est vrai que le conflit a duré mais (interruption de l'entretien par un visiteur).

Donc moi je crois que c'est à partir de cette sensibilisation, j'ai fait mes analyses, avec mes analyses propres je me suis dit effectivement il y a quelque chose qui cloche entre le Nord et le Sud, parce que vu ce que les gens ont constaté la culture n'est pas la même, tout est différent bien vrai que je ne connaissais pas le Nord, mais c'est maintenant que j'ai compris mieux. Au début effectivement dans mon cœur j'ai senti une frustration, cause pour laquelle j'ai adhéré en 82.

[En 82 déjà ?] Oui, c'est nous qui avons créé le maquis. J'ai assisté à la marche de 82. En 83 j'ai participé aussi et c'est en 83 que j'ai fait ma troisième (cycle secondaire), après la section d'octobre, parce que je savais que je n'allais pas réussir. Déjà le problème est ancré dans ma tête, donc j'ai fait semblant, je suis allé

écrire rek mais je savais que je n'allais pas réussir. Je ne me suis pas concentré à l'école, donc en 83.

Effectivement la rentrée plus intensive, et après cette bataille-là moi je ne suis pas rentré immédiatement parce que mon oncle avait voulu que je continue les cours, mais entre-temps j'ai fait les démarches trois mois pour reprendre les cours et je me suis dit mais tout ce que j'ai touché est-ce que moi je peux continuer mes études et je me suis dit non, ça c'est comme une trahison, je dois rejoindre mes hommes ils sont dans le maquis. Et c'est ce jour-là j'ai rendu tout l'argent que m'a donné mon oncle, il m'a remis une partie et je me suis préparé pour aller rejoindre là-bas. Donc on est resté là-bas.

Mais comme moi je suis plus jeune, parmi tous les gens. Je peux faire des déplacements sans être repéré. Donc depuis 1983 j'ai commencé à faire des missions. S'il y a complication le chef m'envoie, il me dit va rendre compte à nos sympathisants pour qu'ils puissent être à l'aise parce qu'il y a à chaque fois de mauvaises informations qui tombent. Donc on m'envoyait en mission, depuis 83 je faisais la navette. On est parti on est parti, jusqu'à ce que le chef (Sidi Badji) a commencé à voir par rapport à ce qu'il gère (...) pour qu'on puisse avoir des relais parce que la majeure partie de ceux qui étaient allés dans le maquis c'est

des vieux. Et une rébellion ce ne sont pas des vieux qui peuvent gérer ça. Ce sont des jeunes parce qu'ils vont faire face à des militaires. Il faut des mouvements il faut faire du sport, donc ils peuvent emmener du lourd et les vieux-là ne pourront pas donc c'est là qu'on a commencé à recruter, les « salif là » (Salif Sadio, actuel chef rebelle du front Nord) ont rejoint le maquis vers la fin de l'année 1984 avec les Kamougué (un ex combattant du MFDC). Moi depuis lors le chef Sidy Badji m'a pris comme un missionnaire principal. Maintenant Léopold (combattant décédé en 2000) qui était son adjoint il a pris aussi un de mes collègues qui s'appelle (anonymat), donc comme aussi son missionnaire principal. Donc nous deux, c'est nous qui faisons la navette entre le maquis et la société civile. S'il y a quelques choses, des cotisations, des participations, c'est nous ...

Pourquoi vous avoir choisi vous ?

C'est une question d'âge. Comme on était les plus jeunes c'est nous qui pouvons faire cette mission et quand on le fait on est pas vu parce qu'on est pas connu par tout le monde, par les autorités, seuls les gens qui sont dans nos villages savent que nous on est dans l'affaire. Donc c'est très difficile de nous identifier

Donc on a toujours des rencontres avec les populations, si quelqu'un nous envoie on va

chercher, s'il y a des médicaments à chercher on va voir avec des infirmiers ou des enseignants, il va payer les médicaments.

Pourquoi Salif est-il radical sur sa position d'indépendance ?

C'est lui qui le sait. Je ne peux pas le dire mais je sais qu'avec cette position là les gens ne vont jamais s'en sortir, parce que dans un processus il y a le gagnant-gagnant. Si quelqu'un te tend la main, tu dois lui tendre la main jusqu'à se saluer, mais tant que eux ils sont dans ce radicalisme intégrité territorial/indépendance, maintenant les souhaits de cette population c'est quoi, c'est toujours à considérer parce que les gens vont se retrouver en guerre. Nous nous pensons ce n'est pas ça qui va régler la question. Il faut que les deux parties acceptent d'aller à la table de négociation pour discuter de cette question, lui il va laisser l'intégrité, l'autre va laisser l'indépendance pour voir l'intérêt des populations casamançaises, parce que ce ne sont pas les populations casamançaises qui ont demandé une indépendance c'est une partie de la population qui a demandé l'indépendance. Donc c'est deux choses qui sont différentes. Donc toi tu es libre de parler de l'indépendance de cette Casamance là on ne peut pas te l'interdire, c'est vrai que nous nous sommes du MFDC,

on ne peut pas t'interdire de parler de l'avenir de la Casamance. Mais nous nous sommes libres aussi de notre position de l'indépendance mais on peut se croiser quelque part. Quand on va voir qu'avec la position de l'indépendance ça va faire avancer le processus, on ne peut pas dire voilà nous maintenant on ne va pas parler d'indépendance : venons on s'assoit on ne parle plus d'indépendance. Arrivé là-bas il y a au moins on est venu te consulter et tu as donné ton point de vue par rapport au développement de cette région-là, tu vas donner ton point de vue. On prend comme un document de discussion. Mais la priorité c'est de réparer tout ce qui a été dérangé par rapport au développement de cette crise-là. Les gens ont fui leur village, ils ont abandonné leurs terres, il y a des routes qui sont abandonnées parce qu'il y a des mines mais il faut réparer tous ces trucs et en fonction de ça il faut mettre l'accent sur et c'est ça la négociation.

Comme ils ont oublié, ils n'ont pas voulu développer cette région-là. Il faut reprendre l'agriculture. Il faut reprendre, creuser le fameux fleuve qu'on dit qu'on ...il faut créer des ports, il faut créer le port international de Tobor qu'ils sont en train de colmaterdonc ça c'est des revendications d'abord en attendant que les gens aillent à la table de négociation. Ça fait partie. Et l'État n'a pas le droit de

bloquer ça parce que tous les bailleurs sont là pour que cette Casamance puisse avoir une stabilité. Tous les bailleurs du monde, tous les pays du monde.

Après les investissements de développement, est ce que vous ne prendrez pas l'indépendance ? est-ce que ce n'est pas l'État qui perd ?

Mais non, nous on a perdu combien depuis les indépendances jusqu' à présent et Senghor disait que c'est le grenier du Sénégal. Donc pourquoi il ne se sont pas accentué sur l'agriculture parce qu'ils savent que s'ils le font les casamançais là, les fils de la Casamance n'iront jamais au Nord.

Qu'attendez-vous de l'État ? que voulez-vous que l'État reconnaisse ?

Non c'est-à-dire ce n'est pas un problème de reconnaissance au niveau de l'État mais au niveau des deux parties parce que comme le problème a perduré ça permis que tout le monde de tirer des intérêts, maintenant ce sont les intérêts-là qui bloquent le processus.

Au niveau de l'État il tire énormément de profit par rapport à cette crise et du côté du MFDC c'est la même chose. Il y a des gens qui ont la bonne volonté de faire vraiment, d'en finir avec ce problème mais parmi les deux parties il y a d'autres qui n'en veulent

pas. Nous on a toujours envie de dire que ceux qui sont à l'extérieur qui se réclament du MFDC c'est eux qui bénéficient mais concrètement les gens n'en bénéficient pas, parce que tant qu'on trouvait aujourd'hui cette paix-là, ces gens-là comment ils peuvent vivre là-bas parce qu'ils se disent des réfugiés, ils vont revenir. Le jour on va signer des accords on va retrouver la paix eux ils vont revenir. Voilà pourquoi ils ont des gens qu'ils manipulent ils leur envoient des miettes pour qu'ils continuent à vivre. [Vous parlez de qui ?] Je dis ceux qui sont à l'extérieur qui se réclament du MFDC (l'interviewé cite des personnes en vie que nous gardons sous anonymat), la racaille là, tous ces gens-là, il y a d'autres qui sont cachés...

Vous vous sentez trahis ?

Non c'est pire qu'une malhonnêteté parce qu'eux ils ne visent pas l'intérêt de la population. Eux ils visent leurs intérêts propres parce qu'ils peuvent emmener leurs familles à l'extérieur et ils nous laissent ici.

Prenons mon cas (l'enquêté se désigne par son propre prénom et nom), ce n'est pas parce que je ne peux pas faire comme les autres mais compte tenu de mon engagement par rapport à cette affaire. Il y a eu des gens qui sont morts parce qu'ils ont eu confiance par rapport à ce que je leur ai dit. Ils sont morts et donc comment moi un

de ces quatre matins on me voit en train de faire, d'oublier pour faire Ces gens qui ne sont pas encore morts et qui sont là, ils peuvent me poser la question de savoir, mais toi là où est-ce qu'on en est par rapport à la situation : moi je vais leur dire non parce que , maintenant je ne sais pas ce qui se passe, qu'est-ce que moi je vais leur dire, c'est une trahison , c'est une haute trahison. Voilà pourquoi nous nous sommes dit vaut mieux mourir avec cette population mais on ne va jamais... notre éthique ...

A propos des négociations pour la paix en Casamance qu'est ce qui n'a pas marché ?

La question-là est très pertinente, moi je dirai que c'est pas l'État, je ne peux pas accuser l'État parce que comme aujourd'hui l'État est prêt à aller à la table de négociation avec le MFDC, mais pourquoi le MFDC ne fait pas autant. S'il y a blocage c'est nous-mêmes qui nous sommes fait bloquer parce que les gens ne veulent pas être ensemble, pourquoi ils ne veulent pas être ensemble, il y a eu des moments où les gens se sont fait la guerre et d'autres ne veulent pas pardonner. Comme Salif, il ne veut pas pardonner le fait que ses camarades sont allés lui faire la guerre jusqu'à ce qu'il a quitté la zone Sud pour aller vers la zone Nord (c'est lors de la guerre de Junta) ; parce que l'État du Sénégal a profité pour intervenir au niveau de la Guinée Bissau (opération Gabou)

mais l'objectif ce n'était pas pour intervenir là-bas non non, c'était calculé pour le MFDC. L'intelligence des gens ce qu'ils se sont dit si on laisse ces gens-là combattre seuls après ils vont revenir sur nous donc on a dit on va aider les guinéens à combattre ces sénégalais là pour qu'ils ne puissent pas dominer après les gens se sont impliqués mais après mais comme il y avait des problèmes entre eux (c'est-à-dire je ne maîtrise pas tellement le problème qu'il y avait entre eux) nous on était un peu isolé

...

Quand Salif a remplacé Léopold les gens de Bignona qui le connaissait ont dit non, nous on ne veut pas que Salif remplace (Salif traite l'autre camp de corrompu et donc refuse de les rencontrer).

Quelle est la solution de sortie de crise ?

La première sortie de cette crise là c'est accepter d'être ensemble pour être fort, pour faire face ensemble à l'État du Sénégal. Avec la politique de Salif ce n'est pas possible. Ce que nous, nous sommes en train de faire (Abdou n'est pas impliqué), nous sommes en train de les pousser pour qu'ils puissent ouvrir complètement les yeux parce que nous ne sommes pas nés dans cette brousse-là, ils doivent sortir. Il y a des gens qui ont fait des enfants, donc il faut qu'ils aient au moins quelques choses avec ces enfants-là, il faut avoir l'amour de

ces enfants-là parce que tu ne peux pas mettre au monde des enfants et après tu disparais ailleurs. Les enfants est-ce qu'ils vont te reconnaître demain comme leur papa, parce qu'ils n'ont rien, aucune éducation venant de toi ; donc maintenant ils commencent à comprendre qu'il faut qu'on fasse le maximum pour s'entendre , pour s'unir. Quelque part il y a une manipulation au niveau de César (avec Tamba installé à l'étranger) parce qu'on parle de leadership, d'état-major etc. Nous, on est condamné à parler, j'ai des ennemis partout mais je m'en fou il faut parler. Il faut que les gens parlent avec l'État du Sénégal un point un trait. Maintenant s'il doit y avoir indépendance ce n'est pas moi qui vais déclarer ça, s'il doit y avoir séparation ce n'est pas moi.

La bataille revient à nous qui sommes sur le terrain, il faut avoir pitié de cette population là ; maintenant tous les diolas sont devenus mendiants et tous les casamançais sont devenus mendiants c'est dommage, même nous on est devenu mendiants. Les collègues avec qui on a fait les bancs ensemble, si on est ensemble on est un peu frustré par rapport à certaines questions : nous, nous ne sommes pas des intellectuels humm (**pensez-vous que vous avez perdu du temps ?**), Non on n'a pas perdu du temps (le ton monte) ça permet même ceux qui ont refusé le problème de

séparation du Sénégal, leurs enfants, à partir de cette crise là ils ont eu quelques choses, donc c'est très important, voilà où c'est positif. Les gens ne doivent pas nous blâmer parce qu'on a fait sortir, parce qu'on a créé cette situation ; d'autres peuvent critiquer mais la majeure partie ils vont dire vraiment il y a des avancées.

Est-ce qu'en t'engageant tu te disais que tu vas devenir cadre dirigeant de la Casamance indépendante ?

J'étais très jeune ; malheureusement j'ai trop perdu et si j'avais ce bagage là j'allais sortir un livre parce qu'avec l'expérience que j'ai, j'ai vécu de part et d'autre au niveau des populations et au niveau du MFDC.

En 82 c'était la première marche pacifique. C'était une marche pacifique mais il y a eu une résistance parce que la police était venue pour nous barrer. Les gens ont résisté et on s'est bousculé là-bas jusqu'à ce que la marche les a repoussé. Après cette marche-là, il y a eu une répression et dénonciation ; ben d'autres ont fui. Les gens se sont encore retrouvés autrement pour s'organiser. On faisait des réunions jusqu'à encore se préparer, le maquis c'était en 83 ; ç'a commencé à Kandialang. C'est là-bas que les gens ont préparé l'attaque de 83. Maintenant après l'attaque de 83, quand Sidy Badji son adjoint été abattu, il a

demandé à se replier. Moi j'étais sous le commandement de Léopold. On avait fait deux groupes, nous on est parti pour la gouvernance. C'est au niveau du rond-point qu'on a été bloqué. Ils ont tiré, ils ont fait des tirs croisés. Ils ont abattu là-bas des gens parce que les gens voulaient forcer. Finalement on s'est arrêté là on n'est pas arrivé à la gouvernance, depuis 9h jusqu'à 14h. Donc après le repli moi je suis allé avec mes amis à Djibélor. Je suis resté là-bas jusqu'à 19h, 20h, j'ai progressé, je suis venu ici. Et Sidi Badji il s'est replié à Kandialang, après il est parti à Bouhouyouun, c'est le premier cantonnement du maquis à la frontière de la Guinée-Bissau, c'est là-bas. Et moi j'ai fait un mois ici avant de les rejoindre.

Comment vous vous êtes organisés ?

Cette organisation, c'est l'État même qui a permis au MFDC de s'organiser parce qu'au début il avait négligé. Il ne pensait pas qu'on allait arriver là, c'est pourquoi eux ils ont toujours cantonné sur la pression de la répression. C'est là où ils ont posé leur poids, parce qu'ils avaient promis aux gens quand tu dénonçais on te donne un sac (de riz), et donc les gens continuaient à dénoncer et c'est comme ça qu'on a perdu des gens. Les gens se sont dit vaut mieux rejoindre le maquis et c'est ce qui a rempli le maquis mais dès le début le chef lui-même il savait que si on échoue on est obligé de

rejoindre le maquis donc il faut se préparer à ça. C'est pourquoi quand son adjoint a été abattu (Aliou Badji) il a demandé à la troupe qu'il a dirigé de le rejoindre.

Comment vous viviez ?

Quand on était ici (c'est-à-dire proche de Ziguinchor), on venait on cherchait du riz et on ramenait, il y avait des cotisations donc ça nous a permis de bien gérer. Mais après le repli de 83, c'était très difficile d'emmener quelque chose là-bas, on mangeait des ignames ; pour emmener du riz il fallait faire des zigzag pour venir jusqu'ici, et vous pouvez rester pendant une semaine, c'est pourquoi tu peux rester une semaine sans aller aux WC. Après on tuait les bœufs, c'est la viande seulement qu'on croquait, pas de riz rien, ce n'est pas accompagné de quelque chose : un plat par jour.

Est-ce que maintenant les combattants mangent mieux qu'avant ?

Ha oui parce qu'il y a le riz, l'accompagnement, l'argent ... **Et militairement ?** C'est ce que je vous dis les bagages que je prenais au camp militaire, ça nous permettait de nous entraîner. On se formait au départ avec des bâtons. Les armes c'est autre chose mais ce n'était pas la guinée; il y avait d'autres qui avait permis d'avoir des armes automatiques déjà utilisées , mais malheureusement par

manque de diplomatie, la Guinée a profité pour bloquer un certain nombre de matériel ...

Quels sont les enjeux du conflit aujourd'hui ?

Les enjeux sont énormes, il y a le trafic de bois, le zircon, la cocaïne tout ça , donc c'est ...tu ne peux pas comprendre. Le trafic

de l'argent sale, et l'argent n'est jamais sale. Quand il y a la guerre, même au niveau de la Guinée il y a des casses de banque.

Le MFDC est mal parti parce qu'il n'avait pas un leader politique, c'est le leader politique qui a manqué au MFDC, voilà pourquoi nous sommes là aujourd'hui.

Extrait entretien avec un ex-combattant du MFDC

Les gens font-ils la guerre pour l'indépendance ou l'autonomie ?

Ça n'a jamais été une question d'autonomie mais d'indépendance pure et simple. La Casamance n'a jamais parlé d'autonomie. C'est le gouvernement qui parle d'autonomie. C'est eux qui disent que la Casamance est sénégalaise, mais la Casamance n'a jamais été sénégalaise. Ce n'est pas le Sénégal qui va nous donner l'indépendance mais la France sait que la Casamance est un pays entier...

Pourquoi donc l'indépendance à tout prix ?

Parce que c'est un droit. Depuis la première et seconde guerre mondiale, nos ancêtres sont allés en guerre. Ce qui fait le plus mal c'est que ce sont nos vivres qui ont servi à la guerre. Eux ils ne peuvent pas nous rembourser. Et quand ils ont demandé de les aider à renforcer leur économie, et ils ont écrit noir sur blanc ...

Obligatoirement il faut l'indépendance. L'indépendance ne se donne pas mais elle s'arrache. Tous les peuples qui ont réussi l'indépendance sont bien organisés. Ce n'est pas que nous ne sommes pas bien organisés.

Regarde à la marche de 82, les casamançais n'avaient pas d'armes, il y

avait que l'eau et la colombe qu'ils ont jeté en signe de paix, de non-violence.

(....)

Est-ce qu'il existe d'autres raisons ?

Ils veulent aussi avoir accès aux ressources naturelles le pétrole à nos frontières avec la guinée, l'or de Sabadola, tout ça leur suffit pas, là ils viennent exploiter le zircon, alors que ça nous appartient. Tout le monde connaît les effets néfastes de cette exploitation. Ça ne peut pas continuer. Le Sénégal vit toujours aux dépens de la Casamance depuis lors. Il faut que ça cesse. Un désert ne peut pas nourrir une forêt.

Nous on sait que la Casamance un jour aura son indépendance, parce que 34 ans de guerre c'est trop, je dirai 34 ans de révolution.

Qu'attendez-vous véritablement de l'État ?

Il n'a qu'à se mettre dans la tête que la Casamance est un pays entier. Abdou Elinkine a suivi les pas de l'abbé, a écrit des lettres à Sarkozy et Hollande sans réponses...hein. Ce que la Casamance veut c'est ce qu'on se sépare. Que la Casamance part de son côté et le Sénégal aussi.

Est-ce possible aujourd'hui de se séparer ?

Si si c'est possible et elle aura lieu. Parce que tu ne peux pas m'appeler à négocier mais tu dis de ne pas parler d'indépendance mais d'autonomie. Tu viens me trouver sur ma terre, dans ma maison et tu me dis qu'on peut discuter que la maison est à toi, qu'on peut parler d'autres choses sauf de cette maison. Je vais mourir mais je vais récupérer ma maison.

Pourquoi tu t'es engagé dans la lutte ? Est-ce que c'est un problème d'emploi ou d'argent ?

S'engager dans le maquis c'est comme un recrutement banal dans l'armée. L'injustice qui est ici qui règne, tu ne peux pas me trouver, vouloir me commander et prendre ce qui m'appartient. Je suis obligé de

prendre les armes pour que tu quittes mes terres. Tout le monde est rebelle, on se rebelle sur ce qui nous appartient. Ce n'est pas à cause de l'emploi ou l'argent. Nos ancêtres ont lutté pour cette terre.

As-tu été personnellement victime d'une injustice ?

En 1992 ce que j'ai subi (soupire)...je suis allé chercher mes récoltes, les soldats m'ont arrêté m'ont gardé sous le soleil toute la journée à cause de mon frère... En 2019 la police m'a trouvé chez moi et m'ont braqué, m'ont arrêté, j'ai fait trois jours à la grille. On était presque une vingtaine, de gens du boulof, du Casa, du Carone. L'assassinat de Abdou est pour moi injuste, il l'ont tué devant moi, j'ai failli y passer...

Extrait d'entretien avec un ex-maire de la ville de Ziguinchor et ancien ministre

Quels sont les principaux enjeux du conflits casamançais ?

La situation actuelle de la Casamance c'est qu'on observe une accalmie depuis trois ans quatre ans ; et accalmie ne veut pas dire fin de la guerre puisque le MFDC est toujours armé et il est toujours dans son maquis mais ce qu'on peut constater c'est que c'est une accalmie qui là a duré trois ans quatre ans. On s'achemine vers ..., nous pensons à une solution définitive puisque maintenant il y a une circulation

des personnes et des biens, il y a aussi le retour d'un certain nombre de populations déplacées, il y a également des contacts entre le MFDC et les facilitateurs comme nous au niveau du Groupe de Réflexion pour la Paix en Casamance (GRPC) et d'autre aussi. Il y a aussi une volonté du gouvernement de régler le problème par le dialogue, donc les affrontements ont pratiquement cessé mais le MFDC détient toujours les armes et par conséquent tant

qu'il n'y a pas un accord définitif on ne peut pas dire que le conflit est éteint.

Alors pourquoi ce conflit ne s'éteint pas bien qu'il y a comme je vous dit une accalmie qui a assez duré, c'est parce que le MFDC est lui-même divisé, il n'y a pas unité au sein de ce mouvement. Le MFDC cherche son unité avant d'engager des discussions avec le gouvernement.

Quelles sont les zones d'ombre par rapport aux divisions ? Qu'en est-il des assises?

*Oui les divisions sont qu'il y a aujourd'hui près de quatre maquis différents avec à la tête de chaque maquis un chef différent et cela c'est depuis la mort en 2007 de l'abbé Diamacoune qui est la figure emblématique de ce mouvement, à son décès le MFDC a éclaté en plusieurs morceaux. Par conséquent les efforts sont entrepris au sein du mouvement comme en dehors du mouvement pour que ces différentes factions se retrouvent. On peut dire que les trois se sont pratiquement retrouvés, les $\frac{3}{4}$; il y a une fraction qui n'est pas encore, qui n'a pas encore intégré la réunification mais on espère bien que ... ; (s'agit-il de **Salif Sadio qui est beaucoup plus radical ?** : oui) oui qui est beaucoup plus radical mais a entamé avec Saint Egidio des pourparlers pour la paix mais il n'est pas encore dans le groupe d'ensemble du MFD. Le MFDC veut une retrouvaille totale à la suite de*

laquelle, le MFDC va organiser des assises inter-MFDC avec comme objectif de ces assises d'avoir un commandement unifié donc un chef de maquis et d'avoir également un remplaçant de l'abbé Augustin Diamacoune Senghor , c'est-à-dire de nommer un secrétaire général , ça c'est l'aile politique civile.

Lorsque ces objectifs-là seront atteints , ils envisagent en ce moment des discussions avec le gouvernement , donc de son côté le gouvernement a montré des signes de bonne volonté, il n'y a plus d'arrestation , l'armée n'intervient plus , bien qu'elle soit dans des positions stratégiques par mesure de sécurité et le président actuel Macky Sall a montré des signes de bonne volonté en disant que la question casamançaise doit être réglée par le dialogue et non pas par la guerre...nous en sommes là et donc au fur à mesure que nous avançons, des contacts sont en cours.

Je suis en train justement de préparer une rencontre le 12 et le 13 avec les populations de la zone Nord, on a deux rencontres, une à Macouda dans le Kataba, une autre dans Katiba ça c'est à Djibidione ; ça c'est pour le 12 et le 13, le GRPC va rencontrer les populations et les combattants de la zone prendront part à cette rencontre. Ça fait partie des activités que nous menons de conciliation et de concertation parce que le GRPC n'est pas négociateur, il est

facilitateur. Le gouvernement a une équipe de négociateurs, nous n'en sommes pas. Nous sommes des cadres ressortissants de la Casamance, volontaires, pour aider et faciliter les négociations mais ce n'est pas nous qui négocions. Nous sommes seulement des facilitateurs entre deux parties, le gouvernement d'un côté, le MFDC de l'autre.

Donc c'est cette rencontre que nous faisons, nous discutons avec les populations qui au-delà même du conflit ont d'autres doléances liées au développement, les doléances sur les routes, sur les forages, les dispensaires, l'allègement du travail des femmes et aussi pour la paix. Par conséquent les combattants sont là et nous entretenons avec ces chefs de maquis en contact. Et après la plénière où tout le monde présente nous avons une rencontre avec les combattants pour discuter d'un certain nombre de problèmes, discuter justement des modalités pour aller à la paix.

Est-ce qu'il arrive que lors de ces rencontres que les désirs des populations ne correspondent pas à ceux des rebelles ?

Non ce n'est pas différents des rebelles, la seule chose qui est différente, c'est l'indépendance. Les populations ne parlent pas de l'indépendance de la Casamance. Elles expriment des besoins liés aux problèmes de leurs zones : des pistes de

production, des routes, des écoles, des dispensaires, des lycées des collèges, des CEM, elles discutent aussi des femmes, de ce qui peut leur permettre d'améliorer leur quotidien, alléger leur travail, donc toutes ces préoccupations sont échangées. Donc on n'attend pas que la paix revienne pour engager le processus de développement, le développement c'est l'autre nom de la paix disait le pape Jean Paul II. Donc voilà un peu les préoccupations actuelles quand je parle du mouvement que j'anime. Ce sont ces activités là que nous menons et voir également comment faciliter le retour des gens dans leurs villages, voir quel appui on peut leur apporter. En général on les aide à reconstruire leur maison. Quand ils construisent leur maison, on les aide avec des taules des choses comme ça pour faciliter le retour et la réinsertion dans les villages. Certains villages qui ont été complètement abandonnés, il y a une propension au retour et il faut négocier et voir également ce que peut faire l'Etat pour les populations et les combattants qui veulent regagner leur village. Ce sont ces questions-là qui petit à petit vont consolider le processus de paix et amener le MFDC à s'engager vers cette paix.

Est-ce que les zones minées posent problème ?

Il y a aussi vous avez raison, discuter avec les combattants pour qu'ils acceptent le

déminage parce qu'il y a des zones qui sont encore minées, il y a encore des victimes de mines anti-personnelles donc il y a une assistance pour ce déminage. L'Etat lui-même chaque année à une dotation pour le déminage. Il y a un centre à Ziguinchor et il y a aussi une assistance extérieure pour appuyer le Sénégal pour pouvoir déminer les zones minées et ça c'est vraiment important pour pouvoir démarrer les travaux, les champs, les rizières, voilà

Est-ce que le développement suffit comme solution ?

Non pas du tout, parce que les causes ne sont pas seulement de développement, les causes sont multiples, lorsque vous voyez par exemple l'enclavement de la Casamance, nous sommes coupés du reste du Sénégal par la Gambie, donc ça c'est une cause géographique, cela fait que souvent les populations du Sud ne se considèrent pas comme sénégalaises. Vous avez souvent entendu des gens dire on va au Sénégal ; ça c'est dû à la géographie, à l'histoire parce que la Gambie nous sépare du reste du Sénégal ; ça c'est une cause explicative. Nous avons aussi des causes culturelles parce que les gens du Sud se sentent écartés, ils ont l'impression de ne

pas participer suffisamment à la marche des affaires du pays (...) les casamançais ont ce sentiment qu'on ne les associe pas suffisamment. A l'époque on n'avait pas de gouverneur d'ailleurs au moment du conflit. On était pas dans le gouvernement comme on devrait l'être, une sous-représentation des casamançais dans le gouvernement ; ça se sont les causes pour justifier les raisons de la Casamance à aller à l'indépendance, il y a souvent aussi que l'économie locale de la Casamance est dominée par des gens venus du Nord...

Il y a aussi ce qu'on peut appeler le mépris culturel, des casamançais qui pensent qu'on ne les considère pas comme des sénégalais à part entière. Les facilités sont souvent offertes aux ressortissants plus qu'aux autochtones. Donc ces aspects culturels qui ont aussi été des causes de ce conflit. Mais la solution est-elle de se couper du Sénégal c'est toute la question. Est-ce que c'est en se coupant du Sénégal que ces problèmes-là seront mieux réglés. C'est ça la question. Le MFDC pense que pour régler le problème il faut se couper du Sénégal. Ce n'est pas l'avis de la majorité des casamançais.

Annexe 3

COMUNITÀ DI SANT'EGIDIO

Communiqué

§ Du 28 au 29 Février, se sont rencontrés, à Rome, au siège de la Communauté de Sant'Egidio, une délégation envoyée par le Président de la République du Sénégal, S.E. Macky Sall, et une délégation envoyée par le Chef du MFDC, Salif Sadio, dans le cadre des négociations pour le retour de la paix en Casamance.

§ Les deux Parties ont réaffirmé, solennellement, la volonté politique du Président Macky Sall et du Chef du MFDC Salif Sadio de trouver une solution au conflit en Casamance par la voie des négociations, avec la médiation de la Communauté de Sant'Egidio.

§ Les deux Parties ont noté que leurs négociations avaient connu des moments difficiles, situation qui est le résultat de l'action de véritables fossoyeurs de la paix, motivés par l'intérêt de continuer à profiter du conflit en cours.

§ Les deux délégations conviennent de la nécessité de rencontres de négociation régulières, et de d'améliorer la communication mutuelle, à travers la médiation de Sant'Egidio, pour maintenir et améliorer la dynamique du processus de paix en Casamance.

§ Les deux Parties réaffirment leur attachement à l'Agenda de la négociation, signé le 3 novembre 2013, pour la poursuite du dialogue à l'occasion de leurs prochaines rencontres.

Rome, le 29 Février 2020.

PIAZZA DI S. EGIDIO, 3/A - 00153 ROMA

TEL. +39 06 585661 - FAX +39 06 5800197 - www.santegidio.org - E-MAIL: info@santegidio.org - COD. FISC. 96094790589

